



HAL
open science

Le passif en langue des signes

Pierre Guitteny

► **To cite this version:**

Pierre Guitteny. Le passif en langue des signes. Linguistique. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2006. Français. NNT: . tel-00423884

HAL Id: tel-00423884

<https://theses.hal.science/tel-00423884>

Submitted on 13 Oct 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

U.F.R. Sciences du langage

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX III

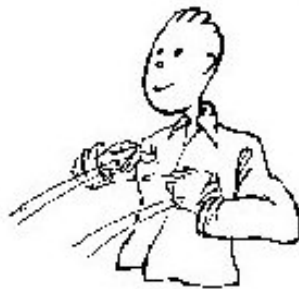
Discipline : Sciences du langage

présentée et soutenue publiquement par

Pierre GUITTENY

le mercredi 13 décembre 2006

Le passif en langue des signes



Sous la direction du Professeur Henri Portine

Jury

Christian Cuxac

Patrice Dalle

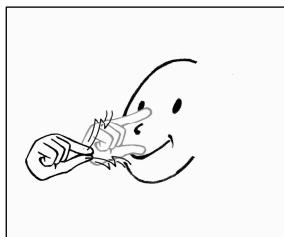
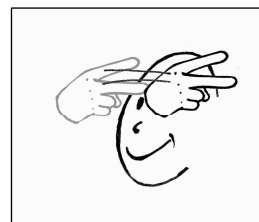
Agnès Millet

Claude Muller

Henri Portine

Remerciements

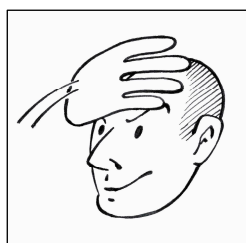
Henri Portine, qui nous a patiemment soutenu tout au long de ce travail



Christian Cuxac, pour ses remarques sur l'objet de notre travail

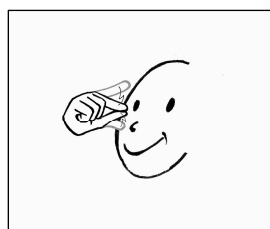
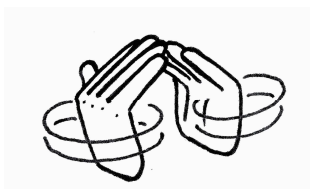


Laurent Verlaine, dessinateur sourd et collaborateur au Centre d'information sur la surdité d'Aquitaine, qui nous a grandement facilité ce travail de recherche par ses nombreux dessins



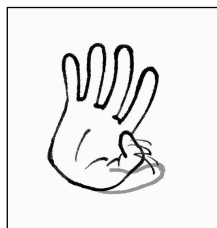
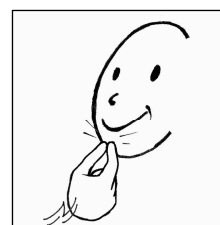
Bruno Moncelle, qui nous a autorisé à reproduire les dessins de Laurent Verlaine réalisés à l'occasion de son mémoire pour l'obtention du D.P.C.U. d'enseignant de langue des signes (Université Paris VIII)

La communauté des sourds de Bordeaux, qui s'est prêtée volontiers aux multiples questions que nous lui avons soumises



Christian Rétoré et Emilie Voisin, pour leurs réflexions, remarques et soutien

Olivier Delanghe, pour ses réflexions sur la langue des signes



Olivier Rapet, pour sa patience et son soutien moral

Table des matières

Introduction.....	9
La grammaire	12
Langue des signes et passif	14
Méthodologie.....	15
1. De la description à la théorisation du passif	19
1.1. Descriptions traditionnelles	20
1.1.1. Descriptions scolaires.....	21
1.1.1.1. Présentations.....	21
1.1.1.2. Sens du passif.....	24
1.1.1.3. Diversité	28
1.1.2. Voix et diathèse.....	29
1.1.2.1 Présentations traditionnelles.....	29
1.1.2.2 Caractéristiques.....	31
1.1.2.3 L. Tesnière.....	32
1.1.2.4 M. Wilmet.....	33
1.1.2.5 D. Creissels	34
1.1.2.6 C. Muller.....	35
1.1.3. Caractéristiques du passif	37
1.1.3.1. Construction marquée.....	40
1.1.3.2. Correspondance actif/passif	41
1.1.3.3. Transitivité	42
1.1.3.4. Rôles.....	44

1.1.3.5 Topicalité et proéminence	45
1.2. Théorisations.....	46
1.2.1. Présentation générative.....	46
1.2.1.1. Prolongements.....	51
1.2.1.2. Critiques.....	53
1.2.1.3. Limites	56
1.2.2. Présentation cognitive.....	57
1.2.3 Présentations casuelles et pragmatiques	59
1.2.3.1. Incidence et empathie.....	59
1.2.3.2. Grammaires casuelles	60
1.2.3.3. Acquisition	62
1.2.3.4. Utilisation	63
1.2.3.5 Traductions	64
1.3 Démotion <i>vs</i> promotion	65
1.3.1 D. Gaatone	65
1.3.2 T. Givón.....	66
1.3.3 A. Siewierska.....	66
1.3.4 E. Keenan	66
1.3.5 M. Haspelmath.....	68
1.3.6 C. Muller.....	69
Conclusion du chapitre	71
2. Les LS comme enjeux de questionnement sur la langue.....	75
2.1 Contextes	78
2.1.1 Contexte international.....	78
2.1.2 Contexte linguistique.....	80
2.1.3 Contexte socio-linguistique	82
2.2 Image verbale.....	84
2.2.1 Français signé	85
2.2.1.1 Pidgin et interlangue	88
2.2.1.2 Français signé et interlangue.....	90
2.2.1.3 Langue, pidgin et linguistique.....	91
2.2.2 Approche cognitive	100
2.2.2.1 Icône	101

2.2.2.2	Pensée visuelle	107
2.2.2.3	Image vs Verbal.....	109
2.2.3	Image et Cognition	113
2.2.3.1	Langue des signes et cerveau.....	118
2.2.3.2	Exemple.....	123
2.2.3.3	Signes et naturalité	127
2.2.3.4	Signes et gestes co-verbaux.....	128
2.3	Descriptions linguistiques	129
2.3.1	Grammaire de l'iconicité.....	130
2.3.1.1	Principes	131
2.3.1.2	Structures.....	132
2.3.1.3	Réflexions.....	140
2.3.1.3.1	Grande iconicité et syntaxe.....	140
2.3.1.3.2	Grammaires cognitives	142
2.3.1.3.3	Grande iconicité et <i>ekphrasis</i>	144
2.3.1.3.4	Fréquence des structures de grande iconicité.....	146
2.3.2	Domaines connexes	148
2.3.2.1	Pertinence.....	148
2.3.2.2	Rhétorique.....	149
2.3.2.3	Scénaristique	152
2.3.2.4	Informatique	156
	Conclusion du chapitre.....	158
3.	Prolégomènes	159
3.1	Questions morpho-phonologiques.....	162
3.1.1	En français	163
3.1.2	En langue des signes.....	167
3.1.3	Paramètres	169
3.1.3.1	Configuration.....	170
3.1.3.2	Dominance.....	176
3.1.3.3	Orientation.....	178
3.1.3.4	Emplacement.....	180
3.1.3.5	Le mouvement.....	182
3.1.3.6	Le regard.....	188

3.1.3.7 Marques supplémentaires.....	192
3.1.4 Questions morphologiques	194
3.1.4.1 Morphèmes	194
3.1.4.2 Incorporation ou accord.....	196
3.1.4.3 Exemple.....	198
3.2 Catégories	208
3.2.1 Noms	210
3.2.2 Noms ou verbes.....	212
3.2.3 Verbes.....	218
3.2.4 Classificateurs	225
3.2.5 Ostenseurs	227
3.2.6 Diverses catégories	230
3.3 Descriptions syntaxiques.....	232
3.3.1 Espace de signation.....	234
3.3.1.1 Simultanéité.....	234
3.3.1.2 Phrases.....	235
3.3.1.3 Spatialisation	238
3.3.1.4 Scène verbale	241
3.3.2 Ordre des phrases	243
3.3.2.1 SOV, OSV.....	244
3.3.2.2 Comparaison d'énoncés	247
3.3.2.3 Remarques.....	256
3.3.3 Phrases, discours.....	260
3.3.4 Diverses questions syntaxiques.....	262
3.3.4.1 Le genre	262
3.3.4.2 Pluralité et définitude.....	262
3.3.4.3 Le temps.....	263
3.3.4.4 Valence et transitivité	265
3.3.4.5 Impersonnel.....	267
3.3.4.6 Ergativité	268
3.3.4.7 Sujet.....	269
4. Analyse du passif en LSF	271
4.1 Récits.....	271

4.1.1 Bébé ours	271
4.1.2 Récit d'un contrôle policier	278
4.1.3 Poème métalinguistique	283
4.2 Enoncés	288
4.3 Décomposition	295
4.3.1 Orientation/mouvement	295
4.3.2 Ordre	298
4.3.3 Rôle du patient	305
4.3.4 Complément d'agent	307
4.4 Définition	309
4.4.1 Critères	309
4.4.2 Passif et inverse	313
4.4.3 Passif et grammaire de l'iconicité	315
4.4.4 Passif et grammaire générative.....	316
4.4.4.1 Définition	316
4.4.4.2 Autres correspondances.....	317
4.4.4.2.1 Sujet nul <i>vs</i> transfert personnel.....	318
4.4.4.2.2 Emplacement et indices.....	320
4.4.4.2.3 Phrases interrogatives	321
4.4.4.3 Limites	322
4.5 Exemples	323
4.5.1 Passif.....	323
4.5.2 Sens passif.....	329
4.5.3 Constructions complexes	332
4.6 Synthèse	336
Conclusion.....	337
1. Résumé	337
2. Réflexions.....	340
Bibliographie.....	344
Table des figures	366
Annexes	369
1. Histoire.....	369
2. Le passif en français	373

2.1 Caractéristiques	373
2.1.1 Actif – passif	374
2.1.2 Critères	375
2.1.3 Formes particulières	377
2.2 Détails	378
2.2.1 Impersonnel et passif	379
2.2.2 Passif et pronominal	382
2.2.3. Complément d’agent	384
2.2.4 Participes	388
2.2.5. Passif et autres constructions	389

Introduction



« *bonjour* » en LSF

La langue des signes est la langue visuo-gestuelle répandue dans la communauté des sourds. Cette langue existe depuis des siècles : divers témoignages en font état depuis l'Antiquité (voir Annexes). Cependant, durant longtemps, la langue des signes n'a pas été reconnue comme langue à part entière : n'utilisant pas le canal audio-vocal, et donc le souffle, le *verbum*, elle était classée parmi les mimes ou expressions corporelles, certes utiles, mais ne bénéficiant pas d'un statut linguistique à proprement parler.

Aussi, les premiers travaux des linguistes se penchant sur la langue des signes, comme William Stokoe, Paul Juisson ou Christian Cuxac, ont consisté à trouver des arguments pour que la communauté des linguistes — et plus largement les gouvernements et le grand public — acceptent cette reconnaissance. Diverses stratégies ont été utilisées pour ce faire, qui ont abouti à un consensus maintenant général, parmi les linguistes, sur le statut linguistique de la langue des signes. En France, ce statut vient d'être reconnu officiellement : la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 proclame, à l'article 75 : « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière ».

Ce statut étant clairement affirmé, le travail des linguistes n'est toutefois pas achevé. Cette langue, utilisant un canal différent de celui des langues audio-vocales, présente des phénomènes inédits, comme la possibilité d'utiliser les trois dimensions de l'espace ou celle d'exprimer plusieurs signifiants simultanément. Cela pose de nombreuses questions aux linguistes quant à la meilleure manière d'analyser ces phénomènes, de les décomposer, et de les retranscrire. Et les désaccords sont nombreux sur ces questions.

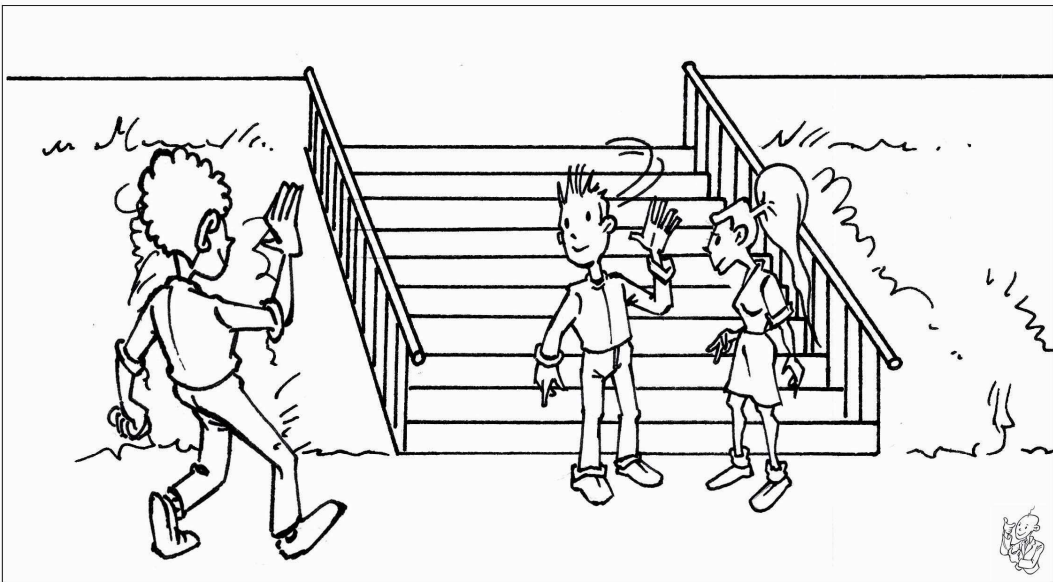
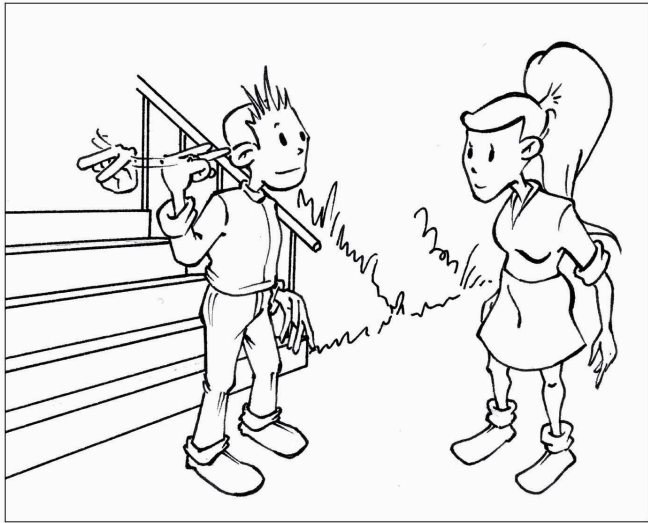
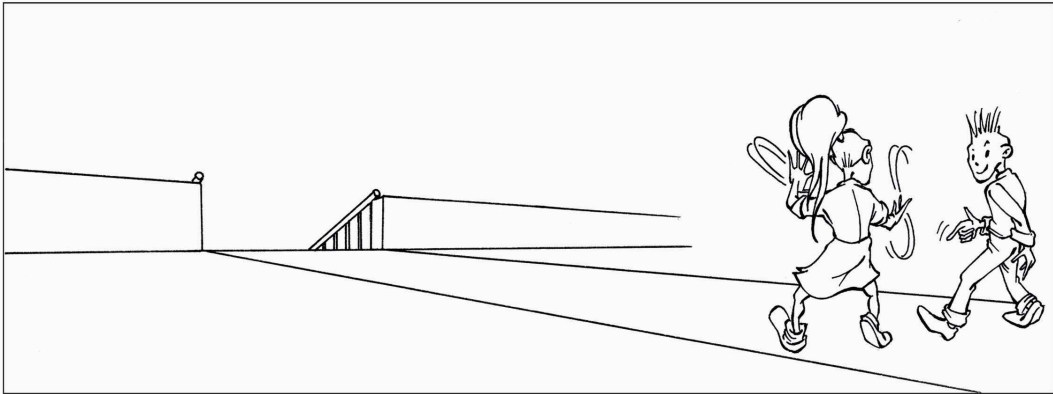
Pour tenter d'apporter quelques éléments de réflexion à ces recherches, nous avons choisi de nous pencher sur une question grammaticale précise : le passif. Il s'agit d'un sujet particulièrement étudié pour de nombreuses langues : il en existe de multiples analyses, utilisant diverses méthodologies, applicables à une grande variété de types de langues. Il peut donc être intéressant de se pencher sur l'existence — ou non — d'un passif en langue des signes. Celui-ci correspond-il à une structure particulière ? Comment est-il exprimé ? Quels sont les paramètres utilisés ?

Pour commencer, et donner un exemple des questions qui se posent, regardons (page suivante) la transcription dessinée d'un dialogue ayant recours, peut-être, à une forme passive.

Dans cette bande dessinée, nous voyons deux locuteurs de langue des signes en plein dialogue. Arrivés au bas de l'escalier, le garçon réalise un signe que l'on peut traduire par : « Je suis regardé » ou « Quelqu'un me regarde ». Puis, tournant la tête, il salue un troisième personnage.

Nous nous intéresserons à ce type de phrases : s'agit-il d'une phrase passive ? Quels sont les traits permettant de les distinguer des phrases actives ? Quelles sont les caractéristiques des verbes employés ? Dans quels contextes ces phrases peuvent-elles apparaître ? Quelle est leur fréquence, leur utilisation ?

A travers ces questions particulières sur le passif, nous devons nous poser des questions plus générales sur la grammaire de la langue des signes : quelles sont les catégories pertinentes pour une analyse grammaticale de la langue des signes ? Comment découper les signes en morphèmes ? Comment sont formés les verbes (morphologie, flexions, etc.) ? Quelle est la place de la spatialisation dans la grammaire de la langue des signes ?



(Figure 1)

Mais tout d'abord, quelques mots sur la notion même de grammaire.

La grammaire

Certains militants pour la reconnaissance de la langue des signes sont réticents à l'utilisation du terme de 'grammaire' pour cette langue, ou aux analyses de type syntaxique, ayant en tête les grammaires des langues audio-vocales, et percevant que ce type de grammaires est inadapté pour les langues des signes. Il est vrai que beaucoup de catégories utilisées, par exemple dans les grammaires du français, ne sont pas directement transposables en langue des signes — comme le passé composé, le C.O.I., l'article, etc. D'autres analyses (sémantique, cognitive, pragmatique, etc.) semblent plus adaptées.

Le terme de grammaire peut être entendu en différents sens : N. Chomsky (1957, trad. 1969 : 126), par exemple, retient deux sens principaux : la grammaire intériorisée que possède un locuteur d'une langue, une compétence grammaticale ; et la description, l'explicitation de cette grammaire intériorisée, réalisée par des pédagogues ou des linguistes — description qui est souvent quelque peu approximative du fait de la complexité de la grammaire intériorisée et des limites des descriptions proposées. En regardant plus précisément l'usage du terme de grammaire, de nombreuses distinctions peuvent être effectuées, entre les acceptions visant un système formel construit par le linguiste, une discipline scolaire, la description de la morphologie et de la syntaxe d'une langue naturelle, un ensemble de prescriptions normatives ou encore la discipline étudiant les règles de fonctionnement d'une langue naturelle.

Selon Goodman (1951), une langue (ou un fragment de langue) peut donner lieu à plusieurs grammaires adéquates : le choix d'un système de définitions dépend de la fonction qu'on assigne au système global, et en particulier du gain de précision que l'on pense en tirer. Chomsky (1957, trad. 1969 : 39) reprend cette idée, et ajoute qu'un critère de choix entre plusieurs grammaires est leur caractère 'révélateur' : telle grammaire fait apparaître ou met en valeur des aspects insoupçonnés de l'objet alors que telle autre les laisse dans l'ombre de l'explicitation. Pour Goodman, le fait de formaliser une description doit permettre de mettre à jour une organisation interne que la description pré-théorique rate parce qu'elle débouche sur une explicitation imprécise, redondante et embrouillée (1972 : 18).

Au-delà du terme même de grammaire, la linguistique est traversée par de multiples courants, de multiples théories. La langue des signes en est un exemple, qui se voit l'objet d'analyses provenant

de différentes formes de la grammaire générative, de la grammaire cognitive, de la grammaire de l'iconicité — sans parler des regards d'ordre socio-linguistique, psycho-linguistique, pragmatique, etc. Ce point est un des objectifs de ce travail : regarder les principales approches proposées pour l'analyse grammaticale de la langue des signes, noter quelques unes de leurs limites ou lacunes, et tenter de poser quelques bases d'une analyse de la grammaire de la langue des signes.

Selon Saussure, l'objet de la linguistique n'est pas donné d'avance, un déjà là, mais il résulte de la construction d'un point de vue, contrairement aux sciences exactes : « D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ; dans notre domaine, rien de semblable. [...] Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres » (1916, ed. 1995 : 23).

Ce travail partira des travaux existants : les plus avancés, concernant la langue des signes de France, sont ceux de Christian Cuxac. Toutefois, nous nous permettons de garder une certaine liberté vis-à-vis de ceux-ci. Nous rejoignons en cela une démarche comme celle de Denis Creissels : « J'avoue ne pas me sentir attiré par la démarche consistant à développer systématiquement un modèle théorique particulier dans le but d'en tester les limites. Tout en reconnaissant l'utilité de ce type d'approche, je préfère personnellement aborder la description des langues et la théorie syntaxique sous un autre angle, en examinant la possibilité d'intégrer de façon cohérente des idées qui peuvent être d'inspiration très diverse mais qui paraissent également dignes d'intérêt par les réponses qu'elles fournissent à certaines questions qui reviennent régulièrement dans la description de langues diverses. » (1995 : 2)

Ce type de démarche révèle des avantages et des limites. Le principal avantage est de pouvoir enrichir l'analyse de multiples points de vue. Il est évident qu'un regard strictement syntaxique comme celui de la grammaire générative a montré son intérêt pour l'explication de phénomènes laissés en suspens par d'autres théories. Il est non moins évident qu'un regard comme celui des grammaires cognitives a permis d'apporter des éléments d'explication utiles à la compréhension du fonctionnement des langues. Aussi une langue, à notre avis, a intérêt à bénéficier de ces multiples apports. La limite de cette démarche est l'exigence de cohérence épistémologique : la nécessité de jongler entre des concepts incompatibles, des définitions diverses de termes linguistiques, des niveaux d'analyse variés est une gymnastique quelque peu complexe.

Néanmoins, cet *a priori* d'ouverture à différents types d'analyse ne préjuge pas des apports que chacune de ces analyses pourra effectuer : nous serons amené à noter les limites de ces différents points de vue pour la compréhension du passif en langue des signes, s'il existe.

Langue des signes et passif

La distinction entre verbes 'actifs' et verbes 'passifs' est une tradition grammaticale occidentale (Palsgrave 1530, Meigret 1550). D'autres types d'analyse portent non pas sur les verbes, mais sur les constructions actives et passives : le verbe est mis en rapport avec son contexte.

Un des dangers auquel nous aurons affaire est celui de plaquer sur la langue des signes des concepts ou analyses qui ne lui correspondraient pas. Comme le note D. Creissels : « Il est vrai que l'utilisation qui est couramment faite de certains termes dans la description des langues prête le flanc à la critique, et que, lorsqu'on se propose de confronter le système de deux langues, il faut constamment se demander si l'utilisation de termes identiques pour décrire ces deux langues est réellement justifiée par la possibilité d'identifier les notions auxquelles ces termes renvoient dans la description de chacune des deux langues. » (1995 : 2)

De même, concernant particulièrement le passif, Lazard note : « Comme toutes les catégories grammaticales, le passif ne se laisse définir avec précision que dans la structure d'une langue donnée : d'une langue à l'autre des catégories qu'on dénomme de la même façon peuvent se correspondre en gros, elles ne coïncident jamais entièrement. » (1986 : 10) Il est vrai qu'un terme métalinguistique peut recouvrir des réalités bien différentes.

Le fait que le passif se retrouve dans de nombreuses langues du monde, sous des formes différentes, peut amener à deux types de points de vue : tenter de surmonter les différences structurelles pour envisager la fonction du passif, et embrasser dans le passif des constructions diverses *a priori* mais tenant un rôle analogue ; ou bien définir des catégories (langues à passif, langues sans passif), comme l'écrit Creissels : « L'attention qu'accordent les grammairiens à la voix passive est certainement supérieure à ce que mérite son importance réelle et cette notion est largement utilisée dans la description de langues où on peut soutenir qu'il n'existe pas à proprement parler de voix passive. » (1995 : 278)

D'autre part, une étude portant sur la comparaison entre différentes langues quant à l'utilisation du passif à l'écrit (Jisa *et al.* 2002) montre que des locuteurs allemands, anglais et français utilisent

les formes passives de manière similaire, tandis que des locuteurs espagnols et hébreux les utilisent moins fréquemment. Il existe donc des différences importantes selon les langues : le recours à des formes passives plutôt qu'à des formes impersonnelles par exemple peut varier pour différentes raisons (syntaxiques, pragmatiques), et il faut tenir compte de cette diversité afin de ne pas appliquer *a priori* aux langues des signes le fonctionnement de telle ou telle langue indo-européenne, tout en veillant à ne pas multiplier inutilement des catégories créées *ad hoc*.

Quelques textes sont déjà parus sur l'analyse du passif en langue des signes — notamment sur l'*American Sign Language*, essentiellement par le courant génératif. Quelques mentions effleurent ce sujet dans divers livres ou articles consacrés à la langue des signes en France, mais il n'a pas encore été l'objet d'une étude spécifique. Concernant une langue encore relativement peu étudiée, il peut être intéressant de porter un regard de type syntaxique — quitte à en montrer les exigences et les limites au cours de l'étude.

Méthodologie

Une difficulté concerne le rapport entre chercheurs et locuteurs de la langue étudiée. Actuellement, beaucoup de linguistes s'appuient sur l'intuition des locuteurs de la langue en question, ne serait-ce que pour leur jugement quant au caractère grammatical ou non des énoncés étudiés : « People have a very strong intuition of relatedness between active/passive pairs, and theories have tried to capture that. » (Bender, Sag & Wasow 1999 : 165) Mais cette intuition peut s'avérer insuffisante pour un regard proprement métalinguistique. Pour prendre un exemple, J.-B. Coyos (2002) a étudié le passif et l'antipassif en basque. Pour cette étude, il a recueilli un corpus, et échangé avec des locuteurs basques. Leur demandant l'équivalent en basque de phrases passives en français, ceux-ci proposaient systématiquement des phrases actives. Au contraire, l'analyse de leur production en discours montrait une proportion plus importante de l'utilisation du passif que ne le soupçonnaient les locuteurs eux-mêmes. Coyos note ainsi : « Il y a bien, concernant les parcours diathétiques, un décalage entre leur connaissance intuitive de la langue et l'usage qu'ils en font. Ce décalage est un indice de la dynamique de la langue. » (2002 : 306) Il ne faut donc pas seulement se fier aux analyses intuitives de locuteurs sur leur propre langue. Certes, cette analyse est nécessaire pour juger de la grammaticalité, de l'acceptabilité d'énoncés proposés. « Toutefois ce sentiment doit être soumis à l'épreuve des faits. Les linguistes descripteurs savent que l'affirmation par un informateur qu'il n'emploie pas tel ou tel terme ou telle ou telle construction n'est pas toujours vérifiée. » (*ibid.*)

De plus, la question des sources de données en langue des signes peut comporter d'autres difficultés. C. Cuxac (2000 : 180) remarque que les corpus sollicités « passent systématiquement à côté des productions en grande iconicité ». De même, Neidle *et al.* (2000 : 15) distinguent, parmi les données recueillies pour les analyses linguistiques, celles qui sont sollicitées et celles qui sont 'naturelles'. Pour ces dernières, il est remarqué que : « Naturalistic data, uninfluenced by the research questions under consideration, are likely to yield interesting grammatical forms not yet analyzed. » En effet, un certain nombre d'expressions, de figures, de structures apparaissent souvent dans le cours des récits, alors qu'elles sont quasiment toujours absentes des phrases isolées, hors contexte, telles qu'elles sont manipulées par certaines méthodes d'analyse linguistique. Les exemples notés dans (Neidle *et al.* 2000), (Aarons 1994), (Lillo-Martin 1991), etc., le montrent bien. Ces derniers risquent alors de ne prendre en compte qu'une partie de la langue des signes — voire d'ignorer des phénomènes linguistiques importants. C'est pourquoi, pour éviter ce risque, nous essaierons de multiplier les sources de données : sources vidéo enregistrées (Emission *L'œil et la main*, films comme *Les enfants du silence*, téléfilms comme *Louis la brocante*, cassettes vidéo comme celles de Guy Bouchauveau, Vidéo-signes, ou Claire Garguier, DVD tels que *S'il te plaît dis-moi*, sites internet) ; corpus sollicité (locuteurs sourds essentiellement bordelais) ; livres (Monica Companys, I.V.T.) ; bandes dessinées (Laurent Verlaine), etc.

D'autre part, le recueil de données sollicitées peut aussi poser problème au niveau psycholinguistique : « In a formal context such as that of elicitation, the presence of a researcher with a Ph.D. and academic status (even if that researcher is Deaf) could still result in a more English-like form of signing than would naturally occur. » (Neidle *et al.*, 2000 : 16) Etant donné le contexte social et historique dans lequel sont menées ces recherches, et notamment l'oppression de la langue des signes dans l'éducation des jeunes sourds durant des décennies, les réponses recueillies seront différentes selon la personne qui sollicite ces données (sourd ou entendant, ayant un statut universitaire ou non, familier de la communauté sourde ou non, signant couramment ou non), et le contexte de ces sollicitations. C'est pourquoi nous privilégierons les énoncés provenant d'enregistrements vidéo non sollicités. Les corpus sollicités seront rapportés aux caractéristiques définies pour les énoncés en contexte.

Nous commencerons par une réflexion sur ce qu'est le passif en général, les différentes descriptions qui en ont été faites, les différents cadres théoriques appliqués à l'analyse de cette structure. Puis nous choisirons, parmi toutes les définitions proposées, celle que nous pouvons retenir pour une étude du passif en langue des signes. Notre but est ici de chercher une définition

applicable à une grande variété de langues, afin d'éviter d'enfermer cette structure grammaticale dans le cadre d'un type de langues particulier, et notamment d'une famille comme celle des langues indo-européennes. D'autre part, dans cette partie, notre but n'est pas d'inventer une définition du passif : notre propos vise le passif en langue des signes, et nous ne prendrons donc que rarement parti sur les descriptions du français ou d'autres langues, préférant enregistrer les problèmes qui se posent et les solutions proposées.

Dans un deuxième temps, nous aborderons deux questions préalables, sur lesquelles il nous semble indispensable de prendre position avant d'aller plus loin. D'une part, il s'agit de la différence entre français signé et langue des signes — or marquer clairement cette différence est nécessaire pour éviter de qualifier comme appartenant à la langue des signes des énoncés qui n'en relèvent peut-être pas ; et d'autre part de l'iconicité, qui est au centre d'une langue visuo-gestuelle, et qui produit des figures (transferts de situation, de personne, etc.) dont il s'agit de déterminer l'appartenance en propre à la langue des signes et non à des gestes co-verbaux semblables à ceux que l'on peut trouver dans les langues vocales. Pour ces deux questions, il s'agit donc de tracer les limites de l'objet d'étude, la langue des signes.

Dans un troisième temps, nous dégagerons quelques caractéristiques grammaticales de la langue des signes de France. Comment en effet parler du passif sans avoir abordé la question des catégories grammaticales, de l'ordre des signes, et de tous les préalables à une étude d'une construction syntaxique ? Avant de pouvoir découper un énoncé pour en étudier la syntaxe, il est nécessaire de définir les paramètres qui seront retenus — à moins d'appliquer *a priori* à la langue des signes les catégories du français ou de l'anglais, aberration que nous avons pu noter dans certaines études publiées.

Enfin, dans un quatrième temps, nous proposerons une analyse du passif en langue des signes, à partir d'exemples provenant de sources diverses. Nous avons choisi de varier le plus possible les sources des exemples étudiés, afin de ne pas nous enfermer dans un idiolecte — ce qui peut être un danger pour une langue encore peu étudiée, et qui plus est une langue susceptible d'être confondue avec un pidgin largement répandu.

Nous parlerons, dans cette thèse, de 'langue des signes', 'langue des signes de France' ou 'langue des signes en France' ; nous éviterons l'expression ambiguë 'langue des signes française' : ce dernier adjectif nous semble pouvoir prêter à confusion. En effet, la langue des signes pratiquée en France appartient à une famille de langue (les langues des signes sont au nombre de plusieurs

dizaines dans le monde), et ces différentes langues des signes partagent un certain nombre de points communs, notamment de catégories, de processus morphologiques ou syntaxiques — d'où la plus grande facilité d'échanges entre sourds du monde entier. Toutefois, ces langues diffèrent de par leur substrat territorial : influencée par les coutumes et pratiques d'un pays, la forme des signes, par exemple, reflète la forme des objets utilisés dans ce pays. Par contre, la grammaire de la langue des signes pratiquée en France n'est pas un décalque de la grammaire de la langue française (sinon il ne s'agit plus de langue des signes, mais de ce que l'on nomme le français signé). Ainsi, '*American*', '*British*' ou '*française*' — dans ASL, BSL et LSF — renvoient au territoire et non à la langue nationale.

D'autre part, lorsque nous parlerons de langue des signes, il s'agira, par défaut, de langue des signes pratiquée en France. Les réflexions portant sur des langues des signes pratiquées dans d'autres pays feront l'objet d'une mention systématique (ASL : langue des signes pratiquée aux États-Unis, BSL : langue des signes pratiquée au Royaume-Uni, LES : langue des signes pratiquée en Espagne, etc.).

Mais tout d'abord, penchons-nous sur les définitions générales du passif.

1. De la description à la théorisation du passif



« passif » en LSF

Le passif est un sujet à la fois simple et complexe : simple dans la présentation qui en est faite dans les manuels scolaires, et complexe lorsque l'on cherche linguistiquement ses limites, ses constructions, ses particularités.

Déjà, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est le témoin de cette complexité : l'article *Conjugaison*, écrit par Dumarsais (1753), caractérise la voix passive par le fait que l'action est subie.

« Le mot *voix* est pris ici dans un sens figuré : on personnifie le verbe, on lui donne une voix, comme si le verbe parloit ; car les hommes pensent de toutes choses par ressemblance à eux-mêmes ; ainsi la voix est comme le ton du verbe. On range toutes les terminaisons des verbes en deux classes différentes ; 1°. les terminaisons, qui font connoître que le sujet de la proposition fait une action, sont dites être de la voix active, c'est-à-dire que le sujet est considéré alors comme agent ; c'est le sens actif : 2°. toutes celles qui sont destinées à indiquer que le sujet de la proposition est le terme de l'action qu'un autre fait, qu'il en est le patient, comme disent les Philosophes, ces terminaisons sont dites être de la voix passive, c'est-à-dire que le verbe énonce alors un sens passif. Car il faut observer que les Philosophes & les Grammairiens se servent du mot *pâtir*, pour exprimer qu'un objet est le terme ou le but d'une action agréable ou désagréable qu'un autre fait, ou du sentiment qu'un autre a : *aimer ses parens*, *parens* sont le terme ou l'objet du sentiment d'aimer. *Amo*, j'aime, *amavi*, j'ai aimé, *amabo*, j'aimerai, sont de la voix active ; au lieu que *amor*, je suis aimé, *amabar*, j'étois aimé, *amabor*, je serai aimé, sont de la voix passive. *Amans*, celui qui aime, est de la voix active ; mais *amatus*, aimé, est de la voix passive. Ainsi de tous les termes dont on se sert dans la conjugaison, le mot *voix* est celui qui a le plus d'étendue ; car il se dit de chaque mot, en quelque mode, tems, nombre, ou personne que ce puisse être. »

Au contraire, à l'article *Passif* de la même *Encyclopédie*, Beauzée note les limites de cette définition :

« On dit en Grammaire verbe passif, voix passive, sens passif, signification passive. Ce mot est formé de *passum*, supin du verbe *patis* (souffrir, être affecté). Le

passif est opposé à l'actif ; & pour donner une notion exacte de l'un, il faut le mettre en parallèle avec l'autre ; c'est ce qu'on a fait au mot *Actif* & à l'article *Neutre*. Je ferai seulement ici une remarque : c'est qu'il y a des verbes qui ont le sens passif sans avoir la forme passive, comme en latin *perire*, & en français périr ; qu'il y en a au contraire qui ont la forme passive, sans avoir le sens passif, comme en latin *ingressus sum*, & en français je suis entré, enfin que quelquefois on employe en latin dans le sens actif des formes effectivement destinées & communément consacrées au sens passif, comme *fletur*, que nous rendons en français par on pleure. Car *fletur* n'est appliqué ici à aucun sujet qui soit l'objet passif des larmes, & ce n'est que dans ce cas que le verbe lui-même est censé passif. Ce n'est qu'un tour particulier pour exprimer l'existence de l'action de pleurer, sans en indiquer aucune cause ; *fletur*, c'est-à-dire *flere est* (l'action de pleurer est) : on prétend encore moins marquer un objet passif, puisque *flere* exprime une action intransitive ou absolue, & qui ne peut jamais se rapporter à un tel objet. Voyez *Impersonnel*. Nous faisons quelquefois le contraire en français, & nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens *passif*, au lieu de faire usage de la forme *passive* : ainsi l'on dit, *cette marchandise se débitera*, quoique la marchandise soit évidemment le sujet *passif* du débit, & qu'on eût pu dire *sera débitée*, s'il avoit plu à l'usage d'autoriser cette phrase dans ce sens. Je dis *dans ce sens*, car dans un autre on dit très-bien, *quand cette marchandise sera débitée J'en achèterai d'autre*. La différence de ces deux phrases est dans le tems : *cette marchandise se débitera*, est au présent postérieur ; que l'on connoît vulgairement sous le nom de *futur simple*, & l'on diroit dans le sens actif, *je débiterai cette marchandise* ; *quand cette marchandise sera débitée*, est au prétérit postérieur, que l'on regarde communément comme futur composé, & quelques-uns comme futur du mode subjonctif, & l'on diroit dans le sens actif, *quand j'aurai débité cette marchandise*. Cette observation me fait entrevoir que nos verbes *passifs* ne sont pas encore bien connus de nos Grammairiens, de ceux même qui reconnoissent que notre usage a autorisé des tours exprès & une conjugaison pour le sens *passif*. Qu'ils y prennent garde : *se vendre, être vendu, avoir été vendu*, sont trois tems différens de l'infinitif *passif*, du verbe *vendre* ; cela est évident, & entraîne la nécessité d'établir un nouveau système de conjugaison *passive*. »

« Cette observation me fait entrevoir que nos verbes *passifs* ne sont pas encore bien connus de nos Grammairiens. » : les remarques de Beauzée montrent quelques difficultés propres aux formes passives — à commencer par ce qui est qualifié de tel. Il y inclut par exemple des formes pronominales, contrairement aux grammairiens de son temps. De nos jours encore, les limites du passif sont objet de débats.

1.1. Descriptions traditionnelles

Les recherches sur la grammaire procèdent d'un passé long et riche. Depuis les premières grammaires indiennes ou grecques, les grammairiens n'ont eu de cesse de trouver la meilleure méthode pour décrire les langues qu'ils étudiaient, créant de multiples catégorisations et se critiquant mutuellement quant à la « bonne » façon de découper les phénomènes linguistiques et

de les présenter. D'une part, la langue elle-même ne cesse d'évoluer, y compris dans ses structures et phénomènes grammaticaux, et d'autre part le regard posé sur cette grammaire est toujours partiel, voire partial, toujours susceptible d'être concurrencé par un autre regard, un autre découpage, d'autres catégorisations, d'autres formes de présentation. Même des catégories considérées aujourd'hui par l'ensemble des locuteurs comme évidentes — telles que la distinction nom/adjectif ou la classification des modes et temps des verbes en français — ont connu des changements au cours de l'histoire. La grammaire est un éternel champ de recherches.

1.1.1. Descriptions scolaires

Les manuels scolaires actuels présentent le passif français ainsi : « Un verbe est à la voix passive quand le sujet désigne l'être ou la chose qui subit l'action indiquée par le verbe ; le verbe est alors accompagné de l'auxiliaire *être*. Le sujet du passif est le complément d'objet de la tournure active correspondante. L'action est faite par le complément d'agent, introduit par les prépositions *par* ou *de*. Mais ce complément peut ne pas être exprimé. Les verbes d'action transitifs directs sont les seuls à pouvoir présenter les trois voix (active, passive, pronominale). Les verbes d'état et les verbes intransitifs n'existent qu'à la voix active. Les verbes transitifs indirects n'ont en général pas de passif. » (Dubois et Lagane 1997 : 91)

Les traits généralement retenus pour le passif français sont ainsi :

- le COD de la phrase active devient sujet de la phrase passive
- le verbe est mis au participe passé, introduction de l'auxiliaire *être*
- le sujet de la phrase active peut devenir complément d'agent de la phrase passive
- le sujet subit l'action

1.1.1.1. Présentations

Ces définitions aboutissent à divers types de présentation du passif. Ainsi, Guilherme Ribeiro présente le tableau suivant¹ :

1. www.prof2000.pt/users/esjmlima/grafan/GUL_GRU-A.HTM

PHRASE ACTIVE			PHRASE PASSIVE		
La poussière noircit les maisons.			=> Les maisons sont noircies par la poussière.		
AU NIVEAU FONCTIONNEL, ON CONSTATE QUE :					
PHRASE ACTIVE			PHRASE PASSIVE		
Sujet <=>	"La poussière"	"par la poussière"	<=> Complément d' Agent		
Prédictat <=>	Présent Actif : "noircit"	Présent Passif : "sont noircies"	<=> Prédictat		
Compl. d'Obj. Dir. <=>	"les maisons"	"les maisons"	<=> Sujet		

Sous une forme un peu similaire, un site internet² présente le tableau suivant :

FORME ACTIVE	Sujet	Verbe (ici au futur simple, voix active)	COD de «distribuera»	Complément circonstanciel de temps
	LE FACTEUR	DISTRIBUERA	LE COURRIER	VERS NEUF HEURES
FORME PASSIVE	LE COURRIER	SERA DISTRIBUÉ	PAR LE FACTEUR	VERS NEUF HEURES
	Sujet	Verbe (ici au futur simple, voix passive)	Complément d'agent de <i>sera distribué</i>	CC de temps
	C'est l'ancien COD	Le temps n'a pas changé, même si l'auxiliaire <i>être</i> est apparu.	C'est l'ancien sujet. La préposition <i>par</i> est parfois remplaçable par <i>de</i> .	Il n'intervient pas dans la transformation et reste inchangé

Le même type de présentation peut revêtir des formes abrégées³ :

2 http://perso.club-internet.fr/fzpc/Go/Synth_Gram_Phase/Types_phrases.htm

3. www.ccmd.qc.ca/html/dyn/fichiers/Arborescences.pdf

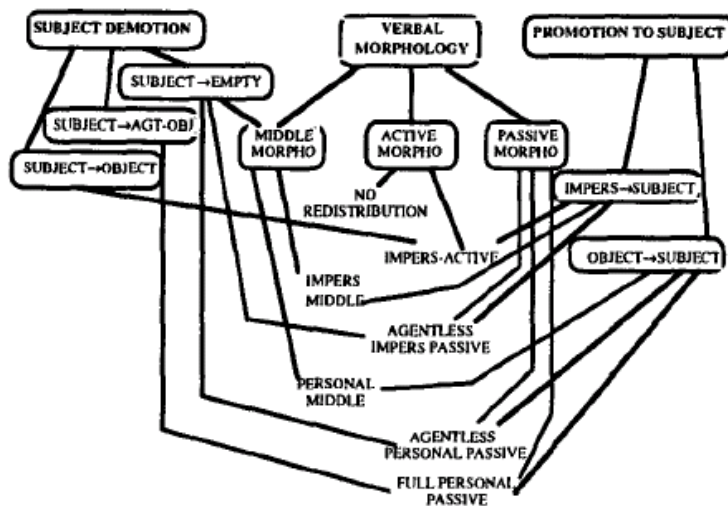
Condition :
 GV → Verbe transitif direct : V + GN2

Réalisation :

- Le sujet GN1 devient complément du verbe passif : Prép (*par/dé*) + GN1.
- Le complément direct GN2 devient sujet : GN1.
- Le verbe auxiliaire être est ajouté et l'accord est réajusté.

Il est à noter que le complément du verbe passif est facultatif dans la phrase passive; si ce complément est non exprimé, il est interprété comme un pronom indéfini : *les souris ont été attrapées (par quelqu'un)*.

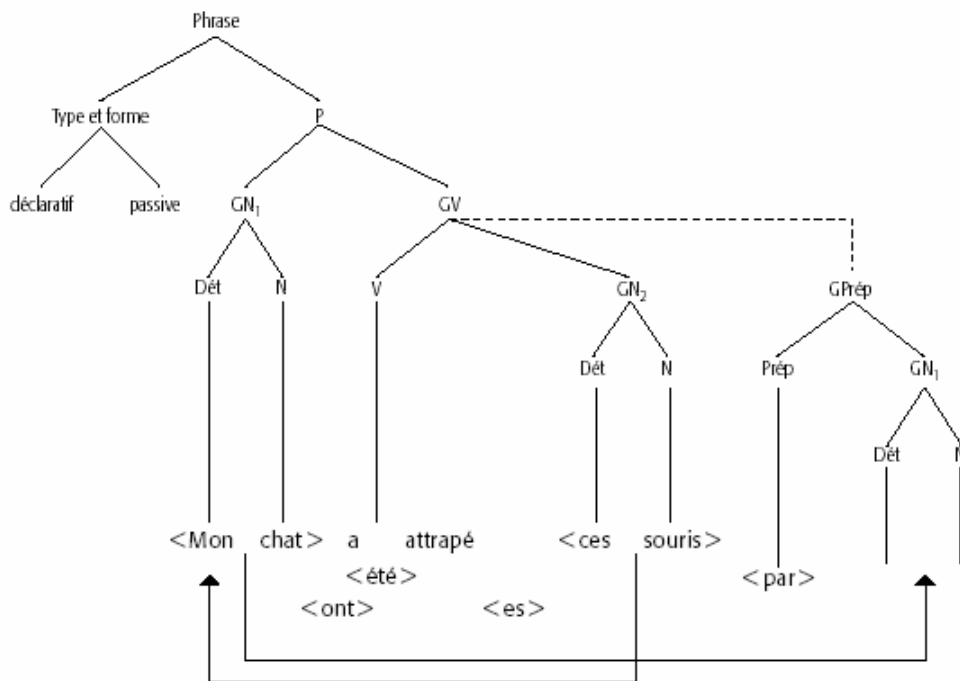
Pour présenter les liens entre les différentes formes de constructions verbales en français, Marie-Hélène Candito (1998 : 215) propose le schéma suivant :



- Impersonal Active : *Il est arrivé trois lettres pour vous.*
- Impersonal Middle : *Il se dit des horreurs ici.*
- Agentless Impers Passive : *Il a été décrété l'état d'urgence.*
- Personal Middle : *Le thé se sert à 5h.*
- Agentless Personal Passive : *Le film sera projeté mardi prochain.*
- Full Personal Passive : *La voiture a été doublée par un vé1o.*

Le même contenu, les mêmes traits relevés comme typiques du passif peuvent être présentés sous diverses formes linguistiques : arbres, analyses structurales, etc. Ainsi, le Centre collégial de

développement de matériel didactique (CCDMD, Montréal) présente sur son site internet l'arbre suivant (www.ccdmd.qc.ca) :



Ou encore, Yves Roberge, de l'Université de Toronto, présente ainsi le passif (<http://french.chass.utoronto.ca/fre378/>) :

- Analyse structurale :

X - SN1 - [SV Vtemp - SN2 - Y] - Z

- Changement structural :

X - SN2 - êtretemp - Vparticipe passé - Y - par SN1 - Z

« Dans l'exemple : *Normalement, le devoir est corrigé par le prof avec ses assistants*, X correspond à *normalement*, SN1 correspond à *le prof*, Vtemp correspond au verbe *corrige*, SN2 correspond à *le devoir*, Y ne correspond à rien (i.e. il n'y a pas de SP de SV) Z correspond au SP *avec ses assistants*. ».

1.1.1.2. Sens du passif

Le choix d'une forme passive est l'objet d'une stratégie énonciative. Pour Fernandez-Vest, « La stratégie énonciative choisie repose sur trois critères : 1. l'intention communicative de l'énonciateur. 2. son identification sélective des données pertinentes. 3. les hypothèses que

différents indices et/ou connaissances antérieurs l'amènent à poser quant aux dispositions mentales de l'énonciataire. » (1995 : 23)

Jespersen donnait déjà (1924, 167-168), à propos de l'anglais, les cinq raisons suivantes d'utiliser le passif plutôt que l'actif : 1. le sujet actif est inconnu ou ne peut aisément être établi ; 2. le sujet actif découle à l'évidence du contexte ; 3. il peut y avoir une raison particulière (tact ou délicatesse de sentiment) de ne pas mentionner le sujet actif ; 4. même si le sujet actif est indiqué, la tournure passive est préférée si, spontanément, l'on s'intéresse plus au sujet passif qu'au sujet actif ; 5. finalement, la tournure passive peut faciliter la connexion d'une phrase avec une autre.

Tomassone (2002 : 40-41) explique l'emploi du passif par le souci de cohérence thématique. Il donne l'exemple d'un extrait des *Misérables* de Hugo (livre II, chapitre 6) : « Le voleur avait jeté le pain, mais il avait encore le bras ensanglanté. C'était Jean Valjean. Ceci se passait en 1795 Jean Valjean fut traduit devant les tribunaux [...] Jean Valjean fut déclaré coupable. [...] Jean Valjean fut condamné à cinq ans de galères. » Il commente ainsi cet extrait : « Le personnage est introduit dans un propos qui le nomme à la fin du premier paragraphe, dans une phrase à présentatif. L'emploi du passif permettant le retour du thème, assure l'unité du passage, en dépit des digressions et concentre la lumière sur le héros, les informations étant apportées par les propos. »

La structure d'un texte peut donc se comprendre à partir de sa construction thématique, du choix par le locuteur des enchaînements, ruptures, digressions de son récit. Tomassone (*Ibid.*) donne comme exemples de progressions thématiques :

- la progression à thème constant : les phrases successives comportent toujours le même thème (qui peut être représenté par un substitut)
- la progression linéaire : le thème de chaque phrase est issu du propos de la phrase précédente
- la progression à thèmes dérivés : un 'hyperthème' est repris dans des phrases successives sous forme de sous-thèmes qui en sont en quelque sorte les composants.

Les raisons de l'emploi d'une forme passive peuvent donc être diverses. Nous pouvons les regrouper en neuf catégories :

- *Évitement ou élimination du premier argument*

La grande majorité des phrases passives employées sont dépourvues de complément d'agent :

le sujet actif n'est pas évoqué — de 60 à 80 %, selon les études Cet évitement peut avoir diverses raisons : le sujet actif est indéterminé ou n'est pas connu du locuteur, celui-ci veut préserver son anonymat, l'identité en est connue des interlocuteurs ou encore par modestie d'auteur. Par exemple, H. Weinrich remarque que l'usage du passif est plus fréquent dans les textes administratifs : les agents de l'État se retranchent derrière les données à traiter parce qu'ils n'agissent pas de leur propre autorité mais par mandat de la société (1989 : 102).

- *Orientation sur le second argument*

La passivation ne modifie pas l'état des choses décrites, mais imprime une forme d'expression différente : le complément d'objet actif devient thème discursif alors que le sujet actif fait partie du propos. Le passif est donc souvent utilisé pour thématiser l'objet animé d'une construction active, présenter le procès de son point de vue. Ceci ne concerne que le passif 'classique', et non le passif impersonnel.

- *Focalisation du premier argument*

Pour un référent animé, la position de complément d'agent lui donne une valeur fortement rhématique, souvent associée à des effets contrastifs (cela est fait non par lui, mais par un autre). Jespersen (1933: 120) note que la transformation active/passive n'est pas superflue : elle montre le 'point de vue' du locuteur, elle introduit une différence de focus.

- *Orientation sur le procès*

Il s'agit d'une des fonctions essentielles du passif impersonnel. D'autre part, les locutions verbales, plus ou moins contraintes, produisent un passif qui oriente le regard sur le procès : *secours est porté aux réfugiés, suite a été donnée à cette demande.* « Ainsi, le passif permet-il une thématisation de l'acte en en faisant un état ramené au sujet. Au passif, il y a identification de l'acte avec le sujet. » (Roussel : 2004 : 33)

- *Raisons pragmatiques*

La passivation sert également à maintenir la continuité référentielle des sujets de phrases consécutives, ou à lier une phrase au complément d'objet de la phrase précédente : *Il a écrit un livre. Cet ouvrage a été...* Le passif peut également être utilisé pour lever l'ambiguïté d'un objet actif anaphorique susceptible de correspondre à plusieurs antécédents (*Jean est à Bordeaux ; Pierre a rejoint son père [de Jean, de Pierre ?] / Jean est à Bordeaux ; son père a été rejoint par Pierre*).

- *Raisons stylistiques*

Fréquemment, le passif est choisi non pour des raisons sémantiques ou syntaxiques, mais

simplement pour l'effet de style particulier qu'il confère au discours, notamment à cause de sa rareté. Il prend alors un aspect recherché, voire précieux.

Il peut servir également à alléger la structure de phrases complexes par effacement du sujet de la proposition subordonnée (*j'attends qu'on me serve / d'être servi*) ; pour rétablir l'ordre préférentiel sujet court / complément long ; pour l'allègement des phrases complexes, comme le passage d'une relative à une forme participiale (*l'équipe de France, qui a été battue / l'équipe de France, battue*).

- *L'aspect*

Myhill (1992) remarque que l'aspect est différent pour les deux constructions : le passif montre un aspect perfectif deux fois plus important que l'actif. Le passif montre également un aspect beaucoup plus ponctuel, alors que l'aspect duratif est davantage marqué par l'actif. Bien sûr, le caractère 'affecté par le verbe' est largement plus fort au passif. Un autre aspect, noté par Claude Hagège, concerne les caractères spontané, potentiel ou honorifique : « Le décentrement de l'agent implique que l'événement, au lieu d'être provoqué par un agent, peut se produire d'une manière spontanée, ou qu'il a une tendance à se produire, et qu'il appartient donc au domaine du potentiel. Le décentrement de l'agent peut aussi impliquer que le locuteur souhaite, par respect, ne se référer qu'indirectement à l'auteur d'une action, que celui-ci coïncide avec l'auditeur ou qu'il soit un tiers dont il est question. Ces trois sens possibles : spontané, potentiel et honorifique, qui sont logiquement reliés, sont par exemple ceux que possède le morphème de passif *-(a)are-* du japonais. » (2002 : 27) Le passif peut également mettre l'accent sur le résultat d'une action (Bouscaren 1982 : 184). De même Pottier (1992 : 101) note : « En espagnol, le passif réel (action subie) avec *ser* sera suivi chronologiquement d'un résultat (relativité à l'action subie) avec *estar* : *Juan está herido porque fue herido ayer* (Jean est blessé parce qu'il a été blessé hier). »

- *Rhétorique*

Le passif peut être utilisé dans un but de persuasion : sa fréquence moindre, son 'originalité', ses connotations particulières peuvent être choisies volontairement, dans le cadre d'un discours, pour mettre en exergue, en valeur, un énoncé particulier. Ainsi, Roussel (2004 : 13) écrit : « Quels que soient les contextes dans lesquels apparaissent les différents énoncés passifs relevés, ceux-ci visent tous un objectif identique : convaincre. Le recours au passif se fait de manière privilégiée dans les préfaces, les introductions, les textes scientifiques, les

descriptions, les notices d'utilisation, c'est-à-dire à chaque fois qu'une construction argumentative est nécessaire. »

- *Thématisation*

Différents auteurs insistent sur la notion de thématisation : le passif apporte une souplesse, un 'jeu' possible dans la mise en avant d'un sujet de discours : « Le passif, qui permet de thématiser un constituant qui, dans la phrase active, appartiendrait au propos, joue un rôle analogue [à celui des constructions détachées]. Que l'on compare *La grêle a haché les fleurs des cerisiers*, et *Les fleurs des cerisiers ont été hachées par la grêle*. Ces phrases, qui rendent compte du même fait, ne sont pas équivalentes : la première est une information météorologique ; la seconde exprime la déception du jardinier ! » (Tomassone 2002 : 38)

1.1.1.3. Diversité

Cependant, le premier danger à éviter est l'ethnocentrisme linguistique : croire que les caractéristiques de la langue du chercheur sont des caractéristiques universelles.

Ainsi, différents linguistes ont noté la grande diversité des manières d'exprimer le passif dans les langues : « It is clear from such a typological study that there are many different types of passive constructions, and that languages prefer some structural, pragmatic or semantic characteristics over others, or disallow others completely » (Murphy 2004 : 70) Siewierska (1984) critique la recherche de caractères universels du passif : elle conclut qu'aucune analyse structurale du passif ne peut concerner toutes les langues. De même, pour Croft (2001), les théories cherchant des catégories grammaticales universelles ne peuvent pas aboutir à des résultats satisfaisants : toutes les constructions sont spécifiques à chaque langue. « Constructions as cross-linguistically valid configurations of morphosyntactic properties do not exist » (Croft 2001 : 283)

Le *Lexicon of linguistics*⁴ distingue ainsi :

- « languages with impersonal passives (= passive of an intransitive verb, with an expletive in subject position instead of a promoted object) *vs* languages without (cf. Dutch *er wordt een man vermoord* versus English **there is a man killed*)

4 <http://www2.let.uu.nl/UiL-OTS/Lexicon/>

- languages with periphrastic passives (i.e. using auxiliaries plus a past participle) *vs* languages with synthetic passives (expressing the passive via one verbal form) (cf. Dutch *de koning wordt geprezen* vs. Latin *rex laudatur*)
- languages with optional adjuncts expressing the logical subject *vs* languages without. »

Parmi les langues sans passif, Keenan (1985) cite des langues de Nouvelle Guinée comme l'Enga et différentes langues tchadiennes comme le Tamang, l'Isthmus Zapotec et le Yidiŋ. Les langues qui n'ont pas de passif expriment toutefois la même fonction de différentes manières, comme en utilisant une troisième personne pluriel comme sujet — troisième personne ne référant à aucun individu particulier ; ou en enlevant le sujet de la phrase active.

Selon Chomsky également (1981, ed. 1991 : 221), les langues diffèrent quant à leur degré d'utilisation de la morphologie passive. En anglais, la morphologie passive est restreinte aux verbes qui prennent pour complément un SN ou une proposition ; mais ce n'est pas le cas en allemand ou en néerlandais. En hébreu, les verbes à complément SP (syntagme prépositionnel) semblent être compatibles avec la morphologie passive.

Malgré ces diversités, ou pour tenter de les surmonter, différents types d'analyses ont été proposées, à commencer par les concepts de voix et diathèse.

1.1.2. Voix et diathèse

1.1.2.1 Présentations traditionnelles

Dans le *Cratyle*, Platon développe une conception des noms intermédiaire entre celle de Cratyle, pour qui les noms sont liés à une substance : ils sont permanents, au delà des différences de syllabes ou des déformations qui peuvent advenir avec le temps, et, lorsqu'ils sont justes (les plus justes étant ceux attribués par les dieux), ils correspondent parfaitement à la réalité désignée ; et celle d'Hermogène pour lequel, au contraire, ils ne proviennent que de conventions sociales. Dans *De l'interprétation (Organon)*, Aristote souligne le côté conventionnel des noms (16a20). Il y définit le verbe comme « ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose » (16b8). La proposition unit le nom et le verbe, créant la possibilité d'affirmer le vrai ou le faux : « Toute proposition dépend nécessairement d'un verbe ou du cas d'un verbe : et, en

effet, la notion de l'homme, où l'on n'ajoute ni est, ni était, ni sera, ni rien de ce genre, ne constitue pas encore une proposition. » (17a10)

La grammaire de Denys le Thrace (II^{ème} siècle avt notre ère) définit le verbe comme « mot non casuel, montrant le temps, la personne et le nombre, et signifiant l'action ou la passion » (ed. 1998 : 56). Il énumère ensuite les accidents du verbe : mode, diathèse, espèce, figure, nombre, personne, temps, conjugaison. Il note trois catégories de diathèses : l'actif (*energeia*), le passif (*pathos*) et le moyen (*mesotes*).

La *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole (II^{ème} siècle de notre ère) développe ces catégories : reprenant la distinction des diathèses active, passive et moyenne (ed. 1997 : 227), il note que, parfois, l'action se retourne sur le sujet lui-même sans « passer » sur autre chose. La diathèse moyenne est ainsi susceptible d'une grande variété de nuances, selon les « dosages » d'activité et de passivité : on trouve ainsi des « auto-passifs » (*autopatheia*), comme dans *trémô se*, litt. « je te tremble » (je tremble de peur devant toi) (ed. 1997 : 261) ou des diathèses symétriques, comme dans *gumnázomai soi*, litt. « je m'entraîne avec toi » (activité identique dans les deux personnes et orientée chacune vers l'autre) (ed. 1997 : 267). La diathèse est ainsi un système complexe de rapports du nom et du verbe, basé sur le rôle de la personne : on peut dire *peripató* (« je parcours »), mais on ne peut pas dire *peripatomai* (« je suis parcouru »), parce que ce qui est parcouru, par exemple *hê hodos* « le chemin » ne peut pas prendre la parole ; par contre, je peux prendre la parole pour cet inanimé et dire *hê hodos peripateítai* (« le chemin est parcouru ») (ed 1997 : 256).

Dans sa *Thèse sur l'histoire de la notion de diathèse* (2003), I. Evrard note que les Latins ne reprendront pas vraiment la notion de diathèse, soucieux surtout de l'analyse des formes latines. Varron classera les formes de diathèses, selon la morphologie verbale latine, en quatre sous-catégories : actifs, passifs, neutres et déponents. Palsgrave, dans *Lesclairvisement* (1530), note trois formes diathétiques en français : actif, passif et moyen. Scaliger, en 1540, ne retient que deux sous-catégories diathétiques : l'actif et le passif. La grammaire de Port-Royal (Arnault et Lancelot, 1676) systématisa la transformation de la construction comme lien morpho-syntaxique entre nom et verbe à une syntaxe phrastique conçue comme une organisation hiérarchique et logique (Chevalier, 1978). Du Marsais, dans l'*Encyclopédie* (1729-1756), consacre le terme de « voix » à la désignation des diathèses. La grammaire scolaire reprendra ce terme, réintroduit notamment par Benvéniste qui définit en 1950 la voix comme « la diathèse fondamentale du sujet dans le verbe », ou Tesnière, pour qui la diathèse correspond à une modification de la valence verbale.

1.1.2.2 Caractéristiques

Voix et diathèse sont souvent confondues ; l'encyclopédie en ligne *Wikipédia*, par exemple, note : « Le terme de diathèse s'utilise en linguistique pour désigner ce que l'on entend plus communément par 'voix' verbale. »⁵ Lorsque les linguistes tentent au contraire de les distinguer, de nombreuses divergences apparaissent : quels sont les critères à retenir ? Peut-on réserver l'une de ces notions à des analyses syntaxiques et l'autre à des analyses sémantiques ? Les questions morphologiques sont-elles à prendre en compte ? Faut-il supprimer du vocabulaire linguistique l'une ou l'autre de ces notions ?

Le terme de 'voix', comme le remarque Denis Creissels⁶, est ambigu : pour certains auteurs, seules les opérations sur la valence affectant le rôle de sujet sont considérées comme des voix, ce qui exclut l'applicatif et l'antipassif. Pour d'autres, la voix correspond aux mécanismes qui n'introduisent aucun terme nucléaire nouveau, ce qui exclut le causatif et l'applicatif. D'autres, comme Givón, englobent dans cette notion des changements de valence non nécessairement corrélés à des modifications morphologiques du verbe. D'autres encore, comme Pottier, parlent de voix pour caractériser des types sémantiques de prédication sans changement de valence.

Ainsi, certains linguistes mettent en avant les caractéristiques sémantiques. Pour J.-P. Boons, A. Guillet, C. Leclère (1976), : « On appelle diathèse d'un verbe la façon dont son sujet se situe sémantiquement relativement au procès décrit, selon qu'il est 'extérieur' à ce procès, n'y jouant qu'un rôle d'agent' ou de 'cause', ou 'intérieur' à ce procès, y jouant notamment, un rôle de 'patient' ». Ou encore, le *Dictionnaire des sciences du langage*, de F. Neveu (2004 : 103), définit la voix comme une catégorie formelle relevant de la morphologie verbale, comme la forme (active, passive, etc.) prise par le verbe pour exprimer une diathèse ; et la diathèse comme l'organisation des rôles sémantiques dans l'énoncé, et notamment la répartition syntaxique de l'agent et du patient du procès verbal.

D'autres linguistes mettent en avant les caractéristiques syntaxiques : « La diathèse est une propriété syntaxique de l'énoncé ; elle désigne la disposition du schéma actanciel qui caractérise un verbe donné dans un emploi donné [...], la voix se définit au plan de la morphologie : la voix est la diathèse grammaticalement marquée dans le verbe. » (Veyrenc 1980 : 223). La diathèse a

⁵ <http://fr.wikipedia.org/>

⁶ *Cours de syntaxe générale*, 2004, ch. 12 : <http://lesla.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/doc-357.pdf>

ainsi deux versants : affecter la morphologie verbale et régler l'organisation des constituants nominaux autour du noyau verbal.

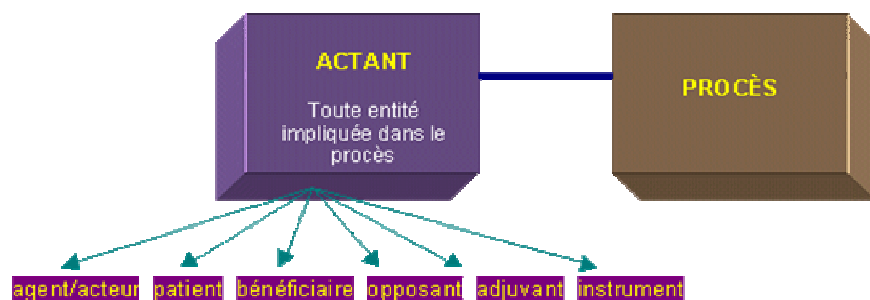
Le terme de voix est rejeté par certains linguistes : concernant la voix pronominale, « le terme de voix est officiellement abandonné depuis 1975 pour celui de tournure pronominale. » (Riegel *et al.* 2002 : 245) La dénomination « voix pronominale » est ainsi fortement contestée (Melis 1990) et parfois remplacée par « voie » (Melis 1990, Wilmet 2000). Pour Wilmet (2000), le français utilise trois voix (active, passive et moyenne), qui, associées aux constructions impersonnelle et factitive, forment cinq *voies*. Pour le français, les grammaires distinguent ainsi, selon les cas, trois, quatre, cinq voix ou plus. Charaudeau (1992 : 377) remarque que ces différences tiennent aux caractéristiques retenues : sont-ce d'abord des caractéristiques propres aux verbes (transitifs, intransitifs, pronominaux, impersonnels, etc.), ou d'abord des caractéristiques de construction de phrase ?

Caractériser la voix n'est pas aisé, d'autant plus pour une définition visant l'universalité : le système des voix est très différent selon les langues. Selon Léonard (2001), il n'y a pas une langue maya qui ait moins de cinq voix. On en compte jusqu'à sept en chortí (Guatemala). Les classifications en voix se heurtent également, selon les langues, à différentes exceptions. En grammaire latine, on parle de verbe *déponent* (du latin *deponere*, 'qui abandonne les autres voix') pour désigner les verbes qui ne se conjuguent qu'au passif tout en ayant un sens actif. En grec ancien et en sanskrit, les verbes *media-tantum* ('seulement au moyen') ne se conjuguent qu'à la voix moyenne. Comme pour d'autres types de catégorisations, les classifications en voix sont ainsi difficiles et critiquables.

La notion de diathèse a été ainsi l'objet de nombreuses recherches depuis une vingtaine d'années. Dixon a publié en 1979 un article sur l'ergativité, puis un livre sur le sujet en 1994. Les travaux de Shibatani sur le passif ont posé diverses questions typologiques. Kemmer a publié en 1993 un livre sur la diathèse moyenne. Et différents colloques ont porté sur les liens entre passif et moyen (Typologie 2, IUM-ENS-Paris10, 2000) ou entre moyen et réfléchi (Association internationale de typologie-Université de Tunis, 2001). Le débat n'est pas clos.

1.1.2.3 L. Tesnière

Selon la présentation de Lucien Tesnière, la voix correspond à la connexion entre un actant et un procès :



Ainsi la voix peut être :

Active : *Pierre étudie la linguistique.*



Le sujet du verbe correspond sémantiquement à l'agent, le déclencheur volontaire du procès.

Passive : *La pomme est mangée par Pierre.*



Le sujet du verbe correspond sémantiquement au patient, qui subit le procès.

Réfléchie : *Pierre se lave.*



Réciproque : *Pierre et Jean se regardent.*



Selon la théorie de la valence des verbes, les verbes intransitifs comme *dormir* ou *éternuer* ne peuvent pas se mettre à la voix passive, réfléchie ou réciproque car ils ne renvoient pas à un procès impliquant un patient : ces verbes sont dits « monovalents » ; ils n'ont qu'un seul actant, l'agent du procès. Les verbes transitifs comme *laver*, *regarder*, *saluer* impliquant deux actants (l'agent et le patient) sont dits « bivalents ». Les verbes impliquant un patient et un bénéficiaire comme *donner* dans *Pierre donne une pomme à Jean* sont dit « trivalents ». Le sujet est appelé « prime actant », l'objet direct « second actant » et l'objet indirect « tiers actant ». Les verbes comme *pleuvoir* ou *falloir*, qui n'ont ni agent ni patient ni bénéficiaire, sont dits « avalents » (ou « à valence zéro »), ; ils ne peuvent être employés qu'à la voix active.

1.1.2.4 M. Wilmet

Dans sa *Grammaire critique du français*, (§ 572-587), Marc Wilmet décrit les formes de diathèse en distinguant sujet logique (ce dont on parle), sujet grammatical (sujet du verbe), sujet sémantique (l'agent), sujet psychologique (l'information déjà connue) et objet sémantique (le patient). Au terme « diathèse », il préfère celui de « topicalisation » (2003 : 499).

La ‘topicalisation active’ fait coïncider sujet logique et sujet grammatical, indépendamment du rôle sémantique ; la ‘topicalisation passive’ provoque la même coïncidence des sujets logique et grammatical, mais bloque l’interprétation de ce sujet comme agent sémantique sans imposer indubitablement celle de patient ; la ‘topicalisation moyenne’ : mêle les topicalisations active et passive ; elle confirme au sujet logique la fonction de sujet grammatical et lui attribue celui de patient ; ‘la topicalisation impersonnelle’ introduit un sujet grammatical dans un énoncé privé de sujet logique ou évince le sujet logique de la première place ; et la ‘topicalisation factitive’ installe le sujet logique dans la fonction de sujet grammatical et dans le rôle d’agent sémantique.

Définissant le passif par la coïncidence entre sujet logique et blocage de son interprétation comme sujet sémantique, Wilmet souligne qu’ « aucun indice matériel n’appartient en propre à la *voix* passive : ni la copule *être*, ni l’agent sémantique [...], ni la permutation de l’objet en sujet (voir les verbes *symétriques*). » (2003 : 500)

1.1.2.5 D. Creissels

Dans une première définition, Denis Creissels note que la voix est : « tout type de changement dans les formes verbales qui présente une relation (relativement) régulière avec un changement de valence [...] Cette définition ne fait que généraliser la notion traditionnelle de voix, puisque la voix passive de la grammaire latine et la voix moyenne de la grammaire grecque sont seulement deux cas particuliers de la notion générale de changements morphologiques dans le verbe régulièrement liés à des changements de valence. » (2004, ch. 12) Cependant, cette définition est insuffisante : entre *Paul vend le tissu* et *Le tissu est vendu par Paul*, il n’y a pas de changement de valence, contrairement à la phrase *Le tissu se vend*.

L’approche syntaxique de la voix consiste à chercher les correspondances entre les modifications morphologiques des verbes et les modifications de leurs arguments, que ce soit par permutation, ajout ou suppression d’arguments. Mais cette correspondance n’est jamais absolue (en français, pour des verbes comme *pardonner* et *obéir*, le sujet de la forme passive ne correspond pas à l’objet de la forme non passive).

L’approche lexicale de la voix consiste à chercher les correspondances régulières entre la présence de certains morphèmes dans la forme verbale et le rôle attribué au sujet et, si un objet est présent, à l’objet. — comme, en français, identifier la voix moyenne par le morphème *se*.

Selon D. Creissels, il est préférable de combiner les deux approches, c'est-à-dire de considérer que la définition d'une voix mentionne à la fois une transformation du schème argumental du verbe et une modification du rôle assumé par le référent du sujet ou de l'objet, mais que ce qu'on définit ainsi est un prototype dont un certain nombre de verbes peuvent s'écarter de manière plus ou moins importante. (1995 : 268)

Revenant sur les appellations traditionnelles, Creissels propose de considérer ce que l'on nomme habituellement *voix active* comme en réalité non marqué pour la voix — sorte de voix « neutre » (un verbe à la voix active ne signifie pas toujours que le sujet accomplit une action : le patient subit une opération). « La seule façon de surmonter ces difficultés consiste à abandonner la notion de *voix active* et à poser que les formes traditionnellement considérées comme constituant la *voix active* sont en réalité non marquées pour la voix. [...] Il existe en français trois voix : la voix passive (caractérisée par l'auxiliaire *être*), la voix moyenne (caractérisée par le morphème *se*) et la voix causative (caractérisée par l'auxiliaire *faire*). Les formes ne comportant, ni le morphème *se*, ni l'auxiliaire *faire*, ni l'auxiliaire *être* en tant qu'auxiliaire du passif sont non marquées du point de vue de la voix. » (1995 : 269)

1.1.2.6 C. Muller

Claude Muller (2005) distingue voix et diathèse. La diathèse porte sur ce qui est mis en avant, elle dépend des choix communicatifs : ce qui est topique / ce qui est focus, ce qui est important / ce qui est secondaire, ce qui est présenté comme nouveau / ce qui est présenté comme connu. La voix porte sur la forme grammaticale, avec une modification des actants par rapport au verbe. La voix est donc plus 'large', une voix pouvant prêter à plusieurs diathèses. La voix impersonnelle peut ainsi avoir une diathèse active ou passive ; de même pour le pronominal : deux actants sont 'réduits' à un actant — avec plusieurs effets possibles, dont une diathèse passive. Dans l'exemple : *Il s'est vu remettre*, la diathèse est passive, le regard est porté sur le bénéficiaire.

Par exemple, une construction active impersonnelle sera :

- *Il mange chaque jour une dizaine de personnes dans ce restaurant* (Rivière 1995 : 110)

tandis qu'une construction passive impersonnelle sera :

- *Il est mangé chaque jour une dizaine de kilos de steaks dans ce restaurant* (Muller, 2005)

Lorsqu'un verbe offre la possibilité de plusieurs constructions, dont l'une est manifestement un cas marqué par rapport à l'autre, Muller propose d'adopter une description en termes de diathèses différentes, même si la 'construction' ou voix est identique. C'est le cas dans :

Jean (ou la pierre) a cassé la vitre / La vitre a cassé

La première phrase est ainsi dite de diathèse et de voix active, tandis que la seconde comporte une diathèse moyenne ou passive avec une voix active. La seconde phrase ne comporte pas de morphème ou de construction particulière — Muller ne la qualifie donc pas de voix passive. La limite du passif est l'existence d'un morphème spécifique, ou un changement dans l'organisation. Par contre, il ne faut pas confondre construction passive et sens passif : un verbe actif de sens passif peut être à son tour passivé : *recevoir* > *le livre a été reçu*. Ainsi, pour l'exemple : *Cet arbre supporte mal les pesticides*, en termes de rôles sémantiques, *cet arbre* est patient plutôt qu'agent, tandis que *les pesticides* est agent. L'interprétation est similaire à : *Cet arbre est abîmé par les pesticides*, construction passive classique. La diathèse active de *supporte mal* équivaut sémantiquement à la diathèse passive de *abîme*. De même, *recevoir* est un converse de *donner* et réalise en ce sens une forme de « passif » lexical du bénéficiaire (cf. G. Gross, 1989). D'autre part, certains verbes peuvent être considérés comme des auxiliaires de passifs non canoniques, comme pour les diathèses du bénéficiaire /détrimentaire (*Je me suis vu refuser l'entrée*, ou *Il s'est fait renverser en traversant la rue*).

Les phénomènes de diathèse ne concernent pas que la relation sujet/verbe. La hiérarchie des relations entre les actants et le verbe forme un tout. La construction grammaticale de base, pour un verbe prototypique, est : sujet (agent) > objet direct (patient) > objet indirect (bénéficiaire) > circonstanciel (autres). La prise en compte des autres relations actantielles peut s'avérer nécessaire, notamment entre 2^{ème} et 3^{ème} actants. Par exemple :

On charge des oranges dans le camion / On charge le camion d'oranges

Des abeilles bourdonnent dans le jardin / Le jardin bourdonne d'abeilles

Ainsi, la suppression de l'objet direct, ou sa modification en objet indirect, renforce la mise en avant du sujet. Melis (1990) appelle ces formes déaccusatives, Herslund (1997) antipassives, sans modification de la voix verbale, mais avec un changement de diathèse :

Luc boit du vin / Luc boit (= il est alcoolique)

Elle a goûté les fraises / Elle a goûté aux fraises (Herslund 1997 : 79)

Elle a goûté (= elle a pris un goûter)

Il existe des cas plus complexes, comme celui signalé par M. Gross (2000 : 31) :

On compte Léa parmi les lecteurs de ce livre

Ce livre compte Léa parmi ses lecteurs

Le complément de nom de la première phrase est le sujet de la deuxième. Pour M. Gross, c'est une « extension » du passif, qui se manifeste dans la seconde phrase par un objet en position de sujet et la réduction actantielle (le *on* a disparu de la seconde phrase). Pour Muller, il s'agit d'une diathèse non active parce que le schéma actantiel semble plus restreint (le *on* disparaît de la construction) ; la construction verbale est cependant active dans les deux cas.

1.1.3. Caractéristiques du passif

Les traits retenus par différents linguistes pour caractériser le passif peuvent varier, mettant en avant, comme pour la voix et la diathèse, des analyses plus syntaxiques, portant sur les changements de structures, et/ou sémantiques, portant sur les rôles des actants. Cependant, beaucoup de ces analyses se rejoignent sur certaines caractéristiques.

Concernant le français, la *Grammaire méthodique du français* note quatre caractéristiques de base du passif : l'objet de la phrase active devient sujet ; le verbe se met au participe passé et se conjugue avec l'auxiliaire *être* (même temps, même mode que la forme du verbe actif) ; le sujet de la phrase active peut se réaliser comme complément prépositionnel (complément d'agent), introduit par les prépositions *par* ou *de* ; le sujet et l'objet permutent mais gardent leur rôle sémantique (Riegel *et al.* 2002 : 433-444) (Pour les constructions plus particulières du français, voir Annexes).

D. Creissels retient essentiellement la transformation du verbe et le maintien des rôles sémantiques : « Le passif canonique est un mécanisme qui, opérant sur un verbe transitif, produit une forme intransitive dérivée dont le sujet reçoit exactement le même rôle que l'objet de la construction transitive. L'argument représenté par le sujet de la construction transitive peut être représenté dans la construction passive par un oblique (le complément d'agent de la grammaire traditionnelle) ou être complètement occulté, mais sa participation même à l'évènement reste impliquée par la construction passive, ce qui distingue d'ailleurs les véritables constructions passives de certains emplois des formes moyennes⁷. »

C'est ainsi, par exemple en français, que l'on peut distinguer les deux phrases suivantes :

a. *La porte a été ouverte*

b. *La porte s'est ouverte*

Il est possible d'introduire *volontairement* dans la phrase (a), et *toute seule* dans la phrase (b), et non l'inverse, ce qui montre que la phrase (a) implique la participation d'un agent à cet événement, alors que dans la phrase (b), le rôle assigné au sujet est celui du thème d'un processus dont on ne dit rien quant à son déclenchement.

Torn (2002 : 82), de même que (Jespersen 1924, Lyons 1968, Siewierska 1984), retiennent les caractéristiques suivantes :

- the object of the active corresponds to the subject of the passive
- the subject of the active corresponds to an oblique in the passive
- this oblique may be marked by a preposition or a case-inflection, or left out altogether
- the verb displays passive morphology

De nombreux auteurs distinguent passifs personnels et impersonnels : « The prototypical passive is the personal passive. It always has an overt subject (the active object) with semantic content. Still, there are also other types of passives, which lack one of the characteristics above and thus are not considered prototypical. These passives are impersonal passives which are reported in languages such as Polish, German, Turkish, Dutch, and others (see Siewierska 1984: 3f). Impersonal passives differ from personal passives in that there is no overt subject. In addition, they are primarily associated with intransitive verbs. Generally, the agent of impersonal passives is restricted to human beings, which is not the case in personal passives. » (Siewierska 1984 : 96 et Torn 2002 : 83)

Keenan (1985: 247) emploie le terme de *basic passive* pour décrire les types de passif sans agent exprimé, car « it is the most widespread across the world's languages » (cf. Comrie 1988 : 21).

Pour Palmer (1994), « In the prototypical (basic) passive, the subject of the passive acquires the same subject properties as an active subject. In nominative-accusative languages (such as English and Estonian) the passive subject is assigned nominative case and agrees with the verb. Rendering the subject of the active as an agentive phrase in the passive is generally optional. When the active object becomes the passive subject, its semantic role is not affected, i.e., it remains the patient although it is given the grammatical status of the subject in the passive. The

⁷ 2004 : <http://lesla.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/doc-357.pdf>, chap. 12.

agent and patient are the primary semantic roles that take part in the passivisation operations. Nevertheless, other roles such as the instrumental, the beneficiary and the locative (although they are considered secondary) can also become subjects of a passive ». De même, le *Lexicon of linguistics*⁸ note : « construction in which the logical object shows up as the grammatical subject, while the logical subject is not expressed at all or shows up in an adjunct by-phrase.

Perlmutter and Postal (1977 : 399) présentent trois règles universelles — selon eux — concernant le passif :

- L'objet direct d'une phrase active est le sujet (superficiel) de la phrase passive correspondante ;
- Le sujet d'une phrase active ne peut être ni le sujet (superficiel) ni l'objet direct (superficiel) de la phrase passive correspondante ;
- En l'absence d'une règle permettant à un autre nom d'être objet direct de la phrase, une phrase passive est (en surface) intransitive.

Shibatani (1985 : 837), résume ainsi les caractéristiques du passif prototypique :

- Primary pragmatic function : Defocusing of agent
- Semantic properties :
 - Semantic valence : Predicate (agent, patient)
 - Subject is affected
- Syntactic properties :
 - Syntactic encoding :
 - agent → \emptyset (not encoded)
 - patient → subject
 - Valence of Predicate :
 - Active = P/n
 - Passive = P/n — 1
 - Morphological property :
 - Active = P
 - Passive = P [+ passive]

8 <http://www2.let.uu.nl/UiL-OTS/Lexicon/>

1.1.3.1. Construction marquée

Une des premières caractéristiques du passif, notée par différents linguistes, est que le passif est une construction marquée : « The active is usually considered unmarked whereas the passive is regarded as marked. » (Torn 2002 : 82)

Pour Greenberg 1966 et Trask 1979, le passif est marqué :

- typologiquement : beaucoup de langues n'ont pas de constructions passives ;
- distributionnellement : les constructions passives ont des emplois souvent plus restrictifs que les constructions actives ; certaines langues limitent le choix des personnes dans les formes passives, d'autres les temps auxquels le passif peut être appliqué ou encore le choix des verbes pouvant être passivés ;
- morphologiquement : les constructions passives sont morphologiquement marquées (Haspelmath 1990).

Ainsi, le passif peut être marqué par l'ajout d'un auxiliaire, comme en français ou en anglais, ou par une transformation verbale sans ajout d'auxiliaire, comme en latin :

a. Actif	Puer-o		claud-it		port-am
	garçon nom.		ferme 3.sg. prés ^t		porte acc.
	<i>Agent</i>				<i>Thème</i>
	<i>Sujet</i>				<i>Objet direct</i>
	'Le garçon ferme la porte.'				
b. Passif	Port-a		claud-it-	ur	(a puer-o)
	porte nom.	ferme 3.sg. prés ^t	passif		par le garçon abl.
	<i>Thème</i>				<i>Agent</i>
	<i>Sujet</i>				<i>Complément d'agent</i>
	'La porte est fermée (par le garçon)' ⁹				

Contrairement aux langues indo-européennes, quelques langues ont un rapport particulier au passif : selon Charles Randriamasimanana (1999), les langues maori ont un recours très fréquent aux formes passives. L'étude de Clark (1973) note plus de 56 % de phrases passives ; l'étude de Chung (1978) note quant à elle de 75 % à 85 % de phrases passives dans ces langues.

⁹ Exemple de Béatrice Santorini (www.ling.upenn.edu/~beatrice/syntax-textbook/ch10.html)

1.1.3.2. *Correspondance actif/passif*

La symétrie actif/passif est soulignée dans de nombreuses grammaires : « Le passage au passif inverse la perspective des événements, bien que leur interprétation globale reste inchangée » (Lapaire & Rotgé 1993 : 364) ; « La transformation passive est marquée syntaxiquement par la réorganisation, par inversion, des arguments autour du verbe. [...] Il est évident que, en termes purs de réalité référentielle, les deux constructions disent la même chose. » (Garnier & Guimier : 1997 : 118) ; ou encore : « L'existence de deux voix, l'une active et l'autre passive, permet de disposer de deux angles de vision d'une même réalité. De l'une ou de l'autre, aucune ne modifie la véracité de l'événement dont il est question. L'événement en soi reste identique. [...] Tout part *a priori* de l'actif, en effet. » (Roussel 2004 : 2-3) La grammaire générative-transformationnelle a d'ailleurs particulièrement insisté sur ce point.

Cependant, ces deux voix ne sont généralement pas considérées à part égale : la construction active est souvent mise en avant : « [...], passive constructions have been defined vis-à-vis active constructions and thus regarded as a deviation from the syntactic norm. » (Siewierska 1984 : 3) De même, selon Pottier (1992 : 143-144), la diathèse active recouvre l'ensemble de l'événement. La diathèse « indirecte » (passif) est secondaire : elle est apte à ne retenir qu'un élément du prédicat (l'arrivée de l'événement, souvent son résultat).

Différents linguistes insistent sur les différences entre actif et passif : « La grammaire scolaire tend à présenter la construction passive comme symétrique de la construction active, alors qu'il conviendrait au contraire d'insister sur l'absence de symétrie : en face d'un schème argumental comportant deux arguments étroitement liés au verbe (le sujet et l'objet) on a un schème argumental avec un seul argument étroitement lié au verbe (le sujet, qui correspond à l'objet de la construction non passive). » (Creissels 1995 : 277) Ainsi, le fait d'occulter le premier argument ne présente pas la réalité avec la même valeur de vérité, puisque l'agent, dans ce cas, peut être présenté comme inconnu. L'événement n'est pas regardé, jaugé de la même manière. D'ailleurs dans de nombreuses langues, des formes qualifiées de passives n'admettent pas de complément d'agent. Creissels cite l'arabe classique ou le nahuatl. Marc Wilmet résume ainsi : « Il ne faudrait pas imaginer que la voix passive se contente de renverser mécaniquement la voix active. Tout démontre le contraire : la morphologie, la sémantique et la syntaxe. » (2003 : 500) De même, D. Gaatone refuse de parler, à propos du passif, de transformation de l'actif en passif ou de dérivation du passif à partir de l'actif : il n'y a pas d'antériorité logique d'une forme par rapport à

une autre, ni au point de vue temporel ni au point de vue théorique, mais deux formes différentes (1998 : 33).

De nombreuses restrictions interfèrent quant à la possibilité pour un objet de devenir sujet de la forme passive — restrictions qui tiennent notamment à la nature des référents (\pm animé) ou à leur statut discursif (\pm thématique). Keenan note ainsi : « Attempting to derive passive sentences from active sentences makes it impossible to characterize a regular semantic relationship between the active and derived passive sentence. » (1985 : 266) Certains passifs ne correspondent pas à la définition habituelle : l'objet est « promu » en position de sujet. Par exemple, le passif d'adversité du japonais : « mourir » (*shinu*) peut s'employer à la forme passive — il prend alors comme sujet le nom d'une personne affectée par le décès, le nom de la personne décédée étant marquée par la postposition *ni* qui marque le complément d'agent. Pour le passif impersonnel en français, on peut penser que la transformation passive fait passer l'objet en position de sujet, puis que s'applique la transformation impersonnelle qui déplace ce sujet en position postverbale (*les délégués ont décidé de voter ; il a été décidé de voter*). Mais ce type d'explication n'est pas applicable à des langues comme l'allemand, l'arabe ou le tswana — langue dans laquelle une forme passive asubjectale peut correspondre à une forme non passive intransitive (Creissels 1995 : 277).

Ainsi Hagège (2002 : 27) résume-t-il ces difficultés : « Dans le premier état de la Grammaire générative, dans la Grammaire relationnelle, et du reste aussi dans l'enseignement classique, la phrase au passif est vue comme une transformée de l'actif par assignation du statut de sujet au patient et de celui de complément oblique à l'agent. Les langues à morphologie verbale passive semblent en effet illustrer cette opération et dans ces langues, la mise au passif est en corrélation avec une transivité élevée de la version active. Pourtant, il existe, dans les registres oraux de nombreuses langues, des phrases passives originelles, auxquelles on ne trouve pas de source active, ou qui s'utilisent comme stratégie d'évitement de l'agent. » Ces deux derniers points relèvent cependant de deux phénomènes distincts : grammatical pour l'un, pragmatique (ou rhétorique) pour l'autre.

1.1.3.3. *Transitivité*

Le passif est lié à la question de la transivité. Celle-ci est généralement regardée, notamment par les dictionnaires, comme une propriété des verbes. De nombreux linguistes, comme D. Creissels (1995 : 248), notent l'ambiguïté de ces classifications : en français par exemple, beaucoup de verbes peuvent avoir des emplois divers, tantôt transitifs, tantôt intransitifs, avec parfois des

modifications sémantiques (*voler / voler quelque chose ; rire / rire de quelqu'un*), et de nombreux verbes classés dans l'une ou l'autre catégorie connaissent, dans le langage parlé, des usages différents. Creissels (*id.* : 249) remarque également que pour un certain nombre de langues, « la notion de verbe naturellement intransitif n'a aucun sens ». La transitivité n'est donc pas une question de propriété verbale, mais une question de relation entre le syntagme verbal et un syntagme nominal. Cette relation peut être variable (*se rappeler d'un livre / se rappeler un livre ; presser sur le bouton / presser le bouton*). Et la même forme de relation (V + SN) peut exprimer d'autres relations sémantiques, notamment circonstancielles (*manger la pomme / dormir la nuit*). Cela peut d'ailleurs entraîner des ambiguïtés : *aimer la nuit* (exemples de Bernard 1995). Torn (2002 : 83) note ainsi : « Valence is often discussed in connection with the passive, with transitivity usually regarded as a precondition for passivisation. It is sometimes claimed that a sentence in which there is a transitive verb, i.e. there is an object, can be passivised. However, transitivity alone does not determine passivisability. On the one hand, there are cases where transitive verbs do not passivise at all and the ability to passivise is thought to depend on the sense of the verb [...] On the other hand, some languages, e.g., Polish, Turkish, German, as well as others, allow the passivisation of intransitive verbs to form impersonal passives. »

Hopper et Thompson (1980 : 252) présentent la transitivité selon le tableau suivant :

	<i>High</i>	<i>Low</i>
<i>Participants</i>	2 or more	1
<i>Kinesis</i>	action	non-action
<i>Aspect</i>	telic	atelic
<i>Punctuality</i>	punctual	non-punctual
<i>Volitionality</i>	volitional	non-volitional
<i>Affirmation</i>	affirmative	negative
<i>Mode</i>	realis	irrealis
<i>Agency</i>	a high in potency	a low in potency
<i>Affectedness of object</i>	totally affectedness	not affected
<i>Individuation of object</i>	highly individual	nonindividuated

Rice (1987) ajoute d'autres critères : contact/distance, direction/location, force-dynamic/configurational, external reaction/internal reaction, goal-oriented/source-oriented, individuation of object, asymmetrical/symmetrical, maximal distinction/minimal distinction,

independent participants/contingent participants, punctual/non punctual, perfective/imperfective process.

Pour Arnett (1995), les constructions passives n'impliquent pas seulement des questions de transitivité, mais aussi une manière spécifique de construire et présenter un événement selon un point de vue et la proéminence relative des participants. Parmi les critères de transitivité ci-dessus, Arnett retient, pour le passif, ceux d'agentivité et de volition (en plus de la proéminence). « In passives, the choice of subject is the tail of the action chain » (Arnett 1995 : 70).

1.1.3.4. Rôles

Les voix, et notamment le passif, sont souvent liées, dans les présentations qui en sont faites, à la question des rôles discursifs. Définir les rôles d'agent et de patient n'est pas évident. Pour résoudre ces difficultés, Dowty (1991 : 572) parle d'un rôle prototypique — d'un 'protorôle' — d'agent et d'un 'protorôle' de patient. Il les définit ainsi :

1 Protorôle d'agent : le participant

1a participe volontairement au procès

1b se rend compte du procès

1c cause un procès ou un changement d'état chez un autre participant

1d bouge (par rapport à un autre participant)

[1e existe indépendamment du procès]

2 Protorôle de patient : le participant

2a subit un changement d'état

2b est un thème incrémentiel

2c est affecté causalement par un autre participant

2d reste en place par rapport à un autre participant qui bouge

[2e n'existe pas indépendamment du procès ou pas du tout]

Dowty place les caractéristiques 1e et 2e entre crochets, parce qu'il se demande si ces caractéristiques ne sont pas qu'une simple conséquence des propriétés discursives d'un sujet et d'un objet. D'autre part, le thème incrémentiel renvoie à un participant qui a une relation homomorphique au procès désigné par le verbe : le procès peut être découpé en plusieurs phases, et le participant est impliqué dans ce déroulement, au moins en ce qui concerne une de ses propriétés. Par exemple, pour l'expression : *couper l'herbe*, le fait de couper avance petit à petit, de

même que le caractère « coupé » de l’herbe ; quand une moitié de l’herbe est coupée, la coupe est effectuée à moitié ; quand toute l’herbe est coupée, la coupe est terminée. ‘L’herbe’ est ainsi le thème incrémentiel de ‘couper’ (*id.* : 567-571).

Si un verbe a un sujet et un objet, le participant auquel le sémantisme du verbe attribue le plus de caractéristiques du protorôle d’agent, sera le sujet, et le participant ayant le plus de caractéristiques du protorôle de patient, objet. Si deux participants ont un nombre égal de ces caractéristiques, un des deux ou les deux peuvent être sujet (*id.* : 576). Selon Aissen (1999), l’agent est un meilleur sujet que le patient : l’argument sémantiquement ‘actif’ correspond à la position syntaxique proéminente, tandis que l’argument sémantiquement ‘inactif’ correspond à la position syntaxique moins proéminente. Bien sûr, il faut revoir ces répartitions pour les langues ergatives.

Selon Jackendoff (1972), Foley et Valin (1984), Bresnan et Kanerva (1989), les rôles thématiques s’organisent selon une hiérarchie : agent > bénéficiaire > destinataire/expérienceur > instrument > patient/thème > locatif. Selon Bresnan et Kanerva (1989), le passif consiste essentiellement en la suppression du rôle thématique le plus élevé.

1.1.3.5 Topicalité et proéminence

Si, pour le passif, on raisonne non en termes de présence ou d’absence d’agent — ou de présence non obligatoire, mais en termes de thématisation plus ou moins importante, de mise en avant plus ou moins forte, le champ du passif s’étend : il ne s’agit pas seulement de phrases dans lesquelles l’agent est ignoré, mais également de celles où l’agent est connu, mais relégué au second plan — comme l’utilisation du focus au cinéma, qui peut occulter totalement l’arrière-plan, ou le laisser entrevoir, mais dans un certain flou : « The use of passive constructions correlated with agents of lower than average topicality and patients of higher than average topicality. » (Murphy 2004 : 147)

Ainsi, Thompson (1994) caractérise l’actif et le passif en termes de ‘proéminence plus ou moins grande’ : le passif correspond à trois situations :

- un prédicat avec un agent de moindre proéminence et un patient de plus grande proéminence
- un prédicat avec un agent de moindre proéminence et un patient de proéminence ‘normale’
- un prédicat avec un agent et un patient de moindre proéminence

De même, « Cooreman thus characterizes passives as having Agents of much higher topicality than Patients. » (Murphy 2004 : 176) Cooreman's (1987) caractérise la proéminence relative de l'agent et du patient par des flèches :

> 'greater topicality than'

>> 'much greater topicality than'

1.2. Théorisations

Ces diverses caractéristiques ont été reprises et traitées différemment selon les cadres théoriques qui portent ces analyses.

1.2.1. Présentation générative

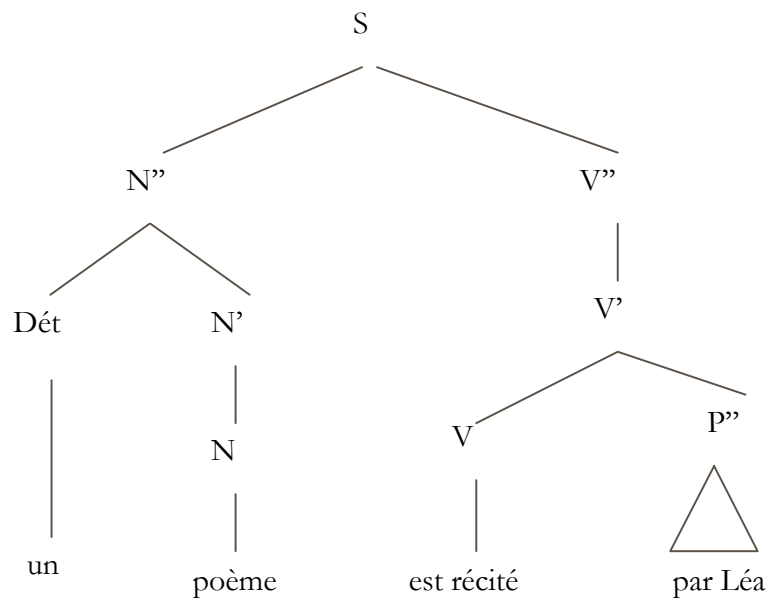
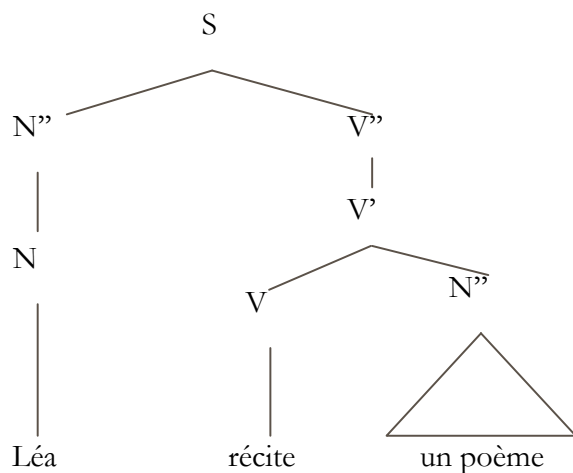
Les principes de base de la grammaire générative sont les suivants : la grammaire est le modèle de la compétence langagière — elle rend compte de la capacité de tout locuteur natif à juger de l'acceptabilité des phrases ; elle est modulaire, intégrant les différentes composantes linguistiques — phonétique, phonologie, syntaxe, lexicale et sémantique ; elle correspond à un automate capable, à partir d'un ensemble fini de règles, de générer ou d'analyser une infinité de phrases.

Chomsky sépare nettement la syntaxe, qui est alors le cœur de la grammaire, et la sémantique : « On définira de la meilleure manière la grammaire comme une étude autonome, indépendante de la sémantique. En particulier, la notion de grammaticalité ne peut être identifiée à celle d'interprétabilité [...] » (1957 : 117) On retrouve la position qu'avait adopté Tesnière (1959 : 40) : « Autre chose est la structure d'une phrase, autre chose l'idée qu'elle exprime et qui en constitue le sens. Il y a donc lieu de distinguer entre le plan structural et le plan sémantique. » Tesnière ajoute qu'entre ces deux plans, il n'y a pas identité mais parallélisme : « [...] le plan structural n'a d'autre objet que de rendre possible l'expression de la pensée. » (1959 : 42)

Pour Chomsky, « [...] un résultat de l'étude formelle de la structure grammaticale est d'amener au jour un cadre syntaxique qui peut supporter l'analyse sémantique. » (1957 : trad. 1969 : 119) Dans *Aspects de la théorie syntaxique*, il ajoute : « Le composant sémantique détermine l'interprétation sémantique d'une phrase ; en d'autres termes, il relie une structure engendrée par le composant syntaxique à une certaine représentation sémantique. Les composants phonologique et sémantique n'ont donc tous deux qu'une fonction d'interprétation. » (1965 : 31)

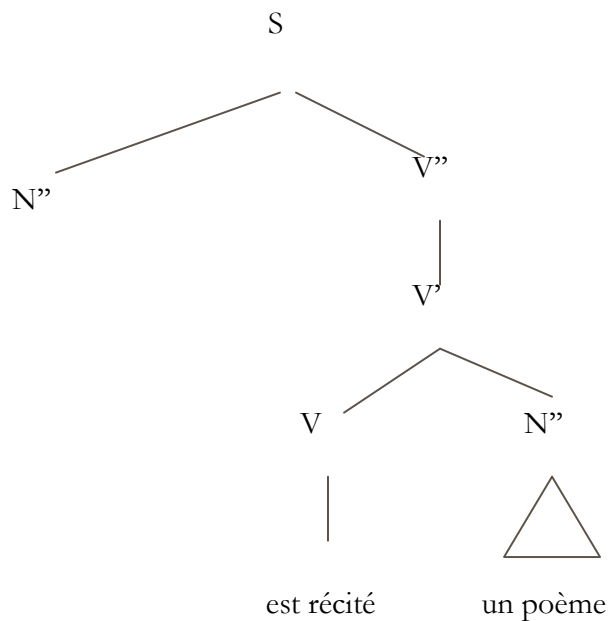
Cependant, ces distinctions ne sont pas toujours évidentes : Chomsky qualifie de syntaxiques des traits nécessaires à l'analyse syntaxique de constituants, comme les traits [+ commun], [+ humain], [+ animé], etc. Ces traits sont nécessaires pour distinguer les structures de phrases comme : *Pierre mange la pomme / Pierre mange la nuit*. La syntaxe doit ainsi incorporer des informations sémantiques.

Concernant le passif, l'analyse classique ne permet pas de voir le lien entre phrase active et phrase passive :

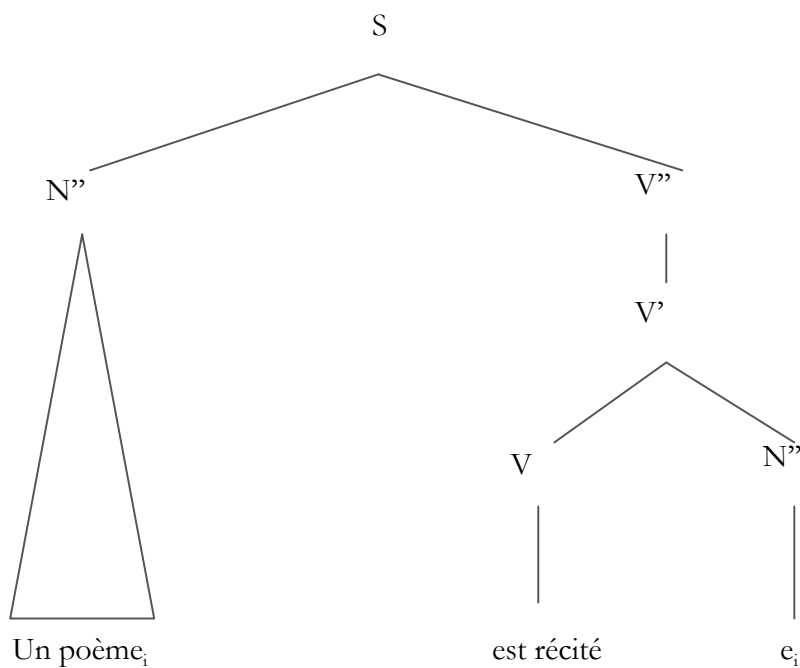


C'est pourquoi l'analyse générative-transformationnelle introduit la notion de transformation entre une structure profonde et une structure de surface :

Structure profonde de la phrase passive (*un poème est récité*) :



En structure de surface, l'objet (*un poème*) est déplacé vers la position sujet vide :



Chomsky (1957 : trad. 1969 : 39) note qu'un critère de choix entre plusieurs grammaires est leur caractère « révélateur » : telle grammaire fait apparaître ou met en valeur des aspects insoupçonnés de l'objet alors que telle autre les laisse dans l'ombre de la description. Chomsky prend l'exemple du passif : une grammaire syntagmatique est incapable de faire ressortir la

relation qui unit la phrase active et la phrase passive, alors qu'une transformation exprime directement cette relation. (*Ibid.*) L'analyse du passif comme une relation entre deux phrases sera par la suite abandonnée (Bresnan, 1982, ch.1). En effet, il est tentant de définir le passif par rapport à l'actif. Or Chomsky remarque, dans *Lectures on Government and Binding*, que le passif ne suppose pas de complément d'agent effacé : « Il serait erroné de croire qu'il y a, dans les constructions passives sans agent, un syntagme en *by*-PRO qui aurait été supprimé, ou une opération similaire (comme un syntagme en *by* effacé, comme dans les premières versions de la grammaire transformationnelle). » (1981, ed. 1991 : 184)

Pour Chomsky, le rôle thématique n'est pas un critère suffisant pour caractériser le passif : « il n'est pas nécessaire que le θ -rôle du constituant qui devient le sujet du passif soit assigné à ce dernier par le verbe à morphologie passive. En fait, la présence d'un θ -rôle quelconque n'est même pas obligatoire, comme le montre le fait que des non arguments peuvent subir la transformation passive. » (*id.* : 217)

La caractérisation traditionnelle du passif (l'objet de la phrase active devient le sujet de la phrase passive) est cependant correcte en un certain sens : elle décrit le cas central du passif. Elle est néanmoins inacceptable : elle est incomplète, car elle n'explique pas quand le mouvement est nécessaire et quelle est la nouvelle fonction grammaticale assignée (*id.* : 218). Ainsi, ce 'prototype' ne correspond pas à l'ensemble des possibilités : la morphologie passive n'est pas nécessairement associée à une opération de mouvement. Dans certaines langues, les intransitifs peuvent être mis au passif, comme en arabe, en allemand ou en hébreu (*id.* : 220). D'autre part, une même langue peut présenter une morphologie passive sans mouvement, une opération de mouvement avec le sens du passif mais sans morphologie passive, et le sens passif sans morphologie passive ni mouvement :

1. *it was believed that the conclusion was false*
2. *fu arrestato Giovanni*
3. *Rome's destruction*
4. *faire manger la pomme par Pierre*
5. *si mangia le mele*

Bien que ces phrases soient plus ou moins des passifs du point de vue de leur sens, et bien qu'elles présentent la propriété caractéristique d'avoir un sujet supprimé, le choix des outils formels aboutissant à ce résultat est différent dans chaque cas. « Dans le cas usuel des passifs

syntaxiques, le mouvement est obligatoire, car le participe passif ne peut assigner de Cas. Aucun mouvement n'est nécessaire dans (1), car le complément phrastique n'est pas soumis au Filtre des Cas. Le mouvement n'est pas nécessaire en (2), car l'italien peut assigner le Cas nominatif au SN en position postverbale. De la même façon, le mouvement n'est pas nécessaire dans (4) et (5), car le verbe peut assigner le Cas. Le mouvement est nécessaire dans (3), sans morphologie passive, si on choisit de ne pas utiliser le mécanisme d'insertion de *of* — qui donnerait *destruction of Rome* — car les noms ne peuvent assigner de Cas. » (*id.* : 215)

Le 'cas noyau' du passif implique, d'une part la morphologie passive, et, d'autre part, l'association d'une FG (fonction grammaticale) secondaire [SN, P] avec l'objet direct. Une langue n'aura de morphologie passive que si ce cas existe. (*id.* : 221)

Ainsi, pour différentes formes de phrases :

I. *John broke the window*

II. *the window broke*

III. *the window was [broken t] by John*

IV. *the window was broken*

« Le verbe *break* assigne le θ -rôle patient à *window* dans (I) et à la trace *t* dans (III), et donc, de façon dérivée, à son antécédent *window*. Le SV [SV [V break]] assigne ce même θ -rôle à *window* dans (II), de sorte que *break* est un verbe ergatif. Le θ -rôle agent est assigné à John par le SV *break the window* dans (I) et par *by* dans (III). L'exemple (IV) a deux interprétations, selon que *broken* est interprété comme un adjectif ou comme un passif syntaxique (sans agent) avec une trace. » (*id.* : 187) Ainsi, Chomsky explique-t-il le cas central du passif par un mouvement entre la structure profonde et la structure de surface : la morphologie passive absorbe le rôle thématique du sujet (de l'argument externe) ainsi que l'assignation d'un cas accusatif ; cela provoque le mouvement de l'argument interne qui vient occuper la place restée vide. Le cas central du passif a deux propriétés fondamentales :

- [SN, P] (le syntagme-sujet) ne reçoit pas de θ -rôle
- [SN, SV] (le syntagme-objet) ne reçoit pas de Cas dans SV

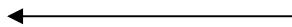
Dans la structure profonde (D-structure) sous-jacente à *John was killed* : « [SN e] was killed John », aucun θ -rôle n'est assigné à la position sujet et aucun Cas n'est assigné à l'objet. Si le participe *killed* n'assigne pas de Cas, *John* doit être déplacé, pour respecter le Filtre des Cas. *John* ne peut

être déplacé que vers la position sujet, à cause du Principe de Projection et du θ -critère. Dans cette position, il reçoit un Cas et un θ -rôle par l'intermédiaire de sa trace qui est dans une position θ . » (*id.* : 218)

Chomsky (*id.* : 208) distingue passifs lexicaux et passifs syntaxiques : Les passifs lexicaux, comme *unexpected* ou *semi-educated*, sont de simples adjectifs. Les passifs syntaxiques ne sont pas restreints aux objets directs des verbes et ne requièrent pas de relation thématique entre la base verbale et le sujet de surface. Ainsi, des non arguments peuvent apparaître dans la position sujet de la structure de surface. De plus, il n'existe pas de passifs syntaxiques morphologiquement complexes. Dans son introduction au programme minimaliste, Pollock (1998 : 122) note qu'un participe passé passif est caractérisé par l'absence de cas accusatif : un participe passé passif n'assigne pas de rôle θ à la position- θ externe. Ainsi, les phrases passives impersonnelles, les constructions moyennes ou symétriques ne peuvent vérifier un accusatif.

Elle sera repeinte

[Infl Elle_i Infl sera [... [V repeinte t_i]]



Huang (1999 : 54) retient deux critères : l'intransitivisation du verbe et le lien entre sujet de surface et objet de la structure profonde. « Three ingredients of the familiar theory of passivization are argument suppression, Case absorption, and NP movement. We have seen that none of these is a necessarily universal property of passivization. Some languages do employ some, not necessarily all, of these strategies, but others may resort to other means, such as lambda-abstraction (type-shifting) via Null Operator movement and predication, and still others may use a combination of these. Secondly, in spite of the first conclusion, there is nevertheless a universal notion of passivization that can be maintained, namely that all passives involve intransitivization and a dependency relation between the surface subject and underlying object position. »

1.2.1.1. Prolongements

Diverses définitions du passif sont issues de modèles de la grammaire générative ou influencés par elle :

- une transformation liant un argument interne de la structure profonde et la position sujet de la structure de surface — l'argument externe étant absorbé par la morphologie passive (GB¹⁰)
- un argument interne d'une 'strate' est rapproché d'un argument externe d'une autre 'strate' ; l'argument externe étant optionnellement exprimés comme 'chômeurs' (RG)
- une promotion de l'argument suivant dans la hiérarchie thématique, après suppression de l'argument le plus élevé (LMT)
- une règle lexicale, promouvant le deuxième item de la liste de sous-catégorisation verbale à la première position, pendant que le premier item est relégué sous une forme indirecte (HPSG)

Parmi les grammaires d'unification, comme la grammaire lexicale fonctionnelle (LFG) ou la grammaire syntagmatique guidée par les têtes (HPSG), Anne Abeillé (2002) a choisi de suivre la grammaire d'arbres adjoints (TAG), que nous prendrons comme exemple.

Les TAG visent une description syntaxique de la langue, ou plus précisément une description des phénomènes de surface. La grammaire y est lexicalisée : à chaque mot est associé un ensemble de traits permettant de placer ce mot à la place ou aux places qui lui reviennent dans la phrase. Par exemple, dans la phrase : *La proposition de l'ingénieur est acceptée par le conseil*, le participe passé *acceptée* comporte 26 traits, dont le mode, le genre, le nombre, etc. Les constructions différentes étant traduites par des représentations, des arbres différents, ces grammaires distinguent le passif personnel du passif impersonnel. Le passif personnel est ainsi défini : « Les constructions passives sont représentées par des arbres élémentaires spécifiques, obtenus par une règle lexicale qui déplace le noeud (ou le sous-arbre) sujet en position complément (dans un groupe prépositionnel) et le noeud (ou le sous-arbre) objet en position sujet, et qui introduit la préposition *par* comme co-tête fonctionnelle et un noeud Vc à substituer pour le verbe copule. » (Abeillé 2002 : 181). Le trait 'passif' est porté par le verbe (V). Ainsi, dans l'entrée lexicale des verbes, sont distingués les verbes passivables des verbes non passivables (*avoir, comporter, coûter, peser, mesurer*). Cependant, certains verbes ne sont pas passivables dans tous les contextes. Il faudra donc multiplier ces entrées lexicales.

¹⁰ GB : Government Binding ; RG : Relational Grammar ; LMT : Lexical Mapping Theory ; HPSG : Head-Driven Phrase Structure Grammar ; LFG : Lexical Functional Grammar ; TAG : Tree Adjoining Grammar.

Pour les passifs impersonnels, A. Abeillé note la complexité de l'analyse : certaines contraintes spécifiques peuvent intervenir (notamment des traits sémantiques), certains verbes peuvent admettre le passif impersonnel et refuser le passif personnel, etc. Aussi, note-t-elle : « Il faudrait donc une règle lexicale spécifique pour définir les arbres passifs impersonnels à partir d'arbres actifs. La caractérisation des verbes intransitifs concernés n'est pas simple. Sont exclus ceux qui ne peuvent prendre un sujet humain, comme *NO incomber à N1*, *NO porter sur N1*, ou agentif (*NO empester*, *NO mourir*). » (2002 : 187)

Nous pouvons donc voir là quelques caractéristiques de ces recherches :

Le formalisme de ces présentations oblige à définir clairement tous les traits entrant en jeu dans la syntaxe. Cela peut permettre de mettre à jour, peut-être de manière plus claire que dans les grammaires traditionnelles, les catégories, les traits, les phénomènes langagiers. Le but d'exhaustivité de ces grammaires, s'il est atteint, pourra donner une vue plus complète, objective, des phénomènes syntaxiques.

Ces présentations s'intéressent exclusivement aux structures de surface : les mots sont catégorisés en fonction de leur fonctionnement syntaxique, les phrases sont analysées en fonction de leur construction. Cela peut poser difficulté lorsque certains phénomènes syntaxiques sont conditionnés par des traits sémantiques. Le découpage de la grammaire étant effectué par des questions syntaxiques, comment regrouper et expliquer des phénomènes sémantiquement proches mais syntaxiquement éloignés comme le passif personnel et le passif impersonnel, ou les différences sémantiques entre phrases actives et passives correspondantes ?

1.2.1.2. Critiques

La grammaire générative présente une certaine ambivalence par rapport au passif. A la fois, cette grammaire reconnaît une grande diversité de formes du passif dans les langues, et à la fois elle cherche malgré cela un modèle du passif (issu essentiellement du passif anglais).

Murphy critique ainsi les analyses de la grammaire générative : « The attractiveness of these approaches aside, they run into problems with descriptive adequacy, let alone explanatory adequacy. In addition, many of the valuable insights of functional analyses are not easily codified in terms of these devices, and therefore often ignored by generative grammarians. [...] There are any number of phenomena where it seems a 'fuzzy' or weighted metric is needed. While grammatical study often centers around rules which are absolute (grammatical versus

ungrammatical), it is clear that many of these black-and-white rules must somehow be gray. Take, for instance, the large amount of situational, dialectal, and even idiolectal variation in usage : different speakers have different preferences which suggest ‘fuzzy’ or probabilistic evaluations. » (2004 : 130-131)

Nous sommes à la fois d’accord et insatisfait de cette critique vis-à-vis de la grammaire générative : il est vrai que celle-ci tend à figer les phénomènes linguistiques dans des choix ‘absolus’, cherchant à séparer le vrai du faux, selon un principe binaire de type informatique qui ne laisse pas place — ou difficilement — à l’infinité des variations locales ou individuelles. Un exemple en est la langue des signes : un même signe peut être accompli avec une infinité de nuances. Et celles-ci peuvent être de différents ordres : de simples ‘traits de caractère’ du locuteur — comme la manière individuelle de prononcer une phrase, en séparant, hachant, avalant plus ou moins les mots ; mais aussi des traits collectifs — régionaux, liés à telle école, telle génération ; ou proprement signifiants : nuances appliquées volontairement — ou involontairement — au discours du locuteur en fonction de la situation présente. Dans tous les cas, voir toutes ces nuances simplement supprimées, non prises en compte, implique que l’analyse effectuée ne porte pas sur un discours ‘réel’ d’un locuteur ‘réel’, mais sur un squelette de discours — que l’on ne retrouvera jamais tel quel dans la réalité. Et l’on voit clairement cela dans les tentatives de signeurs virtuels — personnages dessinés créés par informatique — dont les discours sans nuances font davantage penser à un entendant commençant à apprendre la langue des signes qu’à un locuteur maîtrisant cette langue.

A l’inverse, chercher à dégager les phénomènes linguistiques ‘de fond’, les principes sous-jacents, les règles grammaticales permet d’acquérir un recul métalinguistique intéressant — à condition d’ajouter immédiatement qu’il ne s’agit là que du ‘squelette’ de la langue étudiée, auquel il faut ajouter toute la ‘chair’ vivante pour en rendre compte de manière satisfaisante ; et donc qu’une analyse générative ne dit pas le ‘tout’ de la langue, mais qu’elle doit être suivie d’autres types d’analyses pour en rendre compte de manière plus complète. C’est pourquoi nous rejoignons davantage la remarque de Murphy : « These approaches [generatives] are not concerned with the nuances of the relative markedness of different passive types, and so have little or nothing to say about passives beyond these central structural characteristics, other than to perhaps note the functional role of passives in general pragmatic terms ». (2004 : 123)

Une des critiques fréquentes par rapport aux analyses de type génératif est qu'elles accordent trop d'importance à la syntaxe : l'étude de Ferreira & Stacey (2000) montre par exemple que la compréhension de phrases passives par des interlocuteurs dépend en grande partie de leur connaissance du contexte. «The results imply that the thematic roles assigned by language-specific mechanisms are quite fragile. The language comprehension system likely relies on nonlinguistic sources to reinforce these linguistically based interpretations—sources such as immediate context and long-term knowledge.» (2000 : 2). Ainsi, des phrases grammaticalement justes mais sémantiquement peu plausibles ne sont pas comprises — ou pas selon le sens proposé grammaticalement. De même, en langue des signes, pour proposer un énoncé sémantiquement peu plausible, il faudra attirer particulièrement l'attention de l'interlocuteur sur le sens que l'on souhaite transmettre, afin d'éviter qu'il interprète l'énoncé selon le sens le plus plausible.

Certaines critiques récurrentes visent la prétention à l'universalité de la grammaire générative. Selon Perlmutter and Postal (1977), caractériser le passif par l'ordre des mots ou des syntagmes ne peut être appliqué à toutes les langues, notamment les langues à ordre libre ou les langues dans lesquelles actif et passif présentent le même ordre syntaxique. Ils critiquent également les analyses en termes de cas : les cas sont définis et appliqués de manières différentes selon les langues. Par exemple, le NP nominatif à l'actif est marqué, au passif, par l'ablatif en latin et l'instrumental en russe. Ou encore, l'analyse des morphologies verbales ne permet pas de trouver de règle universelle : certaines langues usent de constructions périphrastiques, d'autres d'affixations, d'autres encore ne présentent pas de différence morphologique du verbe entre l'actif et le passif. On retrouve des critiques similaires, par exemple, dans Murphy (2004 : 15-16) : « Passive rules are independent of word order. [...] No one universal passive rule can be formulated with regards to case. [...] Attempting to characterize universal passive constructions in terms of verbal morphology is therefore doomed to failure just as were attempts to characterize passives in terms of linear order or case »

D'autres critiques visent l'aspect sémantique du passif. Langacker (1982) critique l'approche des grammaires génératives : elles sont incapables d'expliquer les différences sémantiques entre phrases actives et passives au-delà de leur synonymie de base. Ainsi, le participe passé utilisé dans une phrase passive, contrairement à d'autres emplois du participe passé, ne désigne pas seulement l'état final envisagé, mais toutes les étapes du processus en question. Il n'est pas non plus d'accord avec le rôle attribué à l'auxiliaire (lorsqu'il est présent). L'auxiliaire du passif n'est pas un

simple outil grammatical : il a un sens plein. De même, la préposition *by* n'est pas un simple élément de la construction passive, mais elle a le sens fort de désignation de responsabilité.

1.2.1.3. *Limites*

Lorsque l'on approfondit l'étude du passif, les règles édictées perdent ainsi de leur simplicité. « Constructions that are labeled as 'passives' appear in many languages ; what is problematic is that linguists cannot agree on what it means to be a passive. [...] Siewierka (1984) notes that there are no structural features shared by all passives, cross-linguistically, and Croft (2001) has suggested that the phenomena of all voice constructions are actually part of a continuum of constructions. Just as a dialect continuum makes drawing a line between one language and another an arbitrary decision, deciding what is or is not a passive will depend on what one's definition of passive is, and [...] we saw many linguists defining the passive in slightly different ways. » (Murphy 2004 : 200)

D'ailleurs, Chomsky reconnaît que : « La catégorie communément appelée 'passif' ne constitue peut-être pas une classe naturelle, que ce soit du point de vue d'une langue particulière ou d'une comparaison entre les langues. Les passifs syntaxiques diffèrent des passifs lexicaux et se comportent très différemment même dans des langues très proches de l'anglais, comme l'allemand, où les passifs syntaxiques mettent peut-être en jeu une règle structurale assez différente. Dans d'autres langues, ce qui pourrait se traduire en anglais par le passif a d'autres propriétés, comme le montre aussi le cas des passifs impersonnels des langues romanes. » (Chomsky 1981, ed. 1991 : 211). Ainsi, « En bref, il n'est pas évident que la notion de 'passif' fasse référence à un phénomène unique, et encore moins qu'elle puisse servir de pierre angulaire ou même d'intuition directrice à une théorie de la syntaxe. » (*id.* : 213) Cependant, malgré cette hétérogénéité, « la notion de passif pourrait cependant s'avérer une catégorie utile en tant que catégorie descriptive, et l'on peut imaginer des explications fonctionnelles au fait que des catégories de ce type soient utilisées de façon aussi générale. Mais les phénomènes recouverts par cette catégorie semblent assez hétérogènes. » (*id.* : 214)

On voit là toute l'ambiguïté d'analyses qui, d'un côté, se veulent précises jusque dans les moindres détails, voire universelles ; et qui, d'un autre côté, reconnaissent ne pas pouvoir atteindre cet idéal — la réalité de la langue ne se laissant jamais totalement ainsi enfermer.

1.2.2. Présentation cognitive

Une différence importante entre les grammaires chomskyennes et les grammaires cognitives concerne les relations entre langage et cognition : pour les premières, il faut séparer nettement le grammatical et le cognitif, le syntaxique et le conceptuel : les processus linguistiques sont autonomes, le langage est une faculté innée, dotée de propriétés uniques. Au contraire, selon Langacker, le langage fait partie intégrante de la cognition humaine : « Grammar (or syntax) does not constitute an autonomous formal level or representation » (1987 : 12). Pour rendre compte de la structure linguistique, il faut donc se rattacher à ce que l'on connaît des processus cognitifs : « Grammar itself [...] is inherently symbolic and hence meaningful » (*Ibid.*). La grammaire cognitive rejette ainsi la primauté accordée à la syntaxe.

La langue a un enracinement perceptif, sensori-moteur et kinesthésique. De cet ancrage, elle tient ses traits de figurativité, d'iconicité. Cela se traduit, pour la sémantique, par la fonction structurante de schèmes spatio-temporels et dynamiques issus notamment de la perception visuelle. La description linguistique dégage des noyaux de sens qui ne se développent plus en propositions logiques mais en scènes. Le champ sémantique est un espace vu ou imaginé, déployé par une imagerie sémantique qui géométrise, centre l'attention, et distingue les forces qui travaillent à la déformation de la scène. Cette structure conceptuelle transforme le monde physique en un monde « projeté » — en un monde phénoménologique morphologiquement structuré. « Semantic structure is conceptualization tailored to the specification of linguistic convention » (*id.* : 98).

Les unités linguistiques sont définies par découpage dans des domaines, eux-mêmes édifiés sur des domaines primitifs. Les domaines primitifs — dits domaines de base — sont l'espace, le temps et les qualités sensibles (couleur, hauteur, etc.) (*id.* : 149). L'opération cognitive de base est le *scanning*, la détection de contrastes et de discontinuités qualitatives (*id.* : 116). Le *scanning* discrimine un 'profil' (forme) d'une 'base' (fond) à travers la détection d'un 'bord'. A partir de ces *scannings*, des relations sont « profilées ». Langacker note quatre relations de base : l'identité [A ID B], l'inclusion [A IN B], la séparation [A OUT B] et l'association [A ASSOC B]. La relation positionnelle [A OUT B] est une relation d'extériorité sans repérage de A par rapport à B. En revanche, la relation, essentielle, [A ASSOC B] est une relation positionnelle d'extériorité où A se trouve repéré par rapport à B.

La grammaire cognitive utilise des *prototypes*, qui sont « des constructions syntaxiques associées à une image cognitive prélinguistique » (Arnett 1995 : 26) Ces prototypes ont pour caractéristique de contenir une liste finie de propriétés ; chacune de ces propriétés est graduelle ; chaque élément de chaque catégorie est un phénomène graduel (Coleman et Kay 1981 : 27).

L'approche cognitive cherche également les caractéristiques centrales du passif. Il s'agit de :

- retourner le point de repère et la trajectoire (Langacker)
- attribuer au patient la place du sujet syntaxique, tandis que l'agent n'est pas signifié (Shibatani)
- supprimer le rôle de l'argument externe, et attribuer la place de sujet à l'argument suivant dans la hiérarchie thématique (Goldberg)

L'approche cognitive rejette la notion de dérivation du passif à partir de l'actif, et cherche des caractérisations prototypiques du passif — suivies de manière graduelle selon les différentes formes de passif. (Murphy 2004)

Cependant, les oppositions théoriques peuvent s'estomper : Victorri (2004 : 97) note un rapprochement, depuis quelques années, entre les grammaires cognitives et les linguistiques fonctionnelles. Il écrit : « Il faut en effet noter que ces travaux [Langacker et Talmy] sont assez proches, par bien des aspects, des théories énonciatives, issues d'une tout autre tradition, qui ont été développées de ce côté-ci de l'Atlantique, notamment par Antoine Culioli » (2004 : 78). Dans le même sens, C. Fuchs (2004 : 14) écrit : « Au sein de la linguistique cognitive, la distance entre les deux paradigmes originellement opposés tend, on le voit, à se réduire : comme le note Langacker (1999), l'opposition entre formalisme et fonctionnalisme est en passe de devenir caduque » .

Parmi ces points de rapprochement, on peut citer, notamment, tout le domaine des relations spatiales. Petitot (1991 : 103) note : « L'hypothèse localiste — qui se trouve au coeur de la partie syntaxique du programme de recherche de la sémiolinguistique morphodynamique — affirme que les relations de position (tant statiques que dynamiques) pouvant exister entre des domaines locaux de l'espace-temps jouent le rôle d'archétypes — de schèmes de base — pour les structures syntaxiques. » Nous rencontrons une idée similaire chez Jackendoff lorsqu'il affirme que « in any semantic field of [EVENTS] and [STATES] the principal event, state, path and placefunctions are a subset of those used for analysis of spatial location and motion » (1983). De même, Talmy

indique que « Grammatically specified structuring appears to be similar, in certain of its characteristics and function, to the structuring in other cognitive domains, notably that of visual perception » (1983) Un exemple de ces analyses spatiales est le traitement de la préposition *over* par Brugman (1988), qui rend compte de ses emplois premiers et métaphoriques par un diagramme dynamique. Un autre usage des dynamiques topologiques consiste à utiliser une terminologie fondée sur ces notions pour formuler les propriétés caractéristiques de l'unité étudiée. Ainsi, dans le cadre de la théorie de Culioli, Franckel, Paillard et Saunier (1997) définissent une forme schématique pour le verbe *passer*, en termes de continuité et de discontinuité, qui permet de dériver des emplois aussi divers que *passer général*, *passer le sel*, *la douleur passe* aussi bien que *passer la rivière* ou *la voiture passe*. Dans le même esprit, De Vogüé et Paillard (1997) analysent le verbe *suivre*, et Victorri (1997) analyse l'expression du mouvement.

De même, selon Leonard Talmy, il existe, encodées dans les structures grammaticales du langage, de nombreuses organisations schématiques et gestaltiques abstraites (sans doute innées) qui jouent un rôle considérable dans notre structuration conceptuelle du monde. Celles-ci reposent essentiellement sur la fonction de lignes, de surfaces et de mouvements virtuels (« fictifs ») permettant de faire des énoncés décrivant une scène, non pas de simples descripteurs de contenus perceptifs réels mais des « organizing Gestalts » structurant la scène (1990).

Le projet LS-COLIN, mené notamment par C. Cuxac et P. Dalle, note que le modèle interactionniste de la Grammaire applicative et cognitive de J.-P. Desclés est intéressant pour l'étude des rôles actanciels en langue des signes.

1.2.3 Présentations casuelles et pragmatiques

1.2.3.1. Incidence et empathie

D'autres présentations du passif ont été proposées. Ainsi, par exemple, certains auteurs ont mis en avant la notion d'empathie : un locuteur prend souvent le point de vue de celui qui lui ressemble le plus. C'est pourquoi l'on dira plus volontiers *Pierre a été écrasé par une voiture* que *Une voiture a écrasé Pierre* (Forest 1999). D'autre part, Hagège note : « Le thème est nécessairement dans l'empathie d'*ego*, mais ne coïncide pas toujours avec lui : cf. *il a appris cela de moi* au lieu de *je lui ai enseigné cela* ; *Guy a peint ce tableau* / *ce tableau a été peint par Guy* : le passif, loin d'être une simple version permutée de l'actif, suppose l'adhésion d'*ego* à la cause du patient, ce qui souligne la solidarité entre syntaxe et sémantique. » (1982 : 105)

Gustave Guillaume a, lui, insisté sur le concept d'*incidence* (le faire, le dehors des choses vues dans leur arrivée au temps, opposé à la *décadence*, la manière de faire, le dedans des choses sans considération expresse de leur instant d'arrivée — distinction passé simple/imparfait par exemple). Il existe, pour Guillaume, différentes formes d'incidence : interne (substantif) / externe (adjectif, verbe), spatiale (substantif-adjectif, à l'opposé du verbe temporel), et double : « Ce qui fait la transitivité d'un verbe en français, c'est d'avoir une incidence à sujet actif suivie d'une incidence en retour, d'une incidence de réplique, à objet passif. Tel est le cas de '*regarder*', incident au sujet actif qui regarde, et incident en outre, incidence seconde en retour, à objet passif. *Pierre regarde la mer* = *Pierre regarde* + *la mer est regardée*. C'est ce mécanisme d'incidence double, première et seconde, qui fait la transitivité du verbe. » (Valin 1971 : 185)

1.2.3.2. Grammaires casuelles

Fillmore définit le cas ainsi (1968 : 24) : « Les notions de cas comprennent un ensemble de concepts universels, vraisemblablement innés, qui identifient certains types de jugements que les êtres humains sont capables de faire sur les événements qui sont en cours autour d'eux, des jugements sur des questions comme 'Qui l'a fait?', 'A qui cela arrive-t-il?', et 'Qu'est-ce qui a changé?' ».

La liste des Cas de Fillmore (1968) comporte initialement six entités : l'Agentif (A), être animé perçu comme instigateur de l'action identifiée par le verbe ; l'Instrumental (I), force inanimée ou objet qui ont une relation de cause par rapport à l'action ; le Datif (D), être affecté par l'état ou l'action décrits par le verbe ; le Factitif (F), objet dont l'existence résulte de l'action, ou qui se comprend comme une partie du sens même du verbe ; le Locatif (L), qui identifie le lieu ou l'orientation de l'état ou de l'action ; l'Objectif (O), le Cas le plus neutre.

Ces Cas sont censés représenter les invariants sous-jacents à des paires de phrases comme :

(1) a *Jean a frappé Pierre*

b *Pierre a été frappé par Jean*

(2) a *Le tonneau a roulé contre le mur*

b *Pierre a roulé le tonneau contre le mur*

(3) a *Pierre a tartiné de la confiture sur son pain*

b *Pierre a tartiné son pain avec de la confiture*

Dans les deux versions de (1), *Jean*, qui est alternativement sujet au nominatif, et complément d'agent prépositionnel, a le rôle A, et *Pierre*, qui est d'abord objet direct accusatif, puis sujet nominatif, a le rôle D ; en (2a) comme en (2b), *le tonneau* a le rôle O ; dans (3) enfin, *son pain* est L, et *de la confiture* est O (ou I ?).

La première difficulté relève de l'identification des rôles primitifs. Les auteurs diffèrent entre eux. Parmi les questions récurrentes, on trouve les suivantes : doit-on ou non distinguer entre un locatif statique et un locatif directionnel (allatif) ? un I manipulable (une clé, un marteau) et un I autonome (le vent) sont-ils identifiables ? Cela a-t-il un sens de toujours distinguer entre un D et un O (cf. *Jeanne d'Arc a été brûlée ; La cabane a été brûlée*) ? (Rebuschi, 1996)

La liste de cas semble loin d'être définitive — de l'aveu même de Fillmore (1968 : 24) — et l'histoire de la grammaire des cas connaît une série de changements dans le répertoire des cas (Fillmore 1977 : 71-72). Comme le note Winston (1984 : 314) : « The number of thematic roles embraced by various theories varies considerably. Some people use a half-dozen thematic roles. Others use three or four times as many. The exact number does not matter much as long as there are enough to expose natural constraints on how verbs and thematic roles instances form sentences. »

La grammaire des cas est souvent mise en avant pour ses capacités à relier la syntaxe et la sémantique des phrases. Cependant, des problèmes apparaissent également dans son utilisation. Un des problèmes concerne des phrases jugées inacceptables par la grammaire des cas, comme :

John and a hammer broke the window.

Deux syntagmes nominaux coordonnés représentent deux cas différents (Agent et Instrument) alors que le sujet ne doit être représenté que par un seul cas.

A hammer broke the window with a chisel.

Ici, deux SN non coordonnés représentent le même cas (Instrument).

Un autre problème concerne l'utilisation de l'analyse sémique pour définir les cas. Le cas Agent est donné avec le trait [+ animé] car il y a en principe un lien sémantique d'agent agissant à action accomplie par cet agent. Or, les contre-exemples sont assez nombreux, comme *La terre tourne autour du soleil* et *L'eau coule*.

Un autre problème concerne la polysémie. Si certaines ambiguïtés sont levées par le cadre casuel, d'autres restent comme *choquer* dans les sens de blesser physiquement et moralement quelqu'un. Le cadre casuel est le même mais les signifiés sont différents. Un exemple d'ambiguïté due à la polysémie est le verbe *poser* :

1) *Jean pose les rideaux sur la fenêtre.*

2) *Jeanne pose les couverts sur la table.*

La cadre casuel de *poser* est ici *Poser* → [*Agent, Objet, (Lieu)*] mais on a deux sens différents car dans 1), le verbe *poser* peut être remplacé par *suspendre* ou *accrocher* et dans 2), non.

1.2.3.3. *Acquisition*

D'autres types d'analyses peuvent être portées sur le passif, comme celles étudiant l'acquisition des structures passives par les enfants.

Slobin (1982) remarque ainsi les difficultés de l'acquisition du passif par rapport à la forme 'canonique' d'une phrase présentant un verbe transitif : le passif est acquis plus tardivement. Ingram (1989), De Villiers et de Villiers (1973), Horgan (1978), Maratsos, Kuczaj et Chalkey (1979) notamment font les mêmes constats : l'actif est acquis avant le passif ; le passif long instrumental est acquis avant le passif long agentif ; le passif de verbes d'action est acquis avant le passif de verbes d'état. Différentes études montrent que les phrases passives 'courtes' (sans mention d'agent) sont comprises plus tôt que celles comportant un complément d'agent. Pinker (1984) remarque que les enfants acquièrent en premier un sens restreint du passif (phrases dans lesquelles le sujet grammatical a le rôle sémantique du patient et l'objet grammatical le rôle sémantique de l'agent) ; il propose que cette règle initiale du passif soit considérée comme faisant partie de la Grammaire universelle — ce que contestent Berwick et Weinberg (1984).

Borer et Wexler (1987 : 132) remarquent que les enfants ont moins de difficultés à comprendre les phrases passives comportant des verbes d'action (*la poupée a été déchirée par Marie*) que celles comportant des verbes d'état (*la poupée a été aimée par Marie*). Les auteurs expliquent cette différence par le fait que les enfants acquièrent les passifs adjectivaux avant les passifs verbaux.

La recherche sur l'acquisition du passif en langue des signes par des enfants sourds n'a pas encore été menée.

1.2.3.4. Utilisation

Outre l'acquisition du passif, son utilisation peut aussi être un objet d'études intéressant. Une étude sur corpus téléphonique a cherché la fréquence des phrases passives par rapport aux personnes utilisées dans ces phrases (Bresnan *et al.*, 2001) :

action	actif	passif
1,2 → 1,2	100 %	0 %
1,2 → 3	100 %	0 %
3 → 3	98,8 %	1,2 %
3 → 1,2	97,1 %	2,9 %

Le passif, dans ce corpus, n'est jamais utilisé par rapport à une action où l'agent est à la première ou à la deuxième personne. La majorité des passifs concerne des actions où l'agent à la troisième personne agit sur un patient à la première ou deuxième personne : *j'ai été blessé par lui, tu as été blessé par lui* — et non pas *il a été blessé par moi*, qui est 'naturellement' formulé à l'actif : *je l'ai blessé*. En tous cas, le passif est relativement rare : au maximum 2,9 %.

L'étude de Ferreira & Stacey (2000 : 40) montre que les phrases passives sont plus difficiles à comprendre, en règle générale, que les phrases actives : elles demandent plus d'effort, sont sujettes à davantage d'erreurs d'interprétation, notamment au niveau des rôles sémantiques. Ceci explique en partie leur moindre fréquence, et le fait qu'il faut une motivation particulière pour avoir recours à ces formes. Les auteurs parlent de « challenging structure ».

Kemmer et Israel (1994) ont développé un modèle d'analyse basé sur l'utilisation du passif : passant en revue de larges corpus, ils relèvent les verbes les plus souvent passivés, les constructions dans lesquelles ces verbes apparaissent, les types d'arguments que ces verbes requièrent. Ils postulent qu'une analyse de la fréquence d'utilisation de ces constructions peut être révélatrice du système linguistique intériorisé par les locuteurs. Cependant, ces études basées sur la langue anglaise devraient être comparées avec des analyses similaires portant sur d'autres langues.

Comparant l'utilisation des formes actives et passives dans différents styles de textes anglais, Givón (2001 : 41) note les pourcentages suivants :

- académique : actif (82 %) passif (18 %)

- fiction : actif (91 %) passif (9 %)
- nouvelles : actif (92 %) passif (8 %)
- sports : actif (96 %) passif (4 %)

Cela confirme la relative difficulté de la construction passive, son emploi peu fréquent, ses différences d'emploi selon les formes d'expression et sa difficulté d'acquisition pour les enfants.

1.2.3.5 Traductions

Les réflexions théoriques sur l'interprétation portent notamment sur la question des voix. Certains auteurs accordent relativement peu d'importance à ces phénomènes, estimant qu'une traduction peut trouver une correspondance juste dans une formulation active ou passive, du moment que la signification du texte d'origine est respectée. Ainsi, Jean Delisle écrit : « Dans le cas des textes pragmatiques, il importe assez peu, en règle générale, que le moule syntaxique dans lequel sont coulées les idées traduites soit identique à celui de la langue originale. » (1980 : 247)

D'autres, au contraire, y voient une contrainte stricte. Lefevre écrit : « Syntax is the most stringent and least flexible of all the constraints translators must work under since it regulates the order of the words to be translated and because few liberties can be taken with that order before the text veers into the unintelligible. » (1992 : 78) Toutefois, les différences de structures syntaxiques entre langues ne facilitent pas ce travail : « Le respect des idiosyncrasies syntaxiques de la rhétorique-source n'est pas facilité par la divergence des démarches adoptées par les langues en présence en matière d'ordre canonique et de mise en relief. Composer avec l'écriture originale du texte de départ, c'est aussi, et peut-être d'abord, composer avec les contraintes de langue de part et d'autre. » (Demanuelli 1991 : 26)

C'est également à cette position nuancée qu'aboutit Agnès Whitfield (2000) : ne pas respecter les voix peut changer la perspective, et donc quelque peu le vouloir dire du texte d'origine ; mais ce respect ne signifie pas un simple copier-coller : une même structure peut avoir une portée, un sens différent selon les langues. « Rather than simple reflections of source language linguistic constraints, these structures are essential clues to the relationship the subject constructs both with the information he or she is presenting, and with the narratee he or she is aiming to influence. In all three examples, failure to respect the function (as opposed to the form) of these particular syntactical choices has led to problems in coherence and unity of voice. The tone of

the original has been lost, the underlying argument of the text has become more obscure, and the artistic unity of the text has been undermined. » (2000 : 124)

Ainsi, plaquer la structure d'une langue sur une autre langue n'est pas un bon réflexe : chacune accorde à chaque structure sa place par rapport à l'ensemble des structures de la langue. A l'inverse, changer de structuration de phrase lors d'une traduction peut modifier les nuances de l'énoncé.

1.3 Démotion vs promotion

De nombreuses analyses ont été proposées pour rendre compte des fonctions du passif : pour certains, la fonction première du passif est la thématization du complément d'objet (Pinchon 1977, Co Vet 1985 entre autres) ; pour d'autres, il s'agit de la rhématisation, la mise en focus, du sujet de la phrase active (Halliday 1970) ; ou encore, la déthématisation de l'agent est la fonction essentielle de cette construction pour Meillet 1921, Haiman 1976, Shibatani 1985, pour ne citer que ceux-ci. Ces analyses parlent ainsi de promotion de l'objet, ou de '*demotion*' du sujet. « Intuitively, there are (at least) a couple of different ways that you could conceptualize the realignment of grammatical roles inherent in the passive construction. You could think of it as promoting objects to subject (with subject demotion as a side-effect), or as demoting subjects (with object promotion as a side-effect). » (Bender, Sag & Wasow 1999 : 165) Ainsi, Torn (2002 : 83) note : « According to this, object promotion is primary, inducing 'demotion' to the logical subject. [...] Keenan (1975 : 347), accepting both object promotion and subject demotion as such, points out that subject demotion must be treated as the primary or independent condition. Comrie (1977) criticises the promotional approach as a whole, because it does not readily account for impersonal passives. He proposes an alternative in which 'spontaneous' demotion of a subject nominal is primary in impersonal passives. Treating demotion as the basic property of the passive allows a unified analysis of impersonal and personal passives, as demotion is the common characteristic of both constructions. »

Voyons tout d'abord quelques définitions retenues par différents linguistes.

1.3.1 D. Gaatone

Gaatone propose la définition suivante : « Est dit passif tout participe passé dont le support n'est pas le premier argument de son lexème verbal, et est raccordable à ce support par *être*,

indépendamment du temps-aspect » (1998 : 27). Cette définition exclut du passif les formes comme : *le livre se vend* — car il n’y a pas de participe passé.

1.3.2 T. Givón

Givón (1979 : 186) définit la passivisation comme « the process by which a non-agent is promoted into the role of a main topic of the sentence ». Dans le même sens, Roberts (1998 : 112) écrit que la « passivisation can be regarded as on way of making a functional topic more prominent syntactically ».

1.3.3 A. Siewierska

Pour Siewierska, dans son livre *The Passive : A Comparative Linguistic Analysis* (1984), le passif ne peut être défini en termes d’ordre syntaxique, de marques de cas, de morphologie verbale ou d’absence d’agent. Des exemples de différentes langues contreviennent à ces critères. Il n’y a pas d’analyse structurale qui puisse rendre compte de manière universelle du passif. La seule caractéristique commune est le caractère non-agentif du sujet. Le problème est que cette caractéristique peut aussi correspondre à des phrases non qualifiées de passives, comme *John received a present* ou *That suit fits you well* (1984 : 75).

Siewierska définit aussi le passif en relation avec la phrase active :

- le sujet d’une phrase passive correspond à un ‘non-sujet’ de la phrase active
- l’agent déclaré ou non d’une phrase passive correspond à un sujet possible de la phrase active.

Dans le débat entre la ‘démotion’ du sujet de la phrase active et la promotion d’un non-agent comme sujet, Siewierska note que « the demotional analysis is preferable only in that it handles impersonal passives... more adequately than the promotional view » (1984 : 77).

D’autre part, la différence entre une phrase passive et une phrase anti-causative est que la première sous-entend toujours la présence d’un agent, ce qui n’est pas le cas dans une phrase anti-causative (*la chemise se repasse bien ; le magasin ouvre à 10h*).

1.3.4 E. Keenan

Keenan nomme des phrases comme *Kim was kissed* : passifs basiques. Ces passifs ont trois caractéristiques : pas d’agent ; le verbe principal est transitif ; le verbe principal exprime une action ou activité, comportant un agent sujet et un patient objet. (1985 : 247) D’autre part,

quelques langues n'ont pas de passif ; et celles qui ont un passif ont au moins un passif basique tel que défini plus haut. Par contre, « Passives are not in general distinct from actives with regard to the position and case marking of NP's » (Keenan 1985 : 245)

Keenan effectue les généralisations suivantes :

- si une langue a un passif dans lequel l'agent est exprimé, elle a également un passif sans agent
- si une langue a un passif avec des verbes d'état, elle a également un passif avec des verbes d'action
- si une langue a un passif construit avec des verbes intransitifs, elle a également un passif avec des verbes transitifs
- si une langue a un passif 'basique', elle a fréquemment d'autres formes de constructions passives
- si une langue a un passif, une forme au moins du passif exprime l'aspect perfectif
- si une langue a deux ou plusieurs formes de passifs 'basiques', celles-ci diffèrent quant à l'aspect (Keenan 1985 : 267)

Pour Keenan, le passif basique est généralement formé par un prédicat morphologiquement marqué. Cette stricte marque morphologique peut être la présence d'un préfixe, d'un suffixe ou ambifixe, ou encore un changement interne de voyelle. Par contre, il ne connaît pas de langue où cette marque consiste en un changement de ton ou une reduplication.

Keenan nomme les passifs utilisant un auxiliaire dans leurs constructions passives basiques : *passifs périphrastiques* ; ceux n'en utilisant pas sont nommés : *passifs strictement morphologiques*. Selon les langues, les auxiliaires peuvent être des verbes d'état, de devenir, de réception, de mouvement ou expérientiels. Les passifs complexes sont formés soit avec des verbes transitifs syntactiquement complexes, soit avec des verbes qui ne sont pas transitifs.

D'autre part, le passif met en arrière-plan le sujet de la phrase active d'une manière différente de phrases usant de topicalisation ou de dislocation. Une phrase passive peut elle-même être l'objet d'une topicalisation (*Sandy was introduced in Raleigh* → *In Raleigh Sandy was introduced*). Des opérations syntaxiques peuvent être appliquées à des phrases passives, mais non à des phrases topicalisées ou disloquées : opérations de nominalisation (*We were surprised by Kelly's being kissed*) ; de formation de propositions relatives (*the room in which Kim was kissed*) ; ou de formation de

questions (Yes/No) (*Was Kim kissed in the room ?*). Le verbe porte souvent une marque du passif, ce qui n'est pas le cas de phrases topicalisées ou disloquées.

1.3.5 M. Haspelmath

Haspelmath (1990) ne retient comme passif à proprement parler que les passifs marqués par une morphologie verbale (1990 : 27). Certaines formes classées comme passives pour Keenan (1985) ou Myhill (1992) ne sont pas, pour Haspelmath, des passifs.

Il définit ainsi le passif :

- le sujet de la phrase active correspond à un indirect non obligatoire dans la phrase passive — ou à rien
- l'objet direct de la phrase active, s'il existe, correspond au sujet de la phrase passive
- la construction passive est plus restrictive : moins fréquente, marquée fonctionnellement, et moins 'productive'

Haspelmath note que la morphologie verbale passive peut correspondre à d'autres significations :

- réflexive : l'agent accomplit l'action vis-à-vis de lui-même
- réciproque : plusieurs agents agissent les uns par rapport aux autres
- résultative : état résultant d'une action précédente
- anticausative : procès spontané, sans agent impliqué — avec un verbe dénotant une action transitive
- passive potentielle : le sujet est capable de subir une action
- inchoative : début ou progression d'un procès
- réflexive-causative : l'agent provoque une action qui va se dérouler sur lui-même
- dé-objective : objet non spécifié
- dé-subjective : passif non spécifié, passif impersonnel

Selon Haspelmath, la fonction de la plupart des morphologies passives est d'abord « l'inactivation » de la situation — la promotion du patient et la mise à l'écart de l'agent découlent de cette première fonction. Ainsi, la principale propriété du passif est un changement dans le sémantisme du verbe, non dans la prééminence des relations des actants.

1.3.6 C. Muller

Muller (voir 1.1.2.6) donne quant à lui cette définition : « diathèse passive : reléguer au rang de relation facultative de dernier rang la relation prédicative du premier argument au verbe, avec ou sans modification (temporelle, aspectuelle) dans la sémantique du verbe. » (2002 : 223-245)

Poursuivant les réflexions de C. Muller (2002 et 2005), nous pouvons noter que la thématization dépend du choix de la ‘facette’ sémantique mise en avant : focalisation sur les divers actants du prédicat, sur l’action verbale, la relation à l’objet, la relation au bénéficiaire, à un circonstanciel de temps ou de lieu, etc. En français, la diathèse non marquée est la voix active non impersonnelle ; la relation dominante, dite de premier rang, est la relation agent-action. Le passif concerne un changement de point de vue de l’action verbale, changement qui relègue au rang des relations réalisées facultativement la relation prédicative entre le premier argument et le verbe. La mise au premier rang de la prédication patient-action est la conséquence de la nouvelle hiérarchie prédicative. On a le choix entre deux types de diathèses dans la voix passive : diathèse personnelle ou impersonnelle. De manière moins fréquente, le bénéficiaire peut être mis au premier rang (*until est interdit de ceci* ; les verbes *obéir, désobéir, pardonner*, peuvent être passivés sur le même modèle).

La forme verbale qui permet cette modification hiérarchique est, en français, le participe passé ; et le support régulier du passif est *être*, verbe qui peut manquer dans l’énoncé. L’auxiliaire du passif, *être*, peut entraîner une confusion des rôles : dans le passif, le verbe passivé est un présent aspectuel, ayant le sens de ‘être en cours’. Il s’oppose au verbe attributif, la copule, qui relie une propriété (un adjectif) à un nom. Dans le passif ‘adjectival’, la construction prend un aspect statif, opposé à l’aspect processif du verbe actif et du passif (*Le mât a été dressé sur la place / Le mât est dressé sur la place, Le mât a été dressé à 10h00 / Le mât a été dressé pendant une semaine*). La copule n’a pas d’aspect processif : *Il est malade* n’est pas *Il devient malade*). Ainsi, certaines constructions en *être* + *participe passé* sont purement adjectivales, car rien ne les relie à un choix de diathèse ou à une modification de la voix verbale (*Jean est divorcé*). Dans des exemples comme *La mer est salée*, soit on considère qu’il n’y a pas d’agent (construction adjectivale), soit on parle du processus de formation des océans : *La mer a été salée par l’action de* (passif). D’ailleurs, l’ajout d’un complément d’agent transforme souvent l’aspect statif en aspect processif : *Le mât est dressé sur la place / Le mât est dressé sur la place par les ouvriers*.

Le complément d'agent réalise le rôle sémantique de sujet actif. Il n'est pas nécessaire à la grammaticalité de la phrase : les phrases qui semblent l'exiger peuvent lui substituer un autre complément, comme un circonstant. A l'inverse, la présence d'un complément introduit par la préposition *par* ne signifie pas automatiquement que la phrase est passive : cette préposition peut introduire, notamment, un instrumental. Au contraire, le complément d'agent n'est pas un simple circonstanciel : ce dernier n'est pas le premier argument du verbe.

L'impersonnel se contente de mettre au premier rang l'action verbale, sans changement hiérarchique des autres relations d'actant à verbe. Dans le cas de l'actif impersonnel, la relation premier actant-verbe vient au second rang (actant obligatoire, construit directement, constructible comme sujet), tandis que dans le cas du passif impersonnel, cette relation passe après les relations de verbe à circonstanciel (actant facultatif, construction indirecte, après préposition, non promouvable comme sujet) : *Il a été procédé à une distribution de couvertures (par l'O.N.U.)*. La diathèse impersonnelle met au premier rang la prédication d'action verbale ; la diathèse passive met au dernier rang la prédication agent-action. Le passif impersonnel combine les deux phénomènes. Cependant, l'actif impersonnel tend à montrer l'action sous son aspect imperfectif, tandis que le passif présente plus souvent le processus comme achevé (*Il a été dansé toute la soirée*).

Le réfléchi *se* peut donner une diathèse passive, selon Muller (2002 : 230), lorsque l'agent n'est pas éliminé de la sémantique de l'action verbale (*Les frites se mangent avec les doigts*) — sinon, on retrouve une construction neutre (*La glace s'est brisée* : pas de nécessité d'agent externe, récession actancielle). Il n'y a pas de possibilité de passif pour les verbes à valence zéro : pas de possibilité de modification de l'ordre des relations sémantiques, pas de supposition de relation agent-action (**Il a été plu*). La limite du passif est l'existence d'un sujet.

La passivation des verbes dépend aussi d'un autre critère : leur fonctionnement libre, ou plus ou moins figé dans une locution verbale. Beaucoup d'études ont porté sur ces locutions, très nombreuses en français (voir Gaatone 1998 : 135-173). Leur passivation dépend de différents critères : leur forme syntaxique (V (DET) N — la plus courante ; V C1 Prép C2 — comme *mettre la charrue avant les bœufs* ; expressions à verbe support — comme *faire (DET) N (action), faire le N de (sentiment), faire N à (sentiment, sensation), faire le N de (propriété), faire N (constituer), faire un(e) N (maladie), faire le N (simulation), faire un Adj N (profession), faire Quantifieur N (mesure), faire (du/ de la) N (activité), etc.*) ; leurs traits sémantiques, comme le trait [humain], l'agentivité, etc. ; le figement plus ou moins fort de la locution verbale — depuis des locutions totalement arbitraires, dont le sens

ne dépend pas du sens de chacun de leurs éléments, comme *donner lieu, jouer un tour, tenir le coup, tenir tête*, etc., jusqu'à des locutions transparentes, comme *avoir faim, faire peur, prendre plaisir*, etc. ; le comportement différent d'un certain nombre de ces locutions selon la forme du passif — certaines, par exemple, étant impassivables sous une forme 'classique', mais passivables sous forme d'un passif impersonnel (*Il est fait état de cette loi* /**Etat est fait de cette loi*); ainsi que, remarquent différentes études, les variations individuelles dans les jugements de grammaticalité, notamment dues au fait que l'utilisation de locutions verbales au passif n'est pas fréquent.

Les propositions de C. Muller et D. Gaatone sont quelque peu différentes — l'une mettant l'accent sur un mot, le participe passé, l'autre sur une diathèse, la mise au dernier rang de la relation agent-action. Cependant, ces deux points de vue se rejoignent : le passif, dans les deux analyses, est une forme marquée ayant pour première caractéristique l'effacement de la relation du premier argument au verbe — au participe passé. D'ailleurs, D. Gaatone, tout en partant du participe passé, note que parler de diathèse est le plus approprié pour décrire les relations entre les différents types de phrase : « La diathèse est une opération consistant à choisir comme point de départ de l'énoncé, soit le procès lui-même, soit l'un de ses participants ou circonstants » (1998 : 35). Peut-être ces différences de point de vue sont-elles dues à des différences de 'focalisation' : l'un partant d'un point de vue morphologique, l'autre d'un point de vue syntaxique ?

Conclusion du chapitre

Nous avons vu qu'au-delà des définitions scolaires, le passif est l'objet d'analyses linguistiques très diverses. S'appuyant souvent sur les notions de voix, ou plus précisément de diathèse, ces analyses considèrent souvent le passif comme une construction marquée ; elles notent, pour un certain nombre d'entre elles, les liens entre actif et passif ; elles s'appuient sur la transivité des verbes et les rôles d'agent et de patient. Les recherches en grammaire générative mettent l'accent sur l'aspect syntaxique de cette structure, tout en ayant connu des évolutions quant aux critères retenus, tandis que les grammaires cognitives privilégient l'aspect sémantique. D'autres types d'analyses ont également été proposées, que ce soit en termes de cas, d'empathie, d'incidence, d'acquisition, d'utilisation.

Ainsi, les linguistes ont proposé diverses définitions ou traits caractéristiques du passif :

Keenan (1985) note qu'une forme distincte associée à un sens passif peut être trouvée dans la plupart des langues. Moskovsky & Libert (2004 : 104) en concluent : « Such facts strongly suggest that the Passive Voice is an indispensable property of human language. »

Divers auteurs notent que dans la plupart des cas typiques du passif, les phrases passives sont analysées comme des dérivées de phrases actives correspondantes, marquées par une morphologie verbale particulière, souvent associée à un changement dans l'ordre des constituants (Comrie 1988).

D'autres auteurs insistent sur le fait que le passif est marqué par une distinction entre les rôles sémantiques et les fonctions syntaxiques des arguments du verbe : au passif, le sujet est associé au rôle du second argument du verbe, tandis que le premier argument est soit éliminé, soit marqué par un oblique. (Huddleston & Pullum 2002 :1427)

De nombreux auteurs insistent sur le changement de focus thématique, la promotion d'un argument du verbe et la démotion d'un autre argument. Keenan (1985 : 244) remarque que le constituant topicalisé occupe une place « unusual », tandis que le patient d'une phrase passive occupe la place « basique » du sujet. Palmer remarque également que le sujet d'une phrase passive est habituellement un constituant nominal, tandis qu'à peu près n'importe quel constituant peut être topicalisé.

Certains linguistes ne considèrent que le passif d'action ou de processus, d'autres introduisent un passif d'état, accompli. Cependant, si l'agent n'est pas exprimé, il reste nécessaire pour le sens (*La messe est dite*). Ainsi, dans la phrase *La fenêtre est lavée en ce moment même*, le processus est inaccompli et garde l'interprétation du verbe actif, alors que pour *La fenêtre est lavée depuis hier*, le processus est accompli, l'agent est non exprimé mais supposé. Au contraire, la construction neutre ne suppose pas un agent implicite : *La branche a cassé* (passif : *La branche a été cassée*). Le passif se caractérise par l'effacement de la relation du premier argument au verbe, mais avec l'obligation de l'agent dans l'interprétation.

Moskovsky & Libert (2004 : 112) résument ainsi ces travaux : « [...] two aspects in which Passive Voice constructions are, crosslinguistically, remarkably uniform : Passive Voice is invariably a formal feature of the verb phrase, and it invariably involves demotion of a 'core' term (or argument) : most commonly the clausal subject. Also, in all (but one) of the natural languages that we have reviewed for the purposes of this paper, we find the characteristic dichotomy

between an unmarked Active Voice and a marked Passive Voice construction ; the only exception we are aware of is Tagalog, in which Active and Passive voice seem to be equally marked. »

Pour Shibatani (1985), la démotivation du premier argument est plus fondamentale pour le passif que la promotion du deuxième argument, car toutes les formes de passif consistent en cette démotivation, tandis que certaines constructions peuvent promouvoir un autre argument que le deuxième, comme certaines constructions dérivées de phrases intransitives, ou certaines constructions qui, en japonais par exemple, peuvent promouvoir un nouvel argument (comme dans le cas des ‘adversity passives’ : Palmer 1994 : 130).

S’écarter d’une conception stricte du passif, d’autres constructions phrastiques partagent certains traits définitoires du passif : des formes pronominales (*ce vin se boit jeune*) ; des verbes symétriques ou neutres (*les branches cassent, les pommes pourrissent*) ; des constructions dont le verbe à l’infinitif est introduit par les formes pronominales *se faire, se laisser, se voir, s’entendre* (*il s’est laissé insulter*) ; des verbes ou locutions verbales comme *subir, faire l’objet de, être la cible de, être la victime de, être la proie de*, etc. : rapport sémantiquement équivalent à une forme passive ; les adjectifs en —able / -ible peuvent dénoter une propriété qui peut être paraphrasée par une tournure passive : *intransportable / qui ne peut être transporté* ; les substantifs obtenus par nominalisation de verbes transitifs directs : *l’assassinat d’Henri IV par Ravaillac* ; les couples nom d’agent / nom de patient : *employeur/employé, électeur/élu, vainqueur/vaincu, offenseur/offensé*, etc. Des comparaisons ont été également proposées avec d’autres constructions syntaxiques : inversion du sujet, détachement, clivage, phrases à sujet *on*, etc.

Cette complexité du passif et cette multiplicité des analyses proposées nous poussent à chercher, parmi toutes les définitions formulées, celle que nous retiendrons pour l’analyse du passif en langue des signes. Cette définition devra être suffisamment ouverte pour ne pas concerner qu’un groupe particulier de langues (notamment les langues indo-européennes) : cela risquerait de perturber cette analyse, car la langue des signes ne présente peut-être pas ces mêmes catégories.

Les définitions du passif utilisent souvent des termes comme ‘reléguer’, ‘défocalisation’, ‘détronement’, etc. Certains termes sont plus restrictifs : ‘effacement’, ‘occultif’ — ils visent essentiellement les langues qui suppriment complètement la place de l’agent, et conviennent

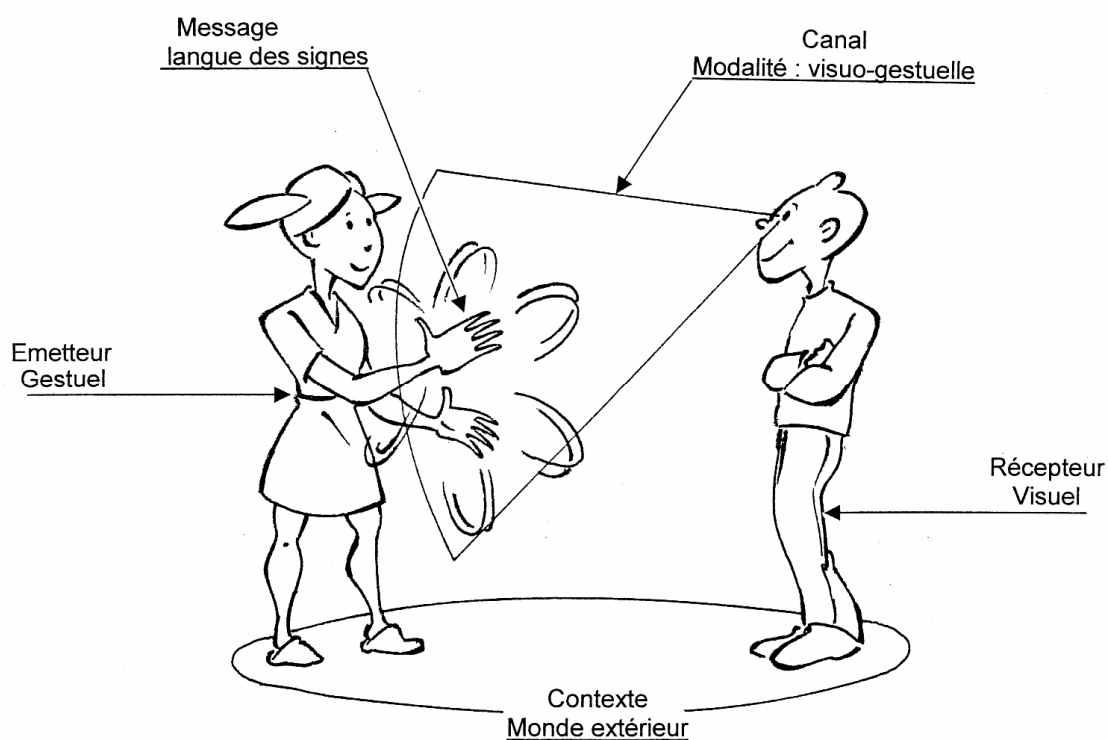
moins aux langues qui peuvent laisser une place seconde à l'agent. Annie Montaut¹¹ parle de 'périphériser' / 'périphérisation'. On pourrait utiliser un néologisme : démotion — inverse de la promotion. Ce terme a l'avantage d'indiquer la place seconde que prend l'agent, mais n'entraîne pas nécessairement sa disparition complète.

Nous retiendrons donc la définition du passif en tant que démotion du sujet sémantique (du premier argument du verbe), ou, selon la formulation de Claude Muller : « reléguer au rang de relation facultative de dernier rang la relation prédicative du premier argument au verbe, avec ou sans modification (temporelle, aspectuelle) dans la sémantique du verbe. » (2002 : 223-245) Cette définition 'généraliste' nous semble propice à l'étude de l'existence d'un passif en langue des signes.

Mais avant d'entrer dans cette étude, deux questions préalables nous semblent devoir être posées.

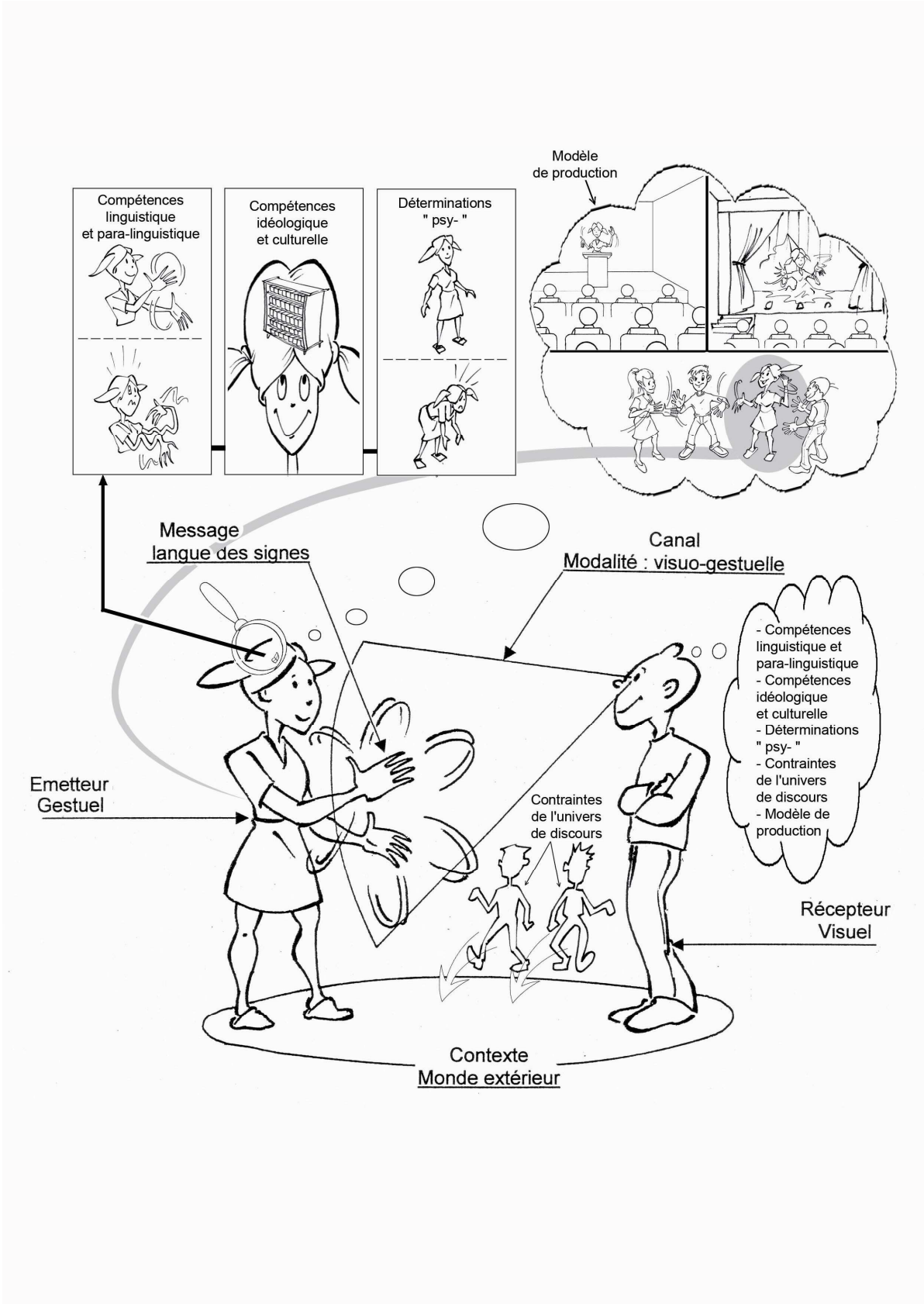
¹¹ Annie Montaut, « La construction des catégories verbales dans la description d'une famille de langue », http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/03/82/91/PDF/typo_sep_Ibrahim.pdf

2. Les LS comme enjeux de questionnement sur la langue



(Figure 2)

Le schéma de Jakobson (1963) présente la dimension énonciative de la communication. Mais ce schéma a reçu diverses critiques : il présente la communication comme homogène et linéaire, il ignore les compétences linguistiques et extra-linguistiques intervenant dans le processus de la communication, il présente le code ou le canal comme extérieur aux locuteurs, etc. Pour pallier ces manques, Kerbrat-Orecchioni (1980 : 19) ajoute à ce schéma différents items :



(Figure 3)

La communication en général, et la langue en particulier, ne peuvent être valablement étudiées, à notre avis, que si l'on tient compte du contexte dans lequel elles apparaissent — ne serait-ce que pour définir précisément l'objet d'étude. Ainsi, avant de pouvoir étudier le passif en langue des signes, deux questions préalables doivent nécessairement être élucidées — ou tout du moins une position doit être clairement affirmée les concernant.

En premier lieu, il est de tradition, dans la communauté sourde, de distinguer langue des signes et français signé. Ce dernier type d'expression, issu des méthodes pédagogiques des écoles spécialisées, consiste, schématiquement, à placer les signes dans l'ordre des mots de la langue française. La question posée au linguiste est alors : comment déterminer que le corpus sur lequel on s'appuie est bien un corpus de langue des signes, et non pas de français signé ? La réponse n'est pas toujours évidente — et certaines études américaines (concernant l'américain signé *vs* *l'american sign language*) semblent n'avoir pas toujours suffisamment réfléchi à cette question.

En second lieu, encore à l'heure actuelle, certains linguistes pensent qu'en langue des signes, il faut distinguer les signes linguistiques proprement dits et diverses expressions qui relèvent plus du mime que de la linguistique (notamment les figures que C. Cuxac nomme 'de grande iconicité'). Comment déterminer si ces expressions font bien partie de la linguistique de la langue des signes — et donc doivent être incluses dans une étude sur le passif en langue des signes, ou bien si ces figures sont extra-linguistiques, et font partie du mime ou des gestes co-verbaux ? Pour répondre à cette question, nous devons faire un détour par une réflexion sur les notions d'iconicité et d'icône, sur la pensée visuelle, la grammaire de l'iconicité, et le rôle, qu'à notre avis, jouent ces figures en langue des signes : *l'ekphrasis*.

Ainsi, les contours même de la langue des signes, ce qui peut être qualifié de tel, ne sont-ils pas toujours évidents. La relative nouveauté des études linguistiques sur cette langue explique en partie ces tâtonnements. D'ailleurs, son appellation même peut poser question : en français, le terme « signe » recouvre une multitude de sens ; et parler de « langue des signes » peut être quelque peu ambigu puisque toute langue est faite de signes. En langue des signes, il existe deux dénominations :



(Figure 4)



(Figure 5)

la première consiste en l'épellation : LSF (pour « langue des signes française »), l'autre en une suite de deux signes : « langue » et un nom que l'on peut traduire par « signe » ou « geste » ou « expression manuelle ». Durant l'histoire de cette langue, de nombreuses dénominations lui ont été attribuées : langage des signes, pantomime, expression par gestes, langage conventionnel des doigts, langage d'action, langage gestuel, langage mimique, etc.¹² Ces hésitations quant à son propre nom témoignent des difficultés à cerner ses limites.

2.1 Contextes

Avant d'aller plus avant dans l'analyse grammaticale de cette langue, il est nécessaire de noter quelques traits quant au contexte dans lequel elle s'inscrit.

2.1.1 Contexte international

L'E.U.D. (*European Union of the Deaf*) a diffusé, sur son site internet, une série de séquences vidéo dans plus d'une dizaine de langues des signes européennes. Présentant ce site à divers locuteurs sourds, nous avons pu constater que tous, même les plus 'expérimentés', enseignants de langue des signes diplômés, étaient incapables de comprendre les énoncés d'autres langues des signes que la leur. Certes, lorsque l'on s'arrête sur quelques signes, il est possible de trouver des liens de parenté — par exemple le signe HANDICAPÉ est signé au niveau de l'épaule en France (« bras coupé ») et au niveau du poignet en Espagne (« main coupée »), avec le même mouvement et la même configuration (avec une image signifiante originelle proche).

Certes, lorsque les sourds de divers pays se rencontrent, ils ont la capacité de trouver rapidement une expression commune, que l'on nomme généralement « langue des signes internationale »

¹² Voir par exemple : Prof. Kilian, *Esquisse historique du surdi-mutisme*, Toulouse, A. Chauvin, 1856 ; ou J.-R. Presneau, *Signes et institution des sourds*, Seyssel, Champ Vallon, 1998.

— et avec juste raison, les militants pour la langue des signes mettent souvent en avant cette particularité valorisante pour la communauté linguistique des sourds. Toujours est-il que lorsque des locuteurs sourds compétents regardent des séquences signées dans des langues des signes génétiquement proches, ils ne comprennent pas le sens de ce qui est énoncé. Des locuteurs sourds français ayant voyagé nous ont dit que des langues signées plus lointaines, comme au Japon, étaient encore plus difficiles à comprendre pour eux. Et cette difficulté n'est pas due seulement au caractère 'exotique' des langues en question, à une si grande différence culturelle, puisqu'elle concerne également les langues de l'Union Européenne. « The distinct vocabularies of American Sign Language and British Sign Language render those languages mutually unintelligible. » (Meier *et al.* 2002 : 19) Quelle est alors la part de ce qui est propre à chaque langue des signes, et du fond commun permettant une adaptation rapide ?

Lorsque l'on regarde dans le détail les énoncés de diverses langues des signes, on remarque rapidement que les paramètres utilisés sont similaires : configurations manuelles, expression du visage, localisation des signes dans l'espace, logique visuelle prévalant tant pour la formation des signes que pour celle des phrases. Il existe donc bien toute une famille de langues. Il est d'ailleurs possible de se demander s'il existe une seule famille regroupant toutes les langues des signes, ou si celles-ci ne se répartissent pas en plusieurs familles.

Meier (2002 : 19) note : « In general, sign languages may not exhibit unique linguistic rules, but may display a more limited range of variation than is true of spoken languages. This hypothesis was advanced most prominently by Newport and Supalla (2000). » Meier avance deux arguments pour justifier cette proximité des langues des signes : la modalité visuo-gestuelle, et la relative nouveauté des langues des signes. Nous ne sommes pas d'accord avec ce second argument : cet auteur prend exemple sur l'ASL, qui s'est développé aux Etats-Unis au XVIII^{ème} siècle. Mais d'une part la langue des signes existait déjà sur le continent américain, notamment dans l'île de Martha's Vineyard ; et d'autre part, elle existait depuis l'Antiquité sur le continent européen. Cette 'nouveauté' n'en est donc pas une.

Par contre, les recherches linguistiques sur les langues des signes sont chacune, jusqu'à présent, essentiellement centrées sur une seule de ces langues. Peu d'études comparatives sont publiées, et cela fait défaut. Pour le passif, nous mentionnerons quelques exemples en langues des signes américaine ou taiwanaise. La difficulté consiste en un recueil de données internationales.

2.1.2 Contexte linguistique

Une des premières caractéristiques de cette famille de langues est l'« oralité ». Les différences entre oral et écrit ont depuis longtemps été soulignées : « De l'écrit à l'oral, il y a un monde. La différence est si grande que la description du français oral ressemble plus souvent à celle d'une langue exotique qu'à celle du français écrit. » (Danon-Boileau & Morel, 1995 : 55) Différents traits ont été définis pour distinguer l'oral de l'écrit. L'oral, notamment, recourt à une forte redondance, une construction improvisée, une dépendance situationnelle ou encore à la contextualisation (Fernandez-Vest 1994). Ces caractéristiques, propres à toutes langues non écrites — incarnées à chaque fois de manière particulière — ne peuvent-elles pas expliquer certaines caractéristiques attribuées aux langues des signes ?

- Parmi les caractéristiques de l'oral, Fernandez-Vest note que le style écrit privilégie l'aspect conceptuel déductif tandis que l'oral livre les faits bruts selon divers éclairages successifs (1995 : 38) ; l'oral accentue les hésitations et répétitions, une structuration qui repose sur des moyens prosodiques plus que syntaxiques, la présence de nombreux actualisateurs, pronoms personnels, déictiques, l'utilisation de nombreuses particules énonciatives qui correspondent à l'organisation du rythme, des constructions analytiques plus que synthétiques, etc. (39^{sq}) Certains de ces traits ne sont-ils pas similaires en langue des signes ? Ainsi, les récits en langue des signes présentent souvent une succession de points de vue, selon divers angles, focalisations, plans larges, plans américains, plans séquences, etc., pour reprendre une terminologie cinématographique. D'autre part, l'importance des règles prosodiques pourrait expliquer, en partie, les divergences entre linguistes quant à l'importance de la syntaxe en langue des signes. Plutôt que de parler de syntaxe, peut-être devrait-on davantage parler de « phonosyntaxe » : syntaxe incluant les règles prosodiques comme l'intonation, le rythme ou les accents.
- « La dynamique spatiale de l'oral [...] est accrue par l'extrême tolérance de la parole non normée pour divers phénomènes » (Fernandez-Vest, 1995 : 48) Cette tolérance pour une parole non normée à l'oral — ou tout du moins ce déplacement de la norme — ne peut-elle induire en erreur le linguiste ? Cette tolérance en effet n'est pas le signe d'une absence de normes dans la langue. Ainsi, ce qui peut sembler chaotique, sans ordre, répétitif, bref contraire à l'ordre canonique d'une grammaire écrite, n'est-il pas le fait, tout du moins en partie, de « l'oralité », comme le serait une grammaire du français basée uniquement sur un corpus oral ? Il est possible de répondre que la plupart des études sur les langues des signes se

basent sur des enregistrements vidéo de locuteurs sourds. Mais ces enregistrements sont du même ordre que l'enregistrement sur magnétophone de conversations orales : certes, le langage est souvent plus contrôlé lorsque le locuteur sait qu'il va être enregistré, mais il s'agit toujours d'oral, non d'écrit.

- Fernandez-Vest note qu'une langue à tradition orale, comme le same (langue finno-ougrienne du Nord de l'Europe), a développé, du fait de cette tradition, des particularités, comme une présence forte de l'espace dans la langue et le discours : elle remarque ainsi la fréquence de l'énonciation égocentrée et de la conjonction entre repère spatial et repère énonciatif (1995 : 12). L'importance de la contextualisation dans les langues à tradition orale ne trouve-t-elle pas un écho dans un certain nombre de caractéristiques linguistiques, de procédés énonciatifs en langue des signes (notamment par rapport aux 'transferts personnels' ? Fernandez-Vest note d'ailleurs que depuis les années 1980, cette communauté linguistique accède à l'écrit, et que cela entraîne des changements linguistiques importants : certaines catégories grammaticales et sémantiques disparaissent., à commencer par les déictiques spatio-temporels et les particules énonciatives (1995 : 6). Les recherches actuelles sur une écriture de la langue des signes risquent, si elles aboutissent et se répandent, d'entraîner des bouleversements dans la pratique et le fonctionnement linguistique de la langue des signes.
- Ou encore, la langue same ayant recours à un certain nombre de cas, dont des cas dits 'localistes', Fernandez-Vest note : « Quant à la nature localiste des procès, un système se dégage de l'opposition entre cas afférents et efférents : la direction vers indique le début ou le but de l'action, le séparatif indique la fin ou l'interruption de l'action. » (1995 : 25) N'en va-t-il pas quelque peu de même en langue des signes ? Ne peut-on dire, alors, que le mouvement qui part du locuteur (notamment *via* toutes les structures de 'transfert') peut être, en grammaire de langue des signes, un cas localiste ? « La langue finnoise est particulièrement propice à l'expression de mouvements 'vers' ou 'à partir de' le corps humain comme centre déictique, non seulement parce qu'elle joue sur les rections inchoatives (mouvement vers) et terminatives (séparation ou éloignement de), mais aussi parce que les locutions impersonnelles qui équivalent dans d'autres langues à une perception/ou conception active de la part de l'énonciateur y sont pléthore. Ce type de mouvement s'actualise en effet en particulier dans l'animation des catégories perceptuelles et conceptuelles » (1995 : 42) L'étude d'autres langues peut être intéressante pour un regard sur les langues des signes — et peut

permettre de voir qu'un certain nombre de traits ne sont peut-être pas spécifiques aux langues signées.

Ces réflexions autour des différences entre oral et écrit rejoignent de nombreux débats entourant ce sujet. Ainsi, Jakobson (1990) remarque-t-il que l'opposition saussurienne entre langue et parole croise celle entre individu et société : l'individu est porteur tant d'une parole personnelle que de la langue qu'il reconstruit incessamment à partir de ses interactions langagières ; et les déviations par rapport aux systèmes codifiés sont autant attribuables aux paroles individuelles qu'à des microcosmes sociaux multiples. La langue, dans son 'incarnation' est tout à la fois codifiée, prévisible, monologique, et anarchique, indescriptible, dialogique. Cependant, ce caractère chaotique est renforcé pour les langues sans écrit. L'étude des langues à tradition orale peut ainsi permettre de révéler davantage cet aspect du langage ; et l'étude des langues des signes pourrait à son tour tenir compte de cette réalité.

2.1.3 Contexte socio-linguistique

Une deuxième caractéristique de cette famille de langues est qu'elles partagent beaucoup de traits quant à leur histoire — notamment leur oppression — et cette histoire commune (ou proche) a largement influencé leur développement (voir Annexes).

Cette histoire a favorisé la constitution de « communautés » de sourds, dotées de règles sociales propres (voir les nombreux travaux de B. Mottez et Y. Delaporte). Un exemple : les noms propres.

Bien sûr, les noms propres ont les mêmes caractéristiques fondamentales en langue des signes que dans toute langue. Le nom propre ne renvoie pas à une catégorie conceptuelle, mais est attribué ponctuellement à une personne, un animal, un lieu par un « acte de baptême ». D'ailleurs, cet acte de baptême, concernant les personnes, est souvent quelque peu ritualisé en langue des signes. La communauté sourde étant en nombre réduit, tout en ayant une forte socialisation, les sourds d'une même ville ou d'une même région se connaissent — de même que les personnes entendant fréquentant cette communauté. Un entendant cherchant à participer à la vie de cette communauté — en apprenant par exemple la langue des signes — recevra un nom en langue des signes, attribué par les sourds de cette communauté, le plus souvent par le professeur de langue des signes ou par un des responsables associatifs.

Il est ainsi question de ‘nom en langue des signes’. En effet, la langue des signes étant une langue visuo-gestuelle, les noms signés consistent en un (ou plusieurs) gestes, attribués à une personne, un animal ou un lieu, geste basé le plus souvent sur un détail visuel caractéristique du porteur de ce nom¹³.

Une des questions se posant à propos des noms propres en langue des signes, comme pour toute langue, est celle de la rigidité référentielle. La plupart du temps, lorsqu’un nom est attribué à une personne, un animal ou un lieu, ce nom lui est attribué pour de nombreuses années, voire pour toujours (un certain nombre de noms signés, attribués au départ de manière motivée par rapport à une caractéristique du porteur de ce nom, perdent au fil du temps le motif d’attribution de ce signe, l’origine en est oubliée). Cependant, cette rigidité n’est pas aussi forte en langue des signes qu’en français — par exemple. En France, il est possible de changer de nom, selon des conditions restrictives instituées par l’Etat. Dans la communauté linguistique des sourds, ce phénomène est plus fréquent et plus souple. Il arrive qu’une personne change de nom en langue des signes, soit par exemple entre son enfance et sa vie adulte, ou bien entre deux périodes importantes de sa vie adulte. La plupart du temps, ce changement de nom vient de la volonté du porteur de ce nom souhaitant, pour diverses raisons, changer de désignation. A charge pour cette personne de prévenir toutes ses connaissances de ce changement de nom. Cette relative souplesse dans l’utilisation des noms en langue des signes dénote un rapport quelque peu différent au nom : le nom en langue des signes ne s’écrit pas, il n’est donc pas l’objet d’une certaine rigidité liée à l’écriture : il n’a pas d’implication administrative. Il est simplement un outil pour savoir de qui ou de quoi l’on parle. Il est d’ailleurs amusant de remarquer la réaction de professionnels entendants découvrant cette particularité : des psychologues se sont inquiétés des répercussions psychologiques que pourrait avoir pour un sourd un ‘changement d’identité’, projetant sur la culture sourde la valeur qu’a le nom dans la culture occidentale entendante. Dans la communauté sourde, un tel changement n’est pas négatif ou signe de schizophrénie, mais reflet de la volonté d’une personne d’être perçue différemment, de par ses choix de vie, son évolution.

Une autre question concernant les noms propres en langue des signes concerne la motivation des signes. Les noms en langue des signes, que ce soient les noms propres ou les noms communs, sont souvent construits à partir de synecdoques, de détails caractéristiques des entités désignées.

¹³ Voir Yves Delaporte, « Des noms silencieux », *L’homme, revue française d’anthropologie*, n° 146, 1998, p. 7-45 ; « Dire la parenté quand on est sourd et muet, Structure et évolution des appellations en langue des signes », *Ethnologie française*, n° 30-1, 2000.

Ainsi, des personnes sourdes portent en langue des signes comme nom un signe représentant qu'une moustache pointue, qu'une oreille largement décollée, qu'une balafre sur une partie du visage, un trait de caractère, un tic, etc. Le porteur de ce nom peut d'ailleurs garder son signe même s'il n'a plus de moustache ou si ses oreilles ont été chirurgicalement recollées. Cependant, ces procédés ont amené certains pourfendeurs des langues des signes à ne voir dans ces langues que des expressions gestuelles pauvres, attachées au strict domaine physique ou matériel. C'est là méconnaître le fonctionnement pragmatique d'une langue. En ce qui concerne les noms propres, même si leur mode de production fait appel à des procédés comme la synecdoque, ils fonctionnent comme des noms propres, c'est-à-dire par attribution conventionnelle renvoyant directement à l'entité en question. Ainsi, parmi toutes les particularités corporelles, psychologiques, comportementales d'un individu, ne peut-on pas deviner *a priori* celle qui sera retenue pour le désigner. Et à l'inverse, si l'on ne connaît pas une personne, apprendre son nom ne nous apprendra rien sur cette personne, si ce n'est qu'elle a, qu'elle a eu, ou que certains ont imaginé qu'elle a pu avoir telle caractéristique physique, psychologique ou comportementale.

Ainsi, au delà des questions strictement syntaxiques, la langue des signes est liée à tout un contexte socio-culturel et politique ; et celui-ci peut permettre de comprendre certains fonctionnements de la langue, certaines de ses caractéristiques. Une langue visuelle et gestuelle, du fait même de la particularité du canal utilisé, induit certains comportements, comme la faculté, en entrant dans une pièce, de regarder et de comprendre toutes les conversations signées qui s'y déroulent — contrairement aux langues vocales ; et ces différences entraînent un autre 'rapport au monde' qu'une langue vocale. Et, notamment, l'iconicité y est bien plus prégnante¹⁴.

2.2 Image verbale

La principale caractéristique des langues des signes, et ce qui a été l'un des motifs de son oppression, est le fait qu'utilisant non pas le canal audio-oral comme les autres langues, mais un canal visuo-gestuel, ces langues possèdent trois particularités :

- l'attention portée aux représentations visuelles (schématisations, synecdoques et métonymies visuelles) tant dans la morphologie que dans la syntaxe

¹⁴ Voir Christian Cuxac, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris V, 1996 ; C. Dubuisson et M. Nadeau, *Etudes sur la langue des signes québécoise*, Presses de l'Université de Montréal, 1993 ; *Faits de langue*, n° 1, mars 1993, *Motivation et iconicité*, Paris, PUF (bibliographie plus complète à la fin de l'ouvrage de C. Cuxac, 2000).

- l'expression gestuelle qui peut, lorsque cela est nécessaire, basculer de la langue des signes vers des formes d'imitations ou onomatopées gestuelles

- la possibilité d'exprimer simultanément différents signifiants, comme la faculté de signer un actant par une main, un autre par la deuxième main, et un troisième par l'expression du visage.

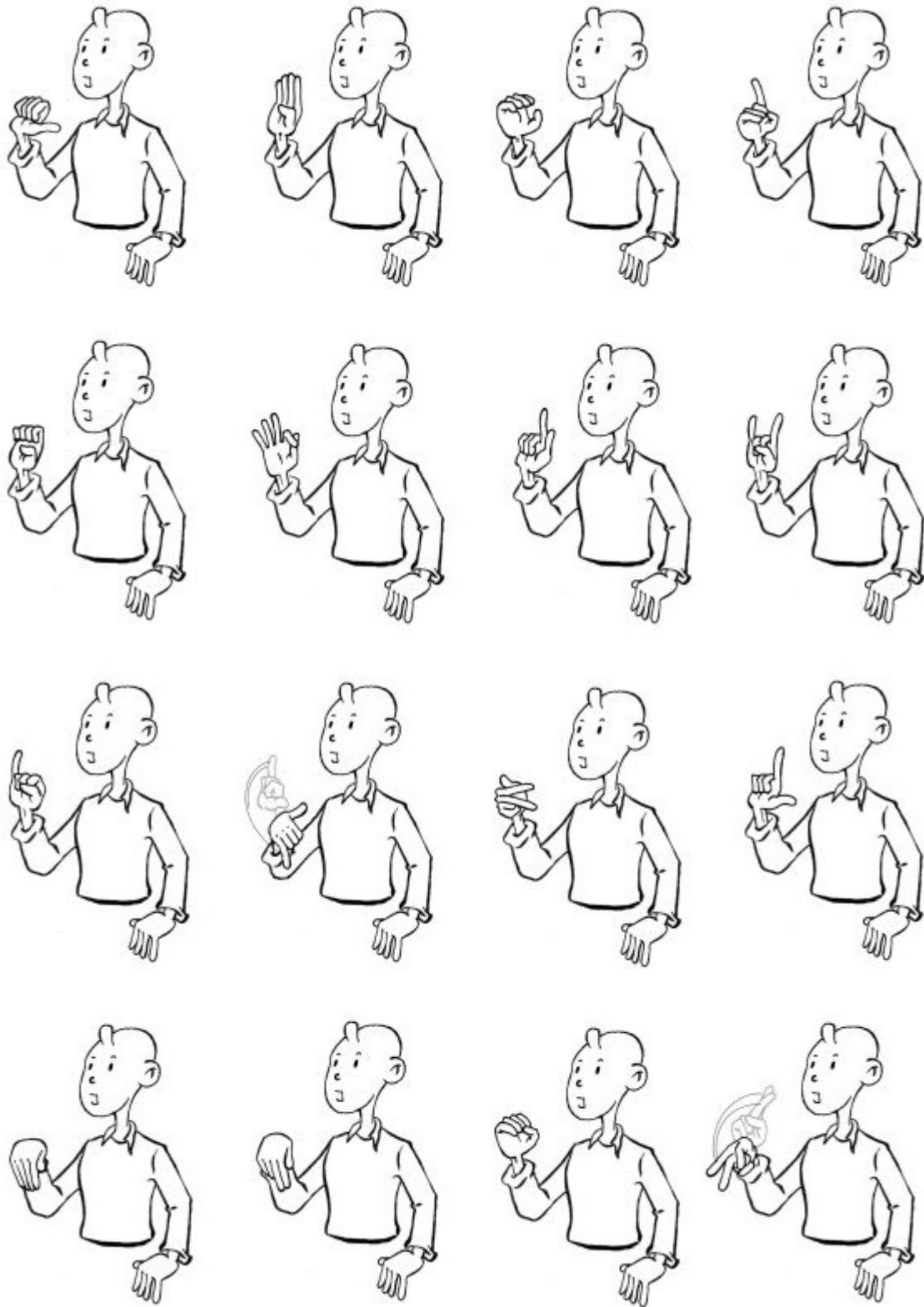
Ces particularités amènent à se poser la question du contour, des limites de cette langue : comment séparer ce qui relève de la langue de ce qui relève du mime ou de la simple expression corporelle (comme un énoncé en langue orale peut être accompagné de gestes ou d'expressions du visage) ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de chercher la source, la logique des langues des signes — liées au canal qu'elles utilisent et aux particularités de la pensée visuelle. Mais avant cela, il convient également de distinguer français signé et langue des signes.

2.2.1 Français signé

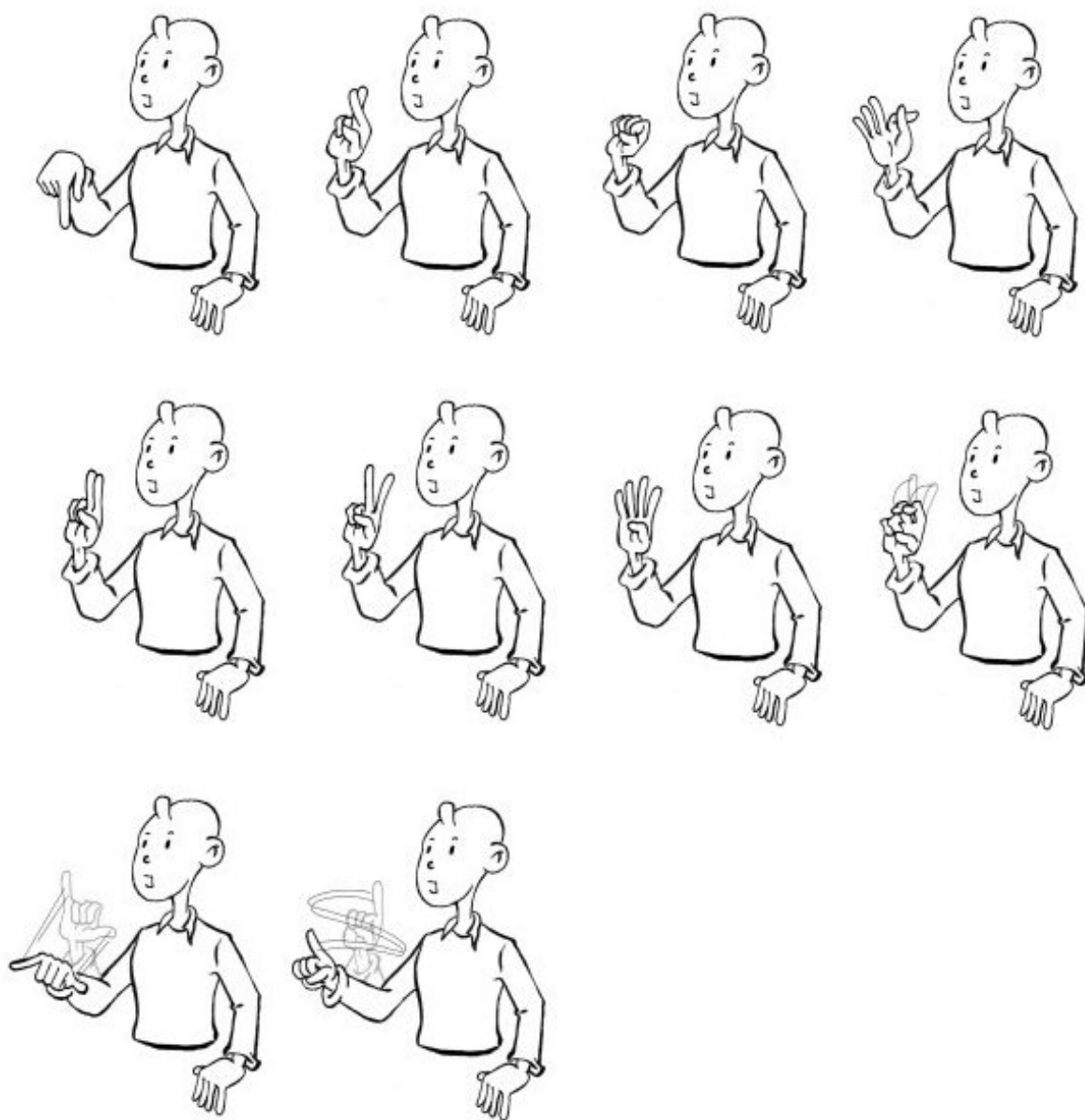
Tous les conflits historiques autour des questions de la surdité, et notamment de l'identité des personnes sourdes, ne sont pas sans répercussions sur leur langue propre et sur les différentes déformations que cette langue a pu connaître, regroupées sous le terme générique de « français signé ». La situation linguistique concernant la langue des signes en France est complexe, car il existe dans la pratique tout un continuum entre le français et la langue des signes : une mosaïque de pidgins créés notamment dans les établissements spécialisés, et qui ont « infiltré » la communauté linguistique des sourds.

L'appellation « français signé » est attribuée à des formes différentes, depuis un strict décalque de la structure du français accompagné de signes discrétisés — en y ajoutant des signes-symboles pour tous les termes, notamment grammaticaux, qui « n'existent pas » (c'est-à-dire qui sont exprimés différemment) en langue des signes, jusqu'à des formes de langue des signes « standard », moins iconiques qu'une « pure » langue des signes. Dans la communauté linguistique des sourds, ceux qui ont la réputation d'avoir la plus 'belle' langue des signes sont généralement les enfants sourds de parents sourds, et souvent ceux qui sont les plus illettrés — ceux qui ont le moins subi l'influence du français dans leur mode d'expression.

Une des premières influences du français sur la langue des signes passe par ce que l'on appelle la dactylologie : l'alphabet français exprimé en signes.



(Figure 6)



(Figure 7)

Cet alphabet signé a été créé dans un cadre pédagogique pour servir de pont, de lien entre français et langue des signes. Il est utilisé, par exemple, pour épeler des noms propres. Il a toutefois débordé ce cadre : un certain nombre de signes, créés à l'époque de l'oralisme dominant dans les établissements spécialisés, reprennent comme configuration de la main celle de la première lettre dactylogique du mot français correspondant. Depuis quelques années et la redécouverte, par de plus en plus de sourds, de l'originalité de leur langue, un certain nombre de locuteurs tendent à écarter les signes influencés par la dactylogie, remplacés par des signes plus

iconiques, ou qui se revendiquent tels, au motif que ces derniers correspondent davantage au génie de leur langue.

La forme la plus contraignante du français signé a été utilisée dans le cadre pédagogique. Elle n'est pas — ou très rarement — utilisée entre sourds. Par contre, on retrouve assez fréquemment l'influence de ces méthodes pédagogiques dans certaines expressions signées de locuteurs sourds, lorsque les constructions lexicales ou syntaxiques utilisées correspondent plus à des formes de langues vocales que de langues signées. On en voit des exemples notamment dans des expressions comme « prendre le train », lorsque la succession des signes copie celle des termes français sans souci de l'image sous-jacente, ou encore lorsque le « dire » d'un locuteur sourd signant est effectué au niveau de la bouche.

Nous prendrons comme référence le français signé sous sa forme « moyenne ». Entre autres caractéristiques morphologiques et syntaxiques, la morphologie verbale de la langue des signes est riche. Ainsi, de nombreux phénomènes d'accord (pour reprendre une terminologie simple) permettent d'intégrer au verbe des traits du sujet et/ou de l'objet, qui rendent inutile le recours à des pronoms explicites. Au contraire, le français signé possède une morphologie verbale appauvrie, ce qui entraîne le recours plus fréquent à des pronoms explicites. Un exemple en est l'utilisation du pronom (pointeur) *je*, souvent utilisé dans les formes de français signé et plus rarement utilisé en langue des signes (signifié par les transferts personnels).

Les raisons de l'utilisation de l'une ou de l'autre de ces formes d'expression sont d'abord des raisons sociales, psychologiques et politiques, qui dépassent les questions strictement linguistiques. L'une de ces raisons est la dévalorisation de la langue minoritaire — ce qui ne se retrouve pas seulement en France : « Because of the negative status ASL has in schools for the deaf, and the fact that English is stressed as the model for language, many deaf people tend to think that the more English-like a signed utterance is, the more “correct” it is. » (Aarons, 1994 : 21).

2.2.1.1 *Pidgin et interlangue*

Stewart (1962) a proposé une typologie qui distingue :

- langue vernaculaire : langue maternelle non standard d'une communauté linguistique
- langue standard : langue vernaculaire qui a été standardisée/normalisée

- langue classique : langue standard qui a cessé d'être parlée
- pidgin : langue hybride ou mixte qui n'est langue maternelle de personne et qui apparaît dans des circonstances spécifiques (contact, commerce, etc.)
- créole : pidgin qui est devenu langue maternelle d'une communauté.

Ainsi, il est possible de qualifier le français signé de pidgin : dans les associations de sourds du 3^e âge, il est plus fréquent de voir les locuteurs s'exprimer en français signé. Ces locuteurs ont connu la période la plus stricte de l'interdiction de la langue des signes, et ont donc intégré, pour nombre d'entre eux, l'influence des prescriptions éducatives. Il est intéressant toutefois de remarquer combien l'allègement du poids de l'oralisme permet rapidement de repasser du français signé à la langue des signes : en une génération, des parents sourds s'exprimant habituellement en français signé ont des enfants sourds qui s'expriment tout à fait en langue des signes. Cela montre bien le côté superficiel du français signé qui, en dehors d'une pression sociale forte, disparaît naturellement. Il est donc plus un pidgin qu'un créole.

Toutefois, la maîtrise du français signé par les locuteurs sourds est très variable : pour beaucoup d'entre eux, qui passent consciemment ou non de l'un à l'autre en fonction de leur interlocuteur, il est un outil de communication. Le français signé prend alors clairement le statut de pidgin. Pour d'autres sourds, notamment les sourds âgés ou ceux élevés dans l'oralisme, on n'observe pas la même souplesse : le français signé est constamment présent. Les méthodes d'éducation ayant mis l'accent sur l'apprentissage du français, la langue des signes n'a pas été pleinement intégrée : le vocabulaire de la langue des signes est utilisé, mais pas toutes les finesses d'une grammaire spatiale. Aussi, dans ce cas, à la place des concepts de pidgin ou de créole, il serait possible de parler d'interlangue.

L'interlangue est « *la langue qui se forme chez un apprenant dans une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de la langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible* » (Vogel 1995 : 19). Ces interlangues sont variables et instables, au fur et à mesure de l'apprentissage du locuteur et selon les stimuli qu'il reçoit

« Les pidgins sont des langues dont la grammaire et le lexique sont fortement simplifiés et réduites et qui, contrairement au créole, ne sont pas acquises comme langue maternelle, mais toujours uniquement comme une langue seconde, par des locuteurs de diverses langues de départ, pour servir à communiquer lors de contacts sociaux très délimités. [...] Les langues pidgins et les interlangues ont été rapprochées de différentes façons : on a décelé la présence de caractéristiques

typiquement pidgins dans les interlangues, on a qualifié les débuts de l'acquisition d'une L2 de processus de pidginisation, et l'on a même été jusqu'à faire de la pidginisation et de l'acquisition d'une L2 deux variantes d'un même phénomène. » (Vogel, 1995 : 23).

Différents modèles ont été proposés pour analyser ces interlangues : par exemple, Nemser et Slama-Cazacu parlent de « système approximatif » (1971), Filipovic parle de « *compromise system* » (1971), Raabe de « langue intermédiaire » (1974), Selinker d'« *interlanguage* » (1972), Schumann de « modèle d'acculturation » (1974), Vigil et Oller de « modèle du feedback » (1976), Lauerbach de « modèle des fossilisations sémantiques » (1977), Adjemian de « modèle de la perméabilité » (1976), Corder de « modèle de complexification » (1977), Knapp de « modèle des connaissances certaines et incertaines » (1979).

2.2.1.2 Français signé et interlangue

Certaines caractéristiques de l'interlangue correspondent à la situation linguistique de locuteurs sourds. La différence entre la situation de nombre de locuteurs sourds et celle que rencontrent, par exemple, les enfants entendants qui apprennent une langue seconde, est que si l'enfant sourd n'a pas la possibilité de recevoir la langue des signes (et non seulement le français signé) et qu'il ne peut recevoir la langue française de manière suffisamment riche, il risque de rester toute sa vie dans une interlangue variable et approximative, dans une instabilité conceptuelle et linguistique qui gêne fortement d'autres apprentissages et l'intégration sociale. On voit ici nettement la différence entre des locuteurs sourds maîtrisant la langue des signes, capables de produire diverses formes de pidgins en fonction des situations de communication, et des sourds ne maîtrisant ni la langue française ni la langue des signes, mais « flottant » dans un « entre-deux », avec pour conséquence des difficultés pour s'exprimer pleinement.

On aboutit à ce que Dorian (2004) nomme des semi-locuteurs, ou à une situation que C. Hagège (1996) nomme de double incompétence : des locuteurs qui ne sont compétents ni dans une langue ni dans l'autre. Cela vient du bilinguisme d'inégalité : lorsqu'une langue, que l'on présente comme supérieure, impose le mépris de la langue minoritaire. « Cela n'a pas empêché une bonne partie des établissements d'introduire le français signé dans leurs murs, toutefois cela s'est fait non seulement sans l'aval ou la caution complaisante des universitaires engagés sur le terrain, mais nous ne nous sommes pas privés de dénoncer ces pratiques éducatives », note C. Cuxac (2000 : 181).

Un exemple du caractère naturel des langues des signes se manifeste lors de l'étude de l'apparition de nouvelles langues des signes, notamment par des sourds jusque là isolés et se retrouvant pour la première fois. Ainsi, par exemple, Yau Shun-Chiu a observé des langues gestuelles apparues indépendamment de toute influence linguistique extérieure par des sourds de naissance, analphabètes, vivant au sein d'une communauté entendante et sans contact avec des sourds autres que ceux de leur propre famille. Au cours de plusieurs séjours dans les réserves amérindiennes du Canada et en Chine entre 1977 et 1986, il pu localiser et étudier une douzaine de locuteurs sourds (1988). Ces nouvelles langues se trouvent naturellement tournées vers des formes de langue des signes, non de langue vocale signée.

2.2.1.3 Langue, pidgin et linguistique

L'existence de ces formes de pidgin pose de nombreuses difficultés au linguiste. Ainsi, comment définir linguistiquement ces formes d'expression ? Quelles caractéristiques peuvent permettre de classer les énoncés recueillis ? Comment savoir si tel ou tel énoncé relève de l'une ou de l'autre forme ? Comment distinguer pidgin et emprunt ?

Les différences d'approche linguistique concernant les langues des signes peuvent trouver ici une explication (parmi d'autres). Ainsi, est-il notable, concernant les études linguistiques sur ces langues, que les approches s'appuyant sur l'iconicité vont à l'encontre des études américaines menées selon les principes de la grammaire générative. Celles-ci s'attachent aux signes manuels, résumant l'ensemble des traits non manuels en une notation modale ou indicielle, tandis que les théories de l'iconicité s'appuient sur toutes les formes iconiques produites, sur les trois dimensions de l'espace et sur des traits essentiellement sémantiques.

Outre les questions proprement linguistiques et les choix théoriques (notamment génératifs ou cognitifs) qu'elles supposent, se pose la question de l'objet étudié. Ainsi, les exemples notés dans nombre d'études de type génératif peuvent poser question. Un exemple.

JOHN READ BOOK

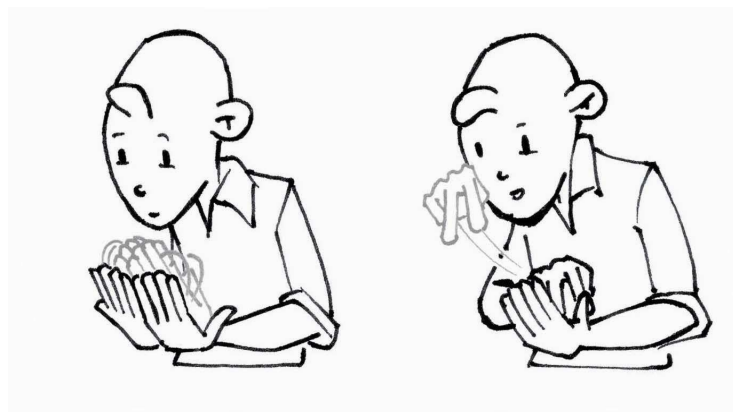
'John read a/the book' (Neidle *et al.*, 2000 : 89)

neg_ _ _ _ _

JOHN NOT READ BOOK

'John did not read the book.' (Aarons 1994 : 57-58)

Selon Woodward (1978), 60 % des signes de l'ASL proviennent des signes de la LSF, du fait de la fondation de la première école de sourds aux Etats-Unis par un sourd français, Laurent Clerc. En ASL, comme en LSF, le signe BOOK s'effectue en ouvrant les deux mains plates, schématisant (anamorphosant, dirait C. Cuxac) l'ouverture d'un livre, et le signe READ, par l'index et le majeur dressés, reprend le trait du regard dirigé vers son objet. Ce verbe est directionnel : il est orienté vers ce qui est regardé. Aussi, pour pouvoir effectuer ce verbe et donc choisir son orientation, il faut avoir préalablement placé l'objet vers lequel il est orienté dans l'espace de signation : si le livre est placé à droite, le verbe sera orienté vers cet emplacement ; s'il est placé devant soi, en hauteur, par terre ou à gauche, le verbe suivra ces orientations. De plus, dans ce cas, la main dominée maintient sa configuration, justement pour servir de repère pour le verbe.



LIVRE LIRE (Figure 8)

C'est pourquoi, en langue des signes de France, les verbes directionnels sont généralement effectués après la mention de l'objet (de son emplacement). L'ordre de base peut être inversé pour des raisons énonciatives particulières (suspens par exemple), mais cela ne sera pas le cas 'de base', et l'inversion nécessitera souvent des marques supplémentaires. Ainsi, en langue des signes, il est visuellement — et donc syntaxiquement — plus logique de signer : LIVRE LIRE. D'où proviennent ces différences entre les exemples notés en langue des signes de France, et les exemples mentionnés dans les études américaines ?

Ces différences se retrouvent dans de nombreux autres types d'énoncés :

JOHN CAN BUY HOUSE

'John can buy a house'

JOHN MUST BUY HOUSE

'John must buy a house' (Neidle *et al.* 2000 : 79)

Ces exemples ressemblent étrangement aux formes de l'anglais signé. En LSF, l'ordre serait plutôt :

PIERRE MAISON PEUT ACHETER ou

MAISON PIERRE PEUT ACHETER (si le locuteur veut insister sur le prédicat), ou

PIERRE MAISON ACHETER PEUT ou

MAISON PIERRE ACHETER PEUT (si le locuteur veut insister sur la modalité)

Dans tous les cas, la maison est signée à un emplacement précis, et le verbe ACHETER est signé au même emplacement. Il en va de même pour le verbe DEVOIR.

JOHN FUTURE_{tns} NOT BUY HOUSE

'John will not buy a house' (Neidle *et al.* 2000 : 80)

En LSF, la négation n'est généralement pas signée ainsi en milieu de phrase, mais soit immédiatement après le verbe, soit en fin de phrase.

JOHN FUTURE_{tns} BUY HOUSE

'John will buy a house' (Neidle *et al.*, 2000 : 79)

En ce qui concerne l'expression du futur, en langue des signes de France, de nombreuses possibilités existent : placer le signe FUTUR en début ou en fin de phrase, utiliser d'autres signes, comme A L'AVENIR (deux mains en Π , la main dominante s'écartant de la première vers l'avant) ou PROCHAINEMENT (le signe 'VA-VA-VA'), placer les verbes utilisés selon l'un des deux axes du temps (d'arrière en avant ou de gauche à droite), etc.

Il est 'bizarre' que les études de Neidle *et al.*, notamment, ne retiennent, pour le futur, qu'un nombre très limité des possibilités de la langue. La même remarque s'applique à divers domaines. Par exemple, concernant l'expression de la possession, les auteurs ne retiennent qu'un seul signe, alors que la LSF en comporte plusieurs. L'ASL serait-il beaucoup plus pauvre que la LSF, ou bien ne serait-ce pas plutôt une conséquence des méthodes utilisées, axées uniquement sur les marques lexicalisées et négligeant les autres phénomènes comme la spatialisation ?

JOHN PREFER GO MOVIE

'John prefers to go to a movie'

En LSF, le verbe PRÉFÉRER est signé généralement en fin de phrase.

JOHN WANT SELL CAR

'John wants to sell (his/a/the) car'

Même remarque que précédemment.

Ces recherches montrent également, dans leurs exemples, l'utilisation de pointeur vers le locuteur pour s'autodésigner (« je »). En langue des signes, ce « je » est la plupart du temps sous-entendu, et employé uniquement en cas d'ambiguïté ou d'insistance : « moi, je... ». Comme pour l'ordre des mots, l'utilisation systématique de ce pointage est typique du français signé.

Une langue possédant une morphologie verbale riche a des contraintes particulières quant à l'ordre des mots (Pollock 1998, 148). Par exemple, lorsque l'anglais et le français ont perdu un certain nombre de formes verbales, les contraintes dans l'ordre des mots ont évolué : un certain nombre de constructions, acceptées jusque là, sont devenues agrammaticales. Dans les langues à morphologie verbale riche, l'adverbe et la négation suivent le verbe. Par exemple, la négation et l'adverbe suivent le verbe principal en vieil anglais, tandis qu'ils le précèdent en anglais moderne (Pollock 1998 : 150). De même, en langue des signes, l'adverbe et la négation suivent généralement le verbe, car le verbe porte souvent la marque de la personne (prise de rôle, transfert), et l'adverbe ou la négation ne peuvent s'insérer entre personne et verbe. Au contraire, un certain nombre d'expressions notées pour l'ASL ou en français signé, séparent personne et verbe, et ajoutent des pronoms (par exemple l'entreprise canadienne Oralys, qui produit des programmes de 'traduction' entre canadien et LSQ, ajoute systématiquement un pronom personnel à toutes les phrases signées). La morphologie verbale s'appauvrit : elle n'est plus porteuse de la marque de personne, d'où les changements dans l'ordre des signes.

D'autres traits de la grammaire de la langue des signes (voir chapitre 3) concernent les ordres non marqués, comme les ordres localisant-localisé, stable-déplaçable, contenant-contenu, fond-figure, etc. « Un énoncé qui inverserait l'ordre de présentation n'est pas impensable, mais il nécessiterait une marque locative supplémentaire par pointage entre ses deux membres et d'autre part ajouterait des valeurs causale et emphatique à la construction » (Cuxac 2000 : 184). De même pour l'ordre : signe standard – spécification iconique (eau / coule comme ça) : « un tel énoncé requerrait des marques supplémentaires d'emphase comme [QUOI ?] et induirait un effet de surprise. ». D'ailleurs, ce type de critères ne concernent pas seulement les langues vocales : en français, par exemple, les compléments locatifs suivent généralement un ordre :

origine/destination. On dit : « le déplacement de la gare à la salle de conférence », et non l'inverse.

Ce qui est étonnant est que lorsque l'on regarde les productions signées américaines, comme le film « Les enfants du silence » ou les nombreuses vidéos diffusées par internet¹⁵, on voit des constructions phrastiques proches de celles de la langue des signes de France, comme des transferts situationnels, personnels, de taille et de forme, etc. Et ces productions respectent effectivement les ordres notés ci-dessus pour la LSF.

Il est alors possible de se demander si ces différences entre les exemples notés dans les études générativistes américaines et les études européennes viennent de différences de langues, ou bien si les premières ne porteraient pas davantage sur un pidgin plutôt que sur une langue des signes.

Ce qui peut tromper les linguistes est l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs, qui passent sans en avoir conscience de la langue des signes à un pidgin en fonction de l'interlocuteur qu'ils rencontrent. J. C. Mc Kinney et A. R. Barwiolek ont d'ailleurs mis en scène ce fait dans leur spectacle *Deaf-Pa, What ?*, en le qualifiant de « typiquement sourd ». Le recueil de données, pour les analyses linguistiques de la langue des signes, est donc très important : s'agit-il de données spontanées ou sollicitées ? Celui qui sollicite ces données maîtrise-t-il très bien la langue des signes ? Fait-il partie de la communauté des sourds ou est-il perçu comme 'étranger' à cette communauté ? Ces différences de statut peuvent influencer les données recueillies. D'autre part, ce pidgin peut être particulièrement répandu dans certaines communautés, comme, en France, dans les associations de sourds du 3^{ème} âge. C'est le cas dans certaines communautés de sourds aux Etats-Unis, comme à Gallaudet. Or, les études en question, menées généralement dans le cadre universitaire, peuvent privilégier le recours à des locuteurs sourds fréquentant ce milieu, et donc plus souvent soumis à l'influence de la langue dominante.

Il est alors compréhensible que ces études américaines puissent suivre les méthodes et outils de la grammaire générative : l'anglais signé, comme le français signé, reprend la syntaxe de la langue vocale dominante, laissant de côté les spécificités de la syntaxe de la langue des signes. Ainsi,

¹⁵ Voir par exemple :

- <http://www.mosdeux.com/vitalsigns/>
- <http://www.designersofomp.com/funnyvideo.html>
- <http://video.google.fr/videoplay?docid=4032403707096194323&q=sign+language>
- <http://blip.tv/file/79647/>
- http://www.youtube.com/results?search_query=Gallaudet&search=Search
- Plus de références sur le site internet : cis.gouv.fr (rubrique : Sites internet)

l'iconicité et la syntaxe basées sur la spatialisation sont ignorées ou minorées. Et les analyses basées sur une succession de signes manuels trouvent leur pertinence pour un pidgin.

Bien sûr, il serait quelque peu dogmatique d'interdire à la langue des signes tout emprunt au français : toute langue se nourrit également d'emprunts. Mais ceux-ci portent généralement sur le lexique, sans remettre en cause la grammaire de la langue-cible. Le français signé est tout autre, puisqu'il consiste au contraire à reprendre le lexique de la langue des signes, ordonné selon la grammaire de la langue dominante.

D'ailleurs, le fait que la langue des signes se répande très rapidement parmi les entendants en France peut poser question : la langue des signes tend à être pratiquée par davantage d'entendants que de sourds. Et certains entendants, parfois sans qualification, s'érigent en professeurs de langue des signes. Dans ce contexte d'instabilité et d'études linguistiques embryonnaires, cela n'est-il pas un risque pour la communauté linguistique des sourds, qui peuvent être confrontés non plus à l'interdiction de la langue des signes, mais à la diffusion d'un pidgin imposé par le poids de la communauté entendante ?

Cela explique la réaction de certains linguistes, qui tiennent à séparer très fermement les analyses des langues des signes de celles portées sur les langues vocales. Ces linguistes rejettent toute utilisation des termes grammaticaux ou catégories de ces langues. La confusion possible entre langue et interlangue et le souci de dégager les spécificités des langues des signes permettent de comprendre ces réactions. Toutefois, il ne faudrait pas se tromper de cible : les termes grammaticaux ne sont que des outils pour l'analyse. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Il est possible de parler de sujet et d'objet, d'actif et de passif, de pronom et d'adjectif, etc., tout en suivant une analyse qui respecte l'iconicité, l'expression en trois dimensions, la spatialisation. Le recours à des termes connus peut en outre avoir l'avantage de pouvoir montrer les différences entre l'expression linéaire des langues vocales, contraintes par le débit de la voix, et une expression en trois dimensions : un pronom en langue des signes peut, par exemple, être indiqué seulement par un emplacement et un jeu de regards.

Cela, les analyses générativistes, basées sur le canal audio-vocal, ne peuvent pas — pas encore — en tenir compte. D'ailleurs, Pollock (1998 : 209), présentant le programme minimaliste, note :

« La théorie de la vérification est elle-même formulée de telle sorte que les représentations des formes phonétiques FP et des formes logiques FL satisfassent aux conditions d'interface externes de la faculté de langage imposées d'une part par le système articulatoire et perceptif — principe d'intégrité lexical — et de

l'autre, par le système conceptuel/intentionnel — principe de pleine interprétation. [...] Ces conditions d'interface externes sont irréductibles : LI [la langue interne des locuteurs] n'est qu'une des capacités cognitives des hommes et elle interagit avec d'autres. »

Or il serait improbable que les systèmes articulatoire et perceptif particuliers auxquels recourent les langues des signes n'aient pas de répercussions sur la syntaxe de ces langues ! Les outils génératifs, prévus pour des langues utilisant le canal audio-vocal doivent donc être revus en profondeur pour pouvoir s'appliquer à des langues visuo-gestuelles.

Ainsi, il est beaucoup plus facile de développer des outils, notamment informatiques, à partir de pidgins comme l'anglais signé, car ces pidgins suivant les composants de la syntaxe des langues dominantes, il suffit d'ajouter des dessins ou vidéos de signes isolés aux outils existant pour le français ou l'anglais, et de déclarer que l'on a ainsi créé des outils pour la 'langue des signes'. C'est ce qui commence à apparaître, comme par exemple avec le logiciel iCommunicator™. D'ailleurs, dans leur propre présentation, il est écrit : « Concern about the literacy levels of many persons who are deaf and hard of hearing was the inspiration for development of this breakthrough technology. The iCommunicator program delivers American Sign Language (ASL) signs in English word order (subject+verb+object) to improve the association between spoken, written, and signed words, and promote literacy development. The video sign language library contains more than 9,200 individual video clips. Careful evaluation of potential end user (or application) needs and the system features is encouraged to ensure that iCommunicator is a viable technology solution. »¹⁶ Dans toutes leurs présentations et publicités, il est question de « langue des signes », alors que la syntaxe suivie est celle de l'anglais ! Le fait que la syntaxe propre de la langue des signes ne soit pas encore clairement définie, et notamment les différences entre cette syntaxe et celle de l'anglais signé ou du français signé, encourage ce genre de pratiques et de confusions.

Divers linguistes générativistes notent ce 'danger' de confondre ASL et anglais signé : « They also regularly engage in code-switching behaviors, adjusting their own signing in response to the language used by their interlocutors. [...] A signer might report that a sentence is acceptable because it is understandable, not because it is necessarily grammatical. As previously mentioned, the heterogeneity of the signing community has engendered a high degree of tolerance for nonnative signing. Signers are exposed to a range of signed forms, anywhere from what a native signer would never produce. All these forms are broadly called ASL, and thus may be considered

¹⁶ Voir : <http://www.mycommunicator.com/>

to be ASL by the informant. When asked to judge sentences, native signers tend to be accepting of forms that are interpretable, even forms that they themselves would not sign. » (Neidle *et al.*, 2000 : 12)

Mais,

- ils ne proposent aucun critère pour départager les deux types d'énoncés ;
- ils ne s'étonnent jamais lorsque leurs données signées correspondent effectivement à la grammaire de l'anglais ;
- ils critiquent les sourds qui éviteraient les énoncés signés trop proches de la grammaire de l'anglais : « Conversely, the signer may feel, consciously or subconsciously, that the less English-like a sentence is, the more authentically ASL it is. This may lead signers to err in the other direction, rejecting perfectly acceptable ASL utterances that have word order similar to English, in favor of equally grammatical ASL variants whose structures differ from those found in English. » (Neidle *et al.*, 2000 : 15) ;
- et surtout, la sollicitation de phrases isolées aboutit à des formes que l'on ne retrouve pas en contexte, ou seulement dans des cas particuliers comme lors de rencontres entre locuteurs sourds et entendants. Comme le note justement Le Corre (2002 : 9) : « Certains enseignants de LSF expriment ainsi la difficulté qu'ils éprouvent à répondre aux interrogations d'apprenants qui, ayant acquis un vocabulaire standard, s'aperçoivent qu'il leur est impossible de l'employer en contexte. Comment en effet, à partir du moment où on leur a enseigné le signe adverbial [SOUVENT], leur faire comprendre qu'un sourd ne signera pas '*au cinéma, je vais souvent*', mais '*au cinéma, je vais, je vais, je vais...*' — marque aspectuelle portée sur le procès, par répétition du mouvement, et expression faciale marquant le duratif — ? qu'il ne signera pas '*escalier/il/monté*' au moyen de trois signes, mais que, l'index et le majeur, légèrement fléchis et orientés vers le bas (jambes), placés légèrement sur sa droite (il), il fera alterner ces deux doigts, dans un seul mouvement ascendant (monter) qui tracera une demi courbe (escalier)... ? Si, en français, un verbe tel que '*monter*' suffit à marquer une action, dès lors appréhendée de manière générique, en LSF la spécificité de l'action est marquée en fonction du support auquel elle s'applique : on ne « *monte* » pas de la même façon à un arbre, à une corde, à une échelle, en voiture, à moto, ou à cheval... » (voir l'exemple du verbe MANGER en 3.1.4.3).

Ces remarques montrent la nécessité, voire l'urgence, d'expliciter la grammaire de la langue des signes, et notamment de mettre en exergue les différences entre français signé et langue des signes de France (ou anglais signé et ASL). Elles incitent également à une grande prudence des chercheurs par rapport aux données recueillies : ce n'est pas parce que l'on a filmé un ou plusieurs sourds, notamment par le biais de données sollicitées, que l'on recueille automatiquement des données de langue des signes. C'est pourquoi il convient de confronter ces données avec des productions de locuteurs sourds réalisées dans des cadres où ils ne risquent pas d'être influencés par les chercheurs entendants.

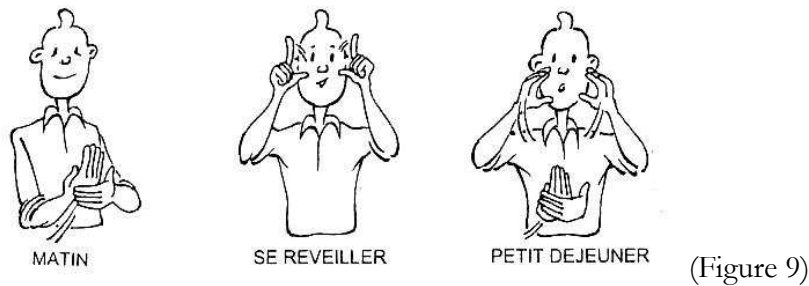
D'autre part, il convient de confronter ces données à des critères permettant, sinon de qualifier ces énoncés, tout du moins d'éveiller les soupçons. Ainsi, lorsqu'un énoncé ne respecte pas la logique d'une expression visuo-gestuelle, ou, autrement dit, les particularités du canal utilisé, ces énoncés ont de grande chance de relever davantage du français signé que de la langue des signes. Par exemple,

- énoncer un verbe directionnel avant d'avoir placé l'argument par rapport auquel ce verbe doit être dirigé est illogique ;
- ajouter, dans des phrases basiques, des pronoms explicites, là où l'emplacement des arguments et la direction des verbes suffit pour désigner les actants entraîne une lourdeur de l'expression qui dénote le caractère 'artificiel' de ce type d'énoncés ;
- ne pas prendre en compte les phénomènes typiques de la langue des signes, comme l'incorporation de marques du sujet et/ou de l'objet dans le verbe par les configurations de la main, implique un changement dans l'ordre des signes, et un rapprochement indu de l'ordre des mots de langues indo-européennes. Par exemple, dans la phrase : POMME MANGE, le verbe reprend la configuration de la pomme (doigts écartés et arrondis). Il est gestuellement économique et visuellement logique d'enchaîner ces deux signes qui gardent la même configuration. Insérer entre eux deux un pointeur (par exemple JE) casse cette logique. De même, inverser l'ordre des deux signes est illogique, puisque c'est la prise en compte de la forme du fruit qui permet de modifier la forme du verbe. Inverser les deux signes peut donc être le signe d'un énoncé relevant du français signé, et non de la langue des signes.

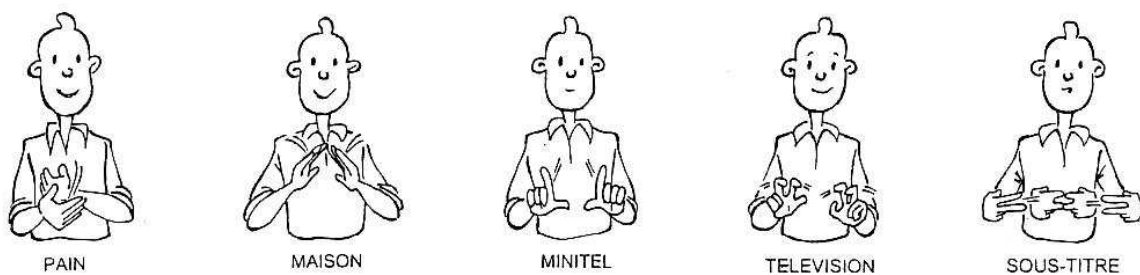
Pour toutes ces raisons, nous prenons nos distances par rapport à nombre d'analyses générativistes américaines qui, à notre avis, ne portent pas sur la langue des signes, mais sur des pidgins.

2.2.2 Approche cognitive

L'iconicité est l'un des traits les plus frappants des langues des signes. L'entendant apprenant cette langue est souvent fasciné par les images utilisées pour créer des signes, comme le signe MATIN représentant la ligne d'horizon par la main dominée placée horizontalement, et le soleil montant dans le ciel par la main dominante passant verticalement derrière la main dominée ; le signe SE RÉVEILLER désignant l'ouverture des paupières ; le signe PETIT-DÉJEUNER présentant un bol porté à la bouche.



Ou encore le signe PAIN désignant la découpe en tranches ; le signe MAISON désigné par son toit (forme de synecdoque) ; le minitel représenté par le petit écran ; la télévision par ses boutons ou encore le sous-titrage par les deux lignes de texte défilant devant les yeux.

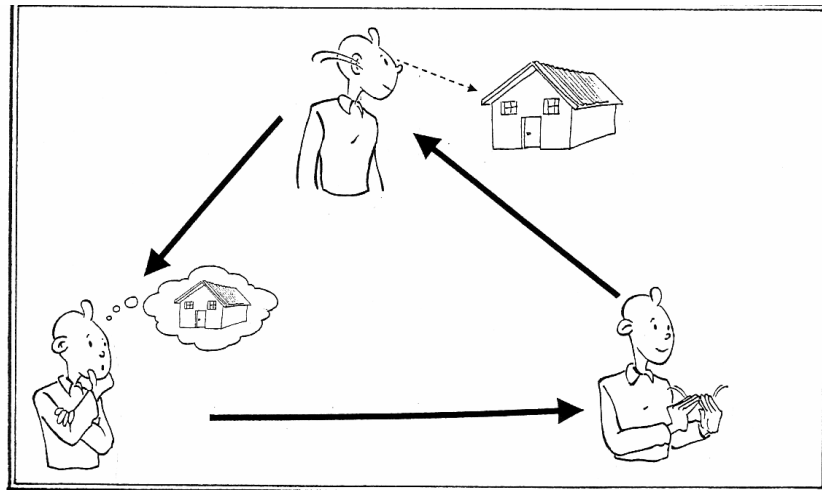


(Figure 10)

Les locuteurs sourds eux-mêmes sont souvent les premiers promoteurs de cette iconicité, cherchant sans cesse les détails visuels permettant de caractériser tel objet ou telle personne, et

concevant cette iconicité comme l'une de leurs richesses culturelles. Les linguistes, à leur tour, se penchent sur cette iconicité, tentant de la comprendre selon différentes grilles d'analyse.

Cependant, ce caractère iconique des signes a pu poser problème à nombre de linguistes. Saussure a introduit la notion d'arbitraire du signe linguistique. Cette notion a cependant été critiquée par Damourette et Pichon, Guillaume, Benveniste, Cuxac, etc. Aussi, quelle est la part d'arbitraire nécessaire à la reconnaissance d'un signe en tant que signe linguistique, et non pas en tant que simple indice ou icône relevant d'une sémiotique générale ? Doit-on minimiser, voire tenter d'écarter cette iconicité, ou bien l'intégrer dans le fonctionnement des langues des signes ? Pour cela, commençons par approfondir les notions d'icône et d'iconicité, avant de chercher comment ces traits se manifestent au niveau cognitif, dans ce que l'on nomme la pensée visuelle.



(Figure 11)

2.2.2.1 Icône

Une des catégories les plus utilisées et les plus discutées en sémiotique visuelle est celle d'icône. Les dictionnaires notent que ce sont « ceux des signes qui sont dans un rapport de ressemblance avec la réalité extérieure » (Dubois 1973 : 248). Mais ce concept a été l'objet de nombreux débats. E. Macken, J. Perry et C. Hass, voulant montrer la spécificité des signes iconiques, prennent l'exemple de panneaux routiers : un panneau comportant une indication écrite, comme virage à droite, et un autre représentant une schématisation de ce virage (1993 : 375-394). Le second panneau aura beaucoup d'avantages par rapport au premier : il est plus facilement compris, notamment par ceux qui ne connaissent pas la langue du premier ; il est plus facilement

mémorisé, et il peut donner plus d'informations, comme montrer la forme de la courbe. Stokoe, lui, prend la comparaison d'un thermomètre digital et d'un thermomètre à mercure (1994 : 173).

Peirce distingue le *symbole* qui renvoie à l'objet dénoté par la force d'une loi déterminant son interprétation — s'il y a une convention arbitraire entre le signifiant et son référent (le mot 'chat' et l'animal ainsi désigné), l'*indice* qui renvoie à l'objet dénoté parce qu'il est réellement affecté par cet objet — s'il y a une relation de 'contiguïté naturelle' (une plume pour un oiseau) et l'*icône* qui renvoie à l'objet en vertu des caractères qu'il possède — si le signifiant ressemble à l'objet (la corbeille sur l'écran de l'ordinateur). L'icône comporte trois sous-classes ou hypo-icônes : les *images*, qui sont de simples qualités, les *diagrammes*, qui représentent des relations principalement dyadiques, et les *métaphores*, qui présentent un parallélisme avec un autre référent. Cependant, Peirce note que ces catégories ne sont pas totalement tranchées (ed. 1978 : 233). G. Deledalle souligne ainsi que, pour Peirce, « rien n'est en soi icône, indice ou symbole, etc. C'est l'analyse d'une sémiologie donnée (et non l'analyse formelle de la triade sémiotique) qui dira la 'nature' de ses constituants ». (1990 : 77)

U. Eco note une réflexion similaire : « Tout signe peut être considéré comme indice, icône ou symbole selon les circonstances où il apparaît et l'usage significatif auquel il est destiné ». (1973 : 2.8.2) Asprey donne l'exemple suivant : « Afin de mieux comprendre ce phénomène, considérons par exemple l'empreinte d'un pneu : elle est d'emblée iconique, en tant que représentant les pneus de tel type ; mais, dans un autre contexte, elle peut aussi être l'indice du passage d'une voiture, dans ce cas-là la trace constitue une métonymie de la voiture ; et elle peut encore être symbole de danger, lorsqu'on la voit sur un panneau de signalisation de façon à évoquer des dérapages, ceci en raison d'une convention préalablement établie par le code de la route. » (2002 : 217)

De nombreuses autres classifications ont été proposées (Twyman, Doblin, Lohse, Walker et Biolsi, etc. : références dans Peraya & Meunier 1999). B. Cocula et C. Peyrouet distinguent les signes visuels non iconiques, ou *formes*, les signes visuels iconiques, ou *motifs*, et les signes visuels mixtes (1986 : 25-26). Asprey propose de distinguer l'iconicité graphique (présence d'un trait saillant visuel), l'iconicité synesthésique (une icône renvoie à une image auditive ou d'un autre sens) et l'iconicité sémantique (l'image mentale produite par la compréhension de l'icône a un effet de 'rebondissement' sur la compréhension du signifiant, comme une liste de produits d'un supermarché, classés par types de produits, et présentée de manière à susciter l'image des rayons

du magasin) (2002 : 221-222). Foucault, quant à lui, distingue quatre figures principales de ressemblance : *convenientia*, *aemulatio*, *analogie* et *sympathie* (1966).

Abraham Moles a proposé une échelle d'iconicité des signes qui souligne le rapport analogique entre un type d'image (de graphie) et son référent : à 100 % de figurativité se trouve le réel lui-même ; un peu en dessous se situe l'hologramme et ses trois dimensions ; puis la photographie couleur et ses deux dimensions ; puis l'illustration, le dessin, le schéma ; à mi-chemin se trouve le pictogramme qui comporte un peu d'analogie, puis le diagramme, l'idéogramme ; et à l'extrémité de l'échelle, à 0 % d'analogie, se trouve le signe arbitraire, alphabétique ou sténographique. Moles (1981) explique ainsi le degré d'iconicité d'un *analogon* : « Nous appellerons degré d'iconicité, l'inverse du degré d'abstraction, la qualité d'identité de la représentation par rapport à l'objet représenté. A la limite, cette identité est totale, ainsi une bouteille de Coca-Cola dans une vitrine de magasin est là moins pour être vendue que pour se désigner elle-même ; le stock de vente est à l'intérieur, mais la bouteille est dans la vitrine pour télé-viser au passant l'aptitude de ce magasin à vendre ce produit. Mais pour remplir le même rôle juste un peu moins bien, la bouteille peut être factice. Elle peut même être réduite à un découpage en carton, ou à une photographie en couleur grandeur nature ou agrandie, à une photographie en noir, au profil bien reconnaissable de la bouteille, dessinée ou caricaturée, etc. Plus loin encore, dans le dépouillement de l'abstraction, elle peut se réduire à la partie pour le tout qu'est la capsule de Coca-Cola ou au sigle Coca-Cola, si aisément reconnaissable qu'il est un 'symbole' de la civilisation américano-occidentale. Ainsi, le message s'épure et s'abstrait. Petit à petit, dans le vaste univers de la communication, l'image se dépouille, se vide peu à peu de ses attributs iconiques, s'abstrait en d'autres termes, évacue complètement son 'iconicité' jusque dans le numéro de référence inscrit sur le carnet du livreur, numéro purement abstrait par rapport à la prégnance figurative de la bouteille originelle. »

Le groupe μ distingue deux types de signes visuels : les signes iconiques et les signes plastiques (1992 : 115). Il note que s'il y a un référent au signe iconique, ce référent n'est pas un objet extrait de la réalité, mais toujours un objet 'culturalisé', perçu selon des critères particuliers. Ainsi, il est impossible, comme le dit Nelson Goodman, de copier parfaitement un objet. C'est toujours un aspect précis, sélectionné de l'objet qui est relevé : le contenu est toujours associé à un commentaire : « Pour notre part, nous soulignerons avec force que le message iconique ne peut être une copie du réel, mais est déjà et toujours une sélection par rapport au perçu. » (1992 : 23) Aussi, plutôt que de parler de copie du réel, le groupe μ parle de reconstruction. Ces réflexions rejoignent les critiques d'Umberto Eco par rapport à « l'iconisme ». Sa critique porte sur les

notions naïves présentes dans nombre de définitions du signe iconique, parlant de ressemblance, analogie, motivation, insistant sur les similitudes de configuration entre le signe et l'objet qu'il représente. Ainsi Peirce parle-t-il de « ressemblance native », ou dit-il encore qu'un signe est iconique quand « il peut représenter son objet principalement par sa similarité » (1978 : 149) ; selon Morris, le signe iconique a « d'un certain point de vue, les mêmes propriétés que le dénoté » (1974 : 15-26) ; Ruesch et Kees y voient « une série de symboles qui sont par leurs proportions et leurs relations similaires à la chose, à l'idée ou à l'événement qu'ils représentent. » (Groupe μ 1992 : 124)

U. Eco montre qu'une icône a peu de propriétés de l'objet qu'elle représente ; dans *La Structure absente*, il précise que si le signe a des propriétés communes avec une réalité, il les a non avec l'objet, mais avec le modèle perceptif de l'objet. Dans la perception, nous sélectionnons certains aspects du perçu, les traits pertinents, qui sont retenus dans le signe iconique. Ainsi, par exemple, percevant un zèbre, nous ne retenons guère sa silhouette, commune à l'âne ou au mulet, mais nous retenons ses rayures spécifiques. Dans le *Trattato*, il élimine purement et simplement la notion d'iconisme car cette notion semble « définir de nombreux phénomènes différents : depuis 'l'analogie' des instruments de mesure ou des ordinateurs, jusqu'aux cas où la similarité entre signe et objet est produite par des règles très sophistiquées qui doivent être apprises et au cas de l'image spéculaire » — il est vrai que l'expression 'signe iconique' a été appliquée à des situations fort diverses : par exemple, Posner (1999) en parle à propos du rôle de l'acteur au théâtre.

Ainsi, la signification d'une icône ne prend pas naissance dans le rapport entre le signe et son référent, mais dans les mécanismes de la perception qui fondent les modalités de production des signes : « Les signes iconiques ne possèdent pas les propriétés de l'objet représenté, mais ils reproduisent certaines conditions de la perception commune sur la base des codes perceptifs normaux et par la sélection des stimuli qui — ayant éliminé d'autres stimuli — peuvent me permettre la construction d'une structure perceptive. » (Eco 1970 : 14) Autrement dit, « Si le signe (iconique) a des propriétés communes avec quelque chose, il les a non avec l'objet, mais avec le modèle perceptif de l'objet : il est constructible et reconnaissable d'après les mêmes opérations mentales que nous accomplissons pour construire le perçu, indépendamment de la matière dans laquelle ces relations se réalisent. » (*id.* : 21) Ces réflexions sont très intéressantes par rapport à la langue des signes : d'une part, elles mettent un terme à certains débats récurrents, comme la critique de l'iconicité de la langue des signes — celle-ci n'est que le produit de phénomènes perceptifs et cognitifs, et d'autre part, elles permettent d'appréhender d'une autre manière

l'iconicité : non plus dans la quête de comparaisons entre signe et référent, mais dans une réflexion plus intéressante sur les processus perceptifs et cognitifs, linguistiques et culturels.

Quant à la sélection de traits saillants en fonction de chaque culture, Asprer (2002 : 43) montre par exemple que les pictogrammes représentant l'eau s'appuient sur des signifiants différents : le hiéroglyphe égyptien présente le mouvement de la vague vue de profil, l'idéogramme chinois évoque le courant, le glyphe aztèque présente un récipient contenant un liquide bleu. De même, les traits pertinents retenus dans différentes langues des signes pour désigner un objet ne sont pas les mêmes — d'où les difficultés de compréhension inter-langues des signes. Cette spécificité de l'iconicité de ne pas être un simple décalque du réel, mais une mise à distance par le choix et l'organisation de ce qui est retenu peut d'ailleurs être mise en parallèle d'autres phénomènes du même type. Ainsi, par exemple, un *a priori* répandu soutenait que les premiers dessins humains n'étaient que des représentations imagées de ce que les hommes préhistoriques voyaient autour d'eux. André Leroi-Gourhan insiste au contraire sur le fait que les premières représentations graphiques humaines, débutant à la fin du Moustérien et abondantes vers 35 000 ans avant notre ère, durant la période de Chatelperron, ne sont pas figuratives : « S'il est un point sur lequel nous ayons maintenant toute certitude c'est que le graphisme débute non pas dans la représentation naïve du réel, mais dans l'abstrait. » (1964 : 263)

U. Eco propose une typologie des modes de production sémiotique ; le groupe μ propose, lui, une typologie des transformations permettant à la communication visuelle de former des signes. Ces transformations concernent les caractères de l'objet traduits dans le signe, formant une relation entre le signe et l'objet, relation de commensurabilité, ce qu'Eco nomme l'homologation entre deux modèles de relations perceptives. Ce sont ces relations qui fondent l'illusion référentielle du signe. La production d'icônes se fait dans deux directions : créer une 'lisibilité', afin de comprendre la nature, tendance à l'ordre, à une médiation entre l'homme et le monde, tendance que le groupe μ nomme apollinienne ; et essai de recréer dans un spectacle artificiel une certaine 'fraîcheur' aléatoire, fractale, proposant le spectacle d'une nouveauté absolue qui désarme nos outils de compréhension, état qualifié de dionysiaque. D'autre part, Sonesson distingue l'iconicité primaire — où la perception de la ressemblance est la condition d'émergence de la fonction sémiotique, et l'iconicité secondaire — où c'est la prise en compte de la fonction sémiotique qui rend possible, au moins partiellement, la perception de la ressemblance (2001). Cette distinction pourrait-elle être appliquée à la différence que note C. Cuxac entre signes de 'grande iconicité' et signes standards ? En effet, l'origine iconique des signes standards tend à se

perdre, et nécessite des recherches historiques parfois complexes (voir Y. Delaporte 2004) — tandis qu'elle est au premier plan dans les figures de grande iconicité.

Il est dommage, tant à propos de l'icône que de la réflexion générale sur le signe visuel, que le Groupe μ , comme beaucoup de chercheurs en sémiotique visuelle, n'ait pas davantage réfléchi sur la langue des signes : celle-ci a en effet la particularité d'unir langage et perception visuelle, alors que le groupe sépare nettement, dans sa réflexion, ces deux domaines : « L'observation montre bien que le plan du contenu est, chez un même individu, structuré différemment selon qu'il a affaire au langage ou à la perception visuelle. » (1992 : 147 ; voir M. Denis, 1997) Au contraire, Paul Ricœur note que traitée comme schème, l'image présente une dimension verbale : « Le moment iconique comporte un aspect verbal, en tant qu'il constitue la saisie de l'identique dans les différences et en dépit des différences, mais sur un mode préconceptuel. » (1975 : 253) L'icône a pour particularité d'unir un moment logique et un moment sensible, une dimension verbale et une dimension non verbale. P. Ricœur prend l'exemple des analyses du langage poétique : comme dans ce langage, l'icône présente une certaine fusion entre le sens et les sens, elle constitue un langage qui présente une certaine épaisseur, qui n'est pas que référentiel, et enfin elle présente une vie virtuelle, une expérience sous mode de virtualité (comme le développe Sartre dans *L'imagination*). Ainsi, une définition de l'icône est celle présentée par W. K. Wimsatt, dans *The Verbal Icon* : l'icône verbale consiste dans la fusion du sens et du sensible, langage présentant une dureté du fait de sa séparation d'avec la fonction référentielle, et présentant une expérience qui lui est immanente (1975 : 265-266). L'icône n'est pas une pâle copie de la réalité.

Dans le même sens, pour Wittgenstein, regarder une figure ambiguë, comme celle où l'on peut voir un canard ou un lapin, est 'voir ceci comme' : ce n'est pas une interprétation, car interpréter est poser une hypothèse que l'on puisse vérifier. 'Voir comme' est à demi pensée et à demi expérience. Ce 'voir comme' fait penser au 'comme ça' développé par Christian Cuxac à propos de l'iconicité dans la langue des signes. Ainsi, l'iconicité est proche de ce mixte : le pouvoir pictural du langage consiste à 'voir un aspect', phénomène qui mêle des caractéristiques de la perception et des processus cognitifs. L'iconicité n'est pas en elle-même une langue ; par contre elle est le matériau sur lequel s'appuie la langue des signes pour créer ses figures et constructions, selon la logique d'une pensée visuelle.

2.2.2.2 Pensée visuelle

Déjà Platon note le lien entre image et pensée : certains s'aident de figures pour réfléchir et comprendre : « Par conséquent, ta science te dit aussi qu'ils [les spécialistes de géométrie, calcul et autres disciplines] s'aident de figures visibles et qu'ils raisonnent dessus. Mais ce ne sont pas les tracés eux-mêmes qui les intéressent ; ce sont les objets mathématiques que les tracés représentent : le carré comme tel fait l'objet de leurs raisonnements, ou la diagonale comme telle, et non pas la diagonale du tableau, et ainsi pour la série de leurs constructions et de leurs autres dessins. Ce sont là encore les ombres de tout à l'heure, ou les images dans l'eau, mais qui servent cette fois d'images pour chercher à voir des objets qu'on ne peut voir autrement que par la pensée. » (*République* : VI, 510).

Pythagore, également, parle de figures pour exprimer ce qui régit la réalité que l'expérience nous permet d'appréhender : de l'Un primordial procèdent les figures qui rendent compte de la structure des choses (point, ligne, triangle, carré, etc.). Ou encore P. Kunzmann, F.-P. Burkard et F. Wiedmann ont publié un *Atlas de la philosophie* (1993) qui présente un nombre impressionnant de schémas représentant visuellement des pensées ou systèmes de pensées philosophiques. Ainsi, Giordano Bruno écrit : « Les philosophes sont, d'une certaine façon, des peintres et des poètes, les poètes des peintres et des philosophes, et les peintres des philosophes et des poètes [...] ; il n'est en effet de philosophe qui ne façonne et ne peigne, c'est pourquoi il ne faut pas craindre de dire ceci : intelliger, c'est réfléchir sur des images, et l'intellect est ou bien la *phantasia* ou bien n'est pas sans elle. » (ed. 2000 : 71)

Jacques Paty, neurophysiologue, souligne la différence entre la 'pensée par mots' et la 'pensée-images' (2000). Il existe un système sémiologique pour les informations verbales, et un autre pour les informations imagées. Les recherches actuelles en neurophysiologie s'orientent en ce sens. Pendant longtemps, les sciences se sont forgées en survalorisant la 'pensée par mots' et en dénigrant la 'pensée-images'. Or, de plus en plus, les scientifiques eux-mêmes se rendent compte des limites de la 'pensée par mots' et recourent de plus en plus aux images pour exprimer ce qu'ils découvrent au niveau scientifique. Que ce soient les astronomes, les thermodynamiciens, les biologistes et bien d'autres scientifiques ne trouvent pas de meilleure manière d'exprimer leurs recherches scientifiques que les images. Ainsi par exemple, les systèmes dits chaotiques (tourbillons) sont très compliqués à décrire verbalement. La structure propre de la 'pensée-images' l'autorise beaucoup plus aisément. Cependant, l'image scientifique n'est généralement reconnue comme telle que si elle témoigne de manière claire qu'elle est le fruit d'une

reconstruction de son objet sous une autre forme que la forme habituelle, autre forme plus abstraite, voire illisible pour un profane¹⁷. De même, le groupe μ (1992 : 52) souligne : « L'idée que le langage est le code par excellence, et que tout transite par lui par l'effet d'une inévitable verbalisation, est une idée fautive, proposée d'ailleurs par des littérateurs. Il suffit de considérer des ouvrages de physique, de chimie, de mathématique, de technologie, pour constater qu'ils sont envahis par les schémas et les dessins. Imagine-t-on un traité de zoologie sans dessins ? On peut même douter qu'il soit possible de faire comprendre par le discours exclusivement, disons la structure chimique du DDT ou la double hélice de l'ADN. En fait, la notion d'hélice ne peut guère être communiquée que par un dessin ou par un geste, et le mot hélice sert simplement à déclencher la représentation mentale de cette configuration. D'ailleurs, l'origine visuelle en est particulièrement claire, puisque le mot vient d'escargot¹⁷. » Il est ainsi une question amusante : lorsque l'on demande à un entendant ce qu'est un escalier en colimaçon, naturellement, la plupart répondent spontanément par une verbalisation accompagnée d'un geste de la main, la verbalisation paraissant difficile, voire impossible seule.

De même, Steven Pinker (1999 : 67) note que beaucoup de personnes créatives, comme Einstein, Shepard, Cooper ou Kosslyn, affirment ne pas penser avec des mots, mais avec des images mentales, lors de leurs moments inspirés. S. Pinker parle également d'artistes ayant noté cette pensée par images favorisant leur créativité. Il ajoute : « Les physiciens sont d'autant plus catégoriques que leur pensée est géométrique, et non verbale. Michel Faraday [...] est arrivé à la notion de ses découvertes en se représentant visuellement des lignes de force comme d'étroits tubes se courbant dans l'espace. » (1999 : 68) S. Pinker cite aussi James Clerk Maxwell représentant ainsi les concepts des champs électromagnétiques, l'idée du moteur et du générateur électriques conçue par Nikola Tesla, la découverte par Kekule de l'hexagone de benzène, la conception du cyclotron par Ernest Lawrence, la découverte par James Watson et Francis Crick de la double hélice de l'ADN, etc.

Einstein lui-même écrivait : « Les entités psychiques qui semblent servir d'éléments dans la pensée sont certains signes et des images plus ou moins claires qui peuvent être reproduits et combinés volontairement. [...] Ce jeu combinatoire semble être la caractéristique essentielle de la pensée productive — avant qu'il y ait une relation quelconque avec une construction logique en

¹⁷ Voir par exemple Bruno Latour, *La Clef de Berlin*, Paris, La Découverte, 1993 ; ou L. Mondada et F. Panese, « L'image comme dispositif : entre construction de l'objectivité et mise en spectacle », *Derrière les images*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1998, p. 47-48.

mots ou autres types de signes susceptibles d'être communiqués à d'autres. Les éléments mentionnés ci-dessus sont, en ce qui me concerne, de type visuel et quelque peu musculaire. Les mots ou autres signes conventionnels ne doivent être recherchés laborieusement qu'ultérieurement, quand le jeu d'associations mentionné est assez clairement établi pour pouvoir être reproduit à volonté. » (*Ibid.*) De même, André Leroi-Gourhan (1964 : 275) note : « Il [le mode de représentation graphique] prévaut encore dans les sciences où la linéarisation de l'écriture est une entrave et l'équation algébrique, les formules de la chimie organique y trouvent le moyen de rompre la contrainte unidimensionnelle, dans des figures où la phonétisation n'intervient que comme un commentaire et où l'assemblage symbolique 'parle' par lui-même. » Cette appréhension visuelle de la cognition est également l'objet de recherches en neuropsychologie cognitive. Celle-ci définit ce mode d'appréhension comme 'style cognitif simultané', portant sur l'espace, localisé majoritairement dans l'hémisphère droit (pariéto-occipital), développant une logique inductive, favorisant vivacité et inventivité (Virole 1996 : 455).


On trouve ici une différence entre ce qu'affirment ces artistes ou scientifiques, mettant l'accent sur la créativité que leur donne l'image mentale, et l'analyse de Sartre dans *L'imaginaire* montrant au contraire que la conscience imageante ne fait que reproduire, poser dans l'image ce qu'elle tire de son savoir. Toutefois, de poser ainsi une image, ou des images, n'est-ce pas justement ce qui permet de prendre de la distance par rapport à ce que l'on perçoit, et par le jeu de ces images à 'découvrir', à 'inventer' ce que l'on trouve dans ces images mais dont on n'avait pas pleinement conscience ? « L'acuité silencieuse du regard plonge plus profondément que les mots dans l'épaisseur de l'Être. » (Farago 2000 : 206)

2.2.2.3 *Image vs Verbal*

De nombreuses études en sciences cognitives ont porté sur les types d'appréhension et de conceptualisation. Il ressort de différents tests qu'il existe deux principaux types de fonctionnement cognitif : ceux qui pensent d'abord sur un mode visuel, et ceux qui organisent leur pensée sur un mode prioritairement verbal. Ainsi, un test consiste à présenter une figure complexe, une image comportant plus d'une dizaine d'éléments dispersés ; puis à demander aux personnes testées d'expliquer verbalement l'image d'après leur souvenir. Certains décrivent cette image selon un mode visuel, présentant les éléments spatialement, les uns par rapport aux autres, en notant leurs tailles, couleurs, formes, etc. ; les autres présentent ces éléments selon un ordre chronologique, en incluant ces éléments dans une description de type narratif. Les premiers

privilégient les noms et adjectifs, les tournures statiques, passives, les descriptions spatiales — les rapports haut/bas, droite/gauche, devant/derrière. Les seconds développent les verbes dynamiques, les narrations, les rapports temporels, la voix active. (Holsanova 1997)

Il est donc courant d'opposer pensée visuelle et pensée verbale, ou encore approche analogique et digitale. Michel Adam résume ainsi les deux types d'approches (1999, 37) :

	<i>analogique</i>	<i>digitale</i>
<i>étymologie</i>	ana-logos, sans logique	digitus, le doigt
<i>définition</i>	qui ressemble à	qui chiffre, code, compte
<i>supports de la communication</i>	le langage direct du corps, le non-verbal, la mimique, le dessin, la langue des signes	le langage scriptural, le verbal : dit ou écrit, la langue orale, écrite, la dactylogogie
<i>aspects de la communication</i>	la relation entre les deux êtres	le contenu : les codes et leur assemblage
<i>chez l'émetteur</i>	l'implication : mon corps parle	l'explication : je nomme, j'énonce
<i>chez le récepteur</i>	le ressenti, le 'feeling'	je peux répéter le contenu
<i>dans le message</i>	le sens, la signification	le signe, le signal
<i>connaissance</i>	sensible	rationnelle
<i>acteurs privilégiés</i>	les animaux, les jeunes enfants, certains malades mentaux	les dauphins ? les adultes
<i>type de processus</i>	sensation, perception	définition, désignation
<i>organes producteur et récepteur</i>	le système neuro-végétatif et aussi pour le cerveau l'hémisphère droit	le système nerveux central et aussi pour le cerveau l'hémisphère gauche
<i>qualités</i>	une sémantique très riche	une syntaxe logique, complexe et commode
<i>défauts</i>	équivoque, contradictoire, sans discriminants temporels	absence de sémantique appropriée à la relation
<i>exemple</i>		un livre, a book

Rudolf Arnheim (1969) donne cet exemple d'un problème scolaire résolu par des étudiants aux modes de pensée divergents et néanmoins corrects : « Pierre et Paul se trouvent en présence du même devoir : 'Il est maintenant 3h 40. Quelle heure sera-t-il dans une demi-heure ?' Pierre procède comme suit : il se souvient qu'une demi-heure équivaut à 30 minutes. Donc 30 doit être ajouté à 40. Puisque dans une heure il n'y a que 60 minutes, le reste de 10 minutes sera reporté sur l'heure suivante. Cela lui donne la solution : 4h10. Pour Paul, l'heure est représentée par la face circulaire de l'horloge, et une demi-heure est la moitié de ce disque. A 3h40, l'aiguille des minutes est placée obliquement à deux unités de cinq minutes à gauche de la verticale. Utilisant l'aiguille comme base, Paul coupe le disque en deux et arrive à deux unités à droite de la verticale de l'autre côté. Cela lui donne la solution qu'il traduit en chiffres : 4h10. Aussi bien Pierre que Paul ont résolu le problème par la réflexion. Pierre l'a traduit en quantités sans faire appel à une

expérience sensorielle. Il a manié les chiffres au moyen de rapports qu'il avait appris par cœur, enfant : $40 + 30 = 70$; $70 - 60 = 10$. Il a pensé 'intellectuellement'. Paul, en revanche, a abordé le problème à l'aide d'une image visuelle appropriée. Pour lui, un tout est une forme simple, complète ; une moitié est la moitié de cette forme, et la progression du temps n'est pas une augmentation en quantité arithmétique mais un voyage circulaire dans l'espace. Paul a pensé 'visuellement' ». Ces deux types d'approches se retrouvent dans l'expression signée : il est possible, par exemple, d'exprimer l'heure ou la durée, en langue des signes, à partir de chiffres, d'additions, de totaux, ou de représenter visuellement une horloge ou une montre (fictives) et d'y montrer du doigt le déplacement de l'aiguille. Ce deuxième type de représentation, plus iconique, est largement utilisé dans l'expression des locuteurs sourds ; cela peut d'ailleurs être une des différences entre langue des signes et français signé : la langue des signes privilégiera les représentations pouvant plus facilement être placées dans l'espace de signation.

Lors d'une expérience, 20 élèves d'école primaire (9-10 ans) et 30 instituteurs devaient représenter graphiquement un bref texte évoquant divers objets dans un paysage. On a demandé ensuite à deux adultes de trier ces dessins selon qu'ils paraissaient provenir des adultes ou des enfants. Seuls 5 dessins d'adultes ont été classés correctement ; 15 autres l'ont été avec les dessins d'enfants, et 10 dans une classe 'indéterminée'. Selon Darras (1996), les dessins ainsi réalisés par des adultes 'profanes', non exercés particulièrement au dessin, révèlent les processus de production d'images répandus dans la population. Ces processus sont essentiellement de deux sortes : la pensée visuelle (visant tant le mode phénoménologique d'accès à l'information que le fonctionnement cognitif) et la pensée figurative (reconstruisant entièrement le matériel perceptif selon une économie cognitive, basée notamment sur des catégorisations).

Ces études de psychologie ont également porté sur la présentation rapide d'images, d'icônes ou de mots, et la comparaison de leurs capacités d'évocation. Les conclusions notent que les images et les mots présentés visuellement n'activent pas les mêmes représentations en mémoire sémantique : « Les images évoquent un contexte, une situation, alors que les mots correspondants évoquent préférentiellement une caractéristique de l'objet ou bien un objet associé. » (Cornuejols 1997) D'autres études ont montré que les panneaux présentant leur message grâce à une représentation imagée sont perçus à une plus grande distance que ceux à message verbal (Dewar 1976). Ils sont également mieux perçus quand les conditions de visibilité sont moins bonnes et sont compris plus rapidement quand le temps de lecture est court. (Whitaker & Sommer 1986)

Cependant, ces deux modes de fonctionnement ne sont pas totalement séparés : ils peuvent interférer (Peraya et Meunier 1998). Par exemple, le langage verbal peut influencer la constitution d'un modèle analogique de l'objet : le fait de dénommer un objet le distingue, le met à part, et modifie donc la perception de cet objet dans son environnement. De même, la sélection de caractéristiques d'objets par le langage verbal peut influencer la constitution de la représentation des objets concernés. Ainsi, l'analyse de l'image ne fait plus l'objet d'oppositions tranchées par rapport à celle du mot, car « c'est de l'interrelation de ces divers codes que naît l'image » (Lindekens, 1976 : 87). Metz note également : « On s'abstiendra d'opposer l'image et le mot de façon obsessionnelle et simpliste, on s'abstiendra de tout irrédentisme de l'image. Le travail, aujourd'hui, consiste bien plutôt à replacer l'image parmi les différentes sortes de faits de discours ; c'est sans doute cela, 'étudier l'image', et il est vrai qu'il faut l'étudier. » (1970 : 7)

A. de J. Komensky, également appelé Comenius, a été l'un des premiers à introduire l'image dans la lecture, comme dans *Orbis sensualium pictus* (1658), encyclopédie où les mots sont accompagnés d'images qui les expliquent. Cette tradition se perpétue : Charles Hampden-Turner par exemple a publié en 1982 un livre sur le fonctionnement de l'esprit humain, livre composé à moitié de texte et à moitié d'images. Il fait remarquer qu'une des différences entre ces deux présentations est la suivante : le texte, de part le découpage lexical, présente la réalité de manière parcellaire. L'image, au contraire, permet de montrer un continuum. Umberto Eco avait déjà fait cette remarque : « Ces modèles (analogiques) pourraient être appelés 'codes' dans la mesure où ils ne dissolvent pas le discret dans le continu (et donc n'annulent pas la codification) mais fractionnent en degrés ce qui apparaît comme continu. Le fractionnement en degrés suppose, au lieu d'une opposition entre le 'oui' et le 'non', le passage du plus au moins. Par exemple, dans un code iconologique, étant donné deux conventionnalisations X et Y de l'attitude de 'sourire', on peut prévoir la forme Y comme plus accentuée que la forme X, et ce suivant une direction qui, au degré suivant, donne une forme Z très proche d'une éventuelle forme X1 qui représenterait déjà le degré inférieur de la conventionnalisation de l'attitude 'éclat de rire' » (Eco 1970 : 26)

Ainsi, « contrairement au langage verbal, les unités visuelles ne présentent pas nécessairement un caractère discret : elles se présentent comme un continuum visuel — graphique ou figuratif — difficilement fragmentable. » (Peraya & Meunier 1999 : 3) De même, analysant les différences entre le langage verbal et l'image cinématographique, Metz (1971 : 119) note que l'analyse filmique passe « d'un ensemble non discret à des ensembles non-discrets plus petits ». Cependant, De Grauwe (2003) apporte quelques nuances : cette opposition n'est pas si tranchée qu'elle peut

paraître au premier abord. Cependant, ne serait-ce pas là également, en langue des signes, un des critères distinctifs entre signes standards et signes de grande iconicité ? En effet, en grande iconicité, il est possible d'exprimer un récit par des signes 'continus', s'enchaînant sans qu'il soit possible de déterminer précisément où un signe s'achève — ou difficilement. En cela notamment, les signes de grande iconicité sont porteurs de caractéristiques de la pensée visuelle.

2.2.3 Image et Cognition

Les recherches sur l'image mentale connaissent un regain d'intérêt, notamment dans ses rapports avec la cognition (Denis 1979, 1989, 1990). L'auteur souligne « l'isomorphisme structural des représentations imagées à l'égard des événements perceptifs à partir desquels elles se sont constituées » On retrouve ici, au niveau de l'image mentale, ce qu'Umberto Eco dit à propos des images en général : l'image fait l'objet de traitements impliquant des processus semblables à ceux qui sont mis en œuvre pendant l'activité perceptive. Ainsi, ce qui est intéressant n'est pas tant l'image en elle-même que les processus cognitifs réalisés sur et par les images.

E. Pacherie définit ainsi l'image mentale : « L'imagerie mentale est l'invention ou la recréation d'une expérience qui sous certains aspects au moins ressemble à une expérience de perception effective d'un objet ou d'un événement, soit en conjonction avec une stimulation sensorielle directe soit en l'absence d'une telle stimulation. » (2002 : 1) E. Pacherie énonce quelques principes concernant l'imagerie mentale (2002 : 1-12) :

- Principe d'encodage implicite : « L'imagerie mentale sert à récupérer des informations sur les propriétés physiques des objets ou les relations physiques entre objets qui n'ont pas été explicitement encodées au préalable ». Autrement dit, on a recours à l'image mentale lorsque l'on cherche une information sur l'apparence d'un objet ou la comparaison entre aspects de différents objets.
- Principe d'équivalence perceptive : « L'imagerie est fonctionnellement équivalente à la perception dans la mesure où des mécanismes similaires sont activés dans le système visuel aussi bien quand des objets ou événements sont imaginés que quand ils sont effectivement perçus. » Il existe toutefois des différences entre perception visuelle et image mentale, comme les effets des mécanismes rétiniens (persistance de sensation visuelle après avoir fixé longuement un objet ou une couleur, effet de flou, etc.).

- Principe d'équivalence spatiale : « L'arrangement des éléments d'une image mentale correspond à la manière dont les objets ou leurs parties sont arrangés sur des surfaces physiques réelles (figures bi-dimensionnelles) ou dans un espace physique réel (objets tridimensionnels). » C'est par cette caractéristique qu'une représentation mentale permet de localiser plus facilement des objets ou parties d'objets les uns par rapport aux autres (par ce que l'on appelle des cartes cognitives).
- Principe d'équivalence transformationnelle : « Les transformations imaginées et les transformations physiques manifestent des caractéristiques dynamiques correspondantes et sont gouvernées par les mêmes lois du mouvement. » Il s'agit, par exemple, d'expériences menées sur la rotation mentale d'objets.
- Principe d'équivalence structurelle : « La structure des images mentales correspond à celle des objets réels perçus, en ceci que la structure est cohérente, bien organisée (les relations entre les parties d'un objet sont préservées) et peut être réorganisée et réinterprétée. »

Les recherches linguistiques sont nombreuses également à porter sur le lien entre langue et espace, par exemple : la signification spatiale d'expressions verbales (Vandeloise 1986), l'expression spatiale à la limite entre linguistique et extra-linguistique (Jackendoff 1987), liens entre phénomènes linguistiques et cognitifs (Desclés 1985, Herskovits 1986, Borillo 1991), etc. Voir par exemple le n° 1 des *Cahiers de linguistique analogique*, ou encore le résultat de recherche du terme 'iconicité' dans un moteur de recherche d'articles scientifiques comme celui de l'INIST ([//articlesciences.inist.fr](http://articlesciences.inist.fr)). Ces recherches sont intéressantes, et peuvent permettre de mieux connaître le fonctionnement du cerveau — en particulier en ce qui concerne les représentations imagées. Or celles-ci sont la base — ou une des bases — du fonctionnement des langues des signes, tant au niveau lexical (néologismes, dénomination) qu'aux niveaux grammatical (utilisation de l'espace) ou pragmatique (déictiques notamment).

Les recherches en sciences cognitives sur image et cognition portent sur différentes questions, et voient s'affronter des positions diverses. Cependant, l'image mentale est un fait reconnu même par les théoriciens les plus opposés à toute importance confiée aux images dans les processus langagiers et cognitifs (Pylyshyn 1973). Pour ceux-ci, la représentation proprement visuelle peut être secondaire, un épiphénomène ; l'important est le contenu véhiculé par l'image, or celui-ci suit un format différent. Pour les 'anti-imagistes' (selon la formule de Fortis 1994), l'information est codée selon une forme propositionnelle ; l'image véhicule seulement des informations redondantes ou inutiles.

Une des questions soulevées est donc celle-ci : quelle est la part respective des propriétés quasi perceptives de l'image et du format propositionnel dans lequel on peut 'traduire' le contenu véhiculé par cette image ? Une question subsidiaire est : quel est l'isomorphisme entre une représentation et ce qu'elle représente ? Cet isomorphisme peut être 'strict' : des propriétés de la représentation correspondent à des propriétés de l'objet représenté (le rouge peint est perceptuellement semblable au rouge réel) ; 'analogue' : des propriétés de la représentation correspondent à des propriétés fonctionnellement équivalentes de l'objet représenté, sans leur être perceptuellement identiques ; ou encore 'différentiel' : des différences entre les propriétés des objets représentés correspondent à des différences parallèles dans la représentation.

Selon certaines expériences (Kosslyn, Ball & Reiser 1978), le temps d'accès à une partie d'une image dépend de la distance de ce point par rapport au point de départ dans la réalité. Les auteurs concluent, comme E. Pacherie, à une préservation des relations de distance entre l'objet représenté et sa représentation. D'autres expériences ont été menées pour tenter de caractériser ce médium visuel, comme des tests d'orientation d'objets (Shepard et Metsler 1971).

Pour parler de l'image mentale, ou plus précisément de la manière dont l'esprit construit ces représentations imagées, certains parlent de 'tampon visuel' ou de 'medium spatial', une sorte d'écran fonctionnel développé par le cerveau. Mais cet écran peut n'être qu'une reconstruction : Kosslyn (1980 : 33) donne l'exemple d'une base de données sur ordinateur. Dans celui-ci les données sont purement numériques, non spatiales, mais il est commode, pour l'utilisateur, de les représenter par un tableau bidimensionnel, permettant d'utiliser des termes d'adjacence, de distance ou autres propriétés géométriques. Il n'y a donc pas forcément de similitude entre la manière dont sont stockées ces données et la manière de les représenter. Les recherches portent également sur le fonctionnement neurophysiologique de ce tampon visuel, son lien avec les structures cérébrales, les aires visuelles V1 et peut-être V2 qui projettent topographiquement les motifs rétiniens (Kosslyn, Flynn, Amsterdam & Wang 1990 ; Kosslyn et Koenig 1992).

Cet isomorphisme entre représenté et représentation a fait l'objet de diverses critiques. Ainsi, Pylyshyn (1981) remarque que les représentations sont « cognitivement pénétrables », c'est-à-dire altérables par des considérations autres que les propriétés physiques. Il en conclut que ce médium n'est pas analogique, qu'il ne suit pas pleinement les contraintes d'une représentation analogique. A son avis, si les tests de carte mentale montrent une corrélation entre les parcours réels et les parcours représentés (ou plus précisément entre le temps nécessaire pour parcourir un trajet

réellement et selon sa représentation), c'est que le sujet sait 'tacitement' que plus la distance est grande, plus le temps de parcours est long, et qu'il reproduit mentalement cette durée lorsqu'on lui demande de parcourir une représentation d'un trajet.

Pour contrer ces arguments, d'autres tests ont été imaginés. Denis et Carfantan (1985) ont ainsi montré que la connaissance 'tacite' des sujets — leur prédiction — quant à la durée des parcours pouvait se révéler fausse. Ou encore, Reed, Hock et Lockhead (1983) ont montré que ces prédictions pouvaient être également mises à mal par des changements de la forme du parcours. Ce n'est donc pas en se basant uniquement sur cette prédiction que le temps de 'scanning mental' est adapté.

Une autre question est : l'image mentale est-elle une structure observable et réinterprétable, comme peut l'être une image physique ? A vrai dire, cette question a déjà été posée par des philosophes : selon l'exemple d'Alain, il est impossible de compter les colonnes du Panthéon dans l'image mentale que j'en ai. Dennett donne un autre exemple du même principe : « Considérez le tigre et ses rayures. Je peux rêver, imaginer ou voir un tigre zébré, mais est-ce que mon tigre phénoménal doit avoir un nombre particulier de rayures ? Si voir ou imaginer, c'est avoir une image mentale, alors l'image du tigre doit — obéissant aux règles des images en général — faire apparaître un nombre de rayures défini, et l'on devrait pouvoir tirer le problème au clair en se posant des questions comme 'plus de dix ?' ou 'moins de vingt ?' » (1969 : 136) Un autre argument a été avancé tout au long de l'histoire de la philosophie : l'image mentale du triangle n'est pas une image à proprement parler car elle n'est pas déterminée (équilatéral, rectangle), et me permet de raisonner sur le triangle en général. Cette image est donc soumise à une intention signifiante qui la constitue en tant qu'image.

Certains penseurs cherchent à 'mixer' les positions : il existe un pré-codage symbolique, mais l'image en facilite le traitement (par l'actualisation additionnelle des traits figuratifs chez Denis, ou par la mise à jour de propriétés 'émergentes' lors de l'inspection de l'image, selon Kosslyn & Pomerantz 1977). Finke, Pinker & Farah (1989) ont ainsi montré que des formes émergentes pouvaient être détectées sur des images que les sujets créaient par superposition, déplacement, addition ou déletion de parties. Pour certains psychologues, les images ne sont pas observées puis interprétées, mais elles sont en elles-mêmes signifiantes (Chambers & Reisberg 1985) — ce qui rejoint le point de vue de Sartre.

Pylyshyn (1973) avance d'autres arguments : l'image mentale n'est pas un tableau perceptif, éventuellement dégradé par une précision moindre. Ainsi, les processus de génération d'une image sont indépendants d'une inspection active de l'image ; des parties entières peuvent être manquantes : l'image est constituée de parties déjà interprétées, traitées. L'information mise en avant, exploitée dans une image mentale n'est pas forcément celle qui saute aux yeux concrètement. Ainsi, les processus de production d'images dépendent de structures propositionnelles, et non perceptives. Autre argument : les parties d'images adossées à un étiquetage verbal sont plus longtemps mémorisées. A ce sujet, Hebb (1963) parle « d'assemblées neuronales » : des assemblées interconnectées peuvent être actives plus longtemps. D'autres expériences (Hintzmann, O'Dell & Arndt 1981) ont montré que les cartes mentales ne sont pas organisées comme une représentation fidèle de l'image réelle, mais qu'elles sont soumises à des orientations préférentielles, particulières — selon, par exemple, des oppositions d'objets, des paires d'objets, etc. Pylyshyn (1981) en conclut que la saillance d'orientations particulières sur l'image est une propriété non perceptive, mais propositionnelle.

A l'inverse, de nombreuses expériences et diverses preuves ont été avancées pour établir la parenté de l'image et de la perception, comme les tests portant sur l'effet de distance mentale, l'effet de taille ou l'effet d'écart angulaire, ou encore les expériences portant sur des données neuropsychologiques et neurophysiologiques (Fortis 1994). Ces expériences montrent que l'image « revivifie au moins partiellement un percept donné » (Fortis 1994 : 31). Cependant, elle n'est pas isolée : elle peut être influencée par une consigne verbale ou une génération intentionnelle, et sa 'lecture', son interprétation est déterminée. D'un autre côté, « Il paraît clair que la correspondance (entre linguistique et analyse visuelle) est parfois inexistante, puisqu'il y a des configurations d'objets imagés qui ne sont pas exactement descriptibles par le langage ; songeons à ces objets formant une constellation complexe, par exemple. D'autre part, là où existe effectivement une correspondance, les termes linguistiques étant généraux, puisque le mot 'rectangle' désigne un nombre infini de formes dont les rapports entre les côtés sont différents, il semble également que la correspondance ne puisse être bijective. En réalité, il est assez arbitraire de distinguer le cas où la correspondance n'existe pas et le cas où elle n'est pas bijective : ainsi, la relation 'à côté de' subsume-t-elle les relations 'à gauche de' et 'à droite de', ou bien n'est-elle pas imageable ? » (Fortis 1994 : 45)

D'autres questions sont soulevées par les chercheurs, comme les différences entre mémoires à court terme et à long terme, certains chercheurs estimant que les représentations à long terme

seraient ‘codées’ selon un mode non analogique mais propositionnel ou symbolique, d’autres pensant que les diverses modalités pourraient coexister à long terme. Une autre question porte sur la forme dans laquelle sont stockées les informations visuelles : par exemple une représentation permettant d’imaginer un objet sous des orientations diverses doit être centrée sur l’objet, et non relative à un point de vue, et conserver les propriétés tridimensionnelles de cet objet (Pinker et Finke 1980).

D’autres recherches ont établi que le traitement des images comporte différentes phases, différents temps (extrêmement courts) : l’identification d’un objet par exemple passe par une étape purement perceptive, avant de passer par d’autres stades, jusqu’à la catégorisation de l’objet en question (Warrington & Taylor 1978 ; McCarthy & Warrington 1990). Ainsi, pour juger de la forme d’un objet, la taille et l’orientation influencent le jugement ; la taille présumée de l’objet de l’image affecte par exemple le temps de vérification (Kosslyn 1975 et 1976). L’analyse propositionnelle peut donc être postérieure. A quel(s) niveau(x) joue la mise en saillance ?

Ces recherches peuvent être intéressantes pour une réflexion sur la langue des signes : celle-ci met en avant la capacité visuelle à percevoir les traits saillants d’un objet. Mais cette saillance n’est pas toujours simple à définir et à prévoir. Les phénomènes visuels interfèrent avec des processus cognitifs. Mais dans quelles proportions, et selon quelles attributions respectives ? On est ici au cœur (neuro-psycho-physiologique) de l’iconicité !

2.2.3.1 Langue des signes et cerveau

Les tentatives d’explication des mécanismes du cerveau dépendent largement des *a priori* que l’on porte sur ce que doit être le cerveau. Ainsi, parmi ces fondements épistémologiques, se trouvent des propositions exactement opposées. Pour Wittgenstein par exemple (1967 § 608), il n’y a pas de lien entre la structure du cerveau et la structuration de la pensée : on ne peut pas déduire de l’analyse de la pensée et de la parole un modèle de fonctionnement du cerveau. Il prend une image : on ne peut pas déduire de la structure d’une graine la structure de la plante que cette graine produira. A l’inverse, pour Chomsky (1957), le cerveau incorpore des règles de fonctionnement du langage, règles universelles que la linguistique doit chercher à comprendre. Jerry Fodor (1975) est allé encore plus loin dans cette voie : un module spécialisé de l’activité mentale produit un langage mental, le mentalais, d’où sont dérivées les structures syntaxiques et sémantiques de nos langues. Dans la même lignée, Steven Pinker (1994, trad. 1999) parle d’un instinct du langage : selon lui, l’esprit humain comporte biologiquement des modules spécialisés

(mécanique intuitive, biologie intuitive, notion des nombres, géographie mentale, notion de danger, de nourriture, de justice, de parenté, etc.) qui expliquent les similitudes des comportements humains, au-delà des différences superficielles. Et il en va de même pour le langage : « Dans les plaisanteries échangées par les habitants des hautes terres de Nouvelle-Guinée dans le film de leur premier contact avec le reste du monde, dans les gestes de celui qui s'exprime dans la langue des signes, dans les papotages des petites filles dans une cour de récréation de Tokyo — j'ai l'impression de percevoir dans ces rythmes cadencés leurs structures sous-jacentes, et je sens que nous avons tous le même esprit. » (1999 : 431)

Ce qui est intéressant est qu'un même fait peut trouver des explications différentes, en fonction des *a priori* théoriques sous-jacents. Ainsi, Pinker (1999 : 35^{sq}) explique la capacité des sourds isolés à développer une langue des signes proche des langues des signes 'standards' par la présence, dans le cerveau humain, d'un module universel du langage. Un point de vue cognitiviste apporte une explication différente : la langue des signes est basée sur des processus cognitifs (et non pas strictement linguistiques) communs, liés aux processus perceptifs — ce qui explique ces parentés linguistiques.

Le langage a fait l'objet d'études nombreuses sur son lien avec le fonctionnement du cerveau. La partie du cortex impliquée dans le langage est la région périsylvienne de gauche (autour de la scissure de Sylvius), de l'aire de Broca à l'aire de Wernicke. Des atteintes spécifiques dans ces aires produisent des formes d'aphasies différentes, portant sur des difficultés de grammaire, de dénomination, de compréhension du sens des mots ou des phrases, etc. Toutefois, les essais de localisation anatomique de différentes fonctions cognitives, dont celles du langage, se heurtent à une complexité que les premières recherches avaient sous-estimée : « La démonstration de l'existence d'un réseau largement distribué exclut l'attribution précise de fonctions à des structures. » (Warburton *et al.* 1996 — voir Petit, 1999)

Des études ont porté spécifiquement sur le traitement du langage par le cerveau de personnes sourdes. Et ces études ont montré que les personnes sourdes utilisant la langue des signes activent pour cela l'hémisphère gauche du cerveau, celui dédié au langage, non l'hémisphère droit, spécialisé dans les compétences visuospatiales. Ainsi la langue des signes est bien traitée dans le cerveau des personnes sourdes comme une langue, non comme une suite d'images. Les sourds qui s'expriment par signes et qui ont des lésions de l'hémisphère gauche souffrent de formes

d'aphasie par signes qui sont pratiquement identiques à celles de l'aphasie des entendants qui ont les mêmes lésions.

Cyril Courtin et son équipe mènent ainsi des travaux sur la langue des signes. Ces recherches ont d'abord montré que les premières questions posées à ce sujet étaient trop simplistes : la latéralisation cérébrale d'une langue de nature visuospatiale est liée à de nombreux facteurs, comme le statut auditif du sujet évalué, l'âge de survenue de la surdité, les inputs auditifs perçus ou non durant l'enfance, l'étiologie de la surdité, le degré de surdité, etc. Ainsi, des études ont montré que la détection du mouvement des mains au cours du traitement des langues des signes est prise en charge par l'hémisphère gauche chez les sourds signeurs, mais également chez les entendants signeurs, alors que l'hémisphère droite est activée chez les entendants non signeurs : « Ces données indiquent que des modifications de la spécialisation hémisphérique régionale pour le langage accompagnent la pratique des langues signées, et ce, indépendamment du facteur surdité » (Courtin et Tzourio-Mazoyer 2003 : 214) Cependant, certaines différences sont notées entre sourds et entendants : « La seule aire dont l'activation semble dépendre en partie de la surdité des sujets est la partie postérieure du gyrus temporal supérieur gauche, incluant peut-être le cortex auditif secondaire (le *planum temporale*) mais des études complémentaires au niveau individuel sont nécessaires pour confirmer ce point. » (Courtin et Tzourio-Mazoyer 2003 : 217).

Au-delà des questions d'ordre purement physique, les recherches sur la cognition posent de nombreuses questions philosophiques et linguistiques. Depuis longtemps, les philosophes ont commencé à réfléchir à ces questions — voir par exemple les nombreux débats autour de la question de Molyneux à John Locke sur les liens entre les différentes perceptions (un aveugle qui retrouve la vue pourrait-il reconnaître des formes d'objets par la seule vue ?). Cependant, depuis quelques années, ces réflexions reviennent à la mode. Suivant le courant analytique, la philosophie de l'esprit, étude de la nature de l'esprit et des phénomènes mentaux, s'intéresse à des questions comme : quels sont les liens entre les états physiques du cerveau, analysables par diverses batteries de tests, et les états subjectifs, tels qu'ils sont vécus, ressentis par le sujet ? Peut-on expliquer la conscience d'un sujet par une suite de changements physico-chimiques ? De nombreuses questions sont pour l'instant sans réponse — ce que l'on appelle le fossé explicatif. Les réactions à ce fossé sont diverses : selon Jackson, il est impossible de combler ce fossé car les qualia (propriétés qualitatives) sont des propriétés subjectives, non-physiques ; selon Searle, il est impossible de combler ce fossé car les qualia sont des propriétés physiques dont la caractéristique est d'être irréductiblement subjectives ; selon Nagel, il est peut-être possible de combler le fossé si

nous développons les concepts nécessaires ; selon McGinn, l'homme ne peut développer les concepts qui seraient nécessaires à une telle explication ; ou encore selon Tye ou Lycan, le problème ne vient pas des phénomènes, mais des concepts que nous utilisons : ce sont les concepts (phénoménaux ou physiques) qui sont irréductibles, pas les phénomènes (voir Pacherie 1993). Cependant, ces débats influencés par la philosophie analytique sont remis en cause par les approches cognitivistes (Andler 1989). Celles-ci renouent avec des approches philosophiques antérieures à la mode analytique, comme celle de Merleau-Ponty et sa notion d'être-au-monde (Salanskis 1993).

Les sciences cognitives sont en plein développement, et les équipes de recherche sont nombreuses. Parmi les sujets étudiés, plusieurs d'entre eux peuvent être intéressants pour une meilleure compréhension de la cognition spatiale, et donc, indirectement, de la langue des signes. Parmi ces recherches, l'une porte sur « l'étude de codages catégoriels et métriques de l'information visiospatiale et de leurs conséquences sur les performances des êtres humains et des modèles (INRIA-Lorraine), une autre sur « les entités spatiales et leur catégorisation dans la langue et la cognition : des propriétés linguistiques et leur formalisation aux processus de traitement par l'adulte et l'enfant » (Université Toulouse II) ; « Langues, espace et cognition » (CNRS Paris) ; « Structures spatio-linguistiques du texte : traitement formels et cognitifs » (Toulouse II) ; « Développement cognitif, représentations de l'espace, contextes culturels » (Toulouse II) ; « Traitements visuels chez l'homme : stratégies de classification de la forme et de la couleur » (Lyon II) ; « Construction spatio-temporelle des objets perçus : le passage de la mise en cohérence à l'attribution des propriétés perceptives » (CNRS Paris) ; ou encore « Format des représentations spatiales : approche interdisciplinaire » (CNRS Paris). Gageons que toutes ces recherches permettront de mieux comprendre les processus cognitifs liés à la perception spatiale et au traitement des informations spatiales — et pourront peut-être donner des éléments intéressants pour l'utilisation de l'espace dans le processus langagier d'une langue qui s'appuie sur ces compétences. Les recherches sur les modalités de représentation (verbale ou visuelle) constituent un paradigme classique de la psychologie cognitive (voir par exemple Reid 1989 sur la pertinence des images pour l'apprentissage, la revue de littérature de Levie et Lentz 1982, ou la thèse de Bétrancourt 1996 sur les facteurs spatiaux et temporels dans le traitement cognitif des complexes texte-figure). Les recherches en psycho-pédagogie sont également nombreuses (voir références en Peraya & Meunier 1999).

Ainsi, les recherches sur la cognition sont loin d'être terminées. Concernant la représentation mentale de l'espace, certaines recherches ont porté sur les personnes non voyantes. « Les résultats obtenus sont compatibles avec l'hypothèse selon laquelle l'expérience visuelle ne joue pas de rôle crucial dans la capacité à se représenter mentalement les relations topologiques entre objets au sein d'un environnement décrit. » (Afonso Jaco 2002) Si expérience visuelle et représentation mentale de l'espace peuvent être ainsi dissociées, leur lien peut être plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord concernant les personnes sourdes et la langue des signes. Cela fait penser, également, à l'expérience des personnes bilingues : il arrive de se rappeler une information, sans se souvenir de la langue (orale ou visuo-gestuelle) par laquelle on a reçu cette information — les deux canaux, malgré leurs différences, trouvent bien un point de jonction dans la cognition.

Il a été beaucoup question de signe — notamment sous sa forme visuelle. Mais la langue des signes n'est pas qu'image : d'autres dimensions comptent, comme celle du geste. Et de nombreuses études peuvent également intéresser ceux qui se penchent sur la langue des signes, comme celles portant sur l'analyse des gestes théâtraux. Per Aage Brandt (1986) se penche par exemple sur l'analyse énonciative des gestes. Il montre notamment combien la pensée est influencée, ou plutôt modelée, par la dimension spatiale, à travers les phénomènes comme la locomotion ou la gestualité. « Language is theatrical »¹⁸. D'ailleurs, selon Stokoe notamment, les gestes sont à l'origine de la construction de la pensée et de l'expression par l'enfant : « An alternate theory is that infant perception-action begins everywhere by representing things and events gesturally and in due time replaces many of the gestures with words (or signs) of the adult language. » (2000 : 15)

L'étude des gestes co-verbaux est également un domaine sur lequel portent de nombreuses recherches ; Calbris (1999) note par exemple : « En conclusion, et de façon très schématique, tous les exemples précédents tendent à prouver que l'espace projectif gestualisé est une image de l'espace projectif mental. Celui-ci est une projection des expériences perceptives du corps dans l'espace, porteuses de sens. » (1999 : 38) Husserl a décrit les intentions particulières qui, à partir d'un maintenant se dirigent vers le passé immédiat pour le retenir et vers le futur immédiat pour le saisir : rétentions et protentions. Comme le note Sartre dans *L'imaginaire*, il n'existe pas de persistance kinesthésique : elles s'effacent immédiatement. Toute rétention est ici conversion du kinesthésique en visuel. Lorsque le savoir de la figure est donné avant le mouvement, celui-ci a

¹⁸ Voir par exemple : www.hum.au.dk/semiotics/docs/epub/arc/paab/theat/theatricality.html

pour fonction d'expliciter le savoir ; et souvent, une esquisse de mouvement suffit pour que la conscience retrouve l'ensemble de la figure. Ces processus kinesthésiques se mêlent étroitement aux processus intellectuels et émotionnels. C'est l'unité de la conscience qui fait l'unité de l'image. Cette modalité particulière de perception trouve-t-elle un écho dans une langue gestuelle ? Il est commun de dire que la culture sourde est sensible à cette dimension (manières de s'appeler, aisance du toucher corporel, etc.). Il serait donc étonnant que la langue des signes n'en soit pas elle aussi quelque peu marquée.

2.2.3.2 Exemple

Pour montrer la démarche de raisonnement d'une pensée visuelle, nous prendrons comme exemple la définition du handicap dans la loi 2005-102 du 11 février 2005. Dans le cadre du Centre d'information sur la surdité d'Aquitaine, un dessinateur sourd, Laurent Verlaine, a 'traduit' sous forme de dessins et schémas l'ensemble des articles de cette loi¹⁹. L'article 2 de cette loi énonce : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité, ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »,

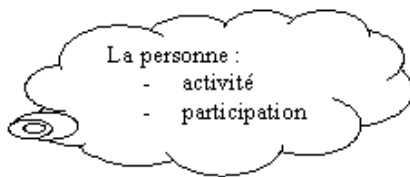
Selon l'analyse de Philippe Legouis, la démarche du dessinateur sourd a consisté en :

¹⁹ Site : cis.gouv.fr

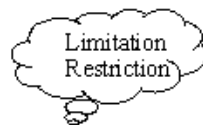
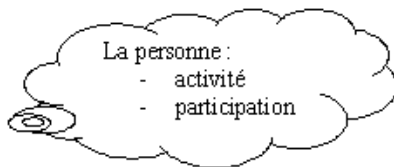
1) planter le décor de l'environnement social



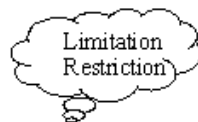
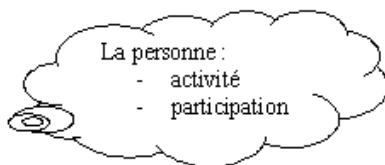
2) y faire figurer la personne dans un mouvement d'activité et de participation,



3) introduire entre elle et son environnement l'obstacle de la limitation et de la restriction



4) tirer la conséquence (flèche rebondissant sur l'obstacle) de la situation de handicap dans laquelle cette personne se trouve en lui attribuant la lettre « H »



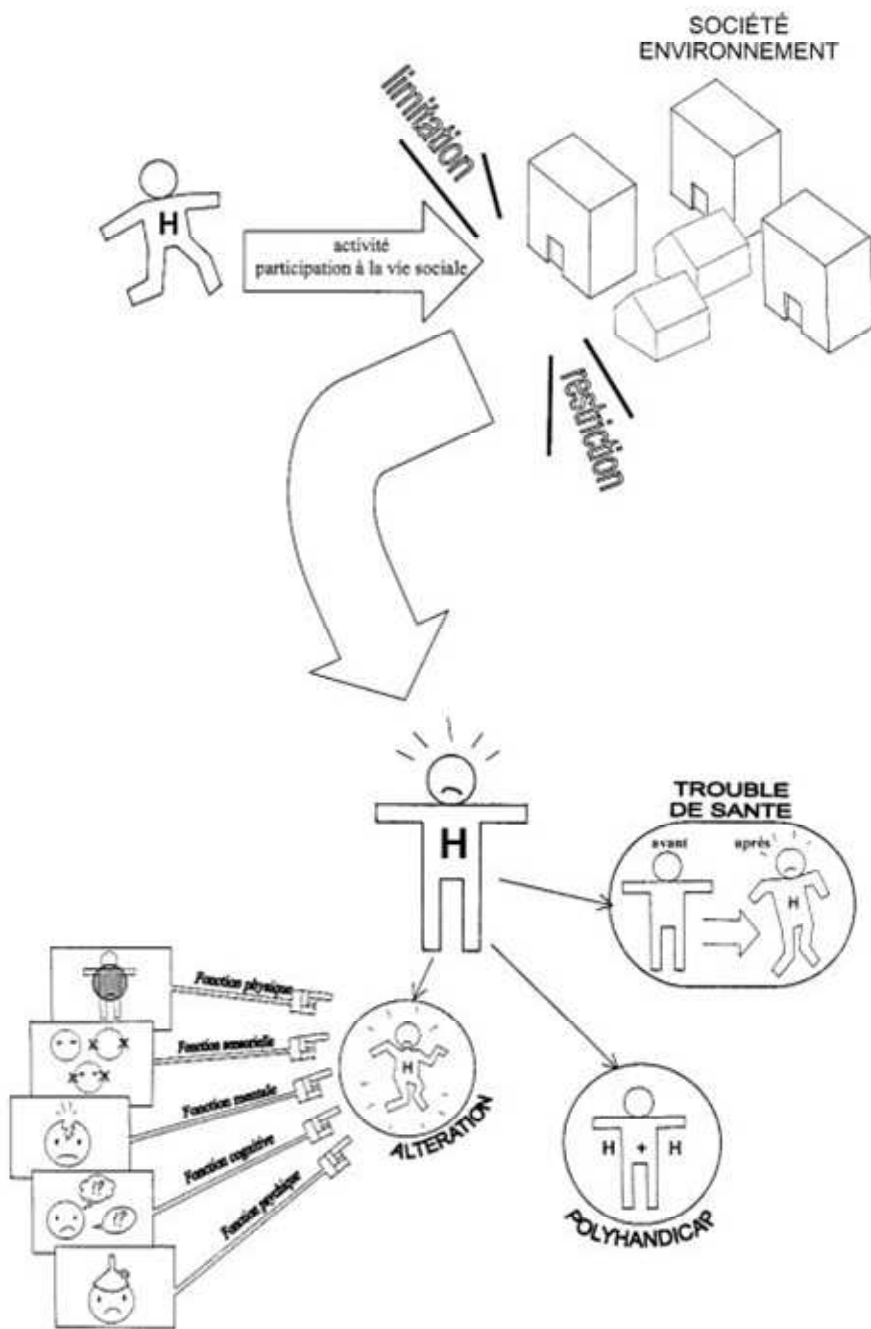
5) préciser ensuite que la situation de handicap n'est reconnue par la loi que si elle est liée à l'altération d'une des fonctions : physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, à un polyhandicap, à un trouble de santé ayant entraîné une invalidité



(Figure 12)

Cette démarche aboutit à la représentation suivante :

ARTICLE 2



(Figure 13)

Pour exprimer en langue des signes le texte de cet article, la démarche sera exactement identique : d'abord planter le décor de l'environnement social, y introduire la personne concernée, montrer

les limitations que rencontre cette personne face à son environnement, et préciser que cette situation de handicap est reconnue par la loi si l'un des trois critères retenus est présent. Le texte de la loi, en français, ne dresse pas d'abord le cadre dans lequel s'inscrit la situation présentée : la vie en société n'est mentionnée qu'en fin de première ligne. Une pensée visuelle, dans son expression première, commencera généralement par dresser ce cadre, avant d'indiquer la ou les personnes concernées, puis les actions qu'elles effectuent (ou subissent). Pensée verbale et pensée visuelle ont des logiques différentes, et ces logiques se retrouvent dans les différences de construction des récits et discours.

2.2.3.3 *Signes et naturalité*

Diverses analyses portant sur la morphologie ou la syntaxe des langues des signes font appel au concept de naturalité pour expliquer la formation ou l'enchaînement des signes. Ce type d'explications n'est pas spécifique aux langues des signes : depuis les travaux de Rosch (1971, 1976), de nombreuses disciplines ont eu recours à ce concept, notamment dans les sciences cognitives.

Dubois et Resche-Rigon (1995) nous rappellent les limites de ces explications :

« Ainsi, la réduction des pratiques humaines à des activités abstraites de tout contexte social ou à des expériences individuelles d'ordre sensori-moteur, néglige le rôle de la structuration des objets à partir de pratiques collectives et de la signification de l'activité (y compris individuelle) au sein d'organisations sociales. De même lorsqu'on réduit la sémantique des « *objets dans l'action* » (Conein *et al.*, 1993) à une sémantique contemplative d'objets statiques, ou même lorsqu'on réduit la langue à une nomenclature référentielle s'appariant aux objets du monde. Cette négation théorique des objets spécifiques des sciences humaines va de pair avec une méthodologie qui conduit à oublier que lorsqu'on utilise des objets que notre culture et nos langues considèrent comme naturels, on manipule en fait des représentations du monde, tel que la science, savoir cumulatif et hautement socialisé nous le décrit hypothétiquement, à travers des abstractions comme la notion de couleur, par l'intermédiaire de systèmes symboliques (langues ou autres modes de représentations), au sein desquels se fondent des concepts (tels ceux de naturel). » (1995 : 29)

Ce point est important : il peut être une des explications des différences significatives entre langues des signes. En effet, si l'on en reste au stade de la naturalité des processus d'iconicité, on ne comprend pas qu'il existe de tels écarts entre les signes des différentes langues des signes — à tel point qu'il est impossible à un locuteur natif d'une langue des signes de suivre une conversation entre locuteurs d'une autre langue des signes. Ceci ne s'explique que par le fait que

ces processus d'iconicité sont liés à un contexte culturel, qu'ils ne sont pas seuls à intervenir dans les processus linguistiques.

2.2.3.4 Signes et gestes co-verbaux

La distinction entre signes linguistiques et gestes co-verbaux n'est pas toujours évidente : Sherman Wilcox (2004) analyse les gestes utilisés par les locuteurs entendants, devenus progressivement des signes lexicaux ou grammaticaux des langues des signes, selon différents types d'évolutions. Rappelant toutefois combien les langues des signes ont été longtemps l'objet de mépris, du fait de cette parenté d'aspect avec le mime ou les gestes co-verbaux, S. Wilcox précise que trouver une origine commune entre signes et gestes n'est pas dénigrer les premiers : la parole vocale a la même origine de volonté d'expression, et la transformation linguistique de gestes en signes en font un objet radicalement différent.

Divers auteurs distinguent deux classes de gestes co-verbaux, selon que le geste possède une sémantique 'autonome' par rapport au message verbal ou non (Ekman, Friesen et Ellsworth 1972 ; Mc Neill D. 1992).

- Les gestes symboliques ou emblématiques sont indépendants de l'expression orale : ils peuvent accompagner ou remplacer cette expression. Ces gestes sont culturellement marqués.
- Les gestes illustreurs sont dépendants de l'expression orale : le sens du message nécessite d'associer le geste et la parole.

Parmi les gestes illustreurs, David Mc Neill (1992) distingue diverses sous-classes :

- Les gestes déictiques : les pointages, qui désignent une personne ou un objet présent dans la situation d'énonciation.
- Les gestes iconiques, qui montrent une caractéristique essentiellement visuelle d'un objet.
- Les gestes métaphoriques qui représentent un concept abstrait.
- Les gestes de battements, qui marquent le rythme du discours.

Selon Sparrel C. J. (1993), les gestes iconiques sont divisés en trois sous-classes :

- Les gestes spatiographiques, utilisés pour désigner des relations spatiales entre les référents.

- Les gestes pictographiques, utilisés pour montrer la forme d'un objet.
- Les gestes kinégraphiques, utilisés pour représenter des types de mouvements par le déplacement des mains.

Annelies Braffort (1996 : 29) ajoute une quatrième sous-classe :

- Les gestes orientographiques, utilisés pour préciser l'orientation d'un objet dans la scène.

Quelles différences entre les gestes co-verbaux et les signes de grande iconicité de la langue des signes ?

- différence essentielle : l'indépendance, la complétude du message. Les signes de grande iconicité de la langue des signes peuvent constituer des messages complets, voire des discours entiers, quels que soient les thèmes traités. C'est le cas lorsque des sourds de différents pays se rencontrent, comme pour les conférences en 'langue des signes internationale', essentiellement constituées de signes de grande iconicité. Les gestes co-verbaux n'ont pas cette faculté : ils sont liés au message verbal qu'ils accompagnent.
- différence secondaire : l'ambiguïté. Les gestes co-verbaux ne peuvent constituer un message parfaitement clair quelque soit le sujet traité, à la différence des signes de grande iconicité. Si certains gestes co-verbaux sont qualifiés d'« autonomes », c'est pris isolément. Effectués dans le flot du discours, leur sens dépend du message qu'ils accompagnent ou illustrent.

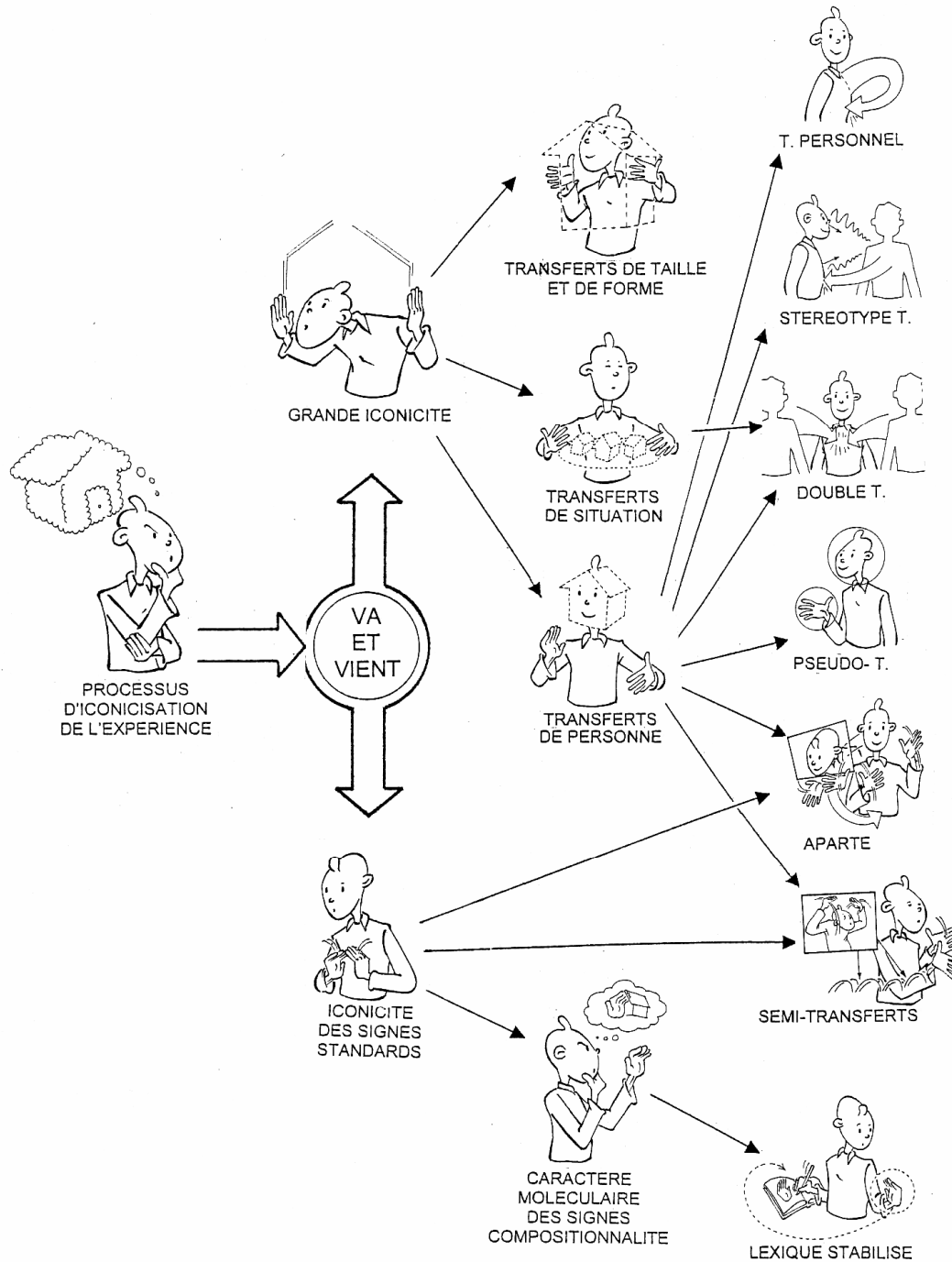
Ces différences montrent l'origine de cette dichotomie : les signes de grande iconicité sont modelés par un traitement linguistique, qui les constitue en signes linguistiques, tandis que les gestes co-verbaux n'ont pas ce traitement, et se contentent d'accompagner un message linguistique.

2.3 Descriptions linguistiques

La prise en compte de toutes ces questions liées à l'iconicité, au canal visuo-gestuel et à ses conséquences dans la structuration de la langue des signes, est l'un des points forts des recherches menées par et autour de Christian Cuxac, à l'Université Paris VIII.

2.3.1 Grammaire de l'iconicité

Développée par Christian Cuxac, et poursuivie par plusieurs linguistes comme Marie-Anne Sallandre, il s'agit d'une recherche sur l'analyse des phénomènes linguistiques propres aux langues des signes, comme les transferts, la grande iconicité ou les processus d'iconicisation.



(Figure 14)

2.3.1.1 Principes

Le canal visuel influe fortement sur la structuration de la langue des signes. Il faut donc, prenant en compte les langues des signes, revoir certaines théories linguistiques : « Une partie importante de la tradition linguistique — de Saussure à Martinet en passant par Bloomfield — inclut le caractère vocal dans la description de la langue. N'est-ce pas, en effet, ce phénomène qui impose au signifiant linguistique son caractère linéaire, dont l'importance est capitale ? [...] L'unité de la linguistique n'est pas mise en cause par la possibilité, pour le message linguistique, de s'actualiser aussi bien dans la substance phonique que dans la substance graphique » (Groupe μ 1992 : 59-60) — et on peut ajouter : gestuelle. Danielle Bouvet souligne d'ailleurs que F. de Saussure estimait que la nature vocale du signe linguistique était secondaire dans le problème du langage : « les hommes auraient pu aussi bien choisir le geste » (1997 : 7).

Outre la méfiance traditionnelle vis-à-vis de l'image et la primauté du langage oral, l'analyse des langues des signes a souffert également d'un autre phénomène : la 'normalité' supposée ou inconsciemment imposée des langues de référence (occidentales). Comme le note Claire Blanche-Benvéniste : « Le spécialiste d'une langue 'exotique' constate trop souvent que la complexité des données de la langue qu'il étudie a été sacrifiée pour répondre à des impératifs théoriques ou taxinomiques » (*Les Cahiers de linguistique de l'INaLcO — UTLs*²⁰).

Selon Christian Cuxac, deux arguments ont été régulièrement avancés et, parfois, le sont encore, pour ne pas reconnaître aux langues des signes un authentique statut linguistique : d'abord le 'choix', par l'ensemble de l'humanité, du canal audio-oral ; ensuite l'iconicité des signes, le lien de ressemblance entre la forme des gestes utilisés et ce à quoi ils réfèrent. Pour le premier point, C. Cuxac note qu'il est scientifiquement impossible de penser la façon dont a pu s'opérer la préférence du canal audio-oral au canal visuel-gestuel pour véhiculer des informations linguistiques. Pour le second, le moment fondateur de la linguistique structurale a été l'affirmation par Saussure du caractère arbitraire du signe linguistique. Or on peut distinguer un arbitraire 'mineur' (aucun lien de ressemblance entre réalité et référent) qui est dû aux propriétés du canal audio-oral et l'arbitraire radical saussurien : la langue est un système dont les unités ont un caractère différentiel et négatif (aptitude au 'méta', à décontextualiser, déréférencier tous types de signes).

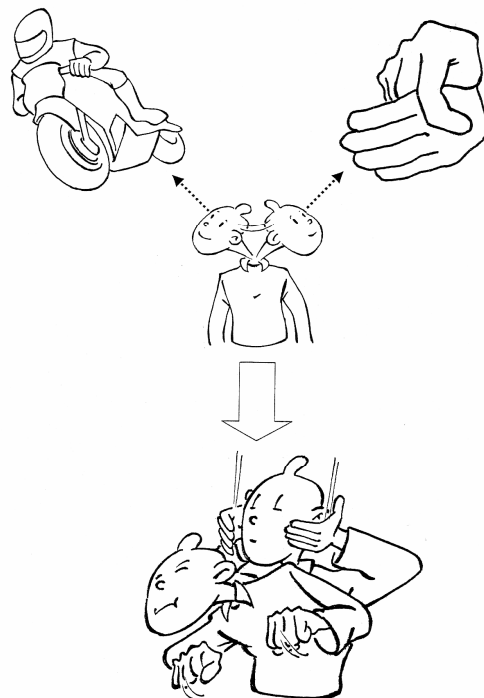
²⁰ Voir : www.canal-u.education.fr

Il est d'ailleurs courant aujourd'hui de reconnaître que la motivation n'est pas absente dans la genèse de la formation des langues orales : « L'incarnation, l'imagé, le motivé, le scopique... sont des médiateurs actifs de l'établissement de la convention arbitraire liant le concept et sa forme, même si l'on tient compte de la double articulation ». (Caprile, 1995 : 104).

2.3.1.2 Structures

Quant à l'iconicité, ce que Diderot appelle 'l'hiéroglyphe', C. Cuxac distingue la visée iconisatrice qui consiste en des séquences équivalant à : 'voilà, ça s'est passé comme ça' et l'on montre en décrivant, ou 'un personnage comme ça' que l'on montre en l'imitant, et la grande iconicité : traces structurales résultant de la mise en jeu d'une visée iconisatrice, lorsque la dimension intentionnelle du 'comme ça' est présente.

La visée iconisatrice se retrouve à tous les niveaux : morphologique, syntaxique, pragmatique. Elle est particulièrement frappante dans la formation des signes : leur origine s'appuie souvent sur un trait saillant de l'entité désignée. Mais elle est également présente dans des phénomènes 'grammaticaux', comme la manière d'exprimer une action par la 'prise de rôle' d'un actant. Or cette prise de rôle n'est pas du mime : elle est codifiée, respecte des règles de formation et forme des structures stables et définissables, comme les transferts situationnels, personnels, de taille et de forme. (Figure 15 :)



Les structures de grande iconicité sont regroupées en opérations dites ‘de transfert’ : transférer, en les anamorphosant faiblement des expériences réelles ou imaginaires dans l’espace discursif tridimensionnel appelé ‘espace de signation’. « On voit que tous les éléments qui participent à la formation de l’image sont des structures iconiques de grande iconicité et, pour l’essentiel, des transferts personnels et des doubles transferts. » (Cuxac 2000 : 160) M.-A. Sallandre a mis à jour de nouveaux types de transferts (voir sa thèse : 2003).

Outre les structures de grande iconicité, les langues des signes sont pourvues d’un lexique standard, ensemble d’unités discrètes, d’une iconicité référentielle variable (un « continuum iconique »). Ces lexiques, bien que pouvant présenter des ressemblances entre diverses langues des signes, sont propres à chacune d’entre elles.



SIGNE STANDARD (Figure 16)

Mais la grande originalité des langues des signes réside dans le recours à des structures dites de grande iconicité. Ces structures sont très semblables entre langues des signes. Ce sont elles que les sourds de pays différents utilisent pour communiquer lors de rencontres internationales. Ces transferts « peuvent ainsi, et c’est même la caractéristique d’un récit réussi, se substituer presque entièrement au lexique standard. » (2000 : 33)



GRANDE ICONICITÉ (Figure 17)

Ces structures de grande iconicité peuvent être distinguées en diverses catégories :

- les spécifications de taille et de forme rendent compte de lieux, d'objets ou de personnages individuels.



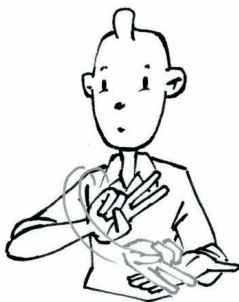
TRANSFERT DE TAILLE ET DE FORME (Figure 18)

- les transferts situationnels rendent compte de déplacements d'un objet ou d'un personnage par rapport à un repère locatif fixe (2000 : 43)



TRANSFERT SITUATIONNEL (Figure 19)

- les transferts personnels rendent compte d'actions en train d'être effectuées ou subies par un personnage ou un objet. « Ces structures reproduisent, en mettant en jeu tout le corps du locuteur, une ou plusieurs actions effectuées ou subies par un actant du procès de l'énoncé : humain ou animal le plus fréquemment, mais ce peuvent être aussi des non-animés. » (2000 : 51)
« Le regard ne doit plus, lorsqu'il est en transfert personnel, croiser le regard de son interlocuteur, sinon il redevient le narrateur prenant en charge le message qu'il véhicule. » (2000 : 87)



TRANSFERT PERSONNEL (Figure 20)

- les structures de transfert situationnel et de transfert personnel peuvent en outre se combiner en doubles transferts. « Dans le cas des transferts personnels, la totalité du corps du narrateur représente la totalité du corps du personnage transféré. Dans les doubles transferts, une partie du corps ‘appartient’ au narrateur, soit pour représenter un locatif par rapport auquel le personnage transféré agit, soit pour représenter une action effectuée par un autre personnage. » (2000 : 69)

Il existe encore d'autres structures de grande iconicité, comme :

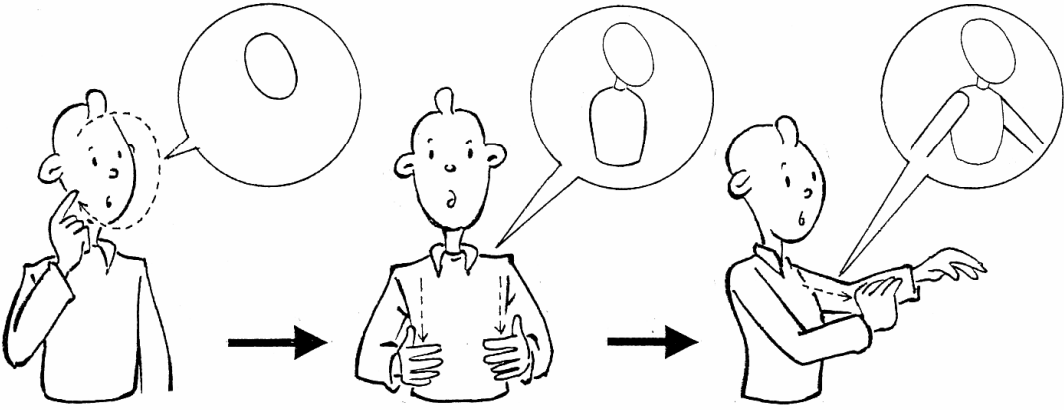
- les pseudo-transferts personnels : « Il ne s'agit pas d'un transfert personnel à proprement parler, mais d'un élément participant à la description du personnage, comme l'indique l'absence d'investissement du regard et de la mimique » (2000 : 62)
- les semi-transferts personnels : structures qui combinent dans un contexte standard (hors visée iconisatrice) un procès émis par un signe standard et un bref passage à la grande iconicité, visant non l'action mais l'état d'esprit ou point de vue du personnage transféré par rapport à l'action accomplie. Là, le personnage transféré est clairement identifié juste avant le passage en semi-transfert – il n'y a donc pas d'ambiguïté sur les rôles actanciels. (2000 : 192) 213 : « Les semi-transferts personnels constituent la voie privilégiée d'une spatialisation des rapports actanciels sans nécessiter le recours à des pointages. »
- les stéréotypes de transfert personnel : « Un ensemble de structures formellement semblables aux transferts personnels est constitué de gestes, de postures et de mimiques stéréotypiques culturels inspirés par l'observation de la vie quotidienne, la bande dessinée, le dessin animé, le cinéma, l'art pictural, la statuaire (se gratter la tête, prendre son menton dans sa main, se frotter les mains, lever ses bras au ciel » (2000 : 71)

Concernant les signes, Cuxac note une différenciation cognitive tranchée entre des entités référentiellement stables, et des événements les concernant. Cela rejoint la différence établie par Langacker (1987) entre 'choses' et 'processus'. Les premières sont rendues par des signes spécifiant une forme ou un contour de forme ou par des combinaisons gestuelles associant description de contour de forme et action fréquemment associée à cette forme (en général un 'pseudo transfert personnel') ; les seconds ne font jamais appel à des spécifications de forme et sont exclusivement rendus soit par des transferts personnels, soit par des signes où les mouvements jouent iconiquement un rôle majeur.

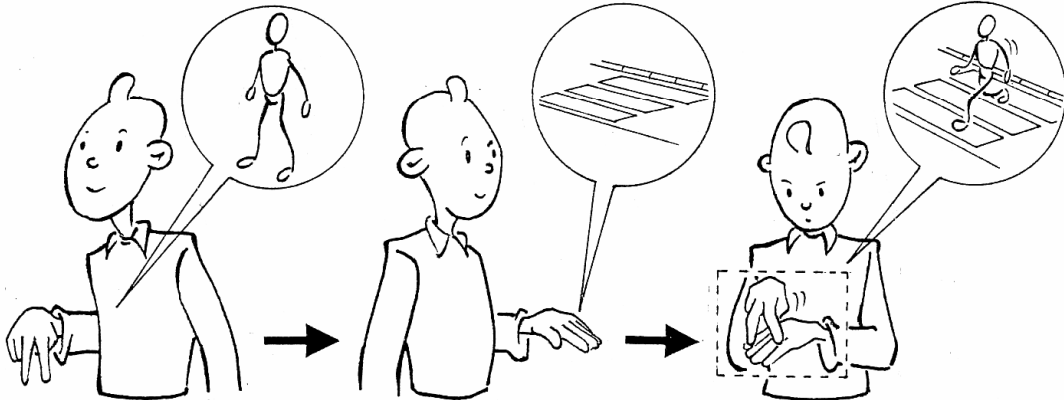
LA GRANDE ICONICITE

HUMAIN

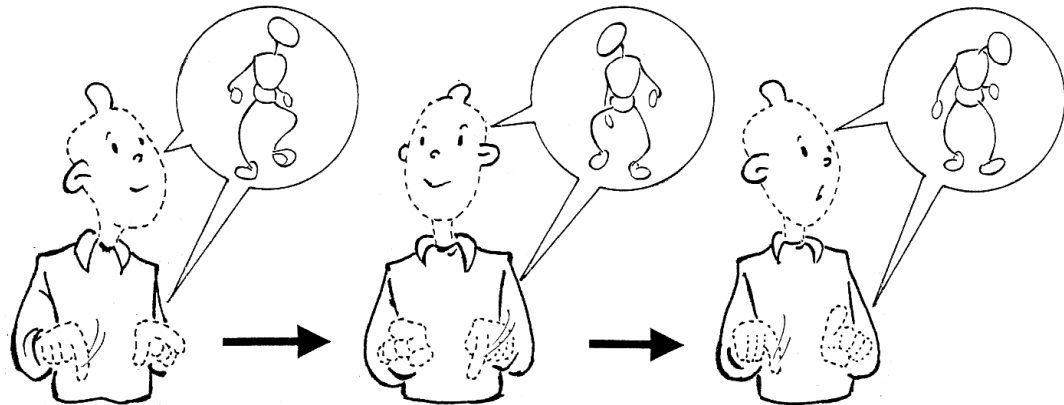
Transfert de TAILLE, FORME



Transfert de SITUATION



Transfert de PERSONNE

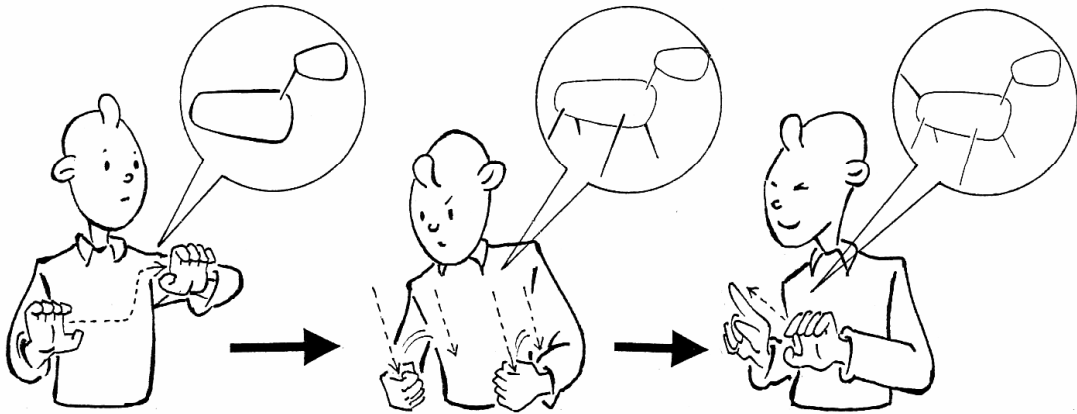


(Figure 21)

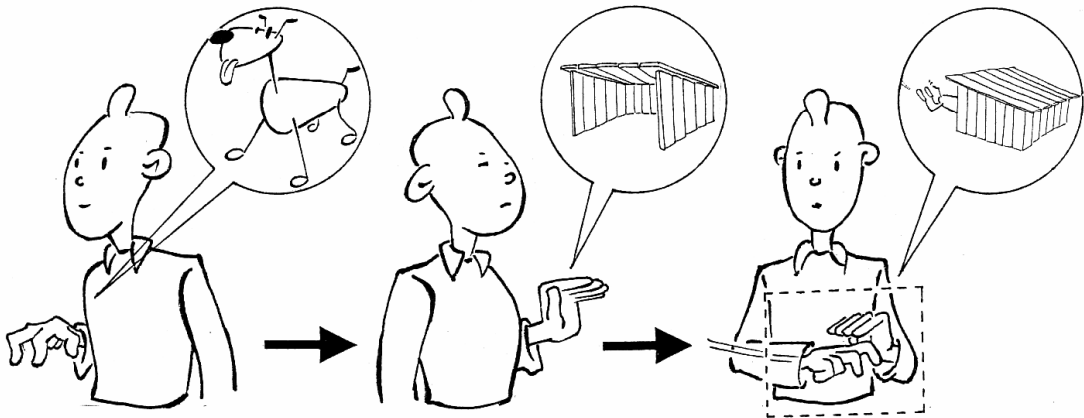
LA GRANDE ICONICITE

ANIMAL

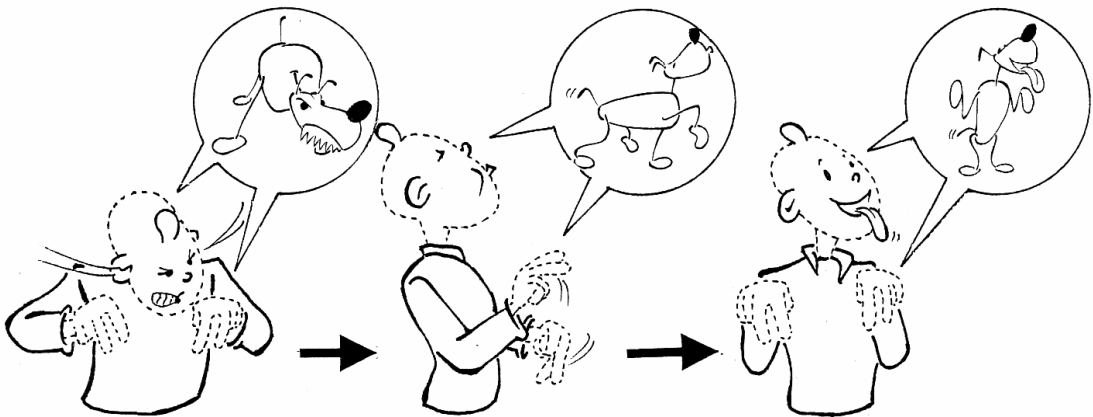
Transfert de TAILLE, FORME



Transfert de SITUATION



Transfert de PERSONNE

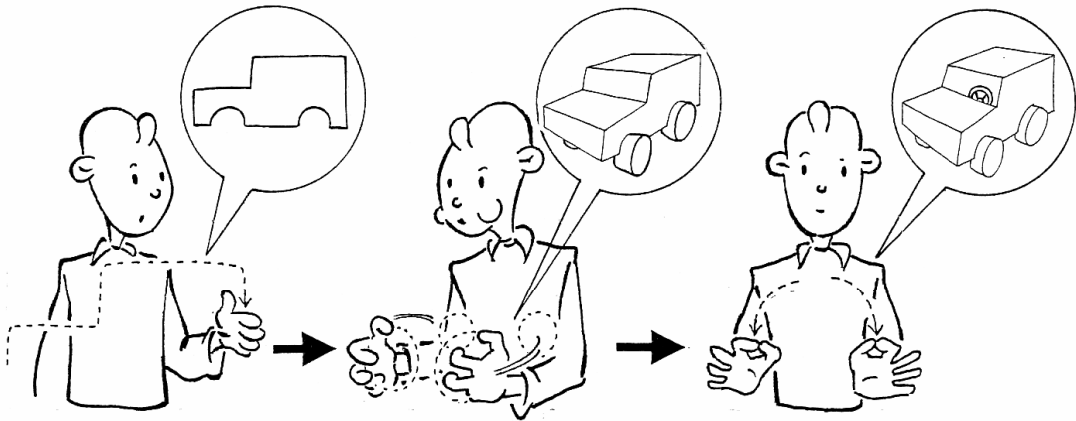


(Figure 22)

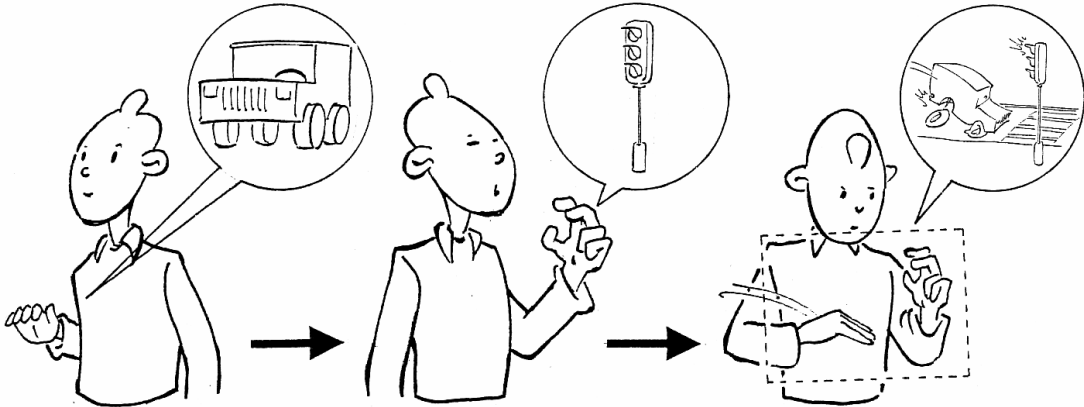
LA GRANDE ICONICITE

OBJET

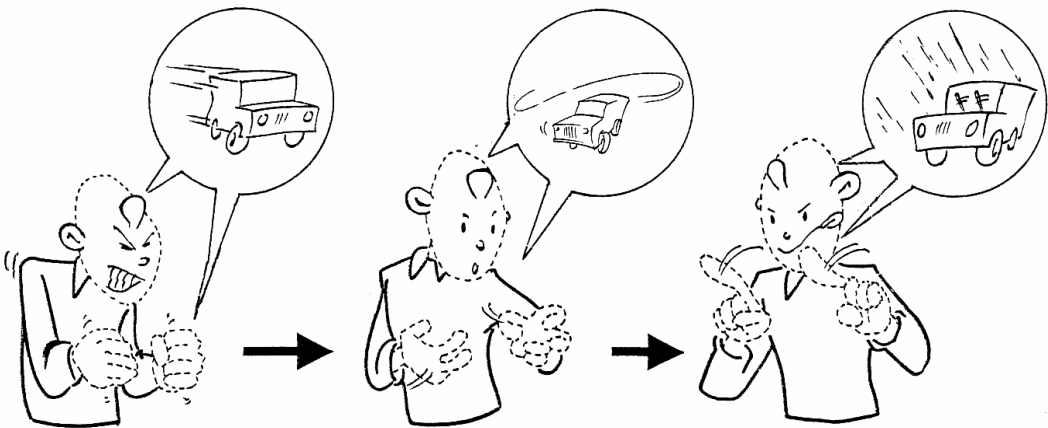
Transfert de TAILLE, FORME



Transfert de SITUATION



Transfert de PERSONNE

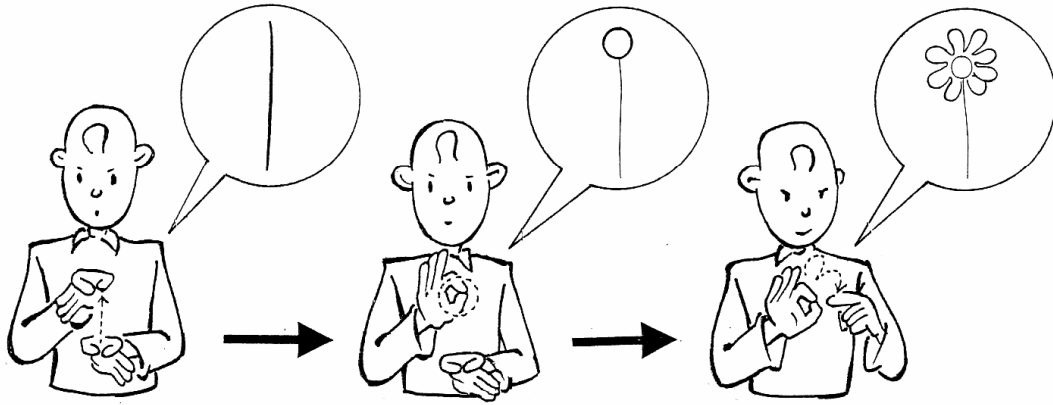


(Figure 23)

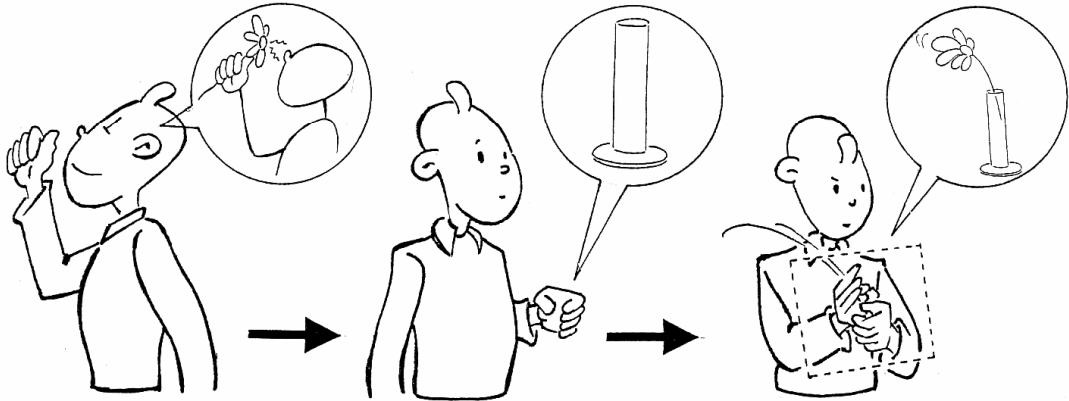
LA GRANDE ICONICITE

NATURE

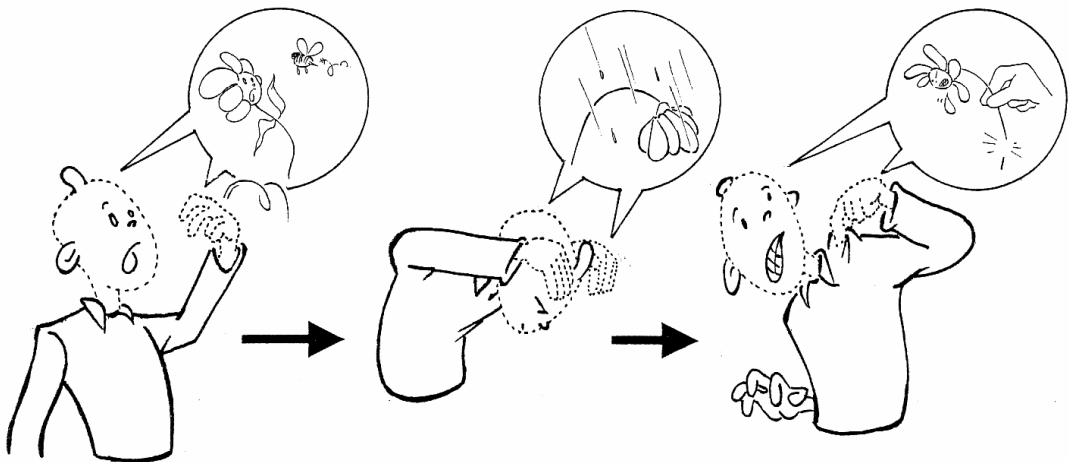
Transfert de TAILLE, FORME



Transfert de SITUATION



Transfert de PERSONNE



(Figure 24)

Ces structures sont analysées de manière différente par d'autres recherches linguistiques. Concernant par exemple les transferts personnels, Aarons (1994 : 28) écrit : « A signer can shift the head, shoulders, or entire torso to assume the role of another person in a discourse. This device is used to portray dialogues or reported speech, or to shift perspective to another character's point of view. » On peut également trouver des correspondances avec diverses analyses morphologiques ou syntaxiques, comme celles portant sur les '*complex verbs of motion and location*', ou les '*polymorphic verbs of motion and location*' (Engberg-Pedersen 1993 ; Supalla 1982).

Ces analyses insistent d'une part sur les différents paramètres d'ordre phonologique qui composent ces figures particulières, et d'autre part sur leur utilisation en contexte, mais ne cherchent pas à ordonner ces différentes figures entre elles, à en dresser un paradigme, contrairement aux recherches de C. Cuxac.

2.3.1.3 Réflexions

2.3.1.3.1 Grande iconicité et syntaxe

Nous abordons ici un point 'sensible', objet de différentes polémiques entre linguistes : le lien entre grande iconicité et syntaxe. Pour certains, la grande iconicité est de l'ordre du non verbal — comme peuvent l'être les gestes ou attitudes corporelles pour les langues vocales. Elle n'est donc pas à prendre en compte pour une étude syntaxique de la langue des signes.

Pour les défenseurs d'une grammaire de l'iconicité, la grande iconicité est au contraire au coeur de la langue des signes : à son origine, et l'explication ultime de toutes ses subtilités. La syntaxe lui est subordonnée — passant au second plan, voire inutile. Cuxac (2000 : 185) écrit : « On peut douter de l'intérêt de reprendre une terminologie conceptuelle qui n'a pas été conçue dans un cadre sémiologique et linguistique qui rendait ces opérations [possibilité illustrative du *comme ça*] possibles. »

Or la langue des signes utilise le canal visuo-gestuel ; et une langue ne peut pas ne pas être influencée par le canal qu'elle emprunte, à commencer par les contraintes qu'elle doit respecter. Or les contraintes du canal visuo-gestuel ne sont pas du tout celles du canal audio-oral — c'est pourquoi il est vain de vouloir à tout prix faire entrer la langue des signes dans les cadres et *a priori* fixés pour les langues orales. Mais, parallèlement, la langue des signes, pour être langue, n'est pas une simple succession de dessins ou d'images. Elle est un système complexe, usant de

diverses catégories de signes, ordonnés selon des règles. Et l'on peut appeler ce système : grammaire.

Ainsi, comme nous l'avons vu en 2.2, un certain nombre de caractéristiques de la langue des signes proviennent de celles de la perception visuelle et de la cognition spatiale : l'organisation des signes autour du visage, le recours fréquent aux synecdoques visuelles, la représentation spatiale des énoncés dans l'espace de signation, l'iconicité diagrammatique de la figuration des actants et des actions, l'iconicité d'image des figures de grande iconicité, la simultanéité. En même temps, d'autres caractéristiques de la langue des signes proviennent de processus cognitifs communs à toutes les langues, et l'on peut trouver des parallèles avec beaucoup de phénomènes linguistiques des langues vocales, à commencer par certaines catégorisations comme noms, verbes, etc. Les recherches en grammaire cognitive, notamment, trouvent un certain nombre de points communs entre grammaire des langues signées et celles des langues vocales. Les deux voies, celle privilégiant l'iconicité particulièrement saillante en langue des signes et celle mettant l'accent sur des phénomènes communs avec d'autres langues, sont toutes deux légitimes ; elles méritent toutes deux d'être explorées, jusqu'à ce que l'avancée des recherches linguistiques puisse les corrélérer.

L'iconicité est ainsi l'une des sources des langues des signes, tout en s'inscrivant dans des phénomènes linguistiques qui la contraignent. Comme le note Le Corre (2002 : 6) :

« Ces exemples montrent bien que la problématique de l'iconicité dans la langue est à envisager prudemment : ce que l'on qualifie parfois de directement « iconique », est en réalité tout à fait relatif. Il s'agit d'une iconicité construite, et non donnée. De plus, une fois entrés dans le lexique, les signes constituent des figures conventionnelles dont la reconduction structurelle est immédiate. Les figures qu'ils proposent renvoient le plus souvent à un type, ce qui oriente d'emblée leur interprétation. L'interprétation de ces figures standards ne nécessitant plus le recours à la structure qui les sous-tend, les traits figuratifs perdent de leur utilité. Si, en français, on peut ignorer, face au mot « vache » que celle-ci a des cornes, en LSF, on peut aussi, quoique plus difficilement, ignorer qu'une maison possède un toit et un chat des moustaches... Un enfant sourd qui apprend sa langue naturelle n'a pas besoin d'avoir vu une corrida pour comprendre et apprendre le signe [ESPAGNE] ; les signeurs n'ont pas à connaître l'existence révolue du casque à pointe prussien et de la veste « mao »²¹ pour comprendre les signes [ALLEMAGNE] et [CHINE]..., sans compter les nombreux signes pour lesquels il est impossible de re-trouver la moindre motivation. »

²¹ Ou du costume traditionnel qui l'a précédée, selon les interprétations.

Ray Jackendoff (1993: 88-89) écrit de même :

« Incidentally, these illustrations give a sense of the degree to which signs of ASL are iconic — that is, how much they depict the things they refer to. Sometimes, if we are told what a sign means, we can see why it might have been chosen : the distinctive eyes in ‘Chinese’, the rubbing of the eyes in ‘onion’, the breaking of the egg. But it would probably be difficult to guess what the signs mean if we didn’t know. Furthermore, why those twists of the hand in ‘Chinese’ and ‘onion’ ? And do the signs for ‘name’ and ‘short’ make any sense at all ? These examples show that although sometimes signs partly depict what they refer to, hardly ever are the forms of signs completely determined by what they mean. So ASL vocabulary has to be learned just like that of a spoken language — though it sometimes has a little more mnemonic power than the arbitrary sounds of spoken language. »

A ces arguments, C. Cuxac (2000 : 142) répond que ce qui est possible pour un signe isolé ne l’est pas pour la langue dans son ensemble : même l’enfant sourd joue avec les traits iconiques de la langue. Mais l’on pourrait tout autant dire que l’enfant joue avec les caractéristiques grammaticales de la langue.

Givon (2001 : 28) critique à la fois une vision chomskyenne stricte, selon laquelle les règles grammaticales sont rigides ; et une vision hopperienne, pour qui il n’existe pas de règle grammaticale rigide. Il reprend une citation de Peirce (1940 : 106), « In the syntax of every language there are logical icons of the kind that are aided by conventional rules », et écrit, dans le même sens : « The iconicity of grammar is not absolute, but rather a matter of degree. In most grammatical constructions, more iconic devices (or principles) are intermingled with more arbitrary, conventionnalized, symbolic devices (or rules). » (2001 : 34) Cependant, Givon assimile cette iconicité présente dans la grammaire à la proto-grammaire ou pré-grammaire des jeunes enfants. La complexité des figures de grande iconicité des langues des signes montrent au contraire une complexité que les jeunes enfants sourds ne peuvent maîtriser rapidement.

2.3.1.3.2 Grammaires cognitives

Une grammaire de l’iconicité peut trouver place dans le cadre des grammaires cognitives : il est possible d’appliquer à la langue des signes de nombreux concepts développés dans le cadre de ces grammaires. Quelques exemples.

Selon la présentation de Langacker des schémas diagrammatiques, l’opposition entre comptable et massif se manifeste par des propriétés topologiques : la région est bornée pour les noms comptables et ouverte pour les noms massifs. En langue des signes, on peut noter la différence entre les signes qui indiquent, par leur mouvement précis, un emplacement borné et ceux qui

sont associés à une zone plus ou moins grande, plus ou moins vague — qui désignent une zone plutôt qu'un emplacement.

Talmy (2000) développe l'idée selon laquelle un grand nombre de marques grammaticales servent à montrer un système de forces opposées, exercées par les entités présentes dans l'énoncé. Ces forces peuvent être concrètes (une balle freinée par l'herbe), ou abstraites, d'ordre psychologique, social, argumentatif, aspectuel, etc. Il nomme ces entités 'agonistes' et 'antagonistes'. L'entité focalisée par l'énoncé est l'entité 'agoniste'. En langue des signes, la prise de rôle favorise cette présentation des situations sous forme d'agonistes opposés à des antagonistes. Ces oppositions sont visibles lors des changements de points de vue (voir en 5.4.2 la notion d'inverse). On peut lier également ces oppositions de force aux oppositions de mouvements, afférent et efférent, en langue des signes.

La notion de prototype, développée par Eleanor Rosch (1975), a été reprise dans le cadre des grammaires cognitives. On peut l'appliquer également à la langue des signes. Le signe OISEAU, par exemple, reprend la forme 'classique' d'un bec d'oiseau : cette forme correspond au dessin que feraient une grande majorité de personnes si leur était demandé de dessiner un oiseau. Par contre, cette forme ne correspond pas du tout au bec d'un aigle notamment. On peut alors parler de représentation prototypique.

Selon Lakoff et Johnson (1980), la métaphore est considérée comme un mécanisme général de la pensée, permettant d'utiliser l'expérience sensori-motrice pour appréhender des concepts abstraits. La métaphore joue ainsi un rôle important en sémantique lexicale. B. Victorri (2004 : 86) prend l'exemple de la projection sur l'axe vertical des variations d'ordre quantitatif : « les prix montent », « ils atteignent des sommets », « ils dégringolent », etc. De nombreuses métaphores similaires se retrouvent en langue des signes. A ce sujet, Lakoff insiste sur l'universalité de la conception du temps selon un mouvement spatial d'avant en arrière : l'avenir est devant nous, tandis que le passé est derrière nous. En français par exemple, le verbe *aller* est devenu un marqueur temporel : *Il va faire beau*. En langue des signes, cette métaphore est pleinement grammaticalisée à travers l'axe du temps, les verbes orientés vers l'avant désignant le futur, et vers l'arrière le passé.

On pourrait encore trouver des rapprochements entre la langue des signes et ce que Fauconnier (1984) appelle les espaces mentaux, espaces qui servent de repère pour placer les nouveaux éléments, espaces qui peuvent faire l'objet de points de vue et de focus, espaces qui peuvent être

forgés grâce à des ‘constructeurs d’espace’ (*space builders*), espaces qui peuvent être mis en relation (*mapping*) permettant un transfert d’une partie de la structure d’un espace vers un autre. De nombreuses recherches sur l’analyse des phénomènes linguistiques de la langue des signes dans le cadre de la grammaire cognitive restent encore à mener.

2.3.1.3.3 Grande iconicité et *ekphrasis*

L’*ekphrasis* est un sujet à la mode dans les études sur les rapports entre littérature et peinture : les nombreux colloques portant sur les *Word and Image Studies* l’évoquent souvent (bibliographie : Grodek 1997 : 257-400). Ce terme est l’équivalent grec du latin ‘*descriptio*’ ; cependant, dans le champ des études littéraires, l’*ekphrasis* prend une acception particulière. Hermogène, dans les *Progymnasmata (Péri ekphraseos)*, écrit : “L’*ekphrasis* est un discours détaillé qui rend, pour ainsi dire, évident et qui met sous les yeux ce que l’on veut montrer.” Thomas Mitchell définit l’*ekphrasis* comme « the verbal representation of visual representation » (1994: 152).

La théorie de l’*ekphrasis*, développée notamment par les pédagogues de l’éloquence impériale, est définie par les rhéteurs grecs et latins comme une partie du discours — ou plus précisément une expansion du discours (d’où le terme *ek-phrazein*), visant un supplément somptuaire, un ornement du discours. Elle peut porter sur cinq types d’objets : les personnes, les actions, les circonstances, les lieux et les époques. Au cours de la Renaissance cependant, l’*ekphrasis* se limitera de plus en plus aux descriptions d’œuvres d’art, perdant également le lien antique entre rhétorique et art du bien vivre, apanage du *vir bonus*.

L’*ekphrasis* est caractérisée essentiellement par deux traits : la *périégèse*, l’exposition détaillée, et l’*enargeia*, l’évidence visuelle — souvent traduite par ‘vivacité visuelle’. Sainte-Beuve parle d’une « peinture toute distincte, toute pleine d’évidence, de lumière et de clarté » (1876 : 160). Les formules récurrentes évoquent le mouvement de présentation « sous les yeux » (*hyp’opsin, ante oculos*). Celle-ci va de pair avec la *phantasia*, l’imagination, qui permet à l’auditeur ou au lecteur de se représenter ce qui est ainsi décrit.

A partir du XIX^{ème} siècle, quelques critiques porteront sur les limites de l’*ekphrasis* : mêler description détaillée et évidence visuelle peut être contradictoire. En effet, plus une description donne à savoir, plus elle risque de s’éloigner de l’évidence visuelle. En littérature, des critiques, comme Sainte-Beuve, Brunetière ou Champfleury, ont fustigé ce souci de ‘décrire pour décrire’, le lecteur visualisant mieux une description sommaire que celle qui multiplie les détails. Aligner la

littérature sur la peinture — selon une expression consacrée — devient alors plus un travers qu'une source d'éloge. Par la suite, les descriptions seront de plus en plus clairsemées dans les romans, des passages descriptifs étant disséminés au cours du récit — on parlera, à ce sujet, d'écriture 'impressionniste'. Et à l'opposé de l'*ekphrasis*, certains romans prôneront le silence comme seule possibilité d'exprimer la vision : dans *Le Chef-d'œuvre inconnu* de Balzac, par exemple, le moment clé du récit (le dévoilement d'un tableau) est évoqué par l'énonciation d'un déictique, un geste d'indication (« Eh bien ! le voilà ! »). Le discours détaillé ne peut plus — pense-t-on — révéler, il est plus un obstacle qu'une aide. Et le langage perd sa puissance d'expression : dans *Pierre Grassou*, de Balzac, la description des tableaux est remplacée par des déictiques, cataphoriques ou présentatifs (« Cela, voici ce que c'était »). Et paradoxalement, cette désignation sans description peut procurer, pour le lecteur, une illusion référentielle consistant, non pas à voir l'image, à se la représenter, mais à la rêver, à la produire imaginativement.

De même, en langue des signes, il est possible d'élaborer des discours relevant de l'*ekphrasis* : des descriptions détaillées permettant à l'interlocuteur de se représenter visuellement le paysage, le personnage, l'objet ainsi désignés. La langue des signes est d'ailleurs peut-être plus 'performante' en ce domaine que bien des langues vocales. Et, comme pour les langues vocales, la description la plus détaillée n'est pas toujours la plus 'persuasive' : quelques traits peuvent suffire à évoquer un personnage ou un objet, plus peut-être que ne le feraient des descriptions trop surchargées. Voire, la simple désignation — l'index pointé, peut créer, dans le fil du discours, une impression suffisante, une illusion, permettant à l'interlocuteur de s'imaginer ce que l'on désigne ainsi. Sur ces questions 'littéraires', la langue des signes peut fonctionner de manière analogue à celle des langues vocales.

Une question se pose : peut-on dresser un parallèle entre le couple en français, discours 'standard' *vs ekphrasis*, et le couple en langue des signes, discours standards *vs* discours en grande iconicité ? En effet, au-delà des questions morphologiques de signes individuels, le recours aux discours en grande iconicité — lorsque les signes standards sont délaissés au profit de descriptions visuelles plus détaillées — peut être considéré d'un point de vue 'littéraire' comme le choix d'une forme d'expression particulière (avec des figures et syntaxes privilégiées) relevant d'un choix énonciatif particulier : mettre en avant 'l'évidence visuelle'. En cela, le choix d'un discours en grande iconicité est semblable au choix de l'*ekphrasis* en littérature. On peut ainsi dire que la grande iconicité est l'*ekphrasis* de la langue des signes.

D'autre part, cette assimilation des énoncés signés en grande iconicité aux énoncés relevant de l'*ekphrasis* peut permettre de comprendre certaines différences d'approches linguistiques concernant la langue des signes : le point de vue générativiste se focalise sur les questions syntaxiques, centrées sur le niveau phrastique, et rejette, ou tout du moins considère comme secondaires, les analyses concernant le discours dans son ensemble. Au contraire, partant de l'expression des locuteurs en discours, la grammaire de l'iconicité relève d'abord les phénomènes qui dépassent le niveau phrastique. En littérature, l'*ekphrasis* a d'abord concerné le niveau du discours, les développements descriptifs indépendants adossés au discours 'standard', avant d'être appliquée à des 'grains' plus fins, à des énoncés mêlant expressions standards et descriptions détaillées. De même, la grande iconicité, pour la langue des signes, a d'abord été relevée au niveau du discours, comme dans les poésies, les contes ou la langue des signes internationale, avant d'être appliquée aux énoncés isolés, en montrant que ses structures s'intercalent avec les signes standards pour former des énoncés. Ce parallèle peut expliquer, en partie, les difficultés de la grammaire générative à appréhender les phénomènes de grande iconicité.

2.3.1.3.4 Fréquence des structures de grande iconicité

A propos des structures de grande iconicité, comme les transferts, la question se pose quant aux raisons qui font opter pour ces structures dans le discours plutôt qu'aux signes standards. Diverses explications sont possibles, comme celle notée ci-dessus : le choix énonciatif de type *ekphrasis*. Une autre explication porte sur le principe d'économie : une société cherche toujours les formes d'expression les plus simples, rapides, économiques — ce qui entraîne par exemple, au niveau de la langue, une évolution des lexèmes vers des formes de plus en plus abrégées (cinématographe devient cinéma, puis ciné). Le même principe a été repris à un niveau plus général par Georges-K. Zipf (1935, 1974) qui définit des courbes standard pour tout processus de communication. Il montre par exemple que la longueur d'un mot est étroitement liée à la fréquence de son usage : analysant de nombreux textes, il remarque que le mot le plus employé est utilisé 2653 fois, le 10^{ème} mot le plus employé est utilisé 265 fois et le 100^{ème} mot le plus employé est utilisé 26 fois — les mots les plus employés étant les plus courts. Le même phénomène se produit au niveau des représentations imagées, selon C. Cossette (1982) : la représentation d'un référent nouveau doit être faite par le détail. Plus un référent est connu par ses représentations, plus il est possible d'en schématiser les iconèmes. Les mêmes processus concernent la langue des signes, tant au niveau morphologique : les signes évoluant vers une simplification, qu'au niveau de la fréquence d'usage des signes : les plus employés étant les plus

courts. Ce principe peut être un des motifs d'évolution des signes de grande iconicité vers des signes standards : les premiers nécessitent une 'énergie' plus importante, et seront donc utilisés préférentiellement lorsque la situation justifie cette dépense, comme lors d'échanges avec des locuteurs ne maîtrisant pas la langue des signes locale — enfants sourds, adultes entendants, sourds étrangers ou sujets à des difficultés d'ordre cognitif, discours devant des publics hétérogènes, discours volontairement militants ou démonstratifs en faveur de l'iconicité, etc. À l'inverse, des énoncés en grande iconicité peuvent être plus 'économiques' que des énoncés en signes standards, nécessiter moins de signes (voir 3.3.2.2). En effet, utiliser par exemple des transferts personnels peut permettre d'éviter l'ajout de pointages ou autres marques syntaxiques, tout en rendant ainsi le discours plus clair, plus facilement compréhensible par un large public. Ceci peut être une des raisons du choix de ce mode énonciatif.

Une autre question concerne les niveaux de langue, la difficulté des formes employées, et donc la plus ou moins grande compréhension des locuteurs. Selon Rudolph Flesh (1949), la facilité de compréhension d'un message dépend de plusieurs facteurs comme la longueur des mots ou celle des phrases. Il a classé ces différents niveaux selon un indice :

Indice de 0 à 100	niveau de difficulté	genre de support	% de la population ayant accès
0-30	Très difficile	Scientifique	4,5 %
30-50	Difficile	Technique	33 %
50-60	Assez difficile	Vulgarisation	54 %
60-70	Normal	<i>Rewriting</i> de masse	83 %
70-80	Assez facile	Revue familiale	88 %
80-90	Facile	Poches détectives	92 %
90-100	Très facile	Bandes dessinées	93 %

L'utilisation des structures de grande iconicité a un lien avec cette facilité de compréhension du message. Mais comment caractériser les niveaux de langue en langue des signes ? Cette question n'est pas évidente : la place de l'iconicité y est ambiguë. Lors de productions linguistiques nécessitant un niveau de langue élevé, comme lors de conférences, les locuteurs sourds ont naturellement tendance à privilégier les productions plus iconiques. D'un autre côté, celles-ci sont plus facilement compréhensibles par un large public sourd — et relèveraient donc, selon la classification ci-dessus, d'un niveau de langue moins élevé.

D'autres types d'explications sont possibles. Par exemple, dans les études de communication visuelle, et plus précisément dans l'analyse de la forme de présentation des personnages (affiches publicitaires, campagnes électorales, etc.), il est courant (Georges Peninou, 1966) de distinguer la présentation des personnages en fonction de leur orientation par rapport au spectateur : le regard droit d'un personnage de face en gros plan attire naturellement, instinctivement, inconsciemment le regard du spectateur qui se sent personnellement interpellé, dans une relation de type dyadique, porteuse d'une plus grande sollicitation émotionnelle. Au contraire, la présentation de personnages vus de profil implique un certain retrait du spectateur, qui est davantage témoin distant qu'impliqué personnellement. Peut-être des motivations conscientes ou inconscientes peuvent-elles ainsi jouer quant au choix d'expressions en grande iconicité ou en signes standards : par une appropriation du discours en transfert personnel, l'énoncé est plus 'impliquant' pour l'interlocuteur, alors qu'il est présenté plus 'à distance' lorsque le locuteur n'a pas recours au transfert personnel. Une autre manière de présenter cette question serait de parler des personnes grammaticales : utiliser les transferts personnels consiste à choisir l'expression à la première personne — là où un discours standard utiliserait la troisième. Et il est habituel, dans les études littéraires, de spécifier l'atmosphère produite par un roman selon qu'il est écrit à la première ou à la troisième personne. Des recherches en psycho-linguistique seraient donc également intéressantes.

2.3.2 Domaines connexes

2.3.2.1 Pertinence

Les recherches pragmatiques actuelles peuvent présenter de nombreux thèmes intéressants pour l'étude de la langue des signes. Ainsi, la théorie de la pertinence, développée par Sperber et Wilson (1989), peut concerner autant la langue des signes que les langues orales. D'ailleurs, certaines de leurs réflexions peuvent — sans que ces auteurs ne l'aient prévu — s'appliquer particulièrement à la langue des signes. Par exemple, nous avons noté la prédilection de la langue des signes pour les synecdoques. Cela pourrait paraître comme une limitation de cette langue, venant de son attachement au côté visuel — matériel, et donc renforcer les critiques prétendant une difficulté intrinsèque des langues des signes à accéder à l'abstraction. Au contraire, Sperber et Wilson notent que « la métaphore et divers tropes apparentés (dont l'hyperbole, la métonymie, la synecdoque) sont simplement des exploitations créatives d'une dimension toujours présente dans

la communication verbale. » (1989 : 355-356) Ainsi, cette prédilection, loin d'être une limitation, est un signe de créativité — exploité plus ou moins selon les langues.

D'ailleurs, ces auteurs remettent en cause les classifications habituelles des tropes : « Autrement dit, nous soutenons que ni la métaphore ni l'ironie ne mettent en jeu un écart par rapport à une norme, ou la transgression d'une règle, d'une convention ou d'une maxime. » (1989 : 364) Leur conception des tropes en particulier et de la communication en général permet d'élargir les critères définis jusqu'alors, prenant en compte non seulement l'aspect purement verbal du langage, mais également toutes les dimensions auxquelles le langage peut faire appel pour former une communication, ainsi que les formes de communication sans langage. La dimension ostensive-inférentielle sur laquelle ils mettent l'accent concerne bien sûr la langue des signes, comme toute langue. Cela mériterait des analyses plus approfondies.

D'autres outils que ces auteurs proposent pourraient être appliqués avec profit au fonctionnement de la langue des signes, comme les notions de focus, premier plan et arrière plan (1989 : 313 *sq.*). Ces analyses peuvent permettre de comprendre certains fonctionnements, certains types d'expression adaptés à une modalité visuo-gestuelle. Ainsi, Sperber et Wilson notent que « s'il est naturel que l'accent focal tombe à la fin de l'énoncé, et donc que l'arrière-plan soit récupéré avant le premier plan, c'est au sens où il est naturel de soulever une question avant d'y répondre ou de communiquer un ensemble complexe d'informations par étapes. » Les remarques notées plus haut, concernant le mode habituel des langues des signes définissant en premier le cadre temporel et spatial de l'énoncé, trouvent ainsi un cadre théorique.

De même, les réflexions de ces auteurs concernant les deux types de formes propositionnelles, description et interprétation (1989 : 343 *sq.*), peuvent servir de cadre aux recherches concernant la langue des signes : les 'transferts personnels' — selon Christian Cuxac, ont ainsi des points communs avec les formes propositionnelles interprétatives de Serber et Wilson. Ce qui paraissait alors comme particulier aux langues des signes peut trouver des rapprochements avec le fonctionnement de toute langue — la langue des signes mettant davantage en avant certains critères, mais dans le même cadre théorique.

2.3.2.2 Rhétorique

L'*ekphrasis* est basée principalement sur l'utilisation de figures de style. Depuis l'Antiquité, les figures du discours, les effets utilisés pour agrémenter, orner, rendre vivant le discours ont été l'objet d'analyses nombreuses — et de nombreuses discussions quant à leur nombre, leur

classement, leur importance. Des rapprochements peuvent également être proposés avec la langue des signes.

Les tropes (du grec *trepô*, tourner : figures entraînant un changement de sens du mot) les plus célèbres sont la métaphore et la métonymie. La première use du rapprochement de deux champs sémantiques différents, laissant à la situation le soin de faire comprendre le point précis de comparaison. La métonymie consiste à remplacer un terme par un autre du même champ sémantique (contenant/contenu, instrument/agent, produit/origine, objet/matière, personne/institution). Ces figures comportent de nombreuses variantes. Ainsi, une des variantes de la métonymie est la synecdoque : le remplacement d'une réalité par l'une de ses parties. Patrick Bacry (1992 : 89) note d'ailleurs : « Le langage des sourds-muets a souvent recours, par souci de rapidité et de clarté, à la synecdoque — cela en particulier pour désigner une personne par un de ses traits physiques marquants. Tel homme aux sourcils broussailleux se verra appeler 'les sourcils', tel autre au nez proéminent 'le nez' ; et bien sûr on peut étendre le procédé à des éléments ne faisant plus réellement partie du corps, puisqu'on appellera 'la pipe' cet autre qui ne se sépare jamais de son brûle-gueule. De la même manière, on avait surnommé 'le Buste' l'actrice américaine Jayne Mansfield, célèbre dans les années cinquante pour telles rondeurs de son anatomie ». Il est vrai que la synecdoque est un procédé fréquent en langue des signes, notamment en anthroponymie — mais pas seulement : le signe MAISON, par exemple, présente le toit pour désigner la maison entière. On pourrait parler également de catachrèses métonymiques ou métaphoriques : figement de ces figures dans le lexique. Pour reprendre un exemple de Bonhomme (1987), le sens premier de *bureau* (étoffe de bure) a disparu — par métonymie, ce terme désigne non plus le tissu qui recouvrait un meuble, mais le meuble même ; au contraire, *bras de fauteuil* laisse encore transparaître la métaphore originelle.

Bien d'autres figures de style peuvent être utilisées dans les discours en langue des signes : figures de ressemblance (comparaison, personnification), figures de voisinage (antonomase, litote, euphémisme, périphrase, pléonasme), figures de construction (prolepse, asyndète), figures du lexique (répétition, gradation, antithèse, hyperbole), figures de l'organisation du discours (prétérition, réticence, digression, épiphraise) — et il peut être important d'étudier ces figures : pouvoir les reconnaître permet de mieux comprendre le discours en respectant davantage sa structure et ses intentions.

L'une de ces figures peut poursuivre plus particulièrement les réflexions entamées à propos de la description : l'hypotypose. Elle est, en quelque sorte, un figement, une codification des techniques utilisées pour l'*ekphrasis* : il s'agit, en effet, d'une figure consistant en une description riche, fouillée, complexe, voire vive et animée. Elle est censée 'mettre sous les yeux' du lecteur l'objet ou la scène décrits. Souvent, elle interrompt le récit, à la manière d'une digression, en focalisant l'attention sur un élément du récit. Ainsi, la description du bouclier d'Achille à la fin du chant XVIII de l'*Illiade* occupe 126 vers. L'hypotypose s'appuie souvent sur d'autres figures de style pour arriver à ses fins : gradations, personnifications, hyperboles, etc. Elle est donc plus une accumulation de figures qu'une figure propre. Comme pour les figures mentionnées plus haut, un discours en langue des signes peut recourir à l'hypotypose pour présenter de manière riche et détaillée un élément du discours.

Une autre figure utilisée relativement fréquemment dans les discours en langue des signes est la prosopopée : par cette figure, une chose ou une idée est transformée en un être animé, vivant et s'exprimant. Et le locuteur, s'exprimant à travers le personnage ainsi créé, peut prendre une force de conviction plus importante. La poésie ou les chansons peuvent, comme la littérature, avoir recours à cette figure : « Ne m'appellez plus jamais France ; la France, elle, m'a laissé tomber », dit un paquebot dans une chanson célèbre. En langue des signes, de par les structures de grande iconicité, il est fréquent d'avoir recours à des transferts — même vis-à-vis d'objets ou d'animaux. Et, de fait, cette figure permet une force expressive souvent plus grande qu'un simple discours en langue standard.

Ainsi, l'analyse des figures de style appliquées à la langue des signes peut être intéressante à plusieurs titres : d'une part au niveau morphologique (notamment par la synecdoque), au niveau syntaxique (pour éclairer diverses possibilités de constructions de phrases, en fonction de l'effet recherché), au niveau du discours (pour mieux comprendre diverses techniques oratoires). Il pourrait être également intéressant d'approfondir les liens entre l'iconicité et ces figures de style : le fait que la langue des signes recourt plus fréquemment à certaines d'entre elles est un signe et une conséquence du rôle prépondérant que joue l'iconicité pour la langue des signes.

L'étude des figures de style en particulier, et de la rhétorique en général, a longtemps été délaissée, voire quelque peu méprisée, par les recherches linguistiques : ce qui revient à 'manipuler' l'auditoire n'est pas un sujet de recherche scientifique sérieux. Toutefois, R. Jakobson, dans ses études de l'aphasie (1956), a repris ces deux principales figures pour parler de 'troubles

métaphoriques' (altération de la faculté de sélection et de substitution) et de 'troubles métonymiques' (altération de la faculté de combinaison et de contexture). A sa suite, J.-C. Milner a repris ces termes pour parler des mécanismes constitutifs du langage, ceux de similarité et de contiguïté, désignant ainsi respectivement l'axe paradigmatique et l'axe syntagmatique (1989). C. Cortès note ainsi les définitions suivantes : « La métonymie correspond, sur le plan structural, à une projection sur l'axe paradigmatique d'un rapport de contiguïté dans le cadre d'une cotopie. Dans la métaphore, on observe une projection sur l'axe syntagmatique d'un rapport de similarité entre deux domaines isotopiques ou cotopiques distincts (relation allotopique). Chacune de ces opérations a pour effet un raccourci sémantique qui est à l'origine d'un conflit conceptuel avec le contexte. » (1995 : 95) Lakoff (1987) et Lakoff & Johnson (1980) poussent encore plus loin le rôle de la métaphore et de la métonymie : ces figures sont à l'origine de nos catégories conceptuelles. Les mécanismes de construction des concepts sont ainsi, selon ces auteurs, au nombre de quatre : modèles propositionnels, fondés sur des images, métaphoriques et métonymiques.

Ainsi, l'écrit peut être en quelque sorte un lieu « d'expression visuelle », et de nombreux auteurs ont cherché à produire des « mimotextes », usant de toutes les techniques possibles afin de dresser des tableaux, par des mots, devant les yeux du lecteur. Cette quête, ce rêve d'une littérature destinée plus au regard qu'à l'ouïe, a même pu devenir un courant littéraire autonome, un sujet d'études dans les cours de rhétorique, et des figures de style précises. Et il est vrai qu'il s'agit là, de quelque manière, du même rêve porté par les sourds : peindre par les mots et mettre des mots sur des images.

2.3.2.3 Scénaristique

Le monde cinématographique peut être intéressant pour l'étude et la compréhension de la langue des signes, notamment le scénario et le story-board. Ce dernier est la transcription dessinée du scénario, une sorte de bande dessinée, non destinée à la publication, mais à guider visuellement le tournage du film. On y retrouve tout ce qui est défini pour le scénario, mais avec en plus une représentation visuelle de ce que peut donner telle prise de vue, tel cadrage, tel enchaînement. La manière de retranscrire, de manière dessinée, des récits en langue des signes se rapproche de la technique du story-board, et permet d'entrer ainsi dans l'analyse scénaristique d'un récit signé.

Prenons, pour exemple, le récit suivant : un bébé ours se promène dans une forêt. Tout d'un coup, une de ses pattes est prise dans un piège. Il se met à crier. Un chasseur, à proximité, entend

ce cri et se dirige rapidement vers le bébé ours qui pleure. Le chasseur met l'ourson en joue — lorsque derrière lui le papa ours pousse un cri terrible. Le chasseur se retourne, est complètement effrayé et s'enfuit à toute vitesse.



(Figure 25)

La présentation dessinée de ce conte pour enfants permet d'appréhender quelques types d'analyse que permet la comparaison entre langue des signes et scénario.

Les premiers signes du récit, permettant de dresser le décor, peuvent être assimilés, dans le scénario, aux didascalies. La première scène, présentant le personnage central du récit, est comparable à une 'scène d'exposition' (ce que l'on pourrait comparer aux distinctions linguistiques thème/rhème, ou au *modus/dictum* de Bally). On distingue ensuite, dans l'écriture scénaristique, les scènes (« unité dramatique dans laquelle le protagoniste entreprend une action pour atteindre l'objectif propre à cette scène » *Synopsis*, H.S. n° 1, p. 56) et les séquences (« subdivision d'une scène selon deux critères : le lieu et le temps » *ibid.*). La brièveté du récit proposé ici ne permet pas d'appliquer toutes ces subdivisions.

La majorité des plans de ce conte (13 sur 16) sont en caméra subjective — les autres (3) étant essentiellement dédiés à la présentation du lieu et des personnages. D'ailleurs, le passage d'un point de vue subjectif à la présentation du personnage suivant permet de découper le conte en trois scènes, introduites à chaque fois par une présentation en signes standards du personnage principal (du début jusqu'au cri de l'ourson, de la présentation du chasseur jusqu'à la mise en joue, et de la présentation du papa ours jusqu'à la fin). Ce découpage, basé sur l'introduction d'un personnage en signes standards, correspond au découpage narratif : les deux premières scènes commencent par un rythme lent, puis intervient un effet de surprise — le nœud dramatique, et ces scènes se terminent sur une attente quelque peu angoissée de ce qui va advenir ; cassant ce rythme, la troisième scène commence par l'effet de surprise et se termine par la résolution des attentes laissées en suspend.

Ce récit comporte une structure relativement simple : rythme ternaire, trois personnages (dont un personnage focal), deux objets (piège et fusil), peu d'effets de style, essentiellement des actions (verbes), une chronologie continue et pas de dialogue, car il s'agit d'un récit destiné à de jeunes enfants — c'est pourquoi il est essentiellement composé d'expressions simples en transfert personnel (dans les scénarios, on parle d'ocularisation interne), portant sur un sujet récurrent dans les contes : l'innocence persécutée, avec un aspect 'moral' fort (rôle de l'autorité parentale, dangers de l'insouciance).

La durée est exprimée uniquement par les verbes : la marche de l'ourson et du chasseur dans la forêt prenant un certain temps, comme les pleurs de l'ourson, contrairement à la soudaineté du déclenchement du piège, la surprise du chasseur, ou la rapidité de sa fuite. Les deux premières scènes ont une durée à peu près équivalente, la troisième est un peu plus brève. Au point de vue linguistique, beaucoup de points seraient à noter, comme la diversité, le rôle et l'importance du visage, la fonction des emplacements, etc. Juste un détail intéressant : l'expression du visage est toujours associée au sentiment du personnage transféré (joie, douleur, pleurs de l'ourson ; traque, étonnement, empressement, joie, délectation, surprise, frayeur, peur du chasseur ; colère du papa ours), sauf en un cas : le piège. Là, l'expression du visage reflète la 'méchanceté' du piège qui se referme sur la patte de l'ourson, et non la douleur ou la surprise de celui-ci. On peut voir là un effet de style : la personnification, qui renforce le sens que veut donner le narrateur quant à la place de ce piège dans le récit.

Cuxac (2000 : 86) fait un rapprochement entre les récits signés et le traitement narratif cinématographique : il s'agit, dans les deux cas, de succession de plans. Les transferts de forme pourraient être assimilés à des gros plans avec balayage de la caméra ; les transferts situationnels : des plans séquences ; et les transferts personnels : des plans américains.

Des études plus poussées sur l'analyse de l'image pourraient amener d'autres remarques. Ainsi, un *a priori* est souvent répandu : l'écriture textuelle serait plus contrainte que l'écriture visuelle — le dessin permettrait une liberté d'expression beaucoup plus grande que l'écrit. Et il est vrai, lorsque l'on regarde des récits en langue des signes, des films ou des bandes dessinées, que l'on voit une multiplicité de points de vue, une richesse visuelle qu'il paraît souvent difficile — voire impossible — de retranscrire verbalement. Ceci est dû notamment aux capacités de la perception visuelle, beaucoup plus importantes que celles de la perception auditive. Cependant, lorsque l'on écoute les professionnels de l'image, ceux-ci mettent souvent un frein à un tel enthousiasme. A la question : « Le choix des cadrages, des plongées ou contre-plongées, la valeur des plans de chaque vignette : cela fait partie d'un choix effectué en amont ou cela vous vient-il au cours du dessin ? », Hermann répond : « C'est une variable purement visuelle. Et chaque case découle des cases qui ont précédé. Je vois les séquences et la façon dont je vais les présenter, et au final, il n'y a pas tant de solutions que cela. La bande dessinée est une école de rigueur, voire de contrainte. » (*Storyboard*, n° 2, fév. 2003, p. 18). De même, en langue des signes comme dans les langues vocales, même s'il existe la plupart du temps un nombre indéfini de manières de raconter une histoire, les choix effectués restreignent à chaque fois les possibilités quant à la suite du récit. Et ces contraintes s'imposent à tous les niveaux. Pour le récit dessiné plus haut, le fait de vouloir produire un conte pour enfants interdit nombre d'effets de style, de vocabulaire, de syntaxe plus compliquées ; le choix, dès le départ, d'utiliser le transfert personnel pour l'ourson implique, pour garder la cohérence du récit, que les autres personnages seront aussi signés en transfert personnel ; le choix, dès la première scène, d'indiquer la durée uniquement par le verbe entraîne, pour la suite du récit, un même type d'expressions ; etc. Le génie du narrateur est alors de jouer avec ces contraintes — parfois de les transgresser pour donner un effet particulier — pour produire un récit attirant.

Ainsi, l'analyse scénaristique, notamment sous forme de story-board, est intéressante car elle permet de cerner un certain nombre de processus intervenant dans la construction d'énoncés et de récits en langue des signes. Ces caractéristiques sont d'ailleurs similaires entre langues des signes.

2.3.2.4 Informatique

De nombreuses recherches croisent les questions linguistiques et le domaine informatique. Ainsi, divers programmes portent par exemple sur la création de personnages virtuels s'exprimant en langue des signes, des 'avatars', comme Seamless Solutions²², SignSynth (Grieve-Smith 1998), ou TEAM (Zhao *et al.* 2000). Le projet ViSiCAST (Virtual Signing Animation, Capture, Storage, and Transmission) est un projet européen ayant pour but de faciliter la création de signeurs virtuels. Les phrases sont transcrites en notation HamNoSys. Le programme utilise le langage SiGML (Signing Gesture Markup Language), langage basé sur XML. Ces recherches sont intéressantes, car elles obligent à prendre du recul par rapport à certaines analyses linguistiques qui risqueraient de ne pas rendre compte de l'ensemble des paramètres entrant en jeu dans une expression signée. Zhao *et al.* notent ainsi qu'une simple analyse syntaxique de type génératif ne suffit pas pour créer un personnage signant de manière correcte : la question de la spatialisation des signes, de leur orientation mutuelle et de tous les paramètres additionnels comme le rythme, l'intensité, les nombreuses inflexions possibles obligent à prévoir des programmes beaucoup plus étoffés qu'une simple notation séquentielle de signes. La spatialisation des signes notamment est l'objet de recherches informatiques et de l'élaboration de programmes, comme ceux de Patrice Dalle à l'IRIT de Toulouse²³.

Ces programmes peuvent s'appuyer sur les recherches informatiques portant sur d'autres domaines, comme tous les programmes liés à l'animation. Le PAR (parameterized action representation)²⁴ est par exemple intéressant en ce qu'il analyse les scènes représentées avec une grande richesse de détails (mouvement, force, chemin, durée, manière) — critères qui peuvent être utiles pour décrire correctement des représentations signées.

Parmi ces analyses de l'animation 3D, certaines remarques peuvent d'ailleurs être pertinentes pour le propos de cette thèse. Ainsi, à propos d'un programme nommé Confucius, Ma & Mc Kevitt (2003) notent que la représentation, en animation 3D, de phrases actives ou passives est rendue par un mouvement de caméra, une question de point de vue : « In Confucius' visualisation, the semantic difference of voice is represented by point of view, the perspective of the viewer in the virtual world. [...] Therefore the modelling of the event and concerned object/character are the same for the two sentences, the difference is the parameters (orientation

²² www.seamless-solutions.com

²³ www.irit.fr/~Patrice.Dalle/

²⁴ <http://hms.upenn.edu/software/par/par.html>

and position) of Viewpoint node to represent the topic in each voice. Besides voice, Viewpoint node may also present converse verb pairs such as ‘give/take’, ‘buy/sell’, ‘lend/borrow’, ‘teach/learn’. They refer to the same activity but from the viewpoint of different participants. »

Ce type d’analyses, mettant l’accent sur l’aspect visuel du sémantisme du passif rejoint de nombreuses autres remarques portées sur le fonctionnement de la langue des signes : on compare souvent l’espace de signation à une scène de théâtre où les participants sont placés, les actions orientées en fonction de ces emplacements. Il est cependant difficile de faire le lien entre l’analyse syntaxique et ces points de vue énonciatifs. Or ce lien est crucial : ces deux regards concourent à la ‘bonne formation’ des phrases.

A ce sujet, une remarque intéressante est notée par Ma et Mc Kevitt (2004). A propos de leurs recherches sur Confucius, un programme de génération d’animations 3D, les auteurs réfléchissent à la question de la valence verbale, et notent qu’en plus des valences d’ordre syntaxique et sémantique, il convient d’ajouter un nouveau type de valence : la valence visuelle. En effet, un même verbe peut requérir 0, 1, 2, 3 ou + arguments selon sa structure syntaxique et sémantique, mais requérir un nombre d’arguments différent au point de vue visuel. Par exemple, le verbe pousser, dans une phrase comme : « Néo pousse le bouton », requiert, au point de vue syntaxique, un objet et un sujet, au point de vue sémantique un agent et un thème, et au point de vue de la valence visuelle un humain et un objet. Dans la phrase « Michèle coupe un vêtement (avec des ciseaux) », le verbe requiert, au point de vue syntaxique, un objet et un sujet, optionnellement un syntagme prépositionnel, au point de vue sémantique un agent et un thème, optionnellement un instrument, et au point de vue de la valence visuelle un humain et deux objets – tous trois obligatoires. Dans la phrase « Néo lit », le verbe requiert, au point de vue syntaxique, un sujet, au point de vue sémantique un agent, optionnellement une source, et au point de vue de la valence visuelle un humain et un objet – tous deux obligatoires. Dans la phrase « Néo écrit une lettre », le verbe a une valence 2 au point de vue syntaxique, et une valence 3 (écrire, lettre, stylo) pour ce qui est de la valence visuelle.

Ces exemples montrent la différence entre l’organisation purement ‘syntaxique’ et l’organisation visuelle. Or la langue des signes est construite d’abord sur cet aspect visuel, et cela explique certaines des spécificités de l’organisation d’une phrase signée.

Conclusion du chapitre

La langue des signes étant un objet d'études relativement récent pour les recherches linguistiques, il convient d'être particulièrement prudent — notamment pour éviter de lui imposer des critères, classifications, outils qui ne lui conviendraient pas.

Ce point est d'autant plus important pour la langue des signes que ses limites ne sont pas toujours très claires : du fait de sa place de langue minoritaire, du fait de son histoire jalonnée de tentatives pour la faire disparaître, du fait de l'originalité du canal qu'elle utilise, ou encore du fait du poids de l'éducation oraliste qu'ont vécu nombre de ses locuteurs, il peut être difficile de distinguer les énoncés de langue des signes d'énoncés formulés dans des pidgins que l'on regroupe sous l'expression de 'français signé'. Or il est manifeste (au sens propre comme au sens étymologique) que certaines études linguistiques ont davantage porté sur des pidgins que sur des énoncés de langue des signes.

La langue des signes, et son organisation propre, ne peuvent être comprises sans faire référence au canal visuo-gestuel. Les recherches cognitives sur la perception visuelle et sur la cognition spatiale, permettent d'éclairer nombre de caractéristiques de la langue des signes, et notamment la place de l'iconicité, source de nombreuses spécificités de cette langue, tout en étant modelée par des phénomènes proprement linguistiques.

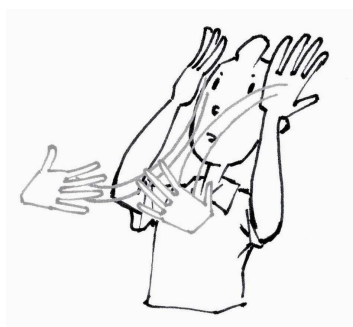
Ces recherches cognitives trouvent un écho dans les recherches linguistiques de Christian Cuxac, qui a choisi de focaliser ses investigations sur les différentes structures linguistiques mettant en jeu cette visée iconisatrice propre à une pensée visuelle. Ces recherches ont permis de dégager un certain nombre de phénomènes linguistiques comme les transferts de taille et de forme, les transferts situationnels, les transferts personnels, les double-transferts, etc. On peut parler, pour ces figures de grande iconicité, d'*ekphrasis*.

D'autres études, d'autres éclairages peuvent être intéressants, comme ceux portant sur la pragmatique, la rhétorique, ou les découpages scénaristiques. Nous avons choisi de nous pencher sur un autre point de vue : la syntaxe. Nous pensons en effet que les analyses basées sur l'iconicité n'excluent pas un regard proprement grammatical sur les énoncés de cette langue. Il est vrai qu'il est important de tenir compte des paramètres spécifiques de cette langue. Toutefois, cela n'empêche pas, par exemple, de se poser la question : existe-t-il un passif en langue des signes ?

3. Prolégomènes



Dans le film « Les enfants du silence », une discussion entre John Leeds (William Hurt) et Sarah (Marlee Matlin) porte sur le bruit. John Leeds demande à Sarah quel bruit, selon elle, font les vagues. Elle répond par un verbe signifiant les sensations tactiles ou kinesthésiques éprouvées lorsque les vagues viennent heurter le corps. On peut noter trois particularités à propos de ce verbe :



VAGUER (première forme) (Figure 26)



VAGUER (deuxième forme) (Figure 27)

En premier lieu, il s'agit d'un verbe composé : le signe utilisé par l'interlocuteur est le signe standard pour désigner les vagues (avec un mouvement latéral). Sarah reprend le signe 'vague', mais avec un mouvement différent : les deux mains sont éloignées l'une de l'autre, sur les côtés, et se rapprochent du centre, vers le locuteur, avec le mouvement ondulatoire typique des vagues. Ce changement d'emplacement et de mouvement est significatif d'un changement syntaxique : le

sujet devient un prédicat, le nom devient un verbe. Dans la plupart des langues vocales européennes, il faudrait ajouter un verbe au nom ‘vague’ pour désigner ce mouvement des vagues vers le locuteur (un dérivé comme ‘vagner’ — mais, en français, un tel verbe pourrait être difficilement compréhensible sans explication). En langue des signes, le seul nom, modifié par un emplacement et un mouvement spécifiques, suffit à exprimer cette action. Ensuite, Sarah continue avec le même mouvement ondulatoire, mais qui vient cette fois heurter la poitrine de la locutrice — mouvement de la vague accompagné d’une expression du visage désignant la sensation de plénitude ressentie par la locutrice. Là encore, la créativité de l’expression visuelle permet de jouer avec les signes : le verbe exprimé ici n’est pas un verbe ‘standard’, il n’est noté dans aucun dictionnaire de langue des signes. Il s’agit d’une composition entre le signe ‘vague’, le mouvement de la vague vers la poitrine de la locutrice, et l’expression du visage montrant le ressenti de la locutrice. Ces compositions sont fréquentes en langue des signes : un signe ‘standard’ peut être modifié par un emplacement inhabituel ou un mouvement original notamment, et enrichi d’une expression du visage singulière, pour désigner une réalité particulière.

En deuxième lieu, le mouvement de la vague sur la poitrine de la locutrice est répété trois fois : cette répétition d’un signe est relativement fréquente en langue des signes, pour signifier l’aspect duratif ou répétitif d’une action. Il peut être accompagné d’une expression du visage identique ou bien à chaque fois différente — comme par exemple avec une accentuation progressive de l’expression, pour désigner alors non plus une simple répétition, mais un *crescendo* de l’action ou du sentiment en cours.

En troisième lieu, ce verbe pourrait suggérer une forme passive. Le nom ‘vague’ est effectué avec un mouvement latéral. Devenu prédicat, à la forme active, le mouvement de la vague est effectué vers l’extérieur, en s’éloignant du locuteur. Cette direction serait utilisée, par exemple, pour désigner le mouvement des vagues dans un cours de géographie. Ici, il est réalisé en sens inverse : de l’extérieur vers le locuteur. Il ne désigne alors pas tant le mouvement de la vague pour lui-même, mais ce mouvement tel qu’il est vécu et ressenti par le locuteur — ce qui est d’ailleurs renforcé par l’expression du visage. Une traduction approchante serait plutôt : « j’ai été submergée par les vagues », que « les vagues m’ont submergée ».

Cet exemple montre la multiplicité des critères et paramètres intervenant dans un énoncé signé, notamment au niveau syntaxique, et donc la nécessité de parcourir l'ensemble de ces éléments avant de pouvoir déterminer s'il s'agit bien d'un passif syntaxique.

Une des caractéristiques des langues des signes, liée aux particularités du canal visuel, est leur caractère dynamique. Les signes de l'*ekphrasis* sont rebelles aux découpages lexicaux et syntaxiques. Comme le remarquent Lida-M. Cochran *et al.* (1980), « Parce que le processus de la perception visuelle est dynamique, les recherches qui mettent en l'avant une approche réductionniste (c'est-à-dire celles qui tentent de réduire les systèmes complexes à des états physiques) sont dans l'erreur. » Cependant, ce caractère dynamique et/ou continu n'empêche pas le chercheur d'y proposer des découpages, dans le but de pouvoir plus facilement analyser les phénomènes étudiés. Ces découpages en linguistique sont toujours quelque peu artificiels, et régulièrement critiqués et modifiés — il suffit de voir les débats récurrents sur les catégories grammaticales de langues étudiées depuis des siècles. Il pourrait ainsi être tentant, face à un nouvel objet d'études linguistiques, de refuser *a priori* toute classification, tout découpage. Il est vrai qu'il faut se méfier de l'application systématique de catégories définies pour une langue dominante à tout nouvel objet d'études. Toutefois, ces recherches sont intéressantes et nécessaires pour une meilleure compréhension du fonctionnement des langues des signes. Une des pistes de recherche, à notre avis insuffisamment explorée, serait l'étude comparative de langues des signes différentes — notamment de langues des signes génétiquement éloignées : cela pourrait permettre de distinguer ce qui relève d'une langue des signes particulière de ce qui concerne toutes les langues des signes.

Ainsi, il est d'abord nécessaire de poser la question des structures et outils retenus pour l'analyse grammaticale, comme celle des catégories. L'étude de diverses langues montre suffisamment une grande variété dans les structures retenues — par exemple, ce qui est qualifié d'adjectif dans une langue peut, dans une autre langue, être un verbe ; ou encore certaines langues sont sans classes nominales ni genres nominaux : langues finno-ougriennes, turque, basque, géorgien, mandé, zarma, kanuri, etc. (Creissels 1995 : 103)

Outre la question des catégories, celle de la syntaxe pose également problème. Pour la linguistique 'traditionnelle', les rapports syntagmatiques sont fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois, selon Saussure. La langue des signes ne correspond pas à cette définition, puisque, certes, elle suit la chaîne du temps et organise ses

énoncés de manière ordonnée, mais la tridimensionnalité du canal visuo-gestuel et l'utilisation des différents paramètres (deux mains, visage, etc.) permettent de « prononcer » deux, voire trois, éléments à la fois, contrairement aux langues vocales. C'est pourquoi, un certain nombre d'outils linguistiques, et notamment d'analyse grammaticale, créés pour les langues vocales ne peuvent être repris tels quels pour les langues des signes. La richesse de l'expression signée est soulignée par de nombreux auteurs. Ainsi, Talmy (2001) note : « Signed language can mark finer spatial distinctions with its inventory of more structural elements, more categories, and more elements per category. It represents many more of these distinctions in any expression. It also represents these distinctions independently in the expression, not bundled together into pre-packaged schemas. And its spatial representations are largely iconic with visible spatial characteristics. »

Nous n'avons pas trouvé d'études approfondies du passif en langue des signes de France. Aussi, les remarques et explications que nous avancerons seront proposées à titre d'hypothèses, d'une part inspirées par les travaux linguistiques plus généraux sur la langue des signes, et d'autre part sur notre observation de locuteurs sourds.

3.1 Questions morpho-phonologiques

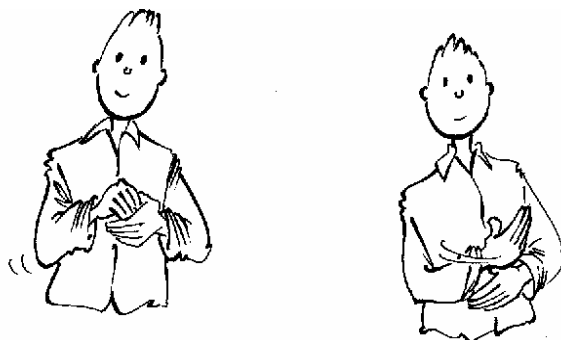
Un des exemples montrant la relative nouveauté des études linguistiques sur la grammaire de la langue des signes est, dans cette langue, le peu de signes métalinguistiques.

Pour le signe 'grammaire', nous avons pris l'habitude d'utiliser celui qui a été créé pour désigner la grammaire de la langue des signes — le même signe peut être effectué au niveau du menton, pour désigner la grammaire des langues orales. Mais il peut désigner aussi plus spécifiquement l'oral par opposition à l'écrit (la grammaire ayant été vécue par beaucoup de sourds selon des méthodes oralistes, et donc notamment en regardant le mouvement des lèvres).



'grammaire' (Figure 28)

De même, les signes métalinguistiques utilisés en langue des signes pour analyser les grammaires des langues vocales sont peu nombreux. Par exemple, pour le terme ‘participe passé’, nous avons repris le signe usuel, même s’il n’a peut-être pas le meilleur signifiant. Il pourra évoluer, voire changer complètement, au fur et à mesure du développement des travaux linguistiques. Il est composé de deux signes : ‘participe’ et ‘passé’ :



(Figure 29)

Cependant, tous les termes grammaticaux utiles pour des recherches en langue des signes n’ont pas encore été ainsi dénommés dans cette langue. Provisoirement, des codes pourront être utilisés — avant que des échanges entre enseignants signants et linguistes permettent de développer un vocabulaire spécifique plus adéquat.

Comme nous l’avons noté pour l’exemple introductif, une des premières questions concerne la ‘phonologie’ de la langue des signes : son découpage en ‘phonèmes’ (ou paramètres) et ‘morphèmes’ — découpage préalable à une analyse grammaticale. Les exemples de certaines analyses américaines, ne prenant pas cette précaution et reprenant simplement les découpages réalisés pour les langues vocales à partir des traductions anglaises des énoncés signés risquent de ne pas aboutir à des analyses grammaticales correctes, faute d’avoir suffisamment repéré les paramètres à prendre en compte. D’ailleurs, ces réflexions sont valables pour toutes les langues, et les questions morpho-phonologiques sont l’objet de débats également dans les langues vocales — par exemple, en français.

3.1.1 En français

La nomenclature utilisée en grammaire française est ainsi une des questions les plus discutées. Elle a connu d’ailleurs diverses évolutions au cours des siècles, tout en restant attachée à un modèle issu des grammaires grecques et latines. Depuis les années 1975, les attaques se font plus

pressantes (Mitterand 1980 : 90-99). Ainsi, par exemple, a été créé en 1990 un centre de recherche sur les métalangages grammaticaux (Métagram) à l'Université de Grenoble III, ayant pour but « la mise à jour scientifique de la nomenclature grammaticale du français, en relation avec les recherches parallèles menées dans les pays voisins ». Cependant, l'influence de la linguistique sur l'enseignement du français a surtout porté sur la linguistique énonciative et textuelle (étude des fonctions communicatives, l'analyse du discours, voir par exemple la *Grammaire textuelle du français* de Weinrich, ou la *Grammaire du sens et de l'expression* de Charaudeau).

Malgré le poids de la tradition grammaticale, certaines grammaires pédagogiques tentent d'apporter des évolutions à la présentation des phénomènes grammaticaux. Certaines de ces évolutions portent sur des points précis et limités. Par exemple, dans la *Nouvelle grammaire française*, de Goosse (1989), l'article rejoint les déterminants, les adverbes font partie des mots-phrases, les degrés de comparaison quittent les adjectifs pour rejoindre les adverbes, etc. D'autres tentent de nouvelles classifications. Par exemple, la *Grammaire du sens et de l'expression* (Charaudeau 1992) propose quatorze parties du discours : la personne et les pronoms personnels ; l'actualisation et l'article ; la dépendance et les possessifs ; la désignation et les démonstratifs ; la quantification et les quantificateurs ; l'identification indéterminée et les indéfinis ; la présentation et les présentateurs ; la qualification, la comparaison et les procédés d'adjectivation ; l'action et les actants ; la localisation dans l'espace ; la situation dans le temps ; l'argumentation et les relations logiques ; l'affirmation et la négation ; la modalisation et les modalités énonciatives.

Les termes mêmes utilisés dans les grammaires peuvent évoluer. Pour prendre un exemple : dans la description de la morphologie verbale, de nombreuses désignations ont été utilisées : Bescherelle (1991) oppose *radical* et *terminaison*, Dubois (1967) parle de *radical* ou *base verbale* et *désinence* ou *modalité*, Martinet (1979), de *monème* ou *synthème* et *flexion* ou *finale*, Bibeau (1975), de *thème* et *affixe*, etc.

Les regroupements varient de plus en plus. En ce qui concerne les verbes, par exemple, leur classement en fonction de leur conjugaison est l'objet de débats. Faut-il présenter deux groupes principaux (les verbes réguliers et les verbes irréguliers), ou trois (les verbes en *-er*, *-ir/-iss*, et *-ir, -oir, -re*), ou quatre (*-er, -ir, -oir, -re*), ou cinq (*-er, -ir/-iss, -ir, -oir, -re*) ?

A ce sujet, Germain et Séguin (1998) suggèrent, pour faciliter l'apprentissage des conjugaisons, de classer les verbes selon le nombre de radicaux nécessaires :

- les verbes se conjuguant avec un seul radical, au singulier et au pluriel, comme *courir* ou *marcher*
- les verbes se conjuguant avec deux radicaux : un radical employé au singulier et à la troisième personne du pluriel, un deuxième radical utilisé pour les première et deuxième personne du pluriel, comme *mourir* ou *crever*
- les verbes se conjuguant avec deux radicaux : un radical au singulier et un autre aux différentes personnes du pluriel, comme *finir*, *lire*, *partir*, *rendre*
- les verbes se conjuguant avec trois radicaux : un pour le singulier, un pour les première et deuxième personne du pluriel, et un troisième pour la troisième personne du pluriel, comme *boire*, *devoir* ou *prendre*.

Toujours par rapport aux verbes, contrairement à la présentation traditionnelle issue des grammaires latines, Martinet (1979), Séguin (1986), Weinrich (1989) et le *Robert oral-écrit* (1989) présentent les personnes selon la base des flexions orales, soient 1, 2, 3S, 3P, 4, 5 (*je, tu, il, ils, nous, vous*), d'une part pour des raisons morphologiques : les première et deuxième personnes du pluriel ont souvent un radical commun, différent de celui utilisé pour les autres personnes, et pour des raisons sémantiques : la première personne du pluriel n'est pas la multiplication de la première personne du singulier, et la deuxième personne du pluriel est souvent utilisée pour désigner un seul interlocuteur.

Plusieurs grammaires pédagogiques créent deux tableaux de conjugaison différents : l'un pour le français oral courant (excluant les formes littéraires complexes) et l'autre pour le français écrit littéraire (comprenant toutes les formes). De son côté, reprenant les réflexions de G. Guillaume, Mireille Bilger²⁵ propose de modifier les tableaux de conjugaison, en distinguant trois modes, présentant chacun une forme simple marquant l'aspect inaccompli et une forme auxiliée marquant l'aspect accompli du procès :

infinitif	<i>chanter</i>	<i>avoir chanté</i>
participe présent	<i>chantant</i>	<i>ayant chanté</i>
participe passé	<i>chanté</i>	<i>eu chanté</i>

un mode sans désinence de temps ni de personne

²⁵ Bilger M., *s.d.*, *Le français dans tous ses états*, 30 : www.crdp-montpellier.fr

subjonctif présent	<i>qu'il chante</i>	<i>qu'il ait chanté</i>
subjonctif imparfait	<i>qu'il chantât</i>	<i>qu'il eût chanté</i>

un mode 'subjonctif' avec désinences de
personne mais sans désinence de temps

passé simple	<i>il chanta</i>	<i>il eut chanté</i>
passé imparfait	<i>il chantait</i>	<i>il avait chanté</i>
présent	<i>il chante</i>	<i>il a chanté</i>
conditionnel	<i>il chanterait</i>	<i>il aurait chanté</i>
futur	<i>il chantera</i>	<i>il aura chanté</i>

un mode indicatif avec
désinences de personne et de
temps

La question des modes est l'objet de discussions depuis longtemps : issue des réflexions grammaticales des XVIII^e et XIX^e siècles, la classification actuelle a été la cible de critiques nombreuses. Dès les années 1920, différents linguistes ont remarqué que l'impératif se distinguait des autres modes : il s'agit d'un mode interlocutif. Le conditionnel a été également le thème de nombreuses controverses : n'y a-t-il qu'un seul conditionnel ou doit-on distinguer un 'vrai' conditionnel (visant la modalité épistémique) d'un 'faux' conditionnel (ayant valeur de futur du passé) ? De même, l'infinitif et le participe ont été souvent mis à part, étant des modes non conjugués. Bien d'autres discussions sont en cours, comme celle portant sur les compléments (COD, COI, CC) — voir par exemple Le Goffic (1994) ou Blanche-Benveniste *et al.* (1984).

Toutes ces discussions sur les nomenclatures à utiliser dans les grammaires (qu'elles soient linguistiques ou pédagogiques) sont significatives : le regard posé sur une langue — et sur sa grammaire — n'est pas neutre. Contrairement à l'image qu'en ont la majorité des locuteurs (du français par exemple) qui, selon leurs souvenirs d'école, considèrent la grammaire comme un savoir défini et définitif, immuable, la multiplicité des grammaires contemporaines, la multiplication des classifications, des outils métalinguistiques, des méthodes d'analyse doit inciter à redoubler de prudence pour une langue encore peu décrite comme la langue des signes, tout en incitant à multiplier les regards, dans le but de pouvoir mettre ainsi à jour de nouvelles caractéristiques de la langue des signes.

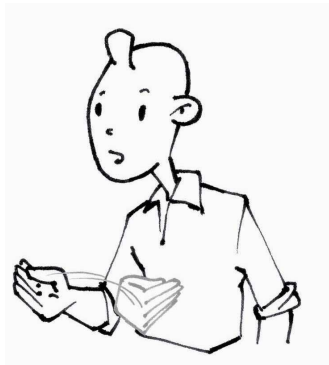
3.1.2 En langue des signes

En langue des signes, la question des catégories et nomenclatures se pose encore plus : il s'agit d'une langue 'neuve' pour les études linguistiques, et le recul est insuffisant pour connaître les catégories pertinentes, notamment pour une analyse syntaxique. Quelques exemples.

L'analyse 'simplement' morphologique est soumise aux critères utilisés. Par exemple, un verbe comme DONNER se compose de :

- une racine dénotant l'événement de transfert rendu par les paramètres de configuration et de mouvement ;
- un morphème de directionnalité rendu par la direction du mouvement ;
- un affixe traduit par l'orientation de la main et assimilé à une marque casuelle d'ablatif.

Ces trois éléments sont exprimés simultanément, représentant une même unité lexicale.



DONNER (Figure 30)

D'autres découpages sont possibles :

- main liée au corps du signeur : détermination liée à la forme de l'objet retenu (instrument ou préhension) et liée à l'action exercée par l'agent
- descripteurs d'actions spécifiques : tenues d'objet, modification d'état (le signeur contrôle l'action)
- configurations liées à l'entité : reprise globale ou partielle (Lejeune 2004 : 93)

Ou encore, pour l'étude du pluriel des noms en langue des signes allemande, Pfau & Steinbach (2005 : 3) distinguent :

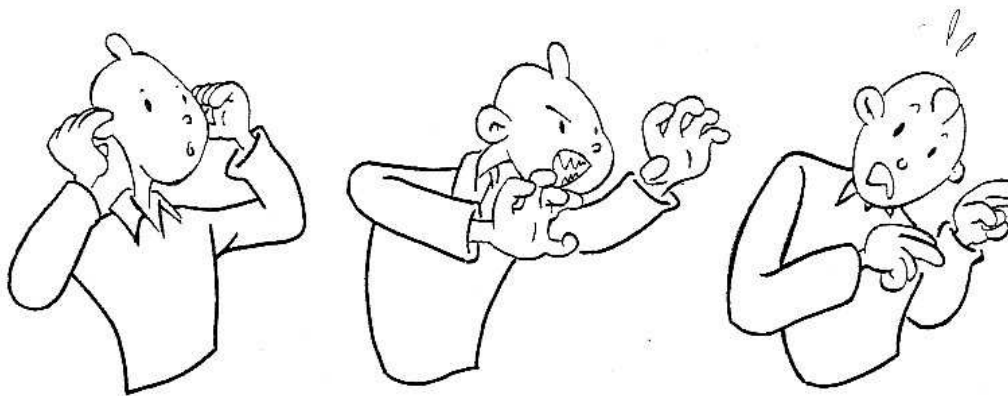
- les signes liés au corps du signeur

- les signes non liés au corps du signeur
 - o les signes ayant un mouvement complexe
 - o les signes ayant un mouvement simple
 - les signes latéraux
 - les signes sagittaux

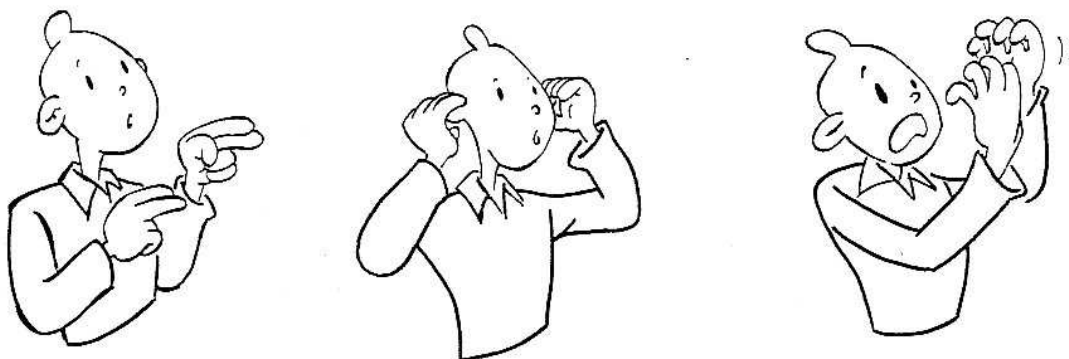
Ces types de découpages sont très intéressants — et nous y aurons recours. Mais ces analyses manquent de systématique : quels sont les paradigmes retenus ? Quelle est la liste exhaustive de ces paramètres ? Quel est le rôle de chacun d’entre eux ? Et comment les classer ?

Or ces questions de catégories ou découpages sont essentielles pour l’analyse de phénomènes grammaticaux comme le passif.

Un exemple : un ours terrifie un chasseur / un chasseur est terrifié par un ours



(Figure 31)



(Figure 32)



(Figure 33)

Ces trois énoncés présentent les mêmes signes — ou tout du moins des signes que l'on traduirait en français de la même manière. Or ce que l'on peut noter est que divers paramètres changent selon les énoncés : l'orientation du verbe (vers l'extérieur ou vers le locuteur), l'orientation du signe CHASSEUR regardant soit devant lui vers le haut, soit derrière son épaule, les expressions du visage. Et si l'on ne transcrit que les termes CHASSEUR et TERRIFIÉ, on perd ces relations grammaticales manifestées, notamment, par l'orientation des signes et l'expression du visage. Quels paramètres retenir ?

3.1.3 Paramètres

W. Stokoe, à partir des années 60, lance une description de la langue des signes américaine selon trois paramètres (kérèmes) : la configuration de la main (Designator — DEZ), l'emplacement du signe (Tabula — TAB) et le mouvement du signe (Signation — SIG). En 1973, R. Battison introduit un quatrième paramètre : l'orientation de la main. Agnès Millet remarque que ces paramètres ne sont valables que pour une description du lexique des langues des signes : la syntaxe fait apparaître d'autres critères : le mouvement des épaules et l'expression du visage notamment (1997 : 16).

Les ouvrages d'introduction à la langue des signes indiquent souvent cinq paramètres comme constitutifs de l'expression signée : configuration, orientation, mouvement, emplacement et mimique. Ces différents traits varient effectivement en fonction du vouloir dire du locuteur, mais il n'est pas juste de penser que chacun de ces traits n'intervient qu'à un seul niveau, selon un paradigme unique. La configuration des mains par exemple intervient bien sûr à un niveau

phonologique, en tant que paramètre de différenciation d'un signe par rapport à un autre (et l'on peut opposer ces configurations sous forme de paires minimales). Elle intervient également à un niveau morphologique, puisque la variation de ce trait peut permettre de distinguer un signe au singulier (un homme : index dressé) d'un pluriel (deux hommes : index et majeur dressés) par exemple. Elle est évidemment importante quant à la morphologie visuelle — permettant de reproduire une forme extérieure en reprenant une ou plusieurs de ses caractéristiques — par exemple l'écartement des doigts pouvant correspondre à la taille plus ou moins grande de l'objet désigné. La configuration de la main intervient encore au niveau syntaxique : par exemple en tant qu'anaphore, l'utilisation d'un ou plusieurs doigts peut correspondre à une ou plusieurs entités désignées précédemment. Il est également possible, au niveau pragmatique, de faire le lien entre telle ou telle configuration et la désignation d'un objet du monde présent lors de l'énonciation ; au niveau rhétorique quant à l'utilisation de telle ou telle figure ; au niveau poétique, quant à tel phénomène de 'versification' signée, etc.

Réduire toute cette richesse et cette diversité à la proclamation d'un paradigme unique est caricatural. Et cela est également valable pour les autres paramètres. Une expression du visage peut ainsi tout autant relever de l'ordre du lexique que de la syntaxe ou de circonstances énonciatives. Et les notations de langues des signes qui 'aplatissent' cette richesse en une symbolisation unique sont forcément déficientes.

Nous n'analyserons pas ici chacun de ces paramètres dans tous leurs détails — ce qui déborderait le cadre de cette thèse. Nous noterons seulement quelques points permettant de prendre du recul par rapport à ce qui est noté dans certaines introductions à la grammaire de la langue des signes, ne serait-ce que pour éviter des raccourcis déformants, des simplifications abusives.

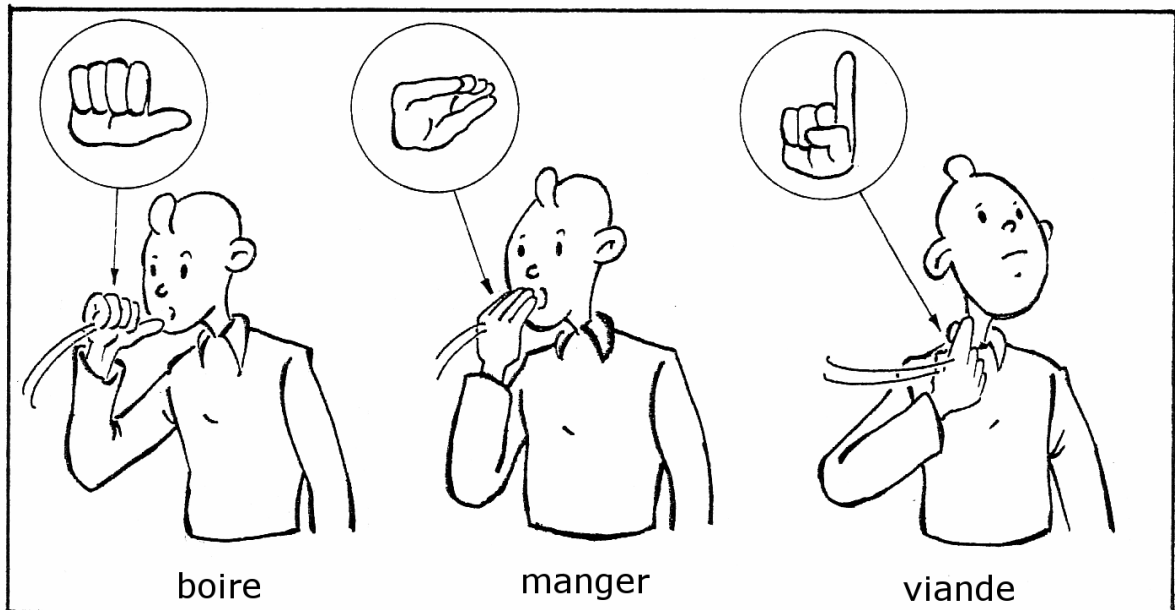
3.1.3.1 Configuration

Bien sûr, le premier paramètre entrant en ligne de compte est la forme de la main. Celle-ci est susceptible de prendre différentes configurations :



(Figure 34)

Par exemple :



(Figure 35)

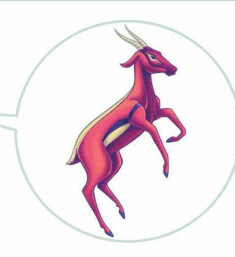
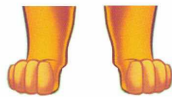
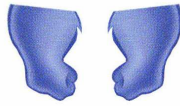
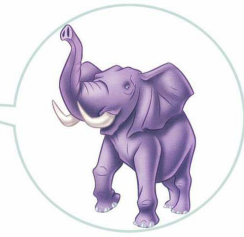
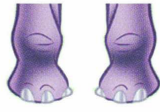
Cependant, déjà ce premier paramètre est objet de débats : il existe différentes listes de configurations, dont le nombre varie considérablement. Selon le tableau de Renard (2004 : 119), Bébian recense 56 configurations ; Stokoe : 25 ; Nève : 47 ; I.V.T. : 142 ; Hamnosys : 47 et *Signwriting* : 666 ! Braffort (1996) distingue les configurations statiques des configurations dynamiques, les configurations à une ou deux mains, celles utilisant le rapport main dominante vs main dominée, etc. Bonucci (1998) analyse les contraintes de contiguïté et de séquentialité ; Séjor (2005) celles de dominance et de symétrie ; Leïla Boutora (2006), qui prépare une thèse sur ce sujet, utilise les tests de perception catégorielle pour tenter de définir une liste plus ‘scientifique’.

Comment différencier une configuration ‘à part entière’ d’une simple variation d’une autre configuration ? Or répondre à cette question est prendre position, et influencer l’analyse : considérer, par exemple, une différence entre deux configurations comme une simple variation d’une configuration ‘de base’ implique l’introduction de ce type de variation comme paramètre supplémentaire, l’analyse de son rôle et donc la prise en compte de ce phénomène dans les analyses futures. Cela pose également la question du ‘statut’ de ces configurations par rapport aux autres paramètres, et de l’importance relative apportée à chacun d’entre eux.

Dans le lexique signé, la configuration des mains est souvent utilisée en fonction d’un lien d’ordre iconique entre l’objet représenté et la forme de la main. Cuxac (2000 : 138) note que ce lien iconique peut recouvrir différentes formes :

- iconicité globale (tous les paramètres de formation concourent à figurer gestuellement une forme référentielle catégorisée) : *tortue, poisson, zèbre, éléphant, arbre, sapin, bol, table*
- autre forme d’iconicité globale : imitation d’une action (*faire la vaisselle, se laver les mains, prendre*)
- iconicité partielle : la forme référentielle a à voir iconiquement avec la configuration de la ou des mains (*pont, maison*)
- iconicité partielle : la localisation référentielle a à voir iconiquement avec un emplacement corporel (*cœur, ail, manger, penser*)
- iconicité partielle : un certain type d’action référentielle a à voir iconiquement avec un mouvement de la ou des mains effectuant le signe (*clef, cuillère, carte à jouer*)

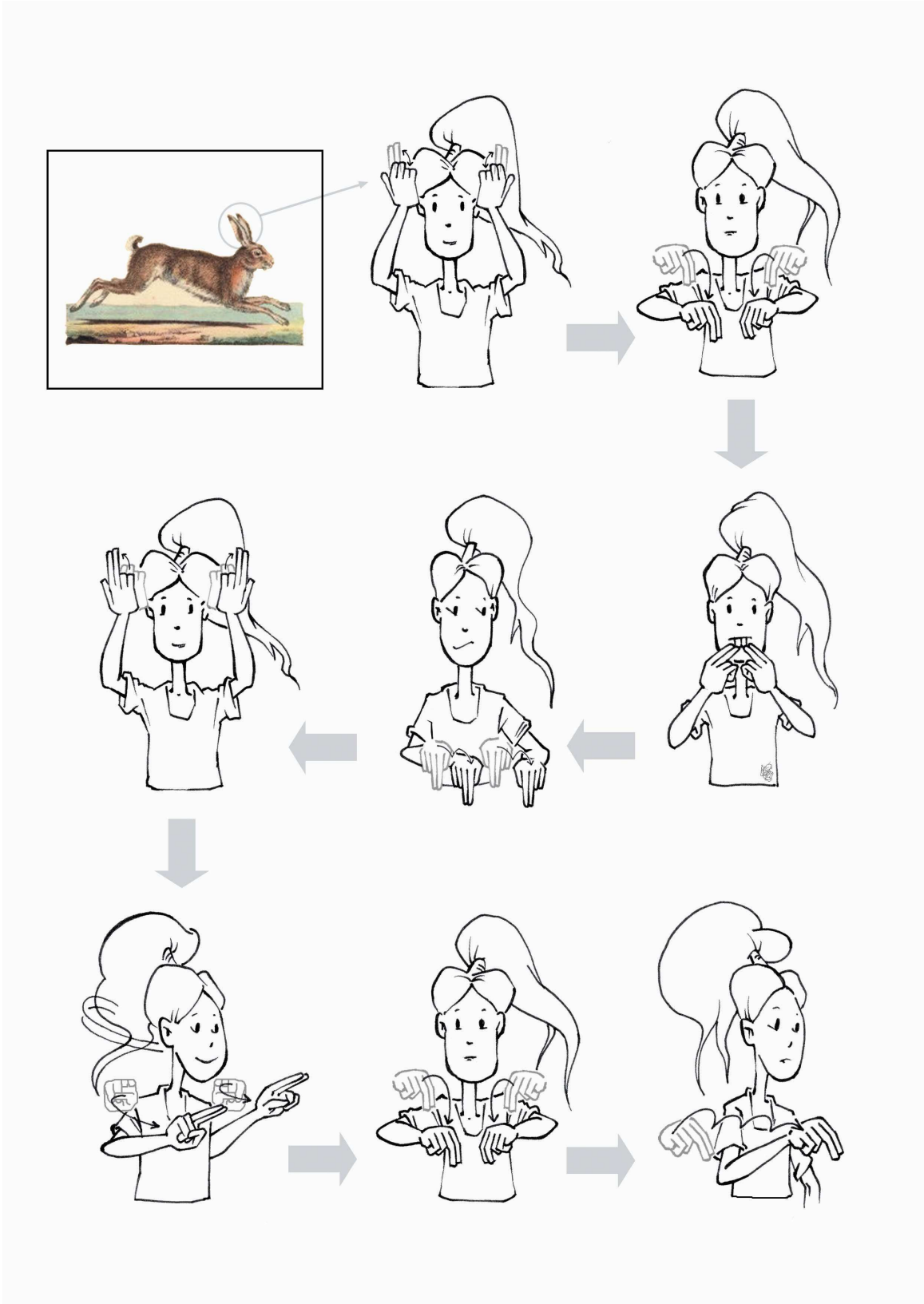
Quelques exemples :



(Figures 36 et 37)

Le signe ELEPHANT utilise comme configuration de la main une forme ronde qui, accompagnée d'un mouvement courbe à partir du nez, retient comme trait saillant de cet animal sa trompe. Le signe GORILLE, utilisant la configuration 'poing fermé', fait référence au geste emblématique du gorille se frappant la poitrine. Le signe LION, doigts écartés arrondis, retient l'image des pattes de l'animal dans son aspect menaçant, toutes griffes dehors. Le pouce, l'index et le majeur repliés du signe AUTRUCHE permettent de désigner son bec. L'index et le majeur écartés du signe ZEBRE font référence à ses rayures caractéristiques. L'index dressé du signe ANTILOPE permet de montrer les cornes de ce mammifère.

Une des preuves de l'importance de ce paramètre et de sa relative autonomie est que la configuration de la main est un paramètre avec lequel il est possible de 'jouer', de créer des jeux de langage, un peu comme les sons et les rimes des langues vocales. Il est ainsi particulièrement utilisé dans divers genres comme la poésie, l'humour ou les comptines. J. C. Mc Kinney et A. R. Barwiolek ont d'ailleurs mis en scène ce fait dans leur spectacle *Deaf-Pa, What ?*, à propos des changements de configuration de signes que les sourds effectuent pour se moquer des entendants, en les qualifiant de « typiquement sourd ». Ainsi, un des exercices d'apprentissage de la langue des signes consiste à créer des récits en utilisant la même configuration de la main. Un exemple : un lapin détale ; quelqu'un siffle. Le lapin s'arrête et dresse ses oreilles ; il se retourne, puis se remet à sautiller et s'en va.



(Figure 38)

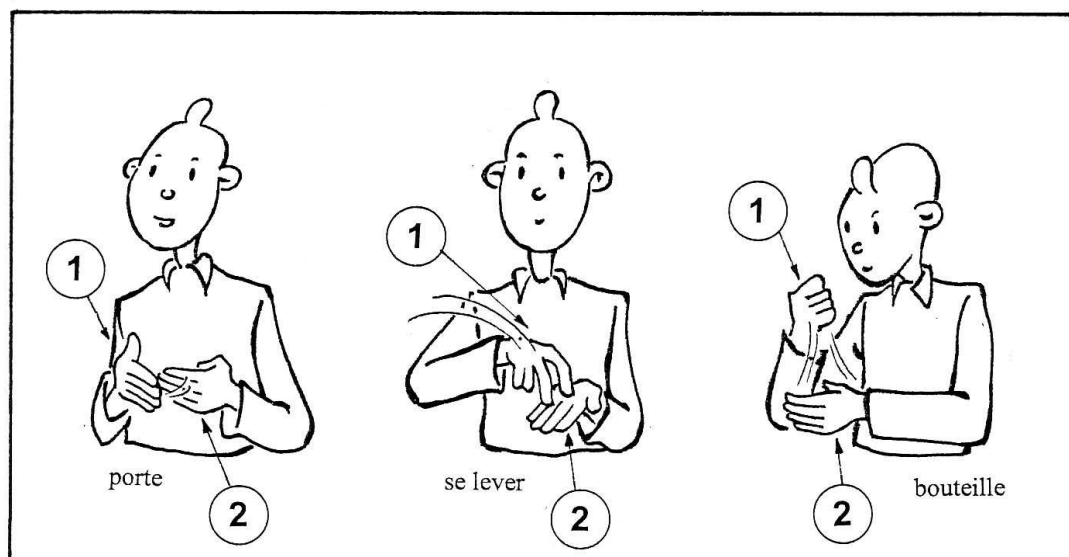
3.1.3.2 Dominance

Les signes du lexique standard peuvent être effectués d'une ou de deux mains. Dans la vie quotidienne, les signes effectués normalement à deux mains peuvent la plupart du temps être effectués à une seule main, par exemple lorsque le locuteur tient un verre ou tout autre objet dans l'autre main. Cependant, le fait d'effectuer un signe à deux mains introduit un nouveau paramètre : le rapport de 'dominance' d'une main par rapport à l'autre. Par exemple :



(Figure 39)

Par exemple :



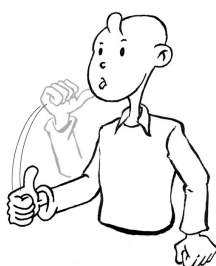
(Figure 40)

Ce rapport peut prendre différentes formes, notamment :



- une seule main est 'active' : BIENTÔT

(Figure 41)



DEMAIN

(Figure 42)

- les deux mains prennent la même configuration et sont complémentaires (souvent en



'miroir') : AUJOURD'HUI

(Figure 43)



ÇA VA

(Figure 44)

- une main domine l'autre (la main dominée sert souvent de support, de repère — cadre



locatif, transfert de forme) : CONTRE

(Figure 45)



ÉCRIRE

(Figure 46)

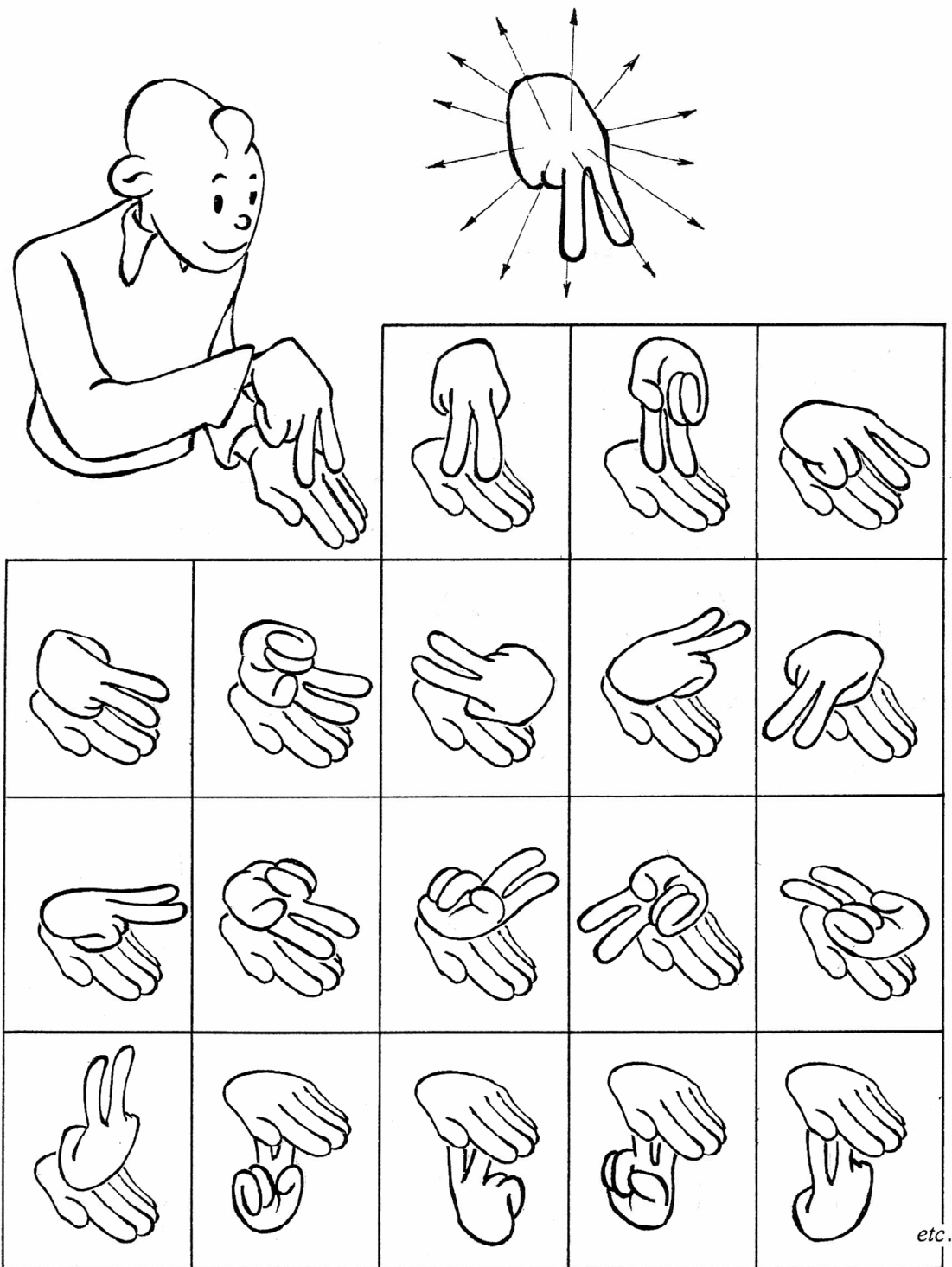
Selon Battison (1978), concernant les signes effectués à deux mains, la main dominée prend l'une des sept configurations : A, B, S, O, C, I (index) et S.

Les rapports de dominance peuvent avoir également des implications syntaxiques. Ainsi, le fait, pour la main dominée, de maintenir une configuration pendant que la main dominante poursuit le discours, peut être un indice de frontière propositionnelle. Si le signe maintenu est un signe standard, la main dominée peut maintenir une partie du signe effectué précédemment à deux mains, tandis que la main dominante réalise des déterminants ou subordinées ; ou bien, pour les signes effectués à une main, la main dominante maintient le signe standard tandis que la main dominée réalise des déterminants ou subordinées. (Cuxac 2000 : 243)

3.1.3.3 Orientation

Outre la configuration, la main peut suivre une multitude d'orientations :

Selon le tableau de Renard (2004 : 119), Bébien recense 28 orientations ; Nève : 6 ; I.V.T. : 5 ; Hamnosys : 34 et *Signwriting* : 5. Stokoe ne différencie pas ce paramètre.



(Figure 47)

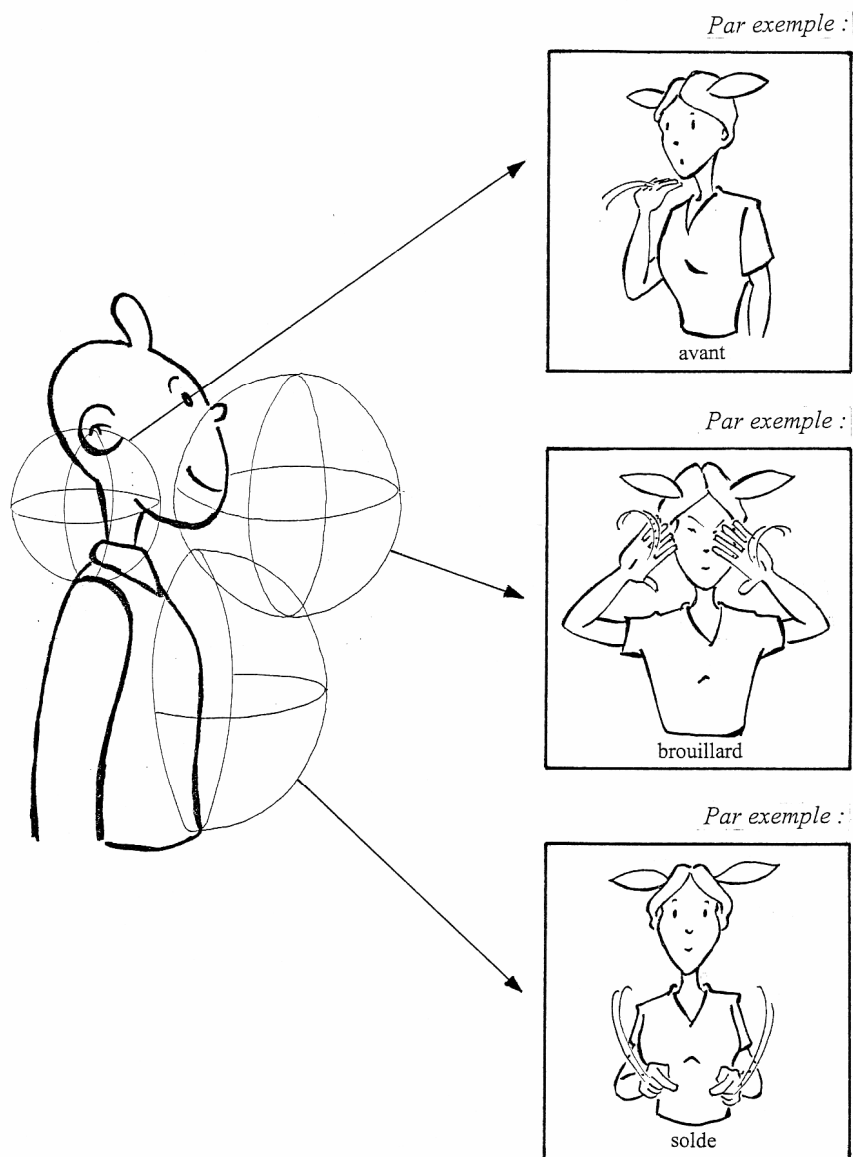
Un exemple : dans *Deaf-Pa, What ?*, Alan R. Barwiolek interpelle le public, et utilise le signe ALLER (pour un groupe : doigts écartés, à plat, deux mains en parallèle), mais orienté vers lui-même. Il sera alors plutôt traduit par VENIR : « Vous êtes venus ». Le même signe, avec la même

orientation, est utilisé un peu plus loin, à propos des troupes américaines et anglaises venues en France durant la seconde guerre mondiale. Dans les deux cas, le sujet est clairement identifié.

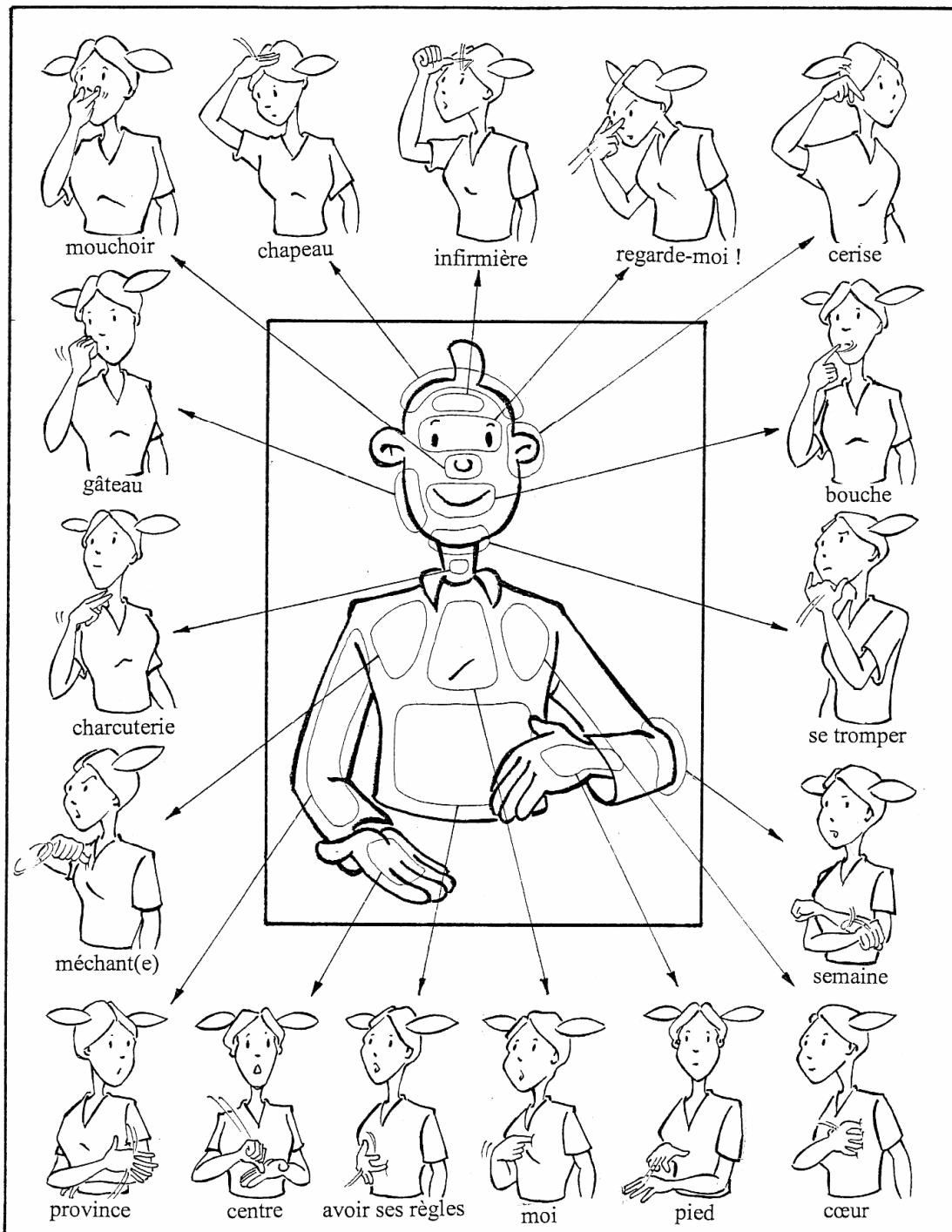
L'orientation pourra jouer un rôle quant à la qualification du passif en langue des signes.

3.1.3.4 Emplacement

Selon le tableau de Renard (2004 : 119), Bébien recense 26 localisations ; Stokoe : 12 ; Nève : 37 ; Hamnosys : 32 et *Signwriting* : 72 !



(Figure 48)



(Figure 49)

L'emplacement des signes du lexique standard est souvent lié soit à l'image ayant été utilisée pour former ce signe — C. Cuxac dirait : au transfert personnel ayant été lexicalisé (comme le signe INFIRMIERE : une croix sur le front, faisant référence aux coiffures utilisées par ces dernières) ; soit aux parties signifiantes du corps : les différents emplacements du corps sont souvent associés

à des champs sémantiques (par exemple, à l'emplacement du cœur, se trouve le signe CŒUR, mais aussi AIMER, PLAIRE, PEUR, ÊTRE TOUCHÉ, etc.).

L'emplacement du signe standard peut être modifié pour créer un néologisme (le signe ENTENDANT étant signé au niveau du front pour désigner les sourds qui se prennent pour des entendants) ou dans un but métaphorique (OUVRIR UNE PORTE, par exemple, étant signé au niveau du front pour signifier l'ouverture d'esprit). Ces emplacements des signes standards ne sont pas à confondre avec les emplacements syntaxiques, effectués dans l'espace de signation.

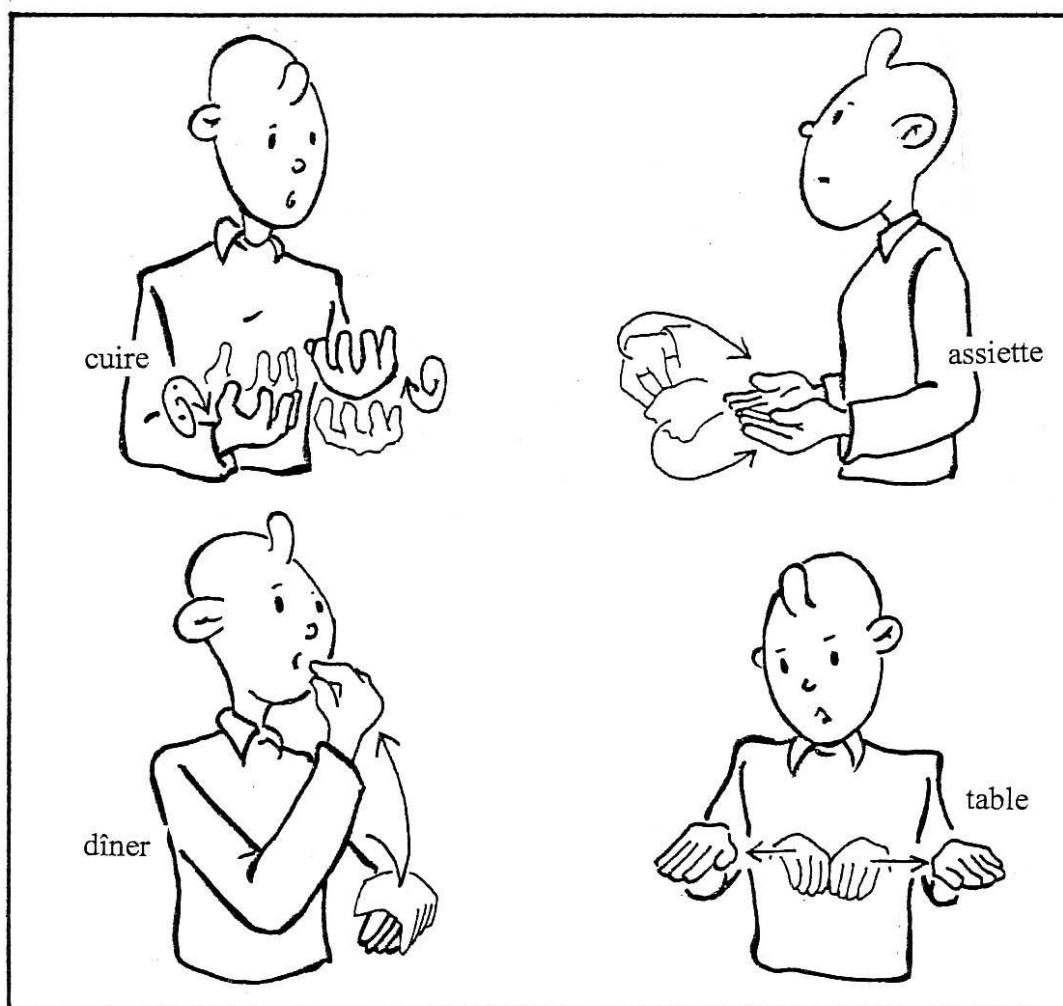
3.1.3.5 *Le mouvement*

Selon le tableau de Renard (2004 : 119), Bébien recense 96 mouvements ; Stokoe : 22 ; Nève : 9 ; I.V.T. : 8 directions principales ; Hamnosys : 178 et *Signwriting* : 239 ! Là encore se pose la question de la description de ces mouvements, de l'analyse qui en est proposée.



(Figure 50)

Par exemple :



(Figure 51)

Selon Lejeune (2004 : 58), le mouvement peut être analysé selon deux fonctions : une fonction de construction de références dans le cadre de la réalisation d'un signe nominal dans l'espace de signation ou une fonction prédicative lorsque le mouvement est au centre d'une relation sémantique spatialisée (signe verbal, action de mouvement, de transfert, localisation spatiale).

Cuxac (2000 : 147) note qu'il faut distinguer valeur morphémique interne, liée au sémantisme des unités (saisies = fermeture de la paume, émissions = ouverture de la paume), et valeur morphémique aspectuelle ajoutée (externe) qui fait l'objet d'un choix syntaxique (comme la répétition du mouvement, l'ampleur, la rapidité, etc.).

Agnès Millet (1997) accorde au mouvement un statut particulier : il est à la fois unité minimale et unité significative, il permet de différencier la simple posture du signe linguistique et il introduit la

dimension temporelle. Ainsi, par exemple, de nombreuses paires minimales s'opposent par le mouvement, aussi bien au niveau syntaxique qu'au niveau lexical. C'est ainsi que l'antonymie est iconisée en langue des signes. Le mouvement comporte d'ailleurs différentes propriétés qui donnent au mouvement son sens précis : intensité, ampleur, directionnalité, rapidité, itérativité fonctionnent comme des sèmes organisant tant le champ lexico-sémantique que le champ grammatical.

Ainsi, en langue des signes, le mouvement peut correspondre à différents types :

- affixe morphologique : ex : mouvement de description d'objet (le mouvement est inséparable de la configuration manuelle)
- affixe morfo-syntaxique : ex : mouvement répétitif = action durative
- affixe verbal : ex : direction du sujet et/ou de l'objet — il est dépendant du contexte syntaxique (emplacement des actants dans l'espace de signation)
- affixe prosodique : « Les mouvements du corps, balancements et rotations, fonctionnent la plupart du temps comme marqueurs de frontières syntaxiques : ruptures et changements thématiques, propositions, syntagmes, passage à une référence seconde. » (Cuxac 2000 : 254)
- affixe discursif : optionnel, indépendant du contexte syntaxique (comme l'amplification d'un mouvement pouvant correspondre à un adverbe)

Ou encore, on peut distinguer, pour le mouvement, les paramètres suivants :

- la localisation (tout mouvement part d'un locus, attribué ou non)
- le mouvement (le type de changement : déplacement d'un actant ou d'un objet, modification d'état)
- le chemin (le mouvement est-il direct, fait-il des méandres ?)
- l'orientation (vers l'agent, le patient, un locus attribué ou indéfini) (on peut parler également de direction ou de destination)
- la motion (l'aspect du mouvement : rapide, répétitif)

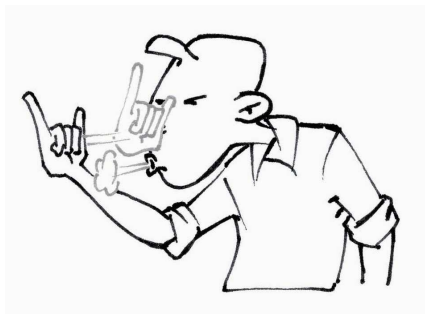
Pour l'analyse informatique du mouvement, Annelies Braffort (1996 : 72) distingue cinq champs :

- Primitive Mouvement : Primitive de mouvement de la main dominante

- Sous-Type Mouv : Sous-type de mouvement de la main dominante
- Sens Mouv : Sens du mouvement de la main dominante
- Répèt Mouv : Répétition éventuelle du mouvement de la main dominante
- M1M2 : Rapport entre le mouvement des 2 mains, le cas échéant

Le mouvement peut encore avoir d'autres influences : à lui seul, ajouté à un nom, il transforme le nom en verbe. Quelques exemples de Cuxac (2000 : 166) :

- RHINOCEROS + mouvement rectiligne = FONCER TOUT DROIT



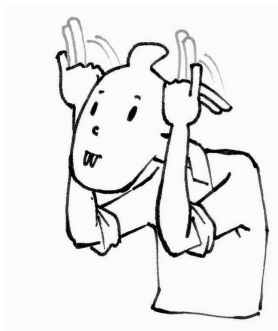
FONCER TOUT DROIT (Figure 52)

- RAT + mouvement vers le bas (et mimique) = FOUINER



FOUINER (Figure 53)

- LAPIN + mouvement vers le bas = SE SOUMETTRE

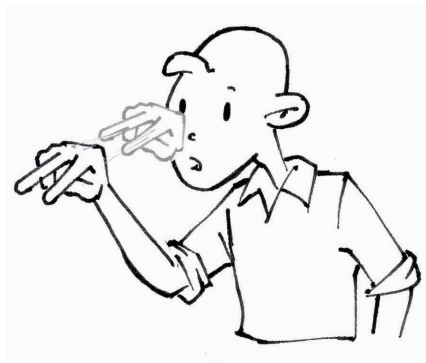


SE SOUMETTRE (Figure 54)

Selon Creissels (1995 : 296-297), dans les langues de la famille bantoue ou dans les langues du Caucase, la forme verbale subit une modification lorsqu'un complément particulier est ajouté, le sujet et les compléments déjà présents n'étant pas modifiés. Ce complément ajouté peut concerner le destinataire ou le bénéficiaire du procès, ou la direction d'un déplacement. Ce complément est nommé voix applicative. Peut-on qualifier la modification du mouvement du verbe en langue des signes en fonction du destinataire ou de la direction de l'action de voix applicative ?

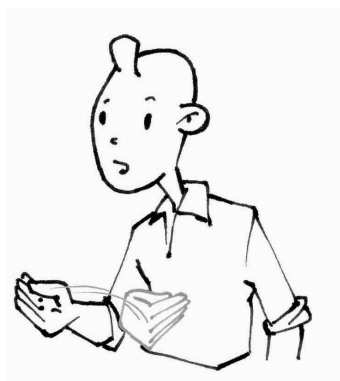
En langue des signes, l'utilisation fréquente, habituelle, du 'transfert personnel' renforce l'opposition entre les signes qui partent du sujet et ceux qui sont dirigés vers le sujet (mouvements efférents et afférents, pour reprendre les termes vus en 2.1.2). On peut cependant distinguer différents types de mouvement, concernant les verbes : ceux qui, ont

- un mouvement/orientation vers l'objet : JE LE REGARDE



JE LE REGARDE (Figure 55)

- un mouvement/orientation vers le destinataire : JE TE DONNE



JE TE DONNE (Figure 56)

- un mouvement/orientation à partir du destinataire : TU ME DONNES



TU ME DONNES (Figure 57)

- un mouvement/orientation à partir de l'objet : JE PRENDS (quelque chose)



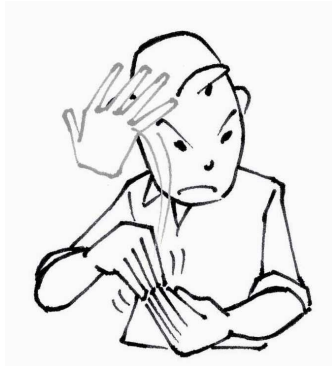
JE PRENDS (quelque chose) (Figure 58)

- un mouvement/orientation vers le sujet : JE SUIS CONTRÔLÉ, REGARDÉ



JE SUIS CONTRÔLÉ (Figure 59)

- du « sur place » : JE ME DEMANDE, J'AIME



JE ME DEMANDE (Figure 60)

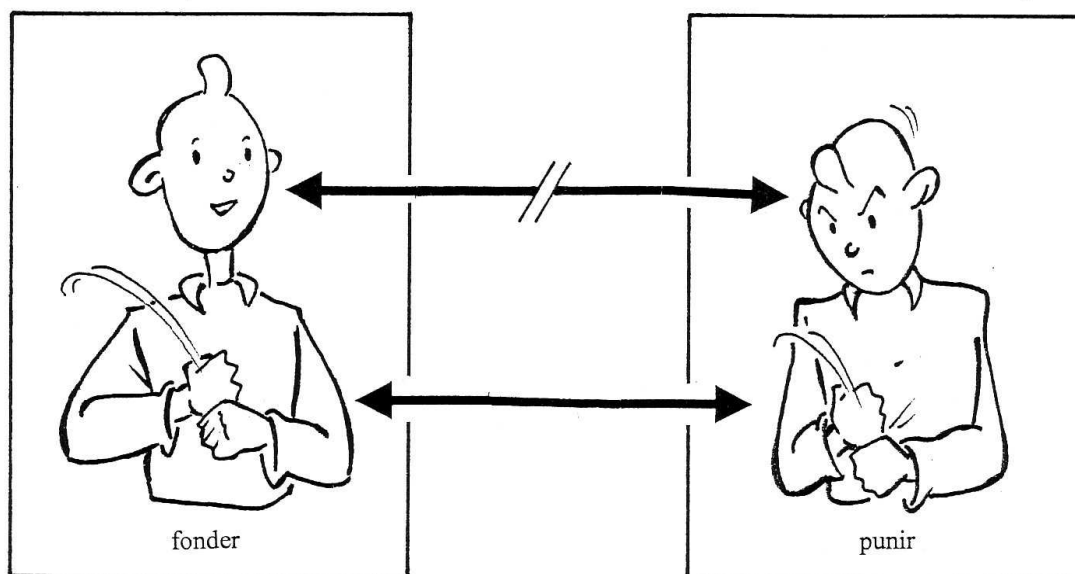
Mais ces distinctions peuvent être délicates. Par exemple, comment distinguer les mouvements ‘à partir de l’objet’ et ‘vers le sujet’ ? Cette distinction est-elle liée au statut du deuxième argument (soit un objet inanimé, soit un être animé) ? Ou bien à l’origine identifiée (place définie au préalable) ou non du sujet ou de l’objet ? Cuxac (2000 : 197) remarque que la direction du mouvement ne suffit pas pour indiquer l’agent ou le patient : INFORMER et INVITER ont des directions opposées. Mais est-ce dû à une ambiguïté du paramètre mouvement, ou bien à la traduction française du mot ?

Le mouvement est ainsi un paramètre important, susceptible d’intervenir à différents niveaux et donc auquel il faut prêter attention lors des analyses syntaxiques. Ces distinctions ne seront pas inutiles pour une réflexion sur la syntaxe du passif en langue des signes.

3.1.3.6 Le regard

L’importance du regard en langue des signes a été longtemps méconnue : « Early reports on signed languages focused almost entirely on lexical material. Facial gestures, for example, were at first largely ignored, but as analyses became more sophisticated, the grammatical import of facial gestures has surfaced. » (Terry Janzen 2004 : 20)

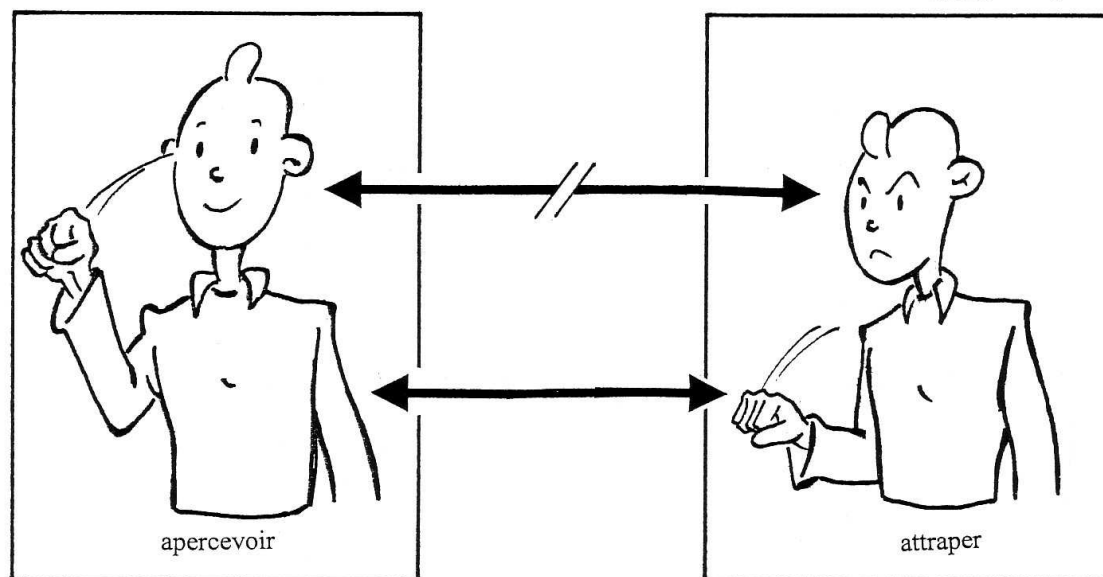
Par exemple :



Par exemple :

(Figure 61)

Par exemple :



Par exemple :

(Figure 62)

Le regard a des fonctions :

- pragmatiques : il permet de gérer l'interaction (indique par exemple que le locuteur n'a pas fini ou ne veut pas être interrompu — par un regard soutenu ou à l'inverse par une fuite du

regard empêchant l'interlocuteur d'intervenir) ; il spécifie l'interlocuteur dans un groupe ; il peut faire référence à une personne ou un objet présent dans la situation d'énonciation ;

- syntaxiques : en désignant l'emplacement de l'actant qui prend la parole ou agit, ou en pointant telle partie de la scène ou de l'objet dont on parle, il permet de tisser les relations sémantiques ;
- et diverses fonctions grammaticales, notamment liées au mode-temps-aspect (condition, souhait, peur, question, etc.).

Le regard est au centre de l'organisation du discours en langue des signes — ce qui se comprend par le fait que, la plupart du temps, les locuteurs de la langue des signes se regardent (et non regardent les mains de l'interlocuteur, comme le font souvent les apprenants) et que la complexité des signes est organisée en fonction de ce point focal (les signes les plus compliqués étant effectués à proximité du visage, les plus éloignés étant les plus simples et souvent redoublés).

Cuxac (2000 : 217-221) précise que le regard est activateur d'espace — juste avant qu'un signe standard y soit émis — ou pointé pour les signes à emplacement fixe sur le corps du locuteur. Il est créateur de déixis : de temps (*maintenant, autrefois*), de lieu (*ici, là*), de personnes (*tu*). Il permet également de changer de cadre de référence discursive : passage au 'comme ça', indice de construction de références spatiales ou temporelles, fuite ou retour du plan de l'énonciation.

Outre la direction du regard, figure la question de l'expression du visage. Cette expression peut avoir divers rôles, comme de permettre un regard métadiscursif : il peut exprimer l'avis du locuteur sur ce que le narrataire est en train de raconter. Au niveau syntaxique, cette expression intervient notamment pour le mode interrogatif : le trait [+ Q] peut n'être marqué que par un froncement des sourcils — le reste de l'expression signée étant identique.

Cette complexité du (ou des) rôle(s) de l'expression du visage est également soulignée dans diverses études portant sur d'autres langues des signes :

« A milestone in ASL research was the discovery that manual signs in ASL are frequently accompanied by facial expressions which are not affective but appear to have some grammatical function. Facial expressions can also function as intensifiers and modulation markers. » (Aarons, 1994 : 41)

« These non-manual markers have been carefully described in terms of the component parts of their articulation, such as raised or lowered eyebrows, angle

of the head, mouth movements, etc. To date, non-manual markings that have been identified include those accompanying wh-questions; yes/no questions; rhetorical questions; topics; conditional clauses; relative clauses; and negation. Facial expressions can also function as intensifiers and modulation markers. Most of the work on these markings (Baker and Padden, 1978; Baker and Cokely, 1980, e.g.) is descriptive. Intensifiers and modulation markers are usually made with the mouth and lower part of the face, concurrently with the manual sign, and function adverbially or adjectivally. An example of this is the non-manual marker glossed as 'th,' which means "in a careless manner." Thus the non-manual marking 'th' (made with the mouth pattern associated with the sound 'th' as in "think") when it accompanies the sign DRIVE, yields the meaning, "drive carelessly." » (Aarons 1994 : 41) De même, Carol Neidle note : « Along with manual signing, ASL makes use of nonmanual markings, that is, movements involving the head and upper body. Such markings are used in a variety of ways in the language, both affectively and grammatically. For example, head and eye movements have linguistic uses not only at the sentence level, but also with respect to discourse processes. » (Neidle *et al.* 2000 : 38-39)

Cuxac (2000 : 226) détaille les valeurs modales de l'expression du visage (conditionnel, impératif, incitatif, réprobatif, ironique, dubitatif, assertif, interrogatif, etc.) ; ses valeurs aspectuelles (duratif, continu, ponctuel, etc.) ; sa valeur d'indéterminé ou de démonstratif (déterminant grammatical du nom) ; sa valeur de fausse question ; etc. Un exemple intéressant se déroule durant le spectacle de J. C. Mc Kinney et A. R. Barwiolek, *Deaf-Pa, What ?*, lorsqu'ils font venir Philo sur scène et détaillent différentes expressions qu'il utilise lors d'un bref récit. Un autre exemple, montrant la finesse et la complexité de ce paramètre : au début du conte de Jeannot et Margot (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 5), V. Abbou indique que l'histoire qu'il va raconter s'est déroulée dans des temps « très, très anciens ». Il commence par signer l'adverbe AUTREFOIS d'une main, puis continue le même signe avec le même mouvement mais à deux mains, avant de terminer le signe d'une main. Dans la première et la troisième partie de ce signe, il a les yeux presque fermés, marque d'accentuation utilisée pour montrer qu'il s'agit de temps reculés. Dans la deuxième partie du signe, il ouvre puis ferme les yeux, marque d'amplification (image de surprise, d'étonnement) qui accentue encore davantage la notion d'ancienneté. Ainsi, un même signe peut recourir non pas à une marque du visage, mais à plusieurs, ce qui est rarement noté dans les analyses syntaxiques de la langue des signes.

Un des exemples montrant l'indépendance de ce paramètre est qu'en règle générale, l'expression du visage est effectuée en même temps que le (ou les) signe(s) qu'elle accompagne, mais à certaines occasions, elle peut être réalisée en décalage antérieur ou postérieur, de manière volontaire ou involontaire. Dans le conte de Jeannot et Margot (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 5), lors de la seconde 'randonnée' en forêt, Margot est effrayée lorsque ses parents ont disparu. Le conteur a

un très léger temps d'hésitation au moment de signer le nom de Margot. Sans doute, le signe de Margot n'étant pas 'habituel', ce signe nécessite une prise de recul, concentration, pour être sollicité ; et pris dans le fil de son récit, le conteur met une ou deux secondes pour le convoquer et le signer (ce que l'on devine dans les séquences 'ratées', le bêtisier présenté dans le générique de fin). Or il a déjà, deux secondes auparavant, pris l'expression du visage de Margot : son état d'esprit désespéré. Le transfert du personnage a commencé même si les signes manuels ne sont pas encore au rendez-vous.

3.1.3.7 Marques supplémentaires

En plus de la configuration, de l'orientation, etc., d'autres paramètres sont importants en discours, tout en n'étant jamais, ou rarement, notés dans les analyses linguistiques. Nous en noterons quatre :

- en premier, la taille. Il ne s'agit pas là des transferts de taille et de forme, qui permettent de décrire précisément un objet ou un personnage, mais de la manière dont un signe isolé peut être réalisé en contexte, en fonction du signifié visé. Ainsi, un signe comme JEU, tel qu'il est noté dans les dictionnaires, est réalisé les deux mains en parallèle espacées d'une trentaine de centimètres. Dans le n°1 de *S'il te plaît, dis-moi*, Bachir Saïfi effectue ce signe de manière plus retrécie : ses mains ne sont écartées que d'une quinzaine ou vingtaine de centimètres. En effet, il explique alors les règles du jeu des toupies *Beyblade*, jeu qui se déroule sur un petit plateau. Le signe est alors retréci pour correspondre à la taille du jeu en question. Noter ce signe uniquement par sa traduction : « jeu » occulte cette information. Or celle-ci est importante, puisque, par exemple, la distance séparant les deux mains dans la réalisation du signe peut à elle seule permettre de distinguer différents types de jeux.

- en deuxième lieu, nous mettrons l'accent sur la hauteur à laquelle un signe est réalisé. Là encore, il s'agit d'un paramètre généralement non pris en compte dans les analyses linguistiques. Or ce paramètre est aussi porteur d'information. La position des signes dans l'espace de signation, quant à leur hauteur, peut avoir un sens physique (un objet plus grand qu'un autre, un père plus grand que son fils) ou hiérarchique (un patron plus élevé hiérarchiquement que son ouvrier, ou un professeur par rapport à ses élèves). Aussi, réaliser un signe plus haut ou plus bas qu'un autre n'est pas neutre, est en soi porteur d'information. La langue des signes utilise ainsi toutes les capacités d'une expression en trois dimensions. Baser les analyses linguistiques sur des

transcriptions linéaires laisse de côté nombre de paramètres, d'informations, et donc ne peut rendre compte de la richesse des structures de cette langue.

- En troisième lieu, une marque peut avoir un effet important : le rythme. Ainsi, concernant la topicalisation, Lillo-Martin (1991 : 30) remarque qu'elle « is also marked in ASL by a specific facial gesture and by the rhythmic grouping of the signs ». Or ces marques ne sont pas souvent prises en compte dans les notations des énoncés signés. Un exemple : dans le n° 2 du DVD *S'il te plaît, dis-moi*, Victor Abbou termine le conte de Raiponce avec le signe HEUREUX répété plusieurs fois de manière très rapide. Ce rythme, inhabituel pour ce signe, marque l'intensité attribuée à ce bonheur. Le même signe accompli avec un rythme différent aurait eu une signification différente. Un autre exemple : dans le conte de Jeannot et Margot (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 5), narrant le dialogue entre les parents de Jeannot et Margot dans leur lit, utilise le verbe REGARDER avec un mouvement très rapide et très sec (commençant et s'arrêtant brusquement). Ce rythme particulier dénote l'état d'esprit de la mère qui n'aime pas les enfants et veut se débarrasser d'eux. Une traduction de ce signe devrait ajouter un complément au verbe pour en rendre la signification. Mais comment noter de manière complète et objective les particularités rythmiques dans les notations des phrases signées ?

- Les énoncés signés ne font pas appel seulement aux mains et au regard, mais également à d'autres marques non manuelles, comme le mouvement des épaules, le mouvement du nez ou celui des lèvres. Et ces différents paramètres, comme les précédents, peuvent intervenir à un niveau morphologique, syntaxique, pragmatique.

« Certain types of grammatical information are provided by the non-manual marking accompanying manual material. For example, it has been observed that certain non-manual markings are associated with particular types of clauses, i.e., that there is a distinct non-manual marking that accompanies relative clauses, conditional clauses, wh-questions, yes/no questions, rhetorical questions, negative clauses, etc. (see for example, Stokoe, 1960; Bellugi and Fischer, 1972; Baker and Padden, 1978; Liddell, 1977; Baker and Cokely, 1980; Baker-Shenk, 1983). [...] Non-manual marking in ASL is achieved by a combination of physical realizations involving the various elements listed below. There may be shifting of the shoulders and upper body side to side or backwards and forwards. The whole head may be moved from side to side; or up and down. It may also be tilted forwards or backwards or to one side or the other. The eyebrows may be lowered or raised. Eyes may be opened or closed, or may be widened. They may maintain steady gaze, or may look away and then back again. There may also be blinking. The lips may be pursed or spread; the upper lip may be raised. The cheeks may be puffed or tensed. The nose may be wrinkled. Coulter (1979) proposes that all non-manual markings in ASL can be decomposed into these basic physical

elements, each of which, for him, constitutes a separate morpheme. He notes, moreover, that there are two additional elements, i.e., raised lip and wrinkled nose, that often combine with the non-manual topic marking to produce the effect of a distinctive relative clause marking. » (Aarons, 1994 : 65-67)

Neidle *et al.* (2000 : 40-43) détaillent les marques non-manuelles en :

- marques affectives (émotions transmises par l'expression du visage)
- marques lexicales (marques associées à certains items : RECENT, DOUX)
- marques adverbiales (marques qui modifient le sens d'un signe)
- marques syntaxiques (comme pour la négation)

3.1.4 Questions morphologiques

3.1.4.1 Morphèmes

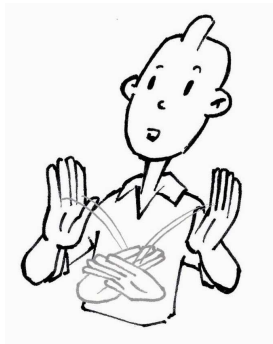
Le caractère combinatoire des signes est un phénomène intéressant et important : il est quasiment toujours possible de 'jouer' sur chacun de ces atomes de sens, afin d'infléchir l'énoncé vers un vouloir-dire particulier. Cuxac (2000 : 145) souligne le caractère moléculaire des signes standards : « Les signes se présentent comme un tout (des unités de type moléculaire) où chaque élément paramétrique peut être chargé de sens et est même susceptible d'apporter une contribution spécifique au sens global de l'énoncé. » Il ajoute (*id.* : 146) que ces paramètres « sont proches des unités morphémiques des langues orales », comme l'index tendu vers le haut (animé humain) est à rapprocher du morphème *-ier* français. Cuxac (*id.* : 135) désigne les signes à un emplacement comme 'monosyllabiques' et les signes à un emplacement de départ et un d'arrivée de polysyllabiques. Il critique Stokoe qui a conféré une valeur phonématique à la compositionnalité paramétrique de la structure interne des signes standards, alors qu'il s'agit de morphèmes (*id.* : 150). Cette compositionnalité morphémique « est une donnée structurale facilitante pour la réception comme pour l'émission des messages (néologismes, jeux métalinguistiques) » (*id.* : 151)

On peut ainsi comparer ce phénomène avec les possibilités de combinaisons morphologiques des langues vocales (ajout de suffixes ou préfixes, mots-valises, etc.), mais ce phénomène est beaucoup plus fréquent et productif en langue des signes : un locuteur français, par exemple, peut 'jouer sur les mots' et créer un néologisme dans telle ou telle circonstance, mais cela sera toujours occasionnel, rare. En langue des signes, les variations des paramètres permettent d'inventer des signes inédits de manière fréquente, quel que soit le locuteur — et cela ne facilite pas l'analyse du linguiste.

Martinet distingue deux classes différentes de morphèmes : les monèmes grammaticaux (morphèmes) et des monèmes lexicaux (lexèmes) (Martinet 1967 : 119). On peut parler de morphèmes lexicaux (ou lexèmes), et de morphèmes grammaticaux. Les morphèmes lexicaux sont ceux « qui trouvent leur place dans le lexique » (1967 : 16), les morphèmes grammaticaux sont « ceux qui [...] apparaissent dans les grammaires » (*ibid.*). On définit généralement les lexèmes comme des morphèmes « qui appartiennent à des inventaires illimités » (1967 : 119), et les morphèmes grammaticaux comme des morphèmes qui font partie de paradigmes dont les membres sont en « nombre relativement réduit » (1967 : 119). En langue des signes, les morphèmes grammaticaux sont souvent exprimés par l'utilisation de l'espace : loci, orientation, mouvement, etc.

D'autre part, un certain nombre de signes ont été désémantisés pour devenir des marques (Cuxac 2000 : 167) :

- FINI : marque de l'accompli



FINI (autre forme : mouvement vers le bas) (Figure 63)

- HABITUDE : marque du fréquentatif



HABITUDE (Figure 64)

- AFFAIRE : morphème de dérivation à valeur abstractisante



AFFAIRE (Figure 65)

- TOUCHER : marque de l'expérientiel



TOUCHER (Figure 66)

- PEAU : marque expérientielle-factuelle concernant les animés



PEAU (Figure 67)

3.1.4.2 Incorporation ou accord

Un phénomène fréquent en langue des signes peut être rapproché de caractéristiques que l'on attribue à la 'grande iconicité' : la possibilité de modifier morphologiquement un verbe pour qu'il incorpore des traits de l'agent, du patient, de l'instrument, du destinataire, etc. Selon Cuxac (2000 : 244), ces inclusions relèvent de la grande iconicité : ainsi, les verbes plurivalents standards sont des « ensembles actanciels s'originant vraisemblablement dans la grande iconicité des transferts personnels, à substantival inclus dans la forme du verbe (configuration de la main

= substantival) » (2000 : 190). Ces cas sont très nombreux en langue des signes : *secouer un tapis*, *mettre des lunettes*, *mettre un chapeau*, *conduire une voiture*, *envoyer une lettre*, etc.

Ce phénomène peut être analysé de différentes manières. L'une d'entre elles le considère en tant que processus d'incorporation. Celui-ci est un mécanisme de composition morphologique par lequel la combinaison d'un verbe et d'un nom donne naissance à un mot unique ayant le statut de verbe. Dans les langues européennes, ce mécanisme est relativement peu productif : en français, on le trouve dans des verbes comme *main-tenir* ou *cul-but*, ou en anglais dans *baby-sit*. Dans d'autres langues, notamment amérindiennes (Creissels, 1995 : 158 ou 2002, ch. 12), ce mécanisme est très répandu. Creissels donne l'exemple du *caddo* qui permet d'incorporer au verbe des classificateurs : le nom 'œil', par exemple, lorsqu'il est incorporé au verbe, signifie que le verbe concerne des objets petits et ronds (*perles*, *prunes*, etc.).

Une deuxième manière le considère en tant que phénomène d'accord. Selon A. Rousseau (2005), « Dans beaucoup de langues, les membres de l'énoncé sont annoncés ou repris sur le prédicat verbal, qui contient un mini-programme de l'énoncé ; on peut penser qu'en français l'accord sujet-verbe et aussi objet-verbe est une trace de ce principe. » Dans le même ordre d'idées, l'inclusion dans la forme verbale de traits de l'agent, du patient, de l'instrument, du destinataire, etc. pourrait être un simple phénomène d'accord verbal.

Les analyses génératives utilisent d'autres terminologies : pour Neidle *et al.* (2000 : 33-34), un verbe directionnel comme *DONNER* est composé d'un préfixe, marquant l'accord du sujet, et d'un suffixe, marquant l'accord de l'objet. Pour Lillo-Martin (1991 : 80) « [...] the inflectional argument in ASL acts like an overt pronom » Agnès Millet réagit : « En accord avec Cuxac, il m'apparaît que l'iconicité — et la spatialité — doivent être prises en compte *en tant que telles* dans l'analyse syntaxique des LS, faute de quoi on aboutit à des formulations assez étranges qui font que, par exemple, des positions spatiales liées aux flexions verbales sont traitées comme des 'préfixes sujet' et des 'suffixes objet' (Neidle *et al.* 2000 : 33). Cette analyse représente effectivement un coup de force des linguistiques dominantes sur les langues gestuelles : la spatialité n'y est pas traitée en tant que telle, mais est assimilée, par le biais des concepts linguistiques utilisés, au fonctionnement des langues vocales. On préférera de loin, comme c'est le cas pour de nombreux chercheurs, gloser l'espace comme un espace sémantico-syntaxique qui ordonne *spatialement* les relations entre les éléments. » (2006 : 96-97)

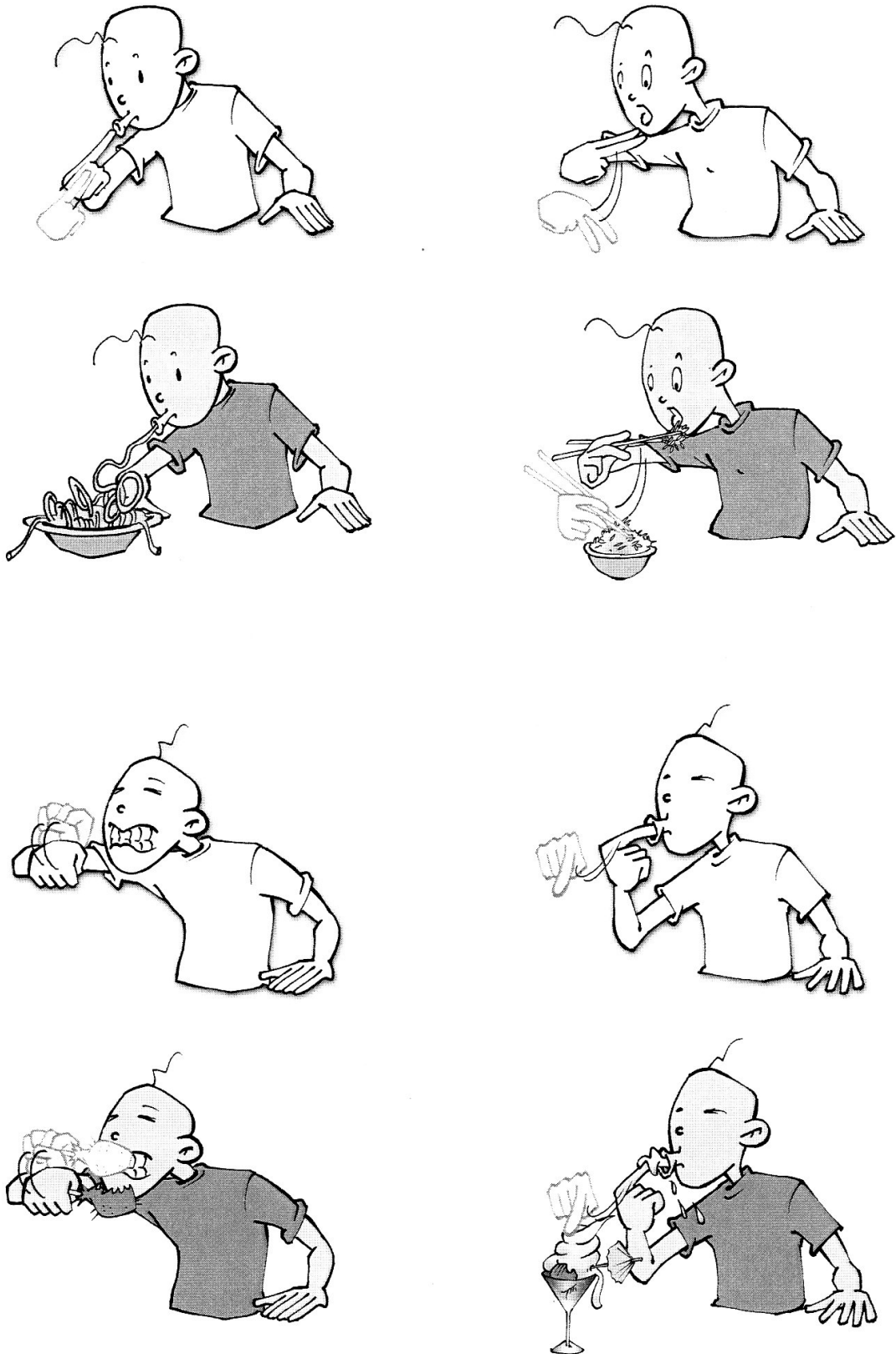
3.1.4.3 Exemple

« Si, en français, un verbe tel que '*monter*' suffit à marquer une action, dès lors appréhendée de manière générique, en LSF la spécificité de l'action est marquée en fonction du support auquel elle s'applique : on ne « *monte* » pas de la même façon à un arbre, à une corde, à une échelle, en voiture, à moto, ou à cheval... » (Le Corre 2002 : 9)

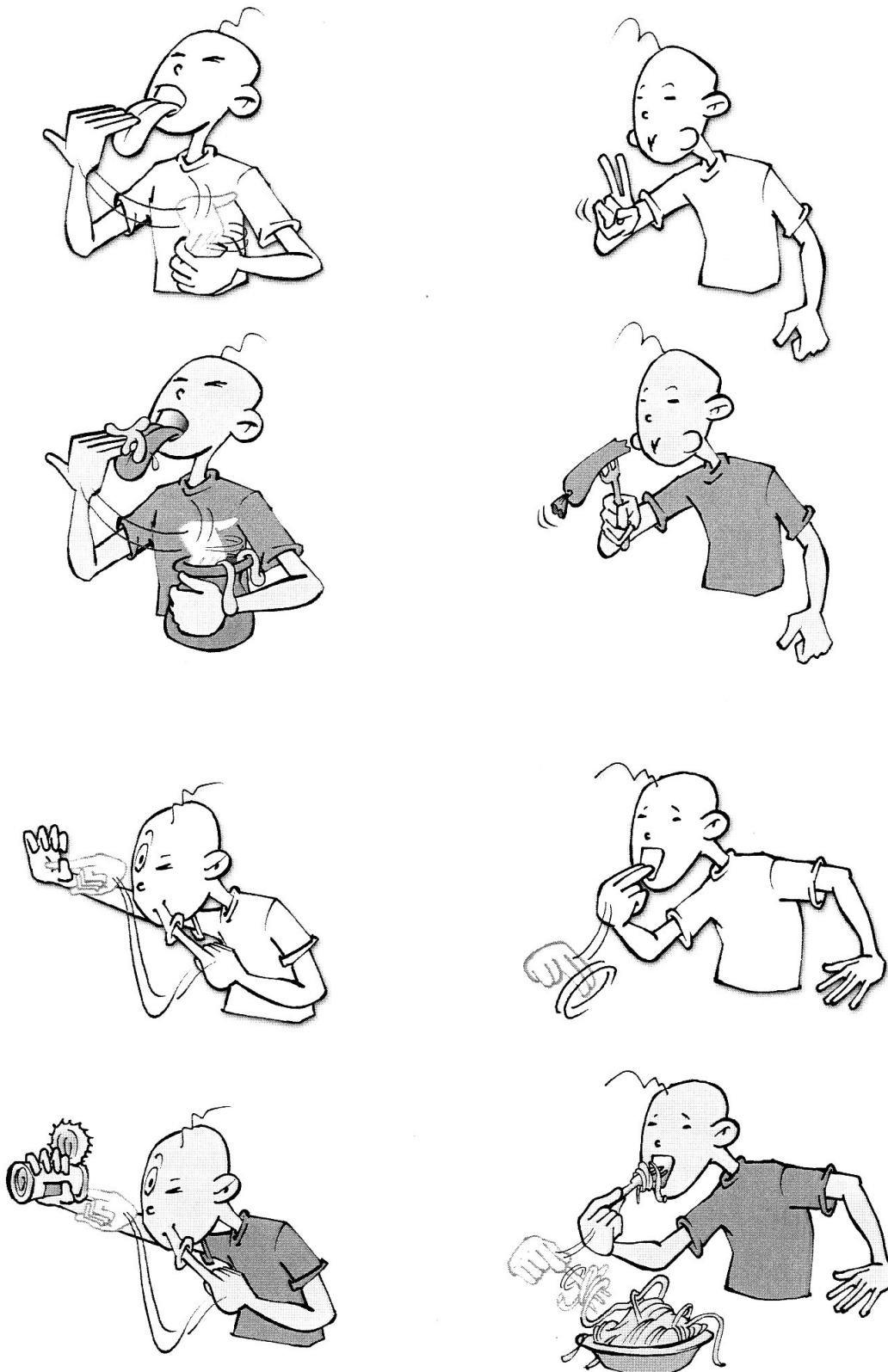
Un exemple : le verbe MANGER.

Ce qui est intéressant dans ces exemples est le fait que le verbe 's'accorde' de différentes manières :

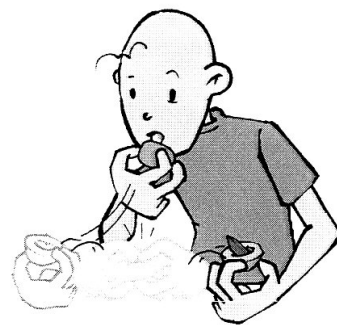
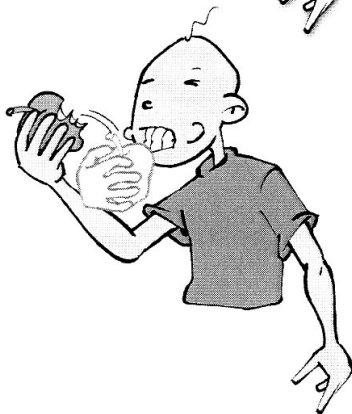
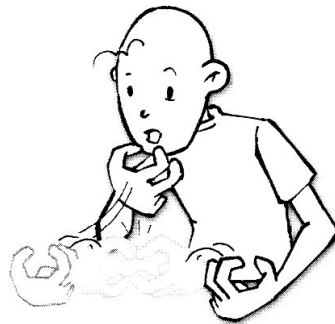
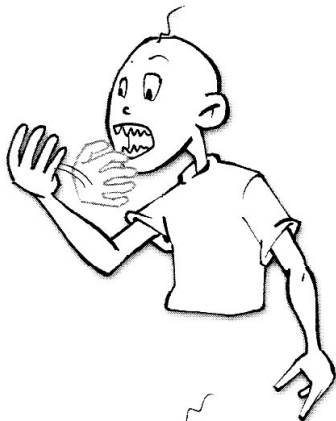
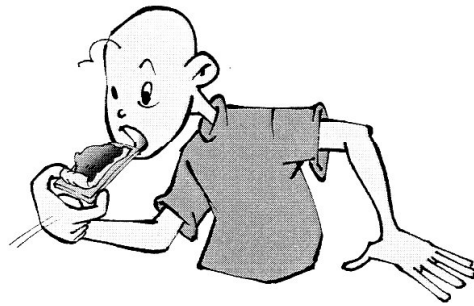
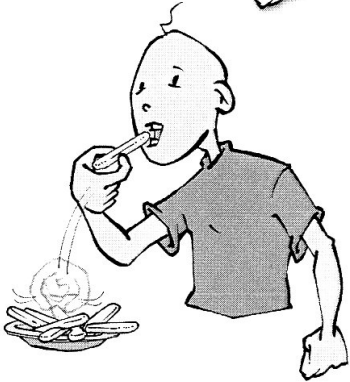
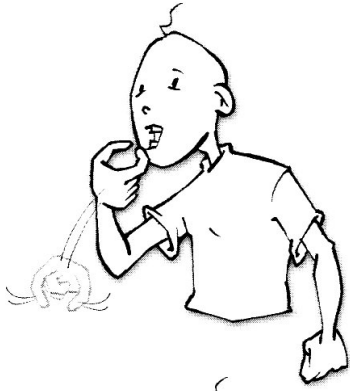
- avec la forme de l'objet (de l'aliment) : part de gâteau plus ou moins grande, forme de la pomme
- avec la forme de l'instrument utilisé : fourchette, cuillère, baguettes
- avec la forme de la main : manière de tenir une cuisse de poulet, une gaufre ou un sandwich
- avec le geste réalisé : tremper l'index dans la crème ou dans une boîte, attraper des miettes avec le petit doigt, saisir un aliment avec deux, trois, quatre ou cinq doigts — ou avec deux mains
- avec la manière de manger : 's'empiffrer' (fig. 72), manger goulûment (fig. 77)
- la main dominée peut également jouer un rôle : boîte ou fruits tenus
- la main dominée esquisse parfois un geste co-verbal : (fig. 76)
- la tête s'adapte à la situation : penchée vers l'avant, vers l'arrière
- la forme de la bouche s'adapte également : manière de mordre dans un poulet, d'avalier un spaghetti
- l'expression du visage dépeint l'état d'esprit du locuteur : contentement, effort, avidité



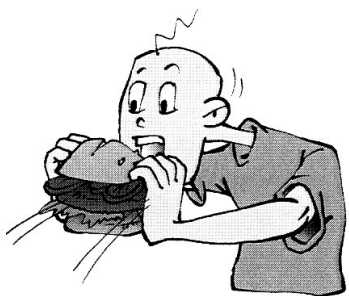
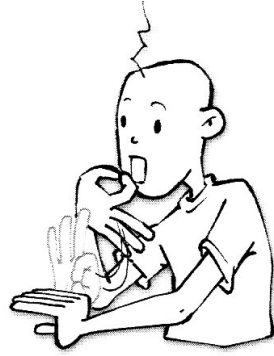
(Figure 68)



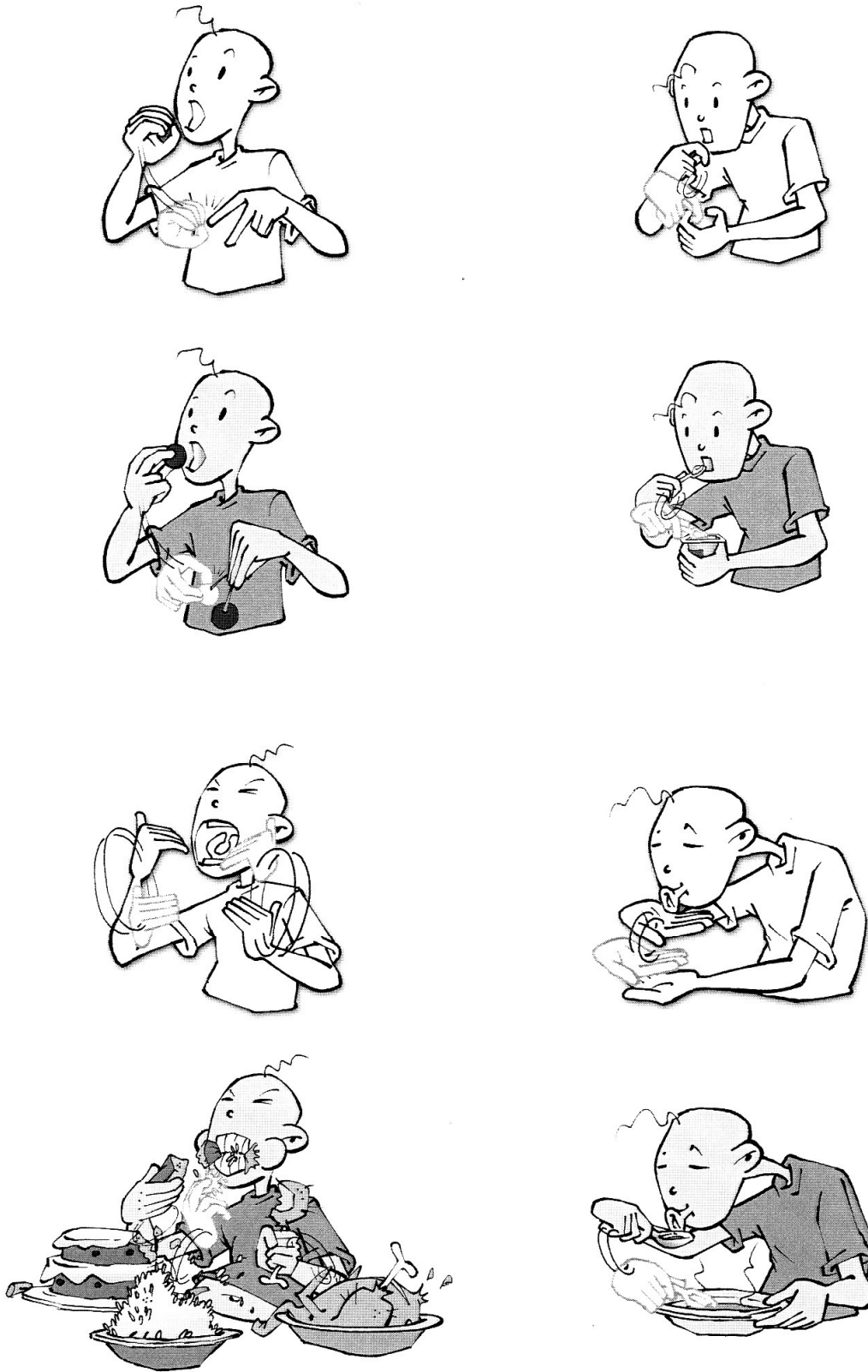
(Figure 69)



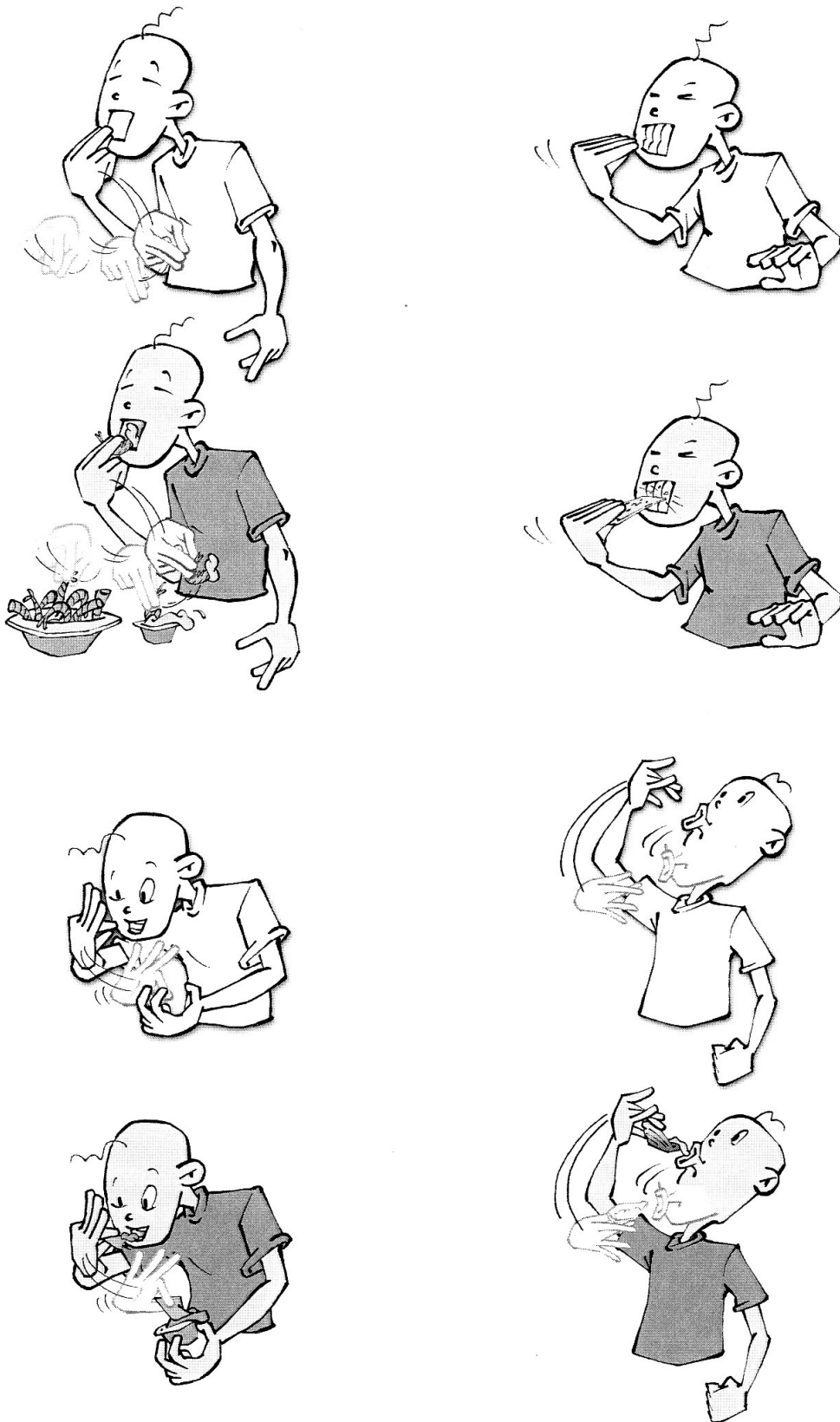
(Figure 70)



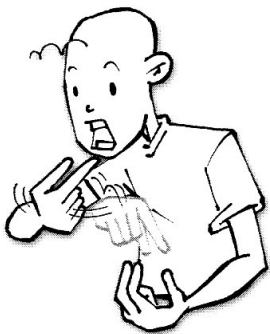
(Figure 71)



(Figure 72)



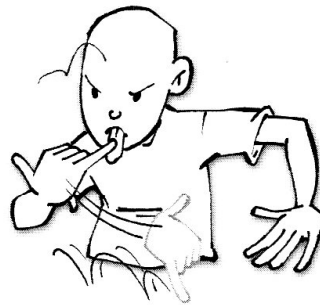
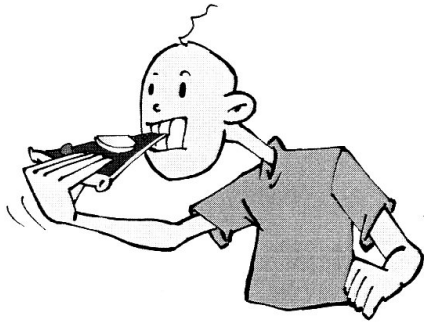
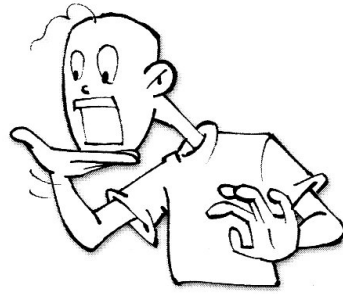
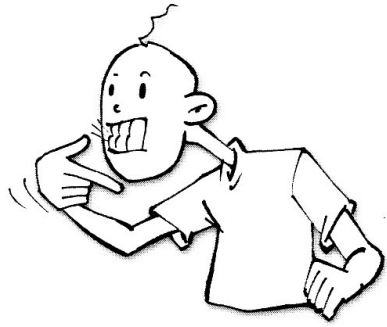
(Figure 73)



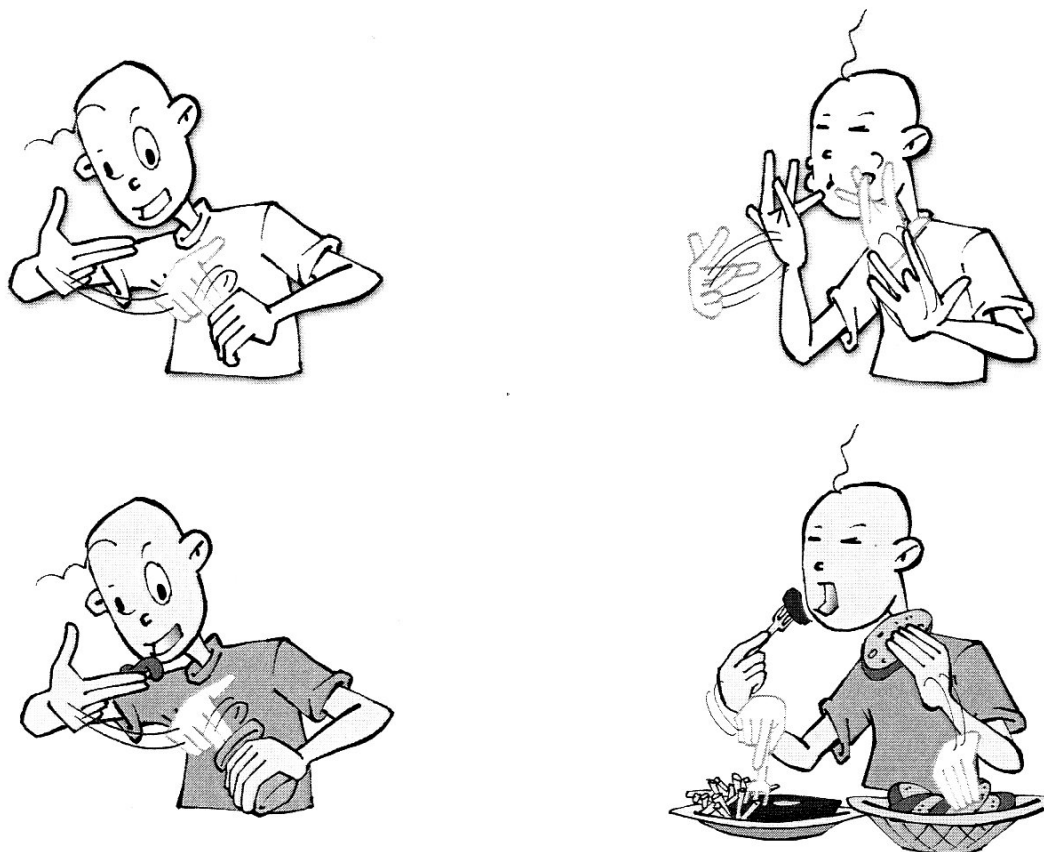
(Figure 74)



(Figure 75)



(Figure 76)



(Figure 77)

Tous ces exemples — et bien d'autres seraient encore possibles — correspondent au verbe MANGER. Il est clair que le même verbe n'est pas signé de la même manière selon ce qui est mangé et la manière avec laquelle cela est mangé. Il est quasiment impossible de recenser de manière exhaustive toutes ces formes : il suffit qu'un nouvel aliment comporte une forme particulière pour qu'une nouvelle configuration soit utilisée. Beaucoup de verbes en langue des signes suivent cette particularité. Il est donc absurde de baser des analyses syntaxiques sur des verbes standards, sans tenir compte de ce trait caractéristique de la majorité des verbes de la langue des signes.

3.2 Catégories

La question des catégories grammaticales applicables à la langue des signes a été l'une des premières à occuper les chercheurs :

« A small body of researchers began to uncover the underlying principles of ASL grammar during the 1960's and 70's. The early study of the language was concerned with very basic issues, such as what exactly a verb is in ASL (Fischer and Gough, 1978). In fact, in ASL research nothing has been taken for granted. There is still debate as to what constitutes a pronoun in ASL (Fant, 1977; Friedman, 1975; Gee and Kegl, 1983; Kegl, Lentz and Philip, 1976; Kegl, 1976; Lacy, 1974; Hoffmeister, 1978; Lillo-Martin and Klima, 1990; Meier, 1990). There is also some disagreement as to what can and cannot be considered a verb and whether or not the language has prepositions (Kegl, 1985, 1990; McIntire, 1980). In addition, there are arguments about word order (Friedman, 1975; Fischer, 1975; Kegl, 1976; Liddell, 1980) and dissension about whether or not the language has embedded clauses (Liddell, 1980 ; Thompson, 1977). This kind of uncertainty is not unusual in research on relatively unstudied languages. Many issues long-resolved for more studied languages remain matters of controversy in ASL, still to be decided by further investigation. » (Aarons, 1994 : 7)

Effectivement, la question des catégories grammaticales en langue des signes est difficile. Cuxac (2000 : 284) note : « Un signe, dans bien des cas, quand il est présenté ainsi [sous forme de dictionnaire] peut être tout autant nom, verbe, adjectif ou adverbe... » Les différents paramètres cités plus haut comme la répétition ou l'ampleur, souvent non notés dans les dictionnaires, sont importants pour reconnaître la catégorie grammaticale à laquelle ils peuvent appartenir.

D'autre part, il peut être toujours 'dangereux' de chercher à appliquer à de nouvelles langues des catégories adoptées pour des langues déjà étudiées. A. Montaut note ainsi : « Le problème ordinaire dans la description d'une langue est que le descripteur s'astreint à procéder à partir de catégories consensuelles, donc répertoriées comme telles par la typologie ou la linguistique générale, sur la base de descriptions dont elle ne peut matériellement remettre en question tous les présupposés. Et comme ce sont les descriptions qui vont à leur tour informer la fabrication des catégories légitimes, la fiabilité d'une description spécifique est donc loin d'être de faible conséquence, loin aussi d'être acquise si l'on entend se servir des 'bonnes' catégories. »²⁶

Toutefois, on peut retrouver, à propos de la langue des signes, les discussions concernant d'autres langues. Ainsi, la dualité souvent notée dans les travaux sur la catégorisation grammaticale (catégorie morphologiquement marquée *vs* catégorie syntaxiquement déterminée) peut apparaître à propos de l'opposition verbo-nominale (voir ci-dessous l'exemple *balai / balayer*).

²⁶ Annie Montaut, http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/03/82/91/PDF/typo_sep_Ibrahim.pdf

3.2.1 Noms

La première catégorie, sans doute la plus évidente *a priori*, est celle des noms.

Comme cela a été évoqué, beaucoup de noms en langue des signes sont créés à partir de phénomènes que l'on pourrait qualifier de synecdoque visuelle : un détail, une forme, une caractéristique visuelle d'un objet est retenu pour le désigner.



(Figure 78)



(Figure 79)

Dans d'autres cas, l'image retenue s'appuie sur un symbole, un logo, une lettre, etc. Par exemple :



PSYCHOLOGIE (forme de la lettre 'psy' de l'alphabet grec) (Figure 80)



PHILOSOPHIE (forme de la lettre 'phi' de l'alphabet grec) (Figure 81)

Il en va de même pour les noms propres de personne qui représentent un détail morphologique ou bien un tic, un trait particulier de caractère, un élément saillant de sa personnalité. (Figure 82 :)



Toutefois, certains signes portent la trace de l'influence de la langue dominante dans l'éducation des jeunes sourds. Ces signes combinent souvent une configuration de la main reprenant la première lettre du mot français correspondant et un mouvement adapté au sens de ce terme. Ainsi, pour le signe HISTOIRE, les deux mains prennent la forme de la lettre H dans l'alphabet dactylogologique, et le mouvement des mains s'effectue vers l'arrière, selon un des deux axes du temps.



HISTOIRE (Figure 83)

Les termes génériques en langue des signes peuvent être exprimés par une suite de deux ou trois exemples. Cuxac (2000 : 92) note que cette succession, effectuée avec une très grande rapidité, comporte des éléments choisis parmi les plus fréquents de la 'catégorie de base'. Toutefois, le contenu sémantique de la séquence est différent de la somme des sens des parties qui la composent : un élément peut être cité dans cette série sans être concerné, en fait, dans l'énoncé. Pour les 'sous-catégories', souvent, un signe standard générique est suivi d'un transfert de forme (qui apporte des précisions au signe générique).

3.2.2 Noms ou verbes

Beaucoup de langues comportent une opposition verbo-nominale — se concrétisant par exemple dans diverses contraintes morphosyntaxiques (marques différentes, positions distinctes, etc.). Cette opposition peut sembler refléter la réalité : une différence entre les choses et les actions, les notions et les états, les changements et les constantes. En fait, cette opposition dans la perception de la réalité ne correspond pas toujours à une opposition en langue : noms et verbes sont souvent dérivés (*tuer / tuerie* par exemple), et un même sens peut être exprimé de diverses manières (*il part bientôt / son départ est proche*). Certaines langues comme le nootka (Colombie britannique) ne présentent pas cette opposition (Hagège, 1982 : 7).

Cependant, remarque Creissels (1995 : 158), « Il n'est pas inutile de faire remarquer à ce propos qu'une forme verbale peut ainsi se trouver exactement identique à un substantif de sens apparenté. C'est ici le cas de *taille* (comme dans *la taille des arbres*). Cette remarque peut paraître

banale, mais il ne faut pas perdre de vue, quand on réfléchit sur la distinction nom/verbe d'un point de vue généraliste, que c'est sur des exemples de ce genre (pris simplement dans des langues 'exotiques', et non pas en français, que s'appuient généralement les 'démonstrations' selon lesquelles telle ou telle langue ignorerait la notion de verbe. »

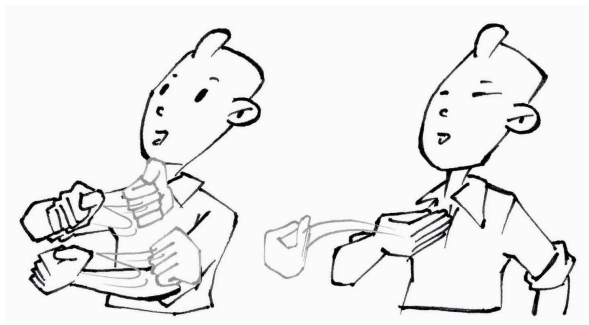
En langue des signes, la plupart des linguistes soulignent l'existence de cette opposition. Par exemple, les signes BALAI et BALAYER se distinguent par l'ampleur du geste, l'expression du visage, et la structure des phrases où ces signes peuvent s'insérer : le signe BALAYER peut former à lui seul une phrase (le sujet peut être exprimé par la prise de rôle du locuteur : visage, épaules, 'investissement' du mouvement, etc.), tandis que le signe BALAI sera accompagné d'un verbe (BALAI DONNE-MOI) ou d'un autre lexème (BALAI S'IL-TE-PLAIT) : « Donne-moi le balai s'il te plaît », ou « Passe-moi le balai s'il te plaît ».



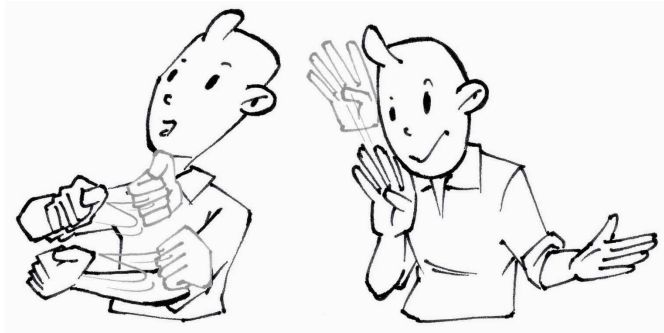
BALAI (Figure 84)



BALAYER (Figure 85)



BALAI DONNE-MOI (Figure 86)



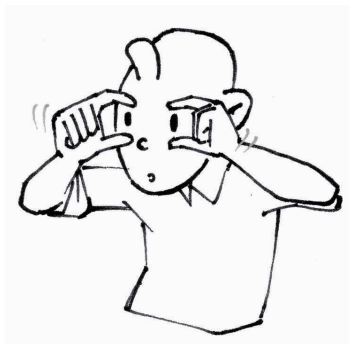
BALAI S'IL-TE-PLAIT (Figure 87)

Cette dernière phrase peut être ambiguë : elle peut être comprise en deux sens. Soit il s'agit d'un nom suivi d'une formule de politesse, le sens étant alors : pouvez-vous me donner le balai ? ; soit il s'agit d'un verbe suivi d'une formule de politesse, prenant le sens d'une requête : pouvez-vous balayer ? La représentation dessinée de cette phrase montre l'attitude de la main dominée, semblant désigner un emplacement — elle peut être, elle aussi, comprise en deux sens : la désignation de l'endroit où se trouve le balai que le locuteur demande, ou bien la désignation de l'emplacement à balayer. L'interprétation de cette phrase dépendra donc du contexte.

De nombreux signes sont dérivés les uns des autres. Il est possible de dire que de nombreuses unités verbales standards en langue des signes sont dérivées en noms standards lorsque le mouvement qui les caractérise est moins ample et répété deux fois (Cuxac 2000 : 248) ; mais on pourrait tout autant affirmer que l'entité a été perçue en premier, fixée par un signe, puis dérivée en verbe par un mouvement plus ample. Toutefois, selon Pollock (1998 : 173), l'infinitif a un rôle majeur de nominalisateur, comme dans les expressions : *le vivre et le couvert, un aller et retour, apporter son manger*, etc. Ainsi, en langue des signes, un signe peut être V ou N, ou V avec trait [+ N].

On a ainsi, selon ces dérivations (exemples de Cuxac 2000 : 133 *sq*) :

- METTRE DES LUNETTES et LUNETTES,



LUNETTES (Figure 88)

- OUVRIR (FERMER) UNE PORTE et PORTE,



PORTE (Figure 89)

- OUVRIR (FERMER) UNE FENÊTRE et FENÊTRE,



FENÊTRE (Figure 90)

- SE MARIER et MARIAGE,



MARIAGE (Figure 91)

- S'ASSEOIR et CHAISE, etc.



CHAISE (Figure 92)

Cependant, le lien entre répétition et catégorie n'est pas évident : selon les cas,

- le nom a un mouvement moins ample et répété deux fois (*mariage/se marier, lunettes/porter des lunettes, porte/fermer la porte*) ; le verbe a un mouvement sans répétition ;
- le nom a un mouvement sans répétition (*interprète/interpréter*) tandis que le verbe a un mouvement avec répétition ;
- le nom et le verbe ont un mouvement avec répétition identique, seule l'ampleur du mouvement permettant de distinguer les deux (*conduire une voiture/voiture*)

Ce dernier cas est celui des verbes, nombreux aussi, qui incluent dans leur sens un objet fréquemment associé. Ce qui distingue le nom du verbe est alors l'ampleur du mouvement (dans les deux cas, le mouvement est répété deux fois).

C'est le cas de :

- CONDUIRE (UNE VOITURE) et VOITURE,
- SECOUER UN TAPIS et TAPIS, etc.

Cette opposition n'est pas toujours évidente à percevoir en contexte. D'ailleurs, certains signes peuvent correspondre à plusieurs catégories grammaticales (comme, en anglais, *design* peut être un nom ou un verbe) :

- que ce soit en tant que nom ou verbe :



APPAREILS AUDITIFS ou METTRE SES APPAREILS (Figure 93)



RECHERCHE ou RECHERCHER (Figure 94)

- que ce soit en tant que nom ou adjectif :



ORALISME ou ORALISTE (Figure 95)



GENE ou GENETIQUE (Figure 96)



HUMOUR ou COMIQUE (Figure 97)

- voire, correspondant à plusieurs possibilités :



HANDICAP, HANDICAPE (nom ou adjectif) (Figure 98)



JUGE, JUSTICE, JUGER (Figure 99)

Un exemple :

« FALLOIR AIDE ou FALLOIR ÊTRE AIDÉ (mouvement vers le locuteur) » (Emission *L'œil et la main* : 'Les mots sont mes amis', février 2006)



FALLOIR AIDE ou FALLOIR

ÊTRE AIDÉ (Figure 100)

Le deuxième signe peut correspondre à : « aide » ou bien « être aidé ». Le signe AIDE accompagné d'un mouvement vers le locuteur peut avoir aussi bien un statut nominal que verbal : le même signe a été utilisé dans une phrase précédente en tant que verbe, mais dans celle-ci, rien ne permet de trancher. Classiquement, il est dit que les verbes ont un mouvement interne (d'ordre morphologique) d'une ampleur différente de celle des noms ; mais lorsque ce mouvement est annulé et remplacé par un mouvement d'ordre syntaxique (ici : désignation de l'agent et du patient), la différence n'est plus perceptible. « Le lexique de la LSF est en effet sous spécifié dans bien des cas. Les bases verbo-nominales et animo-locatives sont nombreuses. Ainsi le signe BALAI dans sa forme de citation renvoie soit au nom 'balai' soit au verbe 'balayer'. De même le signe CHINE peut renvoyer au pays 'la Chine' ou à ses habitants 'chinois' » (Millet 2006 : 99) Ce point risquera de poser quelques difficultés pour l'analyse syntaxique d'énoncés signés.

3.2.3 Verbes

Un exemple de néologisme. Beaucoup de termes métalinguistiques n'ont pas de signe en langue des signes : ils sont souvent épelés, ou désignés par leur première lettre. Même des termes simples, usuels sont dans ce cas : le terme 'verbe' est généralement signé par la lettre 'V'. Ayant expliqué à un groupe d'adultes sourds formateurs en langue des signes les caractéristiques et spécificités du verbe en français, nous leur avons demandé de lui trouver un signe. Après divers essais, ils ont proposé le signe suivant :



(Figure 101)

Ce signe est réalisé de la manière suivante : une main (gauche ou droite, selon que l'on est gaucher ou droitier) effectue le signe MOT ; l'autre main, placée à la fin du 'mot', effectue des mouvements ondulatoires des doigts, d'avant en arrière. L'image ainsi retenue est : un mot dont la fin varie en fonction du temps (l'axe avant-arrière étant signifiant en langue des signes, quant à la valeur temporelle). Est ainsi concentrée, en un seul signe, une image d'un trait du verbe français. Ce signe ne serait pas valable pour un verbe de langue des signes, ce qui inciterait à lui préférer un signe 'générique', valable pour les verbes de toutes langues ; mais ceci est un autre débat.

Notons les traits principaux relevés par C. Cuxac à propos des verbes :

- Le verbe est le « centre organisateur distribuant des relations dynamiques entre actants » (2000 : 246).
- « En LSF, la plupart des verbes à valence 2 ou plus sont appelés orientables ou directionnels : en effet, pour ces verbes, le complexe 'orientation de la main-direction du mouvement-emplacements de départ et d'arrivée du signe verbal' marque à lui seul les rôles respectifs des différents actants. [...] Les verbes à emplacement fixe sur le corps et non orientables sont très peu nombreux. » Cuxac (*id.* : 195)
- Le verbe conjugué est toujours marqué par un investissement corporel important : ampleur du mouvement, tension musculaire, marques modales ou aspectuelles mimiques.
- Les verbes dotés d'un mouvement simple ont une aspectualité perfective, tandis que les verbes dotés d'un mouvement répété deux fois ont une aspectualité imperfective (*id.* : 247).
- Lorsque les actants du procès de l'énoncé sont les protagonistes du procès de l'énonciation, le complexe orientation-mouvement suffit à lui seul à indiquer l'agent et le patient du procès sans avoir recours à des marqueurs pronominaux. Lorsque les actants du procès de l'énoncé ne participent pas à la situation d'énonciation, il est assigné aux signes qui les caractérisent

une place dans des portions distinctes d'espace. Si ces signes ne sont pas déplaçables, ils sont repris par des anaphoriques dans l'espace de signation.

- Les verbes peuvent être dotés de mouvements particuliers qui leur confèrent diverses nuances d'aspects : répétitif, être sur le point de, en cachette, aparté (*id.* : 249_{sq})
- La répétition d'un verbe peut avoir valeur d'imparfait (*id.* : 252).
- Les 'verbes sandwiches' ou 'verbes échos' peuvent avoir une valeur assertive et non simplement répétitive (*id.* : 255).

Cela donne lieu à des résolutions morphologiques complexes :

- les verbes dont l'orientation ne change pas et où l'indication de la relation actancielle est le seul fait du mouvement comme DIRE.

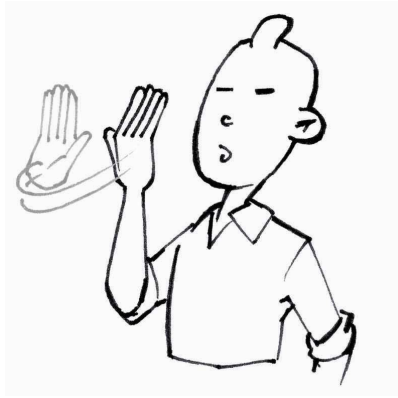


DIRE (par oral) (Figure 102)



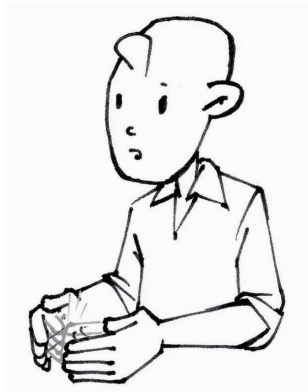
DIRE (par signes) (Figure 103)

- les verbes dont l'orientation et le mouvement changent en fonction de la relation, comme MONTRER. Ce sont les plus nombreux.



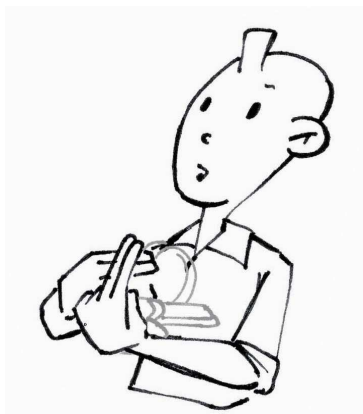
MONTREZ (Figure 104)

- les verbes dont l'orientation et le mouvement changent, l'orientation changeant de manière complexe, comme DEMANDER.



DEMANDER (Figure 105)

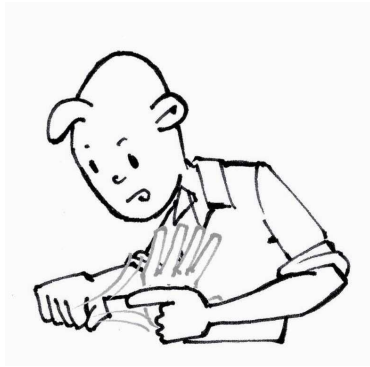
- les verbes dont l'orientation et le mouvement changent, le mouvement changeant de manière complexe, comme RÉPONDRE.



RÉPONDRE (Figure 106)

- les verbes à emplacement fixe sur le corps nécessitant de ce fait un double mouvement (où l'agent, s'il n'est pas l'énonciateur, et vers lequel se dirige en premier le mouvement fait figure

de relais spatial à partir duquel, dans un deuxième temps du mouvement va s'indiquer la relation effective), comme FAIRE, AVOIR CONFIANCE, et variante de AIMER.



FAIRE (Figure 107)

- enfin les verbes à emplacement fixe sur le corps et non orientables, seuls à nécessiter des marques personnelles ordonnées dans le temps. Ces derniers sont peu nombreux.

La plupart des verbes, en langue des signes, se localisent en position neutre (sans contact avec le corps) et souvent basse : cela permet, en effet, de réaliser spatialement, avec un maximum de facilité, les relations actancielles.

La plupart des classifications verbales proposées pour les langues signées sont établies en fonction des propriétés morphologiques des verbes qui déterminent le type d'accord morphologique permis (cf. entre autres, pour l'ASL : Padden 1983 ; Janis 1995 ; Petronio 1995 ; pour la BSL : Deuchar 1984 ; Sutton-Spence et Woll 1999 ; pour la langue des signes danoise : Engberg-Pedersen 1991 ; pour la langue des signes italienne : Pizzuto 1986 ; pour la langue des signes israélienne : Meir 1995 ; pour la langue des signes taïwanaise : Smith 1989). Cependant, les chercheurs ne sont pas d'accord sur les catégories à retenir : deux, trois, quatre ou plus.

Lejeune (2004 : 67) distingue trois classes de verbes :

- les verbes se signant au niveau du corps, dits *verbes pleins*
- les verbes d'action ou de localisation qui intègrent dans leur mouvement des classificateurs et qui sont spatialisés en référence à l'action décrite
- les verbes directionnels ou de transfert qui se conjuguent dans l'espace de réalisation et s'organisent autour du schéma actanciel.

Plusieurs chercheurs proposent quatre classes : verbes à classificateur, directionnels, réversibles ou orientationnels et locatifs.

Lelièvre, Parisot et Dubuisson (2002) proposent une classification des verbes de la LSQ en fonction de leur forme phonologique, ce qui, à leur avis, est économique et permet de prédire les réalisations possibles de l'accord verbal. Ils retiennent ainsi deux catégories phonologiques (à deux ou à un seul constituant structurel variable). Ces deux catégories découlent du type de lieu(x) d'articulation (ancré ou non) et du type de mouvement (réversible ou non). Cette classification phonologique permet d'inférer le type d'accord approprié pour les différents verbes de la langue.

Padden (1983) distingue quatre classes de verbes : fléchis, pleins, spatiaux et classifieurs. Seuls les premiers peuvent subir des modifications morphologiques en fonction du sujet et/ou de l'objet. Lillo-Martin (1991 : 34) donne à ce sujet les exemples suivants :

- « KICK agrees with subject and direct object
- GIVE agrees with subject and indirect object
- SEE agrees with direct object only
- TELL agrees with indirect object only »

Les verbes pleins, selon Padden, ont souvent un contact avec le corps. Les verbes spatiaux « show agreement marking, but rather than marking person or number agreement with personal referents, they agree with spatial referents. As Padden shows, these are different from person agreement in that the loci represent physical locations rather than referents. » (Lillo-Martin, 1991 : 31) Supalla (1986) inclut les 'Classifier verbs, or predicates of movement and location' dans le groupe des verbes spatiaux. Padden (1983) distingue également ce qu'elle appelle les 'backwards' verbs : les 'backwards verbs' (verbes inversés) ont pour particularité de développer un mouvement qui part de l'emplacement de l'objet (du patient) et aboutit à l'emplacement du sujet, comme PRENDRE, INVITER, COPIER, etc. Au point de vue sémantique, le sujet de ces verbes est en quelque sorte le but de l'action, tandis que l'objet en est la source.

Selon Friedman (1975), les verbes fléchis, réguliers ou inversés, suivent un mouvement qui part de la source de l'action et se termine au but de l'action. Tandis que Friedman (1975) privilégie une analyse sémantique et Padden (1983) une analyse syntaxique, Brentari (1988) tente de jeter un pont entre les deux analyses : le mouvement du verbe suit la transitivité de la prédication verbale. Elle note ainsi la 'règle de la direction du transfert' : « When the transfer of a theme is away from the subject, the Path will move away from the spatial locus associated with the signer (in the default case) or away from the overtly marked subject spatial locus. When the transfer of theme is

toward the subject, the Path will move toward the spatial locus associated with the signer (in the default case) or toward the overtly marked subject locus.» (1988 : 22) Ainsi, les verbes fléchis sont marqués par un mouvement qui part de l'emplacement du sujet et se termine à l'emplacement de l'objet : JE TE DONNE est signé depuis l'emplacement du locuteur (ou de l'emplacement attribué au sujet s'il n'y a pas de transfert personnel) jusqu'à l'emplacement de l'interlocuteur (ou de l'emplacement attribué au patient), sauf pour les verbes 'inversés'.

Irit Meir (1998 : 12) remarque que cette définition comporte quelques lacunes, notamment par rapport à la réflexivité (dont le mouvement est marqué à l'inverse de la définition de Brentari) et différents mouvements non expliqués par cette définition. Irit Meir porte son attention sur l'objet, non précisé dans la définition de Brentari, et propose de séparer les analyses syntaxiques et sémantiques : « I claim, however, that directionality and reversibility serve different functions in the language : the direction of the path movement marks the semantic (or thematic) relations among the arguments of the verb, while the facing of the hand(s) marks the syntactic relations between the arguments of the verb. [...] The direction of the path movement of agreement verbs is from source to goal and the facing of the hand(s) is towards the object of the verb. » (1998 : 15) « Facing : the direction towards which the fingertips or palm are oriented in agreement verbs, as determined by the reference points assigned to the arguments of the verb. » (*id.* : 7) Irit Meir note différentes contraintes s'appliquant à des cas particuliers. Par exemple, lorsque le verbe fléchi incorpore la forme d'un classificateur (par exemple, la forme d'un objet cylindrique comme un verre), la direction des doigts (*facing*) est bloquée. D'autre part, certains verbes ont des contraintes particulières (contact avec le corps, non-réversibilité).

Une question toutefois : Irit Meir pense que les accords verbaux sont davantage marqués par l'objet que par le sujet : le sujet peut être omis mais pas l'objet ; les verbes réflexifs sont marqués par un mouvement vers l'objet ; les accords avec l'objet sont marqués pour la personne et le nombre alors que les accords avec le sujet ne sont marqués que pour la personne. Cette affirmation est discutable : le sujet est souvent marqué non pas par les mains, mais par la 'prise de rôle', le transfert personnel. Restreindre l'analyse syntaxique des énoncés signés aux paramètres manuels risque de méconnaître le fonctionnement réel de la syntaxe de la langue des signes.

3.2.4 Classificateurs

Exemple ‘classique’ : un homme conduit une voiture. Le deuxième signe est repris sous forme de classificateur (main plate horizontale), ce qui permet de placer cette entité dans l’espace de signation et d’enchaîner le discours sous forme spatialisée.



(Figure 108)

Les classificateurs en langue des signes sont l’objet de nombreuses discussions. La définition ‘traditionnelle’ peut être celle-ci : « Within verbs of movement and location, so-called classifier handshapes identify referents as belonging to the class of humans, or small animals, or flat, flexible objects, or vehicles, among others. » (Meier *et al.* 2002 : 19)

C. Cuxac (2000) s’élève contre ces caractérisations (voir également Sallandre 2003 : 68-71) : les classificateurs en langue des signes ne distinguent pas les entités selon leur catégorie (humains, véhicules, etc.), mais selon leur forme, selon un aspect visuel significatif. C’est pourquoi C. Cuxac (2000 : 99 *sq*) s’oppose à l’utilisation du terme de classificateur pour les langues des signes et préfère celui de proforme. En effet, en langue des signes, il ne s’agit pas tant de ‘super-catégories’ (l’index dressé représentant par exemple un humain) que de reprises de formes sur lesquelles le locuteur peut appliquer divers ajouts ou modifications. Le classificateur, en apportant des éléments d’information complémentaires (homme debout, tête baissée, seul, etc.) par rapport au signe standard le spécifie et ne le surcatégorise pas (*id.* : 98). C. Cuxac rapproche ce mode d’expression du paradigme fini de formes-archétypes possibles dans un réel à quatre dimensions, tel qu’exprimé par R. Thom : les proformes ont une visée spécifiante selon les propriétés formelles s’ancrant dans la perception (saillances, discontinuités formelles, contours de formes, etc.). Elles visent le ‘comme ça’ dans sa forme, son orientation, son mouvement, sa localisation.

Les études sur les classificateurs dans différentes langues montrent que ces systèmes sont très divers et difficilement comparables (voir par ex. Grinevald 1999). Les classificateurs peuvent être

liés à diverses motivations, divers sujets de regroupement, comme la quantification. Hagège (1982 : 79) note : « Les classificateurs sont aptes dans beaucoup de langues (ex. Asie) à décrire précisément les objets répartis en listes homogènes (longs, ronds, plats, pointus, etc.), selon une perception sélective (surtout visuelle) des traits le plus aisément appréhendés ou manipulés par l'homme ». Dans le même sens, Grinevald (1999) note que les systèmes de classificateurs ont une place à mi-chemin entre le système lexical et le système grammatical, formant un système ouvert, ne classifiant pas tous les noms mais applicables à différentes classes de noms, utilisés sans fusion ni affixation à un nom, sans schème d'accord, variables selon les locuteurs, et pouvant avoir un usage formel ou informel. Ainsi, un certain nombre de systèmes de classificateurs, comme dans les langues tseltalanes du Mexique, sont-ils basés sur des aspects visuels (long et rigide, rond et plat, rectangulaire et rigide, etc.). Dans d'autres langues comme le diegueño, les classificateurs peuvent être incorporés au verbe, pour signifier par exemple que l'on porte un objet petit et rond, que l'on traîne un objet long, etc. D'autre part, dans certaines langues maya notamment, les classificateurs peuvent avoir le comportement d'un pronom.

Cette description peut effectivement correspondre aux classificateurs utilisés en langue des signes : un aspect visuel (une forme en général) est retenu pour désigner toute une série d'objets ou d'êtres qui y correspondent — une main plate, doigts serrés, paume vers le sol, pouvant par exemple désigner une voiture, un camion, une table, une planche, une estrade, etc. ; ou encore une main plate, doigts serrés, tranche vers le sol pouvant correspondre à une bicyclette, une moto, une vitre, un panneau, etc. Les critiques de C. Cuxac des 'super-catégories' visent davantage les systèmes figés, classant les noms selon des catégories sémantiques — qui ne correspondent effectivement pas au fonctionnement des langues des signes. Ces critiques peuvent être moins pertinentes vis-à-vis des systèmes ouverts, basés sur des traits visuels. C'est pourquoi il ne nous paraît pas crucial de devoir changer de dénomination. Aussi, utiliserons-nous tant « classificateur » que « proforme », le premier terme ayant l'avantage d'être plus répandu, d'inscrire la langue des signes dans la diversité des langues du monde.

Diverses études, comme Emmorey & Herzig (2000) montrent que les constructions en langue des signes comme les classificateurs allient des propriétés formelles et des propriétés de type analogique, graduelles, notamment pour les descriptions spatiales. Les classificateurs sont effectivement l'objet de caractéristiques formelles, notamment au niveau syntaxique (voir les exemples de phrases signées en 3.3.2.2) ; mais ils gardent la possibilité, comme pour les noms ou les verbes, de voir un ou plusieurs de leurs paramètres modifiés afin d'en changer le sens. Par

exemple, le classificateur ‘objet plat et allongé’ (main à plat, doigts serrés) utilisé pour représenter une voiture, peut, en contexte, être modifié par un repli des premières phalanges, désignant alors un véhicule ayant subi un choc par l’avant.

3.2.5 Ostenseurs

Selon le terme employé par Hagège, les ostenseurs désignent les déictiques et les démonstratifs. En langue des signes, on utilise souvent le terme de ‘pointeur’. Ce terme est ambigu, car il peut désigner un pointage effectué dans un but syntaxique — comme la désignation d’un actant du procès mis en place dans l’espace de signation — ou un pointage à caractère pragmatique, comme la désignation d’une entité participant à la situation d’énonciation, un élément du décor (le soleil, la lune, etc.). Ces pointages sont différents, et l’on peut jouer de ces différences. Par exemple, un locuteur peut décrire une situation concernant son interlocuteur, et donc placer cet interlocuteur dans l’espace de signation ; le pointage pourra alors être effectué soit en direction de l’interlocuteur lui-même (avec une implication plus marquée), soit en direction de l’emplacement réservé à cet interlocuteur dans l’espace de signation, dans le fil du discours (souvent dans l’intention de s’exprimer avec plus de réserve, de retenue).

Selon Cuxac (2000 : 283), les pointages reprenant des signes standards et leur assignant une portion d’espace sont fréquents — pointages actanciels simples, souvent anaphoriques (sans regard), regardés si la relation actancielle à construire nécessite une orientation spatiale pertinente du verbe ; et nécessairement regardés si une référence de type spatial est à venir (comme un déplacement). Ces pointages, pour la plupart, ne sont pas de simples reprises d’un signe, mais permettent de lier différents éléments dans une même portion d’espace.

Plusieurs processus permettent d’assigner une place à une entité :

- signer l’entité en question non en place neutre, mais directement à une place particulière de l’espace de signation (comme à droite ou à gauche)
- pointer cette place particulière (index) avant d’effectuer le signe de l’entité
- activer cette place du regard, avant d’effectuer le signe de l’entité (le regard peut accompagner le pointage ou le placement du signe, ou bien être effectué seul)

A noter que les études générativistes américaines séparent souvent les pointages effectués par l’index et le rôle du regard. Les premiers sont les seuls considérés comme des pointages à

proprement parler ; ils sont généralement considérés comme des pronoms (Neidle *et al.* 2000 : 31). Le regard, lui, se voit attribuer d'autres fonctions, notamment aspectuelles ou modales. Or, comme le note Cuxac, le regard peut avoir un rôle équivalent à celui des pointages réalisés par l'index.

Le pointage est à la fois déictique et relateur : servant à attribuer un repère à une entité et en même temps pouvant montrer la place d'une entité par rapport à une autre. L'espace de signation peut ainsi recouvrir un sens topographique, ancré sur la perception d'éléments dans l'espace extra-linguistique (notamment pour les figures de grande iconicité), et un sens purement syntaxique, dans lequel les actants sont placés pour faciliter la mise en discours, sans aucun rapport réel ou supposé avec la place qu'occupent réellement les actants. Liddell (2003) parle d'espace déictique (pour les rapports symboliques) et d'espace topographique (pour les représentations iconiques).

L'emplacement a une autre caractéristique : il peut être activé à très longue distance. Lorsqu'un emplacement est attribué, il peut être de nouveau introduit dans le discours — ne serait-ce que par un simple regard — après plusieurs minutes d'expression, plusieurs dizaines de phrases.

Annie Risler (2000) montre que les pointages sont le support de différents types de repérages :

- existence ou simple repérage par rapport à une situation d'énonciation donnée
- repérage d'une entité par rapport à un lieu
- attribution d'une propriété
- support d'une relation actancielle où le pointage est suivi du verbe
- identification

Selon C. Cuxac :

- Le pointage marque un protagoniste de l'énoncé (2000 : 193).
- Le regard marque le protagoniste de l'énonciation (l'allocutaire).
- L'auto pointage de l'émetteur renvoie au protagoniste 'première personne' de l'énoncé (qui peut être distingué du narrateur).
- Le pointage référentiel sur autrui que je regarde signifie 'toi' (*id.* : 194).

- Le regard porté sur lui plus des micro-hochements de tête phatiques sollicitent l'allocutaire comme partenaire de l'énonciation.
- S'il y a identité entre protagoniste de l'énoncé et protagoniste de l'énonciation, une question adressée au destinataire se dispense de pointage : le regard suffit (le pointage serait redondant).
- Pointages, absence de pointage, regard et mimique faciale ne prennent sens que les uns par rapport aux autres.
- Les pointages ne sont aucunement nécessaires pour je, tu, il de la situation d'énonciation : ils peuvent intervenir ayant alors une valeur d'insistance. Cela est d'autant plus vrai pour les signes dont les emplacements sont manifestement différents, comme ceux ayant une différence de hauteur (*grand/petit*) (*id.* : 200).
- Pour les signes ayant un point de contact avec le corps (*garçon/fille*), le paramètre emplacement n'est pas suffisant pour marquer les rôles actanciels. On utilise alors des pointages (*id.* : 201).
- Les pointages ne sont pas des déterminants grammaticaux comme les articles : ils fonctionnent notamment comme les anthroponymes. Ils servent 'seulement' à construire les relations actancielles en les spatialisant (*id.* : 212).

« Les cas de figure possibles pour indiquer les relations actancielles agent-patient-action sont en théorie très nombreux puisque les pointages de 'reprise', non forcément obligatoires, peuvent être cataphoriques, anaphoriques ou simultanés (pour les signes effectués à une main, la main dominée réalisant le placement du signe dans l'espace par pointage en même temps) et qu'agent et patient peuvent être émis avant ou après le verbe. » (*id.* : 201)

Ces déictiques sont ainsi difficiles à catégoriser : il faut se méfier de l'attribution rapide de catégories comme celle de préposition. Comment en effet caractériser en langue des signes le comportement syntaxique de ces entités ? S'agit-il d'une catégorie unique ? Quelles différences entre les pointages redondants du français signé et ceux de la langue des signes ?

3.2.6 Diverses catégories

Les énoncés en langue des signes comportent d'autres catégories grammaticales : selon Elisabeth Engberg-Pedersen (2006), « 20-25% of the signs in narrative discourse are indices, including pronouns. »

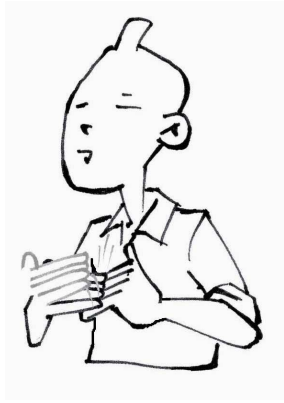
Des prépositions en langue des signes comme *de* sont exprimées spatialement, par le rapport entre entités placées l'une par rapport à l'autre (Cuxac 2000 : 165). Cependant, l'utilisation de prépositions exprimées en signes standards est possible (voir 4.3.4 concernant le complément d'agent). Selon Cuxac, si l'énoncé est d'une importante généralité, l'énoncé peut être prononcé hors visée iconisatrice, avec des prépositions comme DANS, CHEZ, PRÈS DE : « Tous les jeudis, je mange CHEZ restaurant » ; « une fois par mois, je vais CHEZ salle de gymnastique ». Sans cette généralité, les énoncés se font généralement en transfert : « hier soir restaurant 'comme ça' (loc TS) » « Utiliser ces derniers [signes prépositionnels] dans de tels contextes est ressenti comme étranger à la langue des signes par les locuteurs sourds et est catalogué comme du français en gestes. » (2000 : 182)



CHEZ (Figure 109)



DANS (Figure 110)



PRÈS DE (Figure 111)

Pour les adjectifs, Cuxac (2000 : 186) note que l'ordre « déterminé – déterminant adjectival » est privilégié car il offre une double possibilité : « déterminé – comme ça – déterminant adjectival » (*la voiture est belle parce qu'elle est comme ça*) ou bien « déterminé – déterminant adjectival – comme ça » (*la voiture comme ça est belle*). Cet ordre offre la possibilité de montrer, tout en disant dans le vif du discours.

En règle générale donc, le nom est signé avant l'adjectif qui lui est attaché, sauf si l'on souhaite détacher, mettre en avant un adjectif plus particulièrement, ou bien dans certaines expressions figées, comme dans : « bonne année »



(Figure 112)

Ulrike Wrobel (2006) appelle “signes spéciaux” les signes complexes qui ne correspondent pas à un lexème, mais à toute une proposition. « ‘Special Signs’ are linguistically special, because they are incompatible with the idealised flow of signs and incongruent with the signs-are-likewords-thesis » Des recherches plus précises devront être menées pour établir un paradigme de ces catégories.

3.3 Descriptions syntaxiques

C'est à ce niveau que s'opposent le plus fortement diverses approches de la langue des signes — notamment entre approches liées aux théories de l'iconicité et celles suivant diverses formes de la grammaire générative. Et pourtant, Chomsky écrit : « Je soupçonne que le développement de la recherche montrera que la plupart des idées les plus productives sont en fait partagées par des approches qui pourraient de prime abord paraître très différentes. » (1981, ed. 1991 : 20).

Les recherches américaines ont été souvent influencées par la grammaire générative, et les premières questions ont donc porté sur l'ordre des signes, la structure des phrases.

« In fact, the description of ASL sentence structure reveals many different surface word orders. A strongly-held belief was that ASL sentence structure is determined by the discourse organization of ASL presentation (Friedman, 1975; Anderson, 1978). Other researchers argued that ASL does, indeed, have a syntactically governed word order, and attempted to describe it (Fischer, 1975; Liddell, 1977). Non-manual marking accompanying manual signs was used by some early researchers to argue for the basic word order of the ASL sentence. [...]

« Much of the research on ASL syntax has been descriptive. In the early years of ASL research, the concern was to describe the basic word order of ASL. Many studies were conducted in order to show that ASL is really quite different from English. In fact, the description of ASL sentence structure reveals many different surface word orders. A strongly-held belief was that ASL sentence structure is determined by the discourse organization of ASL presentation (Friedman, 1975; Anderson, 1978). Other researchers argued that ASL does, indeed, have a syntactically governed word order, and attempted to describe it (Fischer, 1975; Liddell, 1980). Non-manual marking accompanying manual signs was used by some early researchers to argue for the basic word order of the ASL sentence.

« There have been relatively few theoretical accounts of ASL sentence structure. « Kegl (1976) and Padden (1988) attempted to analyze ASL in the framework of Relational Grammar, and Fischer (1990), Lillo-Martin (1991), and Kegl (1985, 1990) have all proposed analyses in a Chomskyan framework. None of these accounts has proposed an overall syntactic structure for the ASL sentence. ABKN (1992-a, b, and c) propose a tree structure for ASL within the expanded INFL version of the X-bar framework. Petronio (1993) adopts essentially the same tree structure proposed in ABKN (1992-a), with a variation on the position of the Specifier of CP. » (Aarons 1994 : 34-35)

Par la suite, les recherches américaines ont porté sur différents domaines : les types de phrases (interrogatives, passives, négatives), la place des marques non manuelles, la topicalisation.

« Traditionally non-manual marking has been described in terms of its correspondence to clausal type. For example, it has been observed that certain non-manual markings are associated with particular types of clauses, i.e., that there

is a distinct non-manual marking that accompanies relative clauses, conditional clauses, wh-questions, yes/no questions, rhetorical questions, negative clauses, etc. (see for example, Stokoe 1960 ; Bellugi and Fischer 1972 ; Baker and Padden 1978 ; Liddell 1977 ; Baker and Cokely 1980 ; Baker-Shenk 1983). » (Aarons 1994 : 65)

« Yes-no questions are accompanied by what has been termed in the ASL literature the “y/n-question marking” which consists of raised brows, widened eyes, forward tilting of the head and torso, eye-gaze at the addressee, and a slight pursing of the lips (Baker-Shenk 1983). » (Aarons 1994 : 68)

« Rhetorical questions, in contrast, are accompanied by what has been called the “rhq-feature,” which consists of a brow raise, different head tilt from that characteristic of yes/no questions, the torso in neutral position and eye-gaze towards the addressee (Baker-Shenk 1983). Wh-questions are accompanied by the +wh-marking, which consists of lowered brows, narrowed eyes, a slight frown, the torso shifted forward, head tilted, somewhat rounded lips and often a slight sharp side-to-side headshake (Baker-Shenk 1983). » (Aarons 1994 : 69)

« Topics are usually accompanied by a specific non-manual topic marking, which typically consists of raised eyebrows and backward tilt of the head. Frequently the head is lowered concurrently with the latter part of the sign. Non-manual topic marking may also involve widening of the eyes, and may be followed by a few rapid headnods. There are other ways of signalling topics non-manually. One of these is bodyshifting from side to side. The signer shifts and uses the space to the one side of his body to sign the topic part of the utterance, then shifts to the other side to sign the rest of the utterance. » (Aarons 1994 : 70)

« The non-manual correlate of the syntactic feature neg may consist of a side-to-side headshake, frown, brow squint, wrinkling of the nose and a raised upper lip. This has been described by Stokoe (1960); Bellugi and Fischer (1972); Liddell (1977, 1980); Baker and Cokely (1980); Baker-Shenk (1983). » (Aarons 1994 : 72)

Et pourtant, après des années de recherches linguistiques, certaines questions fondamentales n’ont toujours pas trouvé de réponses strictes et définitives. Ainsi, le workshop : “How to recognize a sentence when you see one : methodological and linguistic issues in the creation of sign language corpora” (*DGfS 2006*²⁷) a montré les difficultés, pour toutes les langues des signes, à définir des critères stricts quant au découpage des phrases et propositions dans les énoncés signés. T. Johnston et A. Schembri, par exemple, ont conclu leur intervention ainsi : « Clearly, much more work needs to be done on the clause, sentence and syntactic inventory of Auslan ».

²⁷ (Annual meeting of the German Linguistics Association), February 23-24, 2006; Bielefeld, Germany (<http://www.let.ru.nl/sign-lang/sentence/#Anchor-Thursday-49575>)

3.3.1 Espace de signation

La syntaxe de la langue des signes est liée à l'espace de signation : l'espace se situant devant le locuteur, servant à placer les décors, objets et actants dont il est question. Cet espace comporte diverses caractéristiques liées à la tri-dimensionnalité, notamment la simultanéité.

3.3.1.1 Simultanéité

« Yet our comparison with spoken languages shows that ASL only takes the possibilities for simultaneity in the UG of spoken languages and extends them to a greater degree. This exploitation of simultaneity is possible because the hands and face have more independent degrees of freedom than the vocal tract — they can do more different things at once. » (Jackendoff 1993 : 97).

Un exemple : un signe dans lequel, simultanément, la main gauche prend la forme 'main plate' posée horizontalement (désignant un véhicule), la main droite prend la forme 'index dressé' (désignant un humain) et le visage prend une expression particulière (étonnement, crainte ou interrogation, désignant un autre personnage).



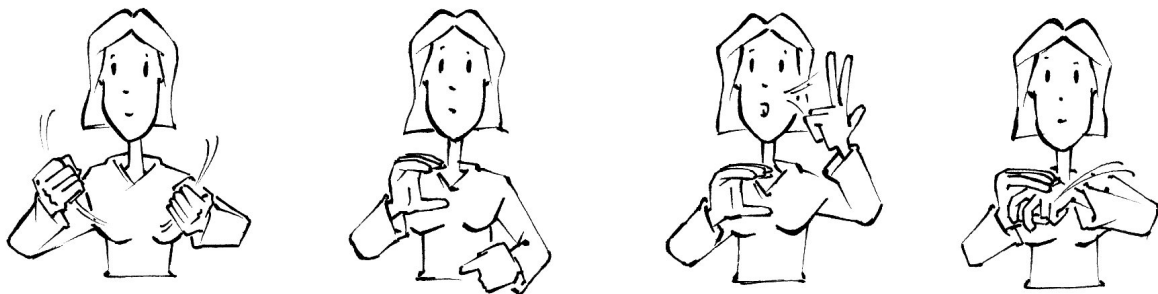
(Figure 113)

Ce signe complexe signifie qu'un piéton s'approche d'un véhicule (selon les mouvements attribués aux mains) et qu'un autre personnage, un troisième actant, regarde la scène se dérouler. Tout cela est signifié simultanément. Comment noter ce signe dans un arbre syntaxique ? Quel signifiant noter en premier, en deuxième, en troisième ? Quelle dépendance ? Quel ordre ?

Selon une analyse de C. Muller (2002), l'utilisation d'un explétif dans la négation (*je crains qu'il ne vienne*) est souvent présentée comme incohérente : pourquoi utiliser une négation pour une affirmation ? Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit, en réalité, d'une contraction de deux affirmations simultanées : *je crains sa venue / je souhaite qu'il ne vienne pas*. La simultanéité serait aussi présente dans les langues vocales !

3.3.1.2 Phrases

Un exemple :



(Figure 114)

Comment expliquer cette phrase ? Si l'on prend les signes eux-mêmes, cette phrase comporte deux signes 'standards' : VOITURE et CHAT et deux formes que l'on nomme habituellement classificateurs : une configuration en C représentant la voiture, et une configuration en X représentant le chat. Le lien entre ces deux entités est représenté par le dernier signe : lorsque le classificateur du chat est placé à l'intérieur du classificateur représentant la voiture. On pourrait dire que ce dernier signe complexe peut être traduit par la préposition 'dans', mais en réalité il signifie bien plus que cela, puisqu'il montre la voiture, le chat, et leur rapport locatif. Ainsi, un emplacement différent du X par rapport au C pourrait signifier : le chat est sur la voiture, ou à côté de la voiture, ou devant la voiture, etc.

On touche ainsi deux traits particuliers des langues des signes : la spatialisation et la simultanéité que permet cette spatialisation. Pour 'écrire' cette phrase, on ne peut passer sous silence ces rapports spatiaux :

VOITURE – Classificateur – CHAT – DANS

Cette notation est une transcription de la phrase signée, mais elle ne présente pas toutes les nuances de cette phrase : la forme retenue pour les classificateurs, qui peut être significative des traits visuels retenus pour la voiture et le chat (le classificateur retenu pour le véhicule est celui en forme de C, car le locuteur souhaite placer un autre classificateur à l'intérieur du premier ; d'autres classificateurs auraient pu être choisis avec d'autres intentions énonciatives — de même pour le classificateur choisi pour le chat) ; l'emplacement précis des deux classificateurs dans le dernier signe, qui peut indiquer le positionnement du chat dans la voiture (plus vers l'avant ou l'arrière, la droite ou la gauche, en position de passager ou conducteur, etc.) ; ainsi que le maintien du classificateur VÉHICULE durant une grande partie de la phrase.

Il est possible de noter, de manière un peu plus détaillée :

VOITURE	classificateur	représentant	la	CHAT	— et	classificateur	représentant	le			
	voiture	situé	dans	l'espace	maintien	du	chat	placé	à	l'intérieur	du
	neutre	devant	le	locuteur	classificateur		class.	'voiture'			

Mais là encore, les rapports spatiaux ainsi que les traits de simultanéité ne sont pas précis. Ainsi, parmi les particularités d'une expression en trois dimensions, cette phrase montre notamment qu'il est possible d'effectuer un signe (en l'occurrence le classificateur C), et de le maintenir pendant le reste de la phrase. Cela, une langue vocale ne le permet pas ; et les notations de signes isolés n'en rendent pas compte. Le maintien de ce classificateur aurait pu être remplacé par l'attribution d'une place dans l'espace de signation — et c'est cette place, tant qu'elle n'aurait pas été réattribuée, qui aurait représentée l'entité en question. Il 'reste' à valider un système de notation qui permette de rendre compte non seulement des signes, mais également de leurs rapports spatiaux.

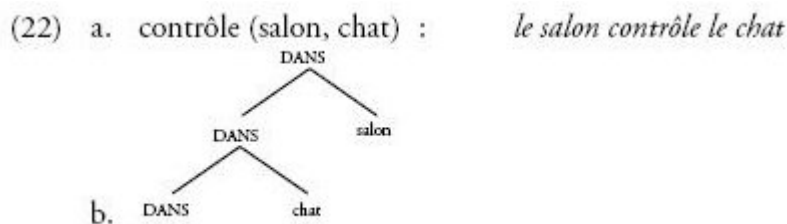
Ce qui est intéressant est que l'on retrouve des structures similaires dans beaucoup de langues des signes, y compris des langues des signes très éloignées. Par exemple, James H.-Y. Tai (2003), à propos de la langue des signes taiwanaise, présente la séquence suivante :



(traduite par : « The dog is entering the house ») (Figure 115)

On peut noter, dans cette séquence, les signes standards MAISON et CHIEN (mains à plat, pouces sur le front), puis une proforme représentant le chien (par la main dominante), la main dominée reprenant la forme et l'emplacement de la maison. La proforme désignant le chien est alors dirigée sous la main dominée, c'est-à-dire dans la maison. On retrouve ainsi une phrase similaire, dans sa structure, à l'exemple de langue des signes de France précédent.

Pour une phrase comme : le chat est dans le salon, Sylvie Ratté (1995) propose la représentation suivante :



Ce type d'analyse peut permettre d'expliquer pourquoi, en langue des signes, on doit signer le salon avant le chat : 's' contrôle 'c' (la voiture 'contrôle' le chat, ou la maison 'contrôle' le chien).

De nombreuses autres questions peuvent être soulevées à propos de l'analyse de phrases en langue des signes. Quelques exemples. Une question concerne les deux modes d'expression : l'assertion et la prédication. Cette dernière implique la jonction d'un prédicat et d'un (ou plusieurs) argument(s). Ce type d'expression trouve sa place, le plus souvent, dans des phrases combinant nom(s) et verbe(s). Au contraire, l'assertion ne nécessite pas une telle combinaison, et peut plus facilement être formulée en termes de noms seuls ou d'adjectifs seuls. Cette distinction peut faire penser également à celle de F. Brentano entre énoncé catégorique et énoncé thétiq, ou celle de A. Meinong (1904) entre le *Sein* (« être ») et le *So-sein* (« être ainsi ») : soit l'énoncé pose l'existence d'un être ou d'un objet (*c'est...* ; *il y a...*), soit il décrit ses propriétés. Ainsi, les expressions en signes standards pourraient être plutôt du côté de la prédication, tandis que certaines figures de grande iconicité, comme le développement de l'aspect visuel d'un objet ou d'un actant par un transfert de taille et de forme, pourraient être analysées en terme d'assertion.

Le fon (langue kwa de la famille Niger-Congo parlée au Bénin) met en œuvre des constructions verbales sérielles : les énoncés comportent fréquemment des séries de verbes formant des prédicats complexes (Lambert 2005). Cela rejoint une des particularités de la langue des signes : la

possibilité de construire des ‘prédicats’ complexes formés de séries de noms ou d'adjectifs, comme pour les transferts de taille et de forme, ou des séries de verbes, pour d'autres types de transferts. Peut-on analyser ainsi certains types d'énoncés signés ?

Ou encore, Benvéniste distingue deux plans dans les énoncés par rapport à l'investissement du locuteur dans son texte : celui de l'histoire et celui du discours. Ces deux plans peuvent s'opposer par l'emploi de temps différents (passé simple *vs* présent ou futur), par l'emploi de personnes différentes (troisième *vs* toutes), par l'emploi de déictiques (peu ou pas utilisés *vs* souvent utilisés), etc. Cette distinction peut faire penser, en langue des signes, à la distinction entre discours en grande iconicité (dire en montrant, transferts, rôle ‘assumé’ par le locuteur) et discours en signes standards (sans prise de rôle). Bien sûr, il ne faut pas systématiser de telles oppositions : les discours en langue des signes consistent souvent en des va-et-vient entre énoncés en signes standards et figures de grande iconicité. La plupart du temps, les discours réalisés exclusivement en grande iconicité concernent des domaines d'expression particuliers : l'humour, les contes, les poèmes, les récits fantastiques, etc. Il serait cependant intéressant de comparer davantage les discours en grande iconicité et ceux réalisés en signes standards en notant les différences en termes de marquage du temps, d'utilisation des déictiques, etc.

3.3.1.3 Spatialisation

L'espace situé devant le signeur est signifiant ; il se présente comme une ‘petite scène de théâtre’, où les différents actants sont situés ; il suffit alors de pointer l'emplacement attribué à un actant pour y référer. La spatialisation est déterminante, selon Christian Cuxac : « En conclusion, il ressort de cette enquête que c'est bien la spatialisation qui fonde la structure du schéma actanciel puisque ne sont considérés comme appartenant pleinement à la langue des signes que des énoncés soit à relation entièrement spatialisée avec nette préférence pour les structures : agent-patient-verbe et agent-verbe-patient, soit à relation spatialisée simple agent-verbe-patient, où le patient est spatialisé. » (2000 : 208)

Ceci n'est pas propre à la langue des signes de France :

« Signed language grammar utilizes the modality of space. The spatial modality allows for simultaneity, i.e., more than one piece of information can be communicated at one time. A good example of this can be found in the morphology of ASL. The different subcomponents of the sign are all visible more or less simultaneously; so, in some cases, what might require a sequential stream of morphemes or words in spoken language can be achieved simultaneously in a

signed language. For example, different morphemes can be embedded in the path of a sign to convey additional information simultaneously with the path of the sign. Another example of simultaneity is morphological inflection to indicate the aspect of certain verbs. » (Aarons 1994 : 27)

De même, Ray Jackendoff note :

« The syntax of ASL is built on spatial contrasts. ASL uses three-dimensional space to set up points to represent places or people or things. Once these points have been established, they can be referred back to (by pointing), allowing the cohesion of the discourse to be maintained. These points can function as locations for different places or things. Reference to people can also be established in space at particular points. Once a point has been set up for a particular person, then further reference to that point refers to that person. The subjects, objects and indirect objects of verbs can be established spatially. Subject-verb agreement, and verb-object agreement can be achieved by showing spatial agreement of the verb with the point established for the subject or object. [...] Space is also used in ASL to show narrative point of view (Bahan and Pettito, 1980; Loew, 1984). A signer can shift the head, shoulders, or entire torso to assume the role of another person in a discourse. This device is used to portray dialogues or reported speech, or to shift perspective to another character's point of view. Shifting exploits the fact that characters are established at a spatial location. This is a use of space that maintains the cohesion of the discourse, as unique referents are set up and referred to consistently by means of spatial identification. Establishing unique referents in space, thus, is an essential part of ASL discourse, and the language fully exploits these contrasts, both at the syntactic and discourse level. » (1993, 89)

La place et l'orientation du verbe est donc primordiale dans la syntaxe de la langue des signes : Le verbe est « centre organisateur distribuant des relations dynamiques entre actants » (Cuxac 2000 : 246). L'analyse proposée par C. Cuxac reprend le schéma actanciel de Lucien Tesnière. Cette présentation fait également penser à Fillmore (1968) qui considère le verbe comme un nœud central distribuant des cas profonds en fonction de sa valence. Ainsi, décrire la langue des signes en distinguant les circonstants — souvent signés en premier —, les actants — souvent signés en deuxième — et le procès (le verbe) — généralement rejeté en fin de phrase et permettant de relier les actants cités auparavant, peut paraître plus approprié que d'autres découpages linguistiques propres aux langues vocales.

D'autres recherches sont menées sur la langue des signes, notamment au Québec. C. Dubuisson, par exemple, s'oppose à une application trop stricte de la grammaire générative à la langue des signes : les hypothèses de Chomsky sont basées sur la linéarité des langues vocales. L'utilisation de l'espace en langue des signes permet d'une part de s'affranchir des contraintes articulatoires de

la bouche et de proposer plusieurs articulateurs (les deux mains, les bras, le visage et le corps) simultanément ; et d'autre part de s'affranchir de la temporalité des productions vocales : les loci spatiaux ont une permanence qui peut être réutilisée tout au long d'un discours. Ce changement de contraintes amène, selon ces recherches, à reformuler les questions que posent les langues vocales : ainsi, par exemple, l'ordre OSV, SOV, etc., est beaucoup plus libre en langue des signes (Dubuisson *et al.* 1999).

En langue des signes, il existe une certaine isomorphie entre la structure de la langue et la structure spatiale de l'événement signifié (on parlera plutôt d'isomorphie que d'anamorphose qui peut sous-entendre une certaine déformation). Toutefois, Agnès Millet insiste sur le fait que cet espace n'est pas 'neutre', mais déjà sémantisé :

« Le corps du signeur et les espaces répartis autour de lui permettent alors d'assigner aux éléments linguistiques une fonction sémantico-syntaxique. Nous avons ainsi pu définir, outre la ligne du regard mentionnée plus haut, cinq espaces.

- le locatif : espace sur le buste du signeur, qui permet d'assigner les fonctions d'agent ou de patient/bénéficiaire pour une première personne [...]
- le délocatif animé : espaces à droite et à gauche du signeur à hauteur de taille, qui permettent d'assigner les fonctions d'agent ou de patient/bénéficiaire pour une troisième personne animée – et exclusivement animée
- le délocatif inanimé : espace devant le signeur, déployé au-delà de l'espace neutre, à une quarantaine de centimètres de la taille, permettant d'assigner la fonction de but à une troisième personne inanimée
- le délocatif indéfini : espaces à droite et à gauche du signeur à hauteur de tempes, qui permettent d'assigner les fonctions d'agent pour une troisième personne indéfinie (on)
- le locatif : espaces situés à gauche et à droite du signeur à hauteur d'épaule (entre les espaces délocatifs animé et indéfini) et destinés à recevoir les termes locatifs du schéma actanciel – les locatifs circonstanciels n'y trouvant quant à eux pas nécessairement place. » (2006 : 99)

On peut comparer cet espace à celui d'un échiquier : la place des pions au départ définit leur valeur respective, ainsi, par conséquent, que les contraintes qui affecteront leurs déplacements.

La grammaire cognitive s'appuie largement sur les phénomènes de spatialisation. Reprenant des catégories définies par différents linguistes, Jordan Zlatev²⁸ développe une théorie nommée *holistic spatial semantics* (HSS), qui met en avant sept catégories sémantiques spatiales : *trajector* (l'entité), *landmark* (le fond), *motion* (le mouvement), *frame of reference* (le cadre de référence), *region* (la partie de l'espace prise en compte), *path* (la trajectoire du mouvement) et *direction* (la direction). Ce type de découpage peut être appliqué à l'expression en langue des signes : une scène est présentée — en général — spatialement. Dans l'espace de signation, une (ou plusieurs) entité est placée dans un fond plus ou moins détaillé, dans un cadre (*region*) plus ou moins large ; le point de vue (*frame of reference*) peut être basé sur l'entité (*deictic*) ou sur la situation (*geocentric*) ; les verbes (*motion*) transitifs suivent une direction (*path*) qui peut être active ou passive (*direction*).

P. Cadiot et Y.-M. Visetti (2001 ; 2002) critiquent certaines de ces présentations : baser ces catégories uniquement sur des critères spatiaux, et faire dériver les autres usages lexicaux ou grammaticaux de processus de type métaphorique est réducteur. Ils développent une théorie basée sur les concepts de motifs, profils et thèmes. Ils reprennent les concepts du Gestaltisme. Le principe essentiel de la *Gestalttheorie* est celui de la structuration phénoménale : tout champ perceptif se différencie en un fond et une forme. La forme est close, structurée ; son émergence dépend des caractères objectifs de structuration (relations géométriques, relations de contraste, etc.) et de facteurs subjectifs (fixation, attention, etc.) ; le fond possède les caractères inverses : situé à l'arrière-plan, il ne possède pas de contour défini et résiste faiblement au changement. Cependant, Cadiot et Visetti ne limitent pas la notion de *gestalt* à ses facettes configurationnelles ou morphodynamiques. Ainsi, la *gestalt* peut être basée sur une perception de formes, mais également d'actions, de sensations, d'anticipation ou d'évaluation. D'autre part, ils contestent les notions de sens propre / figuré : une lexie ne fait pas dériver un sens d'un autre, mais part d'un motif pour le déployer selon différents profils et thèmes. La modalité fait partie des opérations de profilage, des processus qui construisent un ensemble de vues sur la thématique.

3.3.1.4 Scène verbale

La notion de scène verbale, souvent évoquée concernant la langue des signes, ne concerne pas que cette langue : depuis Fillmore et son concept de *scene semantics*, les linguistiques cognitives font souvent appel à la notion de *scène* à propos des langues vocales. Partant d'une sémantique de la

²⁸ Voir : <http://www.lucls.lu.se/People/Jordan.Zlatev>

phrase, y sont recherchées des structures fondamentales de type topologico-dynamique, représentées par une diagrammatique de type iconique.

Bernard Victorri (1997) développe ces descriptions, s'appuyant sur des éléments notés dans diverses théories (Merleau-Ponty 1945, Fauconnier 1984, etc.). Le principe est le suivant : l'activité de langage conduit à la construction par les locuteurs (que ce soit dans la parole ou dans l'écrit), d'un espace intersubjectif partagé où se donnent à voir des entités et des événements, constituant une 'scène verbale'. Même lors de soliloques, le locuteur construit de telles scènes verbales.

Ces scènes verbales ont certaines propriétés :

- elles sont munies d'un 'point de vue' partagé
- elles sont vues à travers des 'fenêtres', qui sont des cadres thématiques, avec des effets de focalisation, d'avant-plans et d'arrière-plans
- elles ont des propriétés de récursivité, qui permettent d'ouvrir de nouvelles scènes verbales à l'intérieur de la première, et de produire un jeu de 'polyphonie' et des modalités
- les entités et les événements de cette scène verbale restent des signes, étiquetés en tant que tels par les mots qui les ont évoqués, et donc susceptibles d'interprétations ultérieures, et de tous les 'jeux' de langage possibles
- les énoncés sont l'objet de phénomènes de co-construction par les interlocuteurs, utilisant leurs interactions pour enrichir la scène verbale d'entités, événements, relations, propriétés
- le temps et l'aspect, les modalités, les anaphores, la thématisation et toutes les constructions grammaticales sont autant de sous-systèmes de construction de cette scène
- le mouvement joue un double rôle dans ce dispositif : mouvement d'entités sur la scène et mouvement de points de vue sur la scène
- Un objet prend une signification particulière en fonction du cadre dans lequel il est placé. Fillmore (1977) note que le sens est relatif à la scène.

B. Victorri (1997) compare ces scènes verbales au « dispositif cinématographique qui produit un effet de mouvement à partir aussi bien de mouvements d'objets filmés que de mouvements de caméra. ». Cela rejoint les réflexions du chapitre précédent sur la notion de scénario.

Visetti (1997) précise les limites du concept de scène : « Une histoire n'est pas seulement un enchaînement dynamique de scènes. Elle suppose une tension, ouverte dans le temps en direction de sa fin, soutenue par le narrateur et ses allocutaires en même temps que par les acteurs qui s'y confrontent. Elle suppose une avancée, l'élaboration d'un enjeu, et donc une façon de lui rapporter en permanence ce qui se passe (cf. par exemple la structure greimassienne des récits, distribuée en contrats, épreuves, jonctions, etc.). Elle suppose par conséquent des regroupement d'actants, et des recatégorisations constantes du parcours relativement à un canevas narratif qui est à la fois le principe de son unité, et la trame sur laquelle chaque scène est 'perçue' et vient tour à tour apporter sa modification. »

Ces descriptions sont très intéressantes pour une étude de la langue des signes : les énoncés sont placés dans l'espace de signation à la manière d'une pièce de théâtre, ou d'une scène de cinéma. Ainsi, selon la formulation de Cuxac, les relations sémantiques inter unités standards, utilisent pertinemment et économiquement l'espace pour marquer la totalité des relations locatives ainsi que la plupart des relations actanciennes, ces dernières se présentant comme de micro scènes spatialisées et animées.

Pour reprendre les expressions de Ertshik-Shir (1997, 1999), la langue des signes de France place, comme ordre de base, en premier le topique scénique (l'indication spatio-temporelle est en position initiale de phrase — 'stage topic'), puis le topique thématique (ce dont il s'agit — 'sentence topic'). Ces opérations de 'repérage' peuvent être emboîtées en cascade, par exemple lorsqu'un 'zoom' est effectué, depuis une situation très générale jusqu'à un élément particulier, en passant par différents niveaux de focus.

Diverses études, comme Emmorey & Tversky (2002), montrent la souplesse de la langue des signes quant au choix du point de vue des énoncés : la spatialisation des énoncés permet une aisance dans le changement des points de vue sur la situation décrite. Ces changements sont plus difficilement exprimés dans les langues vocales, demandant de nombreuses transformations lexicales et/ou syntaxiques, tandis qu'en langue des signes, un changement de placement des épaules et du regard ainsi qu'une réorientation des signes produit le même résultat.

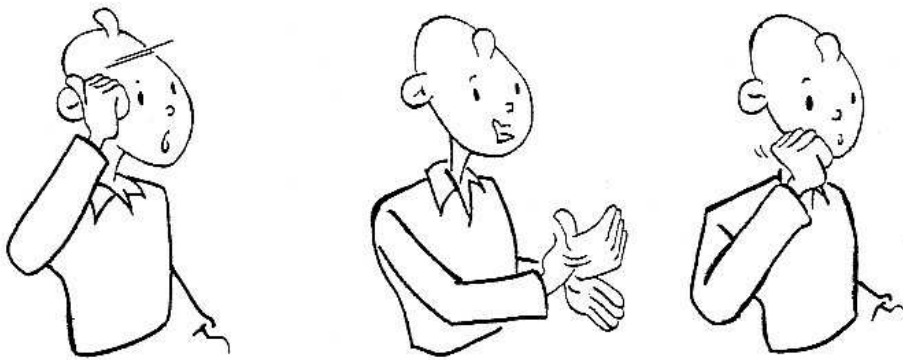
3.3.2 Ordre des phrases

L'ordre des mots dans les langues est une question très discutée. Un exemple : Kayne (1994) postule un ordre sous-jacent unique SVO pour toutes les langues. Concernant la langue des

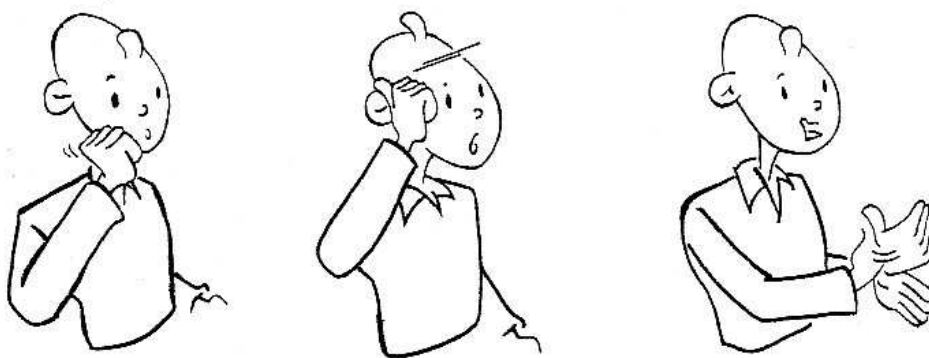
signes, selon Meier *et al.* (2002 : 20), « Signed languages also vary in their predominant word order : some like ASL are predominately SVO, whereas others — including Japanese Sign Language — are SOV. »

3.3.2.1 SOV, OSV

Comme le remarque C. Cuxac (2000), la spatialisation de la langue des signes rend difficile l'affirmation de la priorité de tel ou tel ordre. Ainsi, différents facteurs entrent en ligne de compte, comme la morpho-syntaxe (l'incorporation), le caractère animé ou non animé des actants, etc. Un exemple :



GARÇON PRÉPARE GÂTEAU (Figure 116)



GÂTEAU GARÇON PRÉPARE (Figure 117)

Dans ces phrases, le fait que l'objet soit un gâteau permet de placer cet objet en tête de phrase. Cela permet d'enchaîner le sujet et le verbe, et donc de pouvoir effectuer ce verbe plus facilement

en transfert personnel. Cependant, peut-on édicter le principe selon lequel, lorsque l'objet est un inanimé, l'ordre préférentiel est OSV ? Selon Aissen (1999), beaucoup de langues placent le sujet en premier de par la proéminence des actants : l'agent est un 'meilleur' sujet que le patient, car sémantiquement, l'agent est plus proéminent, le premier visible, mis en avant. Cependant, cela ne correspond pas à la structure de toutes les langues : en langue des signes, si un verbe incorpore une forme de l'objet, celui-ci est signé de préférence juste avant le verbe. Au contraire, si le verbe inclut une forme du sujet, celui-ci est alors préférentiellement signé immédiatement avant le verbe. Les contraintes syntaxiques sont enchevêtrées avec d'autres types de contraintes.

Selon Bouchard *et al.* (1999), il est possible, en langue des signes québécoise, d'observer tous les ordres sauf VSO et VOS. Cependant, les phrases à verbe directionnel ont le plus souvent un ordre OSV, les phrases à verbe localisé, un ordre SOV, comme les phrases à verbe neutre. Les auteurs expliquent ces ordres, notamment, par des contraintes d'articulation. Ainsi, lorsque le sujet est signé en premier et l'objet ensuite, il est nécessaire de revenir au lieu d'articulation du sujet pour débiter l'articulation du verbe. De la même façon, pour les verbes localisés, qui sont articulés sur le lieu de leur objet, il est plus économique en termes de mouvement de signer le sujet avant l'objet.

Sandler *et al.* (2005) notent que pour une nouvelle langue des signes comme l'*Al-Sayyid Bedouin Sign Language* (ABSL), l'ordre des phrases est : (S) O-V : la grande majorité des phrases sont : S-V ou O-V. Pour l'*Israeli Sign Language* (ISL), il existe deux ordres préférentiels : S-V-O et O-S-V, et un ordre plus rare S-O-V.

Selon Cuxac (2000 : 202_{sq}), les verbes transitifs avec deux actants animés suivent les ordres suivants :

- ordre agent-patient-verbe : préféré
- ordre patient-agent-verbe : seulement avec insistance sur l'agent : c'est bien cet agent qui... Toutefois, cet ordre peut aussi permettre d'insister sur le patient : dans une interview réalisée à propos de sa mise en scène d'Hanna, Levent Beskardes signe la phrase : pointage-JUIFS-même pointage-ALLEMANDS-EXTERMINÈRENT. Le double pointage entourant le signe JUIFS permet d'insister sur le fait que ce sont bien les juifs que les allemands exterminèrent (voir les bonus du DVD d'Hanna).
- ordre agent-verbe-patient : accepté, avec quelques réserves

- ordre patient-verbe-agent : refusé
- si l'agent seul est spatialisé, l'ordre agent-patient-verbe est préférable, mais nécessite certaines précautions (rotation des épaules)
- si le patient seul est spatialisé, l'ordre agent-verbe-patient est préféré, avec également certaines précautions
- les verbes ayant un point de contact avec le corps, suivent un ordre préféré est : agent-verbe-pointage cataphorique/patient

Il existe un blocage sémantique des verbes standards : si les deux actants concernent un animé et un non-animé, l'animé est agent. D'où les ordres agent-patient-action ou patient-agent-action (thématisation du patient) sont préférés ; l'ordre action-patient-agent est possible. Pour que le non-animé devienne agent, il faut passer par un transfert personnel. (2000 : 190) Pour les cas d'« ergativité » de certains procès (*la porte bouge, la pierre s'ouvre*), il est nécessaire de passer par des transferts situationnels. (2000 : 191)

Ainsi, Cuxac (2000 : 189) écrit : « La plupart des travaux linguistiques concernant la structure des énoncés dans les différentes langues des signes du monde abordent celles-ci à un niveau syntaxique. Ainsi, la question de l'ordre SVO ou SOV, etc. a fait couler beaucoup d'encre sans que soit posée la question de savoir s'il était justifié dans ces langues de poser l'existence d'un sujet syntaxique se différenciant de l'agent. » Pour d'autres langues des signes, de même : « Word order, the dominant syntactic constraint in English, has a reduced role in ASL which can also employ the dimensions of space to indicate case roles (see Liddell 1980), The referents of a verb may be established at index locations in signing space, and the direction of movement of the verb between locations then indicates which is the agent and which the patient. » (Veale & Conway, 1994 : 251) Également, Aarons (1994 : 26) note : « A claim was made by Friedman (1975) that ASL had no strict word order rules, but that ASL sentence structure itself was ordered in terms of the discourse principle of topic-comment: introduction of the topic, followed by the comment; and that grammatical relations, such as subject, verb and object were not relevant to ASL sentence structure. Many other researchers did not adopt such extreme views about the ways in which ASL is different from English, but there was great emphasis on showing that ASL behaved very differently from English. »

A notre avis, l'iconicité est centrale pour l'analyse des langues des signes, et ses 'applications' sont nombreuses dans la structure de la langue des signes, notamment dans les phénomènes de

spatialisation. Les recherches qui négligent cette importance ne peuvent expliquer complètement nombre de phénomènes de ces langues. Cependant, tous les phénomènes linguistiques concernant les langue des signes ne peuvent trouver une explication par le seul aspect sémantique/iconique : certaines contraintes proviennent de questions ‘phonétiques’ ou ‘phonologiques’ (contraintes d’articulation notamment), d’autres sont liées à des phénomènes proprement syntaxiques. Ainsi, plusieurs phrases comportant les mêmes signes, et présentant la même iconicité/sémantique, peuvent être formulées selon des ordres différents de signes. Or certains de ces ordres sont perçus comme plus justes ou naturels par les locuteurs natifs. L’ordre des signes peut être également un des critères de distinction entre langue des signes et français signé, celui-ci privilégiant l’ordre SVO, celle-ci les ordres OSV et SOV.

3.3.2.2 Comparaison d’énoncés

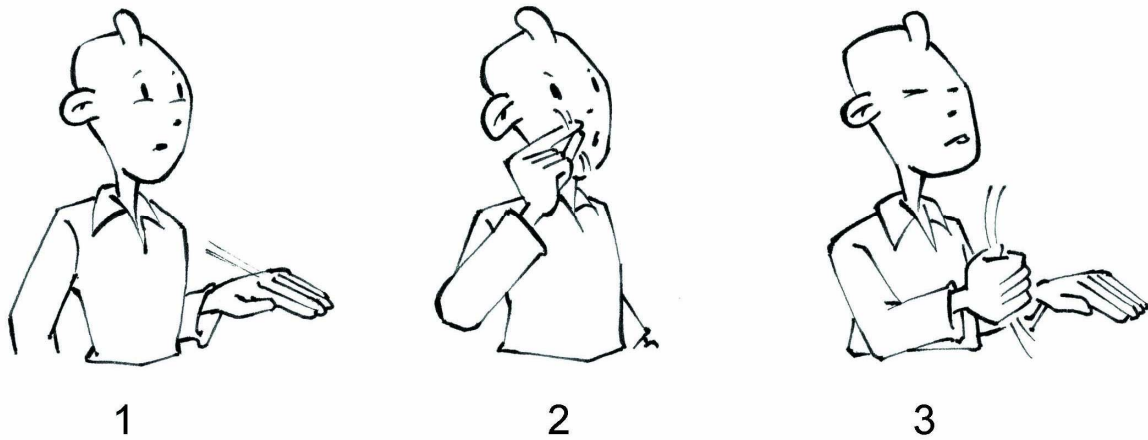
Nous avons demandé à quelques locuteurs sourds différentes manières de signer une scène représentant un homme conduisant une voiture (ou une voiture conduite par un homme, selon le point de vue). La liste ci-dessous ne se veut pas exhaustive : il doit exister bien d’autres manières encore. Toutefois, ces phrases portent différentes nuances, selon le vouloir dire de chaque locuteur.



1. HOMME / CONDUIT (ou VOITURE) / cl-véhicule AVANCE (Figure 118)

On peut voir dans cette phrase : un nom - un verbe - un classificateur doté d’un mouvement (transfert situationnel). Ce type d’expression est fréquent en langue des signes : le signe standard

sert à introduire un personnage (ou un objet), puis le déroulement de l'action est signifié par un jeu de proformes et de transferts (mouvements, rapports).



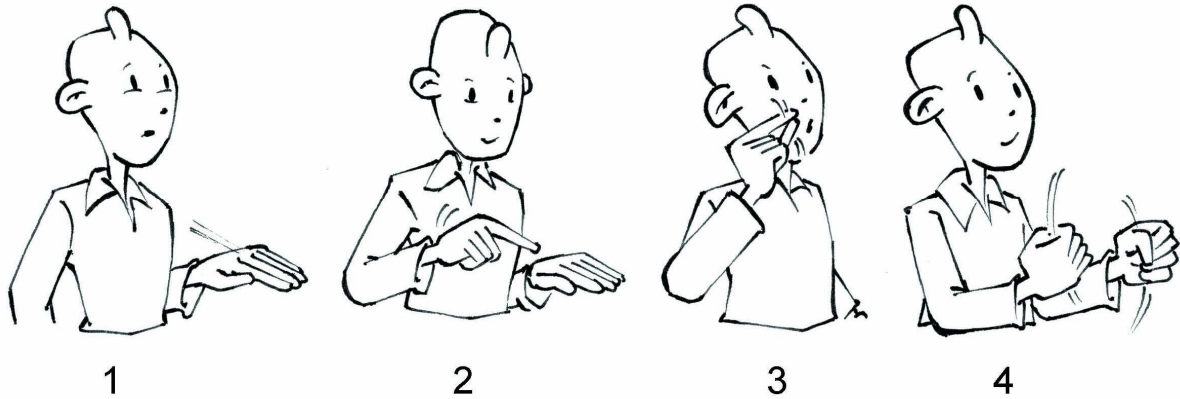
2. cl-véhicule AVANCE / HOMME / CONDUIT' (+ cl-véhicule) (Figure 119)

A l'inverse de la première phrase, on peut commencer par montrer une situation (classificateur + mouvement), avant de désigner l'actant et le verbe. A noter que pour cette inversion, le verbe est modifié : il est accompagné par la reprise du classificateur (assurée par la main dominée). L'inversion nécessite la reprise d'une configuration initiale afin d'assurer le lien entre le classificateur et l'actant. Pour le dernier signe, on peut parler de double transfert, selon l'analyse de C. Cuxac : le visage et la main dominante présentent le personnage du chauffeur, tandis que la main dominée sert de repère situationnel. Ainsi, l'inversion du transfert situationnel, par rapport à la première phrase, implique de remplacer le verbe standard par un double transfert, afin d'assurer le lien entre le transfert situationnel et l'actant.



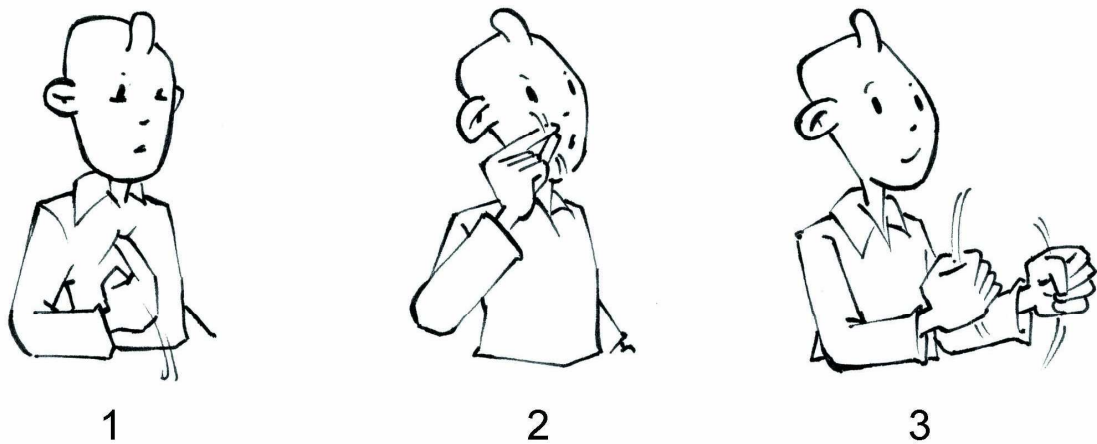
3. LUI / HOMME / CONDUIT (Figure 120)

Le locuteur a précisé : « Cette phrase est utilisée si je vois le véhicule ». En situation, on peut utiliser un déictique (un ostenseur).



4. cl-véhicule AVANCE / LUI + cl-véhicule / HOMME / CONDUIT (Figure 121)

Cette phrase peut être comparée à la deuxième : la désignation du chauffeur, par un ostenseur dans le deuxième signe, supprime la nécessité de la reprise du classificateur (double transfert) dans le dernier signe, le verbe : le lien est assuré et n'a pas besoin d'être réitéré.



5. MOI / HOMME / CONDUIT (Figure 122)

Cas où le locuteur est l'actant de la scène. A noter : même si le locuteur est l'actant, il n'y a pas d'obligation d'utiliser un transfert personnel (le verbe n'est pas 'investi' comme dans la phrase suivante).



1



2

6. HOMME / CONDUIT (+ transfert) (Figure 123)

L'énoncé peut recourir à une prise de rôle, un transfert personnel. Le locuteur n'est pas désigné comme l'actant : il peut s'agir de n'importe quel chauffeur ; mais il joue le rôle du chauffeur, il 'fait comme'.

A noter : les expressions utilisant des transferts sont souvent plus 'économiques' que celles effectuées seulement en signes standards. On voit ici que deux signes suffisent, là où des phrases standards utilisent trois ou quatre signes. La prise de rôle permet d'éviter de devoir désigner les actants ou les relations, d'employer des pointages, etc. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les expressions utilisant des transferts sont si fréquentes en langue des signes.



1



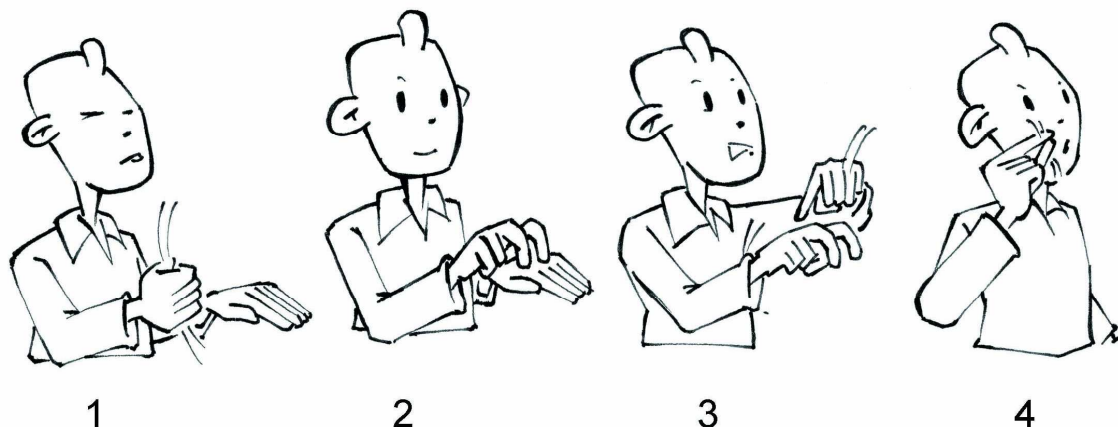
2



3

7. CONDUIT + cl-véhicule / LUI + cl-véhicule / HOMME (Figure 124)

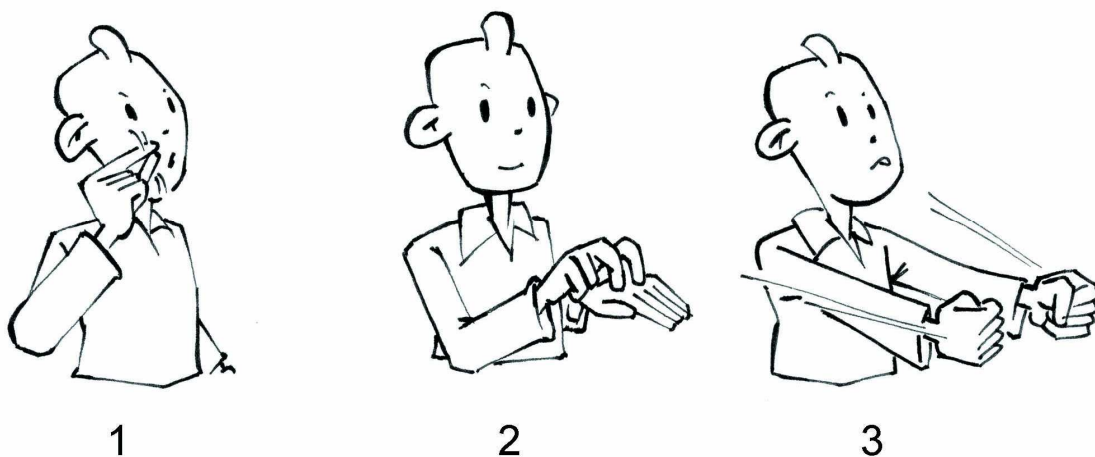
Cette phrase (comme les phrases 8, 10 et 11) met l'accent sur le fait que c'est un homme qui conduit la voiture : la situation est présentée en premier (double transfert), et l'homme est mentionné en dernier, après un pointage sur le repère locatif issu du premier double transfert : la focalisation porte sur le chauffeur.



8. CONDUIT + cl-véhicule / cl-bipède+place chauffeur + cl-véhicule / LUI + cl-bipède / HOMME (Figure 125)

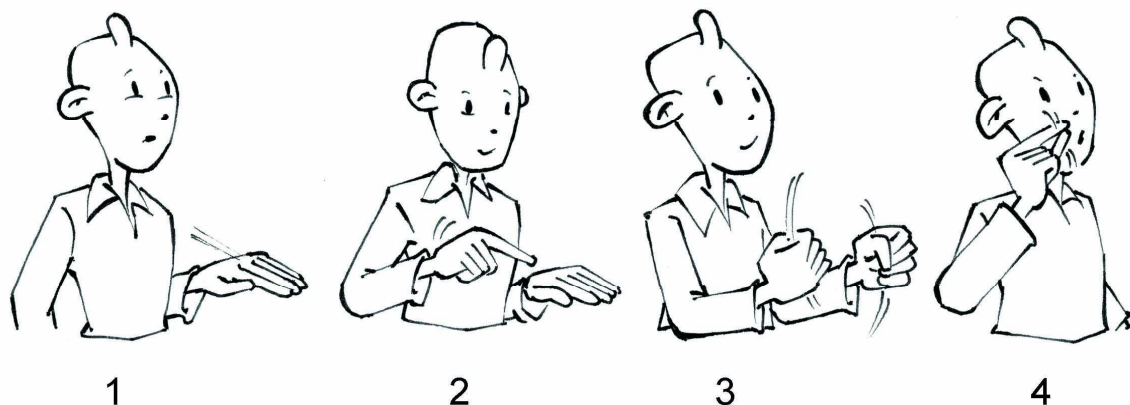
Cette phrase ajoute à la précédente la mention explicite du chauffeur, sous forme de classificateur (bipède assis), au lieu de sa présentation par pointage (transfert situationnel).

Comme dans l'exemple : le chat est dans la voiture (4.3.1.2), deux classificateurs sont ordonnés l'un par rapport à l'autre, ce qui permet de situer leur emplacement respectif (il s'agit bien, par exemple, de la place du chauffeur et non de celle d'un passager). A noter toutefois une différence : dans l'exemple du chat, le classificateur utilisé prend la forme 'C', car la phrase insiste sur le fait que le chat est à l'intérieur de la voiture. Ci-dessus, le classificateur utilisé, pour la même voiture, est la configuration 'main plate', car l'important est qu'il s'agisse d'une voiture (ou d'un objet rectangulaire placé horizontalement) ; il n'est pas nécessaire de préciser que le conducteur est dans la voiture, et non pas sur le toit de celle-ci.



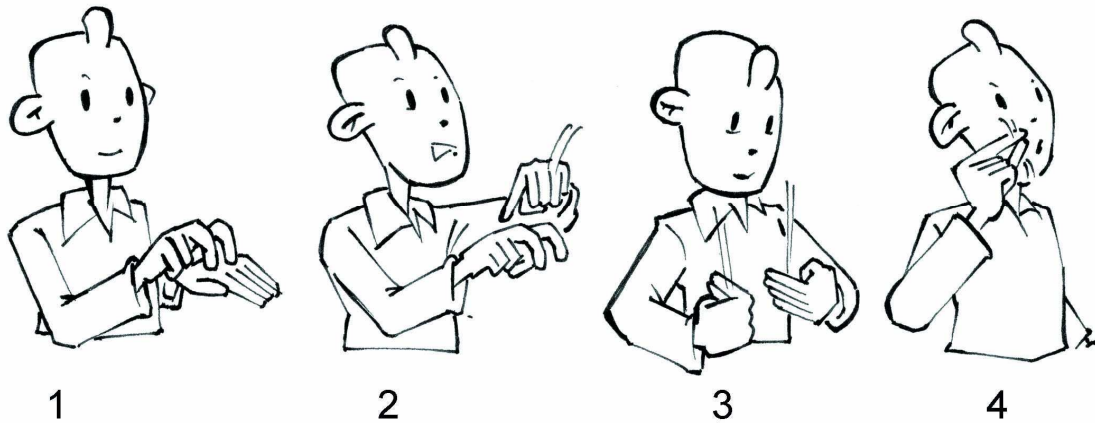
9. HOMME / cl-bipède+place chauffeur + cl-véhicule / CONDUIT (+ transfert) (Figure 126)

Ce qui est intéressant dans cette phrase est qu'elle montre la 'souplesse' de la langue des signes : il est possible de combiner, dans une courte phrase, trois signes très différents : un signe standard, deux classificateurs en relation l'un avec l'autre (transfert situationnel) et un transfert personnel.



10. cl-véhicule AVANCE / LUI + cl-véhicule / CONDUIT / HOMME (Figure 127)

Cette phrase comporte les mêmes signes que la phrase 4, mais inverse les deux derniers : CONDUIT — HOMME au lieu de HOMME — CONDUIT. Cette inversion met l'accent sur le fait que c'est un homme qui conduit.



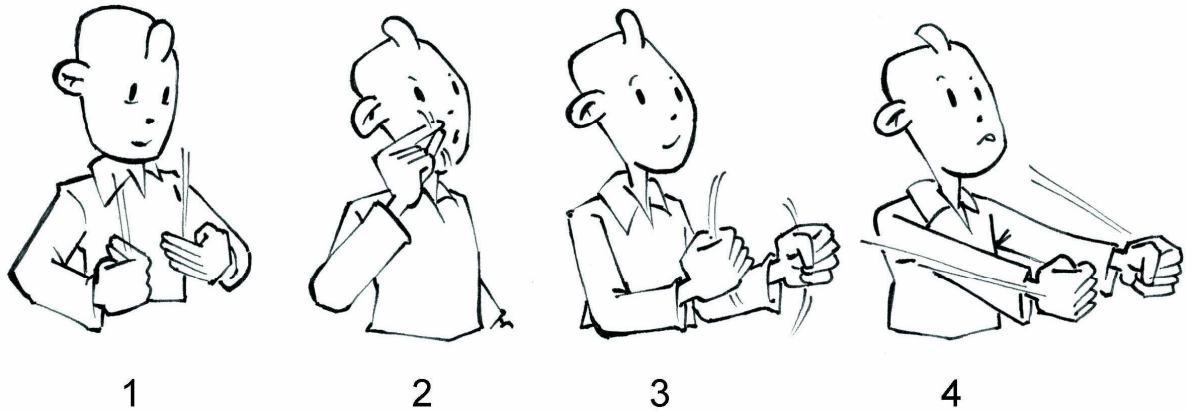
11. cl-bipède+place chauffeur + cl-véhicule / LUI + cl-bipède / PERSONNE / HOMME
(Figure 128)

Dans cette phrase, on voit apparaître un signe particulier, que nous avons ici traduit par « personne » quoi que cette traduction n'apparaisse pas à proprement parler dans la phrase : un homme conduit une voiture. Ce signe ne joue pas ici le rôle d'un signe standard ; il s'agit plutôt d'un ostenseur qui a pour rôle de présenter, introduire, désigner un personnage. Ce signe n'est pas effectué seul : il est ici accompagné du signe HOMME. On peut le considérer soit comme une forme de classificateur : semblable à la forme index et pouce recourbés, autres doigts refermés avec un mouvement de haut en bas (mais ici dirigé vers soi, et non vers l'extérieur comme cet autre classificateur) : (Figure 129)



soit simplement comme un présentatif : « c'est... ».

Une remarque : le pointage ne vise pas, comme dans des exemples précédents, la place du chauffeur (classificateur : voiture), mais le chauffeur lui-même (classificateur bipède-assis). Cette phrase n'explicite pas la notion de conduite — seulement celle de place de chauffeur. Elle sera traduite par : le chauffeur est un homme, plutôt que : un homme conduit une voiture.



12. HOMME / PERSONNE / CONDUIT' / CONDUIT' (+ transfert) (Figure 130)

Encore une combinaison : signe standard, classificateur (ostenseur) et transfert personnel. Cette phrase mentionne deux fois le signe CONDUIRE, une fois en signe standard et une fois en signe transféré. Les deux ne sont pas incompatibles. Généralement, le verbe transféré suit immédiatement le verbe standard — comme une actualisation du verbe générique.

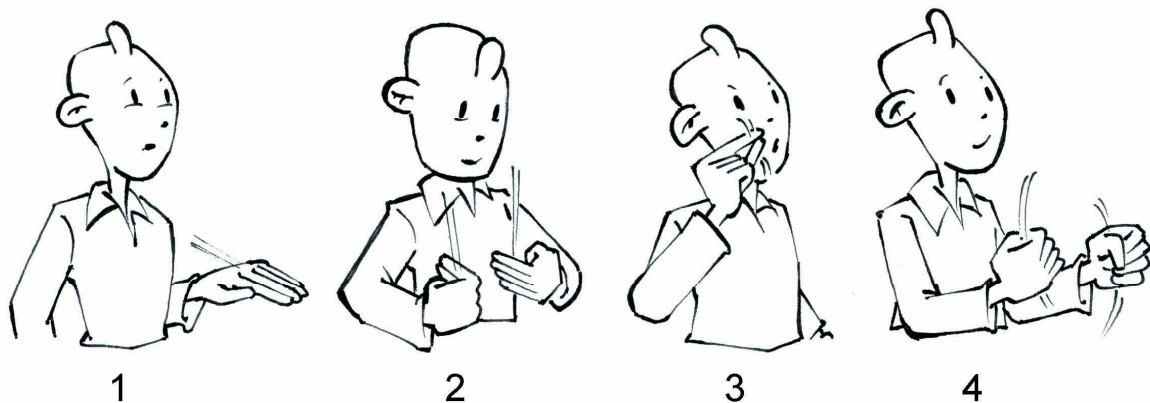


13. HOMME / PERSONNE / CONDUIT (Figure 131)

Cette phrase peut être comparée à la phrase 3. La désignation par un index de la phrase 3 est ici remplacée par un présentatif.

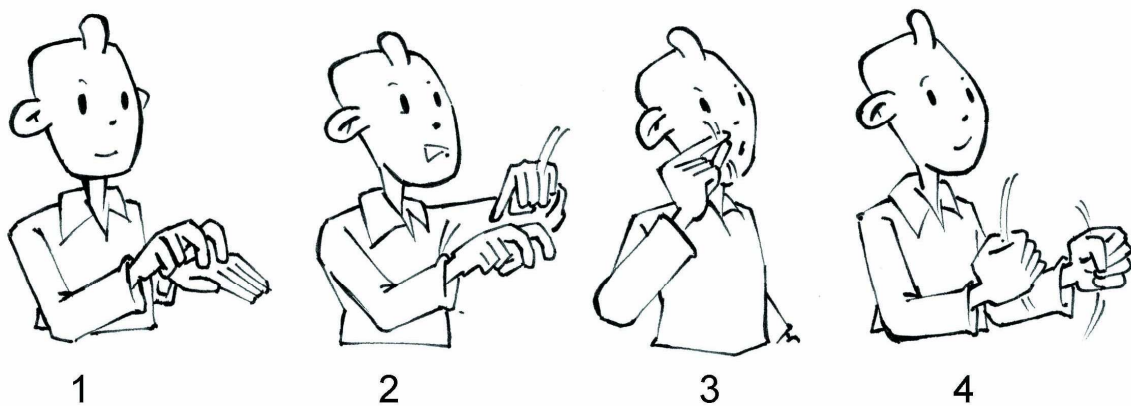
De même, la phrase 5 comporte un déictique de première personne, sous forme d'index tourné vers le locuteur. Mais la phrase 5 signifie que le locuteur est le chauffeur, tandis que la phrase 13 ne désigne pas le locuteur en tant que tel : le signe PERSONNE, même s'il est tourné vers le

locuteur, ne fait pas explicitement référence au locuteur. Il peut s'agir de n'importe quel homme. C'est pourquoi ce signe est plus un présentatif qu'un déictique.



14. cl-véhicule AVANCE / PERSONNE / HOMME / CONDUIT (Figure 132)

Comparée à la phrase 4, le signe PERSONNE prend la place de l'ostenseur. De même, la mention de ce signe rend inutile la présence du classificateur 'véhicule' de la phrase 2 (du double transfert).



15. cl-bipède+place chauffeur + cl-véhicule / LUI + cl-bipède / HOMME / CONDUIT (Figure 133)

On retrouve le même ordre que dans d'autres phrases, comme la phrase 4. Mais les signes cl-véhicule AVANCE / LUI + cl-véhicule sont ici remplacés par cl-bipède+place chauffeur + cl-véhicule / LUI + cl-bipède : la phrase 4 présente, comme premier signe, un classificateur doté

d'un mouvement (le véhicule avance), tandis que le premier signe de la phrase 15 présente deux classificateurs en rapport.

3.3.2.3 Remarques

Tout d'abord, il est notable qu'une même image simple, une même signification, peut être exprimée par des phrases comportant de deux à quatre signes (dans cet exemple).

Ce qui est intéressant est que ces phrases montrent divers types de signes (signes standards, classificateurs, transferts) et divers phénomènes grammaticaux comme les combinaisons de signes : verbe + classificateur, classificateur + classificateur, ostenseur + classificateur, etc.

Le deuxième signe de la première phrase pourrait être grammaticalement ambigu : s'agit-il d'un nom (voiture) ou d'un verbe (conduire) ? La comparaison avec les phrases 2 et 3 laissent penser que ce signe est à considérer comme un verbe — ce qui est manifestement le cas du dernier signe de la troisième phrase. Cuxac (2000 : 249) note que pour les verbes comme CONDUIRE, le mouvement du verbe est répété deux fois, qu'il s'agisse d'un nom ou d'un verbe. La seule différence est alors l'ampleur du mouvement.

Les classificateurs présentent diverses utilisations : seuls, associés à un verbe, dotés d'un mouvement, associés à un autre classificateur, associés à un ostenseur. Ainsi, la majorité des phrases comportent l'un de ces éléments ; et celles qui n'en comportent pas ont généralement recours à des constructions particulières comme des transferts personnels. Ces classificateurs combinés à un autre élément sont, selon la terminologie cuxacienne, des transferts situationnels ou des doubles transferts. Leur fréquence montre leur importance en langue des signes.

Concernant les transferts situationnels, le troisième signe de la première phrase doit-il être considéré comme un nom ou comme un verbe ? Ce dernier est doté d'un mouvement : le véhicule avance — contrairement, par exemple, au deuxième signe de la phrase 4, où il sert seulement de repère locatif. Toutefois, il n'est pas un simple verbe : il doit être précédé (ou suivi) d'un verbe en signe standard (ou en double transfert). Il s'agit d'une mise en scène, dans l'espace de signation, de l'énoncé. Ainsi, notamment dans les récits, l'expression en langue des signes se 'contente' rarement de signes standards, car ceux-ci sont peu visuels — ils ne permettent pas de situer les éléments les uns par rapport aux autres. Cette mise en scène peut toutefois être assurée par d'autres structures, comme les transferts personnels.

Il est vrai que l'ordre en langue des signes est relativement souple : la possibilité d'utiliser, par exemple, des classificateurs, permet de varier l'ordre des signes. Toutefois, celui-ci n'est pas totalement libre : il est régi par divers phénomènes, selon la présence d'ostenseurs, de classificateurs, de transferts, etc. Nous avons vu, par exemple, qu'une inversion d'un transfert situationnel peut nécessiter la présence, en suivant, d'un double transfert — afin d'assurer le lien entre l'actant et la situation présentée.

Les pointages sont beaucoup plus complexes que ne le mentionnent la plupart des dictionnaires de langue des signes : il ne s'agit pas seulement des pointages réalisés par l'index vers le locuteur (MOI), l'interlocuteur (TOI), vers un troisième actant (LUI) ou l'un de ces pointages accompagné d'un mouvement rotatif pour désigner le pluriel. Le pointage peut être utilisé pour :

- faire référence à un actant ou un objet de la situation d'énonciation (phrases 3 et 5)
- faire référence à un actant ou un objet de la scène verbale construite dans l'espace de signation : dirigé vers un classificateur pour le désigner, voire pour désigner un emplacement particulier — comme la place du chauffeur par rapport au véhicule (phrases 4, 7, 8, 10, 11, 15)
- permettre une inversion (phrases 7, 8, 10, 11)
- permettre une alternative au double transfert (comme pour la phrase 4)

Toutefois, le pointage n'est pas utilisé dans la majorité des phrases (contrairement à certaines études américaines). Ainsi, l'énoncé peut passer d'un signe standard à un transfert situationnel puis à un transfert personnel sans pointage, comme dans la phrase 9.

Les phrases présentent différentes formes — et donc différentes fonctions — du visage :

- neutre, tourné vers l'interlocuteur (pour les signes standards, certains ostenseurs, certains transferts situationnels)
- présentant le visage du personnage transféré, avec les yeux légèrement fermés et la langue légèrement sortie lors du double transfert de la phrase 2, ou avec les yeux ouverts et la langue sortie lors des transferts personnels des phrases 6, 9 et 12.
- tourné vers un signe, comme le deuxième signe des phrases 4, 7 et 10 : le regard accompagne la désignation d'un actant dans la scène
- tourné vers un espace neutre (hors interlocuteur), lorsque le locuteur s'auto-désigne (premier signe de la phrase 5)

- tourné vers son propre corps (troisième signe de la phrase 11, premier signe de la phrase 12, deuxième signe des phrases 13 et 14), lorsqu'il accompagne le classificateur PERSONNE

La suite la plus fréquente, parmi ces phrases, est : HOMME CONDUIRE. Lorsque ces deux signes sont inversés, il s'agit manifestement d'une marque particulière, mettant en relief le fait que la voiture est conduite par un homme : le signe HOMME se trouve en toute fin de phrase. D'ailleurs, toutes ces phrases (7, 8, 10, 11) comportent un ostenseur : lui, le chauffeur, est un homme. Il faudrait analyser un corpus plus vaste sur ce sujet, afin de définir cette structure particulière. S'agit-il d'une simple inversion, ou d'une structure plus complexe ?

Les phrases présentent généralement une 'mise en situation' de la scène décrite. Cette mise en situation peut prendre trois formes :

- la référence à la situation même d'énonciation (comme lorsque le locuteur est l'actant)
- la construction d'une scène verbale dans l'espace de signation (transferts situationnels)
- la prise de rôle de l'actant (transferts personnels, doubles transferts)

Ces phrases, dans leurs différences, présentent des nuances de sens particulières :

- phrase 1 : Cette phrase est la plus 'neutre', standard (au sens de 'classique'). Le fait de terminer la phrase par un classificateur invite à une suite du récit : le décor est planté, dans l'espace de signation, et quelque chose peut survenir.
- phrase 2 : Par rapport à la première phrase, celle-ci présente le récit de manière plus vivante, plus engagée : un véhicule arrive, un homme est au volant. En termes cinématographiques, la première phrase présenterait un zoom arrière, depuis l'homme au volant jusqu'à la scène globale présentant le véhicule ; tandis que la deuxième phrase présenterait d'abord la scène globale avant d'effectuer un zoom avant sur le conducteur.
- phrase 3 : Cette phrase ne construit pas de scène dans l'espace de signation : c'est la situation d'énonciation qui sert elle-même de scène verbale.
- phrase 4 : Dans cette phrase, l'énoncé est présenté 'à distance', dans l'espace de signation. La phrase porte une nuance d'explication, sans implication.
- phrase 5 : Au contraire de la phrase précédente, cette phrase ne présente pas de rapport à une scène construite dans l'espace de signation : le zoom est centré sur le personnage du chauffeur.

- phrase 6 : Comme pour la phrase précédente, pas de référence à une scène construite, zoom sur le personnage du chauffeur. Mais le transfert personnel ajoute une nuance de scène prise sur le vif, et non pas expliquée.
- phrase 7 : Au contraire de la phrase précédente, il s'agit là d'une présentation 'analytique', explicative : le chauffeur, c'est un homme.
- phrase 8 : Cette phrase présente la même nuance que la phrase précédente, mais de manière un peu plus détaillée, décomposée — on pourrait dire : pédagogique.
- phrase 9 : On pourrait dire que cette phrase est à mi-chemin entre la 1 et la 6 : la présence d'une mise en situation et d'un transfert personnel montre un souci de présentation claire de la scène — comme lorsque l'interlocuteur n'est pas familier de la langue des signes, et que le locuteur ressent la nécessité d'ajouts explicatifs visuels afin d'assurer une meilleure compréhension.
- phrase 10 : Même présentation que la phrase 4, avec mise en exergue de la masculinité du chauffeur.
- phrase 11 : Présentation détaillée + mise en exergue de la qualité du chauffeur. Ce genre d'énoncés peut être une réponse à la question : le chauffeur est-il un homme ou une femme ? ou bien une préparation à une suite du récit axé sur cet homme.
- phrase 12 : Il s'agit d'une présentation un peu 'lourde', notamment par la répétition de la configuration 'volant'. Ce type d'expression peut prendre place, par exemple, dans une situation pédagogique où chaque élément doit être signé distinctement ; il serait malvenu, au contraire, dans un récit 'vivant'.
- phrase 13 : Pas de référence à la situation, à une scène construite. L'expression est centrée sur le chauffeur, mais sans prise de rôle.
- phrase 14 : Cette phrase reprend les signes de la phrase précédente, en y ajoutant une référence à une scène construite (transfert situationnel).
- phrase 15 : Cet énoncé est complexe, explicatif, tout 'à distance'. Il se trouve rarement dans le cadre d'un récit.

Ces deux dernières phrases présentent la scène plus sous forme de commentaire que de récit : elles apportent un regard distant sur la scène évoquée, tout en montrant une maîtrise de l'expression signée qui ne se retrouve pas chez les locuteurs enfants ou apprenants.

Ces exemples ne permettent pas d'analyser d'autres structures, comme les structures OSV : il faudrait pour cela des exemples détachant nettement l'objet. Même si les exemples présents signifient « conduire une voiture », le véhicule lui-même n'a pas besoin d'être explicité : le verbe CONDUIRE induit la mention du véhicule et le classificateur 'véhicule' ne tient pas généralement la place de l'objet : doté d'un mouvement, il montre une action.

D'ailleurs, l'interprétation première de ces phrases est celle de conduire une voiture, car il s'agit de la situation la plus fréquente. Mais dans d'autres contextes, il pourrait s'agir d'autres types de véhicules, comme les camions de course du Paris-Dakar. La forme des verbes et classificateurs employés restreint toutefois le champ des possibles : il ne peut s'agir que de véhicules rectangulaires dotés d'un volant, ce qui exclut par exemple les motos.

Un des éléments principaux que l'on peut retenir est que, même pour un signifié simple, les énoncés en langue des signes comportent rarement des signes standards seuls. Ils sont généralement accompagnés de transferts personnels, de transferts situationnels ou de doubles transferts (ou, autrement dit, de classificateur + verbe, classificateur + mouvement, classificateur + classificateur). Les phrases qui ne comportent aucun de ces éléments sont souvent des phrases en français signé. C'est également ce dont témoignent les locuteurs interrogés par C. Cuxac (2000 : 202 et 206) : les informateurs remarquent que les phrases sans emplacement (fille garçon informe), utilisant seulement des pointages, ne se présentent quasiment jamais dans les discours réels. Au moins l'un des deux actants est déjà spatialisé, et le verbe s'oriente vers ou à partir de cet emplacement. Les énoncés à relations non spatialisées (aucun emplacement ni pointage) sont considérés par les locuteurs comme agrammaticaux. Le jugement s'inverse si les emplacements sont marqués, au minimum, par un mouvement de la tête et la direction du regard — qui fonctionnent alors comme attribuant des places dans l'espace de signation.

Ainsi, la présence d'une proforme attribuant un emplacement au véhicule n'est pas superfétatoire. Au contraire, l'absence de cet (ces) emplacement(s) pourrait être un indice de français signé. Toutefois, ce n'est pas parce que ces énoncés utilisent des transferts que l'ordre des signes est totalement libre.

3.3.3 Phrases, discours

Toutes ces analyses phonologiques, morphologiques ou syntaxiques doivent encore être complétées selon leur incorporation en discours. D'autres critères, phénomènes, peuvent alors

influencer, voire modifier les règles définies par des analyses portant sur des mots ou des phrases isolées.

Cuxac (2000 : 87-88) note que dans un récit, « la succession des énoncés suit un ordre identique à la successivité ‘réelle’ ou imaginaire des événements de l’expérience à transmettre. [...] Les procès sont donc toujours représentés en train de s’accomplir, comme le permet l’emploi de la forme progressive en anglais. [...] En cas d’oubli d’un événement à rapporter, ou pour ajouter une précision relative à une action transférée auparavant, le narrateur doit redevenir lui-même, son regard se dirige donc sur le ou les interlocuteurs et il apporte alors les compléments d’information nécessaires au moyen de signes et d’énoncés standards. [...] Les relations de causalité sont représentées au moyen d’une succession rapide de transferts personnels. »

Cependant, l’ordre canonique (localisant-localisé, etc.) n’est pas le fait de l’iconicité, mais celui de « la possibilité discursive d’aller et venir du dire au dire en montrant (comme ça). » (Cuxac 2000 : 184) Autrement dit, la langue des signes, sollicitant la pensée visuelle, privilégie naturellement les structures de type *ekphrasis*, car celles-ci poussent la langue à la limite de ses possibilités dans l’expression linguistique de représentations cognitives. Ainsi, comme il a été remarqué dans le deuxième chapitre, l’iconicité est au soubassement de la construction de la langue des signes, mais elle est ‘prise en charge’, modelée par des phénomènes proprement linguistiques pour former la structure de la langue des signes.

La langue des signes présente d’autres spécificités. Un exemple (Emission spéciale *L’œil et la main* avec David Pujadas, 2005) :

Un locuteur s’exprime. Son interlocuteur veut s’exprimer, et le montre en commençant à signer une phrase. Voyant que le premier locuteur n’a pas terminé de signer, l’interlocuteur ‘bloque’ son expression sur un signe qui est maintenu de manière fixe durant plusieurs secondes, jusqu’à ce que le premier locuteur ait terminé. Là, l’interlocuteur poursuit sa phrase à partir du signe qui a été maintenu.

En langue vocale, on ne peut pas garder un son pendant un certain temps : d’une part les capacités respiratoires ne le permettraient pas ; d’autre part cela créerait une interférence sonore qui gênerait le dialogue. En langue des signes, il est fréquent qu’un locuteur signe — soit pour apporter commentaires, soutien, désaccord, soit, comme ici, pour commencer à s’exprimer

— pendant que son interlocuteur poursuit son intervention. Il serait intéressant d'étudier de manière plus précise toutes ces interactions.

Cuxac (2000 : 256) synthétise ainsi les liens entre les différents paramètres et les énoncés signés : « En résumant : au regard, incombe la rection de l'interaction et l'inscription (identification) des énoncés dans des genres ; à la mimique faciale, pour l'essentiel, les valeurs modales ; aux signes, le contenu de l'énoncé (l'information) ; aux hochements du visage, le contact phatique avec le récepteur et la garantie que les propos tenus sont placés sous la responsabilité du point de vue du sujet énonciateur ; enfin, aux mouvements corporels, la rythmique qui permettra de démarquer les changements de thématique et les frontières de syntagmes. »

3.3.4 Diverses questions syntaxiques

Nous ne pourrions ici aborder l'ensemble des phénomènes syntaxiques propres à la langue des signes. Notons seulement quelques remarques.

3.3.4.1 Le genre

Il n'y a pas de marque de genre attachée aux noms ou aux verbes en langue des signes. Le genre, lorsqu'il doit être précisé, est mentionné soit par l'ajout d'un nom (homme, femme, garçon, fille, femelle, mâle), soit par un détail visuel caractéristique.

3.3.4.2 Pluralité et définitude

La morphologie des signes est souvent complexe :

- Les entités individuelles sont marquées par la réalisation d'un signe dans un espace borné.
- Les entités massives sont marquées par la réalisation d'un signe dans un espace plus large et la répétition possible du mouvement.
- Les entités collectives sont marquées par le déploiement d'un signe sur un plan continu ou circulaire.
- Les entités pluralisées sont marquées par la répétition d'un signe (en général trois fois).
- Les entités définies sont marquées par la réalisation d'un signe à un point précis, ou l'attribution d'un locus précis par pointage.

- Les entités indéfinies sont marquées par l'attribution d'une 'région', d'un espace plus ou moins grand. Ces différents traits se retrouvent dans d'autres langues des signes : « Definite referents are associated with points in space ; indefinite referents are associated with areas, where the size of the area may vary in relation to the (un)identifiability of the referent. » (Neidle *et al.* 2000 : 34)

3.3.4.3 Le temps

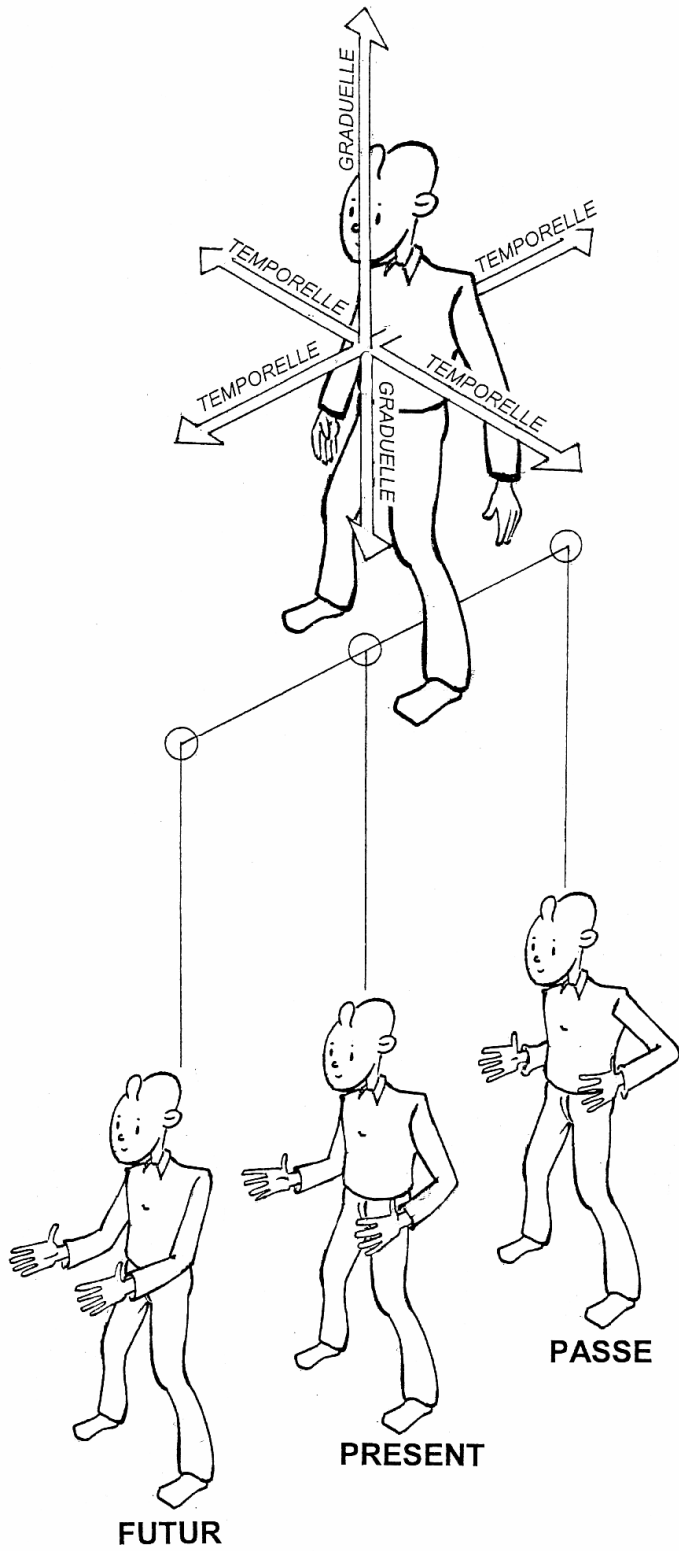
L'expression du temps au niveau de la morphologie verbale est caractéristique des langues de la famille indo-européenne. Dans beaucoup d'autres langues, l'expression du temps est séparée de cette morphologie. (Creissels 1995 : 166)

En langue des signes, le temps peut être marqué de trois manières différentes :

- par l'insertion, souvent en début de phrase, d'une mention de date, d'époque ou par un adverbe (hier, demain) ;
- par le déploiement de verbes selon un des deux axes du temps (d'arrière en avant ou de gauche à droite) : les verbes peuvent être placés le long de ces axes, et signifier ainsi les rapports temporels qui les lient ;
- par la modification de la morphologie verbale : le mouvement de nombre de verbes peut être allongé ou raccourci en fonction de la durée exprimée.

Les études américaines ne retiennent souvent que la première solution : « [...] we address prior claims that ASL lacks grammatical tense. » (Neidle *et al.*, 2000 : 76) Ces auteurs distinguent, parmi les temps exprimés en ASL, quelques temps comme le passé, le passé récent, le présent immédiat ou le futur. Mais est-ce un manque grammatical de l'ASL, ou une analyse incomplète des auteurs ? En réalité, les nuances que l'on peut exprimer en langue des signes sont beaucoup plus nombreuses. Mais ceux-ci, limités par les critères formels qu'ils ont posés, font incombent à l'ASL les manques qui relèvent en fait de leur théorie. Ainsi, prenant en compte les signes lexicaux, mais non les rapports spatiaux, ils ne peuvent prendre en compte la deuxième solution citée ci-dessus : le fait qu'un verbe est signé légèrement plus à droite ou à gauche, ou bien légèrement plus en avant ou en arrière que le verbe précédent peut être une marque temporelle ; ni la troisième solution : le fait qu'un verbe soit signé d'une manière plus 'retrécie', ou au contraire plus 'allongée', peut être une marque temporelle. Le fait de baser les analyses linguistiques sur des traductions des signes standards gomme ces nuances.

DIMENSIONS



(Figure 134)

3.3.4.4 Valence et transitivité

Le passif, comme de nombreuses autres constructions, est lié à la question de la valence verbale : le nombre déterminé d'arguments qu'un verbe requiert, sémantiquement et syntaxiquement.

Quelque soit la langue, cette question n'est pas facile à traiter :

- le lien n'est pas toujours évident, entre la valence requise au niveau sémantique et la construction effectivement réalisée : pourquoi tel verbe, en français, prend-il un complément direct ou indirect ? Ces constructions varient beaucoup d'une langue à l'autre, et même diachroniquement pour une même langue. En langue des signes, il est difficile de prévoir si un verbe sera utilisé seul, dans un emplacement neutre, ou accompagné d'un pointage, ou d'une autre marque.
- un verbe peut être placé dans des constructions diverses : *l'étudiant a pris un livre, le médecin a pris la température, la plante a bien pris*. Là, la polysémie du verbe s'accompagne de constructions propres. Il est également possible que, pour un verbe pris dans un seul et même sens, un argument soit ou non exprimé : *je regarde, je regarde la mer*. De même en langue des signes.
- un verbe, pris dans le même sens, peut voir ses arguments inversés : *la compagnie pétrolière a baissé le prix du carburant / le prix du carburant a baissé ; un accident s'est produit / il s'est produit un accident*. Les diverses possibilités de construction en langue des signes pourraient évoquer le même phénomène.
- les verbes souvent s'opposent quant à la représentation des participants de l'action mentionnée : *vendre/acheter* — ce qui fait qu'en langue des signes, pour une phrase active, le mouvement peut être tout autant dirigé à partir de l'agent que dirigé vers lui.

Tesnière a développé cette question de l'actance, parlant notamment de diathèse causative et de diathèse récessive, qui induisent respectivement une augmentation ou une réduction de la valence verbale (1959 : 260-282).

Hopper et Thompson (1980) ont soutenu le fait que la transitivité (ou intransitivité) n'est pas une propriété discrète des phrases élémentaires, mais une propriété prototypique, ce que G. Lakoff (1977) appelle une '*linguistic gestalt*' : par exemple, dans certaines langues, le codage de l'agent et celui du patient peuvent différer selon que l'agent agit volontairement ou non, qu'il est un participant à l'acte d'énonciation ou non, que le patient est affecté totalement ou superficiellement, que l'événement est présenté dans le passé ou le présent, à un mode hypothétique ou indicatif, que son aboutissement est explicite ou non, etc. Les types de

prédication ont donné lieu à de nombreuses analyses, et différents types de classement (voir par exemple : François J. : 1994-1995, p. 45-87 ; Hopper J.J. et Thompson S. : 1980, p. 251-299 ; Lakoff G. : 1977, p. 236-287).

En langue des signes, de même, la question de la valence et de la transitivité n'est pas évidente. Une première approche pourrait lier transitivité et mouvement : beaucoup de verbes impliquant un agent seul sont statiques (un éventuel mouvement rotatif signifie la durée, non le mouvement vers un patient/destinataire) : REFLECHIR, PARLER, RESPIRER, etc.

Les verbes pouvant être utilisés transitivement ou intransitivement peuvent comporter des différences morphologiques selon les cas : MANGER, BOIRE, etc. peuvent prendre des formes différentes — 'neutres' s'ils sont utilisés intransitivement, et incorporant un trait de l'objet s'ils sont utilisés transitivement (notamment des classificateurs : MANGER/MANGER UNE POMME) ; ou des différences de mouvement : l'emploi transitif peut ajouter un mouvement vers l'objet.

Ainsi, les verbes impliquant un agent et un patient comportent souvent un mouvement de l'emplacement du premier vers l'emplacement du second (ou l'inverse) : PRENDRE, GRONDER ; ou un mouvement 'parcourant' l'objet : LIRE, REGARDER (de haut en bas, de droite à gauche), etc.

Le mouvement peut concerner l'agent et le bénéficiaire/destinataire : JE TE DONNE, JE LUI DONNE, JE VOUS DONNE, TU ME DONNES, etc. De même pour DIRE, VENDRE, etc.

La différence entre emploi transitif ou intransitif d'un verbe peut également concerner non le mouvement, mais l'emplacement où est effectué le verbe : devant le locuteur, dans l'espace 'neutre' s'il est intransitif, ou à l'emplacement attribué à l'objet s'il est employé transitivement : REPARER, ACHETER, FRAPPER, etc.

A l'inverse, un certain nombre de verbes intransitifs comportent un mouvement (PARTIR, ALLER), et un certain nombre de verbes transitifs ne comportent pas de mouvement (ou peuvent ne pas en comporter) : REGARDER, VOULOIR, etc.

Le mouvement n'est donc pas le seul critère pour distinguer verbes transitifs et intransitifs — ou emplois divers d'un même verbe : les traits agent/patient ne sont pas seuls à entrer en ligne de compte pour caractériser un mouvement ; il faut aussi tenir compte d'autres traits comme le

destinataire ou la direction, tenir compte également de traits 'phonologiques' : s'il s'agit d'un verbe comportant un contact obligatoire avec le corps du locuteur, les possibilités de mouvement sont limitées (AIMER, ENTENDRE, etc.).

3.3.4.5 Impersonnel

Les caractérisations de l'impersonnel des langues indo-européennes s'avèrent souvent inopérantes pour d'autres langues. Par exemple, pour le japonais, le constituant qui correspondrait au sujet en français n'est nullement obligatoire, le prédicat pouvant, à lui seul, constituer un énoncé minimal : *samui* « (j'ai) froid ». Même les phrases météorologiques s'y présentent comme des phrases tout à fait banales (exemple de Yuji Tôgô, 1990) : *amega huru* « pluieNOM tomber (*il pleut*) ».

En langue des signes, les phrases météorologiques ne nécessitent pas non plus de sujet impersonnel : PLUIE-TOMBER ; NEIGE-TOMBER. D'ailleurs, ces traductions ne sont pas tout à fait exactes, puisqu'en langue des signes, il ne s'agit pas de deux signes différents, l'un pour la pluie et l'autre pour le fait de tomber par exemple, mais d'une seule configuration de signe dotée d'un mouvement (lui-même parfois répété) ; de même pour la neige :



NEIGE-TOMBER (Figure 135)



PLUIE-TOMBER (Figure 136)

3.3.4.6 Ergativité

Selon Dixon (1994 : 2), un bon quart des langues du monde sont concernées par un ensemble de propriétés morpho-syntaxiques que l'on nomme ergativité. Ces langues flexionnelles ont pour particularité de présenter comme actant unique des constructions intransitives le second actant (patient) des constructions bi-actanciennes, par le cas non marqué (l'absolutif). Le premier actant (agent) est marqué dans ces dernières constructions par le cas nommé ergatif. Dans les langues dites accusatives, c'est le premier actant, l'agent, qui est l'actant unique des constructions intransitives. Cette structure ergative se rencontre en basque, en esquimau, en géorgien, en tibétain. Ainsi, pour le basque, Muller (2002 : 198) note que le mot en citation nue est à l'absolutif, alors qu'il est au nominatif dans une langue accusative comme le latin — ainsi que dans toutes les langues où c'est l'objet qui est distingué, marqué ; en basque, la marque de l'ergatif est le morphème *-k*.

Selon les chiffres notés par Hagège (1982 : 42), 46 % des langues sont seulement accusatives, 26 % sont seulement ergatives, 21 % sont soit ergatives soit accusatives — suivant l'aspect accompli/inaccompli, le type de proposition, etc., et 7 % ne sont ni accusatives ni ergatives — l'actant unique d'un énoncé pouvant être tour à tour agent ou patient selon les marques, le contexte ou la position dans l'énoncé. Dans certaines langues, la morphologie nominale (casuelle) est ergative, alors que la morphologie verbale (accords) est accusative. Dans d'autres, l'ergativité ne se manifeste qu'à certains temps et/ou aspects, ou encore que pour certaines classes de verbes (trumaï, Amazonie); en géorgien, l'accord est uniformément de type nominatif, et l'ergativité casuelle ne se manifeste que pour une certaine classe de verbes, et encore, à l'aoriste seulement. De nombreuses langues australiennes ont une morphologie accusative pour les deux premières personnes, et parfois de la troisième, mais ont une morphologie ergative pour les inanimés (Rebuschi 1996).

Il est vrai, comme le note G. Lazard (1994), que l'ergativité, comme l'accusativité, décrivent des structures actanciennes qui ne sauraient être limitées aux seules langues qui disposent de ces cas. Ainsi, en français, on peut dire : *la branche casse / la branche est cassée (par Jean) / Jean a cassé la branche* ; ou encore : *la montre pend à son poignet / la montre est pendue à son poignet ; Windows plante encore / Windows est encore planté*. Le sujet n'est donc pas forcément l'agent des verbes intransitifs. Il convient également de ne pas confondre ces verbes de type ergatif avec les verbes à inversion (ou symétriques) : *Ce papier jaunit au soleil / Le soleil jaunit ce papier ; Paul a intégré l'administration / L'administration a intégré Paul ; La soirée débute pour moi / Je débute la soirée*.

La langue des signes est clairement accusative, non ergative, d'après tous les exemples cités le long de cette thèse : le premier actant, l'agent, est l'actant unique des constructions intransitives. C'est pourquoi nous avons été très étonné d'entendre une communication de Martje Hansen lors du colloque de l'Université Lille 3 (juin 2006 : 'Syntaxe, interprétation, lexique des langues signées'²⁹), intitulée « Eye gaze and ergativity : Marking of semantic roles in German Sign Language », au cours de laquelle a été affirmé : « Therefore German Sign Language should be considered as ergative and consequently the primary syntactic role is not the subject but the absolutive. » Il est vrai que certains phénomènes peuvent prêter à confusion. Ainsi, le fait que l'agent soit souvent signé en transfert personnel entraîne l'absence de marque lexicale pour le sujet. Mais ce dernier, s'il n'est pas marqué lexicalement, l'est par le transfert. Il existe alors deux possibilités : soit la langue des signes allemande est unique, très différente de toutes les autres langues des signes — ce qui serait étonnant ; soit ce sont les outils utilisés par le chercheur qui sont inadaptés, et qui donnent donc des résultats farfelus.

3.3.4.7 *Sujet*

Le sujet est le terme initial de la relation prédicative (Creissels 1995 : 230). Il est vain de vouloir caractériser le sujet par des traits morphologiques ou sémantiques : cela ne peut correspondre à l'ensemble des langues. Seul le niveau syntaxique correspond à la notion de sujet. Cependant, cette notion recouvre différents aspects (fonction argumentale, procès, thème) qui peuvent prêter à confusion.

Li et Thomson (1976), Kibrik (1997), ont remarqué que la catégorie syntaxique de sujet représente l'amalgame historique de divers encodages : l'encodage des rôles sémantiques, de la dimension communicative ou énonciative (*flow dimension*), de la dimension 'déictique' (opposition des participants du dialogue aux autres participants dans l'énoncé). Pour le français notamment, le sujet recouvre une cumulation de ces divers codages. Peut-on, en langue des signes, séparer ces différents codages ? Peut-on dire, pour reprendre les catégories de M. Wilmet (2003), que le transfert personnel consiste, à la forme active, à faire coïncider sujet logique et sujet grammatical, tandis qu'à la forme passive, le sujet grammatical coïncide avec l'objet sémantique ?

Concernant l'ASL, Friedman (1975, 1976) pense que la structure de la phrase suit un ordre '*topic-comment*' plus que SOV ou SVO. La notion de sujet, à son avis, n'est pas adaptée pour une langue

²⁹ <http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/lstf/index.htm>

comme l'ASL. De même, Engberg-Pedersen pense que la notion grammaticale de sujet est inadéquate pour la langue des signes, et qu'il est préférable de parler d'agent : « LaPolla's conclusion for Chinese, that it does not have a grammatical subject, is valid also for Danish Sign Language [...] » (2002 : 25). Liddell (1977), au contraire, pense que l'ASL pose clairement un sujet dans sa structure phrastique. Liddell (1977) et Fischer (1974, 1975) prônent l'ordre SVO comme ordre de base de l'ASL.

Fischer (1975) montre que le sujet ou l'objet de phrases verbales peuvent être topicalisés. Mais Coulter (1979) montre que la notion de topicalisation, en ASL, peut correspondre à diverses définitions :

- le NP est en position initiale
- le NP est accompagné d'une expression particulière du visage (froncement des sourcils)
- le NP peut subir une relativisation
- le NP s'accorde avec le verbe
- le NP est le thème du discours.

Divers éléments peuvent être l'objet d'une topicalisation. Celle-ci est marquée par le déplacement de cet élément, ainsi qu'une légère pause à la fin de l'élément topicalisé. Liddell (1977) parle de « temporal lengthening of the topicalized sign ». Cependant, la topicalisation peut marquer un élément en le déplaçant en début, mais aussi en fin de phrase : « ... this verb phrase has been topicalized, leaving the subject in final position » (Lillo-Martin, 1991 : 65)

4. Analyse du passif en LSF

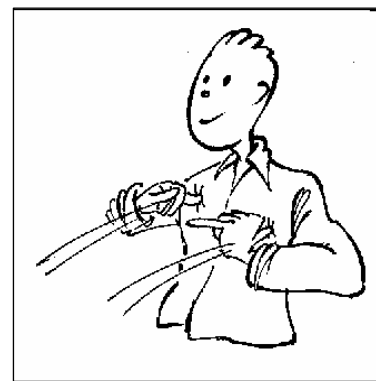
Il s'agit maintenant de rassembler tous les éléments notés jusqu'à présent et de les confronter à nombre de phrases signées, afin d'y chercher d'éventuels traits d'un passif (tel que défini dans la première partie).

Pour les termes 'actif' et 'passif' en langue des signes, nous reprendrons les signes courants :



ACTIF

PASSIF



(Figure 137)

4.1 Récits

Pour aborder la définition du passif en langue des signes, nous allons commencer par rechercher *in situ* des verbes éventuellement au passif. Prenons trois types de récits différents : une histoire pour enfants, une narration concernant la vie quotidienne, et un poème.

4.1.1 Bébés ours

Un exemple. Reprenons le récit du bébé ours que nous avons vu dans la deuxième partie :



(Figure 138)



(Figure 139)



(Figure 140)

Analysant ces phrases, nous pouvons noter les remarques suivantes :

BÉBÉ OURS FORÊT MARCHE

Le signe BÉBÉ est effectué en signes standards. A noter le léger sourire qui accompagne ce signe, à la fois par connotation positive de la notion de bébé, et à la fois parce qu'il s'agit de l'introduction d'un conte. Selon les catégories notées par M.-A. Sallandre (2003 : 162), on peut parler ici d'introduction de personnage (TP profo : le regard est déjà en rôle).

Il s'agit d'un conte pour enfants. Un certain nombre de signes sont donc adaptés : le signe OURS utilisé n'est pas le signe standard, mais un signe plus iconique (deux mains doigts écartés et arrondis, avec un mouvement alternatif de bas en haut, représentant les pattes de l'ours menaçant). Le visage, et notamment la bouche, renforcent cet aspect (légèrement) menaçant.

Le signe FORÊT est effectué en signe standard. A noter que le regard est dirigé vers la forêt elle-même : il y a donc une amorce de transfert personnel : le bébé regarde la forêt.

Le signe MARCHE (ou SE PROMÈNE ou GAMBADE) n'est pas le signe standard, mais un signe en transfert personnel : il reprend l'image des pattes utilisée pour le deuxième signe (continuité) et le visage qui contemple la forêt comme pour le troisième signe (de nouveau continuité — facilitant la compréhension pour un jeune spectateur).

PIÉGER (LE PIÈGE SE REFERME)

Ce verbe comporte trois éléments : le bras gauche représente la patte gauche de l'ourson ; le bras droit représente un piège se refermant sur cette patte ; et le visage montre l'agressivité du piège, sa 'méchanceté'. Cette expression du visage montre que même un piège peut être l'objet d'un transfert, et présenter des émotions.

IL CRIE

Le verbe CRIER est lui aussi exprimé en transfert personnel : le visage montre clairement la douleur de l'ourson. A noter toutefois une remarque : il est parfois difficile de séparer signe standard et signe transféré. Le verbe CRIER, dans un énoncé, « s'accorde » avec son sujet ; il est donc effectué avec l'expression du visage correspondante. Comment alors lui assigner un transfert personnel ? C. Cuxac écrit (2000 : 51) : « Ces structures [transfert personnel] reproduisent, en mettant en jeu tout le corps du locuteur, une ou plusieurs actions effectuées ou subies par un actant du procès de l'énoncé : humain ou animal le plus fréquemment, mais ce

peuvent être aussi des non-animés. » Cette dernière remarque trouve une application dans le signe précédent. Mais pour un verbe comme CRIER, comment distinguer le signe standard effectué avec l'expression du visage appropriée, et le signe transféré ? Deux traits peuvent être relevés : premièrement l'expression du visage, ici, n'est pas un simple « accord » (le visage présentant un froncement des sourcils, une légère marque d'expression de douleur), mais elle montre tout à fait ce que ressent l'ourson, avec la même intensité ; deuxièmement, ce verbe est réalisé directement, sans désignation préalable d'un locus ou du personnage.

HOMME CHASSEUR ENTEND COURT REGARDE

Cette séquence (peut-on parler de phrase ?) présente le signe standard HOMME, le signe CHASSEUR transféré (montrant les épaules abaissées du chasseur qui essaie de marcher discrètement et le visage d'un homme qui épie — d'ailleurs on pourrait tout autant traduire par un participe présent : CHASSANT), puis trois verbes, le verbe ENTENDRE (à noter que ce verbe est effectué de la main gauche, la main droite conservant la désignation du fusil), le verbe COURIR (non pas le signe standard effectué avec l'index, mais un signe plus iconique effectué main à plat doigts écartés, le visage se tournant vers le côté), et le verbe REGARDER effectué avec le sourire du chasseur qui a trouvé sa proie, et les deux mains présentant le fusil abaissé.

IL PLEURE

Là encore, le signe effectué n'est pas le signe standard (l'index descendant le long de la joue), mais un signe plus iconique, effectué d'une seule main (les larmes qui jaillissent devant les yeux). La main gauche est maintenue en transfert situationnel : la patte prise dans le piège.

IL MET EN JOUE

En transfert personnel (épaules, sourire, direction du fusil vers l'ourson).

DERRIÈRE PAPA (OURS) MENACE

A noter : pour le signe standard DERRIÈRE, le regard se tourne vers l'interlocuteur : marque de complicité avec l'auditoire. Le verbe MENACE reprend la configuration des pattes de l'ours utilisée pour le deuxième signe du conte, tout en montrant une nette différence entre la menace légère que représente un ourson (épaules abaissées, mains légèrement refermées, mouvement de faible amplitude), et la menace très forte que présente celle d'un ours adulte (visage méchant, doigts plus écartés, mouvement ample, bras relevés).

IL REGARDE, EST AFFOLÉ, S'ENFUIT, DISPARAÎT

Les trois premiers verbes sont en transfert personnel (le premier maintient la désignation du fusil par la main gauche). Le dernier verbe est le signe standard DISPARAÎTRE (à l'horizon), légèrement accentué par l'abaissement des épaules et la fermeture des yeux.

Remarques

Les changements de rôles sont manifestés par des changements d'emplacements : entre les signes 11 et 12, le chasseur est placé à droite et l'ourson à gauche ; les signes du chasseur vers l'ourson, comme les signes 11 et 13, sont dirigés vers le bas ; le signe 17 est tourné vers l'arrière (l'ours est derrière le chasseur). Un seul signe standard de lieu est utilisé : le signe 14, DERRIÈRE. Ce signe introduit d'ailleurs une coupure dans le récit, à un moment clé : lorsque le chasseur met en joue l'ourson. La rupture de l'enchaînement de signes transférés et l'irruption de ce signe de localisation, accompagné d'un regard vers l'interlocuteur, peut être interprété comme une technique utilisée par le conteur pour capter l'attention du public — comme au cinéma, une action clé est interrompue pour ménager le suspens : que va-t-il se passer ? Ce qui est intéressant ici est le renversement de perspective : on pourrait penser qu'un discours, en signes standards, est interrompu par un signe de grande iconicité pour introduire un effet quelconque. Ici, c'est l'inverse : le récit signé essentiellement avec des verbes transférés est interrompu par un signe standard — manifestement pour ménager un effet de suspens.

Ce récit est scandé par trois signes standards : le signe 1 BÉBÉ, le signe 7 HOMME et le signe 15 PAPA. Ces trois signes sont effectués avec le regard devant soi, sans expression d'un personnage transféré. Le point intéressant est le suivant : chacun de ces trois signes introduit un nouveau personnage. Ainsi, signes standards et signes de grande iconicité trouvent une complémentarité : les premiers servent essentiellement à planter le décor et introduire des personnages, tandis que les seconds sont utilisés dans le cours du récit, pour décrire les actions et réactions des personnages. Cette répartition des rôles est-elle réservée aux récits ou aux contes, ou est-elle plus générale en langue des signes ?

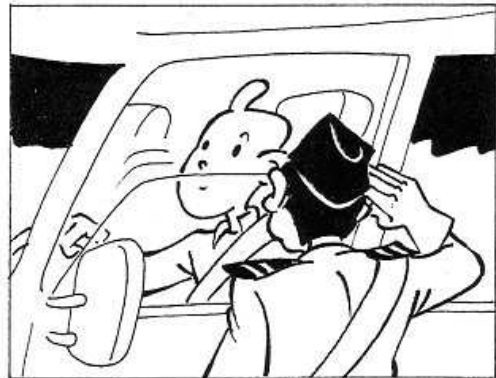
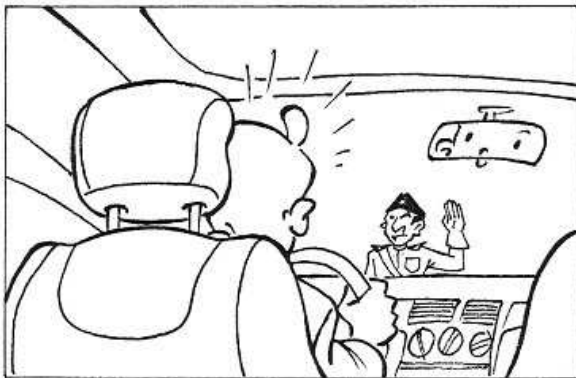
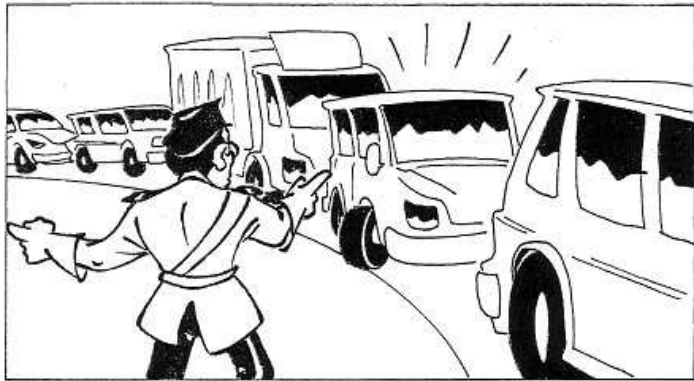
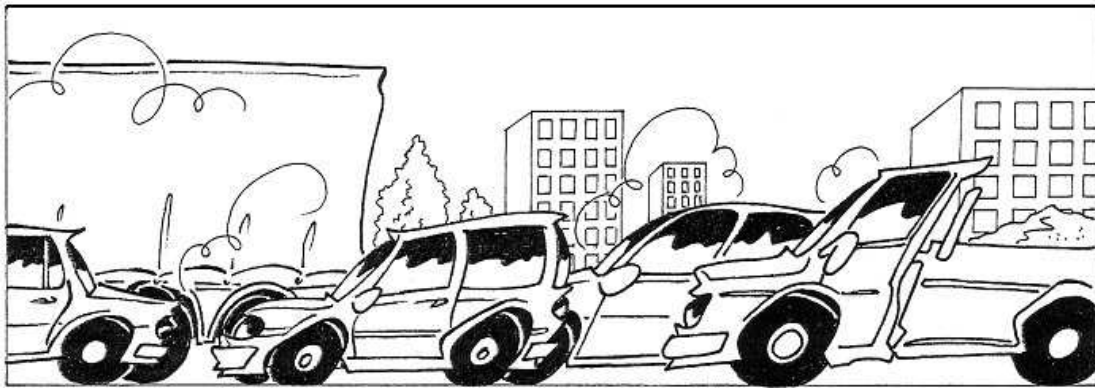
Si l'on cherche les catégories grammaticales des signes utilisés, on trouve quelques noms (homme, forêt, papa), une préposition (derrière), et une grande majorité de verbes (pleure, crie, met en joue, marche, court, s'enfuit). Cependant, il convient de prêter attention : il ne s'agit pas, la plupart du temps, de simples verbes, mais de prédicats verbaux complexes incluant la mention du sujet (notamment par transfert personnel), la mention de l'objet pour les verbes transitifs (regarder l'ourson, mettre en joue l'ourson, regarder l'ours — par la direction des verbes

concernés), et, à plusieurs reprises, d'autres mentions : signe 11 (regarder tout en abaissant le fusil), signe 12 (pleurer tout en ayant la patte gauche prise dans le piège), signe 17 (regarder tout en maintenant le fusil pointé vers l'ourson). Donc ne prendre en compte ces signes qu'en tant que simples verbes isolés serait faux.

Une question reste posée : comment découper ce récit en phrases ? Par exemple, les suites de prédicats verbaux : « le piège se referme ; l'ourson crie » ou les suites de verbes : « le chasseur entend, court, regarde » doivent-elles être considérées comme des suites de phrases ou une seule et même phrase ? Les changements de sujets (de personnages transférés) peuvent servir de repère. Auquel cas les phrases seraient les suivantes : [signes 1 à 4], [signe 5], [signe 6], [signes 7 à 11], [signe 12], [signe 13], [signe 14 à 16], [signes 17 à 19], [signe 20]. Les phrases composées de prédicats verbaux isolés manifestent effectivement des enchaînements d'actions ou de points de vue rapides, tandis que les phrases de plusieurs signes montrent des actions plus longues.

Concernant les relations actif/passif, tous les verbes de ce récit comportent un sujet clairement identifié : l'ours se promène, crie, pleure, etc. ; le chasseur avance fusil à la main, entend des cris, arrive en courant, met en joue, etc. ; l'ours adulte menace, etc. Certains verbes pourraient être traduits par des passifs, comme : « La patte de l'ours est prise dans un piège », mais le signe effectué ne porte pas tout à fait cette nuance : le visage menaçant du locuteur montre l'action non pas telle qu'elle est subie par l'ourson, mais telle qu'elle est 'vécue' par le piège, et sera donc plus fidèlement traduite par : « Le piège se referme sur la patte de l'ours ». Nous pouvons donc dire que ce récit ne comporte pas de verbe au passif. Cela s'explique notamment par le fait qu'il s'agit d'une histoire à destination d'un jeune public, et donc que les structures employées sont plus simples : phrases courtes, beaucoup de prises de rôles (transferts), et donc pas de structures plus complexes comme le passif.

4.1.2 Récit d'un contrôle policier



(Figure 141)



(Figure 142)



(Figure 143)



(Figure 144)

Ce récit est de construction plus ‘classique’ que l’histoire du bébé ours, présentant tous les types de catégories de signes et de figures de grande iconicité : transferts de taille et de forme, transferts situationnels, nombreux transferts personnels, etc. Le récit commence par une présentation de la situation (la ville représentée par les immeubles, les files de voitures et le policier faisant signe à une voiture de se garer). La suite du récit est constituée de dialogues transférés : le locuteur prend successivement les rôles du policier et du sourd — à noter que le locuteur répète à plusieurs reprises les signes SOURD et POLICIER, sans doute par crainte que la représentation dessinée de ce récit n’explique pas suffisamment les prises de rôles. Dans un récit ‘pris sur le vif’, ces répétitions seraient inutiles et vraisemblablement éliminées.

Les verbes (SIFFLE, GAREZ-VOUS, TOURNE (le volant), SE DÉPLACE, BAISSÉ (la vitre), SALUE, PARLE, S’EXCUSE, ORALISE, SIGNE, RÉFLÉCHIT, ESSAIE, COMPREND, DÉPLIE, REGARDE) ne présentent aucune ambiguïté : tous ont un sujet clairement exprimé, et les personnages étant transférés, le visage du locuteur reflète à chaque fois l’attitude de l’agent, liée à l’action exprimée par le verbe (surprise, réflexion, dépit, satisfaction, etc.). Tous ces verbes sont donc actifs. Il s’agit d’un récit de la vie quotidienne, telle qu’un locuteur sourd pourrait le raconter à ses collègues ou amis ; il n’a donc pas recours à des structures de niveau plus soutenu.

4.1.3 Poème métalinguistique



(Figure 145)



(Figure 146)

Il est toujours difficile, quelles que soient les langues en cause, de traduire une poésie d'une langue à une autre — voire, c'est une mission impossible : chaque langue a sa propre conception de la poésie, des rimes, du rythme, sans parler des différences phonologiques, de la non-adéquation des vocabulaires, etc. Mais ces difficultés sont peut-être encore plus grandes entre une langue vocale et une langue signée, les modalités étant différentes.

Nous nous contenterons donc d'une description commentée de ce poème. Celui-ci commence par lancer le sujet : la linguistique de la langue des signes. Le poète pointe ces deux termes — l'un à droite, l'autre à gauche, puis montre qu'ils correspondent à une seule réalité : le regard, qui est lui-même lié au domaine cognitif, à ce que le locuteur pense. Et cette pensée se retrouve devant lui : dans l'espace de signation. Puis, avec un regard qui devient interrogatif, le poète pointe ces différentes réalités, avant de s'apercevoir que ce doigt qui lui sert à pointer, une fois dressé, sert aussi à représenter une personne (proforme ou classificateur de 'personne'). Le poing fermé représente le visage ; l'index et le majeur pointés vers le bas représentent les jambes ; ces deux doigts placés horizontalement représentent le regard. Et ces deux doigts tournés vers le locuteur représentent une personne qui le regarde (surprise !). Ce regard signifié par la main entre alors en contact avec le regard que le locuteur porte en pensée. Les deux se rejoignent, s'unissent et forment la langue des signes.

Bien sûr, une telle description ne rend pas compte de l'aspect poétique de cette séquence (rythme, figures, jeux de signes). Elle montre en tous cas que la langue des signes n'est dépourvue ni de possibilité d'expression poétique, ni de possibilité d'expression métalinguistique.

Un des traits les plus frappants dans ce poème est le jeu des emplacements, la spatialisation. Celle-ci joue à un triple niveau : en premier lieu, différentes entités dont il est question sont placées dans l'espace de signation — comme pour tout (ou la plupart) des récits en langue des signes. Ainsi, le poème commence par placer la linguistique puis la langue des signes, l'une à droite et l'autre à gauche (la spatialisation ne concerne pas seulement les objets ou personnages, mais également les concepts ou réalités abstraites !). En deuxième lieu, il est fait référence à la spatialisation du corps : le regard, la pensée, la personne, les jambes sont exprimés non par rapport à l'espace de signation, mais par rapport au corps du locuteur. En troisième lieu, et c'est un des aspects poétiques de cette séquence, le locuteur joue avec des espaces *a priori* différents, et donc ne devant pas se chevaucher ou se rencontrer, pour justement 'faire sens' par ces expressions inattendues. Ainsi, le doigt qui pointe, et qui donc au départ, sert 'seulement' à

s'exprimer, est regardé, et devient un objet de surprise lorsque le poète se rend compte qu'à la place du doigt, il voit une personne.

Un deuxième trait intéressant concerne les catégories de signes et leurs emplois. Dans ce poème, il est beaucoup plus difficile que dans les récits précédents d'attribuer des catégories très marquées.

- Certains signes sont manifestement des noms — quoique parfois dotés d'attributs particuliers : le premier signe LSF est signé de manière inhabituelle (des deux mains, en parallèle), de même que le dernier du poème (mais sous une forme un peu différente, plus hiératique — adaptée à une conclusion ou mise en exergue). Il s'agit manifestement de figures poétiques.
- Il existe de nombreux pointages, mais ceux-ci ne sont pas de simples pointages syntaxiques (attribuant les rôles d'agent ou de patient) : ils participent à la visée métalinguistique du poème, attirant l'attention sur les signes eux-mêmes.
- Ce poème comporte peu de signes clairement verbaux, mis à part le verbe REGARDER. Certains traits pourraient être considérés comme verbaux, ou en tous cas comme prédicatifs : en fin de première page, lorsque le locuteur regarde son index, le mouvement de recul de son visage, accompagné d'un regard interrogatif adressé à l'interlocuteur, met en lien le sujet de la phrase (l'index) et la suite de la proposition. Ce simple regard exprime une question comme : « De quoi s'agit-il ? » ou « Qu'est-ce que cet index ? ». Ce regard porte à la fois étonnement et questionnement – sans expression d'un signe particulier.
- Le verbe REGARDER (fin de deuxième ligne de la deuxième page) comporte une particularité : il est orienté vers le locuteur, et le visage du locuteur montre manifestement l'attitude du patient (celui qui est regardé). D'ailleurs, cette attitude est détaillée en deux signes : dans le premier, le visage du locuteur est souriant ; il s'agit de la suite des phrases précédentes, où la main droite est pointée par la main gauche. Le locuteur détaille les possibilités d'expression manuelle en langue des signes, l'index pouvant représenter une personne, le point fermé un visage, les deux doigts tendus vers le bas des jambes, et ces deux doigts dirigés à l'horizontale un regard. Puis, avec le dernier signe de la deuxième ligne, la main droite ne représente plus seulement le regard en tant qu'objet linguistique, mais en tant que regard porté par une personne — le locuteur s'étonnant d'être ainsi regardé (sa main gauche perd d'ailleurs son rôle d'ostenseur pour devenir geste co-verbal). Le verbe

REGARDER prend alors un sens passif, sens qui est marqué, au niveau grammatical, par trois traits :

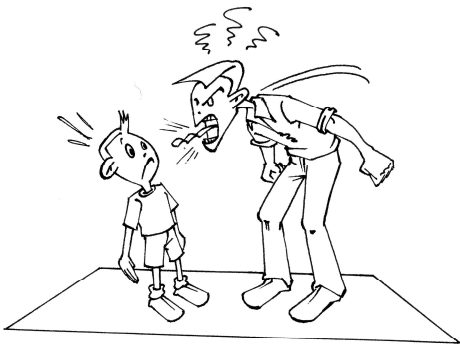
- le sujet n'est pas exprimé : on ne sait pas qui regarde le locuteur ;
- le verbe est orienté vers le patient, celui qui est regardé ;
- le rôle exprimé par le visage (et le mouvement des épaules) du locuteur n'est pas celui de l'agent, mais celui du patient.

Peut-on dire, alors, qu'il s'agit d'un passif ?

4.2 Enoncés

Dans notre recherche d'un éventuel passif en langue des signes, nous avons soumis une image à divers locuteurs sourds, et leur avons demandé de s'exprimer librement à propos de cette image. Leurs énoncés ne sont donc pas strictement équivalents : chacun a pu y ajouter son propre point de vue ou jugement. Toutefois, la comparaison de ces énoncés peut être intéressante.

Dessin présenté :



(Figure 147)



(Figure 148)



(Figure 149)

A.

LUI PÈRE COLÈRE SON FILS SE SOUMETTRE

Cet énoncé présente la scène à distance, en commençant par un pointage. Toutefois, les deux verbes ne peuvent être effectués aux emplacements désignés : leur effectuation est liée au corps du locuteur (le verbe ÊTRE EN COLÈRE s'effectue contre la poitrine, et le verbe SE SOUMETTRE s'effectue au niveau de la tête). Ces deux verbes sont accompagnés de l'expression du visage correspondante.

B.

FILS SE TAIT PARCE QUE PÈRE GRONDE

Encore une phrase de type explicatif : la situation du fils est présentée en premier, puis justifiée. Le choix de présenter d'abord le père comme en A, d'abord le fils comme en B, ou les deux simultanément comme en G est le choix énonciatif du locuteur.

C.

PAUVRE FILS PÈRE GRONDE

Là, l'énoncé est plus interprétatif qu'explicatif : le premier signe, « le pauvre », au sens de « le malheureux », apporte un jugement sur la scène décrite (à noter l'expression de détresse qui accompagne ce premier signe).

D.

GARÇON PEUR À CAUSE DE PÈRE GRONDE

Cette phrase commence de la même manière que la phrase L, mais ici, la seconde partie de la phrase est clairement active — ce qui souligne le type passif de la phrase L.

E.

PÈRE CORRIGE QUOI ? LUI GARÇON EST GRONDÉ TRÈS PEUR

Cette phrase est la plus complexe de cette liste. Elle commence par la prise de rôle du père qui corrige son fils, immédiatement suivie par la prise de rôle du fils qui se demande ce qui lui arrive ; puis le pointage du garçon est suivi de la prise de rôle du fils qui se voit grondé ; pour terminer par un commentaire concernant l'attitude du fils. On voit donc une alternance des prises de rôles, une alternance entre pointages et prises de rôles, et une alternance entre prises de rôles et

commentaires. On est donc loin des expressions simples comme celle de la phrase H, ou détaillées comme celle de la phrase G.

F.

PÈRE GRONDE EN FACE DE Class. (index) Point. (index) FILS SE SOUMETTRE

La progression de cette phrase est similaire à celle de la phrase H, mais est plus développée :

- l'ajout de la locution prépositive EN FACE DE
- le placement du classificateur (index) pour le placement du fils dans l'espace de signation
- le pointage vers ce classificateur
- et l'emploi du verbe SE SOUMETTRE, au sens plus fort que SE TAIRE.

G.

Class. (2 personnes) Point. FILS Point. PÈRE GRONDE GRONDE + Class. (tête-fils)

Cet énoncé détaille la scène : les emplacements sont présentés, pointés, attribués ; il s'agit d'un énoncé explicatif, tel qu'il pourrait être signé à un enfant ou à un public maîtrisant peu la langue des signes.

A noter :

- le regard qui accompagne les pointages
- l'expression du visage des deux derniers verbes : l'avant-dernier verbe est accompagné d'un visage menaçant (celui du père), tandis que le dernier prend un visage soumis (celui du fils), renforcé par la présence de la proforme de la tête du fils. Cette alternance de rôles renforce l'aspect détaillé, explicatif de cet énoncé.

H.

PÈRE GRONDE FILS SE TAÎT

Cet énoncé est beaucoup moins détaillé que le précédent ; avec toutefois l'ajout d'un verbe montrant l'attitude du fils qui se tait.

A noter : la richesse du vocabulaire en langue des signes : le verbe GRONDER, par exemple, peut prendre différentes formes. Dans la phrase G, ce verbe est effectué avec un mouvement des doigts (image de la bouche du père qui articule vivement) ; dans la phrase H, ce verbe n'a pas ce mouvement des doigts, mais un mouvement de toute la main vers l'avant (image de la tête du

père qui s'avance vers le fils) ; dans la phrase I, ce verbe est effectué des deux mains qui s'ouvrent et se ferment (image des lèvres qui s'ouvrent et se ferment lorsque le père parle) ; dans la phrase J, c'est le verbe ÊTRE EN COLERE qui est employé ; dans la phrase K, on retrouve le même verbe que celui de la deuxième phrase, mais orienté vers le locuteur ; dans la phrase L, on trouve une autre forme du verbe, proche de celle de la phrase G, mais effectuée à deux mains, et orientée vers le locuteur ; et dans la phrase E, le deuxième signe effectué par l'index a plus le sens de « corriger ». Ainsi, les différents locuteurs peuvent employer différents signifiants, en fonction de l'aspect visuel retenu quant à la manière dont le père gronde le fils — ou plutôt quant à la manière dont cela est ressenti par le locuteur.

I.

MOI PÈRE Class. (index) LUI FILS Class. (deux index se rejoignent) GRONDE

Le locuteur commence par s'auto-désigner dans le rôle du père, prise de rôle manifestée dans les deux derniers signes par le mouvement des épaules et l'expression du visage.

A noter : une légère incohérence dans l'énoncé. Le père se voit attribuer un classificateur par le troisième signe, sous forme de l'index de la main gauche ; alors que ce même index est attribué au fils dans l'avant-dernier signe. Les locuteurs sourds peuvent eux aussi commettre quelques fautes grammaticales !

J.

PUISSANT PÈRE COLÈRE FILS PEUR

Alors qu'un adjectif suit habituellement le nom en langue des signes, de même que l'adverbe suit le verbe, ici le signe PUISSANT est détaché en début de phrase pour souligner la force de la réprimande (telle qu'elle est tout du moins ressentie). Cet aspect est renforcé par l'ajout du dernier signe, explicitant la peur de l'enfant.

K.

Class. (personne-je) GARCON LUI PÈRE EST GRONDÉ

Cet énoncé prend le point de vue inverse de la majorité des autres phrases : le point de vue du fils. Ceci est signifié de différentes manières :

- le premier signe auto-désigne le locuteur dans la prise de rôle. A noter que ce n'est pas le pointage par l'index qui est utilisé, mais le signe habituellement traduit par PERSONNE.

Il serait intéressant, d'ailleurs, d'étudier les différences entre l'utilisation de l'index et celle du signe PERSONNE.

- le deuxième signe ne reprend pas, comme dans les autres phrases, le signe FILS, mais le signe GARÇON – manière dont le fils se perçoit lui-même
- le troisième signe désigne le père à distance
- le dernier signe, le verbe GRONDER, est orienté vers le locuteur, donc vers le fils puisque le locuteur a pris clairement ce rôle. A noter : le verbe GRONDER est accompagné d'une expression du visage qui est manifestement celle du fils.

Ainsi, cet énoncé comporte trois caractéristiques :

- le fils est mentionné en premier, le père par la suite
- le verbe est orienté vers le locuteur (qui a pris le rôle du patient)
- le verbe est accompagné de l'expression du visage du patient

Sont-ce là des caractéristiques du passif en langue des signes ?

L.

GARÇON PEUR À CAUSE DE ÊTRE GRONDÉ PERSONNE PÈRE

Cet énoncé partage quelques traits avec la phrase précédente : le signe GARÇON est préféré à celui de FILS, le locuteur prend le rôle du fils, le verbe GRONDÉ est orienté vers le locuteur (le patient), la mention du fils précède celle du père – différents traits d'une phrase de type passif.

A noter : la mention du père est rejetée en fin de phrase, précédée du signe PERSONNE (orienté en direction de l'emplacement du père). Cette mention de l'agent en fin de phrase, précédée de l'équivalent d'une préposition, pourrait-elle être l'équivalent de ce que l'on appelle, en français par exemple, un complément d'agent ?

Il existe bien sûr beaucoup d'autres manières de présenter cette scène. Toutefois, la diversité des énoncés présentés est intéressante : elle montre

- les différentes catégories de signes utilisés : signes standards, pointages, classificateurs, prépositions, adjectifs, noms, verbes, etc.
- différentes figures de grande iconicité : transferts personnels, transferts situationnels
- différentes constructions phrastiques comme les détachements
- et, en ce qui nous intéresse plus particulièrement, la possibilité de montrer la scène du point de vue du patient, avec quelques caractéristiques : la mention du patient précède celle de l'agent ; l'orientation du verbe vers le patient ; la fréquence, dans cette

construction, de la prise de rôle du patient ; l'expression du visage du patient accompagnant le verbe dénotant l'action de l'agent ; la possibilité de mentionner l'agent en fin de phrase, précédé d'un signe de type prépositionnel.

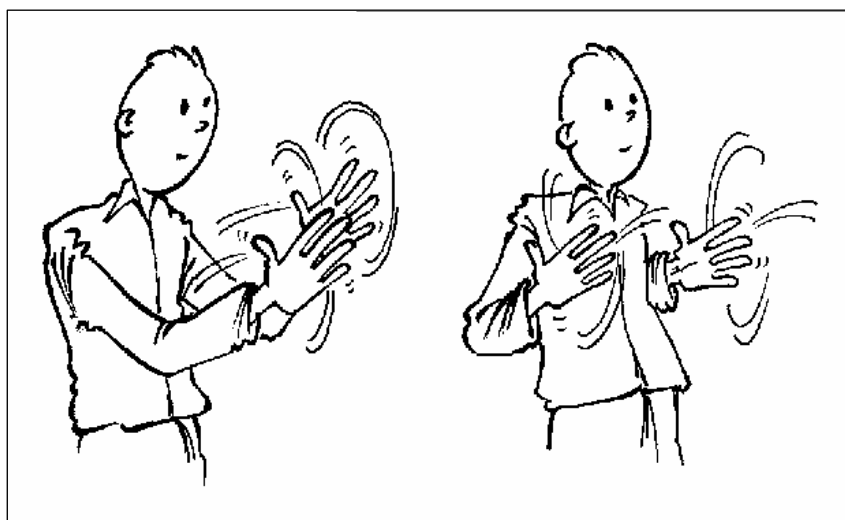
4.3 Décomposition

Nous avons ainsi noté quelques traits qui peuvent être caractéristiques d'un passif en langue des signes. Détaillons-les.

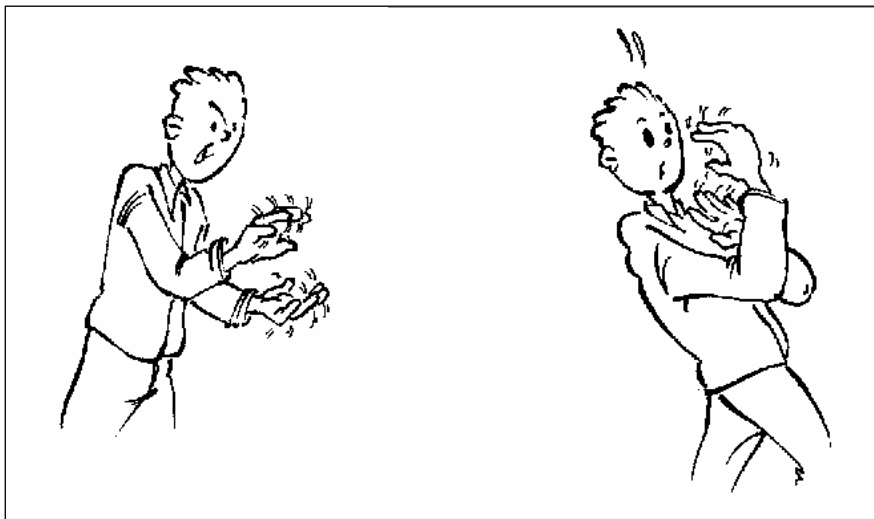
4.3.1 Orientation/mouvement

Le passif est un exemple de l'utilisation sémantique de l'espace et du mouvement en langue des signes : souvent, l'opposition actif/passif est marquée par le mouvement des verbes orientables. Cuxac (Acfos I 1998 : 216) souligne l'importance du « complexe orientation-mouvement dans l'attribution du rôle actif ou passif des mêmes participants ». On peut reprendre à ce sujet les termes vus en 2.1.2 : mouvements afférents (vers le locuteur) et efférents (à partir de lui).

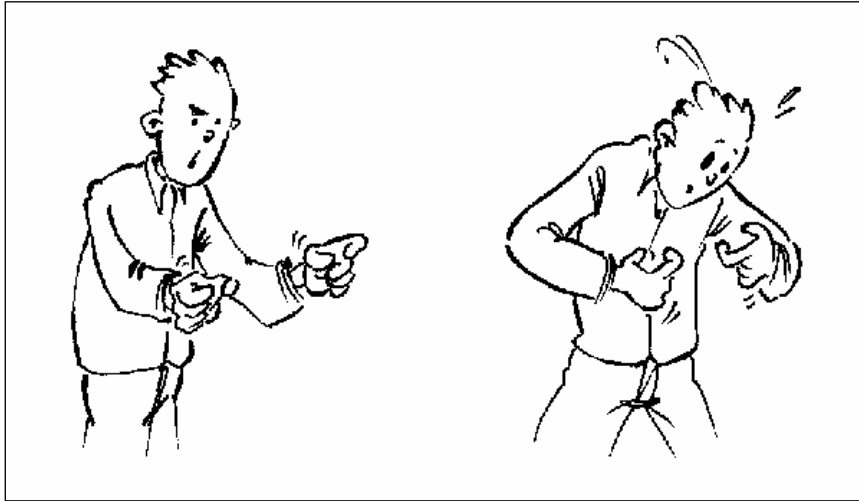
Le premier dessin montre le verbe SIGNER (parler en langue des signes) réalisé avec un mouvement efférent, ayant un sens actif ; le dessin de droite montre la même configuration des mains, mais avec un mouvement afférent, ayant un sens passif. Le dessin de gauche sera donc traduit par '*je signe*', ou '*je m'exprime en langue des signes*'; celui de droite signifie '*être parlé en langue des signes*', que l'on peut traduire en français avec le pronom indéfini *on* (*on me parle en langue des signes*), par un renversement actif : '*je regarde (quelqu'un) signer*' ou par un impersonnel : '*il m'est dit en langue des signes*'. (Figure 150)



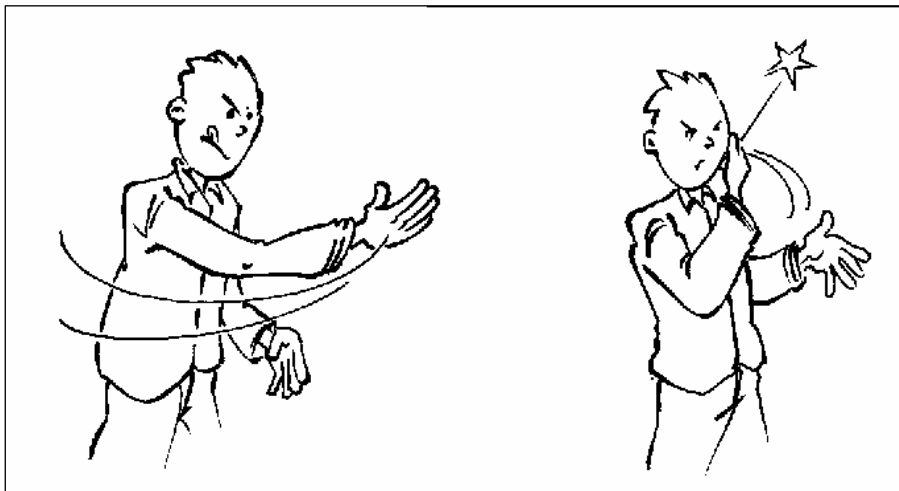
Le dessin suivant signifie ‘gronder, engueuler’ — la différence de familiarité dépend de la manière précise dont il est signé : intensité, ampleur des gestes, traits du visage, ainsi que du contexte. Celui de droite signifie ‘être grondé, engueulé’. Sur ces dessins, on voit la même configuration des mains, leur même rapport mutuel, ainsi que l’orientation différente : mouvements efférent et afférent. Ces dessins montrent également la différence d’expression du visage, peu marquée dans l’exemple précédent et fortement marquée dans celui-ci, pour des raisons sémantiques. (Figure 151)



Les deux dessins suivants signifient : *contrôler*, et *être contrôlé*. Ces dessins montrent non seulement la différence d’orientation des gestes des mains et la différence d’expression du visage, mais également la différence de position de la tête et du regard : tête relevée et regard vers l’avant pour l’actif, tête et regard rabaissés vers soi pour le passif. (Figure 152)



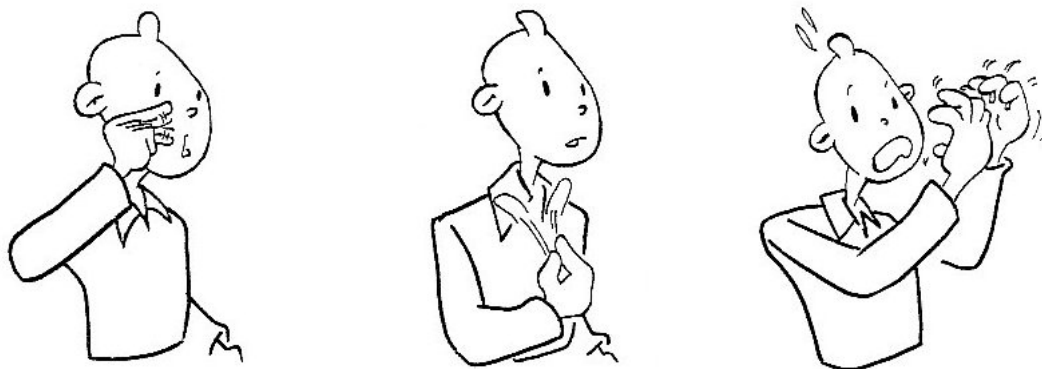
Enfin, dernier exemple : *frapper*, et *être frappé*. Le dessin accentue, humoristiquement, l'expression signée : il n'est pas besoin, pour réaliser ces signes, de tirer la langue ni de se frapper vraiment ! Toutefois, ces dessins, réalisés par un dessinateur sourd, Laurent Verlaine, montrent bien le ressenti qu'a un locuteur sourd de sa langue : vivante et expressive, portant dans les signes, à travers l'ampleur des gestes, l'expression du visage, le mouvement de la tête et des épaules, les sentiments signifiés. Cependant, il ne faut pas caricaturer cette iconicité : comme dans toute langue, il est possible en langue des signes de s'exprimer de manière 'neutre', lisse, en cachant ses émotions et ses sentiments — ou en mentant à leur sujet. (Figure 153)



Cependant, le mouvement n'est pas le seul critère entrant en ligne de compte pour le passif.

4.3.2 Ordre

Présentant quelques phrases signées sous forme dessinée à divers locuteurs sourds, nous leur avons demandé leurs commentaires et réflexions.



PAPA FILS EST GRONDÉ (Figure 154)

Cette phrase a semblé peu claire aux locuteurs. Ils l'accepteraient si étaient ajoutés : un pointeur



vers un locus extérieur avant le signe PAPA (Figure 155)



et un pointeur vers le locuteur avant le signe FILS (Figure 156).



ENFANT EST ENSEIGNÉ PROFESSEUR (Figure 157)



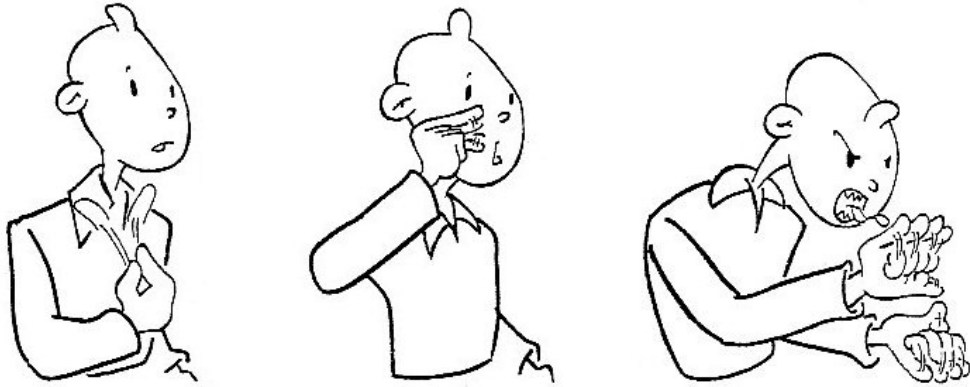
FILS EST GRONDÉ PAPA (Figure 158)

Cette phrase serait acceptée si le signe PERSONNE tourné vers l'extérieur était ajouté avant le



signe PAPA ou PROFESSEUR (Figure 159).

On trouve là une forme de phrase passive, suivie de la mention du complément d'agent, introduite par le signe PERSONNE. On peut voir là soit une phrase unique, le signe PERSONNE ayant valeur de préposition (le fils est grondé par son père) ; soit deux propositions distinctes, le signe PERSONNE ayant alors davantage une valeur de pronom relatif ou de présentatif (le fils est grondé : c'est son père).



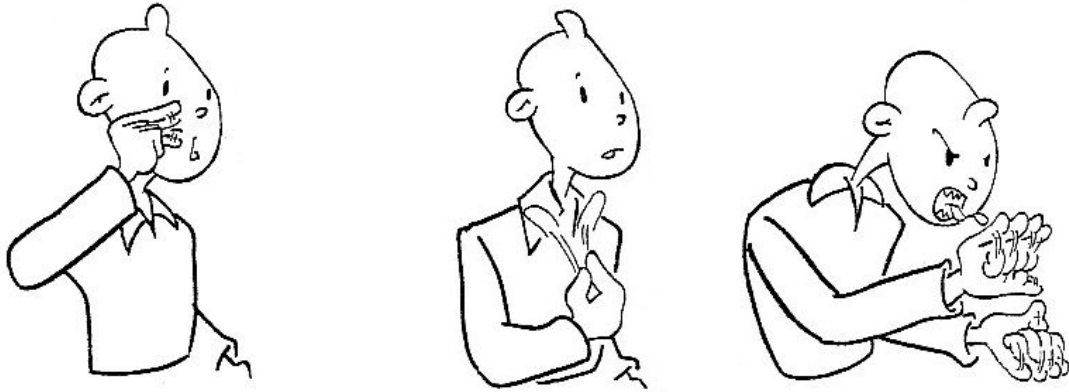
FILS PAPA GRONDE (Figure 160)

Plusieurs locuteurs ont dit que cette phrase pourrait être comprise en sens inverse : le fils gronde le père.



TABLEAU ARTISTE PEINT (Figure 161)

Au contraire de la phrase précédente, l'objet étant un inanimé, la phrase ne présente pas d'ambiguïté. Au contraire, elle peut être préférée, notamment si la suite de la phrase insiste sur l'action de l'artiste plus que sur le tableau lui-même.

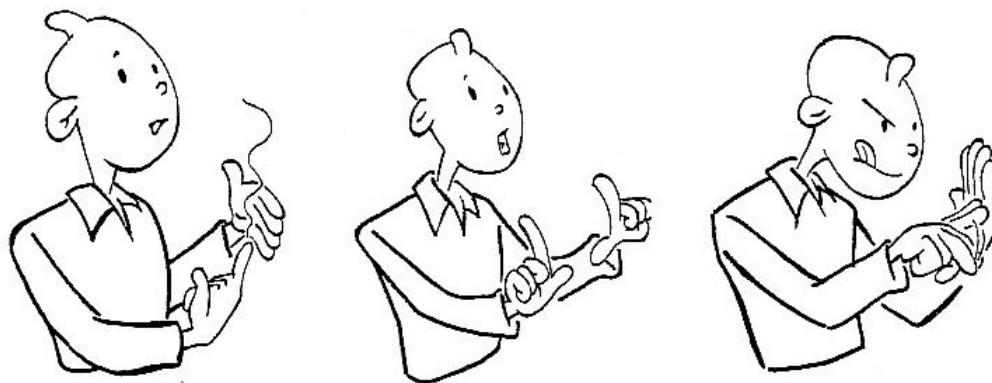


PAPA FILS GRONDE (Figure 162)



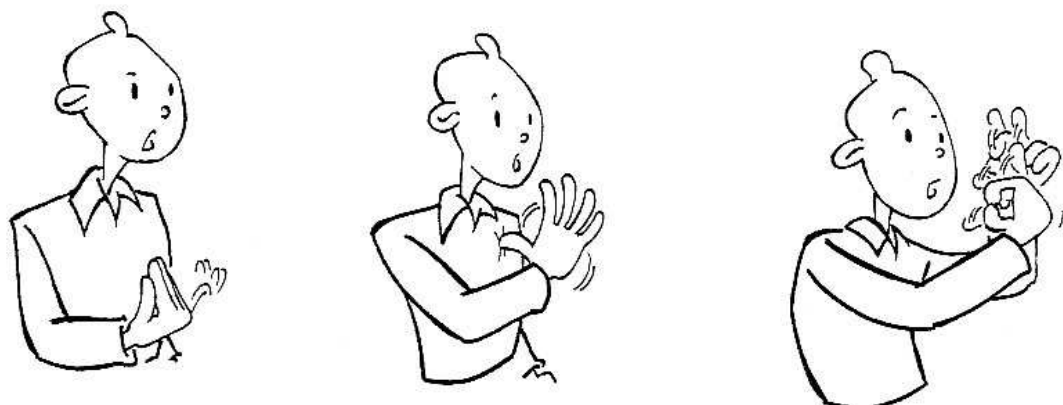
PROFESSEUR ENFANT ENSEIGNE (Figure 163)

Ces phrases semblent claires. Il est vrai que dans ces deux cas, le verbe a une orientation du haut vers le bas : le père est plus grand que son fils, et le professeur a une place hiérarchique plus élevée. Aussi, le verbe ENSEIGNER, par exemple, est normalement compris en tant que le professeur enseigne à l'enfant. Si l'on veut affirmer l'inverse, la phrase devra comporter des pointages ou prises de rôles pour effacer l'interprétation 'naturelle' de cette situation.



ARTISTE TABLEAU PEINT (Figure 164)

Là encore, le fait que l'objet soit un inanimé empêche toute ambiguïté. Par rapport à la phrase TABLEAU ARTISTE PEINT, celle-ci met en position rhématique le tableau : la suite du discours enchaînera vraisemblablement sur des énoncés concernant davantage le tableau que l'artiste.

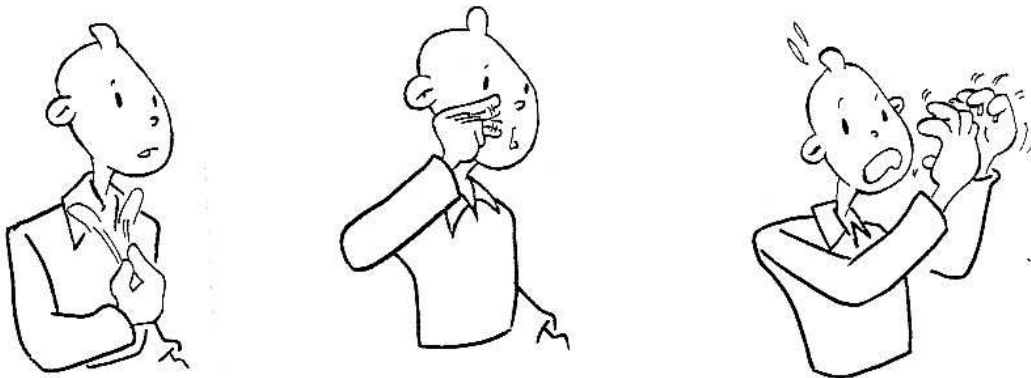


ENFANT PROFESSEUR EST GRONDÉ (Figure 165)



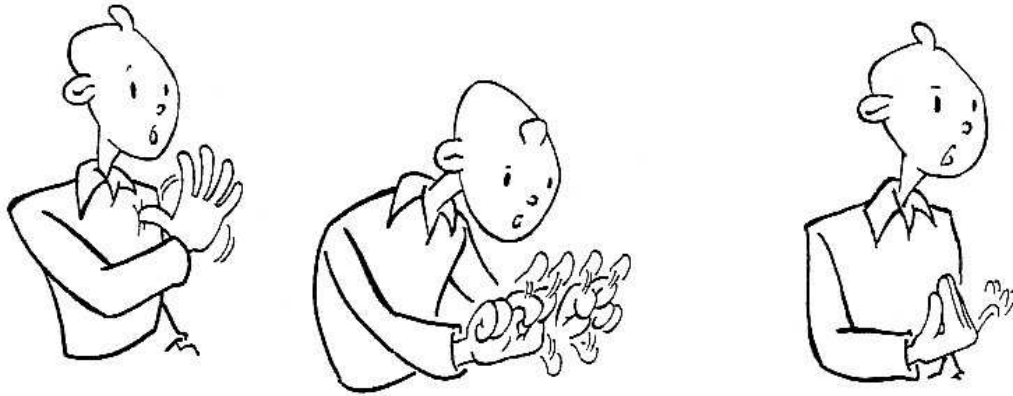
TABLEAU ARTISTE EST PEINT (Figure 166)

Ici, le patient étant un inanimé, le passif est plus difficilement acceptable : il nécessite un clair et net transfert personnel.



FILS PAPA EST GRONDÉ (Figure 167)

Cette phrase nécessite un pointeur vers le locuteur avant le signe FILS, et un pointeur vers un locus extérieur avant le signe PAPA.



PROFESSEUR ENSEIGNE ENFANT (Figure 168)



ARTISTE (illustrateur) PEINT TABLEAU (Figure 169)



PAPA GRONDE FILS (Figure 170)

Ces phrases sont, selon les locuteurs, compréhensibles telles quelles.

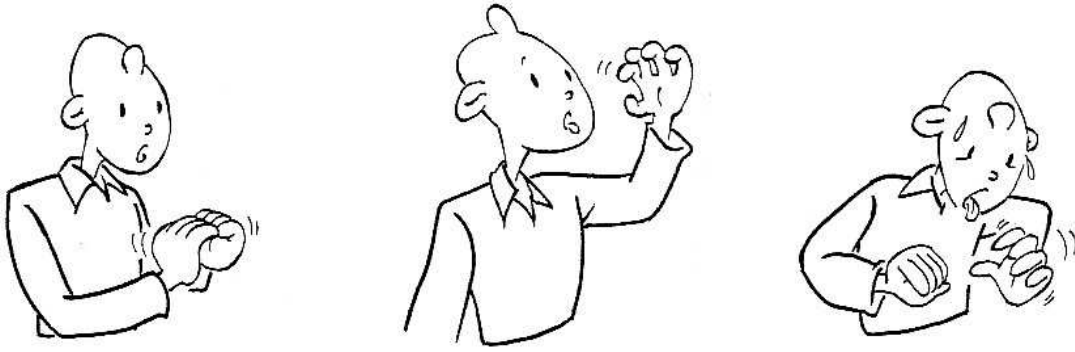
Ainsi, le verbe directionnel pointe le locuteur comme agent ou comme patient : JE FRAPPE et JE SUIS FRAPPE, JE REGARDE et JE SUIS REGARDE, JE TUE et JE SUIS TUE, J'INVITE et JE SUIS INVITE, etc. Les verbes non directionnels, pour acquérir un sens passif, nécessitent l'emploi soit de pointeurs, soit de transferts personnels. Par exemple, 'Marie est aimée de Pierre' : MARIE PIERRE AIME pointeur-vers-le-locuteur (qui 'prend le rôle' de Marie). Mais les verbes non directionnels sont la plupart du temps signés sous forme active (comme dans *Louis la brocante* (2001), lorsque Fanny dit à Rudi : TOI MOI AIME ? « Est-ce que tu m'aimes ? »).

Les structures des phrases sont également marquées par d'autres traits, comme le caractère animé ou inanimé des actants, le positionnement des actants dans l'espace les uns par rapport aux autres (comme les différences de hauteur), ainsi que les traits sémantiques de l'énoncé (le caractère 'normal', habituel ou inhabituel du signifié). Cependant, divers ordres sont possibles en tenant compte des traits notés ci-dessus.

4.3.3 Rôle du patient



SOLEIL TERRE BRILLE (darde ses rayons) (Figure 171)

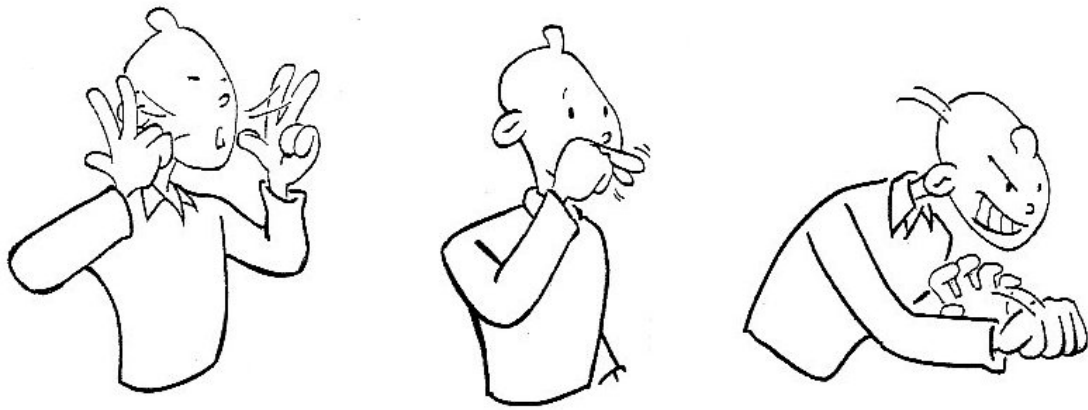


TERRE SOLEIL 'EST BRILLÉ' (reçoit ses rayons) (Figure 172)

L'expression du visage et la direction du regard sont celles du patient dans une phrase passive, et celles de l'agent dans une phrase active. L'exemple ci-dessus montre nettement la différence entre l'expression du visage utilisée dans la phrase active : le regard soutenu, voire méchant, du soleil ; et celle utilisée dans la phrase passive : la force des rayons du soleil telle qu'elle est subie sur terre.

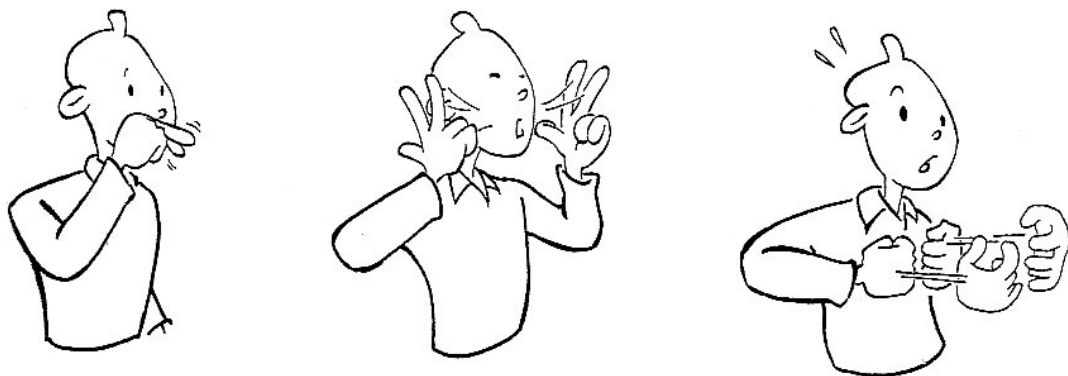


CHAT ATTRAPE SOURIS (Figure 173)



CHAT SOURIS ATTRAPE (Figure 174)

Ces deux ordres sont attestés : CHAT ATTRAPE SOURIS et CHAT SOURIS ATTRAPE. Ici, *a priori*, il n'y a pas d'ambiguïté entre le 'chasseur' et sa proie. Dans d'autres situations plus ambiguës, il peut être nécessaire d'ajouter des pointeurs ou autres marques.



SOURIS CHAT EST ATTRAPÉ (Figure 175)

Là encore, l'inversion du mouvement du verbe est accompagnée par un changement dans l'expression du visage : dans la phrase passive, le locuteur prend le rôle du patient, et son visage montre la surprise de la souris lorsqu'elle est attrapée.

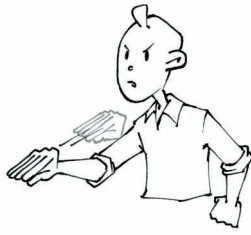
4.3.4 Complément d'agent

Dans une phrase passive, l'agent peut ne pas être exprimé : par exemple, JE SUIS REGARDÉ (sous-entendu : par quelqu'un, ou quelques uns, mais je ne sais pas qui). Si l'agent est exprimé

dans une phrase passive, en fin de phrase, il peut être précédé d'une locution : A CAUSE DE, PAR, etc.



FAUTE, A CAUSE DE MOI, PAR MA FAUTE (Figure 176)



FAUTE, A CAUSE DE LUI, PAR SA FAUTE (Figure 177)



PAR, RESPONSABLE (Figure 178)



QUI ? (Figure 179)

On peut se poser la question si la mention de l'agent en fin de phrase, précédée d'une préposition ou d'un pronom interrogatif, doit être liée à la même phrase ou s'il s'agit de deux phrases indépendantes. « D'ailleurs dans de nombreuses langues, des formes par ailleurs comparables à nos formes passives n'admettent pas de complément sémantiquement identifiable au sujet de la forme passive correspondante. On peut citer l'arabe classique, le nahuatl. Dans d'autres langues, on peut voir que le 'complément d'agent' des formes passives résulte d'un processus récent par

lequel a été intégré à la phrase passive ce qui à l'origine constituait une phrase distincte.» (Creissels 1995 : 278) En tswana, une phrase comme : « l'enfant a été mordu par le chien » peut s'analyser comme : « l'enfant a été mordu, c'est le chien ». « Des choses semblables sont signalées dans d'autres langues à travers le monde. » (*id* : 279)

N'est-ce pas le cas en langue des signes ? Le 'complément d'agent' peut souvent être analysé comme une phrase distincte : Qui ? Par qui ?

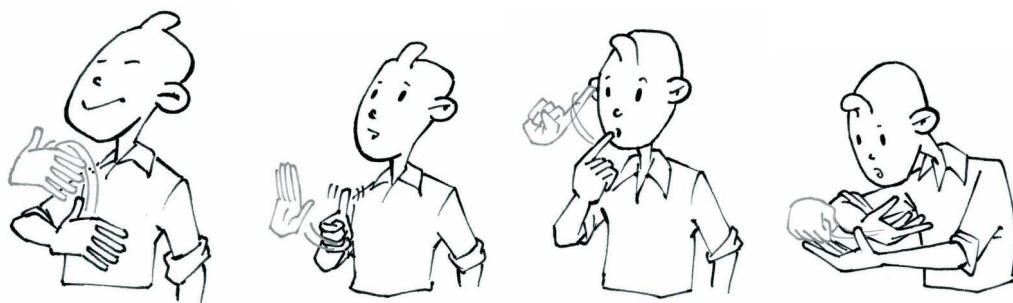
4.4 Définition

Ces différents éléments nous permettent de proposer une définition du passif en langue des signes. Concernant le passif proprement dit, nous reprendrons l'expression de la première partie : la démotion du sujet.

4.4.1 Critères

Commençons par présenter trois exemples significatifs :

« FAIT-DU-BIEN EN-PREMIER SOURDS ÊTRE-INFORMÉS (mouvement vers le locuteur) » : « *Cela fait du bien : c'est en premier que les sourds ont été informés* » (souvent, les sourds reçoivent un certain nombre d'informations en retard, après les entendants) — (Emission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005). Cette phrase centre l'attention sur la situation des sourds : on ne sait pas d'où provient l'information (journaux, télévision, etc.). Le locuteur prend en transfert personnel le rôle des sourds dont il est question (direction du regard, expression du visage, mouvement des épaules) ; et le verbe INFORMER est orienté vers lui-même. Ainsi, en transfert personnel, le passif est d'abord marqué par le rôle du patient assumé par le locuteur.



(Figure 180)

« MÊME ELLE (pointage déjà attribué à une journaliste) ÊTRE-LICENCIÉE (mouvement vers le locus attribué à la journaliste) » : « *Même elle a été licenciée* » (Emission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005)

Le mouvement du verbe *licencier* a un objet clairement attribué : locus de la journaliste, et un sujet non précisé : le lieu de départ du signe ne correspond à aucun locus attribué. On ne sait donc pas par qui elle a été licenciée. L'attention est clairement portée sur le patient.



(Figure 181)

Ce qui est intéressant dans cet exemple est que les actants étant souvent transférés en langue des signes, le mouvement des verbes passifs est souvent effectué vers le locuteur (qui ‘incarne’ l’objet). Ici, on voit que ce mouvement n’est pas lié à l’emplacement du locuteur, mais à l’emplacement attribué à l’objet : si cet objet n’est pas transféré, s’il a un locus propre, le mouvement du verbe passif sera effectué vers cet objet — indépendamment d’un éventuel autre personnage transféré.

On pourrait se demander si le verbe LICENCIER n’est pas à la forme active, le locuteur prenant le rôle de celui qui licencie. Mais, d’une part, il n’y a pas eu de désignation préalable de personnage transféré : on ne sait pas qui est responsable du licenciement ; d’autre part, le verbe LICENCIER n’est pas accompagné d’une expression ‘négative’, telle qu’il le serait si le locuteur prenait en transfert personnel le rôle du patron qui licencie. Au contraire, le même verbe est employé par V. Abbou dans le conte de Raiponce (*S’il te plaît, dis-moi*, n° 2), à propos de la sorcière congédiant Raiponce. Dans ce cas, le locuteur prend clairement le rôle de l’agent, avec l’expression du visage appropriée. Ainsi, hors transfert personnel, le passif est d’abord marqué par la non attribution de l’emplacement de l’agent.

Dans la majorité des exemples trouvés, l’agent n’est pas mentionné, ou mentionné en fin de phrase. Au contraire, dans l’émission *L’œil et la main* du 20/05/06, Nicolas utilise une structure passive dans laquelle l’agent est mentionné en premier :

PUBLICITÉS APPARAÎTRE, APPARAÎTRE

Dans cette phrase, le signe PUBLICITÉS est signé à distance, dans l'espace neutre de signation, et le verbe APPARAÎTRE est signé depuis cet emplacement vers le locuteur. Celui-ci prend clairement l'attitude du patient : le citoyen malmené par la multiplicité, l'agressivité des publicités auxquelles il est confronté (sourcils froncés, mouvement de recul des épaules, clignement des yeux). Ainsi, l'ordre des mots n'est pas un critère déterminant pour distinguer phrases actives et phrases passives. Le changement de valence n'est pas non plus un critère absolu.

Nous retiendrons donc deux critères concernant le passif en langue des signes pour les phrases comportant un verbe transitif :

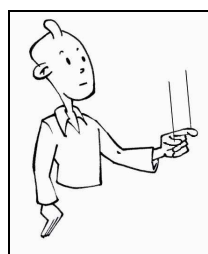
- la démotion du sujet sémantique (du premier argument du verbe) est marquée, en cas de transfert personnel, par le visage (direction du regard, mimiques) et le mouvement des épaules du locuteur qui expriment l'attitude du patient. L'agent peut être inconnu ; s'il est connu, sa présence est seconde : l'attention est portée sur l'action telle qu'elle est vécue par le patient. Le mouvement est le plus souvent afférent ;
- cette démotion est marquée, hors transfert personnel, par la non attribution de l'emplacement du premier actant (de l'agent) ou son attribution dans un second temps : l'agent peut être mentionné après le patient ou à la fin de la phrase, dans la même phrase (avec possibilité d'ajout d'une préposition), ou dans une phrase indépendante (avec possibilité d'ajout d'un pronom interrogatif). Le mouvement est le plus souvent efférent.

Concernant les verbes à emplacement fixe sur le corps, nous n'avons pas trouvé d'exemple de passif correspondant. Sans doute, celui-ci nécessiterait-il l'ajout de différentes marques (pointages, etc.), puisque l'emplacement d'un verbe comme AIMER (main à plat remontant le long de la poitrine puis s'en écartant vers l'avant) prend, de par son emplacement même, un sens 'naturellement' actif. Ces ajouts constitueraient alors une lourdeur d'expression qui leur font préférer d'autres verbes plus facilement passivables (les verbes orientables).

Ainsi, deux signes proches peuvent prêter à confusion : le passif « Je suis regardé » et l'impératif « Regarde moi ! ». Ces deux signes sont orientés vers le locuteur. Cependant, ces formes grammaticales montrent des différences. Dans l'expression du passif, le locuteur prend le rôle du patient (direction du regard et expression), tandis qu'à l'impératif, il prend le rôle de l'agent. Le

mouvement des épaules est également souvent différent : en retrait pour le passif, et vers l'interlocuteur (ou l'emplacement de la personne concernée) pour l'impératif.

Concernant les pronoms indéfinis Cuxac (2000 : 199) note : « 'On' a son équivalent en LSF, il s'agit de faire partir le mouvement du verbe INFORMER d'un emplacement neutre, indépendant de la présence de toute personne physique. » Certes, il est possible de traduire alors cet énoncé par 'on'. Il est aussi possible de le traduire par un passif : « Je suis informé ». Si, en langue des signes, on veut marquer la présence ou l'intervention d'une personne inconnue, il est possible d'utiliser des signes particuliers, comme le signe PERSONNE, attribué à l'emplacement de l'agent, ou le signe d'un indéfini (main à plat à l'horizontale avec un léger mouvement circulaire) montrant une zone vague, non précise.



PERSONNE (Figure 182)

Cependant, comme pour l'impératif, la différence entre l'expression du passif et celle d'un pronom indéfini réside le plus souvent dans la prise de rôle (direction du regard, visage et mouvement des épaules) : lorsque l'on veut exprimer le fait qu'une information provient d'une source inconnue, il est possible de signer le verbe INFORMER avec un mouvement efférent et l'expression, la prise de rôle de celui (ou celle) qui informe, sans l'avoir préalablement nommé(e) ; ou bien de signer ce verbe avec un mouvement afférent et l'expression de celui qui reçoit l'information (souvent avec un léger mouvement de retrait des épaules).

Plusieurs études ont porté sur le passif de diverses langues des signes. Celles-ci concluent à une multiplicité des critères intervenant pour la qualification passive d'une phrase signée : « Regarding passivization, various spatially oriented elements that occur as part of the verb complex, such as body positioning, eye gaze, hand orientation, etc., combine in clearly distinguishable ways to suggest alternate active and passive readings (Janzen, O'Dea and Shaffer 2000, 2001). Similar forms are reported in Irish Sign Language (Leeson and Saeed 2003). » (Janzen 2004 : 21) Nous trouvons cette définition juste, mais insuffisante : certes, l'orientation du verbe ainsi que l'expression du visage sont modifiées en cas de transfert personnel. Mais cela n'est pas toujours le cas pour une phrase hors transfert personnel.

Tony Veale and Alan Conway (1994 : 251) écrivent : « Word order, the dominant syntactic constraint in English, has a reduced role in ASL which can also employ the dimensions of space to indicate case roles (see Liddell 1980), The referents of a verb may be established at index locations in signing space, and the direction of movement of the verb between locations then indicates which is the agent and which the patient. For example, if BILL is signed on the left and MARY on the right, then a left to right motion while signing the verb ASL-CHASE, indicates BILL is the pursuer and MARY the pursued. Thus using the passive voice in ASL is simply a matter of reversing the order of agent and patient. Of course, the verb/predicate will now have to be signed *after both* agent and patient have been articulated. »

Là encore, le passif n'est pas qu'une simple question de renversement entre agent et patient. D'ailleurs, au passif, l'agent peut être omis ! Il est vrai que beaucoup de verbes en langue des signes sont directionnels, et indiquent donc, dans la manière de les signer, quel est l'agent et quel est le patient. Mais le passif est d'abord caractérisé par un changement dans l'expression et la place du sujet. D'ailleurs, il peut être possible, voire souhaitable, de distinguer passif et inverse.

4.4.2 Passif et inverse

Selon Keenan (1985), « Languages with basic passives commonly have more than one formally distinct passive construction ». Pour certaines langues comme l'Algonquin, les recherches linguistiques distinguent passif et inverse (Bresnan J., Dingare S. & Manning C.D. : 2001). Dans ces langues, l'inverse est une construction transitive, où le patient occupe la place de l'objet, l'agent est mentionné directement — sans ajout d'un oblique (comme une préposition en français), et où l'agent ne peut pas être omis. Le passif, lui, est une construction intransitive, où le patient occupe la place du sujet, où l'agent peut être omis ; et s'il n'est pas omis, il est marqué par l'ajout d'un oblique. Laurence Meurant (2004), à ce propos, reprend l'expression cinématographique : « constructions en champ et contrechamp ».

Dans la séquence AB du corpus TALS 2005, une occurrence typique de construction inverse se trouve dans le dialogue entre les deux locuteurs : la locutrice B, pose une question sur ce qui est présenté dans le site de Websourd, avec le signe PRESENTER doté d'un mouvement efférent, et le locuteur A reprend (très brièvement) le même signe PRESENTER, mais avec un mouvement afférent. On peut traduire ces deux occurrences du même signe par une alternance actif/passif : « qu'est-ce que présente ce site ? », « Ce qui est présenté consiste... ». Et cette alternance rend bien

compte de ce qui est signifié par l'orientation de ce verbe : B intervient à plusieurs reprises avec des verbes actifs, du point de vue de ceux qui construisent et alimentent le site internet, tandis que A prend souvent le point de vue de l'internaute qui navigue sur le site internet de Websourd et qui voit défiler devant son écran de multiples informations.

On pourrait voir là un exemple de passif : la première phrase exprime le point de vue de l'agent, la deuxième celui du patient. Nous préférons y voir un exemple d'inverse. Une des différences entre ces deux structures est que dans la construction inverse, les deux actants présentés sont actifs : dans l'exemple ci-dessus, les salariés de Websourd alimentent leur site internet, tandis que les internautes consultent ce site. Il s'agit d'un simple changement de point de vue. Au contraire, dans le cas prototypique du passif, l'agent est soit inconnu, soit connu mais mis au second plan. La place qui lui est attribuée dans l'espace de signation est donc moins stricte : celle-ci peut varier sans que cela perturbe la compréhension du message. L'information transmise est modifiée.

Le fait que ces exemples concernent tantôt un récit, tantôt un dialogue n'a pas d'influence sur la question du passif et de l'inverse : dans toutes formes de discours — y compris l'expression poétique, il est possible d'utiliser ces différentes structures.

Pour continuer la comparaison avec le langage cinématographique, l'inverse est un simple mouvement de champ/contrechamp : la focale est identique, la profondeur de champ également, les personnages sont toujours présents et identifiés, seul l'emplacement de la caméra change.

D'autre part, au passif, la mention de l'agent est possible : on peut ajouter, à la suite du verbe, un complément. Mais l'absence de cette mention est également possible. Dans une phrase inverse, l'agent ne peut pas être effacé : même s'il n'est pas explicitement mentionné, sa place fixe, déjà attribuée, suffit à signifier sa présence.

Au début de la séquence AB du corpus TALS 2005, le locuteur A prend le rôle de l'internaute qui navigue sur le site de Websourd, et qui peut choisir entre une présentation écrite ou une traduction signée — le verbe SIGNER est doté d'un mouvement afférent, d'après la situation de l'internaute qui regarde les explications signées, diffusées par le site internet. De même, à la fin de la séquence AB, il est question de contes présentés par deux personnes sourdes, et le locuteur A prend encore le rôle de l'internaute qui surfe sur le site et regarde les séquences vidéo qui lui sont signées. Le verbe RACONTER est donc orienté vers le locuteur.

Toutefois, si, dans ces exemples, nous voyons des exemples de verbes dotés d'un mouvement afférent, avec un sens passif et une traduction possible par une phrase passive, il ne s'agit pas à proprement parler d'une relation agent-patient : l'internaute qui surfe est tout autant actif que le webmaster qui gère le site.

Un autre exemple d'inversion de point de vue est réalisé par Victor Abbou dans le conte du Petit chaperon rouge (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 1) : la grand-mère dit au loup d'ouvrir la porte, le signe est alors réalisé vers le locuteur ; puis le loup ouvre la porte, et le signe est réalisé vers l'extérieur. De même, un peu plus loin, lors du dialogue entre le loup et le petit chaperon rouge. Là encore, il n'y a pas de relation agent-patient : l'orientation du verbe OUVRIER (LA PORTE) est une question de point de vue, et non pas de démotion de l'agent.

4.4.3 Passif et grammaire de l'iconicité

Dans une première approche, la notion de passif semble étrangère au cadre de la grammaire de l'iconicité : celle-ci considère les questions syntaxiques comme secondaires (voire inutiles) pour l'analyse de la langue des signes.

Cette notion peut toutefois y trouver sa place, à condition que la définition du passif retenue ne soit pas calquée sur le passif des langues indo-européennes. Ainsi, la définition du passif en tant que démotion du sujet (relégation du premier argument du verbe au dernier rang de la relation prédicative) trouve une forme — une formalisation — dans un cadre visuel : la non-affectation d'un locus à l'agent sur la scène verbale, ou l'expression du visage du patient lors des transferts personnels.

La langue des signes a ainsi cette richesse d'expression visuelle, de formes d'*ekphrasis*, qui lui permet de mettre tour à tour au premier plan différents personnages *via* les transferts personnels ; de rendre visible en traçant dans l'espace toutes sortes de formes *via* les transferts de taille et de forme ; de présenter spatialement une infinité de mises en situation *via* les transferts situationnels. Elle a également la possibilité de présenter une scène en focalisant l'attention sur le patient, éliminant ou laissant dans l'ombre l'agent. En termes cinématographiques, on pourrait parler de cadrage, de champ/contrechamp, de profondeur de champ. Ainsi, une grammaire de l'iconicité n'est pas incompatible avec un regard syntaxique.

D'autre part, appliquer un tel regard sur la langue des signes peut permettre de mettre à jour certains phénomènes ne relevant pas de l'iconicité, comme les règles présidant aux énoncés en signes standards. Ceux-ci ne sont pas dépourvus de contraintes, puisque certains énoncés paraissent grammaticaux aux locuteurs, tandis que d'autres sont rejetés. Il est vrai toutefois, et les exemples notés plus haut le montrent, que l'on ne peut prendre comme référence les énoncés exclusivement en signes standards : ceux-ci sont rares en langue des signes — et fréquents en français signé.

4.4.4 Passif et grammaire générative

4.4.4.1 Définition

Chomsky (1981) explique le passif par un mouvement entre la structure profonde et la structure de surface : la morphologie passive absorbe le rôle thématique du sujet (de l'argument externe) ainsi que l'assignation d'un cas accusatif ; cela provoque le mouvement de l'argument interne qui vient occuper la place restée vide.

- [SN, P] (le syntagme-sujet) ne reçoit pas de θ -rôle
- [SN, SV] (le syntagme-objet) ne reçoit pas de Cas dans SV

En langue des signes, l'expression du visage est celle du patient, et/ou le sujet n'est pas mentionné : sa place est laissée vide dans l'espace de signation (ou mentionné dans un second temps). Ainsi, si l'on reprend la définition de Chomsky, le mouvement de l'argument interne pourrait correspondre au changement de rôle (expression du visage et épaules) ; et la morphologie passive à l'absorption de l'argument externe : la place laissée vide dans l'espace de signation. Ainsi, l'assignation d'un θ -rôle en langue des signes pourrait correspondre à l'assignation d'un emplacement dans l'espace de signation, ou au transfert personnel. A noter toutefois une différence : pour les langues vocales, selon la définition, l'argument interne vient occuper la place restée vide ; tandis qu'en langue des signes, la place du sujet dans l'espace de signation n'est pas occupée par le patient. Celui-ci a une place différente. Il s'agit là d'une des particularités des langues visuo-gestuelles : les trois dimensions de l'espace offrent davantage de possibilités que les deux dimensions des langues vocales.

Si l'on reprend les formulations du cadre minimaliste (Pollock 1998), déplacer α , dans les langues vocales, consiste à changer l'ordre des items lexicaux. Dans les langues des signes, cela peut-être

non pas changer l'ordre des signes, mais changer, par exemple, l'orientation d'un signe ou l'expression du visage. Cette différence s'explique par la différence du canal utilisé : le canal audio-vocal est beaucoup plus limité que le canal visuo-gestuel et restreint, de ce fait, les types de mouvements possibles. C'est pourquoi les analyses utilisées pour les langues vocales, notamment dans le cadre de la grammaire générative, peuvent être inadéquates : elles ne permettent pas de noter ces particularités de fonctionnement. Il serait donc nécessaire que les chercheurs en grammaire générative inventent des outils adaptés à une langue en trois dimensions, permettant de prendre en compte les phénomènes de spatialisation, comme la simultanéité (la possibilité d'exprimer deux voire trois verbes dans le même signe — voir l'exemple de Jeannot et Margot en 4.5.4, où deux verbes sont signés simultanément), l'attribution de loci (de manière plus précise que par un simple indice : comportant des indications sur la hauteur, la distance et autres paramètres signifiants de ces emplacements), la gestion des rôles endossés par le locuteur (liés également à la spatialisation, comme dans la direction du regard), la prise en compte de manière plus fine que par une simple traduction des phénomènes morphologiques comme l'incorporation (donnant de nombreuses informations de type visuel), etc.

4.4.4.2 *Autres correspondances*

Les analyses générativistes sur les langues des signes ne forment pas un bloc consensuel : elles sont l'objet de nombreuses discussions, et nombreux désaccords entre chercheurs. Un exemple : Neidle *et al.* s'opposent à Lillo-Martin, en ce qui concerne la topicalisation (2000 : 54) ou les marques non-manuelles (*id.* : 72) ; à Wilbur concernant les dislocations (*id.* : 56) ; à Belletti et Chomsky sur les questions de dominance (*id.* : 83), etc. Ainsi, à propos de l'analyse des formes interrogatives, Neidle *et al.* (*id.* : 127) notent : « Surprisingly, the literature contains contradictory claims about the grammaticality of even very basic sentence types (in some cases, with differing judgments reported by the same researchers in different years)³⁰. » Notons seulement quelques remarques.

³⁰ Pour des analyses de grammaire générative sur diverses langues des signes, voir par exemple : <http://home.medewerker.uva.nl/r.pfau/bestanden/Milano%202005.pdf>
www.ub.uit.no/munin/nordlyd/include/getdoc.php?id=120&article=19&mode=pdf
www.icrea.es/ficheros/Proyectos/treb_7489.pdf

4.4.4.2.1 Sujet nul *vs* transfert personnel

Diverses analyses générativistes ont remarqué la possibilité d'attribuer au locuteur le rôle d'un actant de la scène : « There is also an unmarked form in which the beginning of the sign is articulated close to the signer's body, similar in articulation to first person subject agreement marking. [...] Some older work has described this form as involving the 'citation form' of the sign (Baker and Cokely 1980b), although Bahan (1996) argues that this is incorrect. [...] Bahan proposes that this, in fact, represents an unmarked form of subject agreement, notated as 'neutral' in the examples. » (Neidle *et al.*, 2000 : 34). « In transitive constructions, head tilt may be used to express subject agreement, and eye gaze may be used to express object agreement. » (Neidle *et al.*, 2000 : 65) Neidle *et al.* (2000 : 58) notent la fréquence des énoncés sans sujet exprimé par un nom ou un pronom (autrement dit, en transfert personnel). Les transferts personnels ont notamment pour caractéristique d'éviter l'ajout d'un sujet lexicalement exprimé : le rôle transféré suffit pour exprimer le sujet. Dans le cadre des analyses génératives sur la langue des signes, le paramètre du 'sujet nul' a été l'objet de nombreuses études, notamment de Lillo-Martin (1991). Celle-ci propose la définition suivante : « By 'null arguments', I refer to those subjects or objects ('arguments') of tensed clauses which are left phonologically unexpressed. » (1991 : 3)

Quelques remarques :

- Lillo-Martin note que les langues qui recourent aux arguments vides forment deux groupes : celles qui déploient une morphologie verbale riche quant aux accords avec le sujet et/ou l'objet, comme l'Italien ou l'Irlandais, et celles qui n'ont aucune morphologie d'accord, comme le chinois. L'auteur trouve, pour l'ASL, les deux types d'arguments vides : « The first type of null argument in ASL is also found in Irish and Italian. These are empty categories of the type *pro*, identified by a verbal inflection, and participating in a range of structures in the same way as overt pronouns do. The second type of null argument is also found in Chinese ; it is a variable (or null epithet) left by wh-movement to topic position, with subsequent topic chaining. » (Lillo-Martin, 1991 : 115)
- Ainsi, « the empty category is pronominal, or *pro*, and the reference of *pro* is determined from the agreement morphology. » (1991 : 52) Neidle *et al.* (2000 : 65) détaillent ce phénomène : « Head tilt and eye gaze can license null arguments »
- Lillo-Martin (1991 : 50) remarque que les langues à morphologie d'accord riche ont aussi d'autres caractéristiques communes, comme l'inversion possible du sujet, ou le manque

de sujets ‘explétifs’ (il pleut). En langue des signes, le verbe PLEUVOIR n’est effectivement pas précédé d’un sujet exprimé.

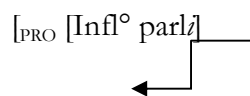
- Elle fait également le lien avec d’autres types de description : « Some accounts describe Chinese as a discourse-oriented language, as opposed to a sentence-oriented language like English (Li and Thompson 1976). [...] Among the properties of a discourse oriented language is a phenomenon called ‘topic chaining’, whereby the topic of a sentence can be deleted under identity with a topic in a preceding sentence. [...] Another property of discourse-oriented language is that they are ‘topic prominent’, as opposed to ‘subject prominent’ » (82) « ASL has been called discourse-oriented and topic prominent, for much the same reasons as Chinese. » (87)

A ce sujet, quatre questions :

- Quels sont les critères, quelles sont les raisons qui font choisir d’exprimer le sujet et/ou l’objet manuellement ou non-manuellement ? Une des limites des analyses basées sur le niveau phrastique est qu’elles peuvent constater certains phénomènes, mais ne peuvent en expliquer les raisons. Pour cela, il est nécessaire de passer à un niveau discursif. Il est alors possible de chercher une ‘économie’ des transferts, leur fonctionnement en système.
- Les auteurs cherchent à faire dériver ce type d’énoncés d’une structure ‘de base’, de type SVO. Est-ce toujours justifié ? Lorsqu’en transfert personnel, le locuteur tient lieu d’actant, ou bien lorsque le verbe comporte la marque du sujet et/ou de l’objet, comment distinguer un ordre qui sépare ces éléments imbriqués ?
- Neidle *et al.* (2000 : 59), notamment, prennent pour modèle de l’ordre des phrases en langue des signes des phrases comportant des verbes comme LOVE, autrement dit des verbes à emplacement fixe sur le corps. Mais ces types de verbes sont très minoritaires en langue des signes. Les verbes à emplacement fixe sur le corps nécessitent, de ce fait, l’ajout de pointeurs ou autres types de marques, et donc une certaine linéarisation de la phrase — ce qui rend ces phrases plus facilement analysables par les outils de la grammaire générative. C’est sans doute la raison pour laquelle ces exemples sont préférés. Mais justement, si ces verbes sont très minoritaires en langue des signes, c’est parce qu’ils contreviennent aux règles habituelles de formation des phrases.
- « The head and eyes may begin returning to neutral position during the articulation of the VP. » (Neidle *et al.*, 2000 : 65) Ceci est faux pour certains transferts.

Dans le cadre minimaliste, la phrase est une projection de la catégorie fonctionnelle inflexion. C’est dans cette tête que se trouvent les auxiliaires *être/avoir*, comme les traits [+ personne] [+ locuteur] [+ pluriel]. Pollock (1998 : 12) note que la grande richesse des marques personnelles du verbe fini des langues romanes joue un rôle clé : dans ces langues, l’accord verbal distingue

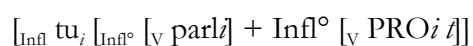
chaque trait [\pm personne], [\pm locuteur], [\pm pluriel] morphologiquement, ce qui permet d'identifier ceux d'un sujet nul, rendant inutile sa lexicalisation :



La présence d'un spécifieur de Infl, d'un sujet, découle de deux propriétés de Infl^o : son trait catégoriel [+ N] doit être vérifié (principe de projection étendue), et le trait casuel du temps fini doit vérifier un cas nominatif. En italien ou en français médiéval, les propriétés de la morphologie verbale sont telles que la simple adjonction du verbe à Infl^o suffit à satisfaire au principe de projection étendue et aux exigences casuelles du temps fini. Cela rend inutile l'adjonction d'un syntagme nominal à Infl. Les phrases 'à sujet nul' n'ont aucun spécifieur. Dans ces langues, la morphologie du verbe est *pronominale* (porte les traits [+ N] et [+ nominatif]).

Peut-on expliquer ainsi le fait que la mention du sujet par un signe explicite n'est pas nécessaire en langue des signes ? En effet, le fait que le locuteur prenne souvent le rôle de l'agent (que l'expression du visage et le mouvement des épaules portent les traits [+ N] et [+ nominatif]), rend inutile la redondance d'un signe standard ou d'un pointage : la richesse de 'l'accord verbal' permet d'identifier un 'sujet nul'.

En italien, adjoindre un sujet préverbal optionnel : *tu parlḯ* peut être analysé de deux manières : soit il s'agit d'un 'vrai' sujet si l'assignation des traits [+ N] et [+ nominatif] aux marques personnelles (-i) n'est qu'optionnelle ; soit il s'agit d'une dislocation à gauche, une position de topique adjointe à la phrase :



J.-Y. Pollock soutient cette seconde explication (1998 : 171).

De même, en langue des signes, adjoindre un pronom optionnel (*je, tu, il, etc.*, sous forme de pointeur) peut être analysé comme un 'vrai' sujet, ou comme un topique, seconde solution qui nous semble également plus juste pour la langue des signes.

4.4.4.2.2 Emplacement et indices

Une question particulière se pose à propos de l'emplacement. Différentes analyses américaines, influencées par la grammaire générative, notent l'emplacement comme un simple indice. L'emplacement est marqué, dans les arbres ou parenthésages, par un indice souscrit. L'emplacement ne reçoit alors qu'un rôle 'mineur' dans ces analyses syntaxiques, et n'est porteur

d'aucun rôle d'ordre sémantique. Nous contestons ces analyses. L'emplacement a un rôle signifiant, et signifiant en lui-même, en dehors du fait qu'il puisse servir de 'référence' à tel ou tel actant. Ainsi, avant même d'attribuer un emplacement à un actant, le fait de situer cet emplacement à une certaine hauteur est un choix signifiant : il peut indiquer une position d'ordre hiérarchique, d'âge, de taille.

D'un point de vue génératif, l'emplacement serait une 'catégorie vide' — au sens de non lexicalisée. Elle pourrait être assimilée à une trace : « copie non lexicale d'un syntagme déplacé ». Mais l'emplacement est porteur d'informations propres. Cette activation d'une place particulière, qui sera reprise par la suite comme référence de l'entité en question serait-elle plus proche de ce que l'on appelle en grammaire générative *Pro*, l'anaphore pronominale ?

4.4.4.2.3 Phrases interrogatives

Pour ce qui est des phrases interrogatives, « Descriptive grammars of ASL, in general, say that wh-questions in ASL are formed by putting the question word at the end of the sentence (Baker and Cokely, 1980 ; Valli and Lucas, 1992). Perlmutter (1991) simply states that wh-questions have the wh-word sentence-finally in ASL. Coulter (1979) says that wh-words are commonly found both at the beginning and end of wh-questions. Kegl (1976) claims that the wh-word can occur *in situ*, or sentence-finally with a copy sentence-initially. » Au contraire, « Fischer (1990) also assumes that the Spec of CP is to the left in ASL. Petronio (1992), adopting Lillo-Martin's assumption that the Spec of CP is to the left of the IP in ASL, argues that wh-words appearing sentence-finally in ASL are part of what she calls a Focus Phrase. Aarons *et al.* (1992) argue that the Spec of CP is to the right of IP in ASL and that wh-movement in ASL is rightward » (Aarons 1994 : 75).

Nous ne porterons pas d'avis sur ce dilemme. Par contre, nous sommes étonné par le fait que la plupart de ces analyses ne retiennent, comme phrases interrogatives, que celles qui ont une marque interrogative lexicalisée. Or, comme nous l'avons vu à travers plusieurs exemples (comme dans le poème métalinguistique), il arrive fréquemment en langue des signes que des phrases interrogatives ne comportent aucun de ces termes : l'interrogation peut être marquée seulement par l'expression du visage. Et celle-ci n'est pas seulement marquée en tout début ou en toute fin de phrase, habituellement. Comment caractériser alors la structure de ces phrases ?

4.4.4.3 *Limites*

Lors d'une intervention à l'Université de Chypre, Noam Chomsky a affirmé³¹ :

« The language that each person has mastered generates an infinite array of expressions, which provide the information relevant for thought and action, in particular production and perception of speech. We may say that the internal language has two interfaces: with the system of thought and the sensorimotor system. To be usable, the internal language must satisfy conditions imposed by these interfaces, and it will do so in an optimal way insofar as its properties are determined by natural law, in which case we can provide principled explanations for the properties of human language. The investigation of language design is, I think, tending to support the conclusion that language may indeed approach optimal design with regard to the thought interface, but not the sensorimotor interface. There are also independent reasons to expect that to be true, matters of some significance for inquiry into the nature and origins of language and the human capacity.

One reason is that externalization appears to be independent of sensory modality, as has been learned from studies of sign language in recent years. The structural properties of sign and spoken language appear to be remarkably similar. Acquisition follows the same course, and neural localization seems to be similar as well. Children raised in bimodal environments – one parent speaking and the other signing – seem to exhibit no preference, treating the two languages just as if they were exposed to Spanish and English. That tends to reinforce the conclusion that language is optimized for the system of thought, with mode of externalization secondary. »

Tout en posant comme principe que la langue doit s'intégrer avec l'interface sensori-motrice, les recherches générativistes américaines concluent que les structures des langues orales et des langues signées ont des propriétés structurales « remarquablement similaires ». Il nous semble que chercher une Grammaire universelle avec des outils façonnés pour les langues vocales ne peut qu'orienter ces recherches vers une telle conclusion. Ne pas prendre en compte — ou très sommairement — la spatialisation et les multiples phénomènes linguistiques que celle-ci modèle dans la structure de la langue des signes, ne pas prendre en compte les phénomènes de simultanéité, ni toutes les figures de l'iconicité permises par un canal visuo-gestuel, tout cela risque simplement de mener ces recherches à ne trouver que ce qu'elles veulent trouver. Le problème est que ces résultats ne correspondent pas à ce que l'on peut voir de la langue des signes telle qu'elle est pratiquée par les sourds dans la vie quotidienne — hormis dans des situations particulières, comme lors de leurs rencontres avec des personnes entendant,

³¹ Professor Noam Chomsky's speech at the Honorary Doctorate Ceremony- Université de Chypre, 18.05.06 : http://www.punksinscience.org/InterPhases/docs/Chomsky_Bilingualistic%20Explorations.pdf

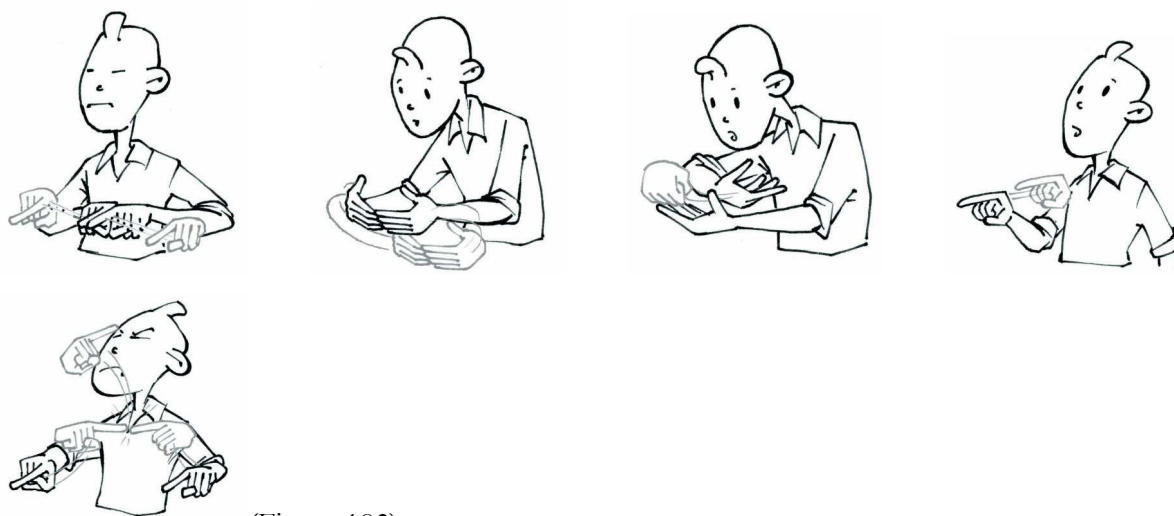
situations où justement ils n'utilisent pas la langue des signes, mais un pidgin. D'autre part, le fait que les personnes bilingues passent d'une langue vocale à une langue des signes sans difficulté n'implique en rien une similarité des structures de ces langues.

« On peut espérer qu'il sera un jour possible de soumettre les propositions relatives à GU à un test beaucoup plus général, de façon à déterminer à la fois leur validité ou leur champ de variation paramétrique, dans la mesure où elles sont adéquates » (1981, ed. 1991 : 25) — ce vœu est un défi, pour l'instant, concernant la grammaire des langues des signes.

4.5 Exemples

4.5.1 Passif

- « MÊME SITUATION ÊTRE-INFORMÉ (verbe *informer* vers le locuteur) TU (pointage vers l'interlocuteur) PAS D'ACCORD » : « *Dans la même situation, tu es informé et tu n'es pas d'accord.* » (Emission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005)



(Figure 183)

Cette phrase montre la souplesse de la langue des signes par rapport aux transferts personnels : il est fréquent qu'une phrase, une série de phrases, voire tout un discours, soient effectués en transfert personnel — le locuteur 'prend le rôle' du personnage qui s'exprime. Mais il arrive également que ce transfert ne concerne qu'une partie de la phrase, qu'une proposition. Ainsi, dans cet exemple, la première proposition est signée en transfert personnel, puis le pointage vers

l'interlocuteur le rétablit en tant que sujet, cassant la 'dynamique' du transfert (le regard se lève et quitte l'espace de signation), ce qui renforce l'effet recherché : montrer l'opposition du locuteur face à la situation présentée.

- Une des formes d'expression relativement fréquente en langue des signes consiste à situer une action par rapport au corps du signeur. Dans le conte du petit chaperon rouge (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 1), Victor Abbou raconte l'action du bucheron plaçant des pierres dans le ventre du loup. Le loup est situé dans l'espace neutre de signation, face au locuteur qui prend le rôle du bucheron. Celui-ci place donc ces pierres devant lui, à distance. Puis V. Abbou enchaîne en signant la même action, mais cette fois-ci sur son propre ventre, avec le regard désespéré du loup, avant de reprendre une troisième fois la même action, de nouveau à l'emplacement neutre de la première séquence. Cette parenthèse, où l'action est reprise en la plaçant sur son corps, permet au locuteur de situer précisément l'action qu'il est en train de raconter, d'explicitier son discours, avant de continuer le fil du récit. Au cinéma, un plan rapproché peut couper un récit pour mettre en avant un détail. De même, un changement de point de vue, de cadrage, peut être inséré dans un discours signé pour préciser tel ou tel élément. L'expression du visage, lors de l'action placée sur le corps du signeur, est clairement celle du patient.

- Dans le DVD *S'il te plaît, dis-moi*, n° 2, V. Abbou signe le conte de Raiponce. Dans celui-ci, plusieurs exemples de passifs peuvent être notés.

- A propos de l'odeur de la salade préparée par la sorcière, le verbe utilisé signifie que ces effluves parviennent jusqu'aux narines de la femme (ce signe est proche du verbe INFLUENCER, voir en 5.5.2, mais avec un mouvement vers le nez au lieu des yeux). Ce verbe est traduit dans le DVD par un actif : « Elle les adorait ». Ce signe a plutôt un sens et une forme passive, montrant la réaction de la femme confrontée à ces effluves qui lui parviennent à son insu. D'ailleurs, un peu plus loin, un verbe actif est utilisé, traduit par « raffolait » (construit sur l'image des yeux qui sortent des orbites).

- Un verbe similaire est utilisé un peu plus loin, à propos du chant de Raiponce parvenant aux oreilles du prince (signé au niveau des oreilles au lieu du nez). Le conteur prend aussi clairement le rôle du patient, du prince, charmé par ces chants.

- Encore plus loin, le verbe traduit habituellement par INFLUENCER, plutôt traduit ici par CHARMER, est utilisé de manière intéressante, à propos de la rencontre entre Raiponce et le

prince. Ce verbe est répété quatre fois, deux fois du locuteur vers l'extérieur, avec l'expression du visage du prince, et deux fois de l'extérieur vers le locuteur, avec l'expression du visage de Raiponce. Comme dans l'exemple de M. Meunier noté ci-dessus, la mise en parallèle des deux attitudes, celle de l'agent et celle du patient, signées successivement, est une des manières — peut-être pourrait-on parler de figure de style ou figure de rhétorique — de présenter une scène.

- IL-N'Y-A-PAS REGARDER REGARDER REGARDER (trois verbes tournés vers le locuteur qui prend l'expression du visage du patient) : « Personne ne me regarde ».

- (le prince) ATTIRÉ MAGIE : « Le prince était attiré comme par magie ». Le verbe ATTIRER est ici signé avec un mouvement du locuteur (prenant le rôle du prince : direction et expression du visage) vers l'emplacement attribué à Raiponce. Un point intéressant dans cette phrase : le nom MAGIE est signé avec un mouvement inhabituel. Ce nom est normalement signé avec un mouvement du haut vers le bas, comme au début du conte du Roi grenouille : « Dans les contes, tout est magie. » (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 3). Il est ici doté d'un mouvement du locuteur vers Raiponce, pour signifier que cette 'magie' provenait bien du charme de Raiponce. Ainsi, un nom peut être influencé par le verbe qui précède, et prendre un des traits de ce verbe ('propagation', 'contamination', 'accord' ?). Ou bien ce mouvement ajouté au nom le transforme-t-il en verbe ?

- TOMBE PIQUE PIQUE PIQUE : « Le prince tomba dans les ronces et fut fortement blessé par elles ». Le verbe PIQUER est signé vers le locuteur dont le visage montre l'expression de douleur du prince.

- LAISSE (mouvement vers le locuteur) JE (pointage) MOI (main à plat sur la poitrine) (phrase signée avec un regard suppliant) : « Laisse-moi ». Comme cela a été noté à propos de l'impératif, le mouvement et les emplacements sont similaires à ceux d'un passif, mais l'expression du visage n'est pas celle d'un patient : il s'agit ici d'une requête. De même, dans *Louis la brocante* (2001), Fanny souhaitant apprendre à parler dit : LAISSE-MOI, sous forme de requête. Auparavant, Victor Abbou signe à sa fille : TU NE ME LAISSES PAS, avec un mouvement afférent, mais un agent clairement identifié et positionné.

- D'autres mouvements et emplacements pourraient également être similaires à ceux d'un passif, comme une forme fréquemment utilisée en langue des signes : SORCIÈRE TOUR TOUR TOUR : « La sorcière se rapproche de la tour ». Le signe TOUR est accompli d'abord à un

emplacement éloigné du locuteur, puis à des emplacements de plus en plus proches. Il s'agit de la reproduction d'un effet visuel : l'impression que la tour se rapproche. Le même effet est souvent utilisé, par exemple, avec le signe FORÊT. Cependant, il ne s'agit pas d'un passif, car la phrase ne comporte pas de verbe transitif ; il s'agit d'une description.

- De nombreux exemples de passifs se trouvent dans le récit de M. Meunier (cassette VHS de Vidéo-Signes³²). M. Meunier raconte une cérémonie à laquelle il a participé lorsqu'il était enfant, en l'honneur de l'Abbé de l'Épée, en 1950. Parmi les verbes au passif, on peut relever : ÊTRE SÉLECTIONNÉ, ÊTRE MESURÉ, ÊTRE ENSEIGNÉ, ÊTRE PORTÉ, ÊTRE AVEUGLÉ (par les appareils photographiques), etc. Le nombre important de verbes au passif se comprend par la situation décrite : l'enfant est conduit à accomplir différentes actions ou à subir différents événements sans toujours comprendre de quoi il s'agit. A plusieurs reprises, il indique qu'il ne sait pas pourquoi telle ou telle action lui est ordonnée. D'ailleurs, la plupart du temps, il ne précise pas qui lui ordonne ces actions : il voit un certain nombre d'adultes s'afférer autour de lui, sans connaître les fonctions de chacun. Un point est intéressant dans son expression : à plusieurs reprises, le locuteur commence par signer le verbe sous sa forme active, puis enchaîne immédiatement le même verbe sous sa forme passive. Le but de cette deuxième forme est clairement de montrer qu'il exprime le point de vue de l'enfant. La présence fréquente de la première forme active pourrait être expliquée par le fait que ces formes sont plus fréquentes, plus 'naturelles', plus facilement compréhensibles, raison pour laquelle elles sont exprimées en premier. Mettre en parallèle les deux regards, celui de l'adulte qui ordonne et celui de l'enfant qui subit ces contraintes donne un récit clair, détaillé, facilement compréhensible par tout public. Ainsi, le passif est bien une forme marquée, relevant d'un niveau de langue plus élaboré.

- Dans *Le petit sapin* (Websourd, 2005), plusieurs passifs sont utilisés :

- le petit chêne est ébloui par le petit sapin. Le verbe ÉBLOUIR est signé vers le locuteur dont l'expression du visage (mouvement de recul, yeux à demi-fermés, sourcils froncés) montre l'effet de l'éblouissement sur le petit chêne. Le passif est d'ailleurs utilisé dans la traduction proposée par Interprétis.

- le renard vole les feuilles d'or du petit sapin. Le matin, en se réveillant, celui-ci s'aperçoit de ce vol : le signe VOLER est signé du locuteur vers l'extérieur, c'est-à-dire de la victime du vol

³² (ex-entreprise toulousaine fondée par J. Sangla)

(le locuteur exprimant le discours du sapin) vers un lieu non attribué, car il ne sait pas qui l'a volé. Là, la traduction proposée n'utilise pas le passif, mais un équivalent : « On a volé toutes mes précieuses feuilles en or. ». Le même verbe, avec la même orientation, est utilisé dans le clip vidéo original.

- le sapin se voit doté, par la lune, de feuilles de verre. Le verbe que l'on peut traduire par DOTER est signé depuis l'emplacement de la lune jusqu'au corps du locuteur qu'il parcourt de haut en bas, avec l'émerveillement du sapin qui reçoit ce cadeau. De même, un peu plus loin, à propos du don de feuilles vertes.

- le vent souffle sur le petit sapin et fait tomber ses feuilles de verre. Le signe utilisé est intéressant : d'abord en tant que nom, le vent est désigné, puis ce nom est doté d'un mouvement continu, de plus en plus rapide, se dirigeant vers le locuteur et le parcourant de haut en bas. Le nom doté d'un mouvement particulier devient verbe. L'expression du visage du locuteur exprime la détresse du sapin voyant ainsi ses feuilles tomber.

- Lorsque la chèvre mange les feuilles vertes du petit sapin, celui-ci regarde, encore avec effroi, ses feuilles disparaître. Le verbe MANGER utilisé (main en O s'ouvrant et se fermant) est signé sur le corps du locuteur (du personnage transféré : le petit sapin), avec l'expression du visage du patient.

La fréquence plus importante de passifs dans un tel conte se comprend par leur adéquation avec le message, le sens visé : le petit sapin subit toute une série de mésaventures, de déconvenues, jusqu'à ce qu'il s'accepte lui-même tel qu'il est.

● Dans le conte de Jeannot et Margot (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 5), lors d'un des dialogues entre les deux parents, le verbe CONVAINCRE (deux index croisés) est signé vers le locuteur qui tient le rôle du père : celui-ci n'est pas convaincu par le discours de sa femme. Un peu plus loin, Margot ne veut pas être attrapée par la sorcière. Le verbe ATTRAPER est signé vers le locuteur (Margot en personnage transféré). Ou encore, à la fin du conte, lors des retrouvailles entre les enfants et leur père, le verbe EMBRESSER est signé de l'emplacement des enfants sur la joue du locuteur (le père qui est embrassé), puis du locuteur vers l'emplacement des enfants (le père qui embrasse ses enfants). De même pour le verbe REGARDER.

- « FRANCE JOURNAL TÉLÉVISION MONTRE PEU INTERPRÈTES » : « *En France, les journaux télévisés montrent rarement des interprètes en langue des signes* » (Emission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005)

Le verbe *montrer* est orienté vers le locuteur : celui-ci prend le rôle du public qui regarde la télévision. Le même verbe aurait pu être signé dans l'autre sens, le locuteur prenant alors le rôle du journal télévisé.

Une remarque par rapport à cette phrase : dans le cadre d'une logique visuelle, on signerait préférentiellement le nom INTERPRÈTES avant le verbe MONTRER. L'émission *L'œil et la main* montre toutes sortes de locuteurs sourds, et certains s'expriment plus en français signé qu'en langue des signes, notamment devant un journaliste entendant.

- « TOUS-LES-DEUX DISCUTENT LOI » : « *Tous les deux discutent de la loi* » (émission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005)

Le signe TOUS LES DEUX est effectué avec la configuration '2' et un mouvement latéral en face du locuteur : les deux personnages désignés ont une place attribuée par défaut, l'un à gauche et l'autre à droite, et le mouvement latéral visant ces deux loci signifie donc que les deux personnages sont concernés. Le verbe DISCUTENT est effectué avec le même mouvement latéral que le signe précédent. Ce verbe désigne donc une discussion entre ces deux protagonistes. Ainsi, l'attribution de loci aux actants et le mouvement du verbe entre ces loci désignent clairement le lien entre les actants et le verbe.

- « COMMANDE LOI » : « *La loi le commande* » (Emission spéciale *L'œil et la main* avec David Pujadas, 2005)

Le verbe COMMANDE est effectué vers le locuteur, à partir d'un locus situé en hauteur, sur le côté. Cet emplacement en hauteur signifie la différence de pouvoir entre la loi qui s'impose et les citoyens qui lui obéissent. Les questions de hiérarchie sont souvent désignées par des emplacements plus ou moins hauts attribués aux différents actants.

- « JOUER MOI MAMAN M'EST ATTRIBUÉ MAMAN PAR MOI ÂGE » : « J'ai joué le rôle de la mère qui m'a été attribué à cause de mon âge » (Interview de Chantal Liennel, bonus du DVD d'Hanna)

Le signe ATTRIBUER (deux mains en 'A', pouces dans l'index replié, deux mains en parallèle, avec un mouvement de l'extérieur vers le locuteur) est signé depuis un emplacement extérieur

non précisé vers la locutrice : le rôle lui a été attribué, mais on ne sait pas par qui (le metteur en scène, le directeur d'IVT, etc.). Dans le même DVD, Laurent Valo, lors de son interview, reprend le même signe, avec la même orientation, mais cette fois-ci avec un emplacement clairement attribué :

« LEVENT M'A POUSSÉ ATTRIBUÉ RÔLES » : « Levent m'a poussé et m'a attribué des rôles. »

Le même verbe est utilisé avec l'orientation inverse (à partir du locuteur vers un autre personnage) dans l'introduction de *S'il te plaît, dis-moi*, n° 1, lorsque Noémie Churlet et Bachir Saïfi attribuent un nom à Zoom-zoom.

4.5.2 Sens passif

Certains signes sont 'de sens passif' (comme en français *recevoir*, *endurer*, etc.) : SE RETOURNER CONTRE SOI (deux mains à plat, l'une vient frapper le nez avec le dos des doigts tandis que l'autre a un mouvement semi-circulaire inverse vers le sol) – dans l'Emission L'œil et la main *De la discrimination à la création d'entreprise*, 2005, ce signe est traduit par : « les portes se fermaient » et « essayer des refus ».



(Figure 184)

Un peu plus loin dans la même émission, le sens « essayer des refus » est exprimé par le signe REFUSER tourné vers le locuteur et répété plusieurs fois à partir de différents loci non attribués.

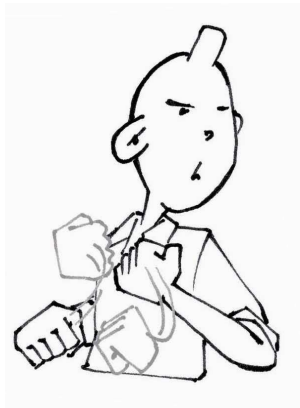


(Figure 185)

Là, il ne s'agit plus d'un verbe de sens passif, mais d'un verbe orientable dont l'orientation vers le locuteur (qui est en transfert personnel) manifeste l'attitude du patient : celui qui se voit essayer des refus, non de celui qui refuse. Il s'agit donc bien d'une construction passive, non d'un simple signe de sens passif.

D'autres signes sont de sens passif, comme :

« Je suis gêné » = GÊNE



(Figure 186)

ou « Il me gêne » = ME DONNE GÊNE



ME DONNE GÊNE (Figure 187)

Le verbe GÊNER est accompagné de l'expression du patient, jamais avec celle de l'agent : lorsque l'agent est mentionné, il est placé à distance. Ce signe devrait donc plutôt être traduit par un passif : ÊTRE GÊNÉ que sous la forme active : « Il me gêne ».

Des signes comme ASSASSIN (poing fermé frappant la poitrine) ont intégré dans leur emplacement l'orientation vers le locuteur (la victime). Des verbes comme ÊTRE CHOQUÉ (mains en 'C', en parallèle, remontant brusquement vers le haut de la poitrine) sont aussi réalisés sur le corps du locuteur. D'autres comme ÊTRE FRAPPÉ (choqué, au sens psychologique)

(deux poings fermés, comme tenant un bâton venant frapper la tête du locuteur) sont aussi généralement signés vers le locuteur.

D'autres signes peuvent prendre un sens actif ou passif selon le mouvement qui leur est attribué, comme : BERNER (main en 'a' ou en 'y', pouce vers le bas, petits mouvements circulaires horizontaux). Si ce signe est effectué au dessus de la tête du locuteur, il signifie : *être berné*. S'il est question d'un autre personnage que le locuteur, ce personnage sera nommé ou pointé, puis le signe sera effectué sur la tête du locuteur : *l'autre personnage est berné*. Si le verbe est signé sur l'emplacement de l'autre personnage, cela signifiera que le locuteur (le personnage transféré) berne l'autre personnage. Il prendra alors un sens actif.



ÊTRE BERNÉ (Figure 188)

Le mouvement vers le locuteur n'est toutefois pas seul garant d'un passif syntaxique : la présence ou l'absence de l'agent peut être déterminante. Exemples :

ÊTRE INFLUENCÉ PAR (deux mains en '5' à plat, doigts flottants, mouvement vers le locuteur) ou QUI M'INFLUENCE : sens passif, mais passif syntaxique selon la structure de la phrase : la place de l'agent par rapport à celle du patient.



ÊTRE INFLUENCÉ (Figure 189)

« J'ADORE (mouvement depuis le locus du locuteur vers le locus de :) LITTÉRATURE (placée à un locus particulier) INFLUENCE (mouvement depuis le locus *littérature* vers le locuteur). » : « *J'adore la littérature ; je suis influencé par elle* » (Emission *L'œil et la main* : 'Les mots sont mes amis', février 2006)



(Figure 190)

Le verbe INFLUENCÉ est orienté vers le patient, le locuteur en transfert personnel.

ÊTRE AIDÉ ou QUI M'AIDE

Phrase : « ELLE (pointage vers un locus déjà attribué à une personne) CONNAÎT BIEN LES ÉDITEURS (signifié par un mouvement circulaire autour du locus attribué à cet actant) M'A AIDÉ (mouvement du locus *éditeurs* vers le locuteur). » : « *Elle connaît bien les éditeurs et m'a aidé* » (Emission L'œil et la main : 'Les mots sont mes amis', février 2006). Là encore, l'attitude du locuteur en transfert personnel est celle du patient.

Un autre cas : certains verbes, dont le mouvement est tourné vers le locuteur, et qui ont un sens passif, ont une origine attribuée, un locus désigné. Mais celui-ci n'est pas attribué à une personne ou un groupe de personnes ; il correspond à une entité générique, un vaste ensemble ou une grande structure aux contours mal définis. Auquel cas, même si le locus est attribué, le sens est souvent clairement compris en tant que passif. Exemple (Emission *L'œil et la main*, « Un monde sans travail », 2005) :

« EUX (pointage vers emplacement attribué à la Fonction publique) REGARDENT (verbe orienté du locus Fonction publique vers le locuteur) COMME PERSONNE (signe orienté vers le locuteur) NORMALE » : la traduction proposée lors de l'émission n'est pas : « Ils me considèrent comme une personne normale », car on aurait du mal à comprendre le pronom sujet — à qui correspond ce « Ils » ? La traduction s'oriente donc plutôt vers le passif : « Je suis considérée comme une personne normale » (la phrase précédente permettant de comprendre l'origine de cette considération, et le passif permettant d'éviter d'avoir à employer un pronom qui pourrait être source de confusion.

4.5.3 Constructions complexes

Nous avons noté plusieurs exemples dans lesquelles le verbe au passif est précédé ou suivi du même verbe actif, montrant ainsi la divergence des points de vue. Ces constructions peuvent être

encore plus détaillées. Un exemple se trouve dans le conte de Jeannot et Margot (*S'il te plaît, dis-moi*, n° 5), lors de la rencontre entre les deux enfants et le grand oiseau blanc. Celui-ci se pose sur une branche d'un arbre et les regarde. Le verbe REGARDER est signé quatre fois de suite, avec des orientations et emplacements différents. En premier, ce verbe est placé en haut à gauche du locuteur, emplacement attribué à la branche de l'arbre sur laquelle l'oiseau s'est posé. Le regard est dirigé vers le bas, vers le locuteur (Jeannot en personnage transféré). Le verbe est signé avec la main dominée du locuteur. Puis c'est l'oiseau qui est signé en transfert personnel, et le même verbe REGARDER est signé depuis les yeux du locuteur vers l'extérieur, vers le bas, avec la main dominante. Ce verbe est signé avec un mouvement vers l'avant, désignant l'acuité du regard de l'oiseau. Dans un troisième temps, le personnage de Jeannot est de nouveau transféré, le verbe REGARDER signé à son emplacement précédent, avec la main dominée, le visage du locuteur (sourcils froncés) montrant l'interrogation que présente Jeannot. Enfin, dans un quatrième temps, la main dominée reste à la même place, désignant le regard de l'oiseau, et la main dominante vient signer le verbe REGARDER du locuteur (Jeannot) vers l'oiseau. Les deux mains, les deux verbes se font face (deux verbes sont signés simultanément, ce que les langues vocales ne permettent pas). Ainsi, le passif trouve sa place dans un enchaînement de constructions permettant de créer des récits variés, vivants.

Le passif peut être combiné avec diverses autres structures morphologiques, syntaxiques ou énonciatives, pour former des constructions complexes. Dans le film : *Les enfants du silence*, une scène dramatique montre Sarah racontant ce qu'elle a vécu – subi – avec les copains de sa sœur, qui abusaient d'elle. Pour dire cela, elle emploie une phrase très 'forte' en langue des signes : une suite de verbes, signés avec un rythme particulier, et accompagnés d'une expression du visage très significative.

Cette phrase a manifestement un sens passif, mais avec quelques particularités qui renforcent considérablement le sens dramatique exprimé :

- verbes :
 - il s'agit d'une phrase composée de trois verbes – ou plus exactement du même verbe répété trois fois, pour signifier la multiplicité des outrages subis ;
 - ces trois verbes ne sont pas simplement juxtaposés, mais liés par un mouvement circulaire, qui accentue le sens répétitif, interminable de l'action ;

- ces trois verbes sont effectués avec un rythme particulier : une certaine accélération au moment où les deux mains se joignent, puis un léger ralentissement lorsque les deux mains s'éloignent, ce qui souligne la brutalité des actes subis, le moment de 'latence' entre deux actes, puis de nouveau la violence de l'acte suivant ;
- visage :
 - l'expression du visage est également particulière : elle accompagne bien sûr le sens de la phrase, en montrant le désespoir vécu par la locutrice ;
 - avec une accentuation de l'expression de désespoir entre celle qui accompagne le premier verbe et celle qui accompagne le troisième verbe ;
 - et avec un mouvement particulier lors de l'expression du deuxième verbe : là, le visage de la locutrice se tourne vers son interlocuteur – quittant alors le fil du récit, dans le but d'impliquer davantage l'interlocuteur dans le récit, lui faire partager les souffrances subies. Il s'agit d'une sorte d'épiphraise, de rupture signifiée par l'expression du visage, tandis que le fil du récit continue par l'expression des mains, montrant à la fois les sentiments ressentis par la locutrice pendant que l'action se déroulait, et le sens particulier de ce récit : une confidence, un secret révélé à un interlocuteur ;
- choix énonciatifs :
 - un troisième aspect rend cette phrase particulièrement significative : les choix énonciatifs. En premier lieu, le choix du verbe : divers verbes auraient pu être employés – et en règle générale, lorsqu'un locuteur s'exprime sur un sujet aussi intime, il emploie des verbes plus 'personnels'. Là, le verbe retenu, s'il est tout à fait approprié quant à son sens, présente l'action avec un aspect impersonnel : il montre le personnage en entier, à distance, tandis que d'autres verbes, basés sur des transferts personnels, montrent l'action 'vue de l'intérieur' par l'actant ;
 - le point de vue : l'action est représentée dans l'espace de signation à distance du locuteur, légèrement sur le côté. Il s'agit d'une présentation du récit utilisée en général pour des récits d'événements dont le locuteur est témoin, mais dans lesquels il n'est pas impliqué personnellement. Là, le contraste entre le point de vue 'à distance' et l'expression du visage montrant la souffrance subie renforce l'aspect dramatique ;

- enfin, un décalage, un autre contraste est particulièrement frappant : l'orientation du verbe. Dans une expression 'normale', la main représentant le locuteur est la plus proche de son propre corps, celle qui représente un autre personnage est plus éloignée. Là, le schéma habituel est inversé : la main représentant la locutrice est située à distance, et celle qui est la plus proche du corps de la locutrice représente les autres personnages. Cette inversion renforce encore davantage le sentiment d'oppression : l'action se déroule comme elle pourrait être présentée par une caméra de cinéma ou un reportage journalistique, tandis que l'expression du visage montre l'action de l'intérieur, telle qu'elle est vécue par la locutrice.

Tous ces choix de lexèmes, de structures de phrase et de modes énonciatifs forment une phrase particulièrement expressive.

Au niveau linguistique, ces différentes remarques permettent de pointer quelques particularités de l'expression en langue des signes :

- la différence, la distance entre expression du visage et expression des mains : si les deux sont habituellement unies — et un certain nombre de signes peuvent varier de sens selon l'expression du visage effectuée — il est possible de séparer ces deux paramètres, et tandis que les mains continuent le fil du récit, l'expression du visage peut apporter un regard méta-discursif : le point de vue du locuteur sur le récit en cours.
- l'importance du mouvement : une des limites des notations généralement utilisées, que ce soit sous forme de mots ou de dessins, est qu'elles notent bien les signes individuels, mais notent difficilement — voire ne notent pas du tout — toutes les finesses de mouvements entre les signes. Or ceux-ci peuvent être très signifiants.
- les figures de rhétorique : l'expression en langue des signes peut être enrichie d'une multitude de figures de rhétorique.

Ainsi, « Une caractérisation typologique d'une langue ne peut ignorer la dimension discursive, la mise en œuvre de la langue dans l'enchaînement des énoncés. On ne peut réduire des notions comme celle de passif et d'antipassif à leurs dimensions phonique, syntaxique, sémantique et de visée énonciative. Cette dernière d'ailleurs ne peut être évaluée hors contexte, sans la dimension textuelle. » (Coyos 2002 : 303)

4.6 Synthèse

Le passif existe donc, à notre avis, en langue des signes de France. Il est caractérisé par la démotivation du sujet sémantique (du premier argument du verbe) : la phrase met l'accent, porte le regard sur l'action telle qu'elle est vécue par le patient, non par l'agent. Celui-ci peut être totalement absent de la phrase, ou présent, mais placé au second plan.

Syntaxiquement, le passif est marqué, pour les phrases en transfert personnel, par l'expression du visage et le mouvement des épaules qui expriment l'attitude du patient ; et pour les phrases hors transfert personnel, par la non attribution de l'emplacement du premier actant : cet emplacement est obligatoire pour les verbes orientables, mais, dans le passif, cet emplacement ne correspond à aucun actant préalablement désigné ; ou, s'il est désigné, c'est dans un second temps. Il peut être, par exemple, mentionné en fin de phrase, après une préposition, ou dans une phrase indépendante, après un pronom interrogatif.

Comme nous avons pu le voir pour d'autres langues, le passif en langue des signes est relativement rare. Il s'agit en effet d'une structure plus complexe que celle des phrases simples : il est plus simple d'attribuer un emplacement avant de mentionner les actions effectuées par cet actant, de même qu'il est plus 'naturel' de signer un verbe avec l'expression de l'agent. Inverser ces caractéristiques (et devoir ajouter, par exemple, des prépositions ou pronoms) nécessite une maîtrise de la langue qui explique que l'on retrouve davantage cette structure dans les discours de niveau soutenu. D'autre part, le passif peut être combiné avec d'autres structures pour créer des constructions complexes, des formes d'expression plus élaborées, des récits plus riches et vivants.

Comme pour de nombreuses langues (voir première partie), le passif est davantage utilisé dans certaines formes de discours (conférences, poèmes, contes, cinéma, etc.), et rarement dans d'autres (dialogues de la vie quotidienne, récits simples, etc.). Les sens du passif en langue des signes dans les exemples notés au cours de ce travail sont identiques aux sens relevés en 1.1.1.2 : l'évitement ou l'élimination du premier argument, l'orientation sur le second argument, l'orientation sur le procès, des raisons stylistiques, etc. Un autre critère peut être également la maîtrise de la langue par le locuteur : les enfants ou les adultes n'ayant pas eu la langue des signes comme langue maternelle peuvent avoir plus de difficultés à utiliser cette forme d'expression plus élaborée.

Conclusion



1. Résumé

- Dans un premier chapitre, nous avons cherché les descriptions du passif, réalisées à propos de diverses langues. Au-delà des descriptions scolaires, le sens du passif peut se décliner en neuf catégories. Le premier élément marquant est la diversité des formes que peut prendre le passif selon les langues.

De nombreuses définitions s'appuient sur les concepts de voix et de diathèse. Cependant, les nuances appliquées à ces concepts sont diverses selon les linguistes. Le passif a pour caractéristiques d'être une construction marquée, d'être souvent mis en lien avec la forme active correspondante, de s'appuyer sur la transitivité du verbe, de concerner les rôles sémantiques d'agent et de patient, et de concerner les notions de topicalité et de proéminence.

Nous avons ensuite abordé les théorisations du passif menées dans divers cadres théoriques, à commencer par celui de la grammaire générative. Pour Chomsky (1981), le passif s'explique par un mouvement entre la structure profonde et la structure de surface : la morphologie passive absorbe le rôle thématique du sujet (de l'argument externe) ainsi que l'assignation d'un cas accusatif ; cela provoque le mouvement de l'argument interne qui vient occuper la place restée vide.

Dans le cadre de la grammaire cognitive, plusieurs définitions du passif ont été proposées. Les caractéristiques centrales du passif consistent à : retourner le point de repère et la trajectoire (Langacker) ; attribuer au patient la place du sujet syntaxique, tandis que l'agent n'est pas signifié (Shibatani) ; ou encore supprimer le rôle de l'argument externe, et attribuer la place de sujet à l'argument suivant dans la hiérarchie thématique (Goldberg).

D'autres définitions ont été proposées, notamment en termes de grammaire des cas, d'incidence ou d'empathie. Des analyses socio-linguistiques sont également intéressantes, quant à l'acquisition

du passif, son utilisation en discours et les difficultés que ces formes posent aux interprètes et traducteurs.

Nous avons terminé cette première partie en relevant de nombreuses définitions du passif. Nous avons retenu celle qui le caractérise en tant que démotion du sujet (du premier argument du verbe), ou, selon la formulation de Claude Muller : « reléguer au rang de relation facultative de dernier rang la relation prédicative du premier argument au verbe, avec ou sans modification (temporelle, aspectuelle) dans la sémantique du verbe. » (2002 : 227)

- Dans un deuxième chapitre, nous avons précisé le cadre de notre objet d'étude : les limites de ce que l'on nomme langue des signes, en la distinguant d'un côté du français signé, et de l'autre des gestes co-verbaux.

La langue des signes de France partage de nombreuses caractéristiques, notamment grammaticales, avec les langues des signes d'autres pays — tout en étant différente. Ces langues sont notamment marquées par des traits que l'on retrouve dans d'autres langues orales (langues sans écrit), ainsi que par des questions d'ordre culturel, comme celle concernant les noms propres.

Une très grande difficulté consiste à distinguer langue des signes et français signé. Ce dernier est un pidgin — on peut parler d'interlangue — que l'on retrouve dans diverses études linguistiques. Parmi les traits qui les différencient, la langue des signes s'appuie sur une logique visuelle que le français signé ne respecte pas. Cela entraîne pour ce dernier diverses modifications concernant l'ordre des signes ou l'ajout de signes grammaticaux remplaçant les phénomènes de spatialisation.

Pour distinguer signes de grande iconicité et gestes co-verbaux, nous avons cherché les caractéristiques de l'icône et de l'iconicité, celles d'une pensée visuelle, et les différences entre pensée visuelle et pensée verbale. L'iconicité n'est pas elle-même une langue, mais elle est modelée par des processus linguistiques et se trouve à la source de nombre de phénomènes (morphologiques, syntaxiques, pragmatiques) caractérisant la langue des signes. Contrairement aux signes de grande iconicité, les gestes co-verbaux n'ont pas l'indépendance qui leur permet d'être autonomes, clairs et complets.

Cette iconicité est au cœur de la grammaire développée par Christian Cuxac, grammaire qui se déploie notamment en figures de grande iconicité (transferts personnel, situationnel, de taille et

de forme, etc.). Cette grammaire peut trouver place dans le cadre des grammaires cognitives. Elle peut être appréhendée en terme d'*ekphrasis*.

D'autres regards portés sur la langue des signes peuvent être complémentaires, comme les analyses pragmatiques (pertinence), rhétoriques, scénaristiques ou informatiques.

- Dans un troisième chapitre, nous avons détaillé les composants d'une structure passive en langue des signes. Ceux-ci peuvent être analysés au niveau des paramètres (configuration, dominance, orientation, etc.), au niveau morphologique (morphèmes, incorporation), quant aux catégories syntaxiques retenues, ou aux diverses analyses syntaxiques posées sur cette langue.

Parmi celles-ci, nous avons mis en avant, pour le passif, les phénomènes liés à la spatialisation (simultanéité, scène verbale, etc.). Les questions d'ordre des signes dans les phrases sont moins pertinentes pour le passif. Diverses comparaisons d'énoncés ont permis de relever certains traits caractéristiques de structuration des phrases en langue des signes, et notamment des possibilités que procurent les figures de grande iconicité comme les transferts personnels.

Nous avons également noté quelques remarques concernant diverses questions syntaxiques (le temps, le genre, la pluralité, la transitivité, l'impersonnel, etc.).

- Dans un quatrième chapitre, nous avons cherché l'occurrence de structures passives dans divers discours signés (conte, récit, poème, énoncés). Nous avons détaillé ces structures en termes d'orientation et mouvement, d'ordre, de rôle du patient et de complément d'agent.

Nous avons retenu deux critères : pour les énoncés en transfert personnel comportant un verbe transitif, la démotion du sujet est marquée par la prise de rôle du patient (l'agent étant absent ou mis au second plan) ; pour les énoncés hors transfert personnel, elle est marquée par la non attribution (ou l'attribution dans un second temps) de l'emplacement de l'agent. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut distinguer passif et impératif, ou passif et impersonnel.

Nous avons également proposé de distinguer passif et inverse, le passif mettant au second plan l'agent, voire l'écartant complètement, tandis que l'inverse n'est qu'un changement de point de vue sans changement de focale (un mouvement de champ/contrechamp).

Cette description du passif peut trouver place dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité. Elle peut être plus difficilement retenue dans le cadre des analyses génératives : celles-ci manquent

encore d'outils adaptés à une langue en trois dimensions, mettant en jeu les phénomènes spatiaux comme la simultanéité ou les emplacements.

Nous avons ensuite donné de nombreux exemples de passifs, pris dans des émissions télévisées comme *L'œil et la main*, des DVD comme *S'il te plaît, dis-moi*, des films comme *Les enfants du silence*, des cassettes vidéo comme *Vidéo-signes*, des bandes dessinées comme les dessins réalisés par Laurent Verlain.

Nous avons enfin remarqué que les structures passives peuvent se combiner avec d'autres structures pour former des constructions complexes, particulièrement signifiantes.

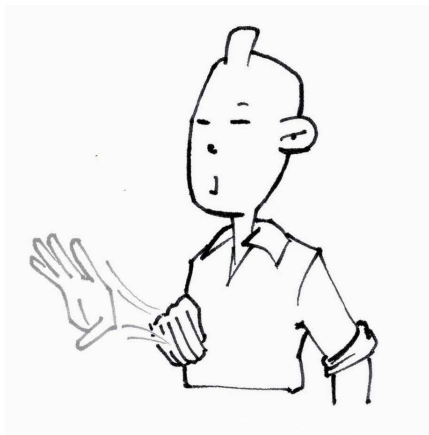
2. Réflexions

Lors d'une communication du colloque de l'Université Lille 3 (juin 2006 : 'Syntaxe, interprétation, lexique des langues signées'), intitulée « Eye gaze and ergativity : Marking of semantic roles in German Sign Language », Martje Hansen a affirmé : « Everyone agrees that Sign Languages are able to express passive ideas and interpreters do use the appropriate german or french or english passive constructions when they are voicing these ideas. But no one was able to tell me the basic rules and forms of passive constructions in Sign Languages. » Nous espérons avoir répondu à cette attente.

En ce qui concerne le verbe, C. Cuxac note que la majorité des verbes à valence 2 ou plus sont directionnels : la manière de les signer indique quel est l'agent et quel est le patient (2000 : 195). C. Cuxac conclut : « Il en va de même pour l'orientation active ou passive du verbe [non pertinence de ce concept pour la langue des signes], puisque c'est la direction du mouvement du verbe (tout verbe étant pourvu d'un mouvement), qui change son orientation sémantique, au sens propre comme au sens figuré. L'opposition actif/passif, en quelque sorte neutralisée en raison de la spatialisation des relations actanciennes, n'a donc pas de raison d'être. Cela peut sembler dur à concevoir mais, lors de tout contexte actanciel, un verbe comme INFORMER est tout autant 'informer' qu' 'être informé', un verbe comme INVITER, tout autant 'inviter' qu' 'être invité'. Et, en contexte, « FILLE point GARÇON point INVITER » est tout autant 'la fille invite le garçon' que 'le garçon est invité par la fille'. » (2000 : 209)



INFORMER (Figure 191)



INVITER (Figure 192)

Il est vrai qu'en termes de sémantique, une phrase passive correspond généralement à une phrase active : le passage de l'une à l'autre est un des critères retenus par certains linguistes pour définir le passif ; et d'une langue à une autre, une phrase comportant un verbe passif peut généralement être traduite par la phrase passive ou par la phrase active correspondante : la traduction vise le sens — pas forcément la structure grammaticale de la phrase d'origine. Cependant, nous apportons une nuance : le passif existe en langue des signes. Il s'agit d'une diathèse particulière, une manière spécifique de présenter un énoncé : la démotion du sujet (mise au second plan du premier actant du verbe) est marquée par la prise de rôle du patient dans les transferts personnels, ou non attribution de l'emplacement de l'agent dans les énoncés hors transfert, ainsi que la possibilité de mentionner l'agent soit après le patient, soit en fin de phrase avec l'ajout éventuel d'une préposition ou sous forme de phrase indépendante.

Le passif entre 'naturellement' dans le fil du discours, au fur et à mesure des actions que le locuteur-actant accomplit ou subit. Il peut, de manière moins fréquente, être utilisé ponctuellement, rompant le fil 'actif' du récit, pour mettre en exergue l'attitude ou la réaction du ou des patients dans une situation particulière (dans un sens souvent dramatique, parfois comique). Muller (2002 : 225) utilise l'expression : « saillance relative des relations actanciels ». Il

s'agit bien, pour le passif, de mettre au second plan (ou de faire totalement disparaître) la relation 'privilegiée' de l'agent au verbe qui le concerne, ce qui place au premier plan celle du patient à ce même verbe.

Beaucoup d'autres recherches concernant la syntaxe de la langue des signes sont encore à mener : inversions, clivées, catégories, prépositions, pronoms, questions, flexions, temps, etc.

Une controverse est intéressante, entre Neidle *et al.* (2000 : 60) et Bouchard et Dubuisson (1995). Ces derniers militent pour un ordre libre en langue des signes, insistant sur le fait que la langue des signes n'est pas soumise aux mêmes contraintes que les langues vocales, mais suivent des contraintes liées, par exemple, aux questions de figure / fond. Les générativistes reprochent aux canadiens de définir des critères imprécis et incomplets, ainsi que des analyses 'non testables' ; ils critiquent leurs données et l'interprétation de leurs données, et l'extension de ces conclusions à l'ASL. Cela fait penser aux critiques entre générativistes et promoteurs de la grammaire de l'iconicité (Cuxac 2000). Ce qui ressort de ces controverses est notamment la différence dans le choix de la méthode : d'un côté, les générativistes mettent en avant des méthodes de type 'scientifique', cherchant, à travers des questions sollicitées, la mise à jour de règles syntaxiques. Les questions ne sont pas neutres : elles sont orientées par la théorie et les formalismes à appliquer. De l'autre côté, les recherches ne partent pas d'une théorie dotée de grilles *a priori*, mais d'une observation de la langue en situation, et des récurrences qui y apparaissent.

Ces types d'analyse différents ont chacun leur légitimité, et apportent des regards complémentaires. Cependant, la grammaire de l'iconicité est davantage adaptée à l'analyse d'une langue utilisant le canal visuo-gestuel. Celui-ci privilégie la pensée visuelle et l'iconicité, et cette grammaire peut révéler des figures spatialisées que d'autres grammaires ne peuvent appréhender. La grammaire générative a montré, pour de nombreuses langues, ses capacités d'analyse. Pour la langue des signes, il lui manque des outils d'analyse adaptés : les méthodes et outils développés pour les langues vocales ne permettent pas d'analyser correctement les énoncés en trois dimensions. Selon la formule d'Engberg-Pedersen (2002 : 7) : « In analysing grammatical relations in signed languages, we need to use clauses in a context and to pay careful attention to the role of spatial information. » Il reste ainsi aux chercheurs en grammaire générative à inventer des outils permettant de prendre en compte les phénomènes de spatialisation, comme la simultanéité (la possibilité d'exprimer deux voire trois verbes ou actants dans le même signe), l'attribution de loci (de manière plus précise que par un simple indice : comportant des indications sur la hauteur, la

distance et autres paramètres signifiants de ces emplacements), la gestion des rôles endossés par le locuteur (liés également à la spatialisation, comme dans la direction du regard), la prise en compte, de manière plus fine que par une traduction simplificatrice, des phénomènes morphologiques comme l'incorporation (donnant de nombreuses informations de type visuel — comme pour le verbe MANGER, en 3.1.4.3), etc.

Chomsky (1957, trad. 1969 : 39) note qu'un critère de choix entre plusieurs grammaires est leur caractère 'révélateur' : telle grammaire met en valeur des aspects de l'objet que telle autre laisse dans l'ombre. Le passif, comme bien d'autres structures de la langue des signes, ne s'appuyant pas sur des questions d'ordre des signes, mais sur des paramètres liés à la spatialité, peut être davantage révélé, mis en évidence, dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité. Tout du moins, jusqu'à ce que la grammaire générative se dote d'outils appropriés à une langue en trois dimensions.

Cependant, une analyse syntaxique de la langue des signes, veillant aux spécificités de cette langue tout en cherchant les règles de formation des énoncés, peut ainsi trouver son chemin.



(à bientôt)

Bibliographie

- Aarons D., 1994, *Aspects of the Syntax of American Sign Language*, Thèse de doctorat, Boston, Boston University.
- Aarons D., Bahan B., Kegl J. et Neidle C., 1992, Clausal Structure and a Tier for Grammatical Marking in American Sign Language, *Nordic Journal of Linguistics*, 15: 2, 103-142.
- Abeillé A., 2002, *Une grammaire électronique du français*, Paris, CNRS Editions.
- Adam M., 1999, *Les schémas, Un langage transdisciplinaire*, Paris, L'Harmattan.
- Adjemian C., 1976, On the Nature of Interlanguage Systems, *Language Learning*, 26, 297-320.
- Afonso Jaco A., 2002, *Images et représentations mentales de l'espace chez les personnes non voyantes*, Journée du Réseau de sciences cognitives d'Ile-de-France.
- Aissen J., 1999, Markedness and subject choice in Optimality Theory, *Natural Language & Linguistic Theory*, 17, 673-711.
- Anderson L., 1978, *Historical Change and Stability of American Sign Language*, Unpublished ms, Washington, DC, Gallaudet College.
- Andler D., 1989, *Sciences cognitives*, Encyclopaedia Universalis, Paris, Encyclopaedia Britannica, VI, 65-74.
- Apollonius Dyscole, (ed. 1997), *De la construction*, Trad. J. Lallot, Paris, Vrin.
- Aristote, 1994, *De l'interprétation*, Trad. Tricot, Paris, Vrin.
- Arnault A. & Lancelot Cl., 1676 (ed. 1966), *Grammaire générale et raisonnée ou La grammaire de Port-Royal*, Stuttgart, Verlag.
- Arnett C., 1995, *The Passive in German: The View from Cognitive Grammar*, Thèse de doctorat, Ann Arbor, MI, University of Michigan.
- Arnheim R., 1969 (trad. 1976), *La pensée visuelle*, Paris, Flammarion.
- Asprer Hernandez de Lorenzo N. de, 2002, *Trans-forme-sens : de l'iconicité en traduction*, Thèse de doctorat, Université autonome de Barcelone (Département de traduction et d'interprétation).
- Bacry P., 1992, *Les Figures de style*, Paris, Belin, « Sujets ».
- Bahan B., 1996, *Non-Manual Realization of Agreement in American Sign Language*, Thèse de doctorat, Boston, University of Graduate School.
- Baker C. et Cokely D., 1980, *American Sign Language — A Teacher's Resource Text on Grammar and Culture*, Maryland, T.J. Publishers.
- Baker C. et Padden C., 1978, Focusing on the Non-manual Components of American Sign Language. In Siple P. (ed.), *Understanding Language Through Sign Language Research*, New York: Academic Press, 27-58.
- Baker M. C., 1988, *Incorporation: A theory of grammatical function changing*, Chicago, IL, University of Chicago Press.
- Baker-Shenk C.L., 1983, *A Micro-analysis of the Nonmanual Components of Questions in American Sign Language*,

- Thèse de doctorat, Berkeley, University of California.
- Battison R., 1978, *Lexical Borrowing in American Sign Language*, Silver Spring, MD, Linstok Press.
- Belissen P. et Legault Demare F., 1999, La langue des signes, in *Les Langues du monde*, Paris, Pour la science, 89-91.
- Bellugi U. et Fischer S., 1972, A Comparison of Signed and Spoken Language, *Cognition*, 1, 173-200.
- Bellugi U., 1988, The Acquisition of a Spatial Language, in Kessel, F. (ed.), *The Development of Language and Language Researchers, Essays in Honor of Roger Brown*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum & Associates, 153-185.
- Bender E., Sag I.A. et Wasow T., 1999, *Instructor's Manual for Syntactic Theory : A Formal Introduction*, CSLI Publications.
- Benvéniste E., 1950, Actif et moyen dans le verbe, *Journal de psychologie*, repris dans *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 168-175.
- Benvéniste E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Bernard G., 1995, Modéliser la transitivité verbale, in *Langues et langage, Mélanges offerts à Antoine Culioli*, Paris, P.U.F., 5-16.
- Berwick R. et Weinberg A., 1984, *The Grammatical Basis of Linguistic Performance*, Cambridge M.A., MIT Press
- Bescherelle, 1991, *L'art de conjuguer : Dictionnaire de 12000 verbes*, La Salle, Hurtubise HMH.
- Bétrancourt M., 1996, *Facteurs spatiaux et temporels dans le traitement cognitive des complexes texte-figure*, Thèse de doctorat, Institut national polytechnique de Grenoble, Grenoble.
- Bibeau G., 1975, *Introduction à la phonologie générative du français*, Montréal, Didier.
- Bienvenue M.J. et Colonomos B., 1991, *The Face of ASL*, [enregistrement vidéo], MD: Sign Media.
- Bilger M., s.d., De la théorie à la terminologie linguistique française et enseignement de la grammaire aujourd'hui, *Le français dans tous ses états*, 30, [en ligne : www.crdp-montpellier.fr].
- Blanche-Benveniste C. et al., 1984, *Pronom et syntaxe, L'approche pronominale et son application au français*, Paris, CNRS-SEIAF, AELIA.
- Blanche-Benveniste C., 2000, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys, « L'essentiel français ».
- Bonhomme M., 1987, Linguistique de la métonymie, *Sciences pour la communication*, 16, Berne, Peter Lang.
- Boons J.-P., A. Guillet et C. Leclère, 1976, *La structure des phrases simples du français*. Genève, Droz.
- Borer H. et Wexler K., 1987, The maturation of syntax, in Roeper T. and Williams E. (eds.), *Parameter Settings*, 123-172, Dordrecht, D. Reidel.
- Borillo M., 1991, Sémantique de l'espace et raisonnement spatial, in *Actes du colloque Sciences de la cognition*, Paris, 28-31 janvier 1991, 126-128, Paris, Ministère de la recherche et de la technologie.
- Bouchard D. et Dubuisson C., 1995, Grammar, order and the position of wh-signs in Quebec Sign Language, *Sign Language Studies*, 87, 99-139.
- Bouchard, D., Dubuisson C., Lelièvre L. et Poulin C., 1999, *L'ordre en langue des signes québécoise (LSQ)*, Sherbrooke, Association Canadienne de Linguistique.
- Bouscaren J., 1982, Get et son statut d'opérateur, in *Cahiers de recherche*, 1 : Grammaire anglaise, Gap, Ophrys.

- Boutora L., 2006, *Une perception catégorielle des configurations manuelles de la LSF ? Définition et caractérisation des unités de l'inventaire des configurations*, Colloque Syntaxe, interprétation, lexique des langues signées, Lille, 01 et 02 juin 2006.
- Bouvet D., 1997, *Le Corps et la métaphore dans les langues gestuelles*, Paris, L'Harmattan.
- Braffort A., 1996, *Reconnaissance et compréhension de gestes, application à la langue des signes*, Thèse de doctorat en informatique, Université de Paris-XI.
- Brandt P. A., 1986, *La Charpente modale du Sens*, Thèse de doctorat, Université de Paris III, publiée en 1992, Amsterdam/ Philadelphia, Aarhus University Press et Benjamins Publishing Company.
- Brentari D., 1988, Backwards Verbs in ASL: Agreement Re-opened, *Proceedings from the Chicago Linguistic Society*, 24: 2, 16-27.
- Bresnan J. et Kanerva J. M., 1989, Locative inversion in Chiche wa : A case study in factorization in grammar, *Linguistic Inquiry*, 20, 1-50.
- Bresnan J., 1982, The passive in lexical theory, in Bresnan J. (ed.), *The Mental Representation of Grammatical Relations*, 3–86, Cambridge, MIT Press.
- Bresnan J., Dingare S. et Manning C.D., 2001, Soft Constraints Mirror Hard Constraints : Voice and Person in English and Lummi, *Proceedings of the LFG 01 Conference*, Honk Kong, CSLI Publications
- Brugman C., 1988, *The story of "over" : polysemy, semantics and the structure of the lexicon*, New York, Garland.
- Bruno G., 1930, *Cause, Principe et Unité*, trad. E. Namer, Paris, P.U.F.
- Cadiot P. et Visetti Y.-M., 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques – motifs, profils, thèmes*, Paris, P.U.F.
- Cadiot P. et Visetti Y.-M., 2002, Motifs linguistiques et construction des formes sémantiques, in Lagorgette D. et Larrivée P. (eds), *Représentations du sens linguistique*, Lincom Europa, Lincom Studies in Theoretical Linguistics.
- Calbris G., 1999, Espaces symboliques révélés par l'étude du geste coverbal, *Les Cahiers du C.I.E.L.*, Paris, 19-38.
- Candito M.-H., 1998, Building Parallel LTAG for French and Italian, in *Proceedings of the 36th annual meeting on Association for Computational Linguistics*, 1, 211-217, Montréal.
- Caprile J.-P., 1995, Morphogenèse numérale et techniques du corps : des gestes et des nombres en Afrique centrale, *Intellectica*, 1995/1, 20, 83-109.
- Chambers D. et Reisberg D., 1985, Can mental images be ambiguous ?, *Journal of Experimental Psychology : Human Perception and Performance*, 11, 317-328.
- Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- Chervel A., 1982, *Les grammaires françaises, 1800-1914, Répertoire chronologique*, Paris, I.N.R.P.
- Chevalier J.-C., (ed. 1996), *Histoire de la grammaire française*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ?, 2904 ».
- Chevalier J.-Cl., 1978, Grammaire latine et grammaire française : le problème de la syntaxe, in Collart J. et al. (eds), *Varron, Grammaire antique et stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres, 135-147.
- Chomsky N., 1957 (trad. 1969), *Syntactic Structures*, La Haye, Mouton, Paris, Le Seuil.

- Chomsky N., 1965 (trad. 1971), *Aspects of the Theory of Syntax*, M.I.T. Press, Paris, Le Seuil.
- Chomsky N., 1981 (trad. 1991), *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris Publications, Paris, Seuil.
- Chomsky N., 1992, *A Minimalist Framework for Linguistic Theory*, Cambridge, MA, M.I.T. Occasional Papers in Linguistics.
- Chung S., 1978, *Case Marking and Grammatical Relations in Polynesia*, Texas, University of Texas Press.
- Clark R., 1973, *Aspects of Proto-Polynesian Syntax*, Thèse de doctorat, Michigan, University of Michigan Microfilms.
- Cochran Lida M., Younghouse P. C., Sorflaten J. W. et Molek R. A., 1980, Exploring Approaches to Researching Visual Literacy, *Educational Communication and Technology Journal*, 28, 243-266.
- Cocula B. et Peyroulet C., 1986, *Sémantique de l'image*, Paris, Librairie Delagrave.
- Coleman L. et Kay P., 1981, Prototype semantics : The English word lie, *Language*, 57, 26-44.
- Comrie B., 1988, Passive and Voice, in Shibatani M. (ed.), *Passive and Voice*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 9-23.
- Comrie M., 1977, In Defense of Spontaneous Demotion : The Impersonal Passive, in Cole P. et Sadock J. M. (eds.), *Syntax and Semantics. Grammatical Relations* 8, New York, Academic Press, 47-58.
- Cooreman A., 1987, *Transitivity and Discourse Continuity in Chamorro Narratives*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- Corder S. P., 1977, Simple Codes and the Source of the Second Language Learner's Initial Heuristic Hypothesis, *Studies in Second Language Acquisition*, 1, 1-10.
- Cornuejols M. et Rossi J.-P., 1998, Les modalités d'accès à la mémoire sémantique : l'image et le mot sont-ils équivalents ?, Actes du colloque Recherche et Ergonomie (Jiosc 97), 57-60, Toulouse.
- Cortes C., 1995, Effets sur le lexique des mécanismes de la métonymie et de la métaphore, *Cahiers du C.I.E.L.*, 1994-1995 : Théories et pratiques du lexique, 87-108.
- Cossette C., 1982, *Les images démaquillées ou l'iconique : comment lire et écrire des images fonctionnelles pour l'enseignement, le journalisme et la publicité*, Québec, Ed. Riguil internationales.
- Coulter G., 1979, *American Sign Language Typology*, Thèse de doctorat, San Diego, University of California.
- Courtin C. et Tzourio-Mazoyer N., 2003, Bases neurales des langues signées, in Etard O. et Tzourio-Mazoyer N., *Cerveau et langage*, Paris, Ed. Hermès.
- Coyos J.-B., 2002, Parcours de type passif et de type antipassif en basque souletin parlé actuel, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, XCVII, I, 283-314.
- Craige R., 1998, Focus, information flow, and universal grammar, *Syntax and semantics*, 29, Academic Press.
- Creissels D., 1995, *Eléments de syntaxe générale*, Paris, P.U.F.
- Creissels D., 2004, *Cours de syntaxe générale*, [en ligne : <http://lesla.univ-lyon2.fr/>].
- Crépin A., 1978, *Problèmes de grammaire historique. De l'indo-européen au Vieil-anglais*, Paris, P.U.F.
- Croft W., 2001, *Radical Construction Grammar*, Oxford, Oxford University Press.
- Culioli A., 1990-1999 (3 tomes), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Ophrys.

- Cuxac C., 1983, *Le Langage des sourds*, Paris, Payot.
- Cuxac C., 1996, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes. Analyse descriptive d'un idiolecte parisien de la Langue des signes française*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université René Descartes, Paris V.
- Cuxac C., 1997, Expression des relations spatiales et spatialisation des relations sémantiques en Langue des Signes Française, in Fuchs C. et Robert S. (eds.), *Diversité des langues et représentations cognitives*, Paris, Ophrys, 150-164.
- Cuxac C., 1997, Iconicité et mouvement des signes en langue des signes française, in *Le mouvement des boucles sensori-motrices aux représentations langagières*, Actes de la sixième école d'été, Association pour la recherche cognitive, 205-218.
- Cuxac C., 2000, *La langue des signes française, Les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys, « Faits de langue, 15-16 ».
- Dalle-Nazébi S., 2006, L'inscription d'un regard linguistique. Écrire des langues gestuelles, penser la discipline, *Sciences de la société*, 67, février 06.
- Damourette J. et Pichon E., 1911-1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey.
- Danon-Boileau L. et Morel M.-A., 1995, L'oral : invariance et variations, *Intellectica*, 1995/1, 20, 55-73.
- Darras B., 1996, *Au commencement était l'image*, Paris, E.S.F.
- De Bovelle C., *Conclusions théologiques*, Livre I ; trad. de J.-C. Margolin.
- De Grauwe S., 2003, *The possibility of Minimal Units in the Filmic Image*, [en ligne : www.imageandnarrative.be].
- De Langhe O., 2002, *Création d'un dictionnaire linguistique en LSF : problématiques et premiers essais*, Mémoire de maîtrise, Université Bordeaux III, U.F.R. Sciences du langage.
- De Villiers, J. and De Villiers P., 1973, A Cross-sectional study of the acquisition of grammatical morphemes in child speech, *Journal of Psycholinguistic Research*, 2, 267-278.
- De Vogüé S., et Paillard D., 1997, Identité lexicale et hétérogénéité de la variation co-textuelle, le cas de suivre, in Guimier C. (éd.), *Co-texte et calcul du sens*, Presses Universitaires de Caen.
- Deaf-Pa, What ?*, 1990, DVD avec J. C. Mc Kinney et A. R. Barwiolek, Production Cinésourds.
- Delaporte Y., 2000, *Des signes, des noms, des rires*, Paris, ASAS Éditions.
- Delaporte Y., 2004, Deux siècles d'histoire de la langue des signes française : les tendances évolutives, *Sillexicales*, 4, 131-151.
- Delaporte Y., 2005, La variation régionale en langue des signes française, *Marges linguistiques*, 10, 118-132.
- Delaporte Y., de Saint-Loup A. et Renard M., 1997, *Gestes des moines, regard des sourds*, Nantes, Siloë.
- Deledalle G., 1990, *Lire Peirce aujourd'hui*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Delisle J., 1980, Analyse du discours comme méthode de traduction. Initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais. Théorie et pratique, *Cahiers de traductologie*, 2, Ottawa, Presses Universitaires d'Ottawa.
- Demanuelli C. et J., 1991, *Lire et traduire*, Paris, Masson.
- Denis M. (dir.), 1997, *Langage et cognition spatiale*, Paris, Masson.

- Denis M. et Carfantan M., 1985, People's knowledge about images, *Cognition*, 20, 49-60.
- Denis M. et de Vega M., 1990, Modèles mentaux et imagerie mentale, in Ehrlich M.F., Tardieu H. et Cavazza M. (ed.), *Les modèles mentaux. Approches cognitives des représentations*, Paris, Masson, 79-100.
- Denis M., 1979, *L'image mentale*, Paris, P.U.F.
- Denis M., 1989, *Image et cognition*, Paris, P.U.F.
- Denis M., Chabanne V., Bret-Fontaine A., Nesa M.-P., Peruch P. et Thinus-Blanc C., 2002, *Propriétés des représentations mentales issues d'un parcours visuel ou verbal : comparaison mentale de distances*, Journée du Réseau de sciences cognitives d'Ile-de-France.
- Dennett D.C., 1969, *Content and consciousness*, New York, Humanities Press.
- Denys le Thrace, 1998, *La grammaire de Denis le Thrace* (trad. J. Lallot), Paris, Ed. du C.N.R.S.
- Desclés J.-P. et Guentcheva Z., 1993, Le passif dans le système des voix du français, *Langages*, 109, 73-102.
- Desclés J.-P., 1985, Représentation des connaissances, *Actes sémiotiques, Documents*, VII, 69-70.
- Desclés J.-P., 1991, La prédication opérée par les langues (ou à propos de l'interaction entre langage et perception), *Langages*, 103, Paris, Larousse, 83-96.
- Deuchar M., 1984, *Diglossia in British Sign Language*, Bloomington, IN, IULC Publications.
- Dewar R., 1976, The slash obscures the symbol on prohibitive traffic signs, *Human Factors*, 18, 253-258 & 381-392.
- Diderot et D'Alembert, 1751-1772, *Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, [en ligne : <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/>]
- Dixon R. M. W., 1979, Ergativity, *Language*, 55-1, 59-138 (revu en Cambridge, Cambridge University Press, 1994).
- Dorian N. C., 2004, Minority and Endangered Languages, in Bathia T. K. et Ritchie W. C. (Eds.), *The Handbook of Bilingualism*, 437-459, London, Blackwell.
- Dowty D., 1991, Thematic Proto-roles and Argument Selection, *Language*, 67-3, 547-619.
- Dubois D. et Resche-Rigon P., 1995, De la 'naturalité' des catégories sémantiques : des catégories 'd'objets naturels' aux catégories lexicales, *Intellectica*, 1995/1, 20, 217-245.
- Dubois J. et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Dubois J. et Lagane R., 1997, *Grammaire*, Paris, Larousse-Bordas, « Livres de bord ».
- Dubois J., 1967, *Grammaire structurale du français*, Paris, Larousse.
- Dubuisson C., Bouchard D., Lelievre L., Poulin C., 1999, *L'ordre en langue des signes québécoise*, Montréal, A.C.L.
- Dubuisson C., Leclerc S., Maisonneuve S., 1995, Les graphes conceptuels : un outil de représentation des langues signées, *Actes de l'Association canadienne de linguistique*, Montréal.
- Eco U., 1970, Sémiologie des messages visuels, *Communications*, 15, 11-51.
- Eco U., 1973, *Segno*, Milan, I.S.E.D.I.
- Edeline F., 1999, Linéarité et poésie visuelle, in *Langage et linéarité*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires

- du Septentrion.
- Edmondson W. et Karlsson F. (eds.), 1990, *SLR '87 : Papers from the Fourth International Symposium on Sign Language Research*, Hamburg; Signum.
- Ekman P., Friesen W. V. et Ellsworth P., 1972, *Emotion in the human face: Guidelines for research and an integration of findings*, New York, Pergamon Press.
- El Zaïm A. G., 1994, *Représentation morphodynamique du sens linguistique*, Thèse de doctorat, Paris-Sorbonne (Paris IV).
- Emmorey K. et Herzig M., *Categorical Versus Gradient Properties of Classifier Constructions in ASL*, [en ligne : <http://psy.ucsd.edu/~kemmorey/lgspace/lgspace.html>].
- Emmorey K. et Tversky B., 2002, Spatial perspective choice in ASL, *Sign Language & Linguistics*, 5-1, 3-26, John Benjamins Publishing Company.
- Engberg-Pedersen E., 1991, *Lærebog i tegnsprogmatikk*, København, Døves Center for Total Kommunikation.
- Engberg-Pedersen E., 1993, *Space in Danish Sign Language. The Semantics and Morphosyntax of the Use of Space in a Visual Language*, Hamburg, SIGNUM-Verlag.
- Engberg-Pedersen E., 2002, Grammatical relations in Danish Sign Language : topic and subject, in Pajunen A. (ed.), *Mimesis, sign and the evolution of language*, 5-40, Turku (Finlande).
- Engberg-Pedersen E., 2006, Intertwined ellipsis – a multiclausal construction in Danish Sign Language, *How to recognize a sentence when you see one: methodological and linguistic issues in the creation of sign language corpora*, DGfS 2006, Bielefeld, [en ligne : <http://www.let.ru.nl/sign-lang/sentence/#Anchor-Thursday-49575>].
- Enfants (Les) du silence*, 1986, de Randa Haines, avec William Hurt et Marlee Martin, Paramount Pictures.
- Ernout A., 1908, Recherches sur l'emploi du passif latin à l'époque républicaine, *Mémoire de la Société de linguistique*, 15.
- Erteshik-Shir N., 1997, *The dynamics of focus structure*, Cambridge, C.U.P.
- Erteshik-Shir N., 1999, Focus structure and scope, in Rebushki G. et Tuller L. (eds.), *Grammar of focus*, Amsterdam, John Benjamins, 119-150.
- Estival D. et Myhill J., 1988, Formal and functional aspects of the development from passive to ergative systems, in Shibatani (ed.), *Passive and voice*, 441-491.
- Evrard I., 2003, *La diathèse, des origines à l'aube de la grammaire française, Contribution à l'histoire d'un objet linguistique*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
- Farago F., 2000, *La Nature*, Paris, Armand Colin, « U ».
- Fauconnier G., 1984, *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.
- Fernandez-Vest M.M.-J., 1994, *Les particules énonciatives dans la construction du discours*, Paris, P.U.F., « Linguistique nouvelle ».
- Fernandez-Vest M.M.-J., 1995, Morphogenèse orale du sens : de l'espace des langues aux objets de discours, *Intellectica*, 1995/1, 20, 9-53.

- Ferreira F. et Stacey J., 2000, *The Misinterpretation of Passive Sentences*, Michigan State University.
- Filipovic R., 1971, A Compromise System. A Link between linguistic Borrowing and Foreign Language Learning, *Linguistics*, 19-29, Washington, Center for Applied Linguistics.
- Fillmore C. J., 1968, The Case for Case, in Bach & Harms (eds.), *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1-88.
- Fillmore C.J., 1977, The case for case reopened, in P. Cole & J.M. Sadock (eds.), 1989, *Syntax and Semantics* 8: Grammatical Relations, New York, Academic Press, 59-81.
- Finke R.A., Pinker S. et Farah M.J., Reinterpreting visual patterns in mental imagery, *Cognitive Science*, 13, 51-78.
- Fischer S. et Gough B., 1978, Verbs in American Sign Language, *Sign Language Studies*, 18, 17-48.
- Fischer S., 1974, Sign Language and Linguistic Universals, in Rohrer C. et Ruwet N. (eds.), *Actes du Colloque France-Allemand de Grammaire Transformationnelle*, Bande II : Etudes de Sémantique et Autres, Athaenium, Berlin. 187-204.
- Fischer S., 1975, Influences on Word Order Change in American Sign Language, in Li C. (ed.), *Word Order and Word Order Change*, Austin, University of Texas Press, 1-25.
- Fischer S., 1990, The Head Parameter in ASL, in Edmondson W. et Karlsson F. (eds.), 75-85.
- Flesh R., 1949, *The Art of Readable Writing*, New York, Harper and Brothers.
- Fodor J., 1975, *The language of thought*, Harvard University Press.
- Foley W. A. et Van Valin R. D., 1984, *Functional syntax and universal grammar*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Forest R., 1999, *Empathie et linguistique*, Paris, P.U.F.
- Fortis J.-M., Image mentale et représentation propositionnelle, *Intellectica*, 1994/2, 19, 253-305.
- Foucault M., 1966, Les mots et les choses, Paris, Gallimard, « Tel ».
- Foucault M., 1976 (ed. 1997), *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes Études ».
- Franckel J.-J., Paillard D. et Saunier E., Modes de régulation de la variation sémantique d'une unité lexicale. Le cas du verbe passer, in *La locution : entre lexicque, syntaxe et pragmatique*, Paris, Klincksieck, 1997.
- François J., Profil des prédications, *Cahier du C.I.E.L.*, 1994-1995, 45-87.
- Friedman L., 1975, Space, Time and Person Reference in ASL, *Language*, 51, 940-961.
- Friedman L., 1976, The Manifestation of Subject, Object and Topic in American Sign Language, in Li C. (ed.), *Word Order and Word Order Change*, Austin, University of Texas Press, 125-148.
- Fuchs C., 2004, Pour introduire à la linguistique cognitive, in Fuchs C. (dir.), *La linguistique cognitive*, Paris, Ed. Ophrys, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1-26.
- Fusellier-Souza I., 2006, Processus de création et de stabilisation lexicale en langue des signes à partir d'une approche sémiogénétique, *Glottopol*, 7, 72-95.

- Gaatone D., 1983, Le désagréable en syntaxe, *Revue Romane*, 18, 161-174.
- Gaatone D., 1998, *Le passif en français*, Bruxelles, Duculot, « Champs linguistiques ».
- Garnier G. et Guimier C., 1997, *L'épreuve de linguistique au CAPES et à l'agrégation d'anglais*, Paris, Nathan.
- Garrett A., 1990, The origin of NP split ergativity, *Language*, 66, 261-296.
- Gee J. et Kegl J., 1983, *Narrative and Discourse Structure in ASL*, [enregistrement vidéo], Washington DC, Gallaudet College, Gallaudet University Library, « Lecture Series ».
- Germain C. et Séguin H., 1998, *Le point sur la grammaire*, Paris, C.L.E. International, « Didactique des langues étrangères ».
- Gilbert E., 2003, Across, by et through. Considérations sur les conditions de représentation métalinguistique des prépositions, *Anglophonia/Sigma*, 14, 37-61.
- Givón T. (ed.), 1994, *Voice and inversion*, Amsterdam, John Benjamins.
- Givón T., 1979, *On understanding grammar*, New York, Academic Press.
- Givón T., 2001, *Syntax, An Introduction*, vol II, Amsterdam, John Benjamins.
- Goodman N., 1951, *The structure of appearance*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Co.
- Goodman N., 1972, *Problems and projects*, Indianapolis, Bobbs-Merrill.
- Gouvard J.-M., 1998, *La pragmatique, Outils pour l'analyse littéraire*, Paris, Armand Colin, « Cursus, série Lettres ».
- Greenberg J., 1966, *Language Universals*, The Hague, Mouton.
- Gregory R. L., 2000 (5ème éd), *L'Œil et le cerveau*, Bruxelles, De Boeck Université, « Neurosciences et cognition ».
- Greimas A.-J. et Courtès J., 1979, Sémiotique, in *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette.
- Grieve-Smith A., 1998, Sign synthesis and sign phonology, in *Proceedings of the First High Desert Student Conference in Linguistics*, New Mexico.
- Grinevald C., 1999, Typologie des systèmes de classification nominale, *Faits de langue*, 14 : La catégorisation dans les langues, Paris, Ophrys, 101-122.
- Groce N., 1985, *Everyone Here Spoke Sign Language*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Grodek E., 1997, Texte et image, in Julie Leblanc (ed.), *Iconicité et narrativité*, *Texte*, 21-22, Université de Toronto.
- Gross G., 1989, *Les constructions converses du français*, Genève, Droz.
- Gross M., 1975, *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- Gross M., 1996, Les verbes supports d'adjectifs et le passif, *Langages*, 121, 8-18.
- Gross M., 2000, Sur quelques extensions possibles de l'appellation passif, in Schøsler L. (éd), *Le passif*, 23-37.
- Groupe μ , 1992, *Traité du signe visuel*, Paris, Seuil, « La couleur des idées ».
- Guillaume G., 1971, *Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications*, Paris, Klincksieck et Québec, Les Presses de l'Université de Laval.

- Hagège C., 1982, *La structure des langues*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? 2006 ».
- Hagège C., 1996, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob.
- Hagège C., 2002, Sous les ailes de Greenberg et au-delà, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, XCVII, I, 5-36.
- Haiman J., 1976, Agentless sentences, *Foundations of Language*, 14.
- Halliday M. A. K., 1970, Language structure and language function, in Lyons J. (ed.), *New Horizons in Linguistics*, 140-165, Harmondsworth, Penguin Books.
- Hampden-Turner C., 1982, *Maps of the Mind*, London, Macmillan.
- Haspelmath M., 1990, The grammaticalization of passive morphology, *Studies in Language*, 14, 25-72.
- Haspelmath M., 1994, Passive participles across languages, in: Fox B. et Hopper P. J. (eds.), *Voice : Form and Function*, Amsterdam, John Benjamins, 151-177.
- Hebb D.O., 1963, The semiautonomous process: its nature and nurture, *American Psychologist*, 18, 16-27.
- Herskovits A., 1986, *Language and spatial cognition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Herslund M., 1997, Passive and Antipassive in a Functional Description of French Reflexive Verbs, *Hermes*, 19, 75-92.
- Hester M. B., 1967, *The Meaning of Poetic Metaphor*, The Hague, Mouton.
- Hintzmann D.L., O'Dell C.S. et Arndt D.R., 1981, Orientation in cognitive maps, *Cognitive Psychology*, 13, 149-206.
- Hoffmeister R., 1978, *The Development of Demonstrative Pronouns, Locatives and Personal Pronouns in the Acquisition of American Sign Language by Deaf Children of Deaf Parents*, Thèse de doctorat, University of Minnesota.
- Holsanova J., 1997, Verbal or Visual Thinker? Different Ways of Orienting in a Complex Picture, in *Proceedings of the European Conference on Cognitive Science*, Manchester, 32-37.
- Hopper J.J. et Thompson S., 1980, Transitivity in grammar and discourse, *Language*, 56/2, 251-299.
- Horgan D., 1978, How to answer questions when you've got nothing to say, *Journal of Child Language*, 5, 159-165.
- Huang C.-T. J., 1999, Chinese Passives in Comparative Perspective, *TsingHua Journal of Chinese Studies*, 3 [en ligne : <http://aris.ss.uci.edu/ling/personnel/jhuang.html>].
- Huddleston R., 2002, *The Cambridge Grammar of English Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ingram D., 1989, *First Language Acquisition : Method, Description and Explanation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jackendoff R., 1972, *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, Cambridge MA, MIT Press.
- Jackendoff R., 1987, On beyond zebra : The relation of linguistic and visual information, *Cognition*, 26-2, 89-114.
- Jackendoff R., 1993, *Patterns in the mind*, New York, Harvester Wheatsheaf.
- Jackendoff R., 1983, *Semantics and Cognition*, Cambridge MA, MIT Press.

- Jakobson R., 1956, *Deux aspects du langage et deux types d'aphasie*, repris dans *Essais de linguistique générale*, « Points », Minuit, Paris, 1963.
- Jakobson R., 1990, Langue and Parole : Code and Message, in *On Language*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 80-109.
- Janis W., 1995, A crosslinguistic perspective on ASL verb agreement, in Emmorey K. et Reilly J., *Language, gesture and space*, 195-223. Hillsdale NJ, Lawrence Erlbaum Associates.
- Janzen T., 2004, Grammatical Categories and Representation of Events, The Expression of Grammatical Categories in Signed Languages, in *Colloquio Internazionale Lingue verbali e lingue dei segni*, Roma, 4-5 ottobre 2004.
- Janzen T., O'Dea B., and Shaffer B., 2001, The construal of events: Passives in American Sign Language, *Sign language studies*, 1-3, 281-310.
- Janzen T., O'Dea, and Shaffer B., 2000, Passive constructions in American Sign Language, *BLS* 23, 434-445.
- Jespersen O. 1933, *Essentials of English Grammar*, London, George Allen & Unwin Ltd.
- Jespersen O., 1924, *The Philosophy of Grammar*, London, George Allen & Unwin Ltd.
- Jisa H., Reilly J.S., Verhoeven L., Baruch E. et Rosado E., 2002, Passive voice constructions in written texts : a cross-linguistic developmental study, *Written Language and Literacy*, 5/2, 163-182.
- Jouison P., (ed.1995), *Écrits sur la langue des signes française*, Paris, L'Harmattan.
- Karacostas A., 1989, *Le Pouvoir des signes*, Paris, I.N.J.S.
- Kayne R., 1975, *French Syntax*, MIT Press, trad. française, Le Seuil, Paris (1977).
- Kayne R.S., 1994, *The Antisymmetry of Syntax*, Cambridge, MIT press
- Keenan E. L., 1975, Some Universals of Passive in Relational Grammar, *Papers from the Eleventh Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, 340–352.
- Keenan E. L., 1985, Passive in the World's Languages, In Shopen T. (ed.), *Language Typology and Syntactic Description*, Vol. 1 : Clause Structure, Cambridge, Cambridge University Press, 243–281.
- Kegl J. 1985, *Locative Relations in American Sign Language, Word Formation, Syntax, and Discourse*, Thèse de doctorat, Cambridge, MA, Massachusetts Institute of Technology.
- Kegl J., 1976, *Relational Grammar and American Sign Language*, Cambridge, MA Massachusetts Institute of Technology.
- Kegl J., 1990, Predicate Argument Structure in ASL, in Lucas, C. (ed.), *Sign Language Research : Theoretical Issues*, Washington DC, Gallaudet University Press, 149-175.
- Kemmer S. et Israel M., 1994, Variation and the usage-based model, in Beals K. *et al.* (eds.), *CLS 30 : Papers from the 30th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, vol 2 : Parasession on Variation and Linguistic Theory, 165-179, Chicago, CLS.
- Kemmer S., 1993, *The middle voice*, Amsterdam, John Benjamins.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1980, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin,

« Linguistique ».

- Kibrik A. E., 1997, Beyond subject and object : toward a comprehensive relational typology, *Linguistic Typology*, 1-3, 279-346.
- Klima E. et Bellugi U., 1979, *The Signs of Language*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Klima E., Bellugi U., et Poizner H., 1988, The Neurolinguistic Substrate for Sign Language, in Hyman L. et Li C., (eds.), *Language Speech and Mind*, 138- 152, Kent, Routledge.
- Knapp K., 1979, Natürlicher Zweitsprachenerwerb im Fremdsprachen-unterricht ?, *Bulletin Cila*, 30, 23-48.
- Kosslyn S.M. et Koenig O., 1992, *Wet mind : the new cognitive neuroscience*, New York, The Free Press.
- Kosslyn S.M. et Pomerantz J.R., 1977, Imagery, propositions, and the form of internal representations, *Cognitive Psychology*, 9, 52-76.
- Kosslyn S.M., 1975, Information representation in visual images, *Cognitive Psychology*, 7, 341-370.
- Kosslyn S.M., 1976, Can imagery be distinguished from other forms of internal representations ? Evidence from studies of information retrieval times, *Memory and Cognition*, 4, 291-297.
- Kosslyn S.M., 1980, *Image and mind*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Kosslyn S.M., Ball T.M. et Reiser B.J., 1978, Visual images preserve metric spatial information : evidence from studies of image scanning, *Journal of Experimental Psychology : Human Perception and Performance*, 4, 47-60.
- Kosslyn S.M., Flynn R.A., Amsterdam J.B. et Wang G., 1990, Components of high level vision : a cognitive neuroscience analysis and accounts of neurological syndromes, *Cognition*, 34, 203-277.
- Kuno S., 1973, *The structure of the Japanese language*, Cambridge MA, Massachusetts Institute of Technology.
- Kunzmann P., Burkard F.-P. et Wiedmann F., 1993, *Atlas de la philosophie*, Paris, Livre de poche, « La Pochothèque ».
- Lakoff G. et Johnson M., 1980, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, trad. : Paris, Minuit, 1985.
- Lakoff G., 1977, Linguistic gestalts, *Chicago Linguistic Society*, 13, 236-287.
- Lakoff G., 1987, *Women, Fire and Dangerous Things*, Chicago IL, University of Chicago Press.
- Lambert R., *Le fon et les constructions sérielles*, conférence du 22 mars 2005 à l'Institut des Sciences de l'homme, Paris.
- Langacker R. W. et Munro P., 1975, Passives and their Meaning, *Language*, 51, 3-4, 789-830.
- Langacker R. W., 1982, *Space Grammar, Analyzability, and the English Passive*, *Language*, 58, 22-80.
- Langacker R. W., 1987, *Foundations of cognitive grammar*, vol. 1 (vol. 2 : 1991), Stanford University Press.
- Langacker R. W., 1987, Nouns and verbs, *Language*, 63, 53-94, repris dans *Communications*, 53, 1991.
- Langacker R. W., 1999, Grammar and Conceptualization, *Cognitive Linguistics Research*, 14, Berlin, Walter De Gruyter, [en ligne : <http://www.isrl.uiuc.edu/~amag/langev/paper/langacker99grammarAnd.html>].
- Lapaire J.-R. et Rotgé W., 1993, *Linguistique et grammaire de l'anglais*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Lauerbach G., 1977, Lernalter, *Neusprachliche Mitteilungen*, 30, 208-214.

- Lazard G., 1986, Formes et fonctions du passif et de l'antipassif, *Actances*, 2, Paris, C.N.R.S., R.I.V.A.L.C., 7-57.
- Lazard G., 1994, *L'actance*, Paris, P.U.F.
- Le Corre G., *La Langue des signes française : la figurativité d'un système linguistique*, unpublished, 2002 [en ligne : <http://asso.proxiland.fr/sitcom/>].
- Le Goffic P., 1994, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Leeson L. et Saeed J. I., 2003, Exploring the cognitive underpinning in the construal of passive events in Irish Sign Language (ISL), *Paper presented at the 8th International Cognitive Linguistics Conference : Cognitive Linguistics, Functionalism, Discourse Studies*, 20-25 juillet 2003, Logroño, Spain.
- Lefevre A., 1992, *Translating Literature Practice and Theory in a Comparative Literature Context*, New York, The Modern Language Association of America.
- Lejeune F., 2004, *Analyse sémantico-cognitive d'énoncés en LSF pour une génération automatique de séquences gestuelles*, Thèse de doctorat en informatique, Université Paris IV.
- Lejeune F., Braffort A. et Desclés J.-P., 2002, Study on Semantic Representations of French Sign Language Sentences, *Actes de Gesture Workshop'01*, Springer, LNAI 2298, 440-445.
- Lelièvre L., Parisot A.-M. et Dubuisson C. : La catégorisation verbale en langue des signes québécoise (LSQ), *Colloque de l'A.C.F.A.S.*, 15 mai 2002.
- Léonard J. L., 2001, *Petit polycopié de morphosyntaxe*, Université Paris III, Ilpga.
- Leroi-Gourhan A., 1965, *Le Geste et la parole*, Tome 1 : Technique et langage, Paris, Albin Michel, « Sciences d'aujourd'hui » ; 1964 ; Tome 2 : La mémoire et les rythmes.
- Létoublon F. et Maurel J.P., 1985, Passif et impersonnel, *Colloque Autour de l'impersonnel*, Grenoble, E.L.L.U.G.
- Levi W.H. et Lentz R., 1982, Effects of text illustrations : A review of research, *Educational Communications and Technology Journal*, 30, 195-232.
- Li C. et Thompson S., 1976, *Subject and Topic*, New York, Academic Press.
- Liddell S., 1977, *An Investigation into the Syntax of American Sign Language*, Thèse de doctorat, San Diego, University of California.
- Liddell S., 1980, *American Sign Language Syntax*, The Hague, Mouton.
- Liddell S., 2003, *Grammar, gesture and meaning in American Sign Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lillo-Martin D., 1991, *Universal Grammar and American Sign Language*, Dordrecht, Kluwer.
- Lindekens R., 1976, *Essai de sémiotique visuelle : le photographique, le filmique, le graphique*, Paris, Klincksieck.
- Loew R., 1984, *Roles and Reference in American Sign Language : A Developmental Perspective*, Thèse de doctorat, University of Minnesota.
- Louis la brocante*, 2001, Louis et le silence de plomb, Néria Production, France 3..
- Lyons J., 1968 (réédit. 1971), *An Introduction to Theoretical Linguistics*, Cambridge University Press

- Ma M. et Mc Kevitt P., 2003, Semantic representation of events in 3D animation, in Bunt H., van der Sluis I. et Morante R. (eds.), *Proceedings of the Fifth International Workshop on Computational Semantics*, 253-281, Tilburg University.
- Ma M. et Mc Kevitt P., 2004, Visual semantics and ontology of eventive verbs, in Su K. et Tsujii J.-I. (eds.), *Proceedings of the First International Joint Conference on Natural Language Processing*, 278-285, Sanya.
- Macken E., Perry J. et Hass C., 1993, Richly grounding symbols in ASL, in *Sign Language Studies*, 81, Linstok Press.
- Maratsos M., Kuczaj S.A. et Chalkey M.A., 1979, Children language and communication, in Collins W.A. (ed.), *Children's language and communication*, Minnesota Symposia on Child Psychology, 1-45, Hillsdale, NJ, L. Erlbaum Associates.
- Martinet A., 1967, *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- Martinet A., 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier/C.R.E.D.I.F.
- McCarthy R.A. & Warrington E.K., 1990, *Cognitive neuropsychology : a clinical introduction*, San Diego CA, Academic Press.
- McCloud S., 1999, *L'art invisible*, trad. D. Petitfaux, Paris, Vertige graphic.
- McIntire M., 1980, *Locatives in American Sign Language*, Thèse de doctorat, Los Angeles, University of California.
- McNeill D., 1992, *Hand and mind*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Meier R., 1990, Person Deixis in American Sign Language, in Fischer S. et Siple P. (eds.), *Theoretical Issues in Sign Language Research*, vol. 1, 175-190.
- Meier R., 2002, Why different ? Why the same ?, in Meier, Cormier et Quinto-Pozos (eds.), *Modality and structure in signed and spoken languages*, Cambridge University Press.
- Meigret L., 1550 (ed. 1970), *Le tretté de la grammere françoese*, Slatkine Reprints.
- Meillet A., 1921, *Sur les caractères du verbe*, Linguistique historique et linguistique générale, Champion.
- Meinong A., 1904 (ed. 1999), *Théorie de l'objet*, trad. J. F. Courtine et M. de Launay, Paris, Vrin.
- Meir I., 1995, Explaining Backwards Verbs in ISL : Syntactic - Semantic Interaction, in Bos H. et Schermer T. (eds.), *Sign Language Research, Proceedings of the 4th European Congress on Sign Language Research*, Munich, Signum, 105-119.
- Meir I., 1998, *Syntactic-Semantic Interaction in Israeli Sign Language Verbs : The Case of Backwards Verbs*, John Benjamins & HAG Publications [en ligne : http://virtualnew.haifa.ac.il/users/www/7266/Meir_SLL_1998.pdf].
- Melis L., 1990, *La voie pronominale*, Gembloux, Duculot.
- Merleau-Ponty M., 1945 (ed. 1999), *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, « Tel, 4 ».
- Metz C., 1970, Au-delà de l'analogie, l'image, *Communications*, n° 15.
- Metz C., 1971, *Essai sur la signification au cinéma*, t. 1, Paris, Klincksieck.
- Meurant L., 2004, L'anaphore syntaxique redéfinie au regard d'une langue des signes, *Silexicales*, 4, 231-244.

- Millet A., 1997, Réflexions sur le statut du mouvement dans les langues gestuelles, *LIDIL*, 15, 11-30, Université Stendhal Grenoble 3.
- Millet A., 2002, Les dynamiques iconiques et corporelles en LSF, *LIDIL*, 26, 27-44, Université Stendhal Grenoble 3.
- Millet A., 2006, Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF, *Glottopol*, 7, 96-111.
- Milner J.-C., 1986, *Introduction à un traitement du passif*, D.R.L., Université de Paris VII.
- Milner J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil, « Des travaux ».
- Mitchell W. J. T., 1994, *Picture theory, Essays on Verbal and Visual Representation*, Chicago, University of Chicago Press.
- Mitterand H., 1980, La nomenclature grammaticale, *Langue française*, 47, 90-99.
- Moignet G., 1975, Verbe unipersonnel et voix verbale, *Etudes de psycho-systématique française*, Klincksieck
- Moles A., 1981, *L'image, communication fonctionnelle*, Paris, Casterman.
- Montaut A., *La construction des catégories verbales (voix, diathèse, valence) dans la description d'une (famille de) langue : typologie et/ou linguistique générale*, [en ligne : http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/03/82/91/PDF/typo_sep_Ibrahim.pdf]
- Moody B., Hof D., Vourc'h A., Girod M., Dufour A.-C., 1998, *La Langue des signes*, Tome 1 : histoire et grammaire ; tome 2 : dictionnaire bilingue, Vincennes, I.V.T.
- Morris C., 1974, Fondements de la théorie des signes, *Langages*, 35, 15-26.
- Moskovsky C. et Libert A., 2004, Possibilities for Passives in Natural and Artificial Languages, *Journal of Universal Language*, 5, 101-149 [en ligne : <http://www.unish.org/unish/DOWN/PDF/Christo%20Moskovsky.pdf>].
- Mottez B., 1986, La langue des signes française, la communauté linguistique des sourds, in Vermès G. (éd.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, 1 : Langues régionales et langues non territorialisées, Paris, L'Harmattan.
- Muller C., 2000, Le passif processif et ses concurrents: définition et quelques particularités, in Schøsler L. (éd.), *Le passif*, « Etudes romanes, 44 », M. & T. Publishing, 49-69.
- Muller C., 2002, *Les Bases de la syntaxe*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux.
- Muller C., 2005, Diathèses et voix en français, in Hrubaru F. (ed.), *Interactions entre sémantique et pragmatique*, Publications de l'A.C.L.I.F., Constanța, Université Ovidius, ASE Bucuresti.
- Murphy P.M., 2004, *Passive Prototypes, Topicality and Conceptual Space*, Thèse de doctorat, Chapel Hill.
- Myhill J., 1992, *Typological Discourse Analysis : Quantitative Approaches to the Study of Linguistic Function*, Oxford, Blackwell.
- Neidle C., Kegl J., Maclaughlin D., Bahan B., Lee R. G., 2000, *The Syntax of American Sign Language*, Cambridge, MIT Press.
- Nemser W., 1971, Approximative Systems of Foreign Language Learners, *International Review of Applied*

- Linguistics in Language Teaching*, 9, 115-126.
- Neveu F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Newport E.L. et Supalla, T., 2000, Sign language research at the millennium, in Emmorey K. et Lane H. (eds.), *The Signs of Language Revisited : An Anthology in Honor of Ursula Bellugi and Edward Klima*, Mahwah NJ, Lawrence Erlbaum Associates.
- Œil (L') et la main*, émission télévisée hebdomadaire, production Point du Jour, diffusion La Cinquième.
- Pacherie E., 1993, *Naturaliser l'intentionnalité*, Paris, P.U.F.
- Pacherie E., 2002, *L'imagerie mentale*, [en ligne : <http://pacherie.free.fr/COURS/Centrale/imagerie.html>].
- Padden C., 1983, *Interaction of Morphology and Syntax in American Sign Language*, Thèse de doctorat, University of California, San Diego (publié en 1988, New York, Garland, Outstanding Dissertations in Linguistics).
- Palmer F. R., 1994, *Grammatical Roles and Relations*, Cambridge University Press.
- Palsgrave John, 1530, *L'éclaircissement de la langue française*, Paris, Honoré Champion.
- Paty J., 2000, « Images, représentations et savoirs », Séminaire organisé par l'E.F.C.S. de l'I.U.F.M. d'Aquitaine.
- Peirce C. S., (ed. 1978 : Deledalle G.), *Écrits sur le signe*, Paris, Seuil, « L'ordre philosophique ».
- Peirce C. S., 1902-06 (ed. 1940), *Essays on pragmatism*, The Philosophy of Peirce, Routledge.
- Pelletier A. et Delaporte Y., 2002, *Moi, Armand, né sourd et muet*, Paris, Plon, « Terre Humaine ».
- Peninou G., 1966, Premières analyses sémiologiques sur l'expression publicitaire, *Etude*, 16, Paris, I.R.E.P.
- Peraya D. et Meunier J.-P., 1998, Sémiotique et cognition : voyage autour de quelques concepts, *Voir, L'image mentale*, I, 16, 16-28.
- Peraya D. et Meunier J.-P., 1999, Vers une sémiotique cognitive, *Cognito*, 14, 1-16.
- Perlmutter D. (ed.), *Studies in Relational Grammar*, 1, Chicago, The University of Chicago Press.
- Perlmutter D. et Postal P., 1977, Towards a Universal Characterization of Passive, *Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistic Society*, Cambridge MA, repris en : *Linguisticae Investigationes*, I, 333-374.
- Perlmutter D., 1991, The Language of the Deaf, *New York Review of Books*, 28 mars 1991, 65-72.
- Petit (Le) sapin*, 2005, DVD réalisé par Websourd, Toulouse.
- Petit J.-L., 1999, Le langage est-il dans le cerveau ?, *Intellectica*, 1999/2, 101-130.
- Petitot J., 1991, Syntaxe topologique et grammaire cognitive, *Langages*, 103, Larousse, Paris, 97-128.
- Petronio K., 1992, Wh-Questions in ASL, *Paper presented at the 4th International Conference on Theoretical Issues in Sign Language Research*, San Diego, CA.
- Petronio K., 1993, *Clause Structure in American Sign Language*, Thèse de doctorat, Seattle, University of Washington.
- Petronio K., 1995, Bare Noun Phrases, Verbs and Quantification in ASL, in Bach E., Jelinek E., Kratzer A. et Partee B. H. (eds.), *Quantification in Natural Language*, vol. 2, 603 – 618, Kluwer Academic

Publishers.

- Pfau R. et Steinbach M., 2005, Hyperdetermination in German Sign Language plurals, *Jahrestagung der Deutschen Gesellschaft für Sprachwissenschaft (AG 6)*, Köln.
- Pinchon J., 1977, Remarques sur le passif, *Le français dans le monde*, 131.
- Pinker S. et Finke R.A., 1980, Emergent two-dimensional patterns in images rotated in depth, *Journal of Experimental Psychology : Human Perception and Performance*, 6-2, 244-264.
- Pinker S., 1984, *Language learnability and language development*, Cambridge M.A., Harvard University Press
- Pinker S., 1994, *The language instinct*, Morrow, trad. française : 1999, Paris, Odile Jacob.
- Pinker, S., 1984, Visual Cognition : An Introduction, *Cognition*, 18, 163.
- Pizzuto E., 1986, The verb system of Italian Sign Language, in Tervoort B.T. (ed.), *Signs of Life*, Amsterdam, University of Amsterdam, 17-31.
- Platon, (ed. 1993), *Cratyle, Timée, Sophiste*, Paris, Flammarion.
- Platon, (ed. 1995), *La République*, trad. de J. Cazeaux, Paris, Livre de Poche 4639.
- Poizner H., Klima E. et Bellugi U., 1987, *What the Hands Reveal about the Brain*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Pollock J.-Y. et Obenauer H.-G., 1990, Le programme de recherches en grammaire générative : modalité et enjeux, in *Linguistique et cognition : réponses à quelques critiques de la grammaire générative, Recherches linguistiques de Vincennes*, 19, 7-20.
- Pollock, J.-Y., 1998, *Langage et cognition : Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Pottier B., 1992, *Sémantique générale*, Paris, P.U.F.
- Pozner R., 1999, L'homme comme signe ou la perception théâtrale, *Les Cahiers du C.I.E.L.*, 7-18.
- Pylyshyn Z.W., 1973, What the mind's eye tells the mind's brain : A critique of mental imagery, *Psychological Bulletin*, 80, 1-24.
- Pylyshyn Z.W., 1981, The imagery debate : analogue media versus tacit knowledge, *Psychological Review*, 88, 16-45.
- Raabe H., 1974, *Trends in kontrastiver Linguistik*, Bd 1, Tübingen, 1-50.
- Randriamasimanana C., 1999, The Malayo-Polynesian Origins of Malagasy, in Kirk N. A. et Sidwell P. J. (eds.), *From Neanderthal to Easter Island*, Association for the History of Language, 26-43, Melbourne, Australia. AHL « Studies in the Science & History of Language, 2, vol. 2 ».
- Ratté S., 1995, *Interprétations des structures syntaxiques : une analyse computationnelle de la structure des événements*, Thèse de doctorat en linguistique, Université du Québec à Montréal.
- Rebuschi G., 1996, Grammaire des cas ; Ergativité, in AUROUX S. et COLOMBAT B. (éds.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, tome II : Dictionnaire de la terminologie linguistique, Paris, P.U.F.
- Reed S.K., Hock H.S. et Lockhead G.R., 1983, Tacit knowledge and the effect of pattern configuration on mental scanning, *Memory and Cognition*, 11, 137-143.

- Renard M., 2004, *Ecrire les signes*, Paris, Editions du Fox.
- Rice Sally A., 1987, *Towards a Cognitive Model of Transitivity*, Thèse de doctorat, San Diego, University of California, U.M.I. Dissertation Services.
- Ricœur P., 1975, *La Métaphore vive*, Paris, Seuil, « Points Essais, 347 ».
- Riegel M., Pellat J.C. et Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Hachette (Presses universitaires de France, « Quadrige 337 », 2002).
- Risler A., 2000, *Ancrage perceptivo-pratique des catégories du langage et localisme cognitif à travers l'étude de la motivation des signes et de la spatialisation des relations sémantiques*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail.
- Rivière N., 1981, *La construction impersonnelle en français contemporain*, Paris, Jean Favard.
- Rivière N., 1995, *Repères temporels et repères énonciatifs : la construction impersonnelle, le pronominal et le participe passé adjectival en français*, Lille, Septentrion.
- Rosch E. R., 1971, Natural Categories, *Proceedings of the Annual Convention of the American Psychological Association*, 6-1, 43-44.
- Rosch E. R., 1976, Classifications d'objets du monde réel : origines et représentations dans la cognition, *Bulletin de psychologie*, 242-250, 307-313.
- Rosch E., 1975, Cognitive representations of Semantic Categories, *Journal of Experimental Psychology*, 104, 199-233.
- Rosen C. et Wali K., 1989, Twin passives, inversion and multistratality in Marathi, *Natural Language and Linguistic Theory*, 7.
- Rousseau A., 2005, Les fonctions grammaticales : historique, faits et réflexions, essai de refondation, *Colloque : Les fonctions grammaticales*, Tromsø, Université de Tromsø (en ligne : www.hum.uti.no/arrangementer/fghttp)
- Roussel E., 2004, Le commentaire associé au passif anglais, Cahier du C.R.I.S.C.O., 15.
- Sainte-Beuve C.-A., 1876, *Les Cahiers*, Paris.
- Salanskis J.-M., 1993, Philosophies et sciences cognitives, *Intellectica*, 1993/2, 17, 9-25.
- Sallandre M.-A., 2003, *Les unités du discours en Langue des Signes Française, Tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII.
- Sandler W., Meir I., Padden C. et Aronoff M., 2005, The emergence of grammar : Systematic structure in a new language, *P.N.A.S.*, 102, 7, 2661-2665.
- Sartre J.-P., (ed. 1986), *L'imaginaire*, Paris, Gallimard, « Folio, Essais 47 ».
- Sartre J.-P., (ed. 2000), *L'imagination*, Paris, P.U.F., « Quadrige, 1 ».
- Saussure F., 1916 (ed. 1995), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot et Rivages.
- Schapiro Ch., 1986, Le complément d'agent introduit par la préposition *de*, *Linguisticae Investigationes*, X-1, 153-172.
- Schøsler L. (éd), 2000, *Le passif*, Copenhague, M. & T. Publishing, « Etudes Romanes, 45 ».
- Schumann J. H., 1974, The Implications of Interlanguage, Pidginization and Creolization for the Study of

- Adult Second Language Acquisition, *Tesol Quarterly*, 8, 145-152.
- Séguin H., 1986, *Tous les verbes conjugués*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- Seiho I., 1985, *Passif en japonais et en indonésien*, Nihongogaku.
- Séjor M., 2005, *Réalisation de messages en Langue des Signes Française dans le cas de contraintes physiologiques liées à la situation*, Mémoire de maîtrise, Université Paris VIII.
- Selinker L., 1972, Interlanguage, *I.R.A.L.*, 10, 219-231.
- Séméria Y., 2000, *Le Tonneau de Diogène*, Paris, Quintette.
- Shepard R.N. et Metzler J., 1971, Mental rotation of three-dimensional objects, *Science*, 171, 701-703.
- Shibatani M. (éd.), 1988, *Passive and voice*, Amsterdam, John Benjamins.
- Shibatani M., 1985, Passives and Related Constructions : a Prototype Analysis, *Language*, 61, 821-848.
- Siewierska A., 1984, *The Passive. A Comparative Linguistic Analysis*, London, Croom Helm.
- S'il te plaît, dis-moi*, série de cinq DVD, présentés par Bachir Saïfi et Noémie Churlet, avec Victor Abbou et Yann Cantin, Production Steadifilms, coproduction I.V.T.
- Simone R. (à paraître), *Passive as modulated transitivity*.
- Slobin D. I., 1982, Universal and particular in the acquisition of language, in Wanner E. et Gleitman L. R. (eds.), *Language acquisition : The state of the art*, 128-172, Cambridge, Cambridge University Press.
- Smith W., 1989, *The Morphological Characteristics of Verbs in Taiwan Sign Language*, Thèse de doctorat, Indiana University.
- Sonesson G., 2001, De l'iconicité de l'image à l'iconicité des gestes, in *Oralité et gestualité : interactions et comportements multimodaux dans la communication* (Actes du colloque ORAGE, Aix-en-Provence, 2001), Paris, L'Harmattan, 47-55, [en ligne : www.arthist.lu.se/kultsem/sonesson].
- Spang-Hanssen E., 1967, Quelques périphrases du français moderne, Actes du 4ème Congrès des Romanistes scandinaves, *Revue Romane*, n° spécial 1 : 139-147.
- Sparrel C.J., 1993, *Coverbal Iconic Gesture in Human-Computer Interaction*, Thèse de doctorat, Cambridge Ma, M.I.T. Press.
- Sperber D. et Wilson D., 1989, *La Pertinence*, Paris, Editions de Minuit.
- Statha-Halikas H., 1977, From impersonal to passive : the italo-celtic evidence, *C.L.S.*, 13.
- Stewart W., 1962, An outline of linguistic typology for describing multilingualism, in Rice F. A. (ed.), *Study of the role of second languages in Asia, Africa, and Latin America*, Washington DC., Center for Applied Linguistics, 15-25.
- Stokoe W.C., 1960, Sign Language Structure : An Outline of the Visual Communication Systems of the American Deaf, *Studies in Linguistics : Occasional Papers*, 8, New York, University of Buffalo.
- Stokoe W.C., 1994, Instinctive language, *Sign Language Studies*, 83, Linstok Press.
- Stokoe W.C., 2000, Models, Signs, and Universal Rules, *Sign Language Studies*, 1-1, 10-16, Linstok Press.
- Stokoe W.C., 2001, *Language in Hand*, Washington DC, Gallaudet University Press.
- Supalla T., 1982, Acquisition of Verbs of Motion and Location in American Sign Language, Thèse de

- doctorat, San Diego, University of California.
- Sutton-Spence R. et Woll B., 1999, *The Linguistics of BSL*, Cambridge University Press
- Tai James H.-Y., 2003, *Modality Effects: Iconicity in Taiwan Sign Language*, POLA meeting, Aspire Park, Taoyuan.
- Talmy L., 1983, How Language Structures Space, in Pick, H. Adredolo L. (eds.), *Spatial Orientation : Theory, Research and Application*, New York, Plenum Press.
- Talmy L., 2000-2001, *Toward a cognitive semantics*, Cambridge MA, Massachusetts Institute of Technology (2 vol.).
- Talmy R., 1990, Fictive Motion in Language and Perception, *Workshop Motivation in Language*, International Center for Semiotic and Cognitive Studies, Université de San Marino.
- Tesnière L., 1959 (éd. 1988), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Thom R., 1988, *Esquisse d'une Sémiophysique*, Paris, InterEditions.
- Thompson C., 1994, Passive and Inverse Constructions, in Givón T. (ed.), *Voice and Inversion*, 47-64, Philadelphia PA, John Benjamins.
- Tôgô Y., 1994, Impersonnel, passif et potentiel : une approche contrastive du français et du japonais, *L'Information grammaticale*, 62, 39-41.
- Tomassone R., 2002, A propos du thème, *Connaissance du français*, 44, 37-43.
- Torn R., 2002, The status of the passive in English and Estonian, in Hendriks, H. (ed.), *Working Papers in English and Applied Linguistics*, 7. 81-106, Cambridge, Research Centre for English and Applied Linguistics.
- Trask R.L., 1979 On the origin of ergativity, in Plank F. (ed.), *Ergativity, Towards a Theory of Grammatical Relations*, New York, Academic Press, 385-404.
- Trevor J. et Schembri A., 2006, Identifying clauses in three signed languages : applying a functional approach, *DGfS 2006* (Annual meeting of the German Linguistics Association), Bielefeld, Germany [en ligne : <http://www.let.ru.nl/sign-lang/sentence/#Anchor-Thursday-49575>].
- Valin R. (ed), 1971, *Guillaume Gustave, Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications*, Paris, Klincksieck et Québec, Les Presses de l'Université de Laval, tome 2.
- Valli C. et Lucas C., 1992, *Linguistics of American Sign Language : A Resource Text for ASL Users*, Washington DC, Gallaudet University Press.
- Vandeloise C., 1986, *L'espace en français, Sémantique des prépositions spatiales*, Paris, Le Seuil.
- Veale T. et Conway A., 1994, Cross Modal Comprehension in ZARDOZ, An English to Sign-Language Translation System, *7th International Generation Workshop*, Maine, Kennebunkport.
- Vet C., 1985, Passive, reflexive, and causative predicate formation in French, in Bolkestein *et al.* (ed.), *Predicates and Terms in Functional Grammar*, Amsterdam, Foris.
- Veyrenc J., 1980, Diathèse et constructions pronominales, in *Etudes sur le verbe russe*, Paris, Institut d'Etudes Slaves, 223-224.

- Victorri B., 1997, La place du mouvement dans la structure sémantique des langues, in *Le mouvement des boucles sensori-motrices aux représentations langagières*, Actes de la sixième école d'été, Association pour la recherche cognitive.
- Victorri B., 2004, Les grammaires cognitives, in Fuchs C. (dir.), *La linguistique cognitive*, Paris, ed. Ophrys, ed. de la Maison des sciences de l'homme, 73-98.
- Vidéo-signes*, Magazine réalisé sur cassette VHS par J. Sangla, Toulouse.
- Vigil N. A. et Oller J. W., 1976, Rule Fossilization : a Tentative Model, *Language Learning*, 26, 281-295.
- Virole B. (éd.), 1996, *Psychologie de la surdité*, Bruxelles, De Boeck & Larcier.
- Visetti Y.M., 1990, Modèles connexionnistes et représentations structurées, *Intellectica*, 9-10, 167-212.
- Visetti Y.-M., 1997, La place de l'action dans les linguistiques cognitives, in *Le mouvement des boucles sensori-motrices aux représentations langagières*, Actes de la sixième école d'été, Association pour la recherche cognitive.
- Vogel K., 1995, *L'interlangue, la langue de l'apprenant*, trad. J.-M. Brohée et J.-P. Confrais, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Warburton E., Wise r.j.s., Price c.j., Weiller c., Hadar u., Ramsay s., Frackowiak r.s.j., 1996, Noun and verb retrieval by normal subjects. Studies with PET, *Brain*, 119, 159-179.
- Warrington E.K. et Taylor A.M., 1978, Two categorical stages of object recognition, *Perception*, 7, 695-705.
- Wasow T., 1977, Transformations and the Lexicon, in Culicover P., Wasow T., et Akmajian A. (eds.), *Formal Syntax*, New York, Academic Press, 327-360.
- Weinrich H., 1989, *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier/Hatier.
- Whitaker L. A. et Sommer R., 1986, Perception of traffic guidance signs containing conflicting symbol and traffic information, *Ergonomics*, 29-5, 699-711.
- Whitfield A., 2000, Lost in Syntax : Translating Voice in the Literary Essay, *Meta*, XLV, 1, 113-126.
- Wilbur R., 1987, *American Sign Language : Linguistic and Applied Dimensions*, Boston, Little, Brown.
- Wilcox S., 2004, Gesture and language, Cross-linguistic and historical data from signed languages, *Gesture*, 4-1, 43-73.
- Wilmot M., 2000, Du passif à la topicalisation, ou pour changer de sujet, in Schøsler L. (éd), *Le passif*, 265-275.
- Wilmot M., 2003, *Grammaire critique du français*, 3ème éd., Bruxelles, Duculot.
- Wimsatt W. K., 1954, *The Verbal Icon : Studies in the Meaning of Poetry*, Kentucky, University of Kentucky Press.
- Wimsatt W., 1975, In Search of Verbal Mimesis, *Yale French Studies*, 52, 229-248.
- Winston P. H., 1984, *Artificial Intelligence*, 2e éd., Addison-Wesley MA, Reading.
- Wittgenstein L., 1961 (ed. 1945), *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».
- Wittgenstein L., 1967, *Zettel*, édité par Anscombe G.E.M. et von Wright G.H., Oxford, Basil Blackwell.
- Wittgenstein L., 1989, *Remarques sur la philosophie de la psychologie*, I, Mauvezin, T.E.R.

- Woodward J., 1978, Historical Bases of American Sign Language, in Siple P. (ed.), *Understanding Language Through Sign Language Research*, New York, Academic Press, 333-348.
- Wrobel U., 2006, How to utter a complex sentence by using a single sign, *How to recognize a sentence when you see one : methodological and linguistic issues in the creation of sign language corpora*, DGfS 2006 (Annual meeting of the German Linguistics Association), 23-24 février 2006, Bielefeld, [en ligne : <http://www.let.ru.nl/sign-lang/sentence/#Anchor-Thursday-49575>]
- Yau S.-C., 1988, *Création de langues gestuelles chez des sourds Isolés*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VII.
- Zhao L., Kipper K., Schuler W., Vogler C., Badler N. et Palmer M., 2000, A Machine Translation System from English to American Sign Language, *Proceedings Association for Machine Translation in the Americas*.

Table des figures

1. Je suis regardé
2. Schéma de Jakobson
3. Schéma de Kerbrat-Orecchioni
4. L.S.F.
5. Langue des signes
6. Alphabet dactylogique (première partie)
7. Alphabet dactylogique (deuxième partie)
8. Livre lire
9. Matin, se réveiller, petit-déjeuner
10. Pain, maison, minitel, télévision, sous-titre
11. Triangle sémiotique
12. Loi du 11/02/05 (article 2) : décomposition
13. Loi du 11/02/05 (article 2) : schématisation
14. Schéma des figures de l'iconicité
15. Grande iconicité (exemple du motard)
16. Signe standard
17. Grande iconicité
18. Transfert de taille et de forme
19. Transfert situationnel
20. Transfert personnel
21. Grande iconicité : humain
22. Grande iconicité : animal
23. Grande iconicité : objet
24. Grande iconicité : nature
25. Conte du bébé ours
26. Vaguer (première forme)
27. Vaguer (deuxième forme)
28. Grammaire
29. Participe passé
30. Donner
31. Ours terrifie chasseur
32. Chasseur ours est terrifié
33. Ours chasseur terrifié
34. Configurations de la main
35. Configurations de la main (boire, manger, viande)
36. Eléphant, gorille
37. Lion, autruche, zèbre, antilope
38. Histoire du lapin (en configuration 2 doigts)
39. Mains dominante/dominée
40. Mains dominante/dominée (porte, se lever, bouteille)
41. Bientôt
42. Demain
43. Aujourd'hui
44. Ça va
45. Contre
46. Écrire
47. Orientation de la main
48. Emplacement (avant, brouillard, solde)
49. Emplacements (mouchoir, chapeau, infirmière, regarde-moi, cerise, bouche, se tromper, semaine, cœur, pied, moi, avoir ses règles, centre, province, méchant, charcuterie, gâteau)
50. Mouvement
51. Mouvement (cuire, assiette, dîner, table)
52. Foncer tout droit
53. Fouiner
54. Se soumettre
55. Je le regarde
56. Je te donne
57. Tu me donnes
58. Je prends
59. Je suis contrôlé
60. Je me demande
61. Fonder, punir
62. Apercevoir, attraper
63. Fini

64. Habitude
65. Affaire
66. Toucher
67. Peau
68. Manger (1)
69. Manger (2)
70. Manger (3)
71. Manger (4)
72. Manger (5)
73. Manger (6)
74. Manger (7)
75. Manger (8)
76. Manger (9)
77. Manger (10)
78. Dénomination (personne, voiture)
79. Dénomination (chien, fleur)
80. Psychologie
81. Philosophie
82. Noms de personnes
83. Histoire
84. Balai
85. Balayer
86. Balai donne-moi
87. Balai s'il-te-plaît
88. Lunettes
89. Porte
90. Fenêtre
91. Mariage
92. Chaise
93. Appareils auditifs
94. Recherche
95. Oralisme
96. Gêne
97. Humour
98. Handicap
99. Justice
100. Falloir être aidé
101. Verbe (français)
102. Dire (par oral)
103. Dire (en signes)
104. Montrer
105. Demander
106. Répondre
107. Faire
108. Homme conduire voiture
109. Chez
110. Dans
111. Près de
112. Bonne année
113. Une personne regarde une voiture et un piéton se rapprocher
114. Le chat est dans la voiture
115. The dog is entering the house
116. Garçon prépare gâteau
117. Gâteau garçon prépare
118. Homme conduire class-Avance
119. Class-Avance homme conduire
120. Lui homme conduire
121. Class-Avance lui+class homme conduire
122. Moi homme conduire
123. Homme conduire+transfert
124. Conduire+class lui+class homme
125. Conduire+class class+class lui+class homme
126. Homme class+class conduire+transfert
127. Class+Avance lui+class conduire homme
128. Class+class lui+class personne homme
129. Personne
130. Homme personne conduire conduire+transfert
131. Homme personne conduire
132. Class+Avance personne homme conduire
133. Class+class lui+class homme conduire
134. Les deux dimensions du temps

135. Neige tomber
136. Pluie tomber
137. Actif Passif
138. Histoire du bébé ours (bd 1)
139. Histoire du bébé ours (bd 2)
140. Histoire du bébé ours (signes)
141. Histoire du policier (bd 1)
142. Histoire du policier (bd 2)
143. Histoire du policier (signes 1)
144. Histoire du policier (signes 2)
145. Poème métalinguistique (1)
146. Poème métalinguistique (2)
147. Un père gronde son fils
148. Un père gronde son fils (phrases A à F)
149. Un père gronde son fils (phrases G à L)
150. Signer
151. Engueuler
152. Contrôler
153. Frapper
154. Papa fils est grondé
155. Lui
156. Moi
157. Enfant est enseigné professeur
158. Fils est grondé papa
159. Personne
160. Fils papa gronde
161. Tableau artiste peint
162. Papa fils gronde
163. Professeur enfant enseigne
164. Artiste tableau peint
165. Enfant professeur est grondé
166. Tableau artiste est peint
167. Fils papa est grondé
168. Professeur enseigne enfant
169. Artiste peint tableau
170. Papa gronde fils
171. Soleil terre brille
172. Terre soleil est brillé
173. Chat attrape souris
174. Chat souris attrape
175. Souris chat est attrapé
176. De ma faute
177. De sa faute
178. Par (responsable)
179. Qui ?
180. Fait du bien en premier sourds informés
181. Même elle être licenciée
182. Personne
183. Même situation information toi pas d'accord
184. Se retourner contre soi
185. Refuser
186. Gêne
187. Il me gêne
188. Berner
189. Influencer
190. J'adore littérature m'influence
191. Informer
192. Inviter
193. A bientôt

Annexes

1. Histoire

Les langues des signes partagent beaucoup de traits quant à leur histoire — notamment leur oppression — et cette histoire commune (ou proche) a largement influencé leur développement.

À Sparte, d'après les lois de Lycurgue, les sourds, mis au nombre des infirmes, étaient précipités du haut de la roche Taygète dans les eaux du Barathre. Tout en étant moins cruel, le Code Justinien, du VI^e siècle, ne leur permettait de disposer ni de leur personne, ni de leurs biens. Comme les idiots et les aliénés, des curateurs leur étaient imposés pour la gestion de leurs affaires. Ainsi, Alain de Lille conclut-il que les sourds-muets sont *non intelligentes*³³. En 1868 encore, le sourd-muet illettré ne pouvait faire aucune espèce de testament³⁴. Et plusieurs témoignages montrent, par exemple, des sourds dépossédés de leur héritage parce que sourds³⁵. Ce n'est qu'au XII^e siècle que les sourds eurent le droit de se marier — quoique, encore en 1842, le tribunal de Castel-Sarrasin interdit à Marguerite L. de se marier parce qu'elle est sourde³⁶. Et face aux tribunaux, les sourds sont longtemps considérés comme irresponsables — et donc non coupables³⁷. Dans cette optique, de nombreux jugements négatifs sont proférés à propos des sourds. Ainsi Sicard écrit : « Le sourd-muet, avant son éducation, n'est qu'un animal farouche et malfaisant. »³⁸ En 1836, on pouvait lire dans un manuel de médecine légale : « Les sourds-muets qui n'ont reçu aucune éducation, dont les facultés sont restées sans développement, doivent être

³³ Alain de Lille, *Distinctiones dictionum theol.*, dans la *Patr. Lat.* de Migne, t. 210, col. 965 (*surdus*).

³⁴ B. Truffaut, *Cahiers de l'histoire des Sourds*, n° 1, C.H.S. 1.3, Angers, Association Étienne de Fay.

³⁵ B. Variot, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX^e siècle, vus au travers de l'Impartial 1856-1859*, Thèse (Professorat des I.N.J.S.), 1980.

³⁶ B. Truffaut, *Cahiers de l'histoire des Sourds*, n° 7 et 8, C.H.S. 7.3 et 8.3, Angers, Association Étienne de Fay, et F. Berthier, *Le Code Napoléon, Code civil de l'Empire français mis à la portée des sourds-muets, de leurs familles et parlants en rapport journalier avec eux*, Paris, Librairie du Petit Journal, 1868, p. 230.

³⁷ Voir A. Bébian, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, Paris, 1826, p. 44 ou F. Berthier, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », *L'ami des sourds-muets*, t. 1, 1838-39, p. 35.

³⁸ cité par F. Berthier, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », *L'ami des sourds-muets*, tome 1, 1838-39, p. 39.

assimilés aux idiots. Réduits à une sorte d'instinct animal, enclins, comme les idiots et les imbéciles, à la colère, à la jalousie, à la fureur.»³⁹ En 1843, dans un manuel pratique de législation : « Les sourds-muets qui n'ont reçu aucune éducation sont assimilés aux idiots. »⁴⁰ Ou encore, le docteur Calmeil écrit : « Sous une forme humaine, les idiots le cèdent, par la nullité de l'intelligence, des passions affectives, des mouvements instinctifs, aux animaux les plus stupides et les plus bornés. La physionomie stupide des idiots, leur extérieur sale et repoussant exprime le dernier degré de la dégradation humaine. »⁴¹ Ainsi, « Si on dit qu'il est un sauvage, on relève encore sa triste condition. »⁴² Et pour conclure : « Tout le monde sait que les sourds-muets sont des êtres inférieurs à tous égards : seuls les professionnels de la philanthropie ont déclaré que c'étaient des hommes comme les autres. »⁴³ Cette image négative de la surdité n'a pas encore totalement disparu. Par exemple, dans le *Code de la route*, l'arrêté du 7 mai 1997 est particulièrement insultant pour les sourds : le 'sourd' est une 'affection', joli lapsus ; ensuite, il est conseillé, dans certains cas, d'avoir recours à une intervention chirurgicale, autrement dit aux implants cochléaires ; enfin le sourd profond est particulièrement susceptible 'd'arriération mentale'. Quelle image de la surdité !

A l'inverse, F. Berthier écrit : « Chez les Égyptiens, au contraire, chez les Perses surtout, leur destinée était l'objet de la sollicitude religieuse du peuple. On regardait leur infirmité comme un siège visible de la faveur céleste⁴⁴. » Sans aller jusque là, la Bible montre une attitude bienveillante à leur égard : « Tu ne maudiras pas un muet et tu ne mettras pas d'obstacle devant un aveugle... » (Lév 19,14) ou encore : « Ouvre la bouche en faveur du muet, pour la cause de tous les abandonnés ; ouvre la bouche, juge avec justice, défends la cause du pauvre et du malheureux » (Pr 31,8-9). Jean Chrysostome et Jérôme affirment que les sourds sont dotés de raison et qu'on peut communiquer avec eux par signes gestuels. Jérôme prétend même qu'on peut leur enseigner les Évangiles par signes⁴⁵. Augustin, dans sa correspondance avec Jérôme, parle d'une famille sourde très respectée de la bourgeoisie milanaise. Il affirme même que leurs gestes forment les

³⁹ *L'ami des sourds-muets*, tome 2, 1839-40, p. 72.

⁴⁰ *L'ami des sourds-muets*, tome 5, 1842-43, p. 109.

⁴¹ *Ibid.*, p. 109-110.

⁴² Sicard, *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance*, 2^{ème} édition, Paris, Le Clère, 1803, p. VI-VII.

⁴³ A. Régnard, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Larose, 1902, p 3.

⁴⁴ F. Berthier, *Les Sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Épée*, Paris, Le Doyen, 1840, p. 5-7. Cette affirmation est régulièrement reprise depuis Berthier, mais sans références précises, comme par le Ministère de l'Éducation nationale : « Le regard de la société sur les sourds a été très fluctuant selon les époques et les civilisations. Ils ont pu être l'objet de sollicitude dans les civilisations perse et égyptienne ou considérés comme inéducables et rejetés à Sparte et Athènes... » : Ministère de l'Éducation nationale, *Handiscol*, Guide pour les enseignants qui accueillent un élève sourd, Avril 2000.

⁴⁵ Saint Jérôme, *Commentaire de l'épître aux Galates*, L. 1, ch. 3, *Patr. Lat.* de Migne, t. 138, col. 349.

mots d'une langue⁴⁶. L'intégration des sourds au Moyen Âge semble peu problématique : travail manuel dominant, structures villageoises favorisant la solidarité, illettrisme répandu, place développée des manifestations gestuelles⁴⁷... Ainsi, les moines devant respecter le silence avaient développé, dès le X^e siècle, tout un corpus de gestes pour communiquer⁴⁸. Ces gestes, tout en n'étant pas à proprement parler une langue, comme la langue des signes, ont pu se développer au point que Gérard de Cambrai⁴⁹, dînant avec les Bénédictins de Cantorbéry, s'étonna de leur 'gesticulation' effrénée : ils se métamorphosaient en pipelettes gesticulantes... Gérard de Cambrai conclut que dans ce cas, il vaut mieux parler ! Ainsi, l'image des sourds n'était pas toujours négative. Dans la farce de 'Mimin le goutteux et les deux sourds', par exemple, le comique porte sur l'incompréhension entre sourds et entendants, mais les sourds sont présentés comme intelligents et malins⁵⁰. Cette farce se termine par la sentence : « Il n'est point de plus mauvais sourds que ceux qui ne veulent ouyr. » Plus tard, Léonard de Vinci et Montaigne témoignent que les sourds sont habiles à s'exprimer entre eux par gestes⁵¹ : « Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vus de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre⁵². » Des exemples de sourds bien insérés socialement existent, comme Étienne de Fay à Amiens, architecte et professeur, ou Pierre Desloges, ayant écrit en 1779 un livre, « Observations d'un sourd-muet », pour défendre les sourds et la langue des signes.

Cependant, la plupart des sourds ont longtemps été exclus de toute formation, de tout savoir. Quelques cas existent d'éducation de sourds, mais il s'agit toujours de sourds isolés, d'éducation sous forme de préceptorat, visant essentiellement des enfants de la noblesse. Ainsi le bénédictin Pedro Ponce de Leon (1520-1584) éduque quelques enfants, suivi un siècle plus tard par Juan Pablo Bonet, John Wallis en Angleterre, ou au XVIII^e siècle, Jacob Rodrigue Pereire en France. Ces enseignements sont essentiellement oralistes, mettant l'accent sur l'apprentissage de la lecture labiale et de l'articulation. La 'révolution' du monde des sourds viendra de l'abbé de l'Épée (1712-1789). Celui-ci, devant enseigner la religion à deux sœurs jumelles sourdes, eut l'idée d'apprendre

⁴⁶ Cité par B. Moody, D. Hof, A. Vourc'h, M. Girod, A.C. Dufour, *La Langue des signes*, tome 1 : histoire et grammaire, Vincennes, I.V.T., 1998, p. 18.

⁴⁷ Voir Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, *Gestes des moines, regard des sourds*, Nantes, Siloë, 1997, p. 206.

⁴⁸ Cf. Aude de Saint-Loup, *op. cit.*

⁴⁹ ou Giraud de Cambrie, selon les transcriptions.

⁵⁰ *Recueil de farces* (1450-1550), Textes présentés par André Tissier, Tome V, Genève, Droz, 1989, p. 61s.

⁵¹ Léonard de Vinci, *Traité de la peinture*, ch. XIV.

⁵² Montaigne, *Essais*, L. II, ch. XII.

les signes qu'elles utilisaient entre elles pour communiquer⁵³. Puis il s'aperçut que ce mode de communication lui permettait de dialoguer avec tous les sourds. Il ouvrit donc une école, d'abord dans sa propre maison, accueillant des sourds de toute la France. Sa méthode eut un grand succès : en apprenant leur langue, on pouvait communiquer avec les sourds et leur enseigner toutes sortes de matières — jusqu'aux matières les plus abstraites comme les matières religieuses. Les sourds n'étaient donc pas ces idiots ou ces sauvages tels qu'on les avait dépeints jusque là. Des écoles, à l'image de celle de l'abbé de l'Épée, s'ouvrirent partout en France, en Europe et aux États-Unis⁵⁴. De plus, des sourds eux-mêmes devinrent professeurs, voire directeurs, d'écoles de sourds ; parmi eux, il faudrait citer Jean Massieu, Ferdinand Berthier, Laurent Clerc, et bien d'autres. Condillac rendait hommage à l'abbé de l'Épée : « M. l'Abbé de l'Épée qui instruit les sourds et muets avec une sagacité singulière, a fait du langage d'action un art méthodique aussi simple que facile, avec lequel il donne à ses élèves des idées de toute espèce ; et j'ose dire des idées plus exactes et plus précises que celles qu'on acquiert communément avec le secours de l'ouïe⁵⁵. »

Le conflit entre oralistes et gestualistes a resurgi sous une forme un peu différente à la fin du XIX^e siècle : au nom d'une meilleure intégration parmi les entendants et au nom de l'unité nationale, la langue des signes a été interdite dans toutes les écoles de sourds d'Europe, l'oralisme a été imposé. Tous les sourds professeurs ont été mis à la porte — pour ne pas donner le mauvais exemple de la langue des signes aux élèves. Et le monde des sourds a été 'pris en charge' par le regard médical : les écoles spécialisées pour sourds, par exemple, relèvent du Ministère de la Santé, non de celui de l'Éducation nationale. La langue des signes a cependant toujours continué à être transmise entre sourds, de manière cachée, dans les écoles — on tapait sur les doigts des élèves que l'on prenait en train de signer (de parler par signes)⁵⁶. Le bilan de l'éducation oraliste est souvent négatif : « La majorité des sourds en France après les années 50 étaient massivement et gravement sous-éduqués⁵⁷. » Ou encore « Pour une très forte majorité de la population sourde, plus de 90%, l'éducation oraliste avait donné lieu à un échec douloureux autant en français oral qu'à l'écrit... Dans cette population très opprimée et repliée sur elle-

⁵³ Ainsi, contrairement à un mythe répandu, l'abbé de l'Épée n'a pas inventé la langue des signes, mais l'a reçue des sourds. Marina Yaguello, comme beaucoup d'autres, se trompe (« La langue universelle », *Sciences et avenir*, n° 125, 12/00, p. 72.

⁵⁴ Voir Maryse Bézagu-Deluy, *L'abbé de l'Épée*, Paris, Seghers, 1990.

⁵⁵ Condillac, *Grammaire*, 1775, cité par Danielle Bouvet, *Le Corps et la métaphore dans les langues gestuelles*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 8.

⁵⁶ Comme les brimades et vexations ont eu raison de langues amérindiennes ou australiennes. Voir C. Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 146-147.

même, le taux de chômage battait des records⁵⁸...» Depuis une vingtaine d'années, des mouvements de sourds militent à nouveau pour une reconnaissance de leur langue et de leur culture⁵⁹; des cours de langue des signes sont créés dans toute la France, des interprètes professionnels en langue des signes se multiplient grâce à des formations comme celle de S.E.R.A.C. (Sourds entendants recherche action communication) à Paris. Et enfin, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 reconnaît officiellement la langue des signes en tant que langue à part entière, incitant à son utilisation, tant dans l'éducation que dans les médias ou les services publics.

Cette reconnaissance de la langue des signes est un peu plus ancienne aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe. D'ailleurs, le contexte américain a pu influencer les études menées sur ce continent : la langue des signes y étant plus facilement admise du fait d'une conception plus communautariste de la société, la communauté sourde est sans doute plus ouverte sur le monde entendant, plus habituée à échanger avec des entendants ne maîtrisant pas ou mal la langue des signes, et donc moins soucieuse de la préservation de son identité, moins 'pointilleuse' quant à la distinction entre langue des signes et anglais signé. Mais cela devrait inciter les linguistes à être d'autant plus attentifs à ne pas qualifier de langue des signes des règles qui concernent en fait des pidgins.

2. Le passif en français

L'étude des formes particulières prises par le français pour exprimer le passif peut être intéressante pour chercher les influences — ou différences — entre français et langue des signes.

2.1 Caractéristiques

Les présentations du passif français mettent en exergue les mêmes débats — et désaccords — que l'on trouve pour d'autres langues. Ainsi, la détermination des constructions reconnues comme passives est un objet de discussion, car elle est liée à diverses questions syntaxiques ou sémantiques. Or cette délimitation dépend du regard que l'on porte sur le passif, de la place qui lui est attribuée par rapport aux autres constructions voisines. Ainsi, seules les constructions avec

⁵⁷ I.V.T., *La Langue des signes*, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁸ Christian Cuxac, *La Langue des signes : Construction d'un objet scientifique*, Revue du Collège de psychanalystes (La Parole des sourds : Psychanalyse et surdité), p. 98.

être + participe passé sont-elles qualifiées de constructions passives, ou bien d'autres types de constructions sont-elles admises dans cette catégorie ? Par exemple, J. Dubois note, parmi les passifs, les constructions à verbe symétrique (*Le rôti cuit / Elle cuit le rôti*) (1967 : 82-125) — ce que refuse D. Gaatone (1998 : 21). D. Gaatone inclut dans cette catégorie les passifs impersonnels (*Il a été procédé à une enquête par la police*), mais exclut les constructions pronominales moyennes et les impersonnelles actives aux temps composés (*Ce roman s'est vendu à des milliers d'exemplaires, Il est arrivé un malheur*). N. Rivière, au contraire, qualifie les passifs impersonnels de 'pseudo-passifs' (1981 : 21), tandis que R. W. Langacker et P. Munro (1975 : 791) les qualifient de 'semi-passifs' (ne partageant pas avec les passifs canoniques la promotion de l'objet). Ces choix dans les délimitations du passif sont liés aux choix concomitants des autres catégories syntaxiques et sémantiques.

Ces délimitations syntaxiques sont également rendues difficiles par les ambiguïtés d'analyse de certaines propositions. Ainsi, pour des phrases comme :

Ces légumes sont cuits
Toutes les places sont occupées
Cette pièce est décorée

il peut exister une ambiguïté entre une lecture processive et une lecture résultative. Dans le premier cas, il s'agit d'une construction passive ; dans le second, d'une phrase à copule *être*.

Ainsi, si l'on définit le passif en français par la séquence *être* + participe passé, d'autres formes que le passif peuvent utiliser cette construction — à commencer par la simple phrase attributive : *Jean est fatigué*. M. Gross, d'ailleurs, établit un parallèle entre phrase attributive et phrase passive, proposant de représenter les phrases passives comme des phrases dont les adjectifs sont supportés par le verbe *être* et associés à des verbes (1996). Mais le seul critère de la séquence *être* + participe passé n'est pas suffisant.

2.1.1 Actif – passif

Un critère souvent retenu pour définir le passif est la permutation des deux premiers actants du verbe : l'objet (direct) de la phrase active devient le sujet de la phrase passive — sujet syntaxique, celui qui régit le verbe. Mais la permutation n'est pas stricte : le sujet de la phrase active ne devient pas l'objet direct de la phrase passive. D'autre part, ce critère exclut du passif d'autres

⁵⁹ Tout un mouvement est né, d'abord autour du château de Vincennes, par l'International Visual Theatre, puis de l'association Deux langues pour une éducation. Voir I.V.T., *La Langue des signes*, op. cit., p. 33s.

formes syntaxiques comme les constructions impersonnelles — c'est pourquoi D. Gaatone le refuse (1998 : 15).

Pour Baker (1988), les structures profondes d'une phrase active et de la phrase passive correspondante sont identiques. Ce n'est qu'en structure de surface que s'effectue un mouvement d'incorporation du verbe au morphème flexionnel qui porte également le rôle thématique correspondant. La difficulté de ce genre d'analyses est qu'elle signifie qu'une phrase active et la phrase passive correspondante ont le même sens, ce qui n'est pas toujours vrai, notamment en français : cette transformation peut entraîner des différences interprétatives importantes. Les phrases passives, du fait de la forme verbale composée, prennent souvent un aspect accompli — que peut ne pas avoir la phrase active : *On ferme la porte / La porte est fermée*. J.-C. Milner remarque que le passif correspondant devrait comporter un marqueur lexical d'inaccompli, comme être en train de (1986 : 48). D. Gaatone note que ce problème peut se poser pour les phrases à verbe perfectif (*Jean a/est divorcé, Le ciment a/est pris*) — quoique, selon le contexte, certaines de ces phrases peuvent conserver au passif une interprétation inaccomplie ; mais il ne se pose pas pour les phrases actives à aspect inaccompli ni pour les phrases à verbe imperfectif (*Le roi est aimé de ses sujets, Le coupable est recherché par la police*). C'est pourquoi il ne considère pas ces différences aspectuelles comme un signe de rupture radicale entre phrases actives et passives (1998 :19).

D'ailleurs, les rôles sémantiques assignés par le verbe sont identiques dans les phrases actives et passives correspondantes : les adverbes concernant l'agent peuvent être présents dans la phrase passive, même lorsque celui-ci n'est pas mentionné sous forme d'un syntagme prépositionnel :

Pierre a *délibérément* renversé le vase
Le vase a été *délibérément* renversé
Jean a *volontairement* sali les murs
Les murs ont été *volontairement* salis⁶⁰

2.1.2 Critères

Différents critères sont avancés pour sérier les formes passives.

En premier lieu, si les grammaires scolaires définissent souvent le passif comme l'indication que le sujet subit l'action, de nombreuses phrases actives signifient également que le sujet subit

60 Exemples de Pollet Samvelian, Cours de morphosyntaxe : www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/pages_personnelles/samvelian/cours/syntaxe-1.ppt

l'action (*il supporte, il subit, il endure*, etc.) ; et il n'est pas possible de classer ces phrases actives dans la catégorie du passif, puisqu'un certain nombre d'entre elles peuvent être passivées (*Jean a reçu un cadeau de la part de ses collègues / Un cadeau a été reçu par Jean de la part de ses collègues*). D'autre part, de nombreux verbes n'instaurent pas de relation agent/patient entre le sujet actif et l'objet. C'est le cas de verbes d'état — ou de 'non-action', comme *devoir* (avoir une dette), *contenir* (avoir en soi) ou *posséder* (avoir en sa possession). Le critère d'action subie est non pertinent pour les phrases passives utilisant ces verbes.

Le recours au complément d'agent — syntagme prépositionnel de forme *par/de* SN, correspondant au sujet de la phrase active — ne peut non plus être une aide pour la définition du passif : nombre de phrases passives ne le comportent pas.

Pour être passivable, un verbe suit une condition : être transitif direct. Il existe toutefois quelques rares cas où un verbe transitif indirect peut être mis au passif :

Elle est obéie de tous ses employés
Il a avoué sa faute et a été pardonné

La transitivité est une condition nécessaire, mais non suffisante. Certains verbes transitifs ne se trouvent jamais au passif :

Marie a trois chats
**Trois chats sont eus (par Marie)*

Dans d'autres cas, ce n'est pas le verbe en soi qui exclut le passif, mais certains emplois du verbe. La différence résulte généralement de la nature du complément direct . Ainsi :

Marie pèse les cerises
Les cerises sont pesées par Marie
Marie pèse trente kilos
**Trente kilos sont pesés par Marie*

Ces critères sont donc intéressants, mais insuffisants. Il convient donc, pour le français comme pour les autres langues, de retenir des critères plus 'généraux', comme ceux notés dans le premier chapitre. C'est pourquoi nous avons retenu la définition du passif en tant que démotion du premier actant.

2.1.3 Formes particulières

Le français comporte de nombreux cas particuliers concernant le passif. Ainsi, certains énoncés sont obligatoirement au passif : *Nul n'est censé ignorer la loi / A l'impossible nul n'est tenu* (Wilmet 2003 : §581)

D'autre part, certains passifs ne correspondent pas aux exemples usuels de cette construction, comme ceux des verbes de sentiments : *Luc est passionné par le cinéma*. Cl. Blanche-Benveniste (2000) montre qu'ils présentent des traits inhabituels : le 'patient' est humain, et relativement impliqué dans l'action (du point de vue des rôles, c'est plus un 'expérienceur' qu'un patient), par contre l'agent — qu'elle nomme *agent-instigateur* (2000 : 311) — est généralement non humain et doit en principe être réalisé, alors que le complément d'agent du passif prototypique est facultatif. Le passif est donc aussi une classe hétérogène du point de vue de la sémantique des rôles actanciels.

Les phrases où intervient un quantifieur ne sont pas transformables sans changement de sens : *Un seul homme n'a pas lu le livre / Le livre n'a pas été lu par un seul homme ; Tout le monde aime quelqu'un / Quelqu'un est aimé par tout le monde*. D. Gaatone ne considère pas ces différences comme significatives d'une rupture entre phrase active et passive (1998 : 20). En effet, la question de la portée des quantifieurs n'est pas une question relevant des seules phrases passives : par exemple, les paires phrase personnelle / phrase impersonnelle montrent les mêmes différences (*Beaucoup de gens ne sont pas venus / Il n'est pas venu beaucoup de gens*). Ainsi, la correspondance phrase active / phrase passive préserve la même relation sémantique des deux premiers actants ; l'identité de sens notionnel de la phrase passive avec la phrase active peut rester un critère de base de l'étude du passif — à condition de lui laisser une certaine souplesse.

La transformation d'une phrase active en phrase passive n'est pas automatique : de nombreuses limitations lexicales empêchent ces transformations. Ainsi, quelques verbes transitifs directs ne se mettent jamais au passif (*comporter, coûter, valoir*, etc.) ; d'autres verbes transitifs directs ne se mettent pas au passif dans l'un de leurs emplois (*mesurer, peser, courir, vivre, régner, goûter, sentir, respirer* : *L'air est respiré par les poumons / *La joie est respirée par tous ; Le terrain est mesuré par un géomètre / *Deux mètres sont mesurés par cet homme*) ; les verbes formant une locution verbale avec un groupe nominal qui n'est pas complément d'objet ne peuvent être passivés (*prendre l'air, donner le change, faire la belle*, etc.) alors que des locutions verbales formées d'un verbe suivi d'un nom sans déterminant peuvent être passivées (*rendez-vous est pris, justice est faite, justice est rendue, ordre est donné*

de, etc.) ; l'interprétation figurée d'un verbe peut bloquer sa passivation (*Cette affaire regarde Jean / *Jean est regardé par cette affaire ; Cette affaire concerne Jean / Jean est concerné par cette affaire* (M. Gross 1975)) ; certains verbes transitifs indirects, autrefois transitifs directs, peuvent être passivables dans un registre de langue soutenu (*obéir à, désobéir à, pardonner à*) ; certains verbes transitifs indirects peuvent être passivés sous une construction impersonnelle (*Il sera répondu à chaque courrier*), voire certains verbes intransitifs (*Il n'a pas été ri une seule fois durant la séance*) ; enfin quelques verbes ne s'emploient qu'au passif ou surtout au passif (*réputer, être censé, être tenu à*, etc.).

2.2 Détails

La structure du passif peut interférer avec d'autres structures. Par exemple, concernant le lien entre passif et indéfinis, Creissels (1995 : 229) note que les phrases de surface à sujet indéfini peuvent être considérées comme la réduction d'une structure comportant deux schèmes phrastiques enchâssés, le sujet indéfini de surface représentant ce qui serait en structure sous-jacente le complément d'un présentateur existentiel (comme *il y a*).

Cela explique l'inéquivalence logique entre phrases active et passive dans les phrases comportant des indéfinis :

- (1) *Beaucoup de gens lisent peu de livres*
- (2) *Peu de livres sont lus par beaucoup de gens*
- (3) *Il y a beaucoup de gens qui lisent peu de livres*
- (4) *Il y a peu de livres qui sont lus par beaucoup de gens*
- (5) *Il y a peu de livres que beaucoup de gens lisent*

1 n'équivaut pas à 2. Mais si on admet que le choix d'une formulation passive se fait à un niveau structurel où le sujet indéfini est en fait le complément d'un présentateur existentiel, ces phrases sous-jacentes sont 3 et 4 ; et la phrase non passive correspondant à 2 est 5.

Un autre lien peut être pris en compte entre passif et constructions causatives : par exemple *faire [manger la pomme par Pierre]*. Comme l'a observé Kayne (1975), le syntagme enchâssé a les propriétés des constructions passives : aucun sujet n'apparaît en D-structure ni en S-structure. Mais il n'y a pas de morphologie passive ni de mouvement. Comme *manger* garde entièrement son statut catégoriel de verbe ([+V, -N]), le Cas peut être assigné à l'objet *la pomme* de sorte que le mouvement n'est pas nécessaire pour que la phrase satisfasse au Filtre des Cas. Cet exemple

montre que l'interprétation passive est indépendante de la morphologie passive ou du mouvement. (Chomsky 1981, ed. 1991 : 185)

2.2.1 Impersonnel et passif

Selon Murphy (2004 : 70), « Les passifs impersonnels sont largement distribués géographiquement et génétiquement ; ils peuvent être périphrastiques ou strictement morphologiques ; ils utilisent la même morphologie verbale que les passifs basiques (s'ils acceptent les phrases agentives) ; ils ne sont pas limités aux verbes intransitifs ; ils peuvent avoir un sens réflexif ; une langue peut avoir une construction impersonnelle syntactiquement et morphologiquement indépendante du passif basique. »

En français, certains verbes transitifs indirects sont *a priori* non passivables (comme *accéder à, débattre de, remédier à*) :

- a. *Le directeur n'a pas accédé à votre demande*
* *A votre demande a été accédé par le directeur*
- b. *Les députés ont débattu de cette question*
* *De cette question a été débattu par les députés*
- c. *Les responsables ont remédié à la situation*
* *A cette situation a été remédiée par les responsables*

Cependant, ces verbes peuvent apparaître à la forme passive dans une construction impersonnelle :

- a. *Il n'a pas été accédé à votre demande par le directeur*
- b. *Il a été débattu de cette question*
- c. *Il a été remédié à la situation*

Selon l'analyse de Pollet Samvelian⁶¹, la position sujet est vide en D-Structure. Or une contrainte générale en français veut que tout verbe fini (fléchi) ait un sujet réalisé. On peut soit déplacer le COD en position sujet, soit la remplir par un élément postiche, c'est-à-dire le *il* impersonnel.

Il n'est pas toujours évident, dans toutes les langues, de distinguer ces structures : « A central conclusion of this study is that the Estonian construction often classified as a 'passive' is misanalysed. This construction is, rather, impersonal, as are the cognate constructions elsewhere

in Finno-Ugric ». (Torn 2002 : 81) L'impersonnel correspond, dans le système grammatical des langues indo-européennes, aux phrases dans lesquelles la « troisième personne » ne réfère à aucune personne à proprement parler : *il neige* ; *il y régnait une atmosphère paisible* ; *il a été détruit des centaines de maisons*. Cependant, cette caractérisation de l'impersonnel s'avère vite inopérante hors de la sphère des langues indo-européennes, notamment pour des langues comme le japonais (voir les exemples de Yuji Tôgô, 1990). De plus, dans cette langue, le constituant qui correspondrait au sujet en français n'est nullement obligatoire, le prédicat pouvant, à lui seul, constituer un énoncé minimal : *samui* « (j'ai) froid ».

Selon Halliday (1970), la fonction de l'impersonnel est bivalente : elle touche d'un côté à la « transitivité » et de l'autre à la « fonction textuelle ». Du point de vue du système de transitivité, l'impersonnel a pour rôle essentiel de réduire l'agentivité impliquée dans le procès exprimé.

- a. *Deux étudiants sont arrivés*
- b. *Il est arrivé deux étudiants*

Dans la version impersonnelle (b), le participant du procès, *deux étudiants*, n'est plus présenté comme un agent, mais plutôt comme un patient, puisque la présence des étudiants est consécutive à leur arrivée ; l'existence du participant en question est présentée comme le résultat du procès. Le participant, dans un énoncé impersonnel, n'a pas de présupposition existentielle :

- a. *Deux étudiants ne sont pas arrivés*
- b. *Il n'est pas arrivé deux étudiants*

La réduction de l'agentivité va parfois jusqu'à l'effacement pur et simple de l'agent extérieur au procès. C'est le cas du passif impersonnel, qui, à la différence du passif personnel, se refuse à toute expression de l'agent.

- c. *Il sera procédé à une enquête approfondie*

En français, l'impersonnalisation provoque un changement de l'ordre des constituants, une modification de la structure thématique de l'énoncé. Le sujet *deux étudiants* de la construction active est « déthématisé » dans la construction impersonnelle. L'impersonnel a donc, pour Halliday, une fonction textuelle, présentant un nouveau référent dans le discours. Cependant, quand on regarde des énoncés impersonnels tels que (c) qui n'a aucun élément déthématisé, ou des exemples tels que *pugnatur* 'il y a eu une bataille' en latin et *es wurde getanzt* 'on a dansé' (litt. *il a*

été dansé) en allemand qui ne comportent aucun participant, la réduction de l'agentivité apparaît comme la caractéristique essentielle des tournures impersonnelles.

Les liens entre l'impersonnel et le passif ont été souvent soulignés : Ernout (1908) a remarqué qu'en indo-européen, le passif était, à l'origine, un procédé de l'impersonnalisation ne permettant pas l'expression d'un agent explicite. Lyons (1971) a proposé l'hypothèse selon laquelle les formes impersonnelles de verbes ont fusionné avec les formes moyennes pour donner naissance au passif. Cette idée a été reprise par Statha-Halikas (1977) et par Létoublon et Maurel (1985). Il est possible que le passif soit issu de l'impersonnel.

Parmi les liens entre impersonnel et passif, on trouve également la question de l'agentivité. Ce lien se retrouve partiellement dans des langues généalogiquement éloignées. Ainsi, Langacker et Munro (1975) rapportent que, dans les langues uto-aztèques, l'impersonnel et le passif se construisent à l'aide d'un même morphème, constatation qui a amené les auteurs à donner une représentation identique (ou structure profonde) à ces deux constructions. Rosen et Wali (1989), de leur côté, montrent l'existence dans des langues indo-européennes de deux passifs, réalisés par un même morphème signifiant '*aller*', dont l'un est un passif ordinaire alors que l'autre dénote la potentialité. Selon Seiho (1985), une des constructions passives en indonésien, construite avec le préfixe *ter*, implique nécessairement une action involontaire de la part de l'agent ; ce même préfixe entre dans la formation des énoncés exprimant des procès spontanés. Le japonais représente trois valeurs : impersonnel, passif et potentiel à l'aide d'un seul morphème (*r*)*areru*. La réduction ou suppression de l'agentivité trouve ainsi différentes formes d'expression. Comme Moignet (1975) l'a remarqué, l'impersonnalisation « consiste à introduire de la passivité au sein de l'activité, en réduisant d'autant la part de celle-ci dans la conduction de l'action ».

Pour Yuji Tôgô (1994), « Ces observations nous conduisent à poser en français un triangle 'impersonnel-passif-pronominal', puisque c'est dans cette dernière voix qu'on observe aussi bien la valeur du potentiel : *ce poisson se mange cru*, que la valeur du passif avec le refus absolu de l'expression de l'agent : *cette voiture se gare facilement* (**par n'importe qui*). On s'aperçoit donc que tous ces problèmes, parfois traités séparément, se situent dans un même domaine fonctionnel au cœur duquel réside le problème de l'agentivité. »

Keenan (1985 : 273) résume ainsi les propriétés du passif impersonnel : « Given that we may characterize basic passives as deriving one-place predicates from two-place predicates, we may extend this analysis to include so-called 'impersonal' passives by characterizing passives as

deriving an n-place predicate from n+1-place predicates. Where for basic passives, n = 1, for impersonal passives, n = 0 ».

2.2.2 Passif et pronominal

Les constructions pronominales peuvent être rangées sous différents types :

Jean s'est évanoui (essentiellement pronominal)
Jean se regarde dans le miroir (réfléchi)
Jean et Marie s'aiment l'un l'autre (réciproque)
Ce vin se boit frais (moyen ou passif)
La vitre s'est brisée (neutre)⁶²

Quelques exemples de pronominaux « moyens » ou « à valeur passive » :

« Les feuilles mortes se ramassent à la pelle »

Ce pantalon se lave facilement

Ces choses-là ne s'oublie jamais

Dans ce cas, la construction pronominale peut correspondre à une construction transitive non pronominale :

On ramasse les feuilles mortes à la pelle

On lave facilement ce pantalon

On n'oublie jamais ces choses-là

Le sujet de la construction pronominale reçoit une interprétation identique à celle du COD de la construction non pronominale. L'agent, réalisé comme sujet dans la construction non pronominale, n'est pas réalisé dans la construction pronominale. Toutefois, la présence d'adverbes ou de compléments orientés agent montre que le verbe assigne toujours ce rôle sémantique. Ces caractéristiques rappellent la relation entre une phrase active et son équivalent passif. D'où la dénomination « construction pronominale à valeur passive ».

La forme pronominale (*me, te, se, etc.*) qui accompagne le verbe n'a aucune fonction grammaticale dans la phrase et peut être considérée comme une marque morphologique signalant un changement de diathèse (au même titre que la morphologie passive).

62 Exemples de Pollet Samvelian, Cours de morphosyntaxe : www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/pages_personnelles/samvelian/cours/syntaxe-4.ppt

La voix moyenne est un phénomène syntaxique relevé pour diverses langues comme le latin et le grec. « L'indo-européen avait primitivement deux voix : une voix active et une voix moyenne. La voix moyenne ramenait l'action exprimée par le verbe vers le sujet : *faire la cuisine*, actif ; *se faire la cuisine*, moyen. » (Roussel : 2004 : 6) On parle également de voix moyenne « lorsque l'action s'exerce dans la sphère du sujet ou qu'il y prend un intérêt particulier ». (Creissels 1995 : 272) « Nous retrouvons un trait sémantique de la voix moyenne indo-européenne dans le médiopassif latin, le trait réflexif, attesté dans les verbes traitant de l'hygiène personnelle, d'habillement, du mouvement du corps et de la nourriture, tels que : *omor, polior, fngor, unguor, lavor, amicior* [...]. Il n'y a à l'époque pas de différence morphologique entre le passif et le médiopassif en latin, si ce n'est que le médiopassif est toujours sans agent. Ce qui signifie que le moyen indo-européen, que l'on retrouve en latin, est une forme tournée vers le sujet, utilisée pour renvoyer à un événement qui est à inscrire au bénéfice du sujet. » (Roussel : 2004 : 6)

Certains récusent cette appellation pour le français : « Les grammaires grecques définissent une voix moyenne, quand le sujet est à la fois agent et patient du verbe. Certains ont pensé retrouver cette voix en français avec la voix pronominale, parfois appelée voix moyenne : dans *Je me lave*, le sujet est à la fois agent et patient. Cependant, la régularité morphologique du verbe grec ne se retrouve pas avec les constructions pronominales du français, qui posent des problèmes sémantiques et syntaxiques délicats. » (Riegel *et al.* 2002 : 245) D'autres linguistes, au contraire, utilisent cette dénomination : « Appliquées à des verbes transitifs, elles [les formes moyennes] permettent régulièrement d'obtenir des formes intransitives qui assignent à leur sujet un rôle qui ne s'identifie pas purement et simplement à l'un de ceux que le verbe transitif assigne à son sujet et à son objet, mais qui retient de manière variable des traits caractéristiques de l'un ou l'autre de ces deux rôles. Une forme moyenne peut être de sens autocausatif (dont le sujet est le siège du même processus que l'objet de la forme transitive correspondante, mais est désigné en même temps comme le responsable de ce processus) (*ils se sont rassemblés*), ou une forme moyenne de sens décausatif (le sujet est le siège du même processus que l'objet de la forme transitive correspondante, mais sans qu'un agent soit impliqué dans le processus en question, que la forme moyenne présente comme plus ou moins spontané) (*les œufs se sont cassés*). » (Creissels, 2004, ch. 12) Ou encore (Crépin 1978 : 60) : « L'actif est parfois transitif : *il transporte*. Le moyen est parfois intransitif : *il se transporte (en char)*. D'où l'interprétation du moyen comme un passif : *il est transporté*. Le passif est issu du moyen ». Marc Wilmet utilise l'expression : 'topicalisation moyenne' : « La topicalisation moyenne confirme au sujet logique la fonction de sujet grammatical et, sans préjuger de son rôle d'agent [...], lui attribue en tout état de cause celui de patient. » (2003 : 501)

2.2.3. Complément d'agent

Le complément d'agent du passif français est souvent introduit par la préposition *par* qui tend à se généraliser, et plus rarement par *de*. Cette dernière préposition est largement minoritaire : environ 2 % des verbes régissant un objet direct l'admettent ou l'exigent (Schapira 1986 : 159). *De* est généralement employé lorsque le sujet de la phrase active n'est pas un agent. *De* est également employé pour des verbes comme : *admirer, aimer, estimer* (verbes psychologiques), *précéder, suivre, entourer, encercler* (surtout lorsqu'ils ont un sujet inanimé et une interprétation non processive) :

Le suspect a été suivi par des policiers

La conférence a été suivie d'un cocktail

Il en va de même pour *posséder, compter* (syn. *avoir*), *comporter, pouvoir*, etc.

De plus, *de* semble correspondre à un ancien état de langue, en voie d'extinction : son emploi est non-productif. Selon la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et al. 1994 : 436), *de* est de plus en plus réservé aux compléments qui ne sont pas de véritables agents et où le sujet passif n'est pas effectivement affecté par le procès verbal : sentiments (*aimer, estimer, admirer, toucher*, etc.), opérations intellectuelles (*connaître, oublier, accepter*, etc.) et localisations (*précéder, suivre, entourer*, etc.). *De* est difficilement compatible avec le passif des verbes dynamiques. Les deux prépositions peuvent être combinées, avec une distribution relative à leur rôle sémantique (*diffusé par la presse et connu du public ; convoqué par le président et composé des adhérents*) ; elles peuvent être alternées selon le sens (*suivi par un détective, suivi d'une réception ; estimé par un expert, estimé de ceux qui le connaissent ; saisi par les douanes, saisi d'une émotion*). Selon D. Gaatone (1998 : 175-210), la répartition de l'utilisation des deux prépositions dépend d'abord de la sémantique des verbes concernés : on trouve ainsi une opposition entre stativité (qui autorise souvent l'alternance *par/de*) et agentivité (qui exige *par*) — mais cette répartition n'est pas absolue. Ainsi, les verbes de sentiment, statifs, admettent *de*, comme les verbes cognitifs, positionnels ou de composition notamment. La répartition notée est ainsi :

- Verbes cognitifs (*comprendre, connaître, méconnaître, reconnaître, ignorer, oublier, savoir*)
 - Tous admettent tant *par* que *de*.
 - *Reconnaître* (au sens d'admettre) est compatible avec *de* dans un emploi limité à un agent humain. Au sens de 'retrouver le souvenir de', *reconnaître* n'admet que *par*.
 - *Ignorer* au sens agentif de 'traiter quelqu'un comme si on ne le connaissait pas' n'admet que *par*.

- Verbes de perception
 - *Écouter, entendre, voir* utilisent *par* et *de*.
 - *Regarder, dévisager, examiner, fixer, observer, scruter, toiser, apercevoir, entrevoir, percevoir...* préfèrent la préposition *par*.
- Verbes d’accompagnement
 - *Accompagner, escorter* sont compatibles avec *par* et *de*. Un agent pronom personnel rend l’utilisation de *de* plus problématique.
 - *S’accompagner* est suivi de *de* (sujet et objet non animés, sens temporel).
- Verbes d’assistance
 - *Aider, appuyer, assister, seconder* admettent *par* et *de*.
 - *S’aider* est suivi de *de*.
 - *Aider, seconder*, avec un sujet non animé, sont suivis de *par*.
 - *Soutenir, surveiller* peuvent parfois admettre *de*, devant un agent au singulier, mais sont généralement suivis de *par*.
 - *Encourager, épauler, protéger, secourir, soulager, supporter* (au sens de soutenir), *contrarier, desservir* (opposé à seconder), *déranger, entraver, gêner, nuire* sont suivis de *par*.
- Verbes d’acceptation
 - *Accepter, accueillir, admettre, approuver, recevoir, rejeter, supporter* (au sens de tolérer), *tolérer* préfèrent *par* à *de*.
 - *Adopter, refuser* n’acceptent que *par*.
- Verbes de composition
 - *Composer, constituer, former* (au sens statif de ‘être les éléments d’un ensemble’) préfèrent *de* à *par*. Au sens agentif, ces verbes sont suivis de *par*.
 - *Former*, au sens d’identifier, *équivaloir*, est suivi de *par*.
 - *Se composer* est suivi de *de*.
- Verbes positionnels

- *Précéder, suivre* sont suivis alternativement de *par* ou *de*, sans raison syntaxique ou sémantique apparente. Toutefois, *de* est préféré quand il s’agit d’une relation de position statique, locative ou temporelle.
- *Suivre* n’admet que *par* dans les sens agentifs, non positionnels.
- Cette même distinction s’applique pour de nombreux verbes positionnels : *cerner, encadrer, encercler, enclore, entourer, envelopper, environner, auréoler, couronner, surmonter, surplomber, border, couper, couvrir, flanquer, jalonner, etc.* (*la maison est entourée (de/par) un jardin / la maison est entourée (par les/*des) policiers*).
- *Se couvrir, se peupler*, au sens non agentif, sont suivis de *de*.

- Verbes de sentiment

L’ensemble de ces verbes sont passivables. Ils sont habituellement divisés en deux sous-classes, selon que le premier argument est le siège et le second la cause (*aimer*) ou l’inverse (*dégoûter*). Cette seconde sous-classe comporte plus de mille verbes, dont certains à la fois agentifs et non agentifs (*amuser*), alors que tous les autres sont non agentifs. L’ensemble de ces verbes admet *de* au passif, souvent préférentiellement à *par*.

- Première sous-classe : *aimer, adorer, chérir, priser ; détester, abhorrer, exécrer, haïr ; estimer, admirer, apprécier, honorer, respecter, révéler, vénérer ; décrier, dédaigner, mépriser ; appréhender, craindre, redouter ; désirer, souhaiter* (sauf au sens de formuler un souhait), *vouloir, envier, jalouser, déplorer, regretter...* Tous acceptent les deux prépositions.

Préférer s’accommode mal de *de*.

Aimer mieux est difficilement passivable.

Adorer, au sens agentif de ‘rendre un culte’, n’admet que *par*.

Respecter, au sens agentif de ‘agir conformément à, ne pas porter atteinte à’ exige *par*.

- Deuxième sous-classe : *abasourdir, bouleverser, déconcentrer, décontenancer, dérouter, désorienter, épater, intriguer, stupéfier, surprendre, troubler ; abattre, accabler, affliger, attrister, briser, décourager, désespérer, désoler, navrer, peiner ; agacer, contrarier, embarrasser, énerver, ennuyer, gêner, importuner, révolter ; alarmer, angoisser, effrayer, inquiéter, terrifier ; captiver, charmer, combler, émerveiller, passionner, réjouir ; dégoûter, écoeurer, rebuter ; amuser, distraire, divertir ; blesser, choquer, froisser, heurter, indigner, scandaliser ; animer, émouvoir, intéresser, toucher ; envahir, gagner, hanter, obséder, ronger, tenailler.* Pour ces verbes, l’alternance des prépositions n’est possible que dans le cas d’un agent non animé ; devant un agent animé, seul *par* est

possible (*l'étudiant est flatté (par/de) cette invitation / le professeur est flatté (par/*de) ses étudiants*).

Beaucoup de ces verbes peuvent entrer dans une construction pronominale construite avec le complément de cause en *de* nécessairement non animé (*la foule s'est émue de cette triste histoire*).

Heurter admet difficilement *de*, même avec un complément non animé.

Satisfait, au sens proche de 'content' est un adjectif, régissant un complément en *de* ; en tant que participe passé passif du verbe *satisfaire*, à premier argument libre et second argument humain, au sens de 'comblé une attente, un souhait', admet les deux prépositions ; en tant que participe passé passif du verbe *satisfaire*, à premier argument humain et second argument non animé, au sens de 'assouvir', exige *par*.

- Divers

Bénir, maudire, noter, signer, mériter, abandonner, fatiguer, laisser peuvent utiliser les deux prépositions, de préférence *de* dans leur sens statif, résultatif, et de préférence *par* dans leur sens déclaratif, agentif.

En résumé, ces verbes présentent une certaine opposition entre stativité (qui autorise souvent l'alternance *par/de*) et agentivité (qui exige *par*) — mais cette répartition n'est pas absolue. Tous les verbes statifs ne sont pas impassibles, mais les verbes impassibles sont tous statifs. Les verbes passibles et statifs, comme *concerner, posséder, impliquer*, n'acceptent que la préposition *par*. La difficulté peut être également de tracer une limite précise entre verbes statifs et agentifs : les verbes de perception par exemple peuvent être considérés comme statifs (*voir, entendre*) ou agentifs (*écouter*).

E. Gilbert (2003 : 24sq) propose, pour l'anglais, une interprétation du sens de *by* + SN dans les constructions passives. La préposition est pour lui le signe d'une intentionnalité, d'un objectif à atteindre, d'une 'venue à l'existence'. « *By* + SN est ainsi analysé comme un moyen d'aboutir à un état résultant, et non comme un simple marqueur grammatical. » (Roussel 2004 : 6)

Certaines caractéristiques du complément d'agent peuvent poser difficulté : il est généralement mentionné que ce complément est facultatif ; mais certaines constructions présupposent son existence. Ainsi, les différences de portée des adverbes peuvent-elles être significatives :

Le blessé a courageusement subi une opération en pleine bataille
Le blessé a courageusement été opéré en pleine bataille

La forme passive suppose ici l'intervention d'un agent, à qui est attribué le courage. L'interprétation de la phrase supposant l'intervention d'un agent est notamment liée à l'aspect processif du verbe, ainsi qu'à l'intervention d'un animé humain non collectif (Muller 2000 : 65).

D'autre part, il n'est pas toujours évident de tracer la frontière entre complément d'agent et compléments circonstanciels. Ainsi :

*Ce décret a été obtenu par la force / *La force a obtenu ce décret*

La branche est cassée à chaque tempête / Chaque tempête casse la branche

La nouvelle est notée dans ce journal / Ce journal note la nouvelle

L'affiche est maintenue avec de la colle / L'affiche est maintenue par la colle / La colle maintient l'affiche

Enfin, des constructions similaires à celles du complément d'agent peuvent être utilisées dans d'autres diathèses que la diathèse passive :

La langue des signes se pratique tous les jours par les sourds.

La langue des signes vient de recevoir une reconnaissance par l'Etat.

Les sourds sont écoeurés par l'attitude de certains médecins.

Marc Wilmet (2003 : 511) souligne ainsi le caractère ambigu du complément d'agent : « De l'actif au passif, soit maintenant *Le livre fut offert (à Marie) par Pierre*. Le donateur délogé de sa position de sujet, que faire de *Pierre* ? Un objet ? Un circonstanciel ? Va pour un chèvre-chou complément d'agent — innovation belge celle-là (Joseph Delboeuf 1889, prolongeant le 'déterminatif d'agent' de Lefèbvre 1861), *Marie*, la donataire, occupant toujours le siège du complément d'objet direct. » De même, Ivan Evrard⁶³ note ces ambiguïtés : « Construction indirecte donc, de l'ordre du circonstanciel puisque l'objet indirect est maintenu même quand le complément d'agent est exprimé, mais et surtout, dans la perspective d'une synonymie globale des énoncés actif et passif, équivalence avec le sujet de l'actif, qui gêne aux entournures et empêche de le faire sortir du noyau actanciel, au moins au plan sémantique. »

2.2.4 Participes

Lorsqu'un participe passé est employé sans auxiliaire, il peut être actif ou passif, selon qu'il est dérivé d'un lexème verbal transitif direct (passif), intransitif à auxiliaire *être* ou pronominal (actif).

Quelques exemples :

63 <http://www.diathesis.net/energeia/diapoly.htm>

Verbes intransitifs à auxiliaire	<i>Des communautés, émigrées à l'étranger</i>
	<i>Des gens venus d'ailleurs</i>
	<i>Les délégués arrivés hier</i>
	<i>Les fonctionnaires partis en vacances</i>
Constructions pronominales	<i>un criminel repent</i>
	<i>un homme évanoui</i>
	<i>un oiseau envolé</i>
	<i>un monument écroulé</i>
Verbes transitifs directs	<i>Des enfants, élevés avec amour</i>
	<i>Des journaux diffusés clandestinement</i>
	<i>Les personnalités invitées à la réception</i>
	<i>Un professeur apprécié de ses étudiants</i>

Reprenant les analyses de Chomsky (1981, ed. 1991 : 100-101), la grammaire générative considère le participe passé passif comme un adjectif déverbal : « the properties of the passive participle suggest that it is not a verb, but rather a deverbal adjective (that is, an adjective that is morphologically derived from a verb). »⁶⁴ Pour Haspelmath (1994), les participes, dans les langues les utilisant pour les phrases passives, agissent comme des adjectifs — morphologiquement et syntaxiquement, mais sont régulièrement dérivés de verbes, ont la valence verbale, et participent au paradigme inflectionnel verbal. (Murphy P.M., 2004) De même, Wasow (1977) et Murphy (2004) notent que le passif adjectival est généré dans le lexique alors que le passif verbal provient d'une transformation syntaxique. Divers comportements distinguent ces deux passifs. Par exemple, le premier peut être remplacé par un adjectif, ce qui n'est pas possible pour le second.

2.2.5. Passif et autres constructions

Le changement de focus ou la promotion de l'objet n'est pas spécifique au passif : on le trouve aussi dans des constructions comme la topicalisation ou la dislocation. Un exemple en anglais :

The Council will consider your proposal next week (actif)

Your proposal will be considered by the Council next week (passif)

Your proposal the Council will consider next week (topicalisation)

As for your proposal, the Council will consider it next week (dislocation à gauche)⁶⁵

⁶⁴ www.ling.upenn.edu : Introduction to syntactic theory

⁶⁵ (exemples de Christo Moskovsky & Alan Libert, 2004)

D'ailleurs, Givon (2001 : 21-22) fait des rapprochements entre les constructions passives de certaines langues et d'autres types de construction : nominalisations, voix moyenne, réflexif, dislocations. La principale différence entre le passif et les autres constructions est le marquage du verbe : celui-ci ne change pas dans les phénomènes de topicalisation ou de dislocation, alors qu'il change pour le passif. D'autre part, la passivation change certaines fonctions grammaticales dans la phrase.

Traditionnellement, les constructions en « se faire + infinitif » sont assimilées aux passifs (Spang-Hanssen 1967 ; Dubois 1967). Gaatone (1983) remarque toutefois que le sujet de ces constructions diffère du sujet de la phrase passive : la construction factitive présente le sujet comme instigateur du procès. Gaatone illustre cette différence par les exemples :

Roland a été soigné par un excellent médecin (patient passif)

Roland s'est fait soigner par un excellent médecin (patient actif)

Ainsi, ces constructions partagent certains traits avec les constructions actives. En revanche, si le procès est détrimental, le sujet ne peut pas être considéré comme instigateur de l'action. L'exemple : *S'il continue ainsi, il se fera engloûtir par une avalanche*, n'implique pas que le sujet ait volontairement préparé l'éventuel accident. Cette construction reçoit une interprétation passive. Toutefois, le sujet, s'il n'a pas effectué d'action proprement dite, aura pu favoriser la survenue de l'accident par sa négligence, et donc en être quelque peu responsable. Gaatone conclut que la construction en « se faire + infinitif », bien que causative, relève du passif quand le contexte s'oppose à l'idée d'une participation du sujet.

Selon Creissels (1995 : 284), le terme d'antipassif a été introduit récemment pour rendre compte d'un mécanisme plus ou moins symétrique du passif. Ce mécanisme n'existe pas en français : lorsque l'on veut supprimer l'objet d'une construction transitive, soit on peut le supprimer directement (*je chante un air connu ; je chante*) ; soit on utilise une périphrase dans laquelle le verbe apparaît sous forme nominale (*j'achète des habits ; je fait des achats*). Dans d'autres langues, comme le nahuatl ou le soninké, cette suppression entraîne une modification de la forme verbale. Contrairement à ce qui a parfois été écrit, l'antipassif n'est pas propre aux langues de structure ergative, selon D. Creissels.

Résumé

Dans le cadre de la grammaire générative (Chomsky 1981), le passif s'explique par un mouvement entre la structure profonde et la structure de surface : la morphologie passive absorbe le rôle thématique du sujet et l'assignation d'un cas accusatif, ce qui provoque le mouvement de l'argument interne. Dans le cadre de la grammaire cognitive, les propriétés du passif consistent notamment à retourner le point de repère et la trajectoire (Langacker). Nous avons retenu la définition qui le caractérise en tant que démotion du sujet sémantique (du premier argument du verbe), ou, selon la formulation de C. Muller : « reléguer au rang de relation facultative de dernier rang la relation prédicative du premier argument au verbe, avec ou sans modification (temporelle, aspectuelle) dans la sémantique du verbe » (2002 : 227).

Précisant les limites de notre objet d'étude, nous avons distingué la langue des signes d'un côté du français signé, et de l'autre des gestes co-verbaux. Le français signé est un pidgin, parfois une interlangue, que certaines études linguistiques confondent avec la langue des signes. Parmi les traits qui les différencient, celle-ci s'appuie sur une logique visuelle que le français signé ne respecte pas. L'iconicité n'est pas elle-même une langue, mais elle est modelée par des processus linguistiques et se trouve à la source de nombre de phénomènes (morphologiques, syntaxiques, pragmatiques) caractérisant la langue des signes. D'autre part, contrairement aux signes de grande iconicité, les gestes co-verbaux n'ont pas l'indépendance qui leur permet d'être clairs et complets, car ils ne sont pas passés au crible d'un traitement linguistique. L'iconicité est au cœur de la grammaire développée par Christian Cuxac, grammaire qui peut être appréhendée en terme d'*ekphrasis*.

Nous avons retenu deux critères pour caractériser le passif en langue des signes : pour les énoncés en transfert personnel comportant un verbe transitif, la démotion du sujet est marquée par la prise de rôle du patient (l'agent étant absent ou mis au second plan) ; pour les énoncés hors transfert personnel, elle est marquée par la non attribution de l'emplacement de l'agent ou son attribution dans un second temps, éventuellement introduite par un terme relateur. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut distinguer passif et impératif, ou passif et impersonnel. Nous avons également proposé de distinguer passif et inverse, le passif mettant au second plan l'agent, l'inverse changeant le point de vue sans changer de focale. Le passif peut se combiner avec d'autres structures pour former des constructions complexes. Cette description du passif peut trouver place dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité. Elle peut être plus difficilement retenue dans le cadre des analyses génératives : celles-ci manquent encore d'outils adaptés à une langue en trois dimensions, mettant en jeu des phénomènes comme les transferts, la simultanéité ou la spatialisation.

Discipline : Linguistique

Mots-clés : Langue des signes, LSF, passif, iconicité, pensée visuelle, français signé.

Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

U.F.R. Sciences du langage

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX III

Discipline : Sciences du langage

présentée et soutenue publiquement par

Pierre GUITTENY

le mercredi 13 décembre 2006

Le passif en langue des signes



Deuxième partie
